4

HISTOIRE

# UNIVERSELLE

PUBLIÉE

Par une société de professeurs et de savants

SOUS LA DIRECTION

**DE M. V. DURUY**

---

## HISTOIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN

74.195. — Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.

# HISTOIRE

DE

# L'EMPIRE OTTOMAN

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PAR

LE V^TE DE LA JONQUIÈRE

II

NOUVELLE ÉDITION
ENTIÈREMENT REFONDUE ET COMPLÉTÉE

---

*OUVRAGE RENFERMANT 6 CARTES HORS TEXTE*

---




PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C^ie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1914

# HISTOIRE

DE

# L'EMPIRE OTTOMAN

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

---

## LIVRE V

**LA TURQUIE CONTEMPORAINE**

---

## CHAPITRE XV

**ABD'UL AZIZ (1861-1876)**

Situation de l'Empire. Le Monténégro : guerre de 1862. — La Porte, la Serbie et la Roumanie : bombardement de Belgrade. Le prince Couza. — Administration de Fuad-Pacha. — Vézirat de Mehemet Ruschid-Pacha : le Liban et Joseph Karam. — Insurrection de la Crète (1866-1869). — Administration d'Ali-Pacha. Le canal de Suez (1869). — La conférence de Londres (1871). — Mahmoud Nedim-Pacha. Déposition et mort d'Aziz (1876). — Murad V (1876).

### Situation de l'Empire. Le Monténégro ; guerre de 1862.

Né en 1829, Aziz avait, depuis l'âge de dix ans, passé sa vie dans une claustration absolue où la chasse et l'élevage des moutons constituaient ses seules distractions. Possédant à fond les langues orientales, profondément versé dans la scholastique mahométane, il avait été tenu dans

une ignorance complète de tout ce qui touchait à l'Europe. Son avènement était attendu avec anxiété par les partisans des réformes, avec impatience par le vieux parti turc qui croyait pouvoir fonder des espérances sur lui. L'héritier présomptif du trône en Turquie, pris dans les lignes collatérales, est toujours mal vu du souverain, désireux de léguer son sceptre à ses enfants. Autrefois le sultan faisait étrangler tous ses proches, mais l'époque n'était plus à ces moyens extrêmes, et l'héritier, tenu en suspicion, emprisonné en quelque sorte dans son palais, cherchait à se ménager un parti dans la population et conspirait sourdement contre le padischah régnant. Tant que vécut Abd'ul Medjid, son frère parut professer les plus grandes sympathies pour les idées rétrogrades des ulémas et des softas; aussi tous les adversaires des nouvelles idées soutenaient-ils avec ardeur les intérêts du prince héritier. Mais quand il prit le pouvoir en main, il comprit qu'il ne pouvait revenir en arrière et trompa l'attente des fanatiques : de là la haine qu'ils lui vouèrent et la rigueur avec laquelle le sultan réprima toutes leurs velléités de résistance.

Ses premiers actes furent de nature à satisfaire l'opinion publique; dans un hatti-cherif adressé au grand-vézir, il annonça sa ferme résolution de poursuivre l'application des réformes; les ambassadeurs étrangers reçurent les assurances les plus formelles que le nouvel empereur suivrait résolument la ligne de conduite tracée par ses prédécesseurs. Les prisons s'ouvrirent; les adversaires politiques des ministres du dernier sultan furent rendus à la liberté; les hommes que la voix publique accusait de malversations et de concussions furent traduits en justice, destitués et flétris publiquement. Le harem d'Abd'ul Medjid fut licencié et le sultan déclara qu'il n'aurait qu'une femme.

En montant sur le trône, Abd'ul Aziz avait confirmé dans leurs charges tous les ministres de son frère, sauf Riza-Pacha qui fut remplacé par Namyck-Pacha; quelques jours après, par suite d'une intrigue de sérail, le grand-vézir, Mehemet-Kibrisli-Pacha, cédait le sceau à Ali-Pacha (6 août).

Malgré l'heureuse issue de la guerre de Crimée, malgré les promesses libérales contenues dans le hatti-cherif de Gulhané et dans le hatti-humayoum de 1856, l'empire était dans une situation des plus critiques. Le désarroi des finances obérées, l'épuisement du trésor impuissant à suffire aux engagements de l'État, l'insurrection des provinces slaves qui menaçait de gagner toutes les populations chrétiennes de la péninsule, la question du Liban ajournée mais non réglée, les aspirations ouvertes de la Serbie et de la Moldo-Valachie à l'indépendance réclamaient impérieusement des mesures promptes et énergiques qui remédiassent au mal.

Dans le démembrement de l'empire serbe qui suivit la mort de Douschan et l'assassinat de son fils Ourosch, un seigneur albanais, Balscha s'empara de la forteresse de Skadar, soumit la Zéta et étendit son autorité jusqu'à Cattaro.

Balscha, chef de la famille des Balsichides, était de cette illustre maison provençale des Baux qui, à la suite de Charles d'Anjou, s'établit dans les Deux-Siciles, puis en Albanie. Barons des Baux, princes d'Oranges, vicomtes de Marseille, comtes de Montescagiosa, comtes de Squillace, princes de Tarente, comtes d'Avellino, ducs d'Andria, ils régnèrent sur le Péloponèse et prétendirent à l'empire de Constantinople. Pendant les cinquantes années que les rois angevins de Naples possédèrent l'Albanie, nombre de chevaliers français s'établirent parmi les Skypétars et s'allièrent avec les familles seigneuriales du pays. Balscha descendait d'un fils cadet de Bertrand des Baux[1] qui, le premier de sa maison, fonda un établissement en Albanie. A sa mort il laissait à ses trois fils des domaines étendus comprenant le Monténégro actuel, les deux rives du lac de Scutari et le territoire de Bari.

Revenus au catholicisme — que leur grand-père avait abandonné pour le schisme grec, sous Douschan le fort — les fils de Balscha s'agrandirent par des guerres heu-

1. Ducange, *Histoire de l'empire français de Constantinople.*

reuses contre les rois de Serbie, leurs souverains de nom, et contre les clans albanais. En 1385, les Balsichides avaient ajouté à leurs états Bérat, Valona, Durazzo et la plus grande partie de l'Herzégovine. C'est alors que les Turcs paraissent en Albanie, appelés par des rivaux des princes des Baux, les Doukadjins, eux aussi d'origine française. Balscha II, écrasé sous le nombre à Saura, près de Bérat, périt dans la bataille et son neveu Georges dut céder aux Turcs Bérat et Castoria. Après la bataille de Kossovo, Georges II refusa de se soumettre aux Turcs. La lutte fut acharnée et il fallut l'intervention de Venise pour sauver Georges. Mais ce secours avait été chèrement payé : pour prêter l'appui de ses armes, Venise s'était fait céder Croïa, Durazzo et Scutari. Le dernier prince de la maison des Baux mourut sans enfants, en 1421, après avoir battu les Turcs.

Étienne de Maramont, dit Tsernoïevitch, d'une maison française établie dans la Pouille, que les fils de Balscha avaient appelée dans la Zéta en lui donnant la Seigneurie de la Tsernagora, succéda à Balscha III dont il était, d'ailleurs, parent par alliance. Il ne put empêcher l'Albanie de se soulever contre lui. Les Doukadjins, les Castrioti, les Topia, les Arianites se déclarèrent indépendants, ne voulant pas d'un schismatique pour chef. Les Maramont, en effet, en devenant seigneurs du Monténégro, avaient embrassé le schisme grec. Sous Ivan Tsernoïevitch, le plus grand prince de la dynastie des Maramont, les Hotti et les dernières tribus albanaises restées sous l'autorité des princes de la Zéta s'insurgèrent. Dès lors, une haine qui subsiste encore aujourd'hui sépara les Serbes de la Tsernagora et les Albanais catholiques. Ivan tint longtemps les Turcs en échec, mais, en 1484, reconnaissant l'impossibilité de se maintenir plus longtemps, surtout après la défection des clans albanais, il incendia sa capitale Iabliak, se retira dans les rochers de la Tsernagora et fixa sa résidence à Tsettinjé.

Sur sa proposition, une assemblée générale de la nation vota une loi ainsi conçue :

« En temps de guerre contre les Turcs, aucun Monté-

négrin ne pourra, sans l'ordre de son chef, quitter le champ de bataille. Celui qui prendrait la fuite serait déshonoré à tout jamais et banni au milieu des siens qui lui donneraient un vêtement de femme et un fuseau. Les femmes le chasseraient à coups de fuseau comme lâche et traître à la patrie. »

C'est ainsi que les Monténégrins préludaient à cette guerre sans trève ni merci qui devait durer jusqu'à nos jours. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ils ne courbèrent jamais le front sous le joug musulman. Jamais les Ottomans ne réussirent à s'établir dans ces âpres montagnes où régnait le culte de la Liberté.

Georges V Tsernoïevitch abdiqua (1499) pour plaire à sa femme Catarina Doria qui ne pouvait s'habituer à vivre dans la rude Tsernagora. S'il faut en croire Camerarius, le dernier des Maramont aurait terminé sa vie par une lâche apostasie. Dans l'espoir de recouvrer ses domaines, il aurait pris le turban et serait mort à Stamboul infidèle à son Dieu comme à la gloire de sa race. Quoi qu'il en soit, ses trois fils restèrent chrétiens. L'aîné, Constantin, inscrit au livre d'or du patriciat de Venise, fut la tige d'une branche qui s'éteignit au XVII^e^ siècle. Le second, Salomon, mourut sans enfants. Le troisième, Elie, fut la souche de la famille hongroise de Matchva, à laquelle appartient le grand patriarche d'Ipek, Arsène III.

L'abdication de Georges V remit le pouvoir dans les mains du métropolitain (*vladika*) et inaugura le gouvernement théocratique dans la famille de celui-ci.

En 1623, trois ans après la tentative avortée de croisade du duc de Nevers, une armée turque, aux ordres de Soliman-Pacha, pénétra jusqu'à Tsettinje, mit garnison dans le pays et soumit les habitants des vallées au *karadj* (capitation). Pendant soixante ans, les Monténégrins, retranchés sur les sommets des monts les moins accessibles, soutinrent contre les Turcs une lutte sanglante. En 1687, l'avènement d'une nouvelle famille de vladikas, celle de Danilo Petrovitch Stchieptchevitcha, ouvrit une ère nouvelle pour le Monténégro. Danilo affranchit définitivement la Tsernagora, en organisant le massacre de 1702 qui purgea le Monténégro

des Turcs établis dans le pays et fit justice des Serbes renégats. « De cette nuit sanglante, date une épopée guerrière qui s'étend en traits flamboyants à travers tout le XVIIIe siècle et qui dure encore, épopée d'une grandeur surprenante qui, parfois, s'élève jusqu'à des actes d'une vigueur incroyable. »

Sous le règne de Danilo fut livrée la bataille de Marchouliou, la plus grande qui ait eu lieu entre les Monténégrins et les Turcs, et dans laquelle, s'il faut en croire la légende, 20 000 Ottomans mordirent la poussière (1711). Un an auparavant avaient commencé les relations entre le Monténégro et la Russie : vers la fin de 1710, Pierre le Grand, sur le conseil du comte Sava Vladisavitch, conclut avec le vladika un traité d'alliance contre les Turcs. A partir de ce moment, la Tsernagora devint en quelque sorte un fief moscovite : les vladikas allèrent recevoir à Saint-Pétersbourg la consécration épiscopale; pensionnés par le czar, ils prirent l'habitude de soumettre à son autorisation leurs démarches les plus importantes. Pendant le long règne de Pierre Ier (1782-1830), l'influence russe devint tellement prépondérante que les sujets du vladika portèrent plainte contre lui à l'empereur de Russie, l'accusant de n'être pas assez bon orthodoxe et de ne pas assez multiplier les couvents. Pierre Ier daigna se justifier devant le consul russe de Raguse et ne protesta pas contre cette juridiction que s'arrogeait l'autocrate de toutes les Russies.

Pierre II rendit le pouvoir absolu en s'affranchissant du contrôle des chefs de *Nahie* et de *plemena*. Ce vladika est la plus grande figure historique de la Montagne-Noire : « on le vit, tantôt capitaine, donner à la tête des troupes, et le glaive en main, l'exemple de toutes les vertus militaires; tantôt prêtre et prédicateur, ne portant que la croix, ramener à la mansuétude ses sauvages compagnons; d'autres fois, juge inexorable, faire exécuter les coupables en sa présence, ou, chef incorruptible, refuser avec hauteur toutes les faveurs avec lesquelles on voulut enchaîner son indépendance[1]. »

1. Friley et Wlahovitj, *Le Monténégro*.

Pendant deux siècles, la dignité de prince-évêque fut dans la famille des Petrovitj; le neveu succédait à l'oncle.

A la mort de Pierre II, son neveu, Danilo, peu soucieux des honneurs spirituels, et profondément épris de la belle Darinka Kuechich, sécularisa le pouvoir après s'être assuré des principaux chefs et de l'approbation de la Russie. La dignité d'évêque fut néanmoins réservée à un des membres de la famille princière ou, à leur défaut, aux plus nobles familles du pays. La Porte qui avait toujours affiché des prétentions sur la Tsernagora, bien qu'elle n'y possédât pas un pouce de terrain, se formalisa de ces changements et Omer-Pacha reçut l'ordre de châtier la principauté (1852). Après une lutte sanglante de trois mois qui coûta à la Turquie 4500 morts, 5000 blessés et 31 millions de piastres, l'intervention de l'Autriche et de la Russie força le sultan à suspendre les hostilités (mars 1853). Danilo se départant de la politique de ses ancêtres, et se souciant plus des intérêts du Monténégro que de ceux de la Russie, rechercha l'amitié de l'Autriche; malgré les excitations parties de Saint-Pétersbourg, malgré les récriminations et les révoltes de ses sujets, il garda la neutralité pendant la guerre de Crimée.

Quand le Congrès de Paris se réunit, et que la Porte voulut faire reconnaître par l'Europe sa souveraineté imaginaire sur la Tsernagora, Danilo adressa aux puissances un mémorandum où il demandait :

La reconnaissance de l'indépendance du Monténégro dans les formes diplomatiques[1];

1. Un acte de 1798, émané de Sélim III et ainsi conçu, reconnaît pleinement l'indépendance de la Tsernagora : « Nous, sultan Sélim, Emir Khan, etc., donnons à la connaissance de nos vézirs, pachas et kadis en Bosnie, Herzégovine, Albanie et Macédoine qui sont les provinces voisines du Monténégro, que *les Monténégrins n'ont jamais été sujets de notre Sublime Porte* afin qu'ils soient bien accueillis à notre frontière et nous espérons qu'ils agiront de même envers nos sujets. »

L'article V du traité signé le 20 octobre 1838 à Tsettinjé entre le vladika Pierre II et le plénipotentiaire des pachas de Bosnie et d'Her-

L'agrandissement de ses frontières du côté de l'Herzégovine et de l'Albanie ;

La délimitation exacte de ses frontières ;

La cession d'Antivari.

La diplomatie, s'imaginant peut-être qu'on dispose des peuples comme d'une marchandise, répondit aux demandes du prince en l'engageant à se soumettre à la Porte. En échange, celle-ci consentirait à lui octroyer quelques parcelles de terre en Herzégovine, sous condition d'en percevoir la dîme ; elle pensionnerait le prince qui descendrait au rang de muchir, et elle donnerait aux Monténégrins un libre accès dans tous ses ports. La Turquie appuya ses propositions par la présence d'une armée sur la frontière : le prince fit en vain appel à Paris, à Vienne, à Saint-Pétersbourg ; partout il fut éconduit. Seul le gouvernement français lui témoigna quelque intérêt et promit de faire respecter, diplomatiquement, l'indépendance de la Tsernagora. Les hostilités s'ouvrirent le 4 mai 1858 : le 13, Husseïn-Pacha, écrasé à Grahovo, par Mirko Petrovitj, frère du prince, laissait 3000 hommes sur le terrain et perdait toute son artillerie. L'intervention des puissances arrêta encore une fois l'effusion du sang Les choses restèrent dans le *statu quo* ; tout ce que le Monténégro gagna fut de voir régler par une commission internationale, où l'Europe admit son délégué, la délimitation de ses frontières. Le 13 août 1860, Danilo était assassiné à Cattaro ne laissant qu'une fille.

Son neveu Nicolas Petrovitj, fils du vainqueur de Grahovo, lui succéda et abandonua la direction des affaires à son père Mirko. La bataille de Grahovo avait réveillé les espérances des rayas des provinces slaves de l'empire ottoman : l'Herzégovine, foulée aux pieds par les bachi-bozouks, épuisée par les exactions des Beys, lasse de plusieurs siècles d'oppression et de misères, se souleva tout entière.

zégovine porte : « Il y aura paix perpétuelle entre le *gouvernement indépendant* du Monténégro et les pachas de Bosnie et d'Herzégovine. »

Le Monténégro, contenu par la politique de Danilo, resta spectateur de cette levée de boucliers, mais quand l'audacieux Mirko gouverna au nom de son fils, les Monténégrins saisirent l'occasion de satisfaire leur haine invétérée des Turcs : des bandes nombreuses de volontaires s'élancèrent de la Tsernagora au secours de leur frères d'Herzégovine et les aidèrent à enlever le fortin de la Suttorina et à prendre Niksich. La Porte établit un cordon d'observation sur la frontière monténégrine et ordonna à sa flotte de tenir en état de blocus les ports de l'Adriatique. Le prince protesta et, tout en déclarant sa neutralité, massa des troupes dont la concentration inquiétait le général ottoman. La Porte somma la principauté de désarmer, et, sur son refus, déclara le blocus de ses frontières : au printemps de 1862, Omer-Pacha ouvrait la campagne contre le Monténégro, avec une armée de 60000 hommes.

Le Monténégro se compose de deux triangles juxtaposés par le sommet et réunis l'un à l'autre par la vallée des Biélopavitj que commandent au N.-O. et au S.-O. les forteresses de Niksich et de Spuz. Deux corps d'armée, aux ordres de Dervisch-Pacha et d'Abdi-Pacha devaient partir de ces deux points pour forcer l'entrée de la vallée et le défilé de Duga et opérer leur jonction au centre du pays. Un troisième corps, commandé par Husseïn-Avni-Pacha, devait assurer la réussite de ce plan, en attirant, par une diversion dans les Berda, l'attention de l'ennemi. Husseïn-Avni, battu au passage de la Lin, fut rejeté en désordre sous les murs de Spuz ; pendant deux mois Dervisch-Pacha, et Abdi-Pacha, tenus en échec par Mirko, ne purent gagner un pouce de terrain. Enfin, une habile manœuvre de Dervisch-Pacha, en tournant le défilé de Duga, amena les Ottomans au-dessous d'Ostrog. Peter Voukotich essaye inutilement d'arrêter l'ennemi à Golia et à Orca-Louko ; ses troupes se dispersent, et Mirko, pris entre deux feux, ayant à lutter contre toutes les forces d'Omer-Pacha, est contraint de battre en retraite. Au lieu de pousser vigoureusement leurs succès, les Turcs s'amusèrent à dévaster les Biélopavitj, à incendier les villages, à couper

les arbres fruitiers, à brûler les moissons et les forêts. Mirko met ce temps à profit; les troupes ottomanes, battues à Lagaratj et à Kokoti, sont forcées de se replier sur la Moratcha.

La situation n'en était pas moins grave, et cette fois, les cabinets européens restaient sourds aux appels désespérés de ce petit peuple qui donnait si héroïquement sa vie pour la liberté. Le gouvernement de Vienne, fidèle à sa politique de double jeu, violait la neutralité en faveur des Turcs. La prude Angleterre exultait au récit des atrocités commises dans les Bordas et les Biélopavitj : les philanthropes britanniques se délectaient à la lecture de ces hauts faits. Lord Palmerston déclarait à la tribune : « Ce sera aux applaudissements de l'Angleterre que ces rebelles seront châtiés par les troupes du Sultan ». La France et la Russie se contentaient des vagues assurances de paix données par Fuad-Pacha et mettaient la meilleure volonté du monde à se laisser tromper. Un seul gouvernement fournissait aux Monténégrins un appui vraiment efficace : c'était celui de la Papauté. Le premier en Europe, le Saint-Siège avait, en 1821, encouragé et béni les combats de la Grèce : il prêtait encore son concours aux chrétiens luttant contre l'Islamisme pour la liberté de leur foi, sans leur demander à quelle communion ils appartenaient « Le vieillard dépouillé du Vatican tendait une main paternelle aux chrétiens opprimés de la Tsernagora, et, par une admirable encyclique adressée aux évêques d'Albanie, défendait aux catholiques de ce pays de prêter le concours de leurs armes aux Turcs dans la guerre contre les Monténégrins. Mais le noble exemple donné par le pape ne trouvait pas d'imitateurs; et Pie IX, hors d'état de donner aux Slaves chrétiens l'appui matériel que Pie VII avait pu prêter aux Grecs, ne pouvait leur donner qu'un appui moral, impuissant à arrêter les canons et les baïonnettes des Ottomans[1]. » Omer-Pacha, modifiant son plan primitif, remonta la Tsernoïevitchka-Rieka : il refusa tout engagement à fond, et foudroya de son artillerie les Mon-

1. Lenormant, *Turcs et Monténégrins.*

ténégrins, dépourvus de canons. Mirko tenta un effort désespéré ; le 23 août, il attaqua les Turcs à Rieka : tout ce que la nature humaine peut déployer de bravoure et d'héroïsme, Mirko le dépensa ; mais la lutte était trop inégale : les Monténégrins furent écrasés. Omer-Pacha put marcher sur Tsettinje[1]. La diplomatie sortit alors de son apathie et le 31 août la paix fut signée.

Les conditions imposées par Omer-Pacha étaient des plus dures, et calculées de façon à placer pour jamais le Monténégro dans la dépendance de la Porte. Le séjour de la principauté était interdit à Mirko ; la Turquie avait le droit de construire des forts sur tout le parcours de la route de Scutari à l'Herzégovine qui traverse la Tsernagora et d'y tenir garnison. Les Turcs n'insistèrent pas pour l'expulsion de Mirko, *l'épée du Monténégro* ; c'eût été une vengeance misérable, ils s'honorèrent en y renonçant. Quant au second point, la Porte se montra intraitable. Le cabinet de Saint-Pétersbourg protesta bruyamment, mais en vain : le gouvernement ottoman fit procéder immédiatement, dans le Monténégro même, à la construction d'un blockhaus. L'Autriche et la France en réclamèrent la démolition Le 3 mars 1863, le grand-vézir annonça au prince Nicolas que le sultan renonçait à l'exécution de l'article 6 du traité de Scutari, à condition que la route, sur laquelle devaient être construits les blockaus, resterait toujours ouverte, et que le gouvernement princier indemniserait les voyageurs des pertes qu'ils pourraient faire sur cette route. Le Monténégro s'empressa d'adhérer à ces propositions ; cependant, ce ne fut qu'au mois de juin 1864 que les Turcs démolirent le fort qu'ils avaient élevé ; mais, en revanche, ils bâtirent sur leur territoire, à la limite même de la frontière, de nouveaux blockhaus dont le feu commandait tout le pays monténégrin.

La défaite du Monténégro entraîna la soumission de l'Herzégovine qui expia durement sa révolte.

1. Les Turcs ne sont jamais entrés à Tsettinje, comme l'ont annoncé des télégrammes ottomans. Pour y arriver, Omer-Pacha eût été obligé de livrer une seconde bataille à Mirko et à Voukotich.

**La Porte, la Serbie et la Roumanie ; bombardement de Belgrade. Le prince Couza.**

Remontés sur le trône de Serbie, les Obrenovitch avaient à payer le vote de la Skuptchina qui, en 1860, avait rendu la couronne héréditaire dans leur famille : ils s'appliquèrent à parfaire l'indépendance de la Serbie.

Les traités donnaient aux Turcs le droit de mettre garnison dans six forteresses serbes : Belgrade, Semendria, Sokod, Oujitza, Feth-Islam et Schabatz. La convention de 1830 interdisait aux musulmans de résider en dehors de ces six places fortes et soumettait tout le reste du territoire à la juridiction princière. La Turquie n'avait jamais observé ces stipulations ; à Belgrade, les Turcs occupaient tout un quartier dans la ville chrétienne, et le pacha, qui commandait la citadelle, tentait une perpétuelle ingérence dans les affaires du pays. Des Turcs, établis dans les villages en violation de la convention, refusaient de reconnaître les lois serbes. Le gouvernement serbe envoya à Constantinople M. Garachanine exposer ses griefs ; la mission fut infructueuse, elle n'aboutit qu'à la promesse vague de faire étudier la question par une commission mixte. L'insurrection de l'Herzégovine et la guerre du Monténégro avaient fait craindre au Divan que la Serbie n'entrât en lice à son tour ; il avait concentré sur sa frontière de nombreuses bandes de bachi-bozouks qui, par leurs incursions réitérées et leurs déprédations journalières, semblaient prendre à tâche d'amener un conflit. Le 16 décembre 1861, Ali-Pacha annonçait au chargé d'affaires de Serbie la nomination de Saïd-Effendi comme commissaire ottoman, mais celui-ci, malgré les instances de M. Ristich, ne quitta jamais Stamboul. La situation devenait de jour en jour plus grave ; des rixes quotidiennes avaient lieu entre musulmans et chrétiens ; les passions surexcitées étaient arrivées au plus haut degré d'exaspération : une catastrophe était imminente. Elle ne tarda pas à se produire. Le 10 juin 1862, un soldat

turc tua un pauvre diable inoffensif qui puisait de l'eau à une fontaine ; le seul crime du Serbe était d'avoir refusé de céder le pas au soldat, arrivé le dernier. Un gendarme serbe, accouru au secours de son compatriote, voulut arrêter l'assassin ; le poste de police turque fit feu sur lui et tua le drogman de la police serbe. Aussitôt la population de Belgrade court aux armes ; les corps de garde turcs échelonnés dans la ville sont assaillis et plusieurs enlevés de vive force. Le premier ministre Garachanine parvint cependant à calmer les esprits ; il renvoya dans la citadelle les soldats turcs faits prisonniers, sous la protection d'un détachement de soldats serbes. Mais arrivés près des glacis de la forteresse, quand ils n'eurent plus rien à craindre, les soldats turcs fusillèrent traîtreusement leur escorte. Il fut alors impossible de contenir la population ; la ville se hérissa de barricades qui furent poussées jusqu'aux portes de la citadelle.

Des pourparlers très actifs n'en coutinuaient pas moins entre les ministres serbes et le pacha. Une convention écrite, conclue sous les auspices du corps consulaire, décida l'évacuation de la ville par les postes turcs : en retour, M. Garachanine répondait de leur sûreté jusqu'à leur rentrée dans la forteresse et s'engageait à faire respecter les propriétés et les personnes des habitants musulmans. Les Serbes exécutèrent loyalement la convention, mais quand les soldats ottomans et les familles turques furent à l'abri derrière les remparts de la citadelle, une pluie de bombes s'abattit sur Belgrade. Cet attentat au droit des gens souleva l'opinion publique en Europe, et la France proposa la réunion d'une conférence à Constantinople, pour aviser aux moyens de prévenir le retour de scènes aussi déplorables. L'enquête ordonnée resta stérile par suite du refus du gouvernement turc d'y admettre les consuls étrangers ; c'était lui enlever toute autorité. Les séances de la conférence furent orageuses ; l'Autriche, dont le consul à Belgrade, M. Wassitch, était véhémentement soupçonné d'avoir excité le pacha à ce « *bombardement malheureux déploré par la Porte et blâmé par toutes les*

*puissances* », l'Autriche se montrait ouvertement hostile aux Serbes. L'Angleterre était encore plus malveillante : sir Benri Bulwer formula une proposition, en douze articles, qui donnait au gouvernement impérial, avec le droit de bombarder la ville, des facilités plus grandes pour effectuer ce bombardement. Le marquis de Moustier, au nom de la France, demanda vainement l'abandon de la citadelle par les Turcs; il dut se borner à réclamer des garanties pour les habitants. Le protocole du 8 septembre 1862 rendit aux Serbes les forteresses de Sokod et d'Oujitza, relégua tous les musulmans dans les forteresses et supprima les corps de garde turcs dans l'intérieur de Belgrade. La citadelle continuait à être occupée par une garnison ottomane ; la Porte restait libre de donner aux fortifications le développement qu'une commission mixte jugerait nécessaire au point de vue militaire; elle devait seulement s'entendre avec le gouvernement serbe pour indemniser les propriétaires qu'elle serait obligée d'exproprier; toutefois, il était défendu de toucher aux édifices religieux.

Bien que ces dispositions fussent avantageuses à la Serbie, la population ne cacha pas son désappointement et sa colère. La Skuptchina de 1864, dans sa réponse au message du prince, se fit l'interprète des sentiments de la nation :

« Ce qui nous contriste le plus, disait-elle, c'est de voir, même après le bombardement de Belgrade, les canons des forteresses turques braquées sur la plus importante de nos villes. Prince, tout progrès réel est interdit à la Serbie aussi longtemps que les forteresses entretiendront le pays dans de continuelles appréhensions. Les habitants de la Serbie ne peuvent se rassurer tant que, sous ce rapport, satisfaction ne sera pas donnée aux réclamations légitimes de Votre Altesse et de la nation. »

La diplomatie française soutenait les revendications de la Serbie; en septembre 1865 intervint une convention avec la Porte par laquelle celle-ci, moyennant une indemnité pécuniaire renonçait à tout ce qu'elle possédait, à Belgrade, en dehors des limites de la citadelle.

Pendant que la Serbie réussissait à briser en partie la chaîne qui la rivait à la Turquie; les provinces moldo-valaques allaient réaliser le vœu de tous les patriotes roumains en ne formant plus qu'un seul et même État.

Depuis la révolution qui avait chassé les Fanariotes, les principautés danubiennes n'avaient laissé échapper aucune occasion de manifester leurs vœux pour l'union. Malgré les intrigues de la Russie, malgré la résistance de la Porte, elles avaient marché vers leur but. Dans la conférence de Paris, le gouvernement français avait mis en avant le principe de l'union de la Moldavie et de la Valachie, mais il s'était heurté à l'opposition de la Porte poussée et soutenue par la Grande-Bretagne dont la politique consistait à contrecarrer partout la France. L'élection d'un même hospodar dans les deux principautés vint surprendre la diplomatie; malgré les réserves des hommes d'État ottomans, la conférence de Paris ratifia cette double élection du colonel Couza. Devant l'agitation de jour en jour croissante des principautés, la Porte se résigna à accepter le fait accompli et, le 4 décembre 1861, elle consentit à l'union législative et administrative de la Moldavie et de la Valachie. Un firman du 10 décembre établit un seul ministère et une assemblée unique pour les deux pays, et limitait l'union au règne du prince Alexandre-Jean Ier.

L'assemblée où dominait le parti avancé entra de suite en lutte avec le ministère conservateur et le prince. Le président du conseil, M. Barbo Catardji, déploya dans les débats parlementaires un grand talent oratoire et une rare énergie : le 20 juin 1862, répondant aux attaques du parti révolutionnaire, il s'écriait : « Vous avez beau faire, vous ne m'intimiderez pas; vous m'écraserez plutôt à cette place! Et tant qu'il y aura une goutte de sang dans mes veines, je défendrai la société, la famille, la propriété et l'ordre public. » Quelques instants après, au sortir de l'assemblée, M. Catardji, frappé de deux balles à la tête, tombait raide mort.

Le désaccord était complet entre le prince et la Chambre; ils conspiraient l'un contre l'autre. Pendant que l'assem-

blée se préparait à le renverser, le prince méditait un coup d'État pour changer la constitution et établir sa dictature. La question des couvents dédiés réunit un moment le prince et la représentation nationale, mais l'entente dictée par le patriotisme ne fut pas de longue durée.

Délivrés des Fanariotes qui suçaient l'or et le sang des principautés, les Moldo-Valaques avaient revendiqué la propriété des biens ecclésiastiques détenus par les moines grecs, dont les revenus allaient s'engloutir dans les coffres du patriarcat du Fanar, et qui, sous le nom de couvents dédiés, relevaient des lieux saints de Jérusalem, du mont Athos et du Sinaï. La commission européenne envoyée en 1857 pour examiner la question formulait ainsi son opinion :

« Les commissaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Sardaigne, après mûr examen, adoptent les faits suivants comme base de leurs appréciations. Les propriétés attachées aux couvents étaient destinées d'abord à soutenir les communautés y appartenant et à remplir des actes de charité et de bienfaisance dans le pays. Il n'y avait que le superflu de leur revenu qui était approprié aux besoins des saints lieux. Un assez grand nombre de ces couvents ont été dédiés, postérieurement à leur fondation, non par les fondateurs, mais par des princes des deux principautés qui, trouvant les couvents indigènes et leurs propriétés mal administrés, les ont placés, par des actes de dédicace, sous la surveillance de couvents étrangers jouissant d'une grande réputation Leur but qui était de pourvoir plus amplement aux besoins des communautés et aux charités imposées par les fondateurs peut être encore constaté par plusieurs actes de dédicace, qui ont été reproduits dans une brochure imprimée sous les auspices des couvents des saints lieux.

Mais il est à remarquer que dans certains passages de cet opuscule, *le mot valaque qui signifie dédicace a été traduit par le mot donation*, ce qui implique une contradiction avec la pensée qui a dicté l'acte. Les commis-

saires se croient en outre autorisés à considérer les biens des couvents dédiés comme des biens religieux *appartenant au pays moldo-valaque, destinés principalement à soutenir les œuvres pies indigènes, et subsidiairement à l'entretien des couvents des saints lieux.* »

Les cinq délégués concluaient, « pour mettre fin à un état de choses déplorable qui a fait passer la huitième partie du sol national en des mains étrangères, » à l'abandon des biens des couvents dédiés au gouvernement moldo-valaque, en échange d'une rente annuelle. La Russie combattit vivement cette manière de voir. La Porte, dupe des intrigues des Fanariotes, et méconnaissant ses véritables intérêts, appuya la protestation de la Russie. La conférence de 1858 invita le patriarcat et les principautés à s'entendre à l'amiable, déclarant que, passé un certain délai, le débat serait déféré à un arbitre nommé par la Porte d'accord avec les puissances. Néanmoins la question ne fit aucun progrès, et, en 1863, le prince Couza, s'arrêtant à une résolution énergique, décréta le séquestre des biens des couvents dédiés et ordonna le dépôt des revenus dans les caisses de l'État. Le patriarche de Constantinople cria à la spoliation ; la Russie prit hautement sa cause en main, et, entraînant à sa remorque l'Angleterre et l'Autriche, poussa la Porte à exiger du prince la levée du séquestre, sous peine de voir les troupes ottomanes occuper la Roumanie. L'opposition déclarée de la France à ces mesures de coercition rompit l'intrigue moscovite ; mais la Porte, de plus en plus aveuglée, refusa sa sanction à une combinaison indiquée par le prince Couza, et que tout juge impartial aurait trouvée des plus raisonnables. Peu importait au patriarcat du Fanar la raison ; ce qu'il voulait avant tout, c'était le maintien intégral et absolu de ses usurpations. Il sut empêcher la Porte de consentir aux demandes du prince qui proposait que le gouvernement ottoman, agissant au nom des moines ses sujets, réglât directement la question avec le gouvernement roumain. Le prince Couza passa alors outre ; le 12 septembre 1863, il fit savoir à la Porte

qu'une somme de 84 millions de piastres turques (19 060 000 fr.) serait donnée, une fois pour toutes, aux couvents des saints lieux, pour être affectée exclusivement à des œuvres pies. Le capital serait placé sous la garantie collective de la Turquie, des puissances et de la Roumanie ; les couvents devraient, chaque année, rendre un compte détaillé de leur gestion. Le gouvernement roumain consacrerait en plus une somme de 10 millions de piastres à l'érection, à Constantinople, d'un hôpital et d'une école laïque pour les chrétiens de tous rites.

Ali-Pacha accepta de négocier sur ces bases, mais les moines grecs refusèrent tout arrangement. Le 24 décembre, la Chambre roumaine vota la sécularisation de tous les couvents de la Roumanie, dédiés ou non dédiés. Le patriarcat, qui tirait ses plus forts revenus de l'exploitation des couvents dédiés, fit jouer tous les ressorts de l'intrigue, de la corruption et de la diplomatie, pour détruire l'œuvre du prince Gouza. La Russie se fit son avocat auprès de la Porte et le Divan signifia à son vassal qu'il regardait comme nulle et non avenue la loi de sécularisation ; l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse s'unirent également à la Russie pour maintenir un abus dont leurs délégués avaient autrefois reconnu la criante injustice. Mais l'Italie et la France refusèrent d'adhérer à la protestation de la Porte, et la France déclara qu'elle s'opposerait à toute mesure violente contre la Roumanie. Ali-Pacha qui avait toujours penché pour une solution pacifique, proposa au prince Gouza, après s'être entendu avec le marquis de Moustier et sir Henri Bulwer, d'élever le chiffre de l'indemnité à 150 millions de piastres. Le gouvernement roumain y consentit, mais les moines grecs répondirent à Ali-Pacha que, « dans aucun cas, leurs convictions religieuses, ni la conscience de leurs devoirs ne leur permettaient d'admettre l'expropriation de l'église ni une indemnité quelconque » (22 septembre 1864). Le clergé grec avait beau faire, la Roumanie lui échappait. Une loi du 26 mai avait remis au prince la nomination des métropolitains et des évêques diocésains, les rendant justiciables du

synode national pour les délits spirituels, et de la cour de cassation pour les autres : le 13 décembre 1865, le premier synode national de Roumanie tint sa première séance et affirma l'indépendance de l'église roumaine vis-à-vis du patriarcat œcuménique de Constantinople.

Cette bonne harmonie entre le prince et la Chambre n'avait pas duré : devant l'attitude systématiquement hostile de l'assemblée, le prince, fort de sa popularité auprès des paysans, eut recours à un coup d'État : le 14 mai 1864, le Corps législatif était dissous ; une loi électorale d'esprit démocratique était proclamée et les modifications à la constitution étaient ratifiées par un pébliscite qui donnait 713 285 oui, contre 57 000 non et 70 000 abstentions. Après quelques hésitations, la Porte approuva la conduite du prince et reconnut à la Roumanie le droit de modifier son administration intérieure, sans avoir à en référer au pouvoir suzerain. Le prince s'était arrogé la dictature ; il en profita pour précipiter les réformes : la loi rurale (26 août) qui abolit la corvée et permet au paysan de devenir propriétaire ; le système décimal des poids et mesures ; l'institution des actes de l'état civil et du mariage civil ; l'instruction publique rendue obligatoire ; le Code civil calqué sur le Code Napoléon ; l'introduction du jury en matière criminelle ; la création d'écoles militaires, de l'école des beaux-arts, d'hôpitaux, l'établissement des comices agricoles firent sortir la Roumanie de l'ornière où l'avaient plongée l'oppression fanariote et les intrigues de la Russie. Mais l'accroissement des impôts, la mauvaise administration des deniers publics, les scandales financiers, causés par l'entourage du prince font peu à peu oublier les grands services qu'il a rendus à sa patrie ; des émeutes éclatent, elles sont rigoureusement réprimées. Aussitôt la Porte envoya à Bucarest une note comminatoire :

« Si réellement des causes de légitimes plaintes existent, Votre Altesse ne saurait trop se hâter de prendre les mesures nécessaires pour satisfaire, dans les limites de la légalité, les désirs de la nation moldo-valaque en ce qu'ils peuven

avoir de juste et de raisonnable; ni Sa Majesté Impériale le Sultan, ni ses augustes alliés ne peuvent voir avec indifférence que la force matérielle devienne le seul moyen d'apaisement. » Toutefois, aucun effet ne suivit ce message, et après un échange de lettres entre le prince et Fuad-Pacha, l'affaire fut enterrée (19 novembre 1865).

Le triomphe du prince Couza ne fut pas de longue durée : dans la nuit du 22 au 23 février 1866, une conspiration militaire, dirigée par le journaliste Rosetti, député et directeur du *Românul*, surprenait le prince dans son palais et le forçait d'abdiquer. La couronne est offerte au comte de Flandre : les représentants des puissances signataires du traité de 1856 se réunissent en conférence, à Paris (10 mars), et se prononcent, à l'exception de la Russie, pour le maintien de l'union, mais contre l'élection d'un prince étranger. Les Roumains n'en persistent pas moins, et, le 19 avril, le prince Charles de Hohenzollern, de la famille royale de Prusse, est appelé à régner en Roumanie.

### Administration de Fuad-Pacha.

Pendant que les nationalités chrétiennes, abattues autrefois par les Ottomans, relevaient partout la tête, la Porte poursuivait la tâche difficile de sa réorganisation et luttait contre des embarras financiers qui compromettaient son avenir.

Ali-Pacha n'avait fait que passer au vézirat; il avait signalé sa courte administration par la reconnaissance du royaume d'Italie et la conclusion d'un traité de commerce avec la France et l'Angleterre. L'influence britannique amena sa chute (novembre 1861) au profit de Fuad-Pacha.

Fils de Mollah-Izzet, poète distingué, mort en exil en Asie Mineure, sous le règne de Mahmoud II, élève de l'école impériale de médecine, il avait pris part, en qualité de chirurgien militaire, à l'expédition de 1830 contre les Arabes révoltés de Tripoli de Barbarie. Cette carrière ne pouvait suffire à son ambition; il la quitta bientôt et entra

dans les bureaux de traduction de la Sublime-Porte. Les événements de 1848 le mirent en lumière. Dans sa mission en Moldo-Valachie, il entama, avec l'ambassadeur russe, le baron de Budberg, une lutte dont le succès fut un triomphe pour son habileté diplomatique. Ministre des affaires étrangères, démissionnaire en 1853; commissaire de la Porte en Thessalie; plénipotentiaire de la Turquie au Congrès de Paris; chargé de l'enquête au Liban, lors des massacres de 1860, il avait fait preuve dans toutes ces circonstances de véritables talents. Se targuant d'idées libérales, soi-disant partisan des réformes, peu scrupuleux sur le choix des moyens, il mettait une capacité hors ligne au service d'une ambition démesurée.

Il voulut être libre de gouverner à sa guise et obtint du sultan l'éloignement de son beau-frère, le kapoudan-pacha Méhémet-Ali, mais ses allures indépendantes indisposèrent le sultan et il dut se retirer (1863). Nevriez-Pacha, chargé de former un autre ministère, ne put y parvenir, et le sceau fut confié à Kiamil-Pacha, gendre du vice-roi d'Égypte. Ali-Pacha resta aux affaires étrangères, Mustapha-Fazyl-Pacha aux finances, et Fuad reçut la présidence du conseil de justice et bientôt après le portefeuille de la guerre. Cette combinaison dura peu; en juin 1863, Fuad redevenait grand-vézir, tout en conservant la surveillance directe de la guerre, où il plaça une de ses créatures, Husseïn-Avni-Pacha, l'ennemi d'Omer-Pacha.

La question financière a toujours été une des grandes préoccupations du gouvernement ottoman; déjà, en 1656, un historien musulman déplorait en termes énergiques le désordre des finances et les malversations scandaleuses qui s'étalaient au grand jour. Mahmoud II, pour subvenir aux besoins impérieux que lui créaient les guerres continuelles qu'il eut à soutenir, avait eu recours au papier-monnaie. Une première émission de 32000 bourses, remboursables en huit années, et portant intérêt 8 pour 100 eut lieu en janvier 1830. Les émissions se succédèrent bientôt rapidement et l'intérêt fut supprimé. Au début de son règne, Abd'ul-Medjid avait voulu opérer le retrait du *caïmé*

(papier-monnaie), à cours forcé, qui entravait le développement financier de la Turquie ; mais la guerre de Crimée et les prodigalités du harem avaient vite englouti l'emprunt de 1855 et porté au comble le désarroi du Trésor. La Porte tenta de faire appel aux capitaux européens, mais rebutée par la France et l'Angleterre qui refusèrent leur garantie, découragée par l'insuccès de l'emprunt Mirès, elle en était réduite aux expédients. On essaya de parer au déficit par une nouvelle émission de *caïmés*, pour une somme de 1 milliard 200 millions de piastres[1] (14 avril 1861). Ces *caïmés* avaient cours forcé ; les douanes seules étaient autorisées à les refuser ; 250 millions de piastres devaient former les deux tiers du capital de monnaie *de bon aloi*, affecté au maintien du change avec l'Europe ; le reste devait servir : 1° à retirer les anciens *caïmés* ; 2° à payer les arriérés de 1860 et des années antérieures. Jusqu'à l'émission totale qui se ferait en mars 1862, il serait mis en circulation, à titre provisoire jusqu'à cette date, 30 millions de piastres pour l'usage exclusif de la capitale, plus de 150 millions qu'on distribuerait aux populations de l'intérieur, *en échange de monnaie d'or et d'argent*. Le timbre apposé au dos des titres de ces 150 millions de *caïmés* empêchait de les mettre en circulation avant le mois de mars 1862. La combinaison, comme on le voit, était assez ingénieuse pour frapper les contribuables d'un emprunt forcé. Les *caïmés* devaient être retirés graduellement de la circulation, pendant une période de dix-huit ans, au moyen d'une somme annuelle de 750 millions de piastres prélevée sur les revenus affectés à la garantie de l'emprunt Mirès.

Si la Porte avait cru remédier au mal, le succès ne répondit pas à ses espérances ; le sultan le reconnut dans un hatt du 20 janvier 1862, adressé au grand-vézir Fuad-Pacha, qui le chargeait de réformer les finances et lui confiait la direction générale de tous les revenus de l'État. Dans un remarquable rapport (6 février), Fuad rendit compte au souverain de la situation :

1. Environ 283 millions de francs.

« Le papier-monnaie qui n'a pour équivalent aucune valeur réelle, n'est qu'un mode factice du crédit; il équivaut à la réduction de la valeur des changes, il apporte dans les relations commerciales des perturbations incessantes qui réagissent sur le crédit de l'État et dont celui-ci ou le public, et quelquefois l'un et l'autre, ne manquent jamais d'éprouver les suites funestes.

« Il est hors de doute que l'émission du papier-monnaie n'est pas une saine mesure financière pour le gouvernement de Votre Majesté, mais un expédient évidemment dangereux, qui n'est adopté que dans le cas d'urgence. »

Le *caïmé* était rapidement tombé : la livre turque valait 350 piastres en papier. Le gouvernement se décida à le retirer; un arrêté du 17 juin prescrivit :

1° Le retrait complet du *caïmé*;

2° La liquidation des dettes flottantes des diverses administrations;

3° La publication du budget des recettes et des dépenses et la réduction de ces dernières.

Grâce à un emprunt de 8 millions de livres sterling conclu à l'étranger, le retrait du caïmé s'opéra du 1er juillet au 13 septembre : 1 000 907 720 piastres furent remboursées aux porteurs de titres, sur la valeur nominale, à raison de 40 pour 100 en métallique et de 60 pour 100 en consolidés au pair.

Cependant le déficit allait croissant : le sultan supprima les 5 000 bourses mensuelles qui formaient la réserve de la liste civile et ordonna de réduire les sommes allouées aux sultanes (13 février 1863). La création de la banque, fondée avec le concours de capitalistes français et anglais, permit au gouvernement de contracter, par l'entremise des fondateurs de la banque, un nouvel emprunt de 8 millions de livres sterling. Six étaient destinés au service de la dette, le reste au retrait de la monnaie de titre inférieur.

Par suite des réductions suivantes opérées dans les différents départements :

Liste civile, 60 000 bourses; guerre, 131 000 bourses; marine, 35 000; intérieur, 18 000; affaires étrangères,

3300; commerce, 2500; instruction publique, 2400; police, 6000; finances, 25 000; le ministre des finances, Mustapha-Fazyl-Pacha, arrivait à présenter un excédent de recettes de 43 000 bourses.

Il proposait en outre :

1° D'imposer la propriété immobilière à Constantinople;

2° De proportionner les redevances perçues sur les immeubles *vakoufs* aux dépenses des fondations pieuses dont ils relevaient, ce qui permettrait au Trésor de reporter sur les travaux publics et l'instruction publique les 40 000 bourses qu'il versait annuellement à la caisse centrale de l'administration des *vakoufs*;

3° D'améliorer les douanes et les contributions indirectes pour délivrer les populations de la tyrannie fiscale qui pesait sur elles et augmenter les revenus de l'État.

4° D'exécuter, par tout l'empire, aussi vite que possible, les opérations du cadastre.

« Ces travaux contribueront à mettre au grand jour les soustractions et les injustices commises dans la répartition de l'impôt; ils permettront d'alléger les charges de la partie indigente de la population, de faire contribuer les riches aux dépenses publiques dans la mesure de leur fortune et d'assurer le recouvrement intégral du revenu[1]. »

Malheureusement, Fuad-Pacha, pour mieux dominer l'esprit du sultan, flatta le penchant de son maître à la dépense et le laissa s'engager dans une voie ruineuse de prodigalités fastueuses et inutiles. Revenant sur ses premières résolutions, Abd'ul Aziz prit trois femmes légitimes et se forma un harem qui compta bientôt 900 femmes et 3 000 eunuques, chambellans, cochers, bateliers, etc. Le nombre des tables servies dans les palais impériaux s'élevait à 500, et chacune comprenait douze plats.

L'inimitié qui couvait entre Mustapha-Fazyl-Pacha et Fuad-Pacha ne tarda pas à éclater au grand jour; cette inimitié datait du jour où Fuad avait été désigné comme

1. Rapport de Mustapha-Fazyl-Pacha au grand-vézir, en date du 13 septembre 1863.

arbitre pour régler le partage de la succession du père de Mustapha-Fazyl : Mustapha l'accusait d'avoir, par ses intrigues, semé la désunion entre ses frères et lui. Le prince égyptien refusa d'adhérer aux mesures financières du grand-vézir et adressa au sultan un rapport où il mettait à nu les plaies de l'empire et faisait entendre un langage auquel on n'était pas habitué au sérail. L'influence du grand-vézir l'emporta, et Mustapha-Fazyl, destitué et remplacé par Kiani-Pacha (mars 1864), quitta brusquement Constantinople et se rendit à Paris. La Porte ordonna le séquestre de ses biens; grâce à l'intervention du gouvernement français, cette mesure ne fut pas suivie d'effet, et Mustapha-Fazyl devint président de la Cour des comptes. Dans cette nouvelle situation, la lutte se poursuivit entre les deux rivaux, toujours sur le terrain de la question financière. Voulant écraser son adversaire, Mustapha-Fazyl demanda une audience au padischah et lui exposa de vive voix la gravité de la situation et les périls que faisaient courir à l'État les agissements de Fuad-Pacha, qui ne pouvaient aboutir qu'à la banqueroute. La hardiesse de ses paroles déplut au sultan : il fut exilé.

Sur le rapport de Kiani-Pacha, en date du 19 mars 1865, l'institution du grand livre de la dette publique de l'empire et l'inscription au grand livre de la dette générale d'une somme de 40 millions de livres turques, la conversion de la dette publique intérieure, c'est-à-dire la transformation en obligations de la dette générale des *Eshami-Djehidés*, des *Tahvelati-Mumtazi*, des *Serghis* de dix ans, furent décrétées les 29, 30 et 31 mars. Le Trésor, épuisé par les prodigalités du palais, était vide; il se trouvait dans l'impossibilité de payer le prochain semestre de la rente, récemment inscrite au grand livre. On essaya de se procurer les fonds nécessaires en émettant, par le canal de la banque ottomane et du crédit mobilier de Paris, un emprunt de 150 millions de francs, à 12 pour 100. L'emprunt, lancé au mois de décembre 1865, produisit à peine de quoi payer le trimestre échu de la dette générale.

Les travaux publics cependant, sous la direction d'Edhem-

Pacha, avaient pris un essor assez rapide. Une route reliait Trébizonde à Erzeroum; les travaux du chemin de fer de Varna à Roustchouk étaient commencés; l'amélioration des bouches du Danube offrait de nouvelles facilités au transit commercial. La Porte céda ses droits sur le delta du Danube à un syndicat européen, à condition que les travaux achevés, une commission des puissances riveraines déterminerait le règlement de la navigation du bas Danube et veillerait à son exécution.

A la suite de l'épidémie de choléra qui désola tout le bassin de la Méditerranée, sur les pas des pèlerins de la Mecque (1865), une commission internationale se réunit, à Constantinople, pour étudier les moyens de prévenir le retour de pareilles calamités. Un conseil sanitaire fut institué et chargé de veiller à l'établissement de lazarets et de quarantaines. Un hôpital fut fondé par Server-Pacha, président de la municipalité de Péra, pour recevoir gratuitement les malades pauvres, sans distinction de culte ni de nationalité. Le gouvernement ottoman ne craignit point de mettre sous la direction des sœurs de charité un hôpital où l'immense majorité des malades appartient à la religion mahométane; jamais il n'a eu à s'en repentir et les musulmans n'ont jamais eu qu'à se louer du choix fait par le sultan. Malgré la modicité de la subvention qui lui est allouée sur le budget de la municipalité, et dont le payement se fait bien souvent attendre, cet hôpital n'a cessé de remplir sa mission, grâce au zèle et à l'abnégation des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, aidées par la charité publique.

### Vézirat de Méhémet-Ruschdi-Pacha. Le Liban et Joseph Karam.

La crise financière exploitée contre Fuad-Pacha par ses ennemis, la mort de lord Palmerston et la nouvelle ligne de politique étrangère adopée par le gouvernement anglais déterminèrent la chute du grand-vézir. Le 4 juin 1866,

Méhémet-Ruschdi-Pacha formait un ministère nouveau et l'influence française devenait prépondérante à Stamboul. Le nouveau vézir essaya de relever le crédit en régularisant et en assurant pour l'avenir le payement des intérêts de la dette ottomane : il céda à la banque ottomane le revenu de certaines provinces de l'empire, en garantie du payement des coupons trimestriels, en échange de l'engagement, pris par la banque, de liquider les obligations résultant des emprunts turcs. Mais pour satisfaire aux besoins urgents il fallait de l'argent de suite ; à deux reprises différentes on tenta un emprunt : chaque fois on échoua. On revint alors à l'ancien système de vivre au jour le jour, au moyen de petits emprunts négociés avec les banquiers de Galata.

La situation politique n'était pas meilleure que la situation financière. Le Monténégro, à peine remis du désastre de 1862, ne pouvait susciter d'embarras à la Porte, mais du côté de la Serbie et de la Roumanie les complications atteignaient un haut degré de gravité.

L'élection du prince Charles de Hohenzollern au trône de Roumanie avait soulevé les protestations de la Porte qui se refusait à reconnaître l'union définitive des principautés danubiennes. La conférence de Paris confirma néanmoins la nomination du prince Charles et les puissances reconnurent le gouvernement roumain. Le Divan concentra un corps d'armée sur le Danube, mais les événements de Crète le forcèrent bientôt à rappeler ses troupes, et Méhémet-Ruschdi-Pacha reconnut le prince de Roumanie, auquel on accorda même les honneurs royaux : les Turcs se contentèrent d'une légère augmentation de tribut. Les conseils de la France n'avaient pas été étrangers à cette décision et la Porte avait fait acte de sage politique. Son intérêt bien entendu était de faire une Roumanie forte et puissante qui pût rétablir, entre l'empire et la Russie, la barrière qu'on avait laissé si maladroitement détruire, en abandonnant la Pologne aux trois puissances du Nord. Les Roumains, peuple latin, étaient une sentinelle avancée contre les envahisseurs du pangermanisme et du panslavisme. Enfin il eût mieux valu pour la Turquie avoir un allié fidèle qu'un

vassal indocile qui pouvait (les événements de 1877 ne l'ont que trop prouvé) devenir dangereux.

Peu satisfaite de la convention de septembre 1865, la Serbie ne cessait de réclamer l'évacuation des quatre forteresses qu'occupaient encore les troupes ottomanes. La Porte, totalement dépourvue d'argent, obligée de faire face à l'insurrection candiote qui menaçait d'allumer la guerre entre la Grèce et la Turquie, la Porte ne pouvait songer à se créer des embarras sur le Danube : un conflit avec la Serbie eût provoqué un soulèvement général de toutes les provinces chrétiennes de l'empire. Elle céda : en mars 1867, la Serbie était délivrée de la menace des baïonnettes turques, et le drapeau aux trois couleurs flottait sur la citadelle de Belgrade.

Moins heureux avait été le Liban. Il avait revendiqué son autonomie politique les armes à la main et ses sacrifices étaient restés stériles. Le règlement du 9 juin 1860 avait reconnu à la Montagne le droit d'avoir un gouverneur général chrétien et un Arménien catholique ; Davoud-Effendi avait été nommé à ce poste. Mais un homme gênait les Turcs : c'était Joseph Karam. Appartenant à la famille la plus illustre d'entre les Maronites, qui depuis trois siècles gouvernait le district de Becharra, il avait été nommé Kaïmakam provisoire des Maronites pendant l'occupation française. Ses talents, ses richesses, sa grande influence portaient ombrage à la Porte qui voyait en lui le plus sérieux obstacle à ses plans de remettre le Liban sous son obédience absolue. Fuad-Pacha, qui cherchait à créer un conflit entre l'émir et le gouverneur général, circonvint facilement le loyal Joseph Karam et lui persuada de refuser le commandement de la milice libanaise que lui avait offert Davoud-Effendi. L'émir, boudant le gouvernement, se retira dans ses domaines, mais il ne fut « ni assez tranquille pour rassurer ses rivaux et ses ennemis personnels qui savaient son influence réelle, ni assez remuant pour se défendre ». Convié par Fuad à une entrevue à Beyrouth, il tomba dans un guet-apens, fut arrêté et conduit à Stamboul.

A l'expiration des pouvoirs de Davoud-Effendi, le mandat

du gouverneur général lui fut renouvelé pour trois ans, malgré une protestation platonique de la France en faveur du droit du Liban à une administration indigène. Pour mettre fin à l'opposition acharnée que lui faisaient les Maronites, fidèles à Joseph Karam, le gouverneur général offrit à l'émir une transaction. Elle fut refusée. Mais tout à coup le bruit se répandit dans la Montagne que Karam, échappé de Stamboul, était revenu (17 nov. 1864). Reconnu pendant qu'il priait dans le cimetière de Zporta sur la tombe de sa mère, morte pendant son exil, l'émir est acclamé, porté en triomphe et tous les districts du Nord se déclarent pour lui. Davoud donna sa démission; elle fut rejetée. En même temps, le consul de France à Beyrouth notifiait aux évêques et au clergé maronite que le gouvernement de l'empereur ne soutiendrait jamais Karam. On a prétendu, et non sans raison, que la Porte avait secrètement favorisé la rentrée de l'émir dans l'espoir de complications de nature à lui permettre de s'immiscer dans les affaires intérieures du Liban. Fuad-Pacha, alors grand-vézir, prétendait faire occuper la Montagne par les troupes turques. Karam, sous la pression du gouvernement français, écrivit au vali pour l'assurer de ses intentions pacifiques. Davoud-Effendi s'attacha à gagner l'affection de ses administrés, en empêchant la rentrée des assassins de Damas et du Liban et en obtenant du gouvernement central un don de trois millions de piastres, l'abandon des impôts arriérés, l'évacuation des routes de Damas et de Saïda, par les troupes turques. Tous ces efforts furent infructueux à vaincre les défiances des Maronites. Le vali résolut alors de briser une autorité qui s'érigeait en rivale de la sienne : il donna l'ordre d'arrêter Joseph Karam. L'émir répondit en prenant les armes et appela à son aide Soliman Harfousch et ses Mutualis. Le 6 janvier 1866, les deux chefs, à la tête de 2000 hommes, attaquèrent Gazyn, mais après un combat acharné de six heures ils furent repoussés. Les Turcs se hâtèrent de jeter des troupes dans la Montagne. Retranché dans Benochi, Karam battit Emin-Pacha [Schwartzemberg] (20 janv.), mais assailli de nouveau par des forces supérieures, il fut

écrasé à Éden, après une lutte de quatre jours (4 mars). On le croyait abattu, quand, subitement, il quitte le désert de Syrie où il avait trouvé un refuge, fond sur les détachements turcs éparpillés, les bouscule, rassemble ses guérillas et rejoint Soliman. La lutte se prolongea jusqu'à la fin de juillet, lutte héroïque, mais trop inégale, dans laquelle les Maronites, abandonnés par la France, condamnés par le Vatican, devaient succomber. Cerné dans le défilé d'Eden, l'émir s'échappe, trouant les rangs ennemis à l'arme blanche; traqué de tous côtés il ne désespère pas; le 14 décembre il reprend Eden et écrase une colonne turque. Ce fut son dernier exploit. Il était à bout de ressources. Le 17, il fit appel aux consuls européens pour pouvoir quitter le Liban, et le 31 janvier 1867, il s'embarquait à Beyrouth pour l'Algérie.

### Insurrection de la Crète (1866-1869).

Dans l'île de Crète, le sang coulait à flots. La diplomatie européenne du XIXe siècle, qui n'en est plus à compter ses bévues, avait, lors de la formation du royaume hellénique, laissé la Crète à la Turquie, malgré les avertissements de lord Palmerston qui disait le 10 février 1830 : « Je me hasarderai à prédire que si la Crète n'est pas réunie à la Grèce, nous serons en guerre avant peu par rapport à cette île. » Sous l'administration de Méhémet-Ali, la Crète avait été heureuse, mais lorsqu'en 1841 la quadruple alliance rendit l'île aux Turcs, les chrétiens s'insurgèrent. Après la répression de la rébellion, l'île fut plus ou moins tranquille jusqu'en 1861, année où la Porte envoya un vali, un certain Ismaïl-Pacha, qui résolut le problème de réunir contre lui chrétiens et musulmans. La Crète était dans un état déplorable. Depuis la conquête ottomane, aucune route n'avait été construite, aucune n'avait été entretenue, si bien que les chemins étaient devenus des ravins et des fondrières; les ponts n'existaient plus que dans les légendes; à la fonte des neiges, les eaux débordaient de tous côtés et transfor-

maient la campagne en un immense marécage; les trois ports par lesquels se fait le commerce de l'île s'ensablaient tranquillement. Les taxes, établies avec autant d'arbitraire que peu de discernement, risquaient de ruiner le contribuable sans aucun profit pour le Trésor. Les tribunaux n'observaient même pas un simulacre de justice; ils étaient au plus offrant et dernier enchérisseur. Ismaïl-Pacha se conduisit avec une insolence si brutale que le mécontentement ne connut plus de bornes. Dans les premiers jours de mars 1866, les délégués des chrétiens se réunirent à Grivolia et adressèrent au Sultan une requête contre le vali, énumérant leurs griefs et exposant les réformes qu'ils souhaitaient. Ismaïl menaça de traiter en rebelles tous ceux qui se rendraient aux rassemblements et massa des troupes sur les points stratégiques. Les consuls de France et d'Angleterre, MM. Derché[1] et Dickson, tout en s'efforçant de ramener le vali à la modération, invitaient les Crétois à s'abstenir de tout acte séditieux. Le consul d'Amérique, les vice-consuls de Russie et d'Italie, au contraire, poussaient ouvertement à la révolte. Le dernier rêvait même l'annexion de la Crète à l'Italie. Le 1er août arriva la réponse du Divan. C'étaient toujours les mêmes promesses banales de travailler à la félicité de tous les sujets de l'empire, mais aucune satisfaction n'était donnée aux griefs des pétitionnaires; on se bornait à les menacer d'un châtiment sévère, si, par hasard, ils ne s'estimaient pas assez heureux. Le lendemain de l'affichage de la proclamation vézirielle (5 août) le comité crétois lança un appel aux armes. La lutte commença immédiatement.

Hérissé de montagnes aux flancs abrupts et couverts de forêts épaisses, où les lits des torrents et les pistes des animaux sauvages forment les seuls chemins, nul pays n'était plus propre à la guerre de partisans. Le massif de Sphakia, le plus élevé de l'île (2400 m.), habité par une race de rudes

1. Les feuilles grecques ont accusé M. Derché d'avoir été vendu aux Turcs. C'est une calomnie inspirée par l'esprit de parti. Au contraire M. Derché déploya, pendant l'insurrection, la plus grande humanité envers les Crétois; il leur rendit tous les services en son pouvoir.

montagnards qui prétendent descendre des Romains, avait toujours défié les efforts des divers conquérants. Ni les Sarrasins ni les Vénitiens n'avaient pu soumettre les Sphakiotes; les Turcs les avaient toujours trouvés devant eux. En 1770, en 1841, en 1852, c'étaient eux qui avaient donné le signal de la révolte, et qui avaient posé les armes les derniers. En 1866, ce sont encore eux qui fournissent à la cause nationale ses champions les plus intrépides et les plus dévoués. Les détachements musulmans, coupés les uns des autres, surpris dans les défilés des montagnes, sont refoulés en désordre sur la Canée et sur Candie; Chahin-Pacha est battu à Urissès et capitule à Apocorono pendant qu'un autre corps turc est écrasé à Selino. Pour étouffer la révolte, la Porte envoie 40 000 hommes que, sur les remontrances des cabinets de Saint-James et des Tuileries, elle fait accompagner par un commissaire investi de pleins pouvoirs, Mustapha Kiritli-Pacha, ancien gouverneur de l'île. Mais les prétentions des insurgés s'étaient considérablement accrues, et le 2 septembre une proclamation de l'épitropie, datée de Sphakia, avait déclaré l'île remise à la Grèce. Dix jours après, Mustapha-Pacha débarquait à la Canée et sommait les Crétois de poser les armes, puis oubliant son caractère de médiateur, il prenait lui-même la direction des opérations militaires.

Vers le milieu d'octobre, il marcha sur Sphakia à la tête de 12 000 hommes. Les officiers hellènes qui étaient venus combattre avec les Crétois, comme les colonels Coronéos et Yenissarli, le major Smolensk n'entendaient rien à la guerre de guérillas. Sur leurs conseils, les insurgés voulurent se mesurer avec les Turcs en rase campagne; ils furent dispersés à Vafé. Abandonnant son plan primitif, Mustapha se porta brusquement sur Arkadion, le monastère le plus riche et le plus important de l'île où un millier de femmes et d'enfants s'étaient réfugiés, sous la protection de 200 hommes armés, des villages environnants. Le 19 novembre les Turcs attaquèrent; le lendemain la brèche était praticable et l'enceinte était forcée. La lutte dura six heures. Les canons turcs établis dans la cour du monastère le

bombardaient à bout portant; l'aile principale sauta au moment où les soldats de Mustapha l'envahissaient de toutes parts. Les journaux grecs racontèrent que les femmes crétoises avaient mis le feu aux poudres et s'étaient fait sauter pour échapper aux outrages des vainqueurs. La version turque attribue l'explosion à une bombe ottomane ; d'autres récits les mettent sur le compte d'un moine pris de vin. Tout fut massacré sauf une centaine de femmes que Salih-Pacha, le plus jeune des fils de Mustapha, parvint à sauver. Le colonel Coronéos, posté sur les hauteurs voisines du plateau d'Arkadi avec des forces nombreuses, n'avait rien tenté pour venir au secours des défenseurs du monastère. Ce soldat vaniteux et brouillon, qui prétendait au commandement en chef, avait ainsi donné la mesure de ses capacités.

Dégoûtés des théories du colonel Coronéos et consorts, les Crétois en revinrent à la guerre de partisans. Hadji Mikhali, Kriaris, Korakas, Petropolaki et Zimbrakaki en furent les chefs les plus brillants. Le centre de l'insurrection était à Lakkos, Miskla, Qourvo, Diakona, villages perchés au cœur des Montagnes-Blanches. Au-dessus s'étendait le plateau d'Omalo presque inaccesible à l'ennemi, qui devait servir de suprême abri aux bandes insurgées. Mustapha tenta une attaque décisive : Zimbrakaki opposa, à Lakkos, une résistance désespérée, mais il dut reculer faute de munitions, et les guérillas se replièrent sur l'Omalo. Mustapha s'avança alors sur Sphakia; repoussé avec de grandes pertes, il battit précipitamment en retraite. Effrayé de la gravité de la situation Mehemet Ruschdi donna sa démission de grand-vézir (11 février 1867).

A vrai dire, le nouveau ministère ayant Ali-Pacha à sa tête comme grand-vézir, avec Fuad-Pacha aux affaires étrangères et Mehemet Ruschdi à la guerre, ne fut qu'un remaniement de l'ancien. Ali-Pacha était le diplomate le plus renommé de l'Empire et il était digne par ses talents de sa réputation. Chargé d'affaires à Londres en 1838, ambassadeur en 1841, président du Conseil du Tanzimat, grand-vézir en 1842, plénipotentiaire de la Turquie au

congrès de Paris en 1856, grand-vézir en 1857 et en 1861, ministre des affaires étrangères depuis cette époque, c'était un travailleur acharné et sa probité ne s'était jamais, chose des plus rares en Turquie, abaissée jusqu'à accepter des *bakchichs* (pots de vin). Mustapha fut remplacé par Omer-Pacha qui entreprit de rejeter la population insurgée dans le massif de Sphakia, de l'y cerner et de l'exterminer. Ce plan échoua vu l'insuffisance des forces dont disposait le général ottoman et l'incapacité de ses lieutenants.

La lutte prenait un caractère atroce. Omer-Pacha ternit la fin de sa carrière en se faisant complice d'horreurs sans nom. Le croate, devenu Serdar-eckrem, rappela par sa férocité ces *Gränzer* qui, dans les rues de Vienne insurgée, prise par Windischgrätz, coupaient les têtes des blessés tombés sur les barricades et fut l'émule de ce Haynau qui faisait fouetter et violer les femmes, et ne marchait qu'escorté de potences. Mustapha, cédant à l'influence de son fils Salih-Pacha, s'était efforcé d'empêcher la lutte de dégénérer en boucherie; il avait surtout bien pris garde à ne pas susciter le fanatisme religieux. Omer-Pacha changea l'île en un désert et convia les Musulmans à courir sus aux Chrétiens. Sur toutes les places publiques des villes se dressèrent, en guise de mâts de cocagne, des potences où on clouait en pompeux apparat des chapelets de nez et d'oreilles sans préjudice des têtes. Les blessés étaient décapités après avoir subi les plus infâmes mutilations. Des familles furent rôties vivantes dans leurs maisons changées en fours à cuire la chair humaine! « De l'impuissance, les Turcs ont passé à la fureur et de la fureur à l'extermination » écrivait le consul de France à son gouvernement (21 juillet 1867). Les consuls d'Angleterre, d'Autriche, de France et de Russie mandaient à leurs gouvernements: « Des massacres de femmes et d'enfants ont épouvanté l'intérieur de l'île. L'autorité ne peut ni réprimer l'insurrection ni arrêter le cours de ces atrocités. L'humanité réclamerait impérieusement la suspension des hostilités ou le transfert en Grèce des femmes et des enfants » (4 août). Fuad-Pacha se borna à répondre que les consuls mentaient! L'Angleterre fit

semblant de le croire et le consul anglais reçut ordre de ne plus essayer d'enlever à Omer-Pacha ses victimes. Le capitaine Peen, de la marine royale, qui avait recueilli à son bord un millier de malheureux, femmes, vieillards, enfants, que mitraillaient les croiseurs ottomans[1], fut sévèrement admonesté et réprimandé. Heureusement, la France et la Russie n'imitèrent pas la philantropique Angleterre. A la fin d'août, les bâtiments français et russes avaient sauvé 13000 personnes.

Sur l'insistance des grandes puissances, moins l'Angleterre et l'Autriche, le Sultan décida l'envoi en Crète d'un plénipotentiaire ottoman chargé de traiter avec les insurgés. Ali ne voulut s'en rapporter à personne et se rendit lui-même en Crète (4 octobre 1867). Il essaya d'abord de gagner les principaux chefs : décorations, honneurs, argent, il n'épargna aucun moyen de séduction. S'il faut en croire un journal turc : le *Mukbir*, il n'aurait pas reculé devant des procédés plus expéditifs : il aurait essayé de faire assassiner les chefs qu'il n'avait pu séduire. La vie entière d'Ali-Pacha proteste contre cette imputation qu'on est en droit de traiter de calomnie. On ne put arriver à un compromis. Le vézir irrité s'en prit à Omer-Pacha qui répondit avec raison que les bévues de la Marine et l'ingérence inepte de la bureaucratie avaient paralysé les opérations militaires. En effet, si le blocus de l'île eût été effectif, l'insurrection serait morte de faim ; mais les Turcs avaient beau expédier dans les eaux crétoises tout ce qu'ils possédaient de bateaux à vapeur, les corsaires hellènes, le *Panhellèmon* du capitaine Stourmelis, l'*Arkadi* et l'*Enossis* du capitaine Courentis, débarquaient chaque semaine vivres, armes et munitions. Pour se consoler de leurs déboires, les officiers turcs prétendaient que leurs adversaires avaient

1. On vit des vaisseaux ottomans s'approcher du rivage en arborant le drapeau français ou russe et faire des signaux aux fugitifs cachés sur les bords de la mer. Quand les femmes et les enfants se pressaient affolés sur le rivage, tendant les bras vers le vaisseau libérateur, les canons turcs leur vomissaient la mort. Ce fait s'est reproduit plusieurs fois.

évoqué le diable qu'ils avaient pour allié. Un ancien lieutenant de vaisseau de la marine anglaise qui s'était acquis une assez belle réputation militaire dans les rangs du Sud, lors de la guerre de la sécession américaine, Hobart-Pacha, commandait la flotte ottomane. Ses prouesses furent singulièrement modestes. Il est vrai qu'il disposait d'étranges éléments. Chaque jour les officiers Turcs exploraient bien la partie de la côte dévolue à leur surveillance, mais cette opération avait lieu invariablement à la même heure comme s'il se fût agi d'une parade. Le soir venu, les vaisseaux ottomans rentraient dans les ports. On conçoit que les forceurs du blocus avaient beau jeu, surtout dans les passes étroites et les bas-fonds où les lourds cuirassés turcs ne pouvaient suivre les légers corsaires. La seule prise de la marine ottomane fut celle de l'*Arkadi*, mais elle ne lui fit pas honneur. Ce brick de 25 hommes d'équipage, rejoint dans les eaux grecques par un vaisseau cuirassé, une frégate cuirassée et un aviso, pouvait fuir : le capitaine Courentis voulut enlever l'aviso turc à l'abordage. N'ayant pu l'accrocher avec ses grappins et foudroyé par les cuirassés, le capitaine Courentis échoua son brick près du cap Crio, débarqua à terre son équipage intact et incendia son navire. Omer-Pacha en avait assez ; il donna sa démission et fut remplacé par Husseïn-Avni-Pacha. Au commencement de 1838, Ali-Pacha revint à Stamboul où l'attitude de la Grèce réclamait sa présence.

L'insurrection de la Crète avait naturellement provoqué les sympathies des Hellènes : des comités installés à Athènes avaient recueilli des fonds et équipé des corps de volontaires à destination de Candie ; le cabinet Comounduros avait fait des préparatifs et mis l'armée sur le pied de guerre et, ne trouvant pas chez le roi une ardeur égale à la sienne, avait donné sa démission (décembre 1867). Cependant le parti de la guerre avait la majorité dans le peuple et dans la Chambre, et les relations diplomatiques furent sur le point d'être rompues avec la Turquie (30 avril 1868). L'Angleterre et la France arrêtèrent la Grèce, mais la rentrée aux affaires de M. Comounduros donna à la crise un caractère

aigu. Des corps de volontaires à destination de la Crète quittèrent Athènes en plein jour, enseignes déployées; le ministre de Turquie fut insulté jusque dans la légation; M. Comounduros enfin déclara à la Chambre que l'opinion publique exigeait l'annexion de la Crète à la Grèce. La Porte rappela son ambassadeur (2 septembre 1868) et adressa un ultimatum au roi Georges (11 septembre). La Grèce refusa de l'accepter et se prépara à la guerre. Les Hellènes de Crète n'avaient pas les sympathies des gouvernements européens : l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse se prononçaient nettement contre eux; la France qui d'abord avait semblé incliner pour eux, quand Napoléon III faisait au général Kalergis de belles et fallacieuses promesses, s'était retournée en faveur des Turcs. Les puissances intervinrent donc pour empêcher le conflit qui pouvait amener un soulèvement général des Chrétiens contre les Turcs. Une conférence se réunit à Paris qui n'admit la Grèce qu'avec voix consultative et la contraignit à assister frémissante et inactive à la ruine des derniers défenseurs de l'indépendance crétoise (janvier-février 1869). Les Candiotes, dépouvus de canons et à qui les vivres et les munitions étaient mesurés, ne pouvaient plus tenir contre les masses énormes que la Porte lançait contre eux; sauf dans les districts de Sphakia et d'Apocorono où Petropolaki et Zimbrakaki refusaient de poser les armes, la lutte avait cessé dans l'île. Les Turcs cependant n'avancèrent qu'au prix des plus grands sacrifices et, quand l'insurrection fut enfin écrasée, les Crétois obtinrent quand même une amélioration notable à leur précédente situation. L'île fut dotée d'une constitution spéciale qui, après Samos et le Liban, la faisait la province la plus privilégiée de l'Empire.

### Administration d'Ali-Pacha. Canal de Suez 1869. Conférence de Londres 1871.

Ali-Pacha avait pris pour programme de poursuivre la réalisation des idées de Mahmoud. Le caractère ombra-

geux et despotique d'Abd'ul-Aziz rendait cette tâche difficile. Profondément imbu de l'idée de son omnipotence, il ne pouvait concevoir qu'un sujet fut assez audacieux pour oser mettre des bornes au pouvoir illimité qu'il tenait de Dieu. Allah, le Prophète et le Padischah, c'était en cela que se résumait le monde pour lui. Grâce à son habileté et à sa fermeté, Ali-Pacha parvint à s'imposer au sultan et s'il ne justifia pas entièrement toutes les espérances qu'on avait mises en lui, il s'efforça du moins de maintenir l'Empire dans une voie correcte et de développer les ressources vitales du pays. Reprenant les plans que les grands ministres d'autrefois avaient caressés, il travailla à séculariser les *vakoufs* : le droit de succession fut étendu aux terres du domaine et aux propriétés rurales des vakoufs « coutumiers ». Les étrangers furent admis à posséder des immeubles et des biens-fonds dans toute l'étendue de l'Empire. Un conseil d'Etat, composé mi-partie de musulmans, mi-partie de chrétiens, fut institué : son inauguration fournit au sultan l'occasion de déclarer que tous ses sujets étaient égaux devant la loi, quelles que fussent leurs croyances religieuses et que les chrétiens pourraient occuper toutes les fonctions, même celles conférant le grade de vézir (juin 1868). La création du ministère de l'Intérieur dont devait dépendre désormais la Liste civile ; la reconstitution des tribunaux (avril 1869) ; l'autorisation de l'usage du système décimal des poids et mesures, concurremment avec l'ancien système (20 janvier 1870) : tels sont les autres principaux actes intérieurs du grand-vézir.

A l'extérieur, Ali-Pacha s'efforça de conserver de bonnes relations avec l'Europe, tout en s'ingéniant à détruire les capitulations, et de maintenir sous l'obédience ottomane les principautés vassales qui tendaient de plus en plus à l'indépendance. La Serbie et la Roumanie fomentaient des troubles dans la Bulgarie travaillée par des agents panslavistes ; des bandes d'émigrés bulgares se formaient sur territoire roumain et tentaient le passage du Danube à Sistova (18 juillet 1868). En même temps qu'il favorisait le coup de main des patriotes bulgares, le premier ministre

de Roumanie, M. J. Bratiano, faisait voter par les Chambres une loi portant l'effectif de l'armée à 87 000 hommes en temps de paix et 174 000 en temps de guerre. Les remontrances de la Porte furent vaines : le ministère Bratiano pressa activement l'organisation de l'armée roumaine et le prince Charles, sûr de l'appui de la Prusse et de la France, se conduisit comme un souverain indépendant.

Ce n'étaient pas seulement les principautés chrétiennes qui cherchaient à secouer le joug : le vice-roi d'Égypte, exploitant les embarras financiers de son souverain, lui arrachait tous les jours, argent comptant, de nouvelles prérogatives. En 1867, il obtient le titre de *khedive* (maître, seigneur) avec presque tous les attributs de la souveraineté ; l'année suivante, un firman impérial accorde l'investiture du khédivat au fils aîné du vice-roi Ismaïl-Pacha, au détriment de Mustapha-Fazyl-Pacha et d'Halim-Pacha. Le khédive contracte des emprunts, achète des cuirassés et convoque, en son nom personnel, les souverains à l'inauguration du canal de Suez. Ces agissements amènent un échange de notes diplomatiques entre Stamboul et le Caire : le 24 août 1869, Ali-Pacha pose un ultimatum au khédive, le mettant en demeure de livrer sa flotte cuirassée, de réduire l'effectif de son armée de terre, d'envoyer chaque année à la Sublime Porte l'exposé de sa situation budgétaire et lui interdisant de contracter des emprunts ou de signer des conventions politiques sans l'assentiment préalable du Sultan. Ismaïl-Pacha voulait résister ; l'Angleterre et la France l'obligèrent de céder (12 décembre 1869).

Cette même année avait vu s'accomplir une œuvre, intéressant le commerce du monde entier non moins que l'Empire ottoman, le percement de l'isthme de Suez. Dans l'antiquité avait existé un canal mettant en communication le golfe arabique avec la branche pelusiaque du Nil. Necos, père de Psameticus, en avait commencé les travaux qui furent achevés sous Darius I. Selon Diodore de Sicile, le canal n'aurait été terminé que sous Ptolémée II Lagide. Ensablé par suite de la négligence des autorités égyptiennes, il fut rétabli par les Romains. Il fonctionnait encore sous

les Arabes et ce fut le Khalife Abou-Iafar-El-Manzor qui ordonna de le combler, pour empêcher que Médine révoltée contre son autorité par Mohammed-Bey-Ali-Taïeb ne reçut des secours d'Europe (771). Mustapha III avait conçu l'idée de percer l'isthme et confié au baron de Tott le soin de faire les études préliminaires; sa mort empêcha la réalisation de ce plan. Bonaparte, à peine débarqué en Egypte, chargea une commission d'ingénieurs et de savants de rechercher si le rétablissement de la communication entre les deux mers était possible. La réponse fut affirmative. Le temps manqua à Bonaparte pour faire quelque chose; au moment de son départ, il dit au rapporteur de la commission : « La chose est grande, ce ne sera pas moi qui maintenant pourrai l'accomplir; mais le gouvernement turc trouvera peut-être un jour sa conservation et sa gloire à l'exécution de ce projet. »

La véritable jonction des deux mers consistait, non dans un canal intérieur, mais dans la section de l'isthme qui devait permettre aux navires de passer sans décharger. La dépression de Péluse à Suez qui renferme les lacs amers était la voie naturelle qui s'offrait au tracé direct, celle qui servait le mieux les intérêts du commerce universel et les intérêts politiques de l'Égypte et de la Turquie. Un préjugé qui remontait aux temps anciens, déclarait le tracé direct impossible, à cause de la différence de niveau des deux mers. Cette erreur était passée à l'état de vérité depuis les travaux de la Société scientifique de 1779, qui avait trouvé une élévation de 9 m. 90 pour la mer Rouge : Laplace seul n'avait pas voulu admettre la possibilité d'une telle dépression. En 1840, des officiers anglais constatèrent que la différence du niveau était nulle, et en 1847, une commission d'ingénieurs français, envoyée par M. Talabot et dirigée par M. Bourdaloue, mit ce fait hors de doute. De nouvelles expériences, faites en 1853 par l'ingénieur en chef du vice-roi, M. Linant de Bellefonds, confirmèrent la justesse des précédentes observations. Le 30 novembre 1854, le vice-roi Mohammed-Saïd-Pacha délivrait à M. de Lesseps, qui depuis longtemps s'était fait le champion infatigable et

dévoué du percement de l'isthme, un firman l'autorisant à constituer une compagnie universelle pour le percement de l'isthme et l'exploitation d'un passage propre à la grande navigation. La concession était donnée pour quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir du jour de l'ouverture du canal. La Compagnie était autorisée à rattacher, par une voie navigable, le Nil au passage direct et le gouvernement égyptien abandonnait à la Compagnie les terrains du domaine public, alors incultes, qui seraient arrosés et cultivés à ses frais. La convention devait être soumise à la ratification du sultan et l'autorisation de la Porte était nécessaire pour que les travaux commençassent.

Dès le début, l'entreprise avait excité les défiances de la Grande-Bretagne. Elle effraya la Porte de dangers imaginaires et lui fit entrevoir un prochain démembrement de l'Empire. La Turquie était cependant directement intéressée à la réussite du canal : « La puissance des Sultans successeurs des Khalifes, écrivait M. de Lesseps, est à la fois un pouvoir politique et un suprême pontificat. Le Grand Seigneur est le chef suprême et le protecteur de la religion mahométane en même temps que le souverain des territoires dont se composent ses États. Personne n'ignore l'importance attachée par les Musulmans à la possession des villes saintes, regardée par eux comme une condition essentielle de l'autorité spirituelle du Sultan. Mais l'on connaît aussi les difficultés et les lenteurs des communications actuelles entre la Turquie et l'Arabie, les espaces dévorants à franchir, les déserts à traverser pour envoyer directement les forces suffisantes au maintien d'une suprématie nécessaire. L'ouverture du canal de Suez fera disparaître tous ces obstacles. Constantinople pourra communiquer en quelques jours avec la côte d'Arabie; une route maritime toujours praticable et facile lui permettra de pourvoir à toutes les éventualités et replacera réellement les sanctuaires de la foi sous l'action directe du pontife souverain [1]. »

Néanmoins, cédant aux suggestions de l'Angleterre, la

1. De Lesseps : *Egypte et Turquie.*

Porte donna l'ordre d'interrompre les travaux (19 septembre 1859). La Compagnie, sous prétexte qu'il ne s'agissait que d'études préparatoires, éluda les injonctions du gouvernement ottoman, et, le cabinet des Tuileries intervenant, porta l'affaire sur le terrain diplomatique. L'avènement d'Ismaïl-Pacha en Égypte sembla devoir compromettre complètement le succès de l'entreprise de M. de Lesseps : le nouveau vice-roi chercha des chicanes de détail à la Compagnie. Loin d'imiter son prédécesseur, Saïd-Pacha, qui avait toujours paru disposé à se passer de l'autorisation de la Porte, Ismaïl-Pacha, qui tenait à ménager le sultan pour transmettre son autorité à son fils, rendit le gouvernement ottoman arbitre des destinées du canal. Fuad-Pacha, entièrement sous l'influence de l'Angleterre, ne cachait pas ses mauvaises dispositions pour M. de Lesseps et la Compagnie du canal de Suez; sur son ordre, Ali-Pacha adressa (le 6 avril 1863) à la France et à l'Angleterre une communication portant que la Porte ne pouvait donner son consentement :

1° Que si des stipulations internationales garantissaient la neutralité du canal, à l'exemple du Bosphore et des Dardanelles; 2° qu'à des conditions de nature à protéger et à assurer les importants intérêts qu'elle était appelée à sauvegarder.

Or, continuait la note, le plan actuel n'offrait à la Turquie aucune des garanties réclamées : les travaux se faisaient par la voie de la corvée qui absorbait 60 000 travailleurs; la Porte qui avait interdit la pratique d'une telle mesure dans l'Empire ne pouvait la sanctionner en Égypte. Enfin la concession des terrains environnant le canal d'eau douce aurait pour résultat la création, sur territoire ottoman, de colonies indépendantes à Suez, Timsah, Port-Saïd, et sur les frontières de Syrie. Le consentement était subordonné « à la stipulation de la neutralité du canal, l'abolition du travail forcé, l'abandon par la Compagnie de la clause qui concerne le canal d'eau douce et les terrains environnants ». La pensée secrète du gouvernement ottoman perçait dans les derniers paragraphes : si la Compagnie ne se soumet-

lait pas, elle devait faire remise des travaux et des terrains au Sultan qui s'entendrait avec le vice-roi pour leur continuation et rembourserait à la Compagnie les sommes dépensées. Un délai de six mois était accordé pour accepter les conditions de la note du 6 avril. A l'expiration du délai, Nubar-Pacha, au nom du vice-roi, signifiait à M. de Lesseps la réduction du nombre des travailleurs de 20 000 à 6 000, et le retrait de la concession des terrains bordant les canaux d'eau douce (12 octobre 1863). La Compagnie repoussa énergiquement ces prétentions : le conflit pouvait entraîner des complications de la plus haute gravité; le vice-roi offrit de s'en rapporter à l'arbitrage de l'empereur Napoléon III.

Un compromis fut alors signé entre le gouvernement égyptien et la Compagnie :

1° Les engagements résultant du contrat du 25 juillet 1856 étaient obligatoires pour les deux parties contractantes.

2° La Compagnie recevait une indemnité de 28 millions de francs en compensation de sa renonciation aux avantages de ce règlement dont la Porte réclamait la suppression, comme établissant la corvée.

3° La Compagnie rétrocédait au vice-roi le canal d'eau douce compris entre le Ouad, Timsah et Suez, mais elle en gardait la jouissance exclusive pendant toute la durée de la concession. Elle devait achever, elle-même, les travaux et le gouvernement égyptien payer 10 millions pour les frais d'exécution.

4° Les terrains concédés à la Compagnie étaient réduits à 10 264 hectares pour le canal maritime, à 9 000 pour le canal d'eau douce. En échange des 6 000 hectares qu'elle rendait, la Compagnie touchait une indemnité de 30 millions de francs. Le payement des sommes dues par le vice-roi devait s'effectuer en 16 versements dont le dernier était fixé au 1er novembre 1879 (6 juillet 1864).

Bien que les conditions posées par la Porte se trouvassent remplies, Fuad-Pacha, poussé par l'ambassadeur d'Angleterre, fit écrire par le Sultan à Napoléon III pour lui

demander l'envoi d'une commission chargée de déterminer la quantité de terrains nécessaire à la Compagnie. Cette lettre ne produisit pas l'effet attendu et, malgré le mauvais vouloir de Fuad-Pacha, un traité fut signé entre la Compagnie et le gouvernement égyptien (30 janv. 1866), traité qui aplanissait toutes les difficultés. Le contrat général, passé un mois après, fut enfin approuvé par la Porte. Les travaux marchèrent alors rapidement et en novembre 1869 le canal de Suez était inauguré en présence de plusieurs têtes couronnées et des sommités scientifiques et littéraires du monde entier. Le Sultan en froid avec son vassal, ne quitta pas sa capitale et se contenta d'exercer envers les princes qui vinrent lui rendre visite l'hospitalité la plus fastueuse.

La guerre de 1870-1871 entre la France et l'Allemagne eut un contre-coup inattendu pour la Turquie. Forte de l'appui de l'Allemagne, la Russie déclara qu'elle cessait de considérer la mer Noire comme neutre et qu'elle n'entendait plus se soumettre aux obligations que les alliés lui avaient imposées au traité de Paris (31 oct. 1870). La conférence de Londres souscrivit aux demandes de la Russie, en dépit des protestations de la Porte (18 mai 1871). Quelques mois après, la Turquie, déjà privée du seul grand homme de guerre qu'elle possédât, Omer-Pacha, perdait, avec Ali-Pacha, son meilleur homme d'État. Le 18 septembre il descendait dans la tombe où son rival Fuad l'avait déjà précédé.

### Mahmoud Nédim-Pacha. Déposition d'Aziz, Murad V (1876.)

Ce fut un grand malheur pour la Turquie car la succession d'Ali-Pacha échut à Mahmoud Nédim de triste mémoire. Abd'ul Aziz avait une notion assez juste de la politique à suivre vis-à-vis des puissances européennes. La Prusse et l'Autriche dont les intérêts en Orient étaient alors minimes comparés à ceux de l'Angleterre, de la France

et de la Russie, comptaient pour peu de chose dans ses calculs. Il considérait la France comme l'amie la plus désintéressée de la Turquie et croyait son alliance d'autant plus indispensable que, sans elle, l'Angleterre ne pouvait prêter à la Turquie une assistance efficace. La Russie était l'ennemie invétérée des Osmanlys, mais la comparaison des forces respectives des deux empires avait convaincu le Sultan qu'une lutte ne pouvait qu'être désastreuse pour la Porte, si elle se trouvait seule à guerroyer. De là, les ménagements continuels qu'il eut pour la Russie. La mort d'Ali-Pacha, en élevant au grand-vézirat Mahmoud-Nédim-Pacha, qui s'exagérait encore la supériorité de la puissance moscovite, permit au général Ignatiew, ambassadeur du czar à Constantinople, de prendre un ascendant absolu sur l'esprit du Sultan. Avec la plus grande habileté, il fit luire aux yeux du commandeur des croyants la perspective séduisante de l'union sous son sceptre, grâce à l'aide de la Russie, de tous les musulmans : il lui persuada que le panslavisme était l'allié naturel du panislamisme. Non moins adroitement il exploita l'idée dominante du Sultan qui voulait revenir à l'ancien ordre de succession, en transmettant la couronne à son fils aîné, Youssouf Izzeddin. C'était l'objet de toutes les préoccupations d'Abd'ul-Aziz ; il ne dissimulait pas son antipathie pour ses neveux surtout pour Murad, l'héritier présomptif du trône : à plusieurs reprises tout l'entourage du prince fut exilé, sans motifs, par simple mesure préventive. En 1866, le gouvernement français ayant demandé que le prince Murad fût autorisé à venir passer quelques mois à Paris pour s'initier à la pratique gouvernementale, le Sultan refusa sèchement. En 1867, lors de son voyage en Europe, si Abd'ul-Aziz emmena avec lui ses neveux Murad et Abd'ul-Hamid, c'est qu'il craignait de les laisser à Stamboul et qu'il préférait les garder lui-même.

Le général Ignatiew promit au Sultan l'appui du czar pour la réalisation de ses plans. Ne l'abordant jamais qu'avec les marques du plus profond respect et du plus grand dévouement, il capta à ce point la confiance du padischah que

celui-ci s'écria un jour qu'il ne possédait qu'un seul ami véritable, l'ambassadeur de Russie.

Cependant la confusion régnait dans la politique intérieure de l'Empire. Mahmoud-Nédim est renversé en mars 1873 par Midhat-Pacha. En deux ans, trois grands-vézirs se succèdent rapidement : Midhat-Pacha, Husseïn-Avni-Pacha et Essad-Pacha. Mahmoud-Nédim revenu au pouvoir (25 août 1875) décrète la banqueroute (6 oct. 1875), vide au profit du sérail tous les coffres de l'État, se plie à toutes les exigences de la Russie et tombe, devant une manifestation des *softas*, sous le faix de son impopularité (24 mai 1876). Le nouveau grand-vézir, Mehemet Ruschdi-Pacha, adopte avec enthousiasme le projet de déposer le Sultan, conçu par Midhat-Pacha et par Husseïn Avni, ministre de la guerre. Sous les auspices de l'ambassade d'Angleterre, effrayée de la prépondérance de l'influence russe, une conspiration s'organise qui réunit le parti vieux turc au parti des réformes : Midhat, Husseïn Avni, Rédif-Pacha, président du grand conseil de la guerre, Mahmoud Damad-Pacha et Nouri-Pacha, beaux-frères de Murad, Suleyman-Pacha, etc. Le Cheïkh-ul-Islam Hassan-Haïroullah délivre le fetwa nécessaire, dans les termes suivants :

*Demande* : Si le commandeur des croyants tient une conduite insensée et s'il n'a pas les connaissances politiques exigées pour gouverner, s'il fait des dépenses personnelles que l'Empire ne peut supporter, si son maintien sur le trône doit avoir des conséquences funestes, faut-il oui ou non le déposer?

*Réponse* : La loi du Chéri dit : oui!

Dans la nuit du 29 au 30 mai, Husseïn-Avni-Pacha se présentait chez Murad, le revolver au poing, l'entraînait au seraskerat où se trouvaient réunis tous les hauts dignitaires au courant du complot et le proclamait padischah. En même temps un régiment d'infanterie cernait le palais d'Abd'ul Aziz du côté de la terre, pendant que les élèves de l'école militaire occupaient les appartements intérieurs, et le chef des eunuques notifiait au Sultan qu'il avait cessé de régner. Deux jours après, Abd'ul Aziz, dans un accès de désespoir

se tuait en s'ouvrant les veines avec des ciseaux[1]. Murad V ne règna que trois mois. Les émotions qui avaient précédé son élévation au pouvoir, la mort tragique de son oncle, l'assassinat d'Husseïn Avni et de plusieurs des auteurs de la révolution du 29 mai par le Tcherkess Hassan bey, frère et amant de la favorite d'Aziz, avaient, prétendait-on, porté atteinte à ses facultés mentales. En août, il était déposé à son tour et le sceptre d'Osman passait à son frère Abd'ul Hamid. Un parti nombreux à Stamboul a toujours protesté contre cette version officielle et soutenu que Murad n'avait jamais été fou : il a été, disent ses partisans, victime du poison.

La mauvaise administration de l'Empire avait porté ses fruits : « l'homme malade » entrait en agonie. La Bosnie et l'Herzégovine étaient en feu ; la Bulgarie était couverte de sang et de ruines ; le Monténégro et la Serbie avaient audacieusement affiché la prétention d'émanciper par la force des armes les populations slaves soumises à la Porte ; l'Europe attendait les événements dans une attitude hostile, et la Russie guettait le moment de fondre sur la proie qu'elle convoitait depuis si longtemps. Une nouvelle guerre d'Orient commençait qui devait aboutir à un démembrement de la Turquie.

1. Les ennemis de Midhat-Pacha ont prétendu qu'il avait fait assassiner Abd'ul Aziz pour mieux assurer le trône à Murad, le sultan de son choix. Le procès de Malta-Kiosk (27-28-29 juin 1881) a abouti, il est vrai, à la condamnation de Midhat et de ses soi-disant complices, mais ce verdict a été imposé par le gouvernement qui voulait, à tout prix, se débarrasser du réformateur et n'osait agir ouvertement par la violence. Les débats attristants de ce procès d'État n'ont nullement prouvé l'assassinat d'Aziz et encore moins la culpabilité de Midhat.

# CHAPITRE XVI

## ABD'UL HAMID II ET LA GUERRE D'ORIENT

Insurrection d'Herzégovine et massacres de Bulgarie. — Guerre de la Turquie contre la Serbie et le Monténégro (juillet 1876-mars 1877). — La Constitution du 23 décembre 1876. Conférence de Constantinople. Protocole de Londres (31 mars 1877). — Guerre avec la Russie (1877-1878). Traité de San-Stefano (3 mars). — Traité de Berlin (13 juillet 1878).

### Insurrection de l'Herzégovine et massacres de Bulgarie.

Dans aucune province de l'empire la condition des paysans chrétiens n'était plus misérable qu'en Bosnie et en Herzégovine; la féodalité y subsistait dans tout ce qu'elle avait de pire. La conversion à l'islamisme des nobles bosniaques avait encore accru leur puissance seigneuriale et leur avait permis de faire peser sur les paysans un joug plus écrasant. « Les haines de caste s'ajoutant à la haine religieuse, ils dépassèrent bientôt les Turcs en fanatisme et réduisirent les paysans à un véritable esclavage; on montre encore, près d'une porte de Serajevo, le poirier sauvage où les notables de l'endroit allaient, de temps en temps, se donner le plaisir de faire pendre quelques malheureux rayas. »

Lorsqu'en 1845 la Porte avait voulu briser le pouvoir des beys bosniaques, une formidable insurrection avait éclaté. Fazli, pacha de Serajevo, Mahmoud, pacha de Touzli, Muslahi, pacha de Bibatch, Ali bey de Baujanutaka et Ali Kiditch en étaient les chefs. La Porte dut envoyer contre eux son meilleur général, Omer-Pacha, qui ne réussit à prendre le dessus qu'après une lutte sanglante et des pertes

cruelles. Les chrétiens qui avaient aidé de tout leur pouvoir les troupes impériales crurent pouvoir relever la tête. Une assemblée tenue à Baujaluka demanda l'égalité civile et réclama les anciens privilèges dont ils jouissaient avant la conquête turque comme propriétaires du sol. Omer Pacha répondit en jetant en prison les délégués de l'assemblée de Baujaluka et en ordonnant le désarmement général des chrétiens. C'était les livrer sans défense aux vengeancesdes beys qui ne se firent pas faute de les martyriser. Malgré le désarmement, l'excès de la misère et le voisinage du Monténégro provoquèrent des prises d'armes des chrétiens en 1857 et en 1867. L'insuccès de chacune de ces rébellions et l'impitoyable répression qui les suivit ne découragèrent pas les rayas. En 1875, ils adressèrent à la Porte une supplique demandant :

1° La diminution de la taxe sur les moutons; 2° la réduction de la taxe d'exonération du service militaire; 3° la promesse qu'il ne serait pas établi de nouveaux impôts; 4° l'organisation d'une gendarmerie indigène. On ne leur fit pas l'honneur d'une réponse : ils recoururent à la force. Dans les premiers jours d'août, Stolatz, petite ville située près du Monténégro, donna le signal de l'insurrection et un manifeste appela aux armes la Bosnie et l'Herzégovine.

« Frères, il y a longtemps qu'a été livrée la bataille dans les plaines de Kossovo, mais depuis ce moment la nation endure, sans trêve ni merci, les injustices, le pillage, les mauvais traitements. Chaque pouce de terre est arrosé du sang et des larmes de nos aïeux. Les Turcs foulent aux pieds la foi, la liberté, l'honneur et les biens des descendants des Niemanitch. »

Au début la Porte se préoccupa peu de cette levée de boucliers; le grand-vézir, Essad-Pacha, négligea même d'en prévenir le sultan, tant il y attachait peu d'importance. Mais, en quelques jours, le mouvement embrassa toute l'Herzégovine et s'étendit en Bosnie : Niksich et Piva furent bloquées, et Mouktar-Pacha battu complètement en essayant de dégager la première de ces places. La position de la

garnison de Piva devint bientôt si critique qu'on agita à Stamboul la question de son évacuation. Mais le sérasker, Namyck-Pacha, s'indigna à l'idée d'un pareil affront infligé aux armes ottomanes; il ordonna à Réouf-Pacha, dans les termes les plus énergiques, de sauver l'honneur du drapeau :

« Que la malédiction d'Allah, du prophète et de tous les Ottomans soit sur vous, lui télégraphia-t-il, si vous ne vous hâtez pas de dégager le bataillon cerné à Piva. »

Piva fut ravitaillé, mais ce succès n'influa en rien sur le moral des insurgés. Du Monténégro et de la Serbie partaient, chaque jour, de nombreux volontaires qui venaient grossir leurs rangs; des sociétés s'organisaient dans les pays slaves pour leur venir en aide et leur fournir des armes et des munitions; les comités panslavistes de Moscou attisaient la révolte et envoyaient de l'argent et des officiers. La Porte crut pacifier le pays en promettant par un firman (12 décembre 1875) : la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, la nomination des juges à l'élection, l'unification de l'impôt, l'égalité civile et politique. Les insurgés ne se fièrent pas à ces belles promesses et exigèrent des garanties. L'Autriche, qu'on a accusé d'avoir, sous main, encouragé le mouvement, après une entente préalable avec la Russie et l'Allemagne, adressa à la Porte une note l'*invitant* aux concessions suivantes : liberté religieuse, abolition de l'affermage de l'impôt, emploi du produit des contributions directes pour les besoins locaux, revision des lois régissant la propriété, nomination d'une commission de contrôle mixte. Après d'assez longues hésitations, le sultan adhéra à la note Andrassy (12 février 1876); mais les insurgés refusèrent de poser les armes tant que les troupes turques n'auraient pas évacué l'Herzégovine. L'assassinat des consuls de France et d'Allemagne à Salonique, assassinat commis par une bande de fanatiques avec la complicité des autorités ottomanes[1], en

1. *Sélim bey*, chef de la police, condamné à quinze ans de travaux forcés dans la forteresse de Rhodes; *Riza bey*, capitaine de corvette,

soulevant l'indignation publique en Europe, parut à la Russie une occasion propice pour amener l'Europe à intervenir en faveur des Slaves de Turquie. Le *memorandum* de Berlin, œuvre collective des trois chanceliers du Nord, somma la Porte d'appliquer les réformes contenues dans la note Andrassy, sous peine de s'y voir contrainte par la force, et de conclure avec les insurgés un armistice de deux mois, pour arriver à une entente complète (1er mai). Le *memorandum* reçut l'approbation de toutes les puissances; seule, l'Angleterre refusa la sienne. La Porte, encouragée par cette attitude de la Grande-Bretagne, refusa également de souscrire à un acte attentatoire à sa dignité et à son indépendance. Aux embarras occasionnés à la Porte par l'insurrection de l'Herzégovine vinrent tout à coup s'ajouter les complications issues des massacres de Bulgarie.

Les Bulgares n'étaient guère moins malheureux que les Bosniaques et les Herzégoviniens; seulement, en Bulgarie, les Tcherkess remplaçaient les beys. Lors du grand exode de 1863-1864, qui fit refluer en Turquie quelques cent milliers de montagnards du Caucase, le gouvernement ottoman en répartit le plus grand nombre dans la Bulgarie et conçut le projet de former avec eux des colonies militaires, le long du Danube. L'arrivée des Circassiens fut une calamité pour les localités où ils s'établirent; aux environs d'Andrinople et de Philippopoli, les pays durent nourrir les immigrants pendant tout l'hiver de 1864 à 1865. Les Tcherkess se faisaient servir par les villageois, les maltraitaient et se seraient crus déshonorés de travailler : ils étaient, disaient-ils, des guerriers et non des hommes de peine. En 1865, quand on les établit dans la Dobroudja et sur les bords du Danube, ils firent main basse sur les vêtements, les chariots et les bestiaux de la population chrétienne. Cinq familles bulgares durent construire une maison pour une famille tcherkess et ensemencer son

condamné à dix ans de détention dans la forteresse de Rhodes; *Atta bey*, colonel d'infanterie, commandant la forteresse de Salonique, condamné à trois ans de prison dans la forteresse de Rhodes.

En réalité, les condamnés n'ont pas subi leur peine.

champ. Les Circassiens se trouvaient trop bien de cet état de choses pour ne pas chercher à le maintenir par tous les moyens possibles, et bientôt les Bulgares ne furent plus que leurs bêtes de somme. En même temps, le gouvernement s'efforçait d'empêcher la diffusion des lumières, la renaissance intellectuelle de la Bulgarie devant nécessairement avoir pour corollaire sa renaissance politique. En 1869, l'imprimerie n'avait pas encore pénétré dans la Bulgarie; sous le moindre prétexte, et parfois sans raison, comme à Sistova, les professeurs coupables d'initier la jeunesse bulgare aux idées de l'Occident étaient emprisonnés et déportés au fond de l'Asie. La province était écrasée d'impôts : taxe sur les moutons, à un franc par tête; capitation, même pour les nouveau-nés; dîme, le plus ordinairement doublée; enfin une foule de taxes extraordinaires et supplémentaires. Les tentatives de révolte de 1867 et de 1868 avaient donné l'éveil aux musulmans et provoqué leur défiance; l'insurrection des provinces slaves raviva les espérances des Bulgares en même temps qu'elle réveilla le fanatisme des Turcs. Partout la population s'arma et se tint prête à courir sus aux chrétiens. Malgré les rapports des consuls étrangers, malgré les avertissements des feuilles officieuses elles-mêmes, le gouvernement ne prit aucune mesure de précaution.

En octobre et en novembre 1875, le village de Sulmchi fut le théâtre de scènes hideuses; la majeure partie de la population bulgare périt dans des tortures raffinées et subit les derniers outrages. Exploitant l'indignation soulevée par cet attentat, les comités slaves parvinrent à organiser une faible insurrection. A Otlukeuy et à Strielitza, quelques centaines d'insurgés massacrèrent tous les musulmans et arborèrent les couleurs bulgares (avril 1876). Le grand-vézir, Mahmoud-Nedim-Pacha, affolé par cette prise d'armes d'un peuple jusqu'alors humble et timide, courbé, hier encore, jusqu'à terre, s'arrêta à la mesure la plus déplorable. Il eût suffi de deux ou trois bataillons pour venir à bout de l'insurrection; mais au lieu d'envoyer des troupes régulières, il lâcha sur la Bulgarie dix mille Tcherkess et Bachibozouks.

Cette malheureuse contrée fut changée en un lac de sang ; pendant trois mois, les incendies des villages bulgares éclairèrent le massacre d'une population entière. A Batak, où ne s'était jamais développé le moindre ferment de révolte, sur 7000 habitants, 5000 furent égorgés. A Pierouslitza, du moins, les Bulgares ne voulurent pas mourir sans vengeance : retranchés dans l'église, monument massif en pierres de taille, ils se défendirent avec la sombre énergie du désespoir. Le combat dura quatre jours ; pour venir à bout de cette résistance, il fallut employer du canon. Tout fut tué ; les quelques enfants et jeunes filles qui échappèrent au sabre des bourreaux allèrent alimenter les marchés secrets d'esclaves de Stamboul. Dans un seul petit village, aux environs de Yamboli, 300 Bulgares (toute la population masculine du village) furent fusillés sans autre forme de procès. L'enquête anglaise, dont il est impossible de nier la partialité en faveur des Turcs, avoue 12 000 victimes ; les rapports de l'ambassade de France en portent le nombre à 20 000. La Porte chercha à atténuer l'horreur qu'excitèrent en Europe ces massacres, en les rejetant sur la population musulmane qui, menacée d'extermination, aurait été saisie de fureur à la suite des cruautés perpétrées sur des compatriotes par des insurgés bulgares ; elle nia les crimes imputés aux bachibozouks, mais ces explications ne pouvaient détruire l'effet des rapports adressés à leurs gouvernements par les représentants des puissances étrangères. L'ambassadeur de France écrivait au ministre des affaires étrangères : « Grâce à leurs habitudes laborieuses et morales, malgré bien des avanies, les populations chrétiennes des Balkans allaient grandissant en richesse et en instruction, par la force des choses, elles gagnaient chaque jour du terrain sur les musulmans. C'est à ce progrès si naturel et si légitime que certains patriotes ottomans entendent mettre un terme par le massacre et l'incendie[1]. » La publi-

1. Livre jaune 1875-76. A citer encore les lignes suivantes que M. de Bourgoing écrivait le 16 août 1876 : « Une amnistie est accordée aux Bulgares, mais on en excepte les chefs de l'insurrection et tous ceux qui y ont pris une part active. Avec de telles restrictions

cation du rapport d'enquête de M. Baring, les révélations des correspondants du *Daily-News*, soulevaient l'indignation publique en Angleterre, et lord Derby télégraphiait à l'ambassadeur britannique, sir Elliot, à l'occasion des premières victoires remportées par les Turcs sur les Serbes :

« Il paraît au gouvernement de Sa Majesté que la prise de Zaïtchar peut probablement conduire à l'occupation d'une partie considérable de la Serbie par les forces turques. J'ai par conséquent à donner pour instructions à Votre Excellence d'insister fortement auprès de la Porte sur la nécessité absolue de tenir ses troupes sous un contrôle suffisant; sur ce que la population désarmée doit être épargnée et que tout renouvellement des outrages commis en Bulgarie doit être évité. Votre Excellence doit communiquer que tout renouvellement de pareils outrages serait plus désastreux que la perte d'une bataille. *L'indignation de l'Europe deviendrait irrésistible et l'intervention hostile à la Turquie s'ensuivrait immédiatement.* »

La guerre avait, en effet, éclaté entre la Porte et les princes de Serbie et de Monténégro.

### Guerre de la Turquie contre la Serbie et le Monténégro (juillet 1876-mars 1877).

Dès le début de l'insurrection des rayas slaves, la Serbie et le Monténégro leur avaient prêté un appui à peine déguisé ; les volontaires des deux principautés entraient au moins pour la moitié dans l'effectif des guérillas insurgées ; des bataillons entiers de Monténégrins auraient même combattu dans leurs rangs, au dire de Mouktar-Pacha. Les esprits étaient surexcités par la propagande infatigable de l'*Omladina* ; à Belgrade, on réclamait la guerre pour

une pareille mesure est dérisoire et permet de poursuivre les exécutions sur une grande échelle. On mettra en liberté quelques misérables mais on continue et on continuera à pendre sans pitié quiconque inspirera de la défiance » De fait les exécutions ont duré jusqu'à la fin de 1877.

refaire l'unité serbe. Fondée dans le dessein de contribuer au développement de la littérature slave et à la propagation de l'instruction primaire, l'*Omladina* « avait fait converger ses forces vives vers la grande idée qui se retrouve au fond de tous les mouvements qui ont lieu dans les provinces slaves de la Turquie d'Europe : l'union de tous les Yougo-Slaves, sous un sceptre commun. C'est comme un vaste carbonarisme qui unit tous les patriotes serbes : ils ont fait alliance à l'abri de ces idées de propagande en faveur de l'instruction élémentaire, et on peut dire qu'il n'y a pas de ville importante, depuis Prague jusqu'au Danube, qui n'ait sa *vente* où l'on reçoit le mot d'ordre parti d'Agram. Il n'y a plus, selon les propres paroles du président de l'Académie de la ville, « ni fleuve, ni montagne entre le Serbe, le Croate, le Slovène et le Bulgare[1]. »

Le gouvernement serbe partageait les aspirations de la nation : il achetait des chevaux, des canons, des fusils ; un général russe, à qui la prise de Taschkend avait fait une réputation, Tchernaïew, venait prendre le commandement de l'armée serbe. Inquiète de ces démonstrations, la Porte avait concentré à Nisch un corps d'observation de 40 000 hommes et rassemblait à Scutari d'Albanie une armée destinée à contenir la Tsernagora. Le 8 juin 1876, le grand-vézir mit les deux princes en demeure de s'expliquer sur leurs armements. Le prince Milan se rejeta sur la nécessité de réprimer les incursions des Albanais et des Tcherkess, sur la présence des troupes ottomanes à Nisch, enfin sur la nécessité de faire respecter les frontières et de veiller à la sécurité du pays. Le prince Nicolas justifia également ses armements par ceux de la Porte et protesta de ses intentions pacifiques. En même temps il signait avec la Serbie un traité d'alliance offensive et défensive.

A la fin de juin, le prince Milan, levant le masque, somma la Porte de confier le soin de réprimer l'insurrection bosniaque aux troupes serbes. Le prince de Monté-

1. Ch. Yriarte, *La Bosnie et l'Herzégovine pendant l'insurrection.*

négro, de son côté, réclamait la cession d'une partie de l'Herzégovine. Le 1er juillet, les troupes serbes passaient la frontière et 20 000 Monténégrins envahissaient l'Herzégovine. La défaite de Mouktar-Pacha à Trébigne, le désastre essuyé par Mahmoud Pacha (général Freund), près de Podgoritza, permirent aux Monténégrins de bloquer Niksich, Podgoritza et Medua ; la guerre se concentra autour de ces trois places ; mais les succès des Monténégrins restèrent stériles par suite de la défaite des Serbes.

Le seul plan rationnel qui se présentait au gouvernement serbe était de porter le gros de ses forces sur la Drina pour envahir la Bosnie, marcher sur Sienitza et donner la main aux Monténégrins. C'était le plan du colonel Oreskovitch. La Bosnie était le prétexte et l'objectif de la guerre ; c'était là qu'il fallait frapper les grands coups. La jonction opérée avec le Monténégro, la Bosnie isolée du reste de l'empire, privée de tout secours, où la population chrétienne n'attendait que l'apparition de l'armée libératrice pour se lever en masse, la Bosnie était conquise. Mais les conseillers du prince Milan craignaient de mécontenter l'Autriche et redoutaient que l'invasion de la Bosnie n'amenât le cabinet de Vienne à céder aux excitations des Hongrois qui réclamaient l'occupation de la Serbie. En outre, les insurgés de la Bosnie avaient commis le crime, irrémissible aux yeux d'un Obrenovitch, de choisir pour chef le prince Pierre Karageorgevitch, le prétendant au trône de Serbie : le prince Milan avait peur que ce rival ne le frustrât du fruit de ses travaux. Pour toutes ces raisons, on adopta les idées du général Tchernaïew qui proposait d'envahir la Bulgarie par les vallées de la Morawa et du Timok, pendant qu'on ferait une diversion sur la Drina et sur l'Ibar. Ce plan avait le grave inconvénient d'éparpiller les forces serbes aux quatre points cardinaux, de rendre l'offensive divergente et d'empêcher les corps serbes de combiner leurs mouvements. Tchernaïew comptait sur un soulèvement général de la Bulgarie, mais il s'illusionnait et sur l'énergie des Bulgares, terrorisés par les massacreurs, et sur les ressources de la Serbie. L'armée régulière ne comptait que

15 000 hommes; si les officiers, surtout ceux des armes spéciales, ne laissaient rien à désirer sous le rapport de l'instruction et de la capacité, l'armement était des plus défectueux. Le passage au ministère de la guerre du régent Blasnavatz avait été néfaste pour la Serbie ; à sa mort, le pays était désarmé, les arsenaux étaient vides ; les fusils, les canons, les munitions manquaient totalement. Le colonel Nicolitch fit les plus grands efforts pour remédier au mal et déploya de véritables talents d'organisateur. Grâce à lui, la Serbie put mettre en ligne 90 000 combattants, armés pour la plupart de fusils à tir rapide, bien pourvus d'artillerie et parfaitement approvisionnés.

En Russie et dans les pays slaves de l'Autriche, l'entreprise téméraire de la Serbie avait fait déborder l'enthousiasme. Le métropolitain de Belgrade recueillait en Russie un million de ducats et de dons volontaires ; les comités slaves envoyaient des officiers, des soldats, des médecins, des ambulances. De la Slavonie, du Banat, de la Croatie accourait une foule d'anciens soldats des régiments confinaires qui passaient la Save, malgré la surveillance du gouvernement austro-hongrois et venaient, à Schabatz, rejoindre l'armée serbe. Ces volontaires, augmentés des réfugiés bosniaques, formèrent une brigade de dix bataillons, sous le commandement du major Putnik, ancien officier de l'armée autrichienne. Malgré l'arrivée d'un assez grand nombre d'officiers étrangers, les troupes serbes manquaient de cadres ; des lieutenants de l'armée régulière commandaient les bataillons ; des capitaines, des demi-brigades et même des brigades. La cavalerie n'existait pour ainsi dire pas. A l'armée de la Drina, il n'y avait que deux escadrons. A l'armée de la Morawa, outre quelques escadrons, d'un effectif très restreint, la principale force de la cavalerie consistait dans quatre sotnias de Cosaques et de tcherkess russes, et dans un corps d'éclaireurs formé par un officier anglais, ancien compagnon d'armes de Stonewall-Jackson, le colonel Mac-Ivor. L'artillerie seule avait ses cadres à peu près au complet.

A l'Est, sur le Timok, le colonel Leschanin qui n'avait

à opposer aux vieilles troupes d'Osman-Pacha que des miliciens inexpérimentés, échouait dans toutes ses attaques sur les positions de Veliki-Isvor et, malgré une résistance acharnée, se voyait contraint d'abandonner Zaitchar et de se replier sur Prestovatz. A l'Ouest, le colonel Ranko Alimpitch, officier de salon, que, malgré sa nullité, on avait mis à la tête de l'armée de la Drina, à cause du dévouement fanatique dont il faisait parade pour la dynastie régnante, se conformant du reste aux ordres secrets du gouvernement, immobilisait ses troupes devant la bicoque de Bjelina. Il compromit par son incapacité le sort de son armée ; heureusement pour les Serbes, le chef d'état-major, le colonel Oreskovitch et le major Putnik réparèrent chaque fois les bévues du général. Au Sud-Ouest, sur l'Ibar, le général Zach, et après lui le colonel Tcholak Antitch, malgré l'infériorité de leurs forces, maintenaient leurs positions et annihilaient toutes les tentatives de l'ennemi.

Tout l'effort de la guerre était concentré dans la vallée de la Morawa. Tchernaïew avait débuté par des succès ; dans un brillant combat, il avait enlevé le camp fortifié de Babina-Glava, et, tournant Nisch, il avait poussé ses avant-gardes sur la route de Pirot. Menacé par des forces supérieures et craignant pour sa droite, à cause de l'échec de Leschanin, il rétrograda sur les lignes d'Alexinatz et de Déligrad. L'armée turque, forte de 200 000 hommes, dont moitié d'irréguliers, prit alors l'offensive : Suleyman-Pacha se jetant sur Horvatovich, isolé à Gramada avec 6000 hommes, l'écrase malgré une belle défense et menace le flanc gauche de Tchernaïew (25 juillet) ; les victoires de Pandirolo (30 juillet) et de Kniajevatz (31 juillet) permettent aux Ottomans de s'établir sur la rive droite de la Morawa. Ahmed-Eyoub-Pacha, à la tête de 50 000 hommes, essaya d'emporter Alexinatz ; après cinq jours de combat, il fut repoussé avec de grandes pertes (20-24 août). Désespérant d'enlever Alexinatz de vive force, le serasker entreprit de tourner les Serbes et de marcher directement sur Belgrade par la rive gauche de la Morawa. Mal renseigné sur les mouvements de l'ennemi à cause de l'insuffisance de sa

cavalerie, trompé par des démonstrations menaçantes exécutées pour détourner son attention, Tchernaïew ne put empêcher Ahmed Eyoub-Pacha et Ali Saib-Pacha de franchir la Morawa au-dessus de Supovatz (25-30 août). Le 1er septembre, reconnaissant qu'il n'avait devant lui qu'un rideau de troupes, il passa à son tour la Morawa pour assaillir les Turcs, avant qu'ils eussent achevé leur mouvement de concentration ; l'attaque des positions ottomanes échoua. Abd'ul Kerim-Pacha se disposait à marcher en avant, quand il reçut l'ordre de suspendre les hostilités.

Le 24 août, le prince Milan, qui s'était toujours tenu à Paratchin, loin du champ de bataille, avait sollicité l'intervention des représentants des puissances européennes. La diplomatie se mit à l'œuvre : le 14 septembre, la Porte fit connaître les conditions qu'elle prétendait imposer à la Serbie. Le prince devait venir à Constantinople rendre hommage au sultan ; les forteresses évacuées en 1867 seraient réoccupées, conformément aux dispositions du protocole du 8 septembre 1862 ; les milices seraient dissoutes et la force militaire de la principauté ne pourrait excéder 10000 hommes et deux batteries d'artillerie. A ces exigences, la Russie répondit en proposant à l'Autriche une occupation simultanée de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Bulgarie. Cette proposition ne fut pas accueillie et l'Angleterre, d'accord avec les autres puissances, déclara les conditions de la Turquie inadmissibles et rédigea un *memorandum* demandant le *statu quo* pour la Serbie et le Monténégro ; l'autonomie administrative locale pour la Bosnie et l'Herzégovine ; des garanties contre les abus de l'administration pour la Bulgarie, garanties qui devraient être ultérieurement réglées ; la conclusion immédiate d'un armistice de six semaines à deux mois pour signer la paix définitive (25 septembre). La Porte refusa et donna l'ordre à ses généraux de reprendre les hostilités.

Tchernaïew avait établi son quartier général à Djunis ; Abd'ul Kerim lui présenta la bataille (19 octobre) ; ce fut la plus sanglante de toute la guerre ; elle dura trois jours et, malgré des pertes cruelles, les Serbes maintinrent leurs

positions. Le 29, le général ottoman, renforcé de Dervisch-Pacha, renouvela la lutte. La redoute de Crevett qui commandait Djunis, et à la possession de laquelle était attaché le sort de la journée, fut abandonnée par ses défenseurs; en vain, Tchernaïew, ramassant tous les volontaires russes, tous les officiers étrangers et les bataillons réguliers, chargea pour reprendre la redoute ; son corps d'élite se fit héroïquement tuer sans pouvoir débusquer l'ennemi. La panique se mit dans l'armée serbe : Horvatovich essaye de tenir avec l'aile droite, il est coupé de Tchernaïew et forcé d'évacuer Kruschevatz que les vainqueurs livrent aux flammes; Tchernaïew, menacé d'être cerné, abandonne Deligrad et Alexinatz capitule.

L'émotion fut grande à Belgrade à la nouvelle du désastre. La levée en masse fut décrétée ; le prince partit en toute hâte avec tous les renforts disponibles rejoindre Tchernaïew qui essayait de reformer son armée et s'apprêtait à tenter un suprême effort pour sauver la capitale. La Russie qui avait fait la guerre officieuse par l'intermédiaire des Serbes ne pouvait, sous peine de perdre tout prestige auprès des populations slaves, laisser anéantir la Serbie. Sur l'ordre du prince Gortschakoff, le général Ignatiew remit à la Porte un ultimatum se terminant ainsi : « Le soussigné est chargé de déclarer à la Sublime Porte, au nom de Sa Majesté, que si, dans l'espace de deux fois vingt-quatre heures, après la remise de la présente note, un armistice effectif et inconditionnel de six semaines à deux mois, embrassant tous les combattants, n'est pas conclu, et des ordres péremptoires ne sont pas donnés aux commandants des troupes ottomanes pour arrêter immédiatement toutes les opérations militaires, il devra quitter Constantinople avec tout le personnel de l'ambassade impériale. »

La Porte céda devant cette menace et signa avec les deux principautés un armistice de deux mois qui fut plus tard prolongé jusqu'au mois de mars 1877. Le rôle de la Serbie était fini; le principal acteur, resté jusqu'alors dans les coulisses, la Russie, allait entrer en scène. Le 12 novembre, le czar, dans un discours à la municipalité de Moscou,

exaltait la valeur des Monténégrins et témoignait hautement des sympathies de la Russie pour les souffrances de ses frères de race et de religion. Le 13 une circulaire du prince Gortschakoff annonçait à l'Europe la mobilisation de six corps d'armée dans le but d'assurer la sécurité des chrétiens *par tous les moyens possibles*. L'Angleterre, reprenant alors la proposition qu'elle avait émise le 5 octobre, revint à l'idée d'une conférence européenne à Constantinople, pour trancher le différend et fit partager sa manière de voir aux autres puissances.

### La Constitution du 23 décembre 1876. Conférence de Constantinople. Protocole de Londres (3 mars 1877).

Le parti progressiste essaya de prévenir l'immixtion de l'étranger dans les affaires intérieures de l'empire en prenant l'initiative des réformes. Il porta son chef au pouvoir et le 13 décembre Midhat-Pacha remplaçait Mehemet-Ruschdi-Pacha et devenait grand-vézir. Secrétaire du grand conseil en 1856, chargé de débarrasser la Roumélie des bandes de brigands qui l'infestaient, puis de faire une enquête sur la situation de la Bulgarie, mutessarif de Nisch, gouverneur d'Uskup et de Prisrend, gouverneur général du vilayet de Touna (Bulgarie), président du conseil d'État, plusieurs fois ministre, gouverneur général de Bagdad, grand-vézir, il avait dans tous ces différents postes fait preuve de talents d'administrateur et d'organisateur ; ministre de la justice il avait voulu soustraire les juges au bon plaisir du Cheikh-ul-Islam et faire décréter leur inamovibilité. Abd'ul Aziz le détestait, tout en rendant justice à son mérite et le tenait autant que possible éloigné de Constantinople ; il le considérait comme le chef des partisans de son neveu Murad. Grand admirateur des Anglais, partisan de leur constitution, Midhat-Pacha ne voyait de salut pour la Turquie que dans la gestion directe des affaires par le pays lui-même et croyait que le parlementarisme serait assez puissant pour faire disparaître les abus. Le 23 décembre, jour de l'ouver-

ture de la conférence, un hatt impérial, adressé au grand-vézir, promulguait une constitution qui proclamait :

L'indivisibilité de l'empire; l'irresponsabilité du sultan; l'égalité, devant la loi, de tous les sujets de l'empire, indistinctement appelés Ottomans, et leur admission aux fonctions publiques, selon leurs aptitudes, leur mérite et leurs capacités; l'inviolabilité de la liberté individuelle et du domicile; l'abolition de la confiscation, de la corvée, du *Djerime* (exaction sous forme de pénalité pécuniaire), de la torture et de la question, sous toutes les formes; la liberté de l'enseignement; l'indépendance complète des tribunaux ; l'équilibre effectif du budget ; la décentralisation dans les provinces, tout en réservant l'action et les pouvoirs du gouvernement central.

Le système représentatif prenait triomphalement sa place en Turquie par l'institution d'un sénat dont les membres étaient nommés à vie par le sultan, et d'une chambre de députés élus pour quatre ans, au scrutin secret, à raison de un député pour 50 000 Ottomans du sexe masculin. Les Chambres avaient droit de contrôle sur tous les actes du gouvernement, et les ministres étaient responsables devant elles, mais l'initiative des lois appartenait au gouvernement seul et le sultan, en vertu de l'article 44, était libre d'avancer ou de retarder l'époque de l'ouverture, de prolonger ou d'abréger les sessions.

Midhat ne jouit pas longtemps de sa victoire et ne vit pas fonctionner l'œuvre qu'il avait créée; le 5 mars 1877 il était renversé par une intrigue de palais, arrêté, jeté à bord d'un vaisseau, exilé sans jugement. Le Sultan, pensant que son vézir manquerait peut-être d'argent pour un voyage aussi brusque et aussi imprévu, lui fit remettre une somme de 500 livres turques. Midhat-Pacha, qui, en Bulgarie et à Bagdad, avait contracté l'habitude d'agir, pour ainsi dire, à sa guise, qui avait été un des principaux auteurs de la loi des vilayets qui donnait une plus grande latitude à l'initiative des gouverneurs généraux et restreignait l'ingérence directe du pouvoir central dans les détails administratifs, Midhat-Pacha avait profondément blessé le sultan

par ses allures autoritaires et l'espèce de tutelle qu'il prétendait lui imposer. En outre, certains familiers du sultan, intéressés à la chute de Midhat-Pacha, ne cessaient de le représenter comme regrettant Murad V et ne cherchant qu'une occasion de le remettre sur le trône.

La conférence réclamée par l'Angleterre s'était réunie à Constantinople : il s'agissait de déterminer, tout en prenant pour base l'intégrité de l'empire, la nature des garanties que l'Europe demanderait à la Porte pour une meilleure administration. La Russie essaya d'empêcher l'admission de la Turquie à la conférence, prétention qui fut repoussée par les autres puissances ; toutefois, les délégués ottomans se virent exclus des séances préparatoires, tenues à l'ambassade de Russie : un projet fut rédigé, sans leur participation, et remis le 24 décembre à Savfet-Pacha. Il portait :

1° Annexion de Mali-Zvornik à la Serbie et rétablissement du *statu quo ante bellum.*

2° Annexion au Monténégro de Spizza et de douze districts d'Albanie et d'Herzégovine.

3° Autonomie de la Bosnie et de l'Herzégovine, sous un gouverneur général chrétien nommé par la Porte, pour cinq ans.

4° Autonomie de la Bulgarie (pays compris entre le Danube et les Balkans).

5° Établissement de milices indigènes dans les provinces autonomes. La langue de la majorité, le slave, deviendra la langue officielle ; la moitié des revenus sera affectée aux besoins locaux.

6° Libertés municipales, telles qu'élections des maires et des juges ; milices indigènes, etc... pour la province de Philippopoli et les districts de la Haute-Macédoine, voisins de cette province.

7° Occupation de ces provinces, pour un laps de temps à fixer, par des troupes belges, aux frais de la Porte.

Ces exigences révoltèrent le sentiment national des Osmanlys ; non seulement l'Europe leur enlevait les fruits de leur victoire, mais encore elle les traitait en vaincus. Les Grecs, jaloux de la prépondérance qu'allait acquérir

l'élément slave, faisaient cause commune avec les Ottomans.

La Porte répondit en se retranchant derrière la constitution qui proclamait l'indivisibilité du territoire et devait donner satisfaction à tous les sujets de l'empire. La conférence exigea une réponse catégorique ; elle reçut un refus formel de la Porte d'adhérer au mémorandum. Les négociations continuèrent cependant, et, le 15 janvier 1877, les commissaires notifièrent aux délégués ottomans leur *minimum* définitif.

Tsernagora. — Annexion au Monténégro de divers districts, et rectification de frontières.

Serbie. — *Statu quo ante bellum* ; règlement de la frontière bosniaque par une commission arbitrale ; évacuation immédiate par les troupes des belligérants des territoires situés hors des limites fixées ; échange des prisonniers.

Bosnie, Herzégovine et Bulgarie. — Nomination de gouverneurs généraux pour cinq ans (pour la première période ils seront choisis avec l'agrément préalable des puissances) ;

Subdivision des provinces en sandjaks avec mutessarifs nommés par la Porte et autorités cantonales élues par les populations ;

Assemblées provinciales élues, pour quatre ans, par les conseils municipaux, chargées de répartir et de percevoir les contributions, de concert avec les conseils cantonaux, sauf les douanes, les postes et télégraphes, le tabac et les spiritueux ;

Abolition du régime de l'affermage des impôts ; remise des impôts arriérés ; fixation du budget tous les cinq ans sur la moyenne du revenu ;

Réorganisation de la justice ; publicité des séances et enquête judiciaire obligatoire ;

Liberté des cultes et garanties contre les conversions forcées ; entretien du clergé et des établissements religieux à la charge de chaque communauté ;

Emploi simultané de la langue du pays et de la langue turque dans les tribunaux et l'administration ;

Prohibition de l'emploi de troupes irrégulières et de la colonisation des Tcherkess ; création d'une milice et d'une gendarmerie mixtes, dont les officiers subalternes seront nommés par les valis ;

Amnistie générale pour les chrétiens condamnés ou poursuivis pour délits politiques.

Nomination par les puissances de deux commissions de contrôle.

En même temps la Porte fut avertie que, dans le cas où elle refuserait d'acquiescer aux réformes demandées par l'Europe, les plénipotentiaires quitteraient sur-le-champ Constantinople. Soutenu en dessous main par l'Angleterre, le gouvernement turc ne s'effraya pas de cette menace platonique, et Midhat-Pacha fit rejeter les propositions de la conférence par un conseil national composé de 180 membres musulmans et 60 rayas chrétiens, sur la docilité desquels il pouvait compter. Le 20 janvier, Savfet-Pacha notifia ce refus aux délégués européens. La conférence avait avorté ; le jour de sa clôture, le général Ignatiew laissa tomber ces paroles, signe précurseur de la tempête qui allait fondre sur la Turquie :

« Je me hâte de déclarer qu'au cas où à la suite de la rupture des négociations de paix, la guerre que l'Europe voulait empêcher éclaterait de nouveau entre la Porte et la Serbie et le Monténégro, et au cas où la sécurité des chrétiens serait le moins du monde en danger, soit dans les villes de l'intérieur, soit dans les ports de mer, mon gouvernement considérerait ces faits comme des faits ayant pour but de pousser l'Europe à la guerre. »

Le refus de la Porte prenait sa source dans les excitations à la résistance que prodiguait l'ambassade d'Angleterre et dans l'attitude de la Russie devenue subitement conciliante et dont la modération inattendue avait surpris tout le monde. C'est que l'empereur Alexandre flottait irrésolu entre le général Ignatiew, le général Milutine et les comités slaves qui poussaient à la guerre et le prince Gortschakoff et M. de Reutern qui se montraient peu désireux d'en courir les chances. Le prince de Bismarck, pour la réussite

de combinaisons futures, désirait voir la Russie user ses forces dans une guerre coûteuse : il mit tout en œuvre pour influer sur les décisions du gouvernement moscovite et le décider à tirer l'épée. Le général de Schweidnitz, ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, et le général Werder, agent militaire allemand attaché à la personne du czar, reçurent l'ordre d'agir dans ce sens. Un plan de campagne fut envoyé de Berlin à Livadia, dans lequel l'état-major allemand prouvait que le Danube n'était pas une frontière défendable, que la vraie ligne stratégique étaient les Balkans ; que, vu la négligence des Turcs et le mauvais état des défenses, les Balkans pouvaient être facilement franchis. Enfin 250 000 hommes devaient suffire pour écraser la Turquie, mais il fallait se hâter[1].

Cependant, à la suite de l'insuccès de la conférence de Constantinople, le prince Gortschakoff adressa le 31 janvier aux ambassadeurs russes à Londres, Berlin, Rome, Paris et Vienne une note circulaire, dans laquelle il insistait sur la nécessité d'imposer à la Turquie le respect des décisions de l'Europe. L'Angleterre se déclara contraire à toute mesure qui nécessiterait l'emploi de la force contre l'empire ottoman et se défendit d'intervenir en faveur des chrétiens. Mettant à profit ces divergences de la diplomatie, la Porte faisait parade des réformes qu'elle allait exécuter et concluait la paix avec la Serbie, à des conditions honorables pour la principauté (1er mars) :

*Statu quo ante bellum*, au point de vue territorial ; évacuation du territoire serbe dans un délai de douze jours ; amnistie générale ; égalité civile et politique accordée aux Arméniens et aux Juifs habitant la Serbie.

L'accord avec le Monténégro ne devait pas être si facile, eu égard aux prétentions de la Porte et aux revendications de la Tsernagora victorieuse. Le Monténégro allait même servir de prétexte à la rupture de la paix.

Le parti de la guerre en Russie, à la tête duquel mar-

1. Jules Hansen, *Les coulisses de la diplomatie. Quinze ans à l'étranger.*

chaient le général Ignatiew, le général Milutine, le grand-duc Nicolas, commandant en chef de l'armée de Kischenew, le docteur Bolkine, un des chefs panslavistes, l'emportait à Livadia. Le général Ignatiew fut chargé de parfaire son œuvre; il partit proposer aux différents cabinets une entente mutuelle pour mettre la Turquie en demeure de procéder à l'exécution des réformes proposées par la conférence. En cas d'un nouveau refus de la Porte, les puissances seraient libres de recourir à une intervention armée, collective ou isolée. Accueilli avec défiance ou hostilité, le diplomate russe se heurta à l'opposition de la Grande-Bretagne ; après quatre semaines de négociations, plusieurs fois interrompues, plusieurs fois reprises, le comte Schouvaloff signa, à Londres, le protocole du 31 mars.

Les puissances invitaient la Porte à désarmer, prenaient acte de ses promesses de réformes et se proposaient « de veiller avec soin, par l'intermédiaire de leurs représentants à Constantinople et de leurs agents locaux, à la façon dont les promesses du gouvernement ottoman seraient exécutées ».

En cas de violation de ces promesses, les puissances « se réservent d'aviser en commun aux moyens qu'elles jugeront les plus propres à assurer le bien-être des populations chrétiennes et les intérêts de la paix générale ».

En même temps, lord Derby, dans une déclaration annexée au protocole, le frappait de nullité éventuelle si le but du cabinet de Saint-James, *le désarmement général*, n'était pas atteint. De son côté, le comte Schouvaloff, dans une annexe pareille, subordonnait la démobilisation de l'armée russe à la conclusion de la paix avec le Monténégro et à l'envoi à Saint-Pétersbourg d'un ambassadeur spécial, pour traiter du désarmement.

Le protocole de Londres fut remis le 3 avril au gouvernement ottoman par le chargé d'affaires anglais. Le successeur de Midhat-Pacha (Edhem-Pacha), partageait ses idées, du moins, quant à la guerre avec la Russie : les Turcs ne voulaient pas entendre parler de cession territoriale et les Monténégrins exigeaient Niksich et Spuz.

Le parlement ottoman avait ouvert ses séances ; mais la

grande majorité, élue sous la pression de l'administration et des ulémas, n'avait d'autre volonté que celle du gouvernement et se laissait guider par les inspirations du parti rétrograde. Chaque fois que les députés de la Syrie, de Janina et quelques autres voulurent secouer l'apathie de la nation et réclamèrent des réformes sérieuses, leur voix fut couverte par les clameurs de l'assemblée : on étouffa la discussion, on rejeta les projets de loi avec ce seul argument : « Ceci est contraire à la loi du Chéri. » Enfin cet essai malencontreux de parlementarisme, dans un pays où l'esclavage existe, où le gouvernement théocratique punit de mort l'expression d'un doute contre la loi religieuse qui prime la loi civile avec laquelle elle est toujours confondue, cet essai de parlementarisme devait finir par l'exil des députés assez hardis pour se prendre au sérieux et par la dissolution de la Chambre pour une période illimitée. La seule idée de faire la moindre concession aux exigences de l'Europe révoltait les Ottomans; aussi le grand-vézir n'eut-il pas de peine à faire rejeter tout accord avec le Monténégro et à faire voter la continuation de la guerre (11 avril). Le lendemain, la Porte refusait d'adhérer au protocole et, dans une circulaire adressée à ses ambassadeurs à l'étranger, elle protestait contre l'ingérence de l'Europe dans ses affaires intérieures et faisait dépendre son désarmement de celui de la Russie et invitait les puissances à faire entendre à Tsettinje *des conseils de modération.* Elle ne pouvait disait-elle souscrire aux ordres des puissances européennes sans aliéner son indépendance; elle préférait la lutte à l'avilissement.

### Guerre avec la Russie : traité de San Stefano (3 mars 1878).

Du reste, les hommes d'État ottomans se faisaient illusion sur les véritables dispositions de l'Occident, trompés par les assurances de l'ambassade anglaise qui outrepassait ses instructions, prenant au sérieux les démonstrations

bruyantes des partisans de Kossuth à Pest, ils se croyaient encore dans la même situation qu'à la veille de la guerre de Crimée. Ils oubliaient que la Russie était forte de l'appui moral de l'Allemagne et de la neutralité de l'Autriche ; que la France écrasée en 1870 se recueillait, et que l'Angleterre, complètement isolée en Europe, ne pouvait, avec ses vaisseaux, que faire des démonstrations inutiles. La masse croyait fermement à une suite non interrompue de triomphes; les journaux turcs la berçaient d'exagérations, acceptées d'autant plus aveuglément qu'elles étaient plus éloignées de la vérité. L'armée ottomane s'élevait d'après eux à 900 000 hommes de troupes régulières; l'émir de Kaschgar, Yakoub-Khan, devait envoyer 50 000 Turcomans; l'Égypte 25 000 hommes, Tunis 12 000; enfin l'Inde et la Chine, un million de volontaires.

« Le passage du Pruth par les Russes, écrivait le *Bassiret*, sera considéré tout simplement comme une déclaration de guerre. Par conséquent nos muchirs et commandants de l'armée du Danube ont reçu l'ordre de passer le fleuve et de châtier, comme il faut, les Moskofs dans ce bas monde. Nos armées de Kars et de Batoum ont reçu les mêmes ordres.

« En cas de déclaration de guerre, nous ne doutons pas que les Français, les Anglais et les Hongrois ne marchent avec la Turquie contre les Russes. Et cela est tellement vrai qu'un Anglais vient de télégraphier à la Sublime-Porte, sollicitant la permission de s'unir à l'armée impériale, avec 5000 de ses braves compatriotes. Le seraskérat, tout en remerciant, a déclaré que notre empire n'a pas besoin de soldats, et qu'en cas d'urgence il peut trouver aisément *un million* de volontaires dans le pays.

« L'Allemagne semble maintenant être avec la Russie et l'Autriche-Hongrie observe une neutralité bienveillante. Mais il est certain qu'aussitôt le premier coup de feu tiré, l'Autriche sera la première à implorer la protection de la Turquie.... Quant à l'Allemagne, elle comprendra qu'elle n'a d'autre moyen de se sauver que de se déclarer contre la Russie et de suivre une politique conforme à ce principe.

« Mais avant tout, n'oublions pas qu'en dehors des 800 000 hommes sous les armes, des 400 000 soldats de l'armée territoriale et des 400 000 volontaires qui n'attendent que l'ordre du padischah pour fondre sur les Russes, il y a encore tous les musulmans de Roumélie, d'Anatolie, d'Arabie, d'Égypte, de Tunis, de l'Asie centrale qui, au moindre signe de tête du sultan, s'ébranleront en masse. »

La réalité ne répondait guère à toute cette fantasmagorie : les bataillons qui, sur le papier, comptaient un effectif de 1000 hommes, atteignaient à peine, pour la plupart, la moitié du chiffre réglementaire ; certains même n'avaient pas plus de 200 hommes. Le service sanitaire était si incomplet qu'au quartier général de l'armée du Danube, à Schoumla où se trouvaient les magasins et les hôpitaux centraux, il n'y avait que deux pharmaciens diplômés, l'un Belge, l'autre Hongrois. Tant en Europe qu'en Asie, la Porte ne disposait guère que de 300 000 hommes. L'armement ne laissait rien à désirer et, sous le rapport de l'outillage, l'armée ottomane pouvait rivaliser avec n'importe quelle armée européenne, mais au point de vue des éléments constitutifs, elle offrait une grande infériorité. Une grande partie de l'armée était formée de bandes d'irréguliers de toutes sortes, bachibozouks zeïbecks, kurdes, tcherkess, etc., soldats indisciplinés et maraudeurs toujours les derniers au feu et les premiers au pillage, qui ne faisaient qu'encombrer sa marche et lui étaient d'une médiocre utilité. Quant aux troupes régulières, les soldats étaient excellents, mais les cadres étaient loin de les valoir.

En repoussant le protocole de Londres, la Turquie avait jeté le gant à la Russie ; celle-ci le releva sans hésiter : le 24 avril, un manifeste du czar déclarait la guerre à l'empire ottoman. La Porte répondit par une note très digne, envoyée aux puissances, dans laquelle elle s'attachait à faire ressortir l'iniquité de la guerre entreprise par la Russie, qui ne pouvait invoquer aucune lésion de ses intérêts et ne pouvait même pas s'appuyer, pour justifier son agression, sur le protocole. La Porte terminait en faisant appel à la médiation de l'Europe, en vertu de l'art. 8 du traité de Paris. Ce

fut en vain : les traités ne valent qu'autant qu'on est assez fort pour les faire respecter. C'est ce que proclamait lord Derby, du haut de la tribune quand, le 19 avril, il s'écriait dans le parlement anglais : « Les traités tombent en désuétude avec le temps et par la force des choses. »

Le jour même où le czar lançait son manifeste, les troupes russes avaient franchi la frontière sur trois points et un détachement, exécutant une marche forcée de cent verstes en vingt-quatre heures, s'était emparé du pont de Barboche sur le Sereth, point où aboutissent les principales routes qui traversent la Roumanie.

Ce pays depuis 1866, s'était peu à peu habitué à considérer comme purement nominale la souveraineté de la Porte ; il avait protesté contre le texte de la constitution ottomane qui proclamait l'unité et l'indivisibilité de l'empire y compris les provinces privilégiées, et donnait à tous les sujets du sultan, sans distinction de races ou de religions, le nom d'Ottomans. La diplomatie ne tint aucun compte de cette protestation et l'Angleterre déclara qu'elle considérait la Roumanie comme partie intégrante de l'empire ottoman ; les Roumains se résolurent alors à secouer, pour jamais, le joug que l'Europe persistait à vouloir faire peser sur eux.

Le 16 avril, une convention secrète, signée avec la Russie mettait à la disposition des troupes moscovites toutes les ressources de la principauté, sans l'entraîner cependant dans l'action. La Turquie dénonça aux puissances signataires du traité de Paris, la violation flagrante commise par la Roumanie et réclama l'intervention de l'Europe qui refusa de se faire le gendarme de la Porte. Le bombardement de Kalafat, par les monitors turcs du Danube, provoqua la déclaration de guerre de la Roumanie et, le 14 mai, elle se proclamait indépendante : 60 000 Roumains allaient former l'aile droite de l'armée russe.

Au lieu de concentrer ses forces dans le quadrilatère, le gouvernement ottoman les dissémina ; il dépensa beaucoup d'argent et perdit beaucoup de temps dans l'inutile expédition de Soukhoum-Kalé et lança 50 000 hommes de ses

meilleures troupes, sous le commandement de Suleyman-Pacha, contre le Monténégro.

Le *Serdar-Eckrem* (généralissime) Abd'ul Kerim n'avait fait aucun mouvement pour inquiéter la concentration des troupes russes; immobile dans son camp de Schoumla, il ne quittait pas sa tente et ne cessait de fumer son narghilè. A la fin du mois de mai, l'armée du grand-duc était échelonnée le long du Danube et faisait de nombreuses démonstrations pour tromper et fatiguer l'ennemi. Le 22 juin, le général Zimmermann franchissait le fleuve à Hirsova et à Galatz, s'emparait de toute la ligne du Bas-Danube et de la Dobroudja à la suite du combat de Boudjak. Quelques jours après (27 juin), le gros de l'armée forçait le passage à Sistova. Le baron de Krüdner enlevait Nicopolis et y prenait 7000 prisonniers, 113 pièces de canon, deux monitors et 10 000 fusils (15 juillet), pendant que le général Gourko, à la tête de 10 bataillons, de 81 escadrons et de 38 bouches à feu, chassait les Turcs des Balkans, occupait les défilés situés entre les passes de Khain-Keuy et de Schipka (17-19 juillet) et exécutait une pointe audacieuse dans la Thrace.

La panique régnait à Constantinople : la foule s'en prit au général en chef et au ministre de la Guerre, Redif-Pacha, dont l'impopularité était extrême. Fanatique à l'excès, haïssant de toute son âme les Européens, ignorant, brave et doué d'une énergie peu commune, le Serasker pouvait se vanter à bon droit d'avoir mis l'empire en état de lutter : il avait fait proclamer la guerre sainte ; il avait enlevé à Stamboul ses anciens privilèges qui l'exemptaient du service militaire et en avait enrôlé la population valide ; enfin il était parvenu par son activité à combler, en peu de jours, les vides des bataillons. Néanmoins il porta la peine des vices de l'organisation du pays ; le 22 juillet, Abd'ul Kerim-Pacha et Redif-Pacha étaient destitués et traduits devant une cour martiale. On n'osa les juger et on s'en débarrassa en les envoyant en exil. Suleyman-Pacha fut, en toute hâte, rappelé du Monténégro, avec ses troupes, pour couvrir la capitale, et Méhémet-Ali-Pacha nommé Serdar-Eckrem.

Devant les forces supérieures de Suleyman-Pacha, le général Gourko dut reculer : après la défaite de sa colonne de droite, à Eski-Zaghra, il se replia sur les Balkans, poursuivi par Suleyman-Pacha qui tenta de reprendre la passe de Schipka.

Pendant les opérations du général Gourko, le grand-duc avait partagé ses forces en deux corps principaux : l'un, sous le commandement en chef du czarevitch, devait manœuvrer sur la Yantra et faire face à l'armée de Méhémet-Ali ; l'autre, aux ordres directs du grand-duc, restait massé autour de Sistova, pour se porter, soit sur les Balkans, soit contre l'armée d'Osman-Pacha qui menaçait la droite des lignes russes. Sorti de Widdin avec 40 bataillons, Osman-Pacha marchait au secours de Nicopolis, quand il apprit la reddition de cette place. Il se porta à Plevna, nœud des routes qui conduisent dans la Bulgarie occidentale et aux défilés des Balkans et entoura cette position d'une série de terrassements, de tranchées et de batteries. L'état-major russe, ignorant la force de l'ennemi, ordonna au général Schilder-Schüdner d'enlever Plevna, qu'on croyait défendu seulement par 6000 hommes : le général Schilder-Schüdner attaqua avec une division d'infanterie et une brigade de Cosaques ; il fut écrasé (20 juillet). Le général de Krüdner, ralliant son lieutenant, renouvela l'attaque le 30 juillet avec 30 bataillons, 30 escadrons et 186 bouches à feu, mais il ne put entamer les retranchements des Turcs et dut se replier en désordre. Les Turcs prirent alors l'offensive : sur la ligne du Kara-Lom, Mehemet-Ali, essaya de déborder le czarevitch et de tourner ses ailes. Les combats d'Ayaslar (22 août), de Kara-Hassankeuy (24 août), de Katzelew et d'Ablovo (5 septembre) ne furent pour les Ottomans que des succès négatifs et la défaite de Tserkovnia (21 septembre) mit Mehemet-Ali dans l'impossibilité de marcher au secours d'Osman-Pacha.

Celui-ci avait également pris le rôle d'assaillant pendant que Suleyman-Pacha attaquait Schipka ; ce point important au pouvoir des Turcs, les trois généraux ottomans pouvaient opérer leur jonction et la position des Russes

devenait critique. Mais Osman-Pacha battu à Skalevitzé fut rejeté dans Plevna (31 août) ; et Suleyman-Pacha, malgré une série de combats sanglants livrés du 16 août au 17 septembre, ne put réussir à déloger les Russes.

L'entrée en ligne des Roumains, l'arrivée des renforts expédiés de Russie, notamment de la garde impériale, permirent aux Russes de reprendre l'offensive contre Plevna.

« Mais de son côté, Osman-Pacha avait mis à profit le temps qui s'était écoulé depuis la mi-juillet jusqu'à la fin d'août. Les tranchées et les redoutes insignifiantes avaient disparu pour faire place à un véritable camp retranché, couvert par des ouvrages ayant le type et le profil d'ouvrages de fortification permanente et dans lesquels on avait mis en batterie une nombreuse et puissante artillerie. Osman-Pacha avait, de plus, renforcé son armée en appelant à lui les garnisons des points fortifiés de la Bulgarie, ainsi que les défenseurs d'un certain nombre de places situées de l'autre côté des Balkans. Enfin le général turc avait, pendant tout ce temps, réquisitionné sur une grande échelle tout le pays, et, grâce aux communications encore ouvertes avec la Roumélie, il avait réussi à accumuler à Plevna des approvisionnements et des munitions de guerre en quantité considérable [1]. »

Lovatz, clef des positions turques sur la ligne de l'Osma, tomba au pouvoir des Russes, après une lutte acharnée (3 septembre) ; du 7 au 12, les Russes donnèrent l'assaut aux ouvrages dits « *les montagnes vertes* », mais ne purent, dans cette bataille de six jours, occuper que la première ligne des retranchements, la redoute de Grivitza. Devant la difficulté d'enlever Plevna de vive force, l'état-major russe se résolut à faire un siège en règle : le défenseur de Sébastopol, Totleben, fut appelé au commandement en chef de l'armée d'investissement. Il fallait avant tout envelopper complètement la place et isoler Osman-Pacha du reste de la Turquie. Le général Gourko, chargé de l'exécu-

1. La guerre d'Orient. Résumé des opérations militaires. (*Extrait de l'Invalide russe.* Traduction du capitaine Weill.)

tion de ce plan, réussit à souhait : le 24 octobre il écrasait les Turcs à Gorny-Dubniak et à Dolny-Dubniak, enlevait Tellisch et fermait à Osman-Pacha sa principale ligne de communication par Sofia. Poursuivant ses succès, il occupa successivement après des combats vivement disputés, les défilés des Balkans, de Rosalitz, de Beteren, d'Iablowitz, d'Etropol et d'Orkhanié : le chemin était fermé aux armées de secours. Le 9 novembre, le général Skobeleff enlevait les montagnes vertes et tous les efforts des Turcs pour les reprendre échouaient. La chute de Plevna n'était plus qu'une question de temps : privé de l'espoir d'être secouru, menacé de la famine, encombré de blessés et de malades dénués de tout secours médical, ne pouvant plus réparer les pertes qu'il faisait chaque jour dans des engagements incessants, Osman-Pacha tenta une sortie générale (10 décembre). L'armée ottomane fit des prodiges de valeur, mais impuissante à briser le cercle de fer qui l'enserrait, elle dut poser les armes après une résistance héroïque de quatre mois.

Contenue par le czarevitch, l'armée turque du Lom n'avait pu réussir à débloquer Plevna : Mehemet-Ali, à qui des ordres contradictoires et parfois impossibles à exécuter, envoyés de Stamboul et du palais, ôtaient toute liberté d'action, s'était vu destituer et remplacer par Suleyman-Pacha. Le nouveau général avait porté toutes ses forces sur le flanc des Russes ; les combats de Trostianik et de Matchka livrés à l'aile gauche furent infructueux (19 et 20 novembre), mais à l'aile droite, la victoire d'Elena menaça un moment les communications des Russes sur Osman-Bazar. Il était trop tard ; la chute de Plevna fut la réponse à la défaite d'Elena ; et Suleyman, assailli par des forces supérieures, essuya un échec complet à Matchka (11 décembre).

En Asie, le sort des armes n'était pas moins contraire aux Osmanlys. Le général Loris-Melikoff s'était porté sur Kars, pendant que le général Der-Hougassof[1] menaçait

1. Arménien, ainsi que le général Loris-Mélikoff. — La particule *der* indique, en arménien, qu'on est fils d'un ecclésiatique.

Bayazid, à gauche, et que les généraux Devel et Oklobijo, sur la droite, devaient faire tomber Ardahan et opérer contre Batoum. Le général en chef, Loris-Melikoff, ralliant la colonne du général Devel, emporta d'assaut Ardahan (17 mai), investit Kars et menaça Erzeroum. Le général Der-Hougassof, après avoir occupé Bayazid (20 avril), culbutait les Turcs à Dram-Dagh (10 juin), à Daïar (21 juin). Mais le chef d'état-major de Mouktar-Pacha, le renégat hongrois Kohlman (Feïzi-Pacha), officier d'un rare mérite, avait réorganisé l'armée turque d'Asie, qui jusqu'alors avait été à peine digne de ce nom. Mouktar-Pacha avait pris position sur les hauteurs de Zewin avec 59 bataillons d'infanterie, 4000 cavaliers et 60 pièces de canon et Ismaïl-Pacha, à la tête d'un corps nombreux de Kurdes menaçait la base d'opérations du général Der-Hougassof. La supériorité numérique avait passé du côté des Turcs; néanmoins, le général Loris-Mélikoff, pour dégager le général Der-Hougassof, aventuré au milieu des forces ottomanes, livra bataille à Mouktar-Pacha (26 juin). Écrasé par le nombre à Zewin, il dut lever le siège de Kars et se replier sur Alexandropol poursuivi par le vainqueur. Le général Der-Hougassof, malgré 3000 familles chrétiennes qui fuyaient les vengeances des Turcs et encombraient sa marche, parvint à opérer sa retraite en bon ordre, tenant l'ennemi à distance respectueuse et regagna Igdir avec son corps d'armée intact. Ismaïl-Pacha resta pour le contenir, avec 40 bataillons et 55 pièces de canon, pendant que Mouktar-Pacha, à la tête du corps principal, devait écraser le général Mélikoff. Les combats de Kerkhana, d'Ani, de Iagnia, d'Ipak-Tepessi, d'Avliar, de Kizil-Tépé, bien qu'à l'avantage des Turcs, ne produisirent aucun résultat; les Russes se bornaient à des démonstrations, sans s'engager à fond, en attendant l'arrivée de renforts. Vers la fin de septembre, le général Loris-Mélikoff, que venaient de rejoindre plusieurs divisions d'infanterie et une nombreuse artillerie, reprit l'offensive. Mouktar-Pacha concentra ses troupes en arrière de Kizil-Tépé, mais enveloppé à l'Aladja-Dagh il fut écrasé, et les débris de ses troupes n'eurent

d'autre ressource que de se jeter dans Erzeroum (14-16 octobre). Kars fut de nouveau investi et enlevé à la baïonnette (18 novembre) ; 17 000 prisonniers, 300 canons tombèrent aux mains des vainqueurs. Mouktar-Pacha essaye en vain d'arrêter la marche victorieuse de son adversaire ; il essuie un nouveau désastre à Débé-Boïn (4 novembre) et est bloqué dans Erzeroum.



La lutte touchait à sa fin ; la Turquie, écrasée en Europe et en Asie, épuisée d'hommes et d'argent, allait être contrainte de subir la loi inexorable du vainqueur. Après la chute de Plevna, elle avait voulu demander la paix ; l'ambassadeur anglais à Constantinople, sir Layard, fit revenir la Porte sur cette résolution en la leurrant de l'espoir d'une intervention armée de l'Angleterre. La rigueur de l'hiver allait, pensait-on, dans les cercles militaires, arrêter les opérations des belligérants et donner le temps aux Turcs de se remettre de leur désarroi ; tous ces calculs furent trompés de la manière la plus complète et des succès foudroyants amenèrent les troupes du grand-duc sous les murs de Stamboul.

Le général Totleben opinait pour qu'on investit Roustschouk, Widdin et Schoumla, avant de marcher en avant, et l'empereur, pour récompenser les services rendus par le czarevitch sur le Lom, annonçait l'intention de lui conférer au printemps le commandement suprême. Le grand-duc Nicolas ne voulut pas laisser à un autre la gloire et l'honneur de terminer la guerre ; il donna l'ordre au général Gourko dont il connaissait la hardiesse et l'énergie, de franchir les Balkans, coûte que coûte[1]. Malgré des obstacles sans nombre accumulés par la nature, le général Gourko, faisant traîner les canons à bras au milieu des glaciers et à travers les ravins et les précipices, faisant porter à dos les munitions et les approvisionnements, escalade les Balkans d'Etropol, anéantit l'armée de Chakir-Pacha et entre à Sofia (4 janvier 1878). Dans le Balkan central, Vessel-Pacha capitule à Schipka avec 41 bataillons et

1. J. Hansen, *Les coulisses de la diplomatie.*

93 bouches à feu, devant les généraux Radetzky et Skobeleff (9 janvier). Suleyman-Pacha, après une bataille de trois jours en avant de Philippopoli, voit son armée détruite par le général Gourko et est forcé de se jeter dans le Rhodope pour éviter d'être obligé de mettre bas les armes (16-19 janvier). Le 20, l'avant-garde du général Skobeleff occupait Andrinople.

En même temps la Serbie, qui depuis le 13 décembre avait recommencé la guerre, s'emparait de Nisch, ses troupes donnaient la main aux troupes russes de Sofia et cernaient Hafiz-Pacha; les Monténégrins, déjà maîtres de Niksisch, de Spuz, de Medun enlevaient Antivari et menaçaient Scutari; Widdin assiégé par les Roumains était aux abois.

Les avant-postes russes étaient en face de Stamboul : la Turquie demanda la paix.

Le 5 février, les préliminaires de la paix furent signés à Kezanlik. L'Angleterre fit alors une démonstration tardive en envoyant une flotte dans la Marmara et mena grand bruit de velléités belliqueuses (14 février). La Russie ne s'effraya pas de cet appareil guerrier et, le 3 mars, le général Ignatiew imposait à la Porte le traité de San-Stéfano.

Par ce traité, le Monténégro voyait son territoire triplé et recevait les ports de Spizza et d'Antivari.

La Serbie, devenue indépendante, s'accroissait du liva de Nisch.

La Roumanie, également indépendante, recevait la Dobroudja en échange de la Bessarabie qu'elle rétrocédait à la Russie.

La création d'une principauté vassale de Bulgarie, s'étendant du Danube à la mer Egée, ne laissait en Europe à la Turquie que Constantinople, Gallipoli, Salonique et leurs banlieues, l'Epire et la Thessalie, l'Albanie et la Bosnie.

En Asie, la Russie prenait Kars, Ardahan, Batoum, Bayazid.

Enfin la Porte payait une contribution de guerre de trois

cent millions de roubles (1 200 000 000 fr.). La nouvelle de ce traité excita au plus haut point la colère de l'Angleterre : le cabinet Beaconsfield appela sous les drapeaux la réserve de l'armée active et menaça de jeter dans la balance le poids des bataillons de cipayes de l'impératrice des Indes. Mais il était dangereux de dégarnir de troupes l'Hindoustan ; on n'en put tirer que 7000 hommes. Laissée à ses propres forces par suite de l'hésitation de l'Autriche tenue en respect par l'Allemagne, la Grande-Bretagne était impuissante à arrêter la Russie. En 1854 elle n'avait pu mettre en ligne que 25 000 hommes et depuis cette époque son organisation militaire n'avait pas progressé[1].

En vain l'ambassadeur anglais, sir A. Layard, plus philoturc que les Turcs, essayait-il d'amener un conflit entre les troupes ottomanes et les troupes russes campées devant Tchataldja ; en vain envoyait-il de l'argent et des officiers aux montagnards de Rhodope, soulevés contre les Russes ; l'insurrection de la Crète et de la Thessalie, la menace d'une guerre avec la Grèce faisaient à la Porte un devoir de ne pas suivre les avis de son trop bouillant conseiller.

Après un échange suivi de notes entre Londres et Saint-Pétersbourg, l'intervention du prince de Bismarck et la mission du comte Schouvaloff amenèrent une entente secrète entre la Russie, l'Angleterre et l'Autriche (30 mai), et la Russie consentit à soumettre à un congrès européen le traité de San-Stéfano. En même temps lord Beaconsfield concluait avec la Turquie un traité d'alliance défensive, portant « que dans le cas où Ardahan, Batoum, Kars, ou aucune de ces places seraient retenues par la Russie, et aucune tentative serait faite à une époque quelconque par les Russes pour s'emparer d'aucune autre position des territoires de S. M. I. le Sultan, en Asie, fixés par le traité définitif de paix, l'Angleterre s'engage à s'unir à S. M. I. le Sultan pour la défense du territoire en question par les armes.

1. Voyez *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1876. L'armée anglaise au dix-neuvième siècle.

« En revanche, S. M. I. le Sultan promet à l'Angleterre d'introduire les réformes nécessaires (à être arrêtées plus tard par les deux puissances) ayant trait à la bonne administration et à la protection des sujets chrétiens et autres de la Sublime-Porte qui se trouvent sur les territoires en question, et afin de mettre l'Angleterre en mesure d'assurer les moyens nécessaires pour l'exécution de son engagement, S. M. I. le Sultan accepte, en outre, d'assigner l'île de Chypre, pour être occupée et administrée par elle (4 juin). »

Une annexe, en date du 1er juillet, stipulait que dans le cas où la Russie restituerait à la Turquie Kars et les autres conquêtes faite, par elle en Arménie pendant cette dernière guerre, l'île de Chypre sera évacuée par l'Angleterre, et la convention en date du 4 juin 1878 cessera d'être en vigueur.

Les avantages que la Turquie retirait de cette convention du 4 juin étaient fort peu considérables : non seulement l'Angleterre sacrifiait les possessions européennes de la Turquie, mais elle se faisait payer, par une cession de territoire, un appui hypothétique et elle escamotait l'Asie-Mineure.

### Traité de Berlin (13 juillet 1878).

Le 13 juin s'ouvrit à Berlin le congrès européen, sous la présidence du chancelier d'Allemagne. L'Angleterre était représentée par lord Beaconsfield, lord Salisbury, lord Odo Russel ; l'Allemagne, par le prince de Bismarck, le prince de Hohenlohe et le baron de Bulow ; l'Autriche-Hongrie, par le comte Andrassy, le comte Karolyi et le baron de Haymerlé ; la France, par M. Waddington, le comte de St-Vallier et M. Desprez ; l'Italie, par le comte Corti et le comte de Launay ; la Russie, par le prince Gortschakoff, le comte Schouwaloff et le baron d'Oubril ; la Turquie, par Mehemet-Ali-Pacha, Caratheodory-Pacha et Sadullah-Bey.

Le gouvernement ottoman avait cru faire acte d'adroite politique en choisissant Mehemet-Ali comme plénipotentiaire : il pensait que ce maréchal, d'origine allemande, serait favorablement accueilli par le prince de Bismarck. Le contraire eut lieu : la cour d'Allemagne, empreinte du mysticisme piétiste, ne pouvait oublier que Mehemet-Ali était un renégat, et l'aristocratie prussienne tenait à distance le fils du tailleur. La violence avec laquelle le prince de Bismarck interrompit Mehemet-Ali et lui imposa silence dans une séance du congrès fut portée à un tel degré d'intensité que le muchir s'abstint de paraître à plusieurs délibérations.

La France et l'Italie jouèrent au congrès un rôle singulièrement effacé : elles se bornèrent à approuver et à enregistrer les décisions des autres puissances. M. Waddington, au lieu de défendre la Roumanie, le seul peuple de race latine en Orient, préféra se faire le champion des revendications de l'hellénisme : sur sa motion, le congrès *invita* la Turquie à s'entendre avec la Grèce pour une rectification de frontières, en prenant pour base de la ligne de démarcation la vallée de Calamas et celle du Selymbria.

Le traité sorti des délibérations du congrès (13 juillet) scindait en deux la Bulgarie, créée, au traité de San-Stéfano, par le général Ignatiew; la partie septentrionale formait la principauté tributaire de Bulgarie, la partie méridionale diminuée de moitié devenait la province turque autonome de Roumélie orientale. Il eût été pourtant une solution qui aurait dû rencontrer l'approbation et l'appui de l'Angleterre, de la France, de l'Italie, et même de la Turquie, et qui ne pouvait porter ombrage qu'à l'Autriche et à la Russie, c'était la réunion de la Bulgarie à la Roumanie. La race roumaine, plus vivace, plus énergique, plus intelligente et plus instruite que la race bulgare, eût bientôt absorbé cette dernière; les Bulgares eussent été roumanisés aussi rapidement et aussi facilement qu'ils ont été slavisés et le nouvel empire danubien eût barré la route à la Russie. Tout ce que la Roumanie retira de ses sacrifices fut de conquérir son indépendance et de troquer la province fertile et saine

de la Bessarabie contre les marécages pestilentiels de la Dobroudja.

La Serbie, affranchie de la suzeraineté de la Porte, reçut Nisch ; le Monténégro vit enfin la Porte reconnaître officiellement son indépendance et garda avec Antivari le tiers du territoire que lui assignait le traité de San-Stéfano.

La Russie reprenait la Bessarabie que lui avait enlevée le traité de 1856, gardait Kars, Ardahan, Batoum, déclaré port franc, et dont les fortifications devaient être rasées, renonçait à Bayazid et à la vallée d'Alaschgerd. Quant à l'indemnité de guerre, il fut décidé que la Russie ne viendrait, comme créancière de la Porte, qu'en dernière ligne, son titre fondé sur le traité de San-Stéfano ne pouvant primer les droits antérieurs des créanciers de la dette ottomane.

La Perse et l'Autriche prirent aussi leur part de la curée. La première annexa le district de Khotour, la seconde se fit donner Spizza et le mandat d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine pour un temps indéterminé afin de les organiser à sa guise.

La Porte prenait l'engagement : d'admettre sans différence de religion le témoignage de tous devant les tribunaux (art. 63) ; d'appliquer scrupuleusement dans l'île de Crète le règlement organique de 1868, d'introduire des règlements analogues, adaptés aux besoins locaux, dans les parties de la Turquie d'Europe pour lesquelles une organisation particulière n'a pas été prévue (art. 23) ; de réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, de garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes et de *donner connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances qui en surveilleront l'application* (art. 61).

Le premier partage de la Turquie venait d'avoir lieu : le traité de Berlin lui enlevait non seulement toutes les principautés vassales, mais encore la moitié de son territoire en Europe ; la convention du 4 juin, dans laquelle le cabinet de Saint-James avait insolemment dupé le Divan,

mettait l'Asie sous la tutelle de la Grande-Bretagne et l'ambassadeur anglais allait essayer de jouer auprès du Sultan le rôle que remplirent autrefois les résidents anglais à la cour du Grand-Mogol.

---

# CHAPITRE XVII

## ABD'UL HAMID II

L'inexécution du traité de Berlin : la ligue albanaise. La frontière turco-hellénique. — Le procès de Malta-Kiosk : condamnation et assassinat de Midhat-Pacha. — Les Français en Tunisie. — La question égyptienne : Arabi-Pacha ; les Anglais en Égypte. — La question bulgare : révolution de Philippopoli (18 sept. 1885). Convention du 5 avril 1886 ; le prince Ferdinand. — Le conflit gréco-turc : le blocus de la Grèce par les puissances. — La question arménienne ; les comités haïcans. — L'ère des massacres arméniens : Sassoun ; le mémorandum du 11 mai 1895 : les massacres de Constantinople (26-30 août 1896). — Enterrement des réformes. — La question crétoise : Guerre avec la Grèce (13 avril-13 décembre 1897) ; l'autonomie de la Crète (21 novembre 1898). — La question macédonienne : les luttes de races et de religions ; l'anarchie ; le pacte de Muerzsteg. — La faillite des réformes en Macédoine : entente anglo-russe ; la dépossession de l'administration ottomane.

### L'inexécution du traité de Berlin : La Ligue albanaise. La frontière turco-hellénique.

A peine le traité de Berlin était-il signé que le sultan songeait à s'affranchir de ses clauses. Il était fermement résolu à n'exécuter aucune des réformes prévues pour la Macédoine, la Crète et l'Arménie, de même qu'il songeait aux moyens de ne pas tenir les engagements pris pour les cessions de territoires qui lui avaient été imposées. Sans doute la Porte avait dû évacuer la Bosnie-Herzégovine, car

elle ne pouvait entrer en lutte avec l'Autriche-Hongrie, mais elle fomentait l'insurrection Hadji-Loya qui força les Autrichiens à envoyer 150 000 hommes. Avec le Monténégro et la Grèce, elle comptait bien arriver à éluder les prescriptions du traité de Berlin. Et contre ces deux États elle poussait sous main les Albanais, au nom du principe des nationalités, — comme si le gouvernement ottoman n'était pas le pire négateur de celui-ci, — les Arnautes protestant contre la cession d'une partie de leur territoire à leurs ennemis héréditaires.

A Berlin, le second plénipotentiaire ottoman, le maréchal Mehemet-Ali-Pacha, avait protesté contre la cession de Touzi, Pleva, Goussinié au Monténégro. Dans la douzième séance du congrès il avait fait inscrire au procès-verbal un amendement portant que pour agrandir le territoire actuel du Monténégro il ne lui soit concédé que des contrées dont les habitants soient de la même race et pour la plupart de la même religion que les Monténégrins; il regarde comme une injustice l'annexion au Monténégro de territoires habités par des Albanais catholiques ou musulmans. Dans les districts de Pleva, Touzi et Goussinié, la majorité de la population était Arnaute; les émissaires de Yildiz n'eurent pas de peine à persuader les tribus de la Liuma de s'opposer par la force à la cession de territoires skypetars à leurs ennemis invétérés. La prise d'armes fut bientôt générale dans la Guégarie. Devant les remontrances de la Russie et de l'Autriche, la Porte envoya Mehemet-Ali comme commissaire pour la délimitation de la frontière, mais le maréchal qui n'avait qu'une faible escorte fut accueilli avec des injures et des menaces et bientôt sommé de jurer qu'il obéirait aux ordres de la Ligue formée par les clans pour empêcher le démembrement de l'Albanie au profit du Monténégro, de la Serbie et de la Grèce. Le maréchal voulut faire acte d'autorité, il fut massacré avec son escorte à Djakova (6 septembre 1878) comme étant toujours un ghiaour, bien qu'il eût embrassé l'Islam.

A la vérité Mehemet-Ali fut une victime de la duplicité du gouvernement ottoman qui avait lui-même fomenté en

secret la rébellion des Albanais et qui ostensiblement avait envoyé le maréchal, qui ne savait rien de la machination, pour réprimer l'insurrection et avait eu grand soin de ne pas mettre à sa disposition des forces suffisantes.

La « Ligue albanaise » manifesta officiellement son existence le 1er juillet 1879, annonçant sa ferme résolution de s'opposer par les armes à toute cession de territoire albanais. Un comité central fut constitué à Prizrend, deux autres comités siégeaient à Scodra et à Argyrocastro. Mais le gouvernement ottoman ne tarda pas à se voir débordé par la Ligue qui, sans plus se soucier de l'autorité du sultan, administrait elle-même le pays, refusait d'acquitter les impôts et jetait le gant à l'Europe entière. L'idée même d'une Albanie indépendante faisait des progrès extraordinaires chez tous les clans dont la conception politique n'avait pas jusqu'alors dépassé l'horizon de leurs clochers ou de leurs minarets. On commençait à être inquiet à Yildiz.

Une combinaison suggérée par l'Italie, consistant à donner au Monténégro, au lieu et place de Pleva et Goussinié, des territoires au nord de Scodra, occupés par des clans albanais catholiques, fut acceptée par le sultan. Mais elle n'eut d'autre effet que d'amener les tribus catholiques albanaises à se joindre à la Ligue. Le commandement suprême de celle-ci fut dévolu au musulman Hodo-Bey et au catholique Prenk-Bib-Doda, prince des Mirdites. Cependant l'Europe tenue en échec par les Albanais jouait un rôle souverainement ridicule. La conférence de Berlin décida alors, pour sortir d'embarras, de donner au Monténégro le district maritime de Dulcigno, au lieu et place des territoires dont on ne voulait pas lui faire remise. Les Albanais occupèrent aussitôt Dulcigno. Les puissances décidèrent une démonstration navale collective, qui ne servait même pas à masquer leur impuissance, car les navires de guerre avaient ordre de ne pas tirer un coup de canon. Il est vrai que la diplomatie européenne agissait à Constantinople. Le sultan, menacé par l'Angleterre de l'occupation de Smyrne, prit peur et céda (9 octobre 1880).

Des troupes turques furent envoyées qui occupèrent Dulcigno et remirent la ville aux Monténégrins (26 novembre).

Cependant la Ligue albanaise devenait menaçante; elle ne cachait plus ses aspirations autonomistes et celles-ci trouvaient même des encouragements discrets auprès du gouvernement italien et du gouvernement anglais. Elle signifiait à la Porte que « les Albanais se regardaient comme déliés de toute fidélité envers le gouvernement ottoman et qu'ils défendraient leurs montagnes pour leur propre compte, afin d'obtenir leur indépendance. » Mais les hommes qui étaient à sa tête n'avaient aucune des qualités voulues pour jouer le rôle auquel les événements semblaient les destiner. Hodo-Bey était une nullité absolue; Prenk-Bib-Doda, âgé seulement de 21 ans, caractère doux et irrésolu, n'avait rien de la sauvage énergie de ses ancêtres, les Doukadjin. Élevé à Stamboul dans le respect de la puissance turque, il ne put jamais se faire à l'idée d'entrer en lutte avec les Ottomans. Ainsi, au moment où les esprits étaient les plus exaltés et où on s'attendait, à chaque minute, à une bataille entre les Monténégrins et les troupes de la Ligue, un prêtre mirdite, saisi d'un saint transport, s'élança sur un tertre qui dominait la partie du camp où se dressaient les tentes des clans catholiques et, au nom du Très-Haut, adjura tous les catholiques de s'unir aux Monténégrins et, sans attendre davantage, de fondre sur Scodra que les quelques bataillons dont disposait le maréchal Dervish-Pacha ne pouvaient défendre efficacement contre eux. Déjà les Mirdites et leurs confédérés prenaient les armes et s'ébranlaient, dociles aux exhortations du prêtre, quand Prenk-Bib-Doda et Hodo-Bey accoururent et par leurs prières, leurs supplications, leurs promesses, arrêtèrent le mouvement.

Hodo-Bey et Bib-Doda disposaient de 40 000 hommes, en présence du vieux Dervish-Pacha, qui avait à peine quelques faibles bataillons avec lui. Invités par le maréchal à un dîner à bord de la canonnière turque qui servait de stationnaire dans le lac de Scodra, ils vinrent naïvement se jeter dans le piège. Au dessert, les portes de la salle à

manger s'ouvrirent et une troupe de soldats parut; sans même courir à leurs armes qu'ils avaient déposées en entrant, sur un fauteuil, sans essayer la moindre résistance, ils se laissèrent arrêter et furent expédiés à Stamboul où Hodo-Bey mourut du choléra et où Bib-Doda végéta dans une médiocrité dorée. La discorde se mit dans la Ligue et, l'argent habilement distribué par Dervish-Pacha aidant, les clans se dispersèrent, chacun regagnant ses montagnes.

Du côté de la Grèce la politique tortueuse du sultan avait obtenu un demi-succès : s'il avait dû abandonner la Thessalie, il avait sauvé l'Épire.

Le protocole 13 du congrès de Berlin avait prescrit une rectification de frontières au profit de la Grèce, le tracé devant suivre la vallée du Pénée, sur le versant de la mer Égée et celle du Kalamas sur le versant de la mer Ionienne. L'article 24 du traité de Berlin stipulait que, dans le cas où la Turquie et la Grèce ne parviendraient pas à s'entendre sur cette rectification, les puissances signataires du traité leur offriraient leur médiation. Du 8 février au 18 mars 1879, une commission turco-grecque siégea à Prévéza pour rectifier la frontière de l'Épire, mais en pure perte. Des délégués hellènes et des délégués ottomans se réunirent alors, le 22 août, à Constantinople, pour régler la question ; mais quand ils se séparèrent, le 17 novembre, de guerre lasse, on n'était pas plus avancé qu'au premier jour. A Athènes, on s'énervait et on menait grand bruit de préparatifs militaires. Les puissances s'interposèrent; le 16 juin 1880 s'ouvrit à Berlin une conférence internationale, et le 15 juillet, les ambassadeurs à Constantinople des six puissances communiquaient à la Porte les décisions de la conférence confirmant celles du protocole 13 du congrès de Berlin. Les Turcs chicanèrent et finalement ne tinrent aucun compte de la volonté de l'Europe.

Forte de l'assentiment des puissances, la Grèce aurait pu occuper les territoires à elle reconnus par la conférence de Berlin, mais elle perdit une année à une mobilisation des plus imparfaites et elle fut contrainte de se contenter de ce que les Turcs finirent par lui céder, l'Europe s'étant

dégagée dans l'intervalle et l'occasion étant manquée. Malgré le refus des Turcs de se soumettre aux décisions de la conférence de Berlin, la diplomatie avait travaillé toujours à arranger le différend. En mars 1881, les ambassadeurs à Constantinople des six puissances ouvraient des conférences avec la Porte pour arriver à une cote mal taillée. Le 24 mai était signée entre les ambassadeurs et la Porte une convention qui cédait la Thessalie à la Grèce, mais qui en Epire ne lui donnait que l'Arda comme frontière, au lieu du Kalamas. Le 2 juillet un traité était signé sur cette base entre la Turquie et la Grèce.

### Le procès de Malta-Kiosk [1]. Condamnation et assassinat de Midhat-Pacha.

Un des premiers soins d'Abd'ul Hamid avait été d'exiler Midhat-Pacha pour se débarrasser du chef du parti des réformes. Mais Midhat banni était presque aussi redoutable pour l'absolutisme que lorsque il était au pouvoir. Il jouissait de toutes les sympathies de l'Occident: il était le chef désigné, l'homme marqué par le destin en qui espéraient tous les partisans de Murad, tous les mécontents. La pression de l'Angleterre ayant, en 1879, obligé le sultan à rappeler Midhat et à le nommer vali de Syrie pour cinq ans, afin de procéder à un essai loyal des réformes, la perte du Régénérateur fut résolue. Et comme on ne pouvait le frapper pour avoir détrôné Aziz sans en user de même envers ceux qui avaient renversé Murad, on

1. C'est sous ce nom qu'on a pris l'habitude de désigner le procès de Midhat-Pacha, bien que le tribunal de sang qui l'a condamné ait siégé non à Malta-Kiosk, mais à Yildiz même, dans un édifice situé en face dudit Kiosk, qui avait été construit pour servir de corps de garde. Malta-Kiosk, pavillon bâti par Abd'ul Medjid, était trop petit pour que la cour pût y tenir ses audiences, c'est pourquoi le corps de garde lui fut préféré. Cependant, comme le bâtiment n'était pas encore assez grand, on y ajouta des tentes par devant, de façon à former un enclos susceptible de tenir environ 500 personnes.

imagina d'exhumer le cadavre d'Abd'ul Aziz, de transformer le suicide en assassinat pour appeler la vindicte publique sur Midhat le régicide. On commença par éloigner Midhat de la Syrie qui aurait pu lui offrir des moyens de résistance, en le décidant à accepter le poste de vali d'Aïdin. Prévenu du complot qui se tramait contre lui, il refusa de croire aux avis qui lui étaient transmis : le 17 mai 1881 le conak du gouvernement à Smyrne était investi par 3000 hommes et Midhat n'avait que le temps de s'échapper par une porte dérobée du harem et de se réfugier au consulat général de France. Il réclamait l'intervention des puissances pour qu'on lui garantît qu'il serait jugé par un tribunal impartial. Les gouvernements européens, à leur honte, lui firent savoir qu'ils ne pouvaient rien pour lui. Midhat se livra alors à ses ennemis.

Conjointement avec Midhat-Pacha étaient accusés du meurtre d'Abd'ul Aziz : Mustapha Pehliwan tchaouch, lutteur, Mustapha Djezaerli et Hadji Mehemed, gardes champêtres, Fahri-Bey, ex-chambellan du feu sultan, le major Ali-Bey, frère du maréchal Namyk-Pacha, et aide de camp de Murad, le colonel Nedjib-Bey-Kurdji, prévenus d'avoir perpétré l'assassinat, Mehemet-Ruschdi-Pacha ex-grand vézir, Mahmoud Damad-Pacha Djelaleddin, ex-grand-maître de l'artillerie, Nouri Damad-Pacha, ex-grand-maître du palais sous Murad, Hassan Haïroullah-Effendi, ex-cheikh-ul-Islam, qui avait donné le fetwa de déposition d'Aziz, l'ex-sultan Murad — excusable, disait l'arrêt de renvoi à cause de son état mental — et la princesse sa mère, prévenus d'avoir ordonné et préparé le meurtre de concert avec Midhat ; le colonel Izzet-Bey, ex-commandant du palais de Ferié[1] et Seyid-Bey, ex-chambellan de Murad, prévenus de complicité dans le crime.

Au lendemain de la mort d'Abd'ul Aziz, la version de son suicide a rencontré pas mal d'incrédules ; on a même dit à ce propos un mot qui a fait fortune : « On l'a suicidé. »

1. Dépendance du palais de Tchéragan où Aziz avait été transféré après sa déposition.

C'est peut-être très joli, mais c'est absolument faux. Le procès-verbal des dix-neuf médecins qui ont visité le cadavre du sultan dit bien la vérité et rien que la vérité. On a voulu arguer ce procès-verbal de complaisance, mais il y avait, parmi les signataires, des médecins de toutes les nationalités dont plusieurs jouissaient de la plus haute réputation, comme le Dr Marroin, médecin de l'ambassade de France; le Dr Dickson, médecin de l'ambassade d'Angleterre; le Dr Julius van Millingen, médecin de la maison d'Abd'ul Aziz; le Dr Vitalis, médecin de l'administration sanitaire; le Dr Sotto, médecin de l'ambassade d'Autriche-Hongrie; le Dr Spadaro, français; le Dr de Castro-Bey, ottoman. Comment admettre que tous ces médecins se soient entendus pour signer un faux procès-verbal?

L'accusation prétendait que les médecins s'étaient contentés d'un examen des plus superficiels, se bornant à voir les bras, les pieds et le visage du mort, sans visiter les autres parties du corps. Rien n'était moins exact et le Dr Dickson fit justice de cette allégation mensongère dans une lettre qu'il adressa à un journal de Péra et dont la censure interdisit la publication, lettre qui ne faisait, d'ailleurs, que confirmer la narration qu'il avait donnée de l'événement dans le *British medical Journal*, en juin 1876, bien avant donc qu'on eût à Yildiz l'idée de faire un procès d'État sur la mort d'Abd'ul Aziz.

Les débats du procès, qui dura trois jours, 27, 28, 29 juin, étranglés de la façon la plus odieuse par le président et le vice-président du tribunal, Sourouri-Effendi et Christoforidès-Effendi, n'ont pas apporté la moindre preuve à l'appui de l'hypothèse de l'assassinat. Le roman imaginé par l'accusation était d'ailleurs parfaitement idiot. Le chambellan Fahri-Bey serait entré dans la chambre du sultan avec le lutteur Mustapha Pehliwan et les deux jardiniers Mustapha Djezaerli et Hadji Mehemed; il aurait saisi Aziz à bras le corps par derrière et lui aurait fermé la bouche et les narines avec un mouchoir imbibé de chloroforme. — Combien avait-il donc de mains? — Le sultan renversé par Fahri-Bey — à noter qu'Aziz était d'une force herculéenne

et que son adversaire, en comparaison de lui, était un gringalet — les deux jardiniers se seraient agenouillés (*sic*) chacun sur une de ses jambes, pendant que Fahri-Bey le tenait toujours à bras le corps et le lutteur aurait, avec un canif, coupé les artères des deux bras, opération singulièrement difficile à exécuter étant donnée la position réciproque d'Aziz et de Fahri-Bey. Pendant ce temps, deux officiers, le colonel Nedjib-Bey et le major Ali-Bey montaient la garde, sabre au poing, à la porte de la chambre d'Aziz, qui était restée grande ouverte, et quatre eunuques, qui se trouvaient là on ne sait comment, auraient assisté à la tragédie.

Le lutteur Mustapha Pehliwan et le jardinier Hadji Mehemed se reconnaissaient les auteurs de l'assassinat. Mustapha Djezaërli, qui, mis à la torture pendant l'instruction, avait avoué sa participation au crime, s'était rétracté et maintenait formellement son innocence ; tous les autres accusés niaient formellement. Les quatre eunuques dont j'ai parlé plus haut déposaient avoir vu commettre le crime et en narraient tous les détails. Une ex-odalisque d'Abd'ul Aziz, une hystérique qu'un des meneurs du complot contre Midhat-Pacha, Mahmoud Djelaleddin, mort ministre des Finances, avait fait épouser à son fils Munir bey, lui-même fourré jusqu'au cou dans la machination, endoctrinée, stylée par son mari et son beau-père, racontait qu'elle avait vu un homme, Mustapha Djezaërli, sauter par la fenêtre de la chambre d'Aziz et elle donnait les racontars de l'accusation concernant le meurtre comme des détails précis qu'elle avait appris dans les conversations du harem impérial, où c'était de notoriété. Un uléma, dont le nom est demeuré un mystère, qui ne comparut pas au procès et dont on se contenta de lire la déposition écrite, certifiait qu'en lavant le corps d'Aziz, il avait remarqué une blessure au sein gauche, deux dents brisées dans la bouche et *un côté de la barbe tout en désordre*. Le Dr Marco-Pacha, ex-directeur de l'école de médecine, un des médecins qui avaient signé le procès-verbal concluant au suicide, assurait avoir, le jour de la mort d'Aziz, à l'heure

où le sultan avait dû trépasser, aperçu de Coscoundjouk où il était, de l'autre côté du Bosphore, à plus de trois kilomètres de Férié, tomber quelque chose par la fenêtre de la chambre d'Aziz. Seulement il ne pouvait dire si c'était un homme ou un paquet. Enfin, un certain Rifaat-Effendi, homme de sac et de corde, prétendait avoir, étant à Damas, entendu Midhat-Pacha, alors vali de Syrie, dire à un tiers qu'il avait, de concert avec ses coaccusés, fait tuer Aziz.

A l'exception de ce dernier, aucun des témoins à charge dont l'accusation invoquait les dires ne comparut à l'audience : ni les quatre eunuques, ni l'uléma, ni l'odalisque, laquelle, d'ailleurs, agonisait. Des dix-neuf médecins qui avaient signé le procès-verbal du suicide, quatre seulement avaient été cités : Marco-Pacha et Nouri-Pacha, qui se retranchèrent derrière l'autorité des médecins européens et dirent n'avoir vu que les bras du sultan ; un certain Markel, autrichien, qui s'était trouvé par hasard au corps de garde de Férié, qui déposa que tous les médecins n'avaient vu que les pieds et le visage d'Aziz et qui fut récompensé de son faux témoignage par un poste des plus lucratifs à l'administration sanitaire ; le Dr de Castro qui soutint énergiquement le suicide et auquel président, vice-président et procureur général se hâtèrent de couper la parole. Pourtant l'audition de tous les médecins aurait été indispensable. En effet, l'accusation soutenait que le sultan avait eu les artères coupées avec un canif. Or, si tel avait été le cas, les sections auraient été nettes et les constatations médicales avaient établi que « la direction des plaies était oblique, de haut en bas et de dedans en dehors, que les bords en étaient déchiquetés ». Ces constatations ne concordaient qu'avec la version d'Abd'ul Aziz s'ouvrant les veines des deux bras — il était ambidextre — avec des ciseaux trouvés près de son cadavre, lesquels étaient très petits, excessivement tranchants et pointus.

Le Dr Dickson est des plus affirmatifs. Avec le Dr Van Millingen, il a examiné le cadavre ; il a pris note du visage, des yeux, de la bouche, du cou, de la poitrine, du ventre, du dos (derrière les épaules). Aucune trace de lividité aux

lèvres, ce qui aurait pu indiquer la mort par suffocation, aucune trace de pression sur la gorge, ce qui aurait pu faire croire à une lutte ; aucune odeur de chloroforme ou autre substance soluble perceptible ni sur la personne de l'ex-sultan ni dans la chambre où il avait été trouvé mort. « Abd'ul Aziz avait *la barbe entièrement coupée*, » et il ne lui restait que la moustache sur la lèvre supérieure. « Vu la vénération que la barbe inspire aux Musulmans, le fait qu'il se la soit coupée ne saurait être attribuée qu'à un acte de démence. »

A l'audience Midhat demanda vainement à être confronté avec les soi-disant témoins de l'accusation et à leur poser des questions, comme lui en donnait le droit l'article 277 du Code d'instruction criminelle. La cour refusa de citer les témoins dont il demandait la comparution : les médecins ayant signé le procès-verbal de la mort d'Aziz ; les quatre eunuques et l'uléma ; toutes les femmes du palais ; les fils et la mère d'Abd'ul Aziz. Les accusés n'avaient même pas pu choisir librement leurs avocats ; on leur avait imposé des défenseurs d'office. Chehri-Effendi, l'avocat de Midhat, dépassa les bornes de la platitude à tel point que le Réformateur dut lui imposer silence et l'autre s'excusa piteusement, en disant qu'il avait « la fièvre dans la tête ».

On n'avait pas osé faire comparaître devant ce tribunal ni Murad V ni sa mère. Mehemet-Ruschid-Pacha, qui était mourant à Magnésie, avait été interrogé par une commission rogatoire ; Hassan Haïroullah, qui vivait retiré à La Mecque, avait été laissé dans la ville sainte, pour ne pas provoquer une manifestation des ulémas contre le gouvernement. Procès où l'État était à la fois juge et partie, procès inventé et combiné pour donner satisfaction aux rancunes du pouvoir personnel, le procès de Midhat ne pouvait avoir d'autre solution que la condamnation des inculpés. Tous, en effet, furent condamnés à mort, sauf Izzet-Bey et Seyid-Bey frappés de dix ans de travaux forcés.

Tous les condamnés, excepté Mustapha-Pehliwan et Hadji-Mehemed, qui se croyaient certains de recevoir une bonne

récompense de leur faux témoignage, se pourvurent en cassation. Là surgit une difficulté que le gouvernement n'avait pas prévue. Le conseil des ulémas appelé à donner son avis, selon la loi du Chéri, déclara la procédure irrégulière et les condamnations injustifiées. Ainsi les témoignages de Mustapha-Pehliwan et de Hadji-Mehemed ne pouvaient être invoqués contre les accusés, car la loi défendait d'être en même temps inculpé et témoin. Les aveux, qui, au dire du gouvernement, avaient été faits par certains accusés, ne pouvaient prévaloir contre eux, n'ayant pas été publics. Enfin si, comme le prétendait l'acte de renvoi, Midhat et ses compagnons avaient agi sur l'ordre du sultan Murad ils n'étaient passibles d'aucune peine, pas plus que Pehliwan et Mehemed, que les pachas et les beys, car ils n'avaient fait que leur devoir en obéissant au sultan-khalife.

On était loin de s'attendre à Yildiz à un pareil acte d'indépendance. Tout fut mis en œuvre pour décider les ulémas à légitimer par leur fetwa la sentence du tribunal. On finit par enlever l'adhésion de la majorité, en leur affirmant que leur refus entraînerait sûrement la mort des condamnés qu'on ferait disparaître secrètement, tandis que, au contraire, le sultan jurait de les gracier. A part quelques rigides observateurs de la loi, tous cédèrent; on sait comment Abd'ul Hamid tint sa promesse. Midhat-Pacha et Mahmoud-Damad-Pacha, déportés à Taïf, en Arabie, étaient trois ans après, en mai 1884, occis par un major des gardes albanaises, Feïzi Bey, envoyé tout exprès de Constantinople pour cette sinistre besogne. Mahmoud-Damad-Pacha, d'une force herculéenne, opposa une résistance désespérée aux meurtriers; il fallut douze hommes pour venir à bout de lui. Midhat, résigné, se laissa étrangler sans résistance. Sa tête fut coupée, mise dans un coffret et expédiée à Abd'ul Hamid. Le mutessarif de Taïf, Abd'ullah-Effendi, assistait à l'exécution.

La dépêche officielle annonçant la mort de Midhat et de Mahmoud-Djelaleddin disait qu'ils étaient décédés d'un anthrax charbonneux. A cette occasion les journaux turcs

annoncèrent, en quelques mots remarquables par leur sécheresse, que plusieurs des condamnés avaient déjà succombé à diverses maladies. Ainsi Mustapha-Djezaerli, Nouri-Pacha et Haïroullah-Effendi étaient décédés : la fièvre et les remords avaient été la cause de leur fin prématurée[1] !

1. En août 1909 les journaux de Constantinople publièrent une lettre qu'Ali-Haïdar-bey-Midhat, fils du Réformateur, leur adressait de Londres par laquelle il annonçait qu'il allait intenter une action en revision du procès de son père. Dans les milieux gouvernementaux on fut assez désagréablement surpris de cette initiative, d'autant que, c'est triste à dire, Ali-Haidar-bey-Midhat, appartenant au parti libéral, était assez mal vu du Comité. Tant que Hamid était sur le trône, il était impossible de songer à une revision du procès, le souverain ayant été juge et partie dans l'infamie judiciaire qui se déroula du 27 au 29 juin 1881. Mais maintenant que Hamid est déposé et qu'il est prisonnier d'État, il est extraordinaire que ceux envers qui il a contracté une dette de sang ne puissent exiger le payement de leur créance. Le gouvernement ne se soucie nullement de voir remettre en question la mort d'Abd'ul Aziz de crainte de surexciter les passions religieuses du parti fanatique, qui estime qu'il importe, à l'honneur de l'Islam et à la sainteté du caractère du khalife, qu'Aziz ne se soit pas tué de sa propre main.

En effet, la loi du Chéri — il faut toujours en revenir là — condamne le suicide non moins sévèrement que la religion chrétienne. C'est là-dessus que spéculait la camarilla de Yildiz quand elle inventa la fable de l'assassinat d'Abd'ul Aziz : il ne fallait pas que le peuple pût avoir l'idée que le pontife suprême de l'Islam, le vicaire du Prophète, avait violé les prescriptions les plus formelles du Livre saint et était ainsi à tout jamais marqué du sceau de la réprobation divine. La revision du procès de Malta-Kiosk aura-t-elle jamais lieu? C'est très douteux, quoique le fils aîné d'Abd'ul Aziz, le prince Youssouf Izzeddin, héritier présomptif du trône, se soit déclaré en sa faveur et n'ait pas caché que, selon lui, son père s'était donné la mort. Mais la politique du Comité, aujourd'hui maître de la situation, en décide autrement.

Cependant, dans l'intérêt même de la cause constitutionnelle, il serait nécessaire que la revision du procès eût lieu. Celui que les Jeunes Turcs ne manquent aucune occasion de glorifier comme le martyr de la liberté a droit à cette réparation : il ne peut être à la fois assassin et martyr. Et sa réhabilitation solennelle serait l'enseignement le plus salutaire que le jeune régime constitutionnel pourrait donner aux masses, en leur montrant que tôt ou tard la vindicte publique fait justice du despotisme.

**Les Français en Tunisie.**

Pendant la domination turque sous laquelle elle était tombée en 1571 la Tunisie avait été livrée à une anarchie complète au milieu des compétitions des pachas, des deys et des beys qui se disputaient le pouvoir. Enfin, en 1705, le bey Husseïn-Ben-Ali se rendit maître incontesté du pays et fonda une dynastie qui règne encore. D'abord vassale de la Turquie, la Tunisie se rendit peu à peu indépendante et, sous Mahmoud II, elle n'avait plus aucun lien avec l'empire ottoman. Une tentative faite par la Porte en 1870 pour rétablir son autorité effective sur le bey échoua devant les protestations menaçantes de la France et de l'Italie. Mais les gaspillages financiers du gouvernement tunisien avaient pris de telles proportions qu'une commission internationale fut constituée pour sauvegarder les droits des créanciers européens. Une lutte d'influence s'engagea alors dans la Régence entre l'Angleterre, la France et l'Italie, qui bientôt se concentra entre ces deux dernières. Au congrès de Berlin, la France reçut de l'Allemagne l'assurance qu'elle pouvait hardiment aller de l'avant en Tunisie et qu'à la Wilhelmstrasse on ne ferait rien pour contrecarrer son action. C'était dans la pensée du chancelier de fer un moyen certain de brouiller la France avec l'Italie. A Rome cependant on voyait déjà la Tunisie possession italienne et déjà les agents de la Consulta parlaient en maîtres dans la Régence. Le ministère Jules Ferry, à Paris, se décida à brusquer les choses. Prenant acte des incursions répétées des tribus de la Krouminie, à demi indépendantes du bey, sur le territoire algérien, les troupes françaises franchirent la frontière. Après une courte campagne, le général Bréart imposait au bey Mohammed-Saddok, le traité de Kassar-Saïd (12 mai 1881), qui avec la convention de la Marsa (9 juin 1883) fit de la Tunisie un pays de protectorat français.

Cependant la Porte n'avait pas voulu laisser passer l'occa-

sion de revendiquer ses droits sur ce qu'elle appelait une « partie intégrante » de l'empire. Le 16 mai 1881, elle avait adressé à tous ses ambassadeurs une note télégraphique pour qu'ils dénonçassent aux puissances signataires du traité de Berlin l'atteinte portée par la France à la souveraineté et à l'intégrité de l'empire ottoman, garanties par les traités. Le 12 juin, une nouvelle note de la Porte refusait de reconnaître aux consuls et agents diplomatiques français le droit de protection des Tunisiens. La Porte essaya de soulever les tribus arabes en Tunisie et en Algérie contre la France, mais ses efforts furent vains. Cependant elle n'a jamais voulu reconnaître le protectorat français en Tunisie et à chaque instant des conflits éclatent entre les consuls français en Turquie et les autorités ottomanes à cause de la nationalité des Tunisiens. Cela n'a rien qui doive surprendre, si on songe que les Turcs se refusent toujours de reconnaître les Algériens comme sujets français et que la diplomatie française n'a pas encore, — ç'aurait été pourtant bien facile à maintes reprises, — su les y contraindre.

Mais une autre perte bien plus sensible que celle de la Tunisie attendait les Turcs : la perte de l'Egypte.

### La question égyptienne : Arabi-Pacha, les Anglais en Égypte.

Quand Ismaïl-Pacha subit en 1876 le conseil judiciaire que, sous le nom de « commission de la dette publique », lui imposèrent l'Angleterre et la France, unies pour sauvegarder les intérêts des créanciers européens de l'Égypte, non seulement le pouvoir absolu du khédive avait reçu une atteinte destinée à devenir mortelle, mais un dualisme gros de compétitions menaçantes était né. Le contrôle anglo-français, qui devait tendre forcément à subordonner la question politique à la question d'argent, était sûrement appelé à entrer en lutte avec le sentiment national égyptien, qui, tôt ou tard, protesterait contre l'accaparement de

l'Égypte par les étrangers et contre l'exploitation européenne prenant la suite de l'exploitation khédiviale.

Après l'avènement de Tewfik-Pacha, les aspirations du peuple égyptien longtemps comprimées par la tyrannie du khédive déchu éclatèrent avec une force irrésistible. Ismaïl-Pacha avait, d'ailleurs, sans s'en douter, ouvert lui-même la digue en essayant de s'appuyer sur un parti national pour résister aux réclamations de la France et de l'Angleterre et aux injonctions de la Porte. Au lieu de prendre la tête du mouvement en exécutant les réformes que demandait l'opinion publique, Tewfik-Pacha continua les errements de son prédécesseur. Un pronunciamiento militaire issu du mécontentement des officiers égyptiens, las d'être sacrifiés aux officiers turcs et circassiens à qui toutes les faveurs étaient réservées, détermina l'explosion de la révolution qui couvait. Entièrement dominé par les officiers turcs et circassiens que patronnait le harem, le khédive avait préparé un décret aux termes duquel aucun officier égyptien ne pouvait parvenir au delà d'un certain grade. Trois colonels égyptiens, Arabi-Bey, Ali-Fehmi-Bey et Abd'el-Lal-Bey se firent les interprètes des revendications du corps d'officiers national, en adressant (7 janvier 1881) une requête au khédive contre le ministre de la Guerre, le Circassien Osman-Rifki-Pacha. Un des protestataires Ali-Fehmi, mandé au palais pour recevoir la réponse, est arrêté. Son régiment se mutine, le délivre et les trois colonels cernent le palais du khédive qui capitule, destitue Osman-Rifki et le remplace par Mahmoud-Sami-Pacha, acquis au parti national.

Cette échauffourée militaire ne tarda pas à se transformer en un mouvement populaire général. En face de l'absolutisme khédivial soutenu par la France et l'Angleterre qui le confisquaient à leur profit, se dressait une force dans laquelle les mécontents, c'est-à-dire tous les Égyptiens, devaient trouver le point d'appui qui leur manquait. L'armée allait être chargée de notifier et d'imposer au khédive les volontés de la nation. En effet, après les réparations exigées par les officiers vinrent celles formulées par les em-

ployés civils dont Arabi, devenu, par la force des circonstances, chef des milices nationales, se constitua l'avocat. L'idée de la convocation d'un parlement égyptien fut remise en avant par Arabi; l'opposition qui disposait déjà de la force armée eut alors un programme politique net et défini.

Riaz-Pacha, qui présidait le cabinet, essaya d'isoler Arabi, en éloignant du Caire les troupes qui lui étaient dévouées, mais celui-ci prit les devants. Le 9 septembre 1881, la garnison du Caire se soulevait et Arabi se présentait devant le khédive, sabre au poing, et lui dictait ses volontés : destitution de Riaz; augmentation de l'armée jusqu'au chiffre de 18 000 hommes et convocation d'une Chambre des députés. Cette Chambre tint sa première séance le 26 décembre; mais, onze jours après, les cabinets de Londres et de Paris télégraphiaient aux contrôleurs généraux une note collective, assurant le khédive de leur appui (6 janvier 1882). Cette note devait inciter Tewfik-Pacha à vouloir ravaler le Parlement égyptien au rôle d'une simple commission consultative. Commentant cette note, le *Times* parlait d'une intervention armée en faveur du khédive et préconisait celle de la Turquie agissant en qualité de mandataire de l'Angleterre et de la France.

La grosse question qui formait la pierre d'achoppement était le droit pour la Chambre égyptienne de voter le budget, ce que les agents financiers anglais et français déclaraient incompatible avec le contrôle. La Chambre passa outre à cette opposition. Chérif-Pacha, qui avait succédé à Riaz, refusa de soumettre le vote de la Chambre à la sanction du khédive et donna sa démission (2 février). Le lendemain il était remplacé par Mahmoud-Pacha el Baroudi et Arabi prenait dans le nouveau cabinet le portefeuille de la guerre. Le 7 février, un décret khédivial promulguait la loi sur les attributions de la Chambre, parmi lesquelles figuraient, en première ligne, la responsabilité des ministres devant la Chambre et le droit pour cette dernière de voter le budget. Bien que Mahmoud-Pacha les assurât que le service du tribut, celui de la dette publique et toutes les charges découlant de la loi de liquidation ou autres obliga-

tions internationales étaient en dehors de toute discussion, les contrôleurs protestèrent contre le nouvel état des choses (14 février).

Cependant, entre le khédive et ses ministres, les rapports devenaient chaque jour plus tendus. Un complot ourdi par les officiers circassiens contre Arabi, pour restaurer l'autorité absolue du khédive, consomma la rupture. Le pouvoir khédivial fut alors annihilé par la dictature d'Arabi et la surexcitation des esprits inspira bientôt des craintes sérieuses. Devant l'attitude comminatoire de l'Angleterre et de la France, qui avaient entamé des pourparlers avec les autres puissances pour intervenir par la force armée, le fanatisme musulman se réveillait. La présence de quatre cuirassés anglais et de trois cuirassés français envoyés devant Alexandrie (20 mai) avivait au plus haut point les passions de la foule. Les consuls généraux d'Angleterre et de France, qui jusqu'alors s'étaient effacés devant les contrôleurs généraux, adressèrent au khédive un ultimatum contre les chefs du parti national (25 mai). Tewfik-Pacha n'aurait pas mieux demandé que d'exiler ou de déporter Arabi et ses amis, mais l'armée, se déclarant solidaire de ses chefs, menaçait le khédive de le déposer.

La Porte s'était émue des projets d'intervention militaire des puissances occidentales dans une province, partie intégrante de l'empire ottoman. Elle jouait, d'ailleurs, un double jeu. Tout en affirmant dans ses circulaires diplomatiques sa résolution de maintenir l'intégrité du pouvoir khédivial, elle encourageait sous main Arabi qu'on croyait, à Yildiz, dévoué corps et âme à l'idée panislamite. Fomenter l'anarchie au Caire pour avoir prétexte d'envoyer des troupes en Égypte et arriver, peut-être, à refaire de ce pays un simple vilayet, telle était l'idée dont s'inspirait la politique turque. L'Allemagne incitait les Turcs à agir vigoureusement, promettant que l'Europe réduirait à néant l'opposition de l'Angleterre et de la France à l'intervention ottomane. De fait, si les Turcs, par un coup d'audace, avaient débarqué des troupes en Égypte, ils avaient toutes chances de ne se heurtera qu'à des protestations platoniques.

Mais Arabi était aussi peu respectueux des ordres du sultan que de ceux du khédive ; il ne cachait pas son intention de recevoir à coups de canon les troupes ottomanes. Un échec en Égypte pouvait être le signal d'un soulèvement en masse des Arabes : le sultan préféra s'abstenir.

Simultanément, avec la démonstration navale, l'Angleterre et la France avaient provoqué la réunion à Constantinople d'une conférence internationale. Pour en démontrer l'inutilité, le gouvernement ottoman envoya en Égypte une mission composée du maréchal Dervisch-Pacha, du président de la cour de cassation Lebib effendi et de deux fonctionnaires du Palais, Essad-Effendi et Kadri-Effendi (7 juin)[1]. Le maréchal Dervisch-Pacha devait décider Arabi à se rendre à Stamboul et en cas d'insuccès, à la dernière extrémité, l'arrêter ou le tuer comme rebelle[2]. L'institution des Kapidji bachi, ces *missi dominici* chargés de rapporter au sultan maître du monde les têtes de ses sujets rebelles, était toujours en vigueur comme aux siècles passés, seulement on ne l'avouait pas. Dervisch-Pacha ne montra pas en Égypte l'habileté dont il avait fait preuve contre les chefs de la ligue albanaise. Il télégraphiait à Stamboul qu'il était certain de la réussite quand une émeute sanglante éclata à Alexandrie (12 juin). La population courut sus aux Européens et aux Chrétiens et, chose curieuse, les escadres européennes ne firent rien pour protéger leurs nationaux. A l'époque, Arabi fut accusé d'être l'instigateur de cette sédition afin de forcer les consuls européens de recourir à lui pour rétablir l'ordre. Cette version officielle est plus que sujette à caution surtout après les révélations de lord Randolph Churchill qui, à la Chambre des communes d'Angleterre, a accusé publiquement le khédive d'avoir, de connivence avec Dervisch-Pacha, fomenté les massacres.

1. Une première mission composée du maréchal Ali Nizami-Pacha et d'Ali-Fuad-Bey, envoyée en Egypte le 6 octobre 1881, avait déjà échoué.

2. Lettre de M. S. W. Blunt au *Times*.

Passant outre à l'opposition de la Porte, les puissances signataires du traité de Berlin avaient accepté la conférence qui s'ouvrit le 22 juin. Frappée d'avance de stérilité par l'abstention de la Turquie et par l'antagonisme latent qui séparait l'Angleterre et la France des autres puissances, elle ne pouvait aboutir à aucun résultat. La discussion s'éternisait oiseuse, quand le cabinet de Saint-James brusqua le dénouement. Le 6 juillet, sir Beauchamp Seymour, commandant la flotte anglaise mouillée devant Alexandrie, sommait les Égyptiens de cesser les travaux de fortification qu'ils avaient entrepris et, sur leur refus, bombardait sans relâche la ville du 11 au 13 juillet. Arabi évacua la ville incendiée par les obus anglais pendant que la populace indigène se livrait au pillage et au meurtre des Européens. Le 14, l'amiral Seymour occupait les ruines fumantes et désertes de la ville. Trois jours après, le khédive, qui pendant ce bombardement était resté caché dans son palais de Ramleh, craignant à toute minute d'être fusillé par les soldats préposés à sa garde, destituait Arabi et le déclarait rebelle. Mais en dehors d'Alexandrie, l'autorité de Tewfik-Pacha était nulle : l'Égypte entière obéissait à Arabi.

Déconcertée par le bombardement d'Alexandrie, la Porte adhéra enfin à la conférence (20 juillet) et on recommença à débattre la question tant ressassée de l'envoi d'un corps expéditionnaire ottoman en Égypte. On atermoya si bien qu'au moment de signer la convention péniblement élaborée, l'ambassadeur britannique à Constantinople, comte de Dufferin, déclara (18 septembre) que cette convention était une superfluité. En effet, le parti national égyptien était écrasé : Arabi était prisonnier et le khédive était rentré au Caire sous la protection des baïonnettes anglaises. La lumière n'a pu encore être faite sur la bataille de Tell-el-Kebir (14 septembre) qui amena la ruine de l'armée arabiste, mais les ménagements des Anglais envers Arabi et les autres chefs de la révolte sont une présomption en faveur de l'opinion de ceux qui prétendent que Sir Garnet Wolseley acheta son facile triomphe à coups de guinées et non à coups de canon.

Maîtres de l'Égypte, car la soumission d'Arabi avait entraîné celle de tout le pays, les Anglais ne célèrent point leur intention de s'y installer à demeure. Le contrôle à deux, dont le maintien intégral avait été la cause et le prétexte de l'opposition acharnée faite par la France et l'Angleterre au parti national, était supprimé par un décret khédivial en date du 20 janvier 1883 et toute l'administration de l'Égypte était accaparée par les Anglais. Sur les remontrances de la France et les réclamations de la Turquie, une nouvelle conférence internationale se réunit à Londres. Elle se sépara sans avoir pu rien décider.

Voyant l'impuissance du concert européen, les Turcs entamèrent des négociations directes avec la Grande-Bretagne, et le 25 octobre 1885 fut signée une convention en vertu de laquelle un commissaire extraordinaire de chaque partie contractante devait se rendre en Égypte pour élaborer un projet de règlement des affaires égyptiennes.

La question financière ne présentait pas de difficultés, la surveillance générale des puissances étant acceptée par tout le monde. De même pour la réorganisation de l'armée égyptienne, sauf en ce qui concernait le recrutement des officiers. Le commissaire ottoman, le maréchal Ghazi Mouktar-Pacha, les voulait exclusivement ottomans, tandis que le commissaire anglais, Sir Henry Drummond Wolff, demandait qu'ils fussent, en majorité, anglais. Mais deux points étaient exceptionnellement délicats : d'abord, la réforme judiciaire, consistant pour les Turcs et les Anglais dans la suppression des capitulations et dans le transfert aux tribunaux mixtes égyptiens de tous les procès civils et correctionnels intéressant les Européens; ensuite, la fixation d'une date précise de l'évacuation des troupes anglaises. Or, d'un côté, les puissances refusaient de consentir à l'abrogation des capitulations, et, d'autre part, la Grande-Bretagne cherchait tous les faux-fuyants pour éviter de prendre l'engagement irrévocable du départ de ses troupes.

Le cabinet de Saint-James se contentait d'affirmer que l'occupation cesserait aussitôt qu'il aurait acquis la certi-

tude que l'arrangement anglo-turc assurait la sécurité et la prospérité de l'Égypte. Cette promesse n'engageait nullement les Anglais, car l'état de guerre permanent entre le Soudan et l'Égypte leur permettait toujours de provoquer des hostilités sur la frontière. Le soin jaloux qu'ils apportaient à préserver l'Égypte de tout danger les contraignait alors, bien malgré eux, de rester à monter la garde dans la vallée du Nil.

De nouvelles négociations poursuivies à Constantinople par Sir H. Drummond Wolff amenèrent la signature d'une convention en sept articles (22 mai 1887) stipulant la neutralisation et le libre passage du canal de Suez en temps de paix comme en temps de guerre par toutes les puissances (art. 3); l'évacuation de l'Égypte par les Anglais dans un délai de trois ans avec faculté, au cas où il existerait un danger intérieur ou extérieur, de prolonger l'occupation jusqu'à la disparition de ce danger (art. 5). Cet article 5 stipulait encore que : « Si après l'évacuation il était nécessaire d'envoyer des troupes les deux gouvernements s'entendront à ce sujet et se notifieront mutuellement les raisons nécessitant l'intervention. Au cas où la Turquie ne pourrait envoyer des troupes, elle accréditerait un haut commissaire auprès du commandant anglais jusqu'au départ des troupes britanniques. » A cette convention étaient annexés : 1° deux protocoles relatifs aux douanes, à la Daïrah-Sanié, à la presse, aux tribunaux, aux quarantaines, ainsi qu'aux finances et aux chemins de fer de l'Egypte ; 2° un règlement autorisant les puissances qui auraient adhéré à la convention à faire passer des troupes par le territoire égyptien pour aller d'une mer à l'autre, au cas où le canal serait obstrué, sans que toutefois la puissance qui userait de cette faculté pût maintenir plus de mille hommes à la fois sur le territoire égyptien. Enfin, une contre-lettre établissait que si à l'expiration du délai d'occupation une puissance méditerranéenne n'avait pas encore adhéré à la convention, ce refus de la reconnaître serait considéré comme un danger extérieur prévu par l'article 5 de la Convention.

Tout semblait fini, mais le sultan influencé par la Russie et par la France laissa passer le délai de trois mois fixé pour l'échange des ratifications : la convention resta lettre morte. Trois ans après le sultan se ravisa : au mois de mars 1890, Rustem-Pacha, ambassadeur de Turquie à Londres, reçut ordre de demander à lord Salisbury de reprendre les négociations sur la base de la convention Drummond Wolff. Le Premier Anglais répondit en subordonnant la réouverture des pourparlers aux trois conditions suivantes : 1° reconnaissance à l'Angleterre du droit d'envoyer des troupes en Égypte en cas de danger intérieur ou extérieur, avec ou sans la coopération de la Turquie à l'exclusion de toute autre puissance; 2° détermination de garanties pour le maintien de l'œuvre de réorganisation accomplie en Égypte par l'Angleterre; 3° subordination de la validité de la convention à l'adhésion de toutes les puissances sans exception, afin d'empêcher qu'une puissance dissidente pût éventuellement s'opposer à l'envoi de troupes anglaises en Égypte en excipant du traité de Paris.

Ces prétentions étaient inadmissibles : la Porte n'insista pas. L'Égypte peut être aujourd'hui considérée comme une possession anglaise.

### La question bulgare : Révolution de Philippopoli (18 septembre 1885). Convention du 5 avril 1886. Le prince Ferdinand.

Au congrès de Berlin, l'Angleterre et l'Autriche s'étaient avisées d'une conception dont le moindre défaut était d'entretenir un foyer permanent de complications et d'agitations dans la péninsule balkanique. La séparation en deux tronçons de la Bulgarie créée par le traité de San-Stéfano était une combinaison prédestinée à une existence éphémère, en raison même de son anomalie. A Sofia comme à Philippopoli on devait chercher par tous les moyens à réaliser l'union au risque d'effarer la diplomatie qui, à

chaque apparition nouvelle de la question d'Orient, ne sait plus où donner de la tête. Sept ans après la conclusion du traité de Berlin, le sentiment national bulgare faisant explosion chassait les autorités turques de la Roumélie Orientale et la Grande Bulgarie se trouvait reconstituée dans ses parties essentielles. Mais, chose curieuse au premier abord, le gouvernement de Saint-Pétersbourg, dont on eut cru toute la sympathie acquise à un mouvement qui déchirait le traité de Berlin, cette humiliation imposée à la Russie victorieuse, se montra le plus hostile de tous à l'union des deux Bulgaries, tandis que l'Angleterre l'appuyait ouvertement. Et pourtant rien n'a été plus logique.

Au lendemain de la guerre turco-russe, l'influence moscovite dominait exclusivement dans la province autonome comme dans la principauté. Les troupes de la Bulgarie et les milices de la Roumélie Orientale étaient commandées par des officiers russes; l'administration tout entière était entre les mains des Russes ou de leurs créatures. Mais les Bulgares n'avaient pas entendu changer les pachas turcs contre les tchinowicks russes et, par une conséquence toute naturelle de leur émancipation, ils voulaient se gouverner eux-mêmes. Or les Russes traitaient un peu trop la Bulgarie en pays conquis et, soit à cause des informations erronées provenant des fonctionnaires qu'il entretenait à Sofia et à Philippopoli, soit à cause d'une fausse appréciation des faits, le gouvernement du czar ne paraissait pas avoir compris le caractère bulgare dans son développement éventuel. Il prétendit avoir à Sofia et à Philippopoli des préfets russes et fit tellement sentir la griffe du lion aux Bulgares qu'ils commencèrent à trouver trop lourde la tutelle de leurs libérateurs.

Tandis que la Roumélie Orientale avait été organisée par une commission internationale européenne, les Russes seuls organisèrent la principauté. Après avoir proposé à la Constituante bulgare réunie à Tirnovo l'adoption de la constitution serbe — qui fut repoussée comme anti-libérale — le commissaire russe, prince Doudoukow-

Korsakoff, accepta sans la moindre observation le statut voté par la Sobranié qui dotait la Bulgarie d'une constitution que nombre de radicaux français n'auraient pas désavouée. S'il faut en croire certains on-dit, il y aurait eu là, de la part de la Russie, un calcul pour maintenir le gouvernement bulgare sous la dépendance exclusive de l'influence moscovite. En effet le prince de Battenberg, annihilé en quelque sorte par l'assemblée bulgare, — où les libéraux et les radicaux avaient une majorité écrasante — ne pouvait lutter contre elle qu'avec l'appui de la Russie.

Le premier ministère du prince, choisi dans la minorité conservatrice de la Sobranié, ne put se maintenir au pouvoir, bien qu'il fût composé de MM. Stoïloff, Grécoff et Matchévitch, hommes de mérite et de probité, et bien que la Chambre des députés eût été dissoute deux fois à trois mois d'intervalle. Les électeurs persistant à n'envoyer à la Sobranié que des libéraux et des radicaux, le prince Alexandre, après avoir demandé en vain au Czar la permission d'abroger la constitution de 1879, céda et, en 1880, prit ses ministres parmi la majorité parlementaire qui comprenait la Chambre presque tout entière, puisque le parti « national-libéral » comptait 180 membres sur 192 députés. MM. Karaveloff et Zankoff formèrent un cabinet libéral qui afficha immédiatement des tendances unionistes. Le 27 avril 1881, le prince, ayant fini par obtenir l'assentiment de la Cour de Russie, accomplissait un coup d'état; la constitution était abolie, la Sobranié dissoute; les chefs du parti libéral étaient emprisonnés, puis exilés; enfin le général russe Ehrenroth, ministre de la guerre, — ce portefeuille était toujours dévolu à un officier russe — devenait président du conseil. Ce régime dura un peu plus de deux ans, au bout desquels le prince se trouva dans l'impossibilité de former un ministère, tous les chefs du parti conservateur ayant successivement été éliminés par les généraux russes.

Menacé d'un soulèvement général, le prince Alexandre, pour sauver sa couronne, dut marcher avec la nation. La constitution de Tirnovo fut rétablie ; un ministère libéral

fut constitué sous la présidence de M. Zankoff et, sauf au ministère de la guerre, l'ingérence russe cessa, ostensiblement du moins, dans le gouvernement. Maître de la situation le parti libéral ne tarda pas à se partager en deux camps ennemis : les libéraux proprement dits, obéissant à M. Zankoff, et les radicaux, aux ordres de M. Karaveloff. Les élections de juin 1884 ayant mis M. Zankoff en minorité à la Sobranié, M. Karaveloff et les radicaux arrivèrent au pouvoir dans les premiers jours du mois de juillet. Dès lors, l'union de la Bulgarie avec la Roumélie Orientale devint le programme avéré et publié du gouvernement du prince Alexandre.

Aleko Vogoridès-Pacha, le gouverneur général choisi par la Porte pour la Roumélie Orientale, avait suivi une double politique : se débarrasser de la tutelle des Russes et affranchir la province de ses obligations envers le gouvernement ottoman. Pour cela il s'appuya sur le parti libéral dans la province autonome et dans la principauté. Les chefs libéraux, proscrits à Sofia par le gouvernement conservateur du prince Alexandre de Battenberg, trouvèrent un asile assuré à Philippopoli. Aleko-Pacha affichait des prétentions au trône de Bulgarie : un d'Hozier bulgare de rencontre lui avait confectionné une généalogie le faisant descendre en ligne directe du Kral Sisman, le dernier roi de Bulgarie, bien que son grand-père fût un simple porcher. Une rupture violente se produisit entre Aleko-Pacha et le consul général de Russie, M. de Krebel, conflit qui se termina par le rappel de celui-ci. Lors du renouvellement des pouvoirs du gouverneur général en 1884, le parti conservateur dévoué à la Russie créa une vive agitation en faveur de l'union et envoya des délégués dans les grandes capitales européennes pour intéresser les cabinets à la réalisation de ses vœux. La Russie ayant mis son veto au maintien d'Aleko-Pacha, ce dernier fut remplacé par Gavril Krestovitch, secrétaire général du gouvernement rouméliote (1er mai).

Confident d'Aleko qui avait en lui la plus entière confiance, il avait, durant ces cinq années, trahi le gouverneur général au profit des Russes. Intrigant et incapable,

Gavril-Pacha ne fut que l'instrument passif du consul général de Russie, M. Sorokine. L'assemblée provinciale avait une majorité libérale ; elle fut dissoute en septembre et le gouvernement ottoman autorisa de nouvelles élections. L'argent fut distribué à profusion et, la violence venant en aide à la corruption, l'assemblée sortie de ces élections fut entièrement conservatrice : pas un libéral ne fut élu. Traqués en Roumélie Orientale les chefs libéraux se réfugièrent en Bulgarie auprès de M. Karaveloff, avec qui les radicaux étaient arrivés au pouvoir à Sofia lors des élections législatives de juin, et bientôt s'organisa sous les auspices du premier ministre bulgare une vaste conspiration pour réaliser l'union, au besoin malgré les Russes.

Le 25 juillet 1885 un comité central se constituait à Démendéré, dans la Roumélie Orientale, pour préparer la révolution nationale. Il comprenait les majors Nicolaïeff Filoff, Motkouroff, commandants des droujines rouméliotes, le capitaine Panitza, de la milice régulière, le capitaine Sokoloff et le lieutenant Steloff, de la gendarmerie, le D^r Stransky, le maire de Philippopoli, M. Ketel, etc.

Dans les premiers jours du mois de septembre des mouvements insurrectionnels éclatèrent sur plusieurs points de la province. Les miliciens et les gendarmes envoyés pour les réprimer passèrent aux révoltés. Ordre fut donné alors par le comité central à toutes les bandes insurgées de marcher sur Philippopoli dans la nuit du 17 septembre. Le gouverneur général, les membres du conseil privé, le commandant en chef, général Drigalski-Pacha, étaient affolés. Une réunion eut lieu au conak le 17 à huit heures du soir, le gérant du consulat général de Russie y fut appelé et un des directeurs, M. Hakanoff, lui demanda si la Russie désirait l'union et si elle soutiendrait les Rouméliotes. Le gérant se retrancha derrière le manque d'instructions et conseilla au gouvernement de s'opposer au mouvement. Il était trop tard. Le 18, au petit jour, Drigalski-Pacha était arrêté par le major Nicolaïef et le gouverneur général, saisi en chemise et en caleçon dans son conak, était expédié à Sofia. Un gouvernement provisoire composé des principaux

chefs de la révolution était institué et l'union proclamée.

A Constantinople la nouvelle de la révolution ne fut connue que le 21, un agent subalterne ayant gardé en poche la dépêche qui annonçait l'événement, prétextant que les bureaux étaient fermés à cause de la solennité religieuse des fêtes du Baïram. L'émoi fut grand. Le Sadrazam, Saïd-Pacha, et le Serasker, Ghazi Osman-Pacha, opinaient pour une action énergique immédiate : passer la frontière, occuper Philippopoli et s'installer solidement sur la ligne des Balkans. Mais déjà les avant-gardes du prince Alexandre étaient en Roumélie Orientale et la Turquie, prise au dépourvu, ne pouvait disposer que de forces par trop restreintes. On aurait pu, il est vrai, expédier à la frontière la garnison de Constantinople, mais le sultan ne voulait à aucun prix dégarnir la capitale : il jugeait ses prétoriens indispensables à sa sûreté. L'avis de Saïd-Pacha et d'Osman fut écarté : tous deux donnèrent leur démission et le sceau de l'Empire fut confié à Kiamil-Pacha.

La Russie avait de suite pris une attitude résolument hostile au prince Alexandre. Elle ne voulait pas d'une union bulgare opérée en dehors d'elle-même. D'après les versions de source officieuse russe, l'entrevue des trois empereurs à Skeernewicz, en septembre 1884, avait amené une entente entre Vienne et Saint-Pétersbourg à propos de l'action réciproque des deux cabinets dans la péninsule balkanique. Le premier acceptait l'union de la Roumélie Orientale et de la Bulgarie sous la sanction de la Russie et, en échange, il s'annexait définitivement la Bosnie et l'Herzégovine.

Lors du séjour de M. de Giers à Franzensbad, en 1885, le prince Alexandre aurait engagé sa parole au ministre des affaires étrangères du Czar qu'aucun mouvement prématuré n'était à redouter en Bulgarie ou en Roumélie Orientale. Sur cette assertion, l'empereur Alexandre III aurait assuré ses alliés que la Bulgarie ne porterait nulle atteinte au *statu quo*. Quand éclata la révolution de Philippopoli, l'Autriche-Hongrie se crut jouée par la Russie. Pour prouver sa bonne foi, le Czar blâma ouvertement le

prince Alexandre, rappela les officiers russes qui servaient dans l'armée bulgare et raya même le prince de Battenberg des cadres de l'armée russe où il figurait en qualité de major général. Enfin la diplomatie russe demanda énergiquement le retour au *statu quo ante* en Bulgarie et en Roumélie Orientale et proposa la réunion à Constantinople d'une conférence internationale chargée de résoudre la question sur cette base. Convoqué par la Sublime-Porte le 21 octobre 1885, l'aréopage européen se réunit le 5 novembre. Deux systèmes opposés se trouvèrent en présence : celui du *statu quo ante* représenté par la Russie et soutenu par l'Autriche-Hongrie ; celui de « l'union personnelle » représenté par l'Angleterre, toujours opposée à la Russie et qui ne cachait pas ses sympathies pour le prince Alexandre depuis que son frère aîné avait épousé la princesse Béatrice, fille de la reine Victoria. Mais pendant que les ambassadeurs discutaient à Constantinople la victoire tranchait la différend en faveur des Bulgares.

Depuis la révolution de Philippopoli, Serbes et Grecs poussaient des clameurs furibondes contre les Bulgares. Les premiers réclamaient les districts de la Vieille-Serbie restés au pouvoir des Turcs, les seconds l'Épire et la Basse Macédoine ; mais, au lieu de s'en prendre aux Ottomans qui détenaient les territoires dont ils revendiquaient la possession, ils geignaient que les Bulgares, ayant détruit à leur profit l'équilibre des nationalités dans la péninsule balkanique, devaient être replacés dans leur ancienne situation. La Serbie, poussée par l'Autriche-Hongrie, avait affiché de suite une attitude belliqueuse. Le roi Milan, comptant avoir bon marché de l'armée bulgare inférieure en nombre et presque sans officiers, affectait une vaillantise toute nouvelle de sa part : il sommait les Bulgares de lui céder les cercles de Widdin, de Berkovatz, de Trun, de Kustendil et de Sofia, soit 447 communes avec une population de 530 000 âmes, sous prétexte que dans ces contrées il n'existait que des Serbes et que les Bulgares y étaient un mythe. Le 14 novembre, à la suite de violations de frontières dont Serbes et Bulgares s'accusaient réciproquement, la Serbie

déclarait officiellement la guerre. La situation du prince Alexandre était des plus critiques. Les Serbes disposaient de 50 000 hommes appuyés par 172 pièces de canon, tandis que le prince n'avait pour défendre Sofia que 20 000 à 25 000 hommes. La moindre démonstration ambiguë des Turcs, non seulement l'eût privé du renfort des milices rouméliotes, mais l'eût empêché de rappeler tous ses régiments au delà des Balkans. Heureusement pour lui, la Porte, habilement travaillée par l'Angleterre et irritée des ambitions territoriales de la Serbie, se contenta des assurances de fidélité du prince et le laissa libre de dégarnir entièrement la Roumélie Orientale. Battu à Slivnitza (17-19 nov.), écrasé à Pirot (25 nov.), Milan fut trop heureux que l'Autriche intervînt pour imposer un armistice aux vainqueurs (29 nov.). La paix fut conclue le 3 mars 1886 sur la base du *statu quo ante*. Cette effusion de sang qui couvrait d'une honte ineffaçable le roi Milan n'avait pourtant pas été stérile pour la Bulgarie : elle avait amené l'Europe à sanctionner le principe de l'union.

Grâce à l'appui de la diplomatie anglaise, à la suite de négociations habilement conduites par le ministre des affaires étrangères de Bulgarie, M. Tzanoff, un arrangement intervint entre la Porte et le gouvernement de Sofia (2 fév. 1886), d'après lequel : 1° le prince Alexandre était nommé gouverneur général de la Roumélie Orientale, avec renouvellement de ses pouvoirs après chaque période de cinq ans ; 2° en cas d'agression étrangère contre la principauté ou la province, les troupes ottomanes devaient agir de concert avec les troupes bulgares, sous le commandement en chef du prince ; 3° en cas de guerre de la Turquie avec une puissance étrangère le prince de Bulgarie fournissait un contingent militaire qui était placé sous les ordres des généraux ottomans ; 4° les villages musulmans du canton de Kirdjali, ainsi que ceux du Rhodope qui avaient refusé de reconnaître l'autorité rouméliote, faisaient retour à la Turquie.

Cette convention provoqua immédiatement les protesta-

tions de la Russie qui exigea la radiation des clauses militaires et la suppression du nom du prince Alexandre dans le paragraphe confiant le gouvernement de la province au prince de Bulgarie. Après deux mois de pourparlers, de notes, de contre-notes, roulant sur des discussions byzantines de mots, la conférence ratifia l'union par l'acte international du 5 avril 1886 :

1° Le gouvernement général de la Roumélie Orientale était confié au prince de Bulgarie conformément à l'article 17 du traité de Berlin ;

2° Tant que l'administration de la principauté et de la Roumélie Orientale resterait entre les mains d'une seule et même personne, les villages musulmans du canton de Kirdjali et ceux de la région du Rhodope, restés jusqu'alors en dehors de l'administration de la Roumélie Orientale, seraient séparés de cette province et administrés directement par le gouvernement impérial, et ce au lieu et place du droit stipulé en faveur de la Sublime-Porte dans le premier alinéa de l'article 15 du traité de Berlin (droit d'occupation éventuelle des Balkans par les troupes ottomanes) ;

3° Une commission mixte, ottomane et bulgare, devait élaborer, dans un délai de quatre mois après sa nomination, un nouveau statut organique de la Roumélie Orientale qui serait soumis à la sanction de la conférence de Constantinople ;

4° Toutes les autres dispositions du traité de Berlin étaient maintenues et demeuraient exécutoires.

En somme le prince Alexandre avait gain de cause en dépit de la Russie, mais les Russes avaient trop d'attaches en Bulgarie pour ne pas chercher à remettre le pays sous leur influence directe. Le 21 août 1886 un complot militaire, ayant à sa tête le major Groueff, les capitaines Bendereff et Dimitrieff, renversait le prince Alexandre. Soutenu par la Roumélie Orientale tout entière et par la Chambre des députés de Bulgarie réunie à Tirnovo par le président Stambouloff, le prince Alexandre, qui était rentré en triomphe à Sofia, pouvait écraser le mouvement insurrectionnel. Mais, écœuré par la trahison d'officiers en qui il avait toute

confiance et répugnant à verser le sang, il préféra essayer de fléchir l'inimitié du czar.

Le 31 août, il adressait à l'empereur Alexandre III un télégramme se terminant ainsi :

« La Russie m'ayant donné ma couronne, c'est entre les mains de son souverain que je suis prêt à la remettre. »

La réponse fut péremptoire :

« J'ai reçu, disait le czar, le télégramme de Votre Altesse. Je ne puis approuver votre retour en Bulgarie, prévoyant les conséquences sinistres qu'il peut entraîner pour le pays bulgare déjà si éprouvé. La mission du général Dolgorouki devient inopportune. Je m'abstiendrai de toute immixtion dans le triste état de choses auquel la Bulgarie est réduite tant que vous y resterez. Votre Altesse appréciera ce qu'elle a à faire. Je me réserve de juger ce que me commandent la mémoire vénérée de mon père, l'intérêt de la Russie et la paix de l'Orient. »

En proie à un découragement profond depuis qu'il avait constaté que son premier ministre, M. Karaveloff, l'avait trahi, le prince de Battenberg abandonna la partie. Sur l'assurance donnée par la chancellerie de Saint-Pétersbourg que les Bulgares n'avaient à redouter aucune occupation russe et qu'ils auraient toute liberté pour leurs affaires intérieures, il abdiqua volontairement (6 sept.) laissant l'administration du pays à une régence composée de M. Stambouloff, du colonel Motkouroff et de M. Karaveloff. Deux jours après le vainqueur de Slivnitza et de Pirot quittait la Bulgarie.

Quoique adversaires de la Russie, les régents tenaient à éviter une rupture avec elle; mais l'envoi à Sofia du général baron de Kaulbars, en qualité de commissaire extraordinaire russe, chargé de ramener l'entente, gâta tout. Le général de Kaulbars était un excellent officier, mais il manquait des qualités nécessaires à un négociateur. Toute sa conduite montra un proconsul dictant des ordres irrévocables. Avant même d'avoir ouvert la moindre enquête sur la force respective des partis qui s'agitaient dans le pays, il voulut tout arranger, tout régler, tout trancher.

Où il fallait de la douceur et de l'indulgence, il fit étalage de rudesse et de sévérité; où la fermeté eût été de mise, il afficha l'intransigeance et l'inflexibilité. Il se mêla d'un tas de choses qui ne le concernaient en aucune façon et s'immisça, toujours sans le moindre bonheur, dans toutes les questions intérieures du pays. Traités de haut en bas comme des moujicks d'avant l'abolition du servage, les régents et les ministres bulgares s'efforcèrent de rendre la place intenable au général. Une question d'animosité personnelle régla les rapports de l'envoyé russe et de la régence. Mais la plus grande faute du général de Kaulbars fut — au lieu de rassurer les officiers bulgares en leur démontrant qu'ils avaient tort de craindre pour la propriété de leurs grades — de proclamer brutalement que le ministère de la guerre en Bulgarie devait être exclusivement russe et que les troupes bulgares devaient être commandées par des officiers moscovites. C'était identifier la cause de l'armée avec celle de la régence et assurer le succès de cette dernière.

Cependant les Bulgares cherchaient un prince par toute l'Europe. La déclaration du gouvernement russe qu'il ne reconnaîtrait aucun prince élu par le Sobranié ne décourageait pas les régents.

Le Sobranié élisait, le 10 novembre 1886, le prince Waldemar de Danemark. Ce choix, pensaient les Bulgares, ne pouvait qu'être agréable à la Russie, mais le roi Christian refusa, au nom de son fils cadet, le présent peu enviable qu'on voulait lui faire. Fils de roi, frère et beau-frère de rois et d'empereur, le prince Waldemar ne voulait pas déroger en devenant un petit prince vassal. Il eût accepté de changer son titre d'Altesse Royale contre celui de Majesté mais non de le troquer contre celui d'Altesse Sérénissime. Comme épilogue de cette tentative manquée de trouver un prince, le général de Kaulbars remettait, le 18 novembre, aux régents une note portant que « les faits prouvant la résolution de la régence d'agir en dépit des vues du gouvernement russe », tous les rapports étaient rompus entre la Russie et les gouvernants de la Bulgarie. Deux jours après l'envoyé extraordinaire du czar quittait Sofia et tous les agents

consulaires de Russie dans la principauté et la province le suivaient dans sa retraite.

Pendant toute la période qui s'était écoulée entre la chute du prince de Battenberg et la fin de la mission Kaulbars, l'Angleterre et l'Autriche-Hongrie n'avaient cessé de prodiguer leurs encouragements aux Bulgares. Créer en Europe des complications qui forçassent la Russie à détourner son attention de l'Asie Centrale et qui fussent de nature à la mettre dans l'obligation d'affronter une coalition ou de subir un échec moral, tel était le but auquel tendait la politique britannique. L'Autriche-Hongrie, devenue de jour en jour une puissance plus orientale depuis le traité de Berlin, ne demandait pas mieux que de s'associer aux combinaisons du cabinet de Saint-James qui devaient assurer sa prépondérance à elle dans la péninsule balkanique.

La cour de Berlin qui n'avait vu qu'avec peine la déchéance du prince de Battenberg et qui n'était pas fâchée de faire sentir à la Russie que, sans la triple alliance, elle ne pouvait rien, appuyait la politique des cours de Vienne et de Londres.

L'Italie, dévorée d'une ambition inquiète qui ne lui laissait aucun repos, et qui briguait l'honneur de remplacer la Russie dans la triple alliance, se prodiguait en démonstrations aussi bruyantes que fanfaronnes en faveur des Bulgares.

Les alliés de la Russie semblaient à a fois la défier d'intervenir militairement en Bulgarie et la pousser à cet acte inconsidéré. Mais les hommes d'État russes éventèrent le piège et selon le mot de M. de Giers, préférèrent laisser « les Bulgares cuire dans leur jus ». En effet, l'occupation de la Bulgarie par les troupes russes aurait eu pour contrepartie celle de la Roumélie Orientale par les troupes turques. La possession de la ligne des Balkans par les Bulgares était un des points principaux du traité de San-Stéfano annulés au Congrès de Berlin. L'union accomplie par le prince de Battenberg, intempestivement selon les calculs de la politique russe, avait réalisé cette partie du programme panslaviste; la Russie ne voulait pas compro-

mettre les avantages acquis pour le seul plaisir de châtier les régents.

Victorieuse de tous ses adversaires à l'intérieur, la régence ne pouvait cependant s'éterniser en Bulgarie. Quelques patriotes exaltés, partisans quand même du prince de Battenberg, comme M. Stoyanoff, proposaient de proclamer la République pour jouer un mauvais tour à l'Europe, mais c'étaient là des boutades sans écho. Il fallait un prince à la Bulgarie et c'était chose difficile à trouver devant le véto mis par la Russie à toute candidature. Les régents finirent cependant par trouver quelqu'un qui accepta la couronne qu'ils offraient en vain depuis plusieurs mois à toutes les familles princières d'Europe.

Le duc de Saxe-Cobourg-Kohary, petit-fils du roi Louis-Philippe par sa mère, la princesse Clémentine d'Orléans, se déclara prêt à courir les chances de l'aventure : le 7 juillet 1887 il fut élu prince de Bulgarie par une assemblée extraordinaire réunie à Tirnovo. Ce fut d'abord un tollé d'apparat dans toutes les chancelleries diplomatiques, mais le duc de Cobourg était assuré de l'appui de la triple alliance et de l'Angleterre. Sauf la Russie, fidèle à sa ligne de conduite, toutes les puissances acceptèrent de fait le nouveau gouvernement princier et entretinrent avec lui des relations plus ou moins officielles. La Turquie, elle-même, manifesta les plus grands égards au duc de Cobourg quoique son premier ministre, M. Stambouloff, ne se fît pas faute d'afficher ses prétentions à l'indépendance de la Bulgarie.

## Le conflit gréco-turc : le blocus de la Grèce par les puissances.

Non moins que les Serbes, les Grecs avaient vu leurs ambitions déçues par la fortune adverse. Il est vrai qu'en 1885, ils commirent la même faute qu'en 1877. Si au lieu de lancer force philippiques contre les Bulgares et de demander sur tous les tons leur extermination, les Hellènes

s'étaient entendus avec eux pour agir simultanément contre les Turcs et étaient entrés en Épire, ils avaient toutes chances d'obtenir la frontière du traité de Berlin. Les Turcs n'avaient pour ainsi dire pas de troupes en Épire ; à peine pouvaient-ils disposer de 15 000 hommes tant pour tenir Janina que pour opérer en rase campagne. Le cabinet d'Athènes, qui n'avait guère plus de troupes régulières à mettre en ligne, resta inactif. Habitués à compter sur l'Europe, les Hellènes ne surent pas tenter un grand coup d'audace qui, en réalité, n'eût été que de la sagesse. Une brusque invasion de l'Épire par les troupes hellènes, quelque restreint que fût leur nombre, aurait surpris les Turcs dont les petits détachements éparpillés à travers la contrée eussent été facilement mis hors de combat. Du premier élan les Hellènes seraient arrivés à Janina. La Turquie, dont la mobilisation n'était pas commencée et dont toute l'attention était concentrée sur la Bulgarie, eût été dans l'impossibilité d'envoyer des renforts en Épire. Le seul obstacle que les troupes grecques eussent pu rencontrer était l'hostilité des montagnards du Pinde qui, en leur qualité de Coutzo-Valaques, exécraient les Hellènes : toutefois, il n'y a pas d'apparence que ces montagnards eussent pris les armes en faveur des Turcs; tout au plus se seraient-ils bornés à interdire aux Hellènes de pénétrer chez eux. En outre la Grèce était à même d'effectuer par mer une diversion assez puissante pour forcer la Porte à capituler. Malgré ses gros cuirassés la flotte turque n'eût jamais pu soutenir le choc des escadres hellènes et, maîtresse de la mer, la Grèce était libre de soulever la Crète et de rançonner le littoral turc de la Méditerranée. Cette action maritime de la Grèce n'était pas un des moindres sujets d'alarme de la Turquie, puisque ce fut en promettant d'y mettre obstacle que l'Angleterre décida le gouvernement ottoman à entrer en composition avec la Bulgarie et à signer l'arrangement du 2 février. Mais si au commencement d'octobre 1885 la Grèce avait pris l'offensive contre la Turquie, l'intervention de l'Angleterre ne se serait pas produite : l'Europe serait intervenue pour prévenir une conflagration dans la péninsule

balkanique et aurait tranché la question en faveur des nationalités chrétiennes.

Au lieu de l'action immédiate qui seule offrait chances de réussite, le cabinet d'Athènes consacra toute son attention à envoyer des circulaires et des notes aux puissances, qui répondirent par des fins de non-recevoir, et à décréter une mobilisation par bans successifs qui s'accomplit avec une lenteur désespérante. Pendant ce temps les Turcs ramassaient des troupes en toute hâte et échelonnaient des divisions sur les frontières de Bulgarie, de Serbie et de Grèce. Dans le milieu de novembre, les forces turques se montaient à 150 000 hommes, avec 270 canons, dont la moitié était susceptible d'entrer en ligne contre les Hellènes. L'occasion était manquée pour la troisième fois, la Grèce n'avait plus qu'à se résigner.

A la suite d'une note du ministre des Affaires Étrangères de Turquie, en date du 12 avril 1864, l'Angleterre soumit à l'acceptation des autres puissances les trois points suivants : 1° notification d'un ultimatum à la Grèce qui aurait huit jours pour l'accepter ; 2° en cas de refus de la Grèce, rappel par les puissances de leurs représentants à Athènes ; 3° blocus des ports et des côtes de la Grèce. La France essaya de s'interposer et tenta, le 24 avril, une démarche pour amener la Grèce à devancer la remise de l'ultimatum en prenant l'initiative du désarmement. Après deux jours d'hésitations, le premier ministre, M. Delyannis, se décida à déférer aux conseils de la France. Mais quatre heures après que M. Delyannis eut avisé les chefs des missions étrangères à Athènes de sa résolution, ceux-ci, sans consulter à nouveau leurs gouvernements respectifs, remirent l'ultimatum, prétendant que les assurances données par le gouvernement hellène n'étaient pas assez formelles et ne concordaient pas avec leurs instructions précédentes. En conséquence ils mettaient la Grèce en demeure de désarmer, la rendant responsable des conséquences qu'un refus entraînerait pour elle.

Le 8 mai les représentants des puissances à Athènes, moins celui de la France, déclaraient la Grèce en état de

blocus. L'Europe avait fait un grand déploiement de forces : 28 cuirassés et 15 torpilleurs, portant 239 pièces de canon et 140 mitrailleuses devaient mettre les Hellènes à la raison, C'était pour la Turquie une belle revanche de Navarin. Seule la France avait refusé de participer à cette vilenie politique. Pour ne pas se séparer de l'Europe, elle avait envoyé dans les eaux grecques un cuirassé, le *Vauban*, mais avec ordre de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre la flotte hellène et de rester spectateur de toute action éventuelle de la marine grecque. Dans les cercles ministériels à Londres on était tout feu tout flamme en faveur de la Turquie : on se serait cru revenu aux jours de la guerre de Crimée. Le *Times* demandait que la Turquie fût chargée de donner aux Hellènes une sévère leçon qui les convainquît de leur impuissance. Pour ne pas être en reste avec le grand journal londonien, la presse turque embouchait également la trompette guerrière. L'organe officieux de la Porte, le *Tarik*, publiait un long article dans lequel, travestissant la fameuse apologie de la guerre du maréchal de Moltke, il disait qu'un officier allemand avait publié à Berlin une brochure pour démontrer que la guerre était nécessaire aux nations, le sang versé sur le champ de bataille ayant le même effet sur l'organisme des nations que les saignées sur celui d'un malade. La feuille turque concluait que le gouvernement hellène reconnaissait la nécessité de soutirer du sang à la Grèce, la jugeant attaquée d'une maladie dangereuse. « S'il en est ainsi, s'écriait-elle, qu'on opère cette saignée et que la Grèce se tienne ensuite tranquille, laissant le monde en repos. »

C'eût été folie à la Grèce que de prétendre lutter contre l'Europe. L'investissement rigoureux des ports du royaume paralysait les mouvements militaires. Les renforts à destination de l'armée d'Épire et de Thessalie qui, par mer, auraient mis quarante-huit heures pour arriver, avaient besoin de trois semaines. Les Turcs pouvaient jeter sur la Grèce 200 000 hommes, tandis que l'armée hellène atteignait à peine la moitié de cet effectif et encore se composait-elle en majeure partie de recrues ou de milices inex-

périmentées. Le commerce hellène était frappé dans ses sources vives et sur plusieurs points du royaume la famine commençait à se faire sentir. Force était de céder. Le 24 mai un décret royal rendu sur la proposition de M. Tricoupis, successeur de M. Delyannis démissionnaire, ordonnait le licenciement des réservistes et le retrait des troupes à l'intérieur, ne laissant à la frontière que les garnisons ordinaires. Néanmoins des engagements ayant eu lieu, du 20 au 24 mai, entre les avant-postes hellènes et turcs, notamment à Contra, les puissances voulurent, avant de lever le blocus, attendre que la démobilisation grecque fût effectuée. Le 7 juin seulement les escadres combinées se retiraient dans la baie de la Sude et la Grèce cessait d'être mise au ban de l'Europe.

### La question arménienne : les comités haïcans.

Tout ce qu'on a dit du misérable sort de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Bulgarie s'applique aux Arméniens de la Turquie d'Asie. Leur condition est peut-être même pire encore. Entourés de peuplades encore barbares ou à demi sauvages, telles que Kurdes, Lazes, Tcherkess, etc., qui promènent partout leurs déprédations, leurs pillages et leurs meurtres, les Arméniens vivent dans des terreurs continuelles et leur histoire quotidienne n'est qu'un long martyrologe. Chaque fois qu'un Kurde a besoin de quelque chose, il va le prendre chez l'Arménien. Quand la récolte a lieu, arrive le bey kurde qui, au nom de son droit seigneurial, s'empare de la meilleure partie. Tous les impôts que le malheureux raya paye au gouvernement il doit les acquitter également envers les beys kurdes et malheur à lui s'il ose refuser. Si les harems sont vides, une razzia de jeunes filles arméniennes les remplit. En un mot, la fortune, la vie et l'honneur des Arméniens sont à la merci du caprice de quiconque est musulman. Les autorités ottomanes non seulement ne font rien pour protéger leurs administrés mais

elles contribuent à les opprimer; ou bien les valis, les mutessarifs et les kaïmakams sont choisis parmi les spoliateurs et les tyrans, ou bien ils ferment les yeux, par fanatisme religieux, sur les vexations auxquelles les Arméniens sont en butte et le résultat est le même pour les chrétiens. Quand le patriarche arménien signale à la Porte les actes d'oppression dont ses ouailles sont victimes, le gouvernement central ne s'en réfère qu'aux témoignages des autorités locales lesquelles acceptent comme vérités indéniables tous les dires des accusés.

Énervés par plusieurs siècles d'esclavage les Arméniens ne savaient que se plaindre et gémir. Ils n'osaient même pas envisager la possibilité d'une lutte contre les Kurdes, car ils craignaient d'être traités en rebelles pour avoir voulu, en cas de légitime défense, repousser la force par la force. On aura peut-être de la peine à comprendre que les Arméniens qui, en Russie, fournissent de bons soldats, des officiers distingués et des généraux de mérite aux armées du czar, fissent, en Turquie, preuve de si peu d'énergie. La raison cependant en était simple. Les Arméniens russes descendent, pour une bonne partie, des Arméniens qui, autrefois, préférèrent l'exil à l'esclavage. Recrutés sans cesse par l'émigration de leurs compatriotes[1] qui fuyaient le joug des Ottomans ou des Persans, ils ont accaparé toutes les forces vives de la nation; l'intelligence, l'énergie, l'esprit belliqueux se sont concentrés en eux. En Turquie, il ne resta que les classes inférieures trop pauvres pour subvenir aux dépenses du voyage d'émigration ou trop attachées à leurs intérêts matériels pour risquer de les perdre et trop timides pour affronter les fatigues et les dangers qui les attendaient. Ne pouvant sous aucun prétexte porter des armes, ayant tourné toutes les facultés de leur esprit vers le négoce et vers le gain, les Arméniens de Turquie étaient restés des hilotes.

Quand le congrès de Berlin se réunit ils essayèrent

1. Ainsi, après le traité d'Andrinople, 50 000 familles arméniennes, conduites par l'archevêque d'Erzeroum, émigrèrent en Russie.

d'intéresser l'Europe à leur sort. Une députation ayant à sa tête Mgr Khirimian, archevêque de Van et ancien patriarche de Constantinople, depuis catholicos d'Etchmiadzin, alla porter aux plénipotentiaires européens les doléances des Arméniens et revendiquer les droits de l'Arménie à une meilleure administration. Le mémoire suivant qui résumait la situation, les griefs et les espérances des Arméniens fut remis à l'aréopage européen.

« Les puissances européennes qui ont fait la guerre de Crimée pour défendre la Turquie contre la Russie ont senti que leur victoire serait impuissante à conjurer le danger et à clore définitivement la question d'Orient. Elles se sont occupées du sort des chrétiens. Le Hatti-humayoun de 1856 est l'expression de leur politique à cet égard, politique de paix et de prévoyance. On ne peut pas dire que ces réformes ne contiennent en germe ce qui doit assurer aux chrétiens la sécurité de leurs biens, de leur vie et de leur honneur et leur égalité avec les musulmans.

« Depuis cette époque, de nouvelles réformes, conçues dans le même esprit et servant de développement aux premières, ont été promulguées à des dates différentes, et en dernier lieu un suprême effort d'égalité et de fusion même a été fait par la proclamation de la constitution ottomane.

« Tous ces efforts n'ont abouti qu'à l'impuissance. Le chrétien a continué à gémir dans son infériorité vis-à-vis du musulman et l'égalité politique comme l'égalité civile n'ont été qu'un vain mot. Partout où l'autorité est musulmane, le même résultat constant, invariable, s'est produit, à savoir que les lois ont été impuissantes à protéger le chrétien contre le musulman.

« Poussé dans ses derniers retranchements par les nouvelles institutions et par les garanties dont on a voulu entourer l'œuvre de la justice, l'esprit de l'islamisme a dû prendre des détours illusoires. Si le juge qui prononce la sentence peut être un chrétien, le bras qui l'exécute est, dans tous les cas, celui d'un musulman. La Sublime-Porte, on serait mal venu à le contester aujourd'hui, a fait preuve de bonne volonté, mais elle a promis l'impossible. Abstraction faite de tout ce qui constitue et protège l'égalité politique, une autorité musulmane ne saurait sans mentir à sa religion admettre et pratiquer deux choses : la liberté de conscience et la justice distributive, ces deux conditions essentielles de tout gouvernement.

« La liberté de conscience en Turquie ne signifie que la liberté du chrétien de se faire musulman. Jamais une autorité musulmane ne tolérera et n'a toléré la conversion au christianisme d'un musulman, voire même d'un chrétien devenu un moment musulman. On ne peut citer un seul exemple d'une pareille conversion qui ait été toléré. Le

principe de la liberté de conscience n'est applicable qu'aux différentes églises chrétiennes dans leurs relations entre elles. Il en est de même de la justice distributive. La religion n'exerce aucune influence, si ce n'est par les lois qui en font partie intégrante, dans l'administration de la justice lorsqu'il s'agit de chrétiens entre eux; mais le musulman qui lèse un chrétien sera toujours privilégié devant la justice qui n'admet et n'admettra que le témoignage de témoins musulmans.

« Ces deux ordres de faits dans lesquels éclate l'esprit d'exclusivisme dont toute autorité musulmane est imprégnée, par cela même qu'elle est une autorité essentiellement religieuse, n'ont été cités que pour mieux faire ressortir les effets d'un système que tout fonctionnaire musulman est forcé de suivre à cause du caractère dont il est revêtu et dont se ressentent ses relations journalières avec ses administrés, fût-il lui-même, personnellement, le plus éclairé et le mieux intentionné. On serait injuste d'accuser les hommes, on se trouve en face d'une impossibilité. L'action puissante de l'Europe s'y est heurtée; le patriotisme et la sagesse des hommes d'État de la Turquie elle-même y ont échoué. On peut le dire hardiment, de nouvelles réformes seraient de nouveaux subterfuges et de nouvelles complications. Elles n'offriraient jamais une solution.

« Si l'esprit d'exclusivisme des autorités musulmanes est un fait patent, incontestable, fatal; s'il est dans la nature des choses; s'il n'est pas suceptible d'amendement; s'il est l'esprit de la religion musulmane elle-même et si cette religion est le *credo* politique de tout fonctionnaire musulman, étant donné le caractère théocratique du gouvernement, il en résulte que la question des chrétiens en Turquie qui, comme il a été dit plus haut, est elle-même le côté irritant de la grande question d'Orient, ne saurait trouver sa solution que dans un *changement des conditions* de la coexistence des chrétiens avec les musulmans. Une autorité chrétienne *peut* seule pratiquer l'égalité; seule elle *peut* assurer la justice; seule elle *peut* appliquer la liberté de conscience. Elle *doit* donc remplacer l'autorité musulmane partout où il y a agglomération de chrétiens. Dans ce cas se trouvent presque toutes les provinces de la Turquie et, en Asie, l'Arménie et la Cilicie. C'est cette solution que viennent à leur tour solliciter les Arméniens de la Turquie.

« Non seulement ils croient avoir un droit égal aux autres populations chrétiennes de la Turquie à la sollicitude des puissances européennes, mais ils croient aussi que la régularisation de leur sort est désormais un élément indispensable de la solution de la question d'Orient.

« Ayant perdu leur indépendance depuis cinq siècles, une partie des Arméniens, fuyant devant la persécution des hordes barbares qui envahissaient l'Arménie, s'est disséminée sur toute la surface de la terre. Mais une grande partie est restée attachée au sol natal où elle a su garder, avec ses autels, le culte des souvenirs nationaux. Plus de deux millions d'Arméniens peuplent les provinces de l'Arménie-

Majeure et de la Petite-Arménie. Encore aujourd'hui ils sont environnés de hordes sauvages qui ne sont pas turques mais qui sont musulmanes et qui, impunément, depuis des siècles, pillent, volent et massacrent. Si les Bulgares et les Grecs ont souffert dans la Turquie d'Europe, les Arméniens en Asie ont doublement souffert, à cause de la présence de ces mêmes hordes sauvages et à cause aussi de l'absence de tout gouvernement tant soit peu sérieux et du contrôle de l'Europe. On peut dire que ce qui n'a été qu'un fait périodique en Roumélie est l'état normal de l'Arménie et ce peuple pour lequel le plus grand poète anglais a pu rendre ce témoignage que « de tous les peuples de la terre, il est peut-être celui dont les annales sont le moins souillées de crimes », voit journellement, en plein dix-neuvième siècle, ses foyers brisés, son honneur souillé et ses autels profanés. Les nombreux et volumineux rapports dont le patriarcat arménien a inondé depuis dix ans les bureaux de la Sublime-Porte et qui ont été traduits et publiés en Europe en font foi.

« Les Arméniens sont peut-être de tous les chrétiens d'Orient ceux qui, depuis la guerre de Crimée et en face des promesses solennelles faites, se sont le plus laissés aller à l'espérance. Ils ont voulu espérer tant qu'il s'est trouvé en Europe, et parmi les Turcs eux-mêmes, des hommes, qui ont espéré; et, pendant ce temps, ils ont tenu à n'apporter, quant à eux, aucune entrave, aucun embarras au gouvernement. Ils peuvent le dire tout haut : la Sublime-Porte n'a pas eu à enregistrer à leur charge le moindre acte de sédition; leurs meilleurs enfants l'ont secondée dans toutes ses tentatives d'améliorations et de réformes. Ils assistent aujourd'hui à la déroute de toutes leurs espérances. Mais ils ont foi dans leur avenir et ils conservent l'espoir de voir pour eux-mêmes de meilleurs jours sous le régime administratif qu'ils demandent, qui seul peut les sauver et qui seul peut aussi sauver l'Orient de futures et graves complications. La sollicitude de la Russie s'est déjà étendue sur eux; cette sollicitude ne peut qu'être partagée par les autres puissances européennes.

« Qu'arriverait-il si les Arméniens étaient laissés comme par le passé sous l'administration des fonctionnaires musulmans? Leur condition s'aggraverait. A toutes les causes d'oppression viendrait se joindre la recrudescence de fanatisme que la guerre actuelle, entreprise à la suite de la Conférence de Constantinople et au nom des chrétiens, a propagée dans toutes les classes de la population musulmane. D'un autre côté les musulmans fanatiques de la Turquie d'Europe s'en vont et s'en iront en Asie. Ils y apporteront leur haine inassouvie. Et tandis que les Arméniens se verront en deçà des nouvelles possessions de la Russie, voués à la persécution et à la ruine, à côté d'eux, sur le territoire russe nouvellement annexé, ceux qui hier encore partageaient leur sort commenceront à mener une nouvelle vie sous l'égide des lois et sous un gouvernement chrétien.

« Les Arméniens de la Turquie ne supporteraient pas cet état de choses.

« Ils sont loin de se livrer aux idées d'ambition politique. Ce qu'ils demandent c'est d'avoir dans l'Arménie turque une *organisation chrétienne autonome*, entourée des mêmes garanties que celle du Liban; c'est d'être administrés à la faveur de ce régime par des fonctionnaires arméniens qui *pourraient* tenir la balance égale entre les musulmans et les chrétiens, et de rester, comme ils l'ont toujours été, les fidèles sujets du Sultan. Ils le demandent au nom de tout ce qu'ils ont souffert, au nom de leurs intérêts les plus vitaux; ils le demandent aussi au nom de la paix de l'Orient et au nom de l'intérêt qu'a l'Europe à une solution définitive de la question d'Orient. »

Deux mots pouvaient résumer les *desiderata* des Arméniens; sécularisation et décentralisation du pouvoir administratif. Nomination de valis chrétiens, désignés pour une période de cinq ans; gendarmerie mixte, organisée à l'européenne et commandée par des officiers indigènes; tribunaux mi-partie chrétiens mi-partie musulmans et laïques; égalité complète *effective* des chrétiens avec les musulmans; allocution d'une partie des revenus du pays aux travaux d'utilité publique et aux établissements scolaires des deux religions; admission de la langue haïcane comme langue officielle, conjointement avec la langue turque, tel était le programme dont le patriarcat arménien demandait l'application aux vilayets de Van, de Bitlis, d'Erzeroum, aux districts septentrionaux des vilayets de Diarbékir et de Mamouret-ul-Aziz et à la Cilicie.

Au congrès de Berlin, ou crut remédier au mal et donner satisfaction aux plaintes des Arméniens par l'article 61 de l'acte diplomatique du 13 juillet 1878. C'était une rare naïveté de la part des puissances européennes que de s'imaginer qu'une disposition aussi platonique avait la moindre chance d'entrer en vigueur. Si on avait voulu sérieusement « les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens », il fallait procéder comme on fit jadis pour le Liban et ne pas laisser, en réalité, le Sultan libre de n'agir qu'à sa guise. Toutes les amélioratiens et les réformes prescrites par l'article 61 du traité de Berlin se bornèrent à l'envoi en Arménie de plusieurs commissaires impériaux dont la mission ne pouvait être qu'une vaine formalité. Parmi les

commissaires, cependant, étaient des hommes intègres et énergiques comme Abeddin-Pacha; mais ils avaient les mains liées et quand ils pouvaient sévir contre quelques beys Kurdes, leur arrêt ne tardait pas à être annulé par une grâce pleine et entière accordée aux coupables. Ainsi Abeddin-Pacha avait exilé en Albanie, à Smyrne et à Constantinople un certain nombre de beys Kurdes et de chefs Tcherkess. Trois ans s'étaient à peine écoulés que tous étaient de retour et, à la tête de leurs cavaliers, donnaient une chasse impitoyable à tous ceux qui avaient porté plainte ou témoigné contre eux.

De même qu'elle avait excité les Albanais à s'opposer par la force à la remise des territoires attribués au Monténégro par le traité de Berlin, de même la Porte travaillait les Kurdes pour les soulever contre les Arméniens. Les journaux turcs de Stamboul et la presse européenne aux gages de la Turquie menaient grand bruit des revendications de la nation Kurde et les opposaient triomphalement aux doléances des Arméniens. Aux notes académiques des ambassades de Russie et d'Angleterre, le Divan répondait par de belles promesses que tout allait pour le mieux en Arménie et que le gouvernement impérial traitait tous ses sujets indistinctement comme un père traite ses enfants chéris. Satisfaits de ces assurances, les ambassadeurs n'en demandaient pas davantage et l'article 61 continuait à demeurer un mythe. Les prises d'armes, contre l'autorité ottomane, des Kurdes toujours insoumis, ne parvenaient même pas à modifier les dispositions des ministres ottomans. On en profitait seulement pour frapper encore plus cruellement les Arméniens. Accablés d'exactions par les troupes qu'ils devaient défrayer de tout, rançonnés, pillés, traités en rebelles invétérés, quoique leur fidélité ne se fût jamais démentie, ils restaient, après le retrait du corps expéditionnaire, exposés à toutes les vengeances des Kurdes qui les accusaient de trahison pour avoir fourni des vivres, des moyens de transport et des guides aux colonnes turques.

Tout ce qui se passait en Arménie tendait à démontrer que la Porte, ainsi que l'en accusaient les Arméniens, sui-

vait un plan préconçu, l'éviction systématique et par tous les moyens de l'élément arménien. Une pétition adressée, à propos de l'article 61, au major Trotter, consul général britannique pour l'Arménie, affirmait hautement que, depuis 1856, le gouvernement impérial n'avait eu qu'un objectif, la destruction des chrétiens afin de peupler le Taurus et l'Anti-Taurus avec des Kurdes ou d'autres musulmans et d'opposer ainsi une barrière à une invasion russe. Un pareil plan, s'il avait été réellement conçu, aurait été d'une réalisation aussi difficile que dangereuse. Pour que deux millions et plus d'êtres humains disparussent, il aurait fallu une trop longue suite de lustres et la persécution aurait fini certainement par provoquer un jour ou l'autre une intervention européenne. Il est vrai que, si on en juge par l'attitude qu'a observée l'Europe lors des massacres qui ont ensanglanté l'Arménie de 1894 à 1897, les puissances se souciaient fort peu qu'on exterminât ou non les Arméniens, toute leur action se bornant à des palabres diplomatiques et à des actes qui, sous une apparence comminatoire destinée à sauver la face, demeuraient d'un platonisme désespérant... pour les victimes.

Si les Arméniens, en Turquie, subissaient leur triste sort avec la résignation de victimes vouées au martyre, il n'en était pas de même des Arméniens qui avaient émigré en Europe pour fuir la tyranie hamidienne. En 1888 se constituait sur l'initiative de M. Jean Broussali, qui résidait à Paris, le premier comité secret arménien qui a été la loge-mère d'où ont procédé tous les comités révolutionnaires haïcans. L'ex-patriarche Kirmian, qui résidait à Scutari, à Sourp-Katch, sous la surveillance de la police, mis au courant de l'affaire, en dépit des argus du sultan, approuva le projet et vint en aide pécuniairement à la nouvelle association. A l'origine, les comités constitués en Europe et les sections qu'on réussissait à établir en Turquie fonctionnaient plus ou moins indépendamment les uns des autres; mais, au mois d'octobre 1890, l'alliance des révolutionnaires arméniens groupa toutes les sociétés secrètes et centralisa la direction du mouvement patriotique entre les mains d'une haute

vente. L'organisation des comités était calquée sur celle du carbonarisme et pour arriver à les mettre dans l'impuissance d'agir, il aurait fallu commencer par prendre le comité central, qui connaissait tous les comités et sous-comités ainsi que les affiliés, mais qui était inconnu d'eux. Or cette vente suprême ne résidait pas en Turquie : elle envoyait ses prescriptions de l'étranger et toujours par des voies détournées. Les investigations de la police turque étaient donc rendues des plus difficiles et chaque fois qu'elle croyait apercevoir une lueur susceptible de la guider dans l'obscurité, la nuit se faisait plus épaisse autour d'elle.

Les affiliés étaient divisés en trois catégories ; les conseillers, les mandataires publics, les mandataires secrets. Les premiers étaient la tête et l'âme ; ils coordonnaient les renseignements, concentraient les ressources, arrêtaient la conduite à tenir et transmettaient les ordres. Les seconds, recrutés autant que possible parmi la jeunesse instruite, étaient chargés de la propagande, recueillaient les souscriptions, achetaient les armes, enrôlaient les volontaires. Les troisièmes mettaient à contribution les Arméniens partisans des Turcs et faisaient justice des traîtres. C'étaient des illuminés, exaltés par le récit des souffrances de l'Arménie, ou des désespérés, dont l'excès de misère armait le bras et qui, en même temps que les injures de la patrie, vengeaient leurs propres griefs. Assurément on ne saurait approuver l'assassinat politique, mais une chose à noter, c'est que toutes les exécutions ordonnées par les comités n'ont porté que sur des Arméniens convaincus de vendre la patrie aux Turcs.

A peine constitués un peu sérieusement, les comités révolutionnaires haïcans affirmèrent leur existence à Constantinople même par l'émeute de Koum-Kapou, en 1890, et par les exécutions du « Comité rouge ». A la suite de massacres survenus à Erzeroum, les 20 et 21 juin 1890, quand les autorités turques avaient voulu fermer l'école arménienne Sanassarian, sur une dénonciation de mouchards qu'on n'avait même pas pris la peine de contrôler, le patriarche Achikian fut chargé par le conseil ecclésiastique du patriarcat de porter au

Palais une pétition réclamant justice contre les musulmans et réparation pour les familles des victimes. Le patriarche, qui ne faisait la démarche que forcé et contraint, cédant aux suggestions du premier secrétaire du Sultan, Sureya-Pacha, amenda la pétition tant et si bien qu'elle ne signifiait plus rien du tout. Cette conduite du patriarche provoqua la plus grande indignation dans la communauté arménienne et les émissaires du comité y virent une occasion propice pour leur propagande. Leurs excitations n'étaient que trop complaisamment écoutées, quand une dernière défaillance de Monseigneur Achikian décida l'explosion du mécontentement général de ses ouailles. Sur les injonctions du grand-vézir Kiamil-Pacha, il consentit à supprimer dans les prières de la liturgie les noms de plusieurs saints que révère l'Eglise grégorienne et qui ont été des personnages politiques comme le roi Apkar, les généraux Vahan et Vartan, etc. Kiamil-Pacha prétendait que la mention des noms de ces saints dans les prières de l'Eglise pourrait entraîner des manifestations séditieuses. La conséquence de l'inqualifiable faiblesse du patriarche fut l'émeute du 27 juillet. Elle fut noyée dans le sang.

Le dimanche 27 juillet, jour de la fête turque du Courban-Baïram, on célébrait, dans la cathédrale de Koum-Kapou, un service solennel pour le Sultan, quand un jeune homme, pénétrant dans le chœur, malgré les prêtres et les diacres, somma le patriarche de se mettre à la tête de la foule pour aller à Yildiz réclamer justice des massacres d'Erzeroum et exiger le châtiment de Moussa-Bey, un chef kurde, devenu célèbre par ses massacres d'Arméniens dans le sandjak de Mouch. La foule hue le patriarche que des exaltés parlent de pendre ; un coup de revolver est tiré contre lui ; c'est à grand'peine qu'il parvient à gagner la sacristie et à se réfugier dans une pharmacie voisine, poursuivi par les manifestants, aux cris de : « Mort au renégat ! » La garde arrive ; l'officier qui commande le détachement veut arrêter l'instigateur de la sédition. Celui-ci se réclame de sa nationalité russe qui, dit-il, le rend inviolable ; néanmoins, l'officier lui met la main au collet.

L'autre le tue d'un coup de revolver. C'est le signal de la bataille. Mais, en quelques minutes, les Arméniens devaient chercher leur salut dans la fuite. Le ministère de la police, le mutessarifat de Péra, tous les corps de garde étaient encombrés de prisonniers et, à chaque instant, on en amenait de nouveaux, qu'on ne savait où caser. Le patriarcat arménien et toutes les églises grégoriennes étaient bondés de malheureux qui y avaient cherché un asile, espérant que le gouvernement n'oserait, sous les yeux des ambassadeurs des puissances chrétiennes, violer le lieu saint et le profaner. Effectivement Abd'ul Hamid n'osa pas.

Quant au Comité Rouge, il avait été organisé par un Arménien, sujet russe, Agop Badrikoff. Il avait pour mission d'exécuter les Arméniens signalés comme mouchards des Turcs. Pendant les mois d'août et de septembre plusieurs assassinats jetèrent la terreur dans la ville. Des arrestations en masse eurent lieu, qui permirent de remonter à Badrikoff et amenèrent son incarcération. L'ambassade de Russie consentit à le laisser déférer aux tribunaux, à la condition que quelles que fussent l'issue du procès et la sentence, il lui serait remis.

Parmi les complices de Badrikoff un nom surtout piquait la curiosité publique, celui de Vahram bey Dadian, ex-juge au tribunal correctionnel de Pera, neveu d'Artin-Pacha Dadian, mustéchar au ministère des affaires étrangères, gendre du général de division comte Széchényi-Pacha, accusé, sur la dénonciation d'un mouchard, d'avoir commandé le meurtre de l'avocat Hatchik. La pièce de conviction était le poignard avec lequel Hatchik avait été tué et qui offrait une grande ressemblance avec une arme du même genre, volée à Vahram-Bey quelques jours avant l'événement. Les papiers saisis chez lui ne laissaient aucun doute sur la situation élevée qu'il occupait dans les comités révolutionnaires; mais toute la correspondance ayant trait aux affiliés du « Comité Rouge » était écrite en un chiffre dont les Turcs ne purent jamais arriver à trouver la clef. Vahram-Bey fut relaxé au mois de janvier 1891.

Quant à Badrikoff, tout en reconnaissant faire partie des

comités patriotiques arméniens, il se refusa à toute explication et nia que le Comité Rouge eût eu la moindre part dans l'émeute de Koum-Kapou comme dans les meurtres des mois suivants. Un témoin à charge, l'agent de police Abd'ul-Kérim-Effendi, ayant été poignardé sur le seuil même du tribunal et tué raide, Badrikoff demanda ironiquement au président si le procureur impérial allait également mettre à sa charge cette exécution.

En avril 1891, après les fêtes du Baïram, quoique les débats n'eussent rien pu établir, Badrikoff, condamné à mort, comme chef du Comité Rouge, instigateur des assassinats, affilié aux nihilistes, était gràcié et remis à l'ambassade de Russie. Le surlendemain, il s'embarquait à bord du courrier russe d'Odessa, laissé libre d'aller où il voudrait. Mais lui parti, les exécutions du Comité Rouge n'en continuèrent pas moins pendant quelques années sans que la police pût découvrir ces introuvables francs-juges.

En même temps, l'action des comités haïcans s'étendait sur tous les points de l'Asie. Une tentative de soulèvement des vilayets de Sivas, d'Angora, de Koniah, d'Adana organisée par les comités de Césarée et de Marsivan aboutissait au procès d'Angora du 8 mai 1893, où comparaissaient 2 prêtres, 7 professeurs ou étudiants, 1 avocat, 1 journaliste, 1 femme, 7 négociants, 35 artisans, manœuvres, domestiques, etc., choisis parmi plusieurs milliers de gens arrêtés. Après avoir voulu tenir caché autant que possible le procès d'Angora, le gouvernement voyant croître tous les jours l'audace des comités, se décida à livrer à la publicité un compte rendu officiel des débats. Pendant près de deux mois, tous les journaux de Constantinople servirent chaque jour à leurs lecteurs quelques colonnes de ce document dont le texte leur était envoyé par le bureau de la presse. Le patriarche Achikian n'eut garde de laisser échapper une aussi belle occasion de prouver son loyalisme envers le sultan. Au commencement de mars 1894, il adressa à toutes les autorités eclésiastiques grégoriennes dans les provinces et aux curés des églises arméniennes dans la capitale une lettre pastorale dont lecture devait être donné aux fidèles à

la fin de la messe. Il y était dit, entre autres recommandations « : Donnez des conseils à la classe ignorante et naïve de vos ouailles afin qu'elle ne tombe pas dans les pièges des fauteurs de désordre. Quant aux récalcitrants, accusez-les auprès du gouvernement en votre qualité de défenseurs de la fidélité nationale. » Cet appel à la délation eut pour réponse un attentat contre le patriarche sur qui un coup de révolver fut tiré le dimanche de Pâques, à l'issue de la messe qu'il avait officiée dans la cathédrale de Koum-Kapou ; l'arme rata heureusement, le meurtrier ayant, dans sa précipitation, oublié de retirer du barillet la baguette de sûreté. Quelques mois plus tard suivaient les événements de Sassoun qui ouvraient l'ère sanglante des massacres des Arméniens et valaient à Abd'ul Hamid le sinistre surnom de « Sultan Rouge ».

**L'ère des massacres arméniens : Sassoun ; le mémorandum du 11 mai 1895. — Les massacres de Constantinople (26-30 août 1896) ; enterrement des réformes.**

Au point de vue administratif, Sassoun est un caza du sandjak de Mouch, vilayet de Bitlis, comprenant, au dire des statistiques officielles turques, fort sujettes à caution, 110 villages avec 21 101 habitants, dont 10 370 Kurdes et 8389 Arméniens. A l'abri de leurs montagnes couvertes d'épaisses forêts, les habitants de Sassoun avaient conservé une autonomie semblable à celle dont jouissaient, avant 1860, les montagnards du Kozan et du Zeïtoun. Ils prétendaient notamment être exempts de toute taxe et les Kurdes marchaient communément avec les Arméniens pour la défense des privilèges de la montagne.

En juin 1894, le mutessarif de Mouch, pressé par le vali de Bitlis, de lui envoyer sur les revenus du Sandjak la quote-part de la somme que Stamboul réclamait du vilayet et n'ayant pas les fonds, exigea du caza de Sassoun le paiement immédiat de plusieurs années d'achar et d'agrhan, à

titre d'arriérés dus au Trésor. Les habitants refusèrent, invoquant leurs franchises. Le vali, Hassan Tahsim-Pacha, télégraphia à Yildiz que les Arméniens du Sassoun, aidés de quelques tribus Kurdes insoumises, étaient en pleine insurrection. Le palais répondit par l'ordre d'agir avec la dernière rigueur et prescrivit au maréchal Zéki-Pacha, commandant en chef le 4e corps, de se rendre à Sassoun à la tête de plusieurs régiments. Douze bataillons d'infanterie, quatre régiments de cavalerie hamidié, plusieurs batteries d'artillerie envahirent la montagne, brûlant, volant, massacrant tout dans les villages arméniens, du 15 août au 15 septembre.

Sur les divulgations des journaux anglais, notamment du *Standart* et du *Daily News*, et en présence de l'émotion indignée qu'elles produisirent en Europe, le sultan jugea opportun de fournir quelques explications. Le 22 novembre, le bureau de la presse de Stamboul adressait aux journaux de Péra un canevas qu'accompagnait la note impérative suivante : *Il faut que les journaux se basent sur ces données pour faire ressortir que tous ces méfaits sont dus aux instigations d'agents provocateurs arméniens.*

Les journaux publièrent alors sous la rubrique « brigandage » des entrefilets dont voici un échantillon :

« Les désordres qui ont eu lieu récemment à Sassoun sont l'effet des instigations d'un certain Arménos, de Daroun, arrivé du Caucase. Cet individu était le chef de deux bandes de brigands. Poursuivie et traquée par la force publique une de ces bandes a été battue et dispersée à la frontière; deux bandits ont été arrêtés, le reste s'est réfugié à Sassoun. Quant à l'autre bande, elle se trouvait jusqu'à ces derniers temps dans les districts frontières. Le chef de bande Arménos se trouve actuellement à Soulina. Comme on le voit, il s'agit d'actes de vulgaire brigandage dont les auteurs obéissaient aux instigations d'agents provocateurs arméniens venus du dehors. La population paisible est reconnaissante aux autorités impériales de leur promptitude et de leur énergie à assurer la tranquillité publique. »

Estimant l'opinion ainsi préparée, le gouvernement ottoman annonçait la nomination d'une commission d'enquête sur les agissements des brigands haïcans. Puis fort habilement, le Sultan proposa aux puissances signataires du

traité de Berlin de se joindre à la commission d'enquête; trois acceptèrent : l'Angleterre, la France et la Russie.

Les délégués consulaires à la commission d'enquête — Mac Skipley, pour l'Angleterre, Vilbert pour la France, Prjevalsky, pour la Russie — n'avaient que des instructions très limitées. Ils ne pouvaient que contrôler, le cas échéant, les conditions de moralité dans lesquelles l'enquête se poursuivait; ils n'avaient pas licence de se mettre en rapports directs avec les indigènes interrogés et ne jouissaient que d'un droit de protestation platonique. Aussi, les constatations suivantes de leur rapport établi à Mouch, le 20 juillet 1895, n'en sont-elles que plus écrasantes pour le gouvernement d'Abd'ul Hamid.

Le choix (des Arméniens interrogés) a toujours appartenu aux autorités locales et pendant leur séjour ils se trouvaient sous la surveillance et à la disposition de la police. A plusieurs reprises les délégués consulaires ont attiré l'attention de la commission auprès de laquelle l'accès a toujours été difficile, sur l'intérêt qui se présentait pour la recherche de la vérité, à se mettre en contact avec la population et à ne laisser de la sorte aucun intermédiaire, aucune influence, s'interposer entre elle-même et les témoins que la commission avait à entendre. Mais les délégués doivent constater que leurs efforts dans ce sens sont toujours restés infructueux, et cependant ils étaient justifiés. Dès le début de l'enquête, la commission avait établi deux catégories : l'une de suspects accusés, l'autre de témoins ou informateurs, entre les personnes qu'elle entendait, distinction contre laquelle les délégués n'ont pas manqué de protester et qui s'est fait sentir jusque dans le mode d'interrogatoire des personnes ayant comparu.... Dans ces conditions, il est compréhensible que l'enquête, malgré sa durée et le nombre de témoins entendus, n'ait fourni relativement qu'une faible quantité de résultats certains et sa continuation d'ailleurs, étant donnée la façon dont elle n'a cessé d'être menée, n'aurait pas permis d'espérer une découverte plus large de la vérité. »

Après avoir démontré l'absolue inexactitude de la version officielle relative à une prétendue insurrection des Arméniens qui aurait obligé les autorités à faire marcher la troupe pour rétablir l'ordre, le rapport ajoute :

« La ruine absolue d'une région ne peut jamais être considérée comme proportionnée au châtiment même d'une révolte; à plus forte raison, dans le cas actuel, le seul crime pour les Arméniens d'avoir

abrité, voire caché Mourad, quelques actes de brigandage ou de représailles isolés sur la personne des Kurdes ou d'insoumission à l'égard des autorités, une légère résistance possible contre les troupes impériales, et tout ceci dans des conditions restées non éclaircies ne sauraient-ils aucunement justifier l'état de misère auquel gens et pays se trouvent réduits. »

Et le rapport parlant des troupes qui, après avoir favorisé les massacres des Kurdes à Guéliéguzan, sont demeurées impassibles devant les atrocités de Talori, dit :

« La conduite des troupes impériales est et demeurera inexplicable, étant donné ce qui s'est passé sous leurs yeux, et ne peut pas être plus excusée que les agissements du détachement venu ensuite, aucune mesure n'ayant été adoptée, soit pour protéger les femmes et les enfants, soit pour faire revenir les Arméniens à leurs villages, ce soin n'ayant été pris qu'après la venue du muchir Zéki-Pacha.... »

Des journaux dévoués à la cause hamidienne ont essayé à l'époque de rejeter la responsabilité des massacres sur le premier secrétaire du palais, Sureya-Pacha, qu'on empoisonna, d'ailleurs, pour l'empêcher de parler. Mais Sureya-Pacha n'avait fait que transmettre au maréchal Zéki-Pacha les ordres formels du Sultan, dont les ministres mêmes n'avaient pas connaissance. Le seul et véritable auteur des massacres d'Arménie est Abd'ul Hamid. Le 12 juin 1895, M. Cambon, ambassadeur de France, télégraphiait au ministère des affaires étrangères, à Paris :

« On peut dire que, depuis quatre ans, le gouvernement a été transporté de la Porte au Palais. Les fonctionnaires de tout ordre ne relevaient plus de leurs ministères respectifs; ils correspondaient directement avec les secrétaires du Sultan; ils refusaient nettement l'obéissance aux ordres du grand vézir et j'ai eu plus d'une fois l'occasion de constater, dans les affaires qui nous intéressaient, l'impuissance de la Porte à imposer ses volontés a ses agents les plus subalternes. Ce mode de gouvernement que chacun déplorait devait forcément mettre en cause la personne même du souverain et la charger de toutes les responsabilités. Qu'un incident surgît, Abd'ul Hamid était obligé d'en répondre personnellement devant son peuple et devant l'Europe. Cet incident s'est présenté en Arménie et le Sultan s'est trouvé tout à coup dans la posture d'un accusé sans défense. »

Le 13 janvier 1896 M. Cambon écrivait : « De notables musulmans disent ouvertement que les massacres ont été

ordonnés par le Sultan et tiennent des propos sur le compte du souverain auteur de tous ces maux. »

Sous la pression de l'opinion publique ameutée par les révélations de la presse, des comités piétistes, des sectes méthodistes et non conformistes dont l'influence dirige, surtout en Écosse, l'attitude du parti libéral, le gouvernement anglais prit l'initiative d'une intervention des puissances en faveur de l'Arménie.

La France et la Russie adhérèrent à la proposition du cabinet de Saint-James. Le Sultan, inquiet de la tournure que prenaient les choses essaya de prendre les devants en négociant, à part, avec le cabinet anglais par l'intermédiaire de l'association anglo-arménienne. Des ouvertures furent faites à M. Stevenson, membre des Communes, président du comité de l'Association. Lui et deux autres membres du Comité, MM. Atkin et Swan devaient venir à Constantinople avec l'émissaire du Sultan pour régler la question. L'intervention menaçante des comités révolutionnaires haïcans, mis au courant de l'intrigue, rompit les négociations[1].

L'entente des trois puissances aboutit après force notes et contre-notes au mémorandum du 11 mai qui posait, en substance, les conditions suivantes : réduction éventuelle du nombre des vilayets ; garanties pour le choix des valis ; nomination d'un haut commissaire de surveillance dans les provinces ; création d'une commission mixte permanente de contrôle à Constantinople ; stricte application des droits et privilèges concédés aux Arméniens ; et différentes autres mesures plus spéciales aux troubles qui venaient de se produire. Le Sultan répondit en acceptant en principe les réformes, mais en annihilant son adhésion par le refus des propositions de la note collective qui étaient de nature à servir de garanties pour l'application des réformes. C'est ainsi qu'il repoussait la commission mixte chargée de surveiller et de contrôler l'administration des vilayets de l'Ar-

1. Voir à ce sujet un article très curieux et documenté des *Nouvelles d'Orient*, en date du 15 juin 1895, intitulé « La France et la question arménienne ».

méno-Kurdistan. Et dans la pensée de faire pièce aux trois puissances, le Sultan, au commencement de juillet, nommait le maréchal Chakir-Pacha inspecteur général des vilayets d'Asie « où besoin en serait » — un fonctionnaire ottoman chargé de censurer les actes du padischah ! — et il instituait une commission ottomane spéciale pour examiner les réformes à introduire en Arménie. C'était la troisième du même genre.

Les ambassades de France, de Grande-Bretagne et de Russie refusèrent de recevoir le maréchal Chakir-Pacha, en qualité d'inspecteur général en Arménie, déclarant qu'elles considéraient l'Iradé de sa nomination en Arménie, comme nul et non advenu et qu'elles exigeaient la nomination de contrôleurs européens indépendants du gouvernement ottoman. Mais les pourparlers traînèrent, et finalement Hamid rejeta le mémorandum. Les trois puissances assumèrent alors l'initiative d'instituer une commission internationale de contrôle siégeant à Constantinople. En même temps, le Premier anglais, lord Salisbury, faisait à la Chambre des lords des déclarations relatives à la question arménienne, qui se terminaient par une menace assez peu voilée de déchéance du Sultan. Et ces déclarations, le marquis de Salisbury les confirmait à l'ambassadeur en Angleterre, Rustem-Pacha en des termes plus formels encore. A Paris, M. Hanotaux notifiait à Zia-Pacha que la France laisserait à l'Angleterre toute liberté d'action pour imposer l'exécution de l'article 61.

Un conflit menaçait avec la Grande-Bretagne ; le Sultan eut peur : il céda ou plutôt feignit de céder, en acceptant dans toute son intégrité le mémorandum. Mais sa mise en pratique provoqua encore plus de contestations que n'en avait soulevé le point délicat et épineux de son acceptation. L'Angleterre préparait un ultimatum au Sultan, quand les événements du 30 septembre, 1er et 2 octobre, vinrent, en démontrant la passivité de l'Europe, prouver au Sultan qu'il n'avait pas eu tort de tabler sur le peu de consistance de l'accord des trois puissances.

Le lundi 30 septembre, fête grégorienne de l'exaltation

de la croix, une manifestation arménienne, qui se rendait à la Porte pour réclamer les réformes promises, fut le prétexte d'un massacre en règle. La chasse aux Arméniens fut organisée dans toute la ville. Des agents de la police secrète, déguisés en softas — sauf quelques très rares exceptions, les softas se sont tenus à l'écart de ces massacres qu'ils blâmaient — parcouraient Stamboul appelant la populace au pourchas des ghiaours. On tua toute la journée de lundi, toute la nuit de lundi à mardi, toute la journée et la nuit de mardi, notamment à Sirkedjé, à Kassim-Pacha, à Tchikour-Tchesmé. Le mercredi, on ne massacrait plus officiellement, mais la situation n'en était pas meilleure : les perquisitions domiciliaires, les arrestations en masse, les assassinats individuels continuaient à terroriser la ville.

Mercredi 2 octobre, les ambassadeurs réunis chez le doyen du corps diplomatique, l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, baron Calice, arrêtaient les termes d'une note collective qui était remise le soir même au Sultan. Il y était dit que les ambassadeurs avaient vu avec autant de regret que d'indignation la conduite de la police turque; que des Arméniens arrêtés avaient été tués par les agents de police, notamment dans le ministère de l'intérieur et dans le grand zaptié; que la police avait laissé se perpétrer une infinité de meurtres, sans tenter le moindre effort pour sauver les victimes; que le gouvernement impérial étant, ainsi que le démontraient les faits, impuissant à réprimer des crimes qui étaient une honte pour l'humanité, les ambassadeurs, soucieux d'assurer la sécurité de leurs nationaux, avertissaient le gouvernement ottoman qu'il encourait la plus grave responsabilité si les ressortissants européens éprouvaient le moindre dommage. Cette pièce produisit sur le Sultan une impression des plus vives : les ministres furent immédiatement mandés au Palais. Le grand-vézir Saïd-Pacha réclama la destitution du ministre de la police Nazim-Pacha, l'éloignement de Constantinople des policiers et des gendarmes, et leur remplacement par des troupes régulières. Il ajouta que dans ces conditions il répondait de l'ordre. Le

sultan rejeta ces propositions avec colère, et voulant faire retomber la responsabilité des massacres sur la population musulmane, il déclara que, avant tout, il fallait débarrasser la ville des softas. En même temps, Abd'ul Hamid se libérait de la crainte que lui inspiraient les tendances mouradistes qui dominaient chez les softas. Mais, à la stupeur du Sultan, Saïd-Pacha répondit que tant qu'il aurait l'honneur d'être Sadrazam, il n'apposerait jamais le sceau de l'empire au bas d'un décret d'expulsion des softas. Pareille hardiesse ne pouvait rester impunie : le lendemain, 3 octobre, il était destitué et remplacé par Kiamil-Pacha.

Après une nouvelle note en date du 6 octobre, le Sultan céda : le 16, il signait la convention relative au mémorandum, et, le 20, promulguait un hatt relatif aux réformes. Malheureusement, au lieu d'amener un apaisement, ce hatt sembla généraliser les massacres dans les provinces. L'Arméno-Kurdistan était à feu et à sang. Chaque jour apportait la nouvelle que telle localité avait été livrée aux flammes, que telle autre avait vu sa population à demi exterminée.

Cette situation déplorable amena la démission du grand-vézir. Le 5 novembre Kiamil-Pacha était remplacé par Halil-Rafaat-Pacha, un des tenants les plus obstinés du parti vieux turc. Le premier soin de celui-ci fut de se débarrasser du patriarche Izmirlian.

Mathéos III — c'était le nom qu'avait pris Mgr Izmirlian quand il avait été élu patriarche à la place de l'indigne Achikian — possédait sur la population arménienne une autorité sans bornes; il avait été porté au patriarcat par le vœu unanime de la nation; son élection avait même, en quelque sorte, été imposée aux deux conseils du patriarcat. D'une grande rigidité de principes, d'une austérité de mœurs exemplaire, d'une charité sans limites, d'une éloquence que vantaient tous les Arméniens, il incarnait toutes les espérances de la nation. C'est pour cela que le Palais voulait l'abattre. Il trouva un auxiliaire dans la Russie.

L'agitation haïcane en Turquie avait eu son contre-coup dans la Transcaucasie où, d'ailleurs, affluaient des milliers

d'Arméniens fuyant les massacreurs kurdes. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg, que ce réveil de l'esprit national contrecarrait dans ses plans de russification des Arméniens du Caucase, avait déjà commencé à fermer les écoles arméniennes à Tiflis, sous prétexte que l'enseignement dérogeait aux prescriptions du ministère de l'Instruction publique. D'autres mesures de coercition étaient à l'étude à la suite d'assassinats politiques commis par les hintchakistes. La Russie pesait de tout son poids sur les Arméniens de Turquie pour que le patriarche Izmirlian fût remplacé par un prélat moins intransigeant. Incité à donner sa démission à l'époque des massacres, le patriarche avait refusé avec indignation. Il y avait alors quelque héroïsme à revendiquer le périlleux honneur d'être à la tête de la communauté arménienne. Mais quelques mois plus tard, pris dans une intrigue savamment ourdie par la diplomatie russe et dupe des serments fallacieux du Sultan, Mathéos III était amené à démissionner. Sur les assurances qui lui furent données par M. Maximow, premier drogman de l'ambassade de Russie, au nom de son gouvernement, et par Nourian effendi, conseiller d'Etat, au nom du Sultan, que l'exécution des réformes promises suivrait sa retraite, le patriarche, qui voyait les Arméniens abandonnés, en fait, par l'Europe, qui se savait en butte personnellement à la haine du Palais et aux craintes de la Russie, se laissa gagner à l'idée qu'en résignant ses fonctions il pourrait rendre service à son peuple : il se démit le 2 août 1896. Il ne devait pas tarder de regretter d'avoir cru aux promesses du Palais garanties par l'ambassade de Russie.

La démission forcée du patriarche Izmirlian ; la nomination au poste de *locum tenens* du patriarcat arménien de l'archevêque de Brousse, Bartholoméos, considéré comme un traître ; la suppression de la constitution, de la communauté arménienne, laquelle ne dépendait plus que du bon plaisir du gouvernement, le redoublement des arrestations d'Arméniens ; la décision du sultan de s'emparer du cimetière arménien de Bechiktach, dont le voisinage l'offusquait et que la communauté depuis dix ans refusait obstinément

de lui vendre, ne voulant pas trafiquer de ses morts ; l'apathie de l'Europe en présence de la continuité des massacres en dépit de toutes les notes comminatoires en apparence des chancelleries décidèrent les comités arméniens à tenter un audacieux coup de main. On devait, le 31 août, date de l'anniversaire de l'avènement du sultan au trône, brusquer une attaque sur Yildiz, mettant à profit le tohu-bohu qui, cette nuit-là, régnait dans la ville, et la facilité relative qu'on avait de s'approcher du Palais. Des revolvers, des bombes Orsini, des cartouches de dynamite introduits en grande quantité dans la capitale avaient été distribués aux affiliés du Comité. Une partie des conspirateurs, ayant à leur tête des délégués des Comités, devaient essayer d'enlever Yildiz, pendant que les autres, disséminés dans la ville, feraient des diversions sur différents points et s'efforceraient de déterminer un mouvement parallèle des réformistes turcs contre le sultan. Le gouvernement ottoman avait été prévenu par le gouvernement russe — qui voyait de très mauvais œil les Comités haïcans, à cause des relations que les groupements du Caucase entretenaient avec les nihilistes — que les Arméniens tramaient quelque chose. Mais le renseignement était si vague que les investigations de la police turque demeurèrent sans résultat. Mais une dénonciation en règle vint au dernier moment mettre le gouvernement à même de déjouer la conspiration. Sur les indications fournies par le *locum tenens* du patriarcat, Bartholoméos, la police arrêta un affilié des Comités et saisit chez lui des papiers qui, sans préciser la nature du complot et la date de son explosion, ne laissaient subsister aucun doute sur l'imminence d'un coup de main.

A Yildiz on résolut de prendre les devants, en frappant les Arméniens avant qu'ils eussent pu rien tenter. Un iradé impérial, communiqué confidentiellement le 24 août 1896 au ministre de la Police, Nazim-Pacha, et aux chefs de service musulmans des diverses administrations turques sur lesquels ne pesait aucun soupçon de nourrir des idées réformistes, leur enjoignait de se tenir prêts à marcher pour sauver l'Islam menacé par les ghiaours et notamment par

les Arméniens. Ils devaient réunir tous ceux sur lesquels ils croiraient pouvoir compter et tomber à l'improviste sur les Arméniens. Le massacre était fixé au surlendemain. En vertu de cet iradé, le ministre de la Police — bien qu'il désapprouvât la mesure, mais il n'osait désobéir — avait recruté le ban et l'arrière-ban de tous ses espions et agents. Au ministère de la Marine, on avait, le 25, annoncé à tous les ouvriers que le lendemain ils avaient congé et comme l'un d'eux, un Albanais, non encore stylé, demandait la cause de ce repos insolite, son chef d'atelier lui répondit qu'il y aurait *platchka* (massacre suivi de pillage). Cependant les distributions de gourdins et de coutelas auxquelles procédait la police n'avaient pu s'opérer sans donner l'éveil aux gens du Comité. Le 26 au matin, ils savaient à n'en pas douter que le massacre de leurs compatriotes était organisé pour le soir même. Ils résolurent de s'emparer de la Banque ottomane et, par la menace de la faire sauter, forcer les gouvernements européens à intervenir efficacement pour obliger le sultan à introduire enfin les réformes en Arménie.

Le coup fut exécuté à une heure de l'après-midi avec une rare audace par vingt-quatre Arméniens dont trois étaient des délégués des Comités et les autres des hamals du quartier qui marchaient sur l'ordre de la société secrète à laquelle ils avaient juré une obéissance aveugle. Entrés dans la Banque soit isolément, soit par deux, tenant sur l'épaule des sacs remplis de bombes, comme s'ils portaient de l'argent, ils se précipitèrent tout à coup aux portes, le revolver au poing, tuèrent les deux gendarmes qui étaient en faction, fermèrent et cadenassèrent les portes à l'intérieur. Dès que la bagarre avait commencé tous les employés qui avaient pu sortir s'étaient enfuis. Les envahisseurs rassurèrent le personnel restant, certifiant qu'il n'avait rien à craindre et que les employés étaient aussi en sécurité avec eux que les fonds qui se trouvaient à la Banque. Ils consentirent même à laisser partir le directeur général adjoint, M. Gaston Auboyneau, pour qu'il allât à Yildiz apporter au sultan son témoignage sur ce qui se passait. Le poste

de police de Voïvoda, sis tout près de la Banque ottomane, avait, aussitôt prévenu, envoyé un détachement au secours de l'établissement financier, mais c'était déjà trop tard. Des renforts arrivèrent bientôt et on établit le blocus de la Banque et de la Régie des tabacs qui lui est contiguë. Les Arméniens tiraient des fenêtres sur les soldats qui ripostaient de la rue. Pendant cette fusillade, plutôt inoffensive car aucun coup ne portait, la tuerie et le pillage faisaient rage dans la ville.

Avant même que les Arméniens eussent attaqué la Banque, déjà à Psamathia, quartier de Stamboul principalement habité par les Arméniens, on avait commencé à tuer. A peine le premier coup de feu avait-il retenti à la Banque qu'à Galata les massacreurs égorgeaient tous les Arméniens qu'ils rencontraient et mettaient à sac magasins et maisons. Le mouvement se propageait en un clin d'œil dans tous les quartiers où les brigades d'égorgeurs se tenaient prêtes. Constantinople était devenue la ville charnier. Du mercredi 26 août au dimanche 30, des bandes de la lie de la population conduites par des agents de police, circulaient dans chaque rue, armées de matraques, de haches, de coutelas, d'épieux, etc., recherchant les Arméniens et quand une maison était signalée par quelqu'un comme abritant un Arménien, aussitôt l'assaut était donné et si on ne trouvait rien à tuer, on pillait toujours. Le 27, les troupes se mirent aussi de la partie. Dans la matinée, sur les quais et à Galata, ce fut une fusillade continue, les patrouilles criblant de balles les toits des maisons sous le prétexte mensonger que des Arméniens tiraient des fenêtres. Tout Arménien qui, essayant de se sauver, paraissait dans les rues était abattu à coups de fusil.

Quant aux conspirateurs qui s'étaient emparés de la Banque ottomane, ils avaient obtenu une capitulation en règle, sous les auspices des ambassades européennes. Le 27 à deux heures du matin, ils sortaient de la Banque, escortés par les drogmans des ambassades, M. Maximow premier drogman de l'ambassade de Russie en tête, et par leurs cavass et allaient s'embarquer à bord du *Gulnare*, le yacht

de sir Edgar Vincent, directeur général de la Banque, qui les conduisait à bord du paquebot français, la *Gironde*.

Pour justifier les massacres, le gouvernement faisait paraître le 27 août un communiqué officiel, dénonçant une vaste conspiration ourdie contre l'ordre de choses établi, conspiration organisée par les comités révolutionnaires arméniens. « Cependant, y était-il dit, les autorités avisées d'avance de l'attaque de la Banque avaient organisé des patrouilles de soldats, d'agents de police et de gendarmes qui se sont immédiatement portées sur les lieux. » Il y a là un aveu précieux à retenir. Le gouvernement savait tout et il a laissé aller les choses pour avoir un prétexte aux massacres qu'il avait prémédités. Le 3 septembre, M. de La Boulinière, chargé d'affaires de France, télégraphiait au quai d'Orsay :

Je pourrais citer à Votre Excellence la série interminable des faits qui prouvent jusqu'à l'évidence que c'est le sultan lui-même qui arme les bras de ces assommeurs et leur enjoint de courir sus à tout ce qui est arménien.

Et le baron Calice, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, au nom du corps diplomatique dont il était le doyen, s'exprimait ainsi :

On saura, à l'avenir, en Europe, que le sultan voulant s'appuyer sur les musulmans seuls et laissant un libre cours à leurs passions, livrait de propos délibéré ses peuples chrétiens à l'oppression et aux plus cruelles persécutions, sans leur laisser espoir d'obtenir justice.

S'il y a eu des excès commis par la plèbe enrégimentée par la police, ce serait mentir à la vérité que de faire de la population musulmane de Constantinople, en général, la complice des massacres. Au contraire, non seulement elle les désapprouvait, mais en maints endroits son opposition courageuse sauva nombre d'Arméniens. A Haskeuy, la population turque ne prit aucune part aux massacres et plusieurs familles musulmanes recueillirent des Arméniens et les sauvèrent. A Edirné-Kapon, un îlot de vingt-cinq maisons arméniennes fut préservé par un imam qui tint tête

aux sicaires et les força à rétrograder. A Eyoub, le quartier le plus fanatique de Stamboul, aucun Arménien ne fut molesté, l'ordre de la tuerie n'ayant pu être mis à exécution par suite du veto absolu du mollah. A Scutari, le mollah également empêcha la généralisation des massacres, après une scène des plus violente, avec le mutessarif. Le maréchal Fuad-Pacha, le brillant vainqueur d'Elena, empêcha les massacres de gagner la côte asiatique de la Marmara. A la tête de ses Tcherkess, il fit lui-même la police de la banlieue de Scutari et de Kadikeuy ainsi que des localités avoisinantes et les égorgeurs n'osèrent se montrer. Cette attitude du maréchal fut la cause originelle de la disgrâce qui l'atteignit deux ans plus tard quand sur les dénonciations calomnieuses de Fehim-Pacha, le chef de la police secrète du sultan, il fut dégradé et déporté à Damas.

Pendant qu'on massacrait à Constantinople et que toute l'Asie était à feu et à sang, que faisait la diplomatie européenne pour amener le sultan à exécuter les stipulations du memorandum du 11 mai 1895, qu'il s'était engagé à mettre en pratique? Rien, car la désunion existait entre les puissances, et nulle d'entre elles, dans la crainte de complications susceptibles de dégénérer en un conflit européen, ne voulait recourir aux mesures de coercition qui, seules, auraient pu forcer le Sultan à tenir sa parole. L'Allemagne ne cachait pas ses sympathies pour le Sultan. Dans un discours qu'il prononça dans les premiers jours de 1896, l'empereur Guillaume traitait les Arméniens de rebelles. A la fin du même mois il faisait donner au Sultan, par le baron de Saurme-Jeltsch, l'assurance que l'Allemagne approuvait la politique suivie par le gouvernement ottoman et qu'elle se mettrait en travers de toute combinaison pouvant résulter d'un accord entre la Grande-Bretagne et la Russie pour l'établissement d'un condominium européen en Turquie. L'Autriche-Hongrie se modelait sur l'Allemagne et l'Italie ne pouvait se séparer de ses deux alliées.

La Triple Alliance soutenait ouvertement la Turquie; la Russie qui, en réalité, était opposée aux réformes paralysait par sa mauvaise volonté l'action de la France; l'Angleterre

demeurait seule. Aussi le sultan en prenait à son aise. Le 11 novembre 1896, un communiqué officiel annonçait à tous que « les lois et règlements contenus dans le Destour et les dispositions *utiles* du Hatti-Chérif de Gul-Hané et du Hatti-Humayoun de 1856 seraient désormais appliquées. » On n'en demandait pas plus en Europe. En attendant la mise en vigueur d'un Hatti-Chérif vieillot, les massacres ne cessaient pas en Asie et, fidèle à sa tactique, le gouvernement s'ingéniait à démontrer que toute la faute en était aux Arméniens. Le grand-vézir recevait l'ordre de préparer au nom du Conseil des ministres un rapport contre les agissements séditieux des Arméniens.

Ce rapport était ainsi conçu :

Les Arméniens viennent de donner une nouvelle preuve notoire de leur ingratitude bien connue. Au moment où Sa Majesté n'épargne aucun effort pour doter les différentes communautés de l'empire de réformes appropriées aux besoins du pays, où elle travaille nuit et jour à donner à ses sujets sans distinction de race ni de religion les institutions les plus propres à assurer le développement de leur bien-être matériel et moral, le patriarche arménien annonce l'intention de démissionner afin de créer ainsi de nouveaux embarras au gouvernement. Profitant de la situation troublée qu'ont amenée la révolte des Crétois et l'attitude provocatrice de la Grèce, les Arméniens tentent de revenir à leurs agissements révolutionnaires et menacent encore la tranquillité intérieure de l'empire. Il est donc urgent d'aviser aux moyens de réprimer les velléités séditieuses de ces perturbateurs de l'ordre public. Si on ne prend pas immédiatement les mesures les plus sévères, l'Islam et le Khalifat sont en danger. C'est pourquoi le Conseil des ministres appelle respectueusement l'attention du padischah sur les menées subversives des Arméniens et recommande l'emploi contre eux de moyens de la dernière rigueur.

Mais la question crétoise et la question macédonienne allaient reléguer à l'arrière-plan la question arménienne.

### La question crétoise : Guerre avec la Grèce (13 avril-13 décembre 1897). L'autonomie de la Crète (21 novembre 1898).

Après la grande insurrection de 1866-67, un iradé impérial en date du 15 septembre 1867, avait, comme on l'a vu

plus haut, doté la Crète d'une organisation particulière. Une nouvelle prise d'armes en 1878, amena la convention d'Halepa (13 octobre) conclue entre Ghazi-Ahmed-Mouktar-Pacha et les délégués crétois, qui fixa ainsi le régime de l'île. Indépendante de la Constitution de l'Empire — car selon la formule officielle la Constitution ottomane de 1875 existait toujours en principe, étant seulement suspendue en fait — la Constitution crétoise ne pouvait être ni annulée ni modifiée par celle-là. L'île était divisée en 5 gouvernements partagés eux-mêmes en 23 éparchies. Elle était administrée par un vali nommé pour cinq ans; si celui-ci était musulman, son adjoint devait être chrétien et réciproquement. Les mutessarifs étaient par moitié musulmans ou chrétiens; les kaïmakams étaient en majorité chrétiens; les adjoints étaient de la religion opposée à celle des mutessarifs et des kaïmakams. Sur les 88 communes de l'île 51 étaient mixtes, 34 chrétiennes et 3 musulmanes. Les chrétiens avaient la majorité dans 45 communes mixtes et les musulmans dans 6 seulement.

Une Assemblée générale investie du pouvoir législatif et siégeant pendant quarante jours discutait et résolvait les questions intéressant l'île. Elle comprenait 80 membres, dont 49 chrétiens et 31 musulmans, bien que la proportion de la population chrétienne à la population musulmane exigeât une représentation plus forte de l'élément chrétien. Les lois étaient votées aux deux tiers des voix. Les députés chrétiens demandèrent en 1881 l'abrogation de cette disposition qui n'avait d'autre but et d'autre effet que de permettre à la minorité musulmane de dominer. Ils demandaient que les décisions de l'Assemblée fussent prises à la majorité simple des voix. La trop courte durée des sessions était également un obstacle à l'accomplissement de la mission de l'Assemblée : les députés chrétiens auraient voulu que celle-ci siégeât pendant quatre mois; mais cette modeste prétention était repoussée par le gouvernement comme étant des plus subversive.

Les conseils administratifs étaient ainsi composés :

Conseil du vilayet : le vali, le métropolitain et six mem-

bres élus, moitié par les chrétiens, moitié par les Turcs.

Conseils du gouvernement : le mutessarif, l'évêque et six membres élus, moitié par chaque communauté.

Conseils des éparchies : le kaïmakam et six membres élus en nombre égal dans les deux religions.

Aucun fonctionnaire, à l'exception du vali, président de droit des mutessarifs et des kaïmakams, ne pouvait faire partie des medjliss.

Le service administratif s'effectuait dans les deux langues grecque et turque et les procès-verbaux des conseils administratifs ainsi que des tribunaux étaient rédigés dans les deux langues. Toutefois les discussions à l'Assemblée générale avaient lieu en grec, les Crétois musulmans parlant aussi bien cette langue que leurs compatriotes chrétiens qui, eux, ignorent généralement le turc. Cela tenant à ce que les musulmans crétois — il ne saurait être question sous cette dénomination des Arabes de la Barbarie et des mohadjirs de la Bosnie-Herzégovine ou de la Bulgarie que le gouvernement hamidien a jetés dans l'île pour renforcer l'élément islamite, — les musulmans crétois sont de race grecque et descendent de ceux qui, au moment de la conquête turque, apostasièrent pour conserver leurs biens et prendre aussi les propriétés des autres.

Seule, la dîme constituait les recettes ordinaires de l'île. Les revenus principaux, provenant des douanes, du sel, des tabacs et du timbre entraient dans le trésor impérial. Au cas où les recettes de la dîme ne suffisaient pas à couvrir les frais de l'île, le gouvernement central devait céder une somme pouvant s'élever jusqu'à la moitié des recettes douanières. Les Crétois protestaient vivement contre cette disposition de la loi organique et de l'acte additionnel d'Halepa, qui condamnait l'île à se borner à entretenir le service de la machine administrative. La dîme était un impôt vexatoire qui pesait lourdement sur l'agriculture et l'empêchait de prospérer, mais l'Assemblée générale ne pouvait y toucher sans jeter le désarroi dans les finances de l'île. Les Crétois demandaient avec toute justice que tous les revenus de l'île entrassent dans la caisse provinciale et

qu'une somme déterminée, fixée par l'Assemblée générale et le vali, fût attribuée, chaque année, au trésor impérial.

Cependant le sultan Abd'ul Hamid qui ne pouvait se consoler d'avoir dû octroyer une espèce de charte aux chrétiens de la Crète révoltés, essayait par tous les moyens possibles d'éluder les engagements qu'il avait pris envers les Candiotes. Ainsi, en violation même de l'acte additionnel d'Halepa, la Sublime Porte prétendait s'arroger le droit de modifier ou d'annuler les actes de l'Assemblée générale. Elle voulait réduire le Corps législatif de l'île à n'être qu'un comité consultatif. Quand les ministres n'osaient pas attaquer de front les actes de l'Assemblée, ils ajournaient indéfiniment leur ratification. C'est pourquoi les Crétois réclamaient l'inscription dans la loi organique de la disposition qui figurait au statut organique de la Roumélie-Orientale et qui portait que toute loi deviendrait exécutoire de droit, après un délai de deux mois, à partir du jour du vote par l'Assemblée, quand même l'autorité souveraine ne se serait pas prononcée sur sa ratification.

Jusqu'en 1887, la situation ne fit qu'empirer par suite des tentatives des valis fanariotes, toujours plus turcs que les turcs, pour détruire les libertés de l'île. Au commencement de mai l'enlèvement d'une jeune fille grecque par un agha turc, aux environs de La Canée, provoqua des troubles sérieux. L'intervention des puissances força les Crétois à se contenter des promesses illusoires de la Porte. Deux ans plus tard les intrigues du vali Sartynski-Pacha décidèrent l'Assemblée générale à poser la question de l'union avec la Grèce. Aussitôt des rassemblements armés se formèrent dans l'Apocorono et une junte provisoire décréta le refus du paiement de l'impôt. La Porte envoya en Crète en qualité de commissaires généraux le maréchal Chakir-Pacha et l'ex-ministre des finances Mahmoud Djeladdin-Pacha. Le 3 juillet 1889, les chefs Crétois remettaient aux commissaires impériaux une sorte d'ultimatum portant :

Destitution du vali et obligation de choisir le vali parmi les chrétiens orthodoxes, d'origine grecque, sujets de l'Empire; indépendance financière de l'île: modification du système fiscal; création d'une banque agricole et payement à celle-ci de 49000 L. T. dues par le Trésor à l'île; répartition des emplois publics entre chrétiens et musulmans au prorata de la population des deux communautés; nomination des conseillers de la cour d'appel et des juges des tribunaux de première instance par voie de tirage au sort sur une liste de candidats proposés par l'Assemblée; liberté de la presse; liberté de conscience; partage de l'éparchie de Cydonie en deux; amnistie générale pour les crimes et délits politiques.

Selon l'habitude turque on leur prodigua de belles promesses dont aucune ne fut tenue, aussi les rassemblements armés ne firent-ils qu'augmenter. Partout des rixes éclataient entre chrétiens et musulmans. Ceux-ci émigraient dans les villes où la population mahométane, se trouvant en majorité, réclamait hautement l'extermination des ghiaours. On décida alors à Stamboul d'agir énergiquement. Des renforts considérables furent envoyés en Crète et le maréchal Chakir-Pacha, nommé gouverneur-général extraordinaire reçut ordre d'employer la force. Dépourvus en grande partie d'armes et de munitions, les insurgés ne purent tenir devant les nombreuses colonnes volantes que le maréchal lançait dans toutes les directions. Vers le milieu de 1890, toutes les bandes avaient disparu. Mais si l'ordre régnait dans l'île, la pacification était loin d'avoir été accomplie, le gouvernement ayant annoncé son intention d'abroger la Convention d'Halepa, c'est pourquoi aux élections de 1891 pour l'Assemblée générale, les chrétiens s'abstinrent en masse de voter.

Chakir-Pacha essayait de la conciliation quand il fut rappelé. Ses remplaçants ne surent user que de violences inutiles et l'insurrection reprit de plus belle, si bien qu'en 1896 la Porte envoya en Crète un nouveau commissaire général extraordinaire, l'albanais Turkhan-Pacha. Celui-ci débuta habilement par une amnistie générale. Mais les réclamations des chrétiens n'en restaient pas moins justifiées. Comme preuve de son bon vouloir le sultan nomma vali de la Crète l'albanais catholique Berovitch-Pacha,

mais en même temps il lui adjoignait à titre de second, le général Hassan-Pacha et élevait au maréchalat Abdullah-Pacha qui commandait les troupes turques dans l'île lequel, de même que Turkhan-Pacha était indépendant du Vali. C'était l'anarchie. Les massacres de La Canée et de Candie en furent la conséquence. Turkhan-Pacha jugé trop mou fut rappelé et remplacé par Zihni-Pacha. Sans être précisément un fanatique Zihni-Pacha appartenait au parti rétrograde; c'était un adversaire des idées européennes, un ennemi de toute concession aux sujets chrétiens de l'empire. En outre il ne parlait que le turc, ce qui n'était pas pour faciliter sa mission dans un pays où une grande partie des musulmans ne connaissaient que le grec.

Cependant en Grèce règnait une grande effervescence; le comité crétois siégeant à Athènes, envoyait dans l'île des volontaires, des armes et des munitions. L'opinion publique réclamait impérieusement le départ de la flotte pour les eaux crétoises. Les puissances européennes qui voulaient empêcher un conflit gréco-turc prirent alors le parti d'intervenir. L'Angleterre, la France, l'Italie et la Russie envoyèrent dans la baie de la Sude des navires de guerre qui débarquèrent des contingents dans l'île pour occuper les ports (3 fév. 1897). Cette intervention des quatre puissances, au lieu d'arrêter la Grèce précipita son action; le 10 février la flotte hellène était dans les eaux crétoises et le 14 débarquait aux environs de La Canée le colonel Vassos avec quelques bataillons et un corps de volontaires composé de Crétois émigrés en Grèce. Les puissances avaient essayé de prévenir ce débarquement en amenant la Porte à déclarer qu'elle leur confiait l'île et en promettant l'autonomie à celle-ci. Sommé de se rembarquer le colonel Vassos refusa, les navires européens ouvrirent le feu sur ses positions. Il se retira alors à l'intérieur de l'île et proclama l'annexion de la Crète à la Grèce. Le gouvernement ottoman répondit par une déclaration de guerre (18 avril).

Les Turcs avaient concentré sur la frontière de Thessalie

192 bataillons et 350 canons sous le maréchal Edhem-Pacha. Les Grecs n'avaient que 35 000 hommes à lui opposer et ils adoptèrent le plan de campagne le plus mauvais qui pût se concevoir. Ils partagèrent leurs forces en deux groupes destinés à agir sur des théâtres tout à fait indépendants, séparés par une zone montagneuse à peu près infranchissable : l'une, de 25 000 hommes, sur la frontière d'Epire, l'autre, de 50 000, sur celle de Thessalie. Et encore ce dernier groupe était-il éparpillé sur une étendue de 150 kilomètres.

La campagne, désastreuse pour les Grecs, se divisa en trois parties : du 20 au 23 avril, opérations sur la frontière même ; du 3 au 5 mai, autour de Pharsale ; 17 et 18 mai, autour de Demokos. Partout ce ne furent que des succès pour les Turcs par suite de l'impéritie du haut commandement hellène. La façon dont les turcs enlevèrent Demokos et obligèrent le diadoque Constantin à se retirer jusque derrière la chaîne de l'Othrys est encore un fait obscur et inexplicable, car la défense des positions de Demokos admirablement fortifiées par la nature était des plus facile. Le lieutenant-colonel Patry écrit à ce propos : « Cinq divisions turques marchent concentriquement contre leur objectif, trois au centre sur la ligne d'opérations Pharsale-Domokos-Lamia, une à l'aile droite, partant de Kerdisto, une à l'aile gauche, partant d'Aïvali. Une démonstration effective par les deux ailes turques reste infructueuse ; une attaque de front prononcée par le centre également. Les Grecs, au lieu de profiter de cette espèce d'échec de l'ennemi, et avec toutes leurs forces réunies, de tomber sur l'une ou l'autre aile et de l'anéantir, en l'écrasant de leur supériorité numérique momentanée, les Grecs évacuent leurs positions et se mettent en retraite sur Lamia, par le col du Fourca, dans un désordre tel que le lendemain de nombreux groupes débandés non seulement avaient dépassé Lamia, mais encore avaient franchi le Sperchios ».

L'armée turque couvrait avec ses avant-postes les crêtes des monts Othrys, quand un armistice imposé par la diplomatie l'arrêta (27 mai). Une conférence de la paix suivit

à Top Hané, à Constantinople. Au bout de quatre mois de négociations laborieuses les préliminaires de la paix furent signés (18 septembre). Enfin après d'autres négociations directes entre la Grèce et la Turquie, la paix était signée le 13 décembre. Les Turcs évacuaient la Thessalie mais obtenaient une rectification de frontières qui leur assurait des points stratégiques importants ; ils recevaient en outre une indemnité de guerre de cent millions de francs. Quant à la Crète, le gouvernement ottoman demandait aux puissances de retirer leurs troupes de l'île, la présence de celles-ci constituant une atteinte aux droits souverains du sol turc.

L'île était dans le plus triste état. Les musulmans n'attendaient que le départ des contingents européens pour se ruer à l'extermination des chrétiens ; ceux-ci, de leur côté poursuivaient méthodiquement l'expulsion des mahométans. Dans tout l'intérieur qui était en leur pouvoir, les insurgés incendiaient les maisons et les plantations des musulmans qui avaient fui dans les villes. Les puissances avaient promis l'autonomie aux Crétois, mais pour que cette autonomie fût réelle, il fallait que le gouverneur-général de l'île ne fût pas un sujet du Sultan. L'Angleterre avait, en 1897, proposé, mais en vain, comme gouverneur-général le prince Georges de Grèce ; les chancelleries ne parvenant pas à se mettre d'accord sur un candidat, elle reprit en janvier 1898, sa proposition qui fut, cette fois, appuyée par la France, l'Italie et la Russie. Mais dans ses savants calculs la diplomatie avait omis de tenir compte de l'état d'âme de la population musulmane de la Crète, qui tant qu'elle verrait un soldat turc dans l'île, croirait toujours à l'imminence du débarquement d'une armée turque venant châtier les ghiaours et refuserait d'obéir aux amiraux. L'arrivée en Crète le 24 juillet du maréchal Djévad-Pacha ex-grand-vézir, nommé vali et commandant militaire de l'île, ne faisait qu'aviver ces espérances des musulmans. En outre, il existait à Stamboul un comité crétois musulman dont l'inspirateur était le ministre du commerce Mahmoud Djelal Eddin-Pacha, qui ne cessait d'expédier en Crète des

émissaires chargés de préparer un soulèvement général des musulmans. Les autorités ottomanes en Crète, civiles ou militaires, ne faisaient rien sans avoir reçu le mot d'ordre du comité de Constantinople. Cela explique les graves incidents qui surgirent inopinément à Candie et qui précipitèrent le dénouement de la question crétoise.

Le mardi 6 septembre, à propos de la perception des droits de douane, la population musulmane de Candie, à sa tête les Crétois émigrés de l'intérieur et les bachibouzouks de Benghazi, assaillit le détachement anglais qui occupait la ville, incendia le quartier chrétien et procéda à un massacre en règle. Ces troubles eurent leur répercussion à La Canée où les musulmans coururent sus aux ghiaours. Les quatre puissances, qui avaient déjà traité académiquement avec la Porte de l'évacuation de l'île par les troupes turques, se décidèrent alors à remettre un ultimatum (5 octobre) réclamant la retraite des garnisons turques jusqu'à la date du 4 novembre, sinon elles ne pourraient plus garantir la souveraineté du sultan sur l'île. La Porte répondit le 12 que la souveraineté ottomane était liée intimement au maintien des troupes turques dans l'île et qu'elle ne rappellerait pas ses garnisons. Mais le temps de la résistance était passé, le sultan dut s'incliner devant la volonté formelle des quatre puissances qui avaient choisi le prince Georges pour gouverneur général de l'île. Les troupes turques et les fonctionnaires ottomans furent embarqués de force par l'amiral anglais le 5 novembre et le 21 décembre le prince Georges était installé gouverneur général à la Canée, sous la protection de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et de la Russie.

### La question macédonienne : la lutte de races et de religion; l'anarchie; le pacte de Muerzsteg.

En Macédoine la domination turque avait comblé la mesure : toutes les nationalités n'aspiraient qu'à se débarrasser d'elle, soit par une autonomie nationale, comme le

demandaient les Bulgares, soit par un régime décentralisateur sous le contrôle européen. La sécurité des biens et des personnes exigeait une prompte solution. La population en appelait aux puissances, mais celles-ci qui désiraient la paix avant tout, n'intervenaient que mollement et, de peur de complications futures, issues des compétitions des différentes races et religions, elles réduisaient leur action au minimum de concessions qu'elles jugeaient suffisantes à écarter, au moins provisoirement, les principaux conflits entre la Porte et ses sujets chrétiens. Le gouvernement ottoman, lui, acceptait assez facilement les propositions des puissances ; il prenait même parfois les devants, et des Iradés impériaux paraissaient décrétant des lois très libérales. Mais les rouages administratifs et l'esprit turc les condamnaient d'avance à rester lettre morte. Rien ne serait plus curieux et plus instructif à la fois que la publication de tous les Iradés impériaux, promulgués pour des réformes depuis le Hatti-Chérif de Gul-Hané, avec la mention, en regard, de leur inexécution. Cela expliquerait bien des choses de l'histoire de la Turquie qui semblent étranges.

Au surplus le problème d'une mise à exécution quelconque des réformes était des plus malaisés à résoudre. Il fallait à la fois que la population fût délivrée du bon plaisir des fonctionnaires turcs qui ne tenaient aucun compte des dispositions légales favorables aux ghiaours, et que le pouvoir souverain du sultan ne fut pas compromis par les « réformes ». Le Turc manque beaucoup de compréhension pour la formalité légale et la scrupuleuse exactitude des dispositions écrites, mais il a une notion très nette du principe d'autorité qu'il n'est pas habitué à partager ou à limiter. La forme extérieure du gouvernement lui est bien indifférente ; la question qui l'intéresse avant tout est celle de savoir, si oui ou non, il est le maître du pays. C'est pourquoi jamais la possibilité de partager l'exercice du pouvoir avec les chrétiens n'est entrée dans sa mentalité. Dès qu'on lui imposait un sacrifice semblable il s'écriait mélancoliquement : « Alors cela veut dire que je ne suis plus le maître ici ! » Or, pour mettre fin à l'arbitraire administra-

tif, il était indispensable que les provinces balkaniques fussent dotées d'une autonomie qui empêchât les avanies que les fonctionnaires turcs érigeaient en système de gouvernement. C'est ce que le sultan ne voulait nullement exécuter, en dépit de tous les engagements pris.

En 1876 le plan de réformes élaboré par la conférence de Constantinople établissait l'autonomie des provinces européennes de la Turquie, non pas l'autonomie unitaire qu'ont poursuivie plus tard les comités macédo-bulgares sous l'impulsion de Sarafoff — qui est une chimère car l'unité politique de la Macédoine est une fiction — mais une autonomie départementale qui n'aurait qu'un champ restreint et peu approprié à des expansions politiques, et dont les assemblées, obligées de s'occuper plutôt de questions administratives et économiques, étaient ainsi plus aptes à résoudre certains conflits nationaux plutôt selon les besoins locaux que d'après des doctrines politiques. Mais confier la réalisation de cette autonomie au sultan dont elle limitait le pouvoir absolu, c'eût été vouloir faire écraser celle-ci dans l'œuf. C'est pourquoi la conférence, à côté du principe de l'autonomie, posa celui du contrôle européen qui présiderait à l'exécution des réformes et aurait à sa disposition une force de 2 à 4000 hommes composée de contingents européens. La souveraineté du sultan était sauvegardée par la présence dans les provinces de l'armée régulière ottomane à côté d'une milice indigène.

Le plan de réformes prévoyait aussi la manière de garantir la liberté nationale aux minorités, mais cette partie n'était pas suffisamment développée. On se contenta de proclamer l'égalité de toutes les nationalités, probablement parce que la lutte intérieure n'avait pas à ce moment les proportions qu'elle a prises après 1886 et qu'il était difficile par conséquent de prévoir comment elle évoluerait.

La Turquie refusa d'adhérer au programme de la conférence et ce fut la Russie qui se chargea de trancher le différend par les armes. Victorieuse, elle demanda naturellement davantage pour les peuples balkaniques, mais le congrès de Berlin où dominait un esprit hostile aux natio-

nalités balkaniques restreignit au minimum les stipulations du traité de San-Stéfano. Il mit de côté le caractère politique du conflit turco-chrétien, ne s'occupant que des réformes administratives, judiciaires, économiques, dont il confia l'exécution au sultan. L'article 23 du traité de Berlin stipulait que des commissions spéciales, au sein desquelles l'élément indigène serait largement représenté, élaboreraient les détails des réformes à introduire et que ces projets seraient soumis ensuite à la Commission européenne pour la Roumélie Orientale. La Porte s'affranchissant de cette condition confectionna elle-même un règlement organique qu'elle envoya à la Commission.

Pour que les choses ne traînassent pas en longueur, la Commission accepta le mode de procéder turc et entreprit la censure du projet de la Porte. Elle se guida surtout d'après des considérations de politique européenne, voulant empêcher des mouvements révolutionnaires qui auraient remis sur le tapis la question d'Orient. Pour cela elle chercha à former des unités administratives mélangées où les diverses nationalités se contrebalançaient. C'était plutôt faciliter l'explosion des haines et la guerre civile. Cependant la loi des vilayets du 23 août 1880, issue de la collaboration de la Porte et de la Commission européenne, collaboration forcée pour la première, contenait nombre de principes modernes offrant une base excellente pour leur développement futur. Consciencieusement mises à exécution, les stipulations auraient pu contribuer aux progrès des populations de ces provinces. Mais la loi des vilayets de la Roumélie demeura lettre morte. Jamais elle ne reçut la sanction du sultan; jamais elle ne fut promulguée et jamais les puissances ne firent de démarches sérieuses pour en obtenir la mise en vigueur.

Cependant l'oppression combinée des fonctionnaires turcs et du clergé fanariote sur les éléments slaves et couzo-valaques de la Macédoine augmentait sans cesse. Les Bulgares à qui les Turcs ne pouvaient pardonner la guerre de 1877-1878 réclamaient en vain l'exécution de l'article 10 du firman du 11 mars 1870 instituant l'exarchat bulgare et

stipulant que, dans toute localité où les deux tiers au moins des habitants de rite orthodoxe voudraient passer sous l'obédience de l'exarque, ils en seraient libres. A toutes les demandes des Bulgares macédoniens, la Porte restait sourde et refusait à l'exarchat de lui délivrer les bérats pour des évêques bulgares en Macédoine. La principauté de Bulgarie, en voie d'organisation encore et sous la tutelle russe, ne pouvait être d'aucune utilité aux Bulgares de Macédoine d'autant plus que l'exarque, Mgr Joseph, était très mal vu des Russes qui ne trouvaient pas en lui l'instrument docile sur lequel ils avaient compté, et que le gouvernement de Saint-Pétersbourg, du moment que le traité de San-Stéfano était devenu caduc, ne se souciait nullement de voir s'établir en Macédoine des réformes qui, en faisant disparaître les griefs de la population chrétienne contre l'administration turque, le priverait de motifs d'intervenir dans les affaires intérieures de la Turquie.

La révolution de Philippopoli, qui amena la réunion de la Roumélie Orientale à la principauté de Bulgarie, opérée en dehors de la Russie; la guerre serbo-bulgare; la dictature de Stambouloff après que le prince de Battemberg, on ne sait pas encore sous quelle suggestion ou quelle pression, abandonna le pouvoir eurent pour résultat un brusque changement de la question macédonienne. La propagande bulgare jusqu'alors conduite par les évêques, les prêtres et les maîtres d'école, subit un autre ascendant : de religieuse et scolaire, elle devint exclusivement politique, par l'activité des comités macédoniens de Sofia. Ceux-ci d'ailleurs trouvèrent leurs meilleurs auxiliaires parmi les maîtres d'école qui déjà s'efforçaient d'imprégner les fidèles de l'exarchat de la conscience nationale bulgare.

Depuis que la Bulgarie avait été constituée en État les Bulgares de la principauté regardaient la Macédoine comme une terre irrédente et ceux de la Macédoine avaient les yeux fixés sur Sofia. Quelques douzaines de milliers de Macédoniens, la plupart journaliers agricoles ou ouvriers, passaient la belle saison en Bulgarie pour travailler et retournaient l'hiver en Turquie. Indépendamment de cet

élément flottant, nombre de familles macédoniennes, comptant parmi les plus aisées, étaient venues s'établir en Bulgarie pour fuir l'arbitraire turc. Les cadres inférieurs de l'armée étaient remplis de Macédoniens qui, d'un esprit plus aventureux, supportaient impatiemment la suprématie des officiers russes. Aussi les Macédoniens jouèrent-ils un rôle capital dans les événements qui suivirent la révolution de Philippopoli. Les victoires de Slivnitza et de Pirot avaient quelque peu grisé les esprits en Bulgarie et les avaient poussés vers une détente expansive hors des frontières de la principauté : il fallait refaire la Grande Bulgarie détruite par le traité de Berlin. D'autre part Stambouloff, qui s'appuyait sur l'élément macédonien très influent en Bulgarie parce que nombreux dans l'armée, laissa les comités macédoniens agir librement. Sous l'influence de leur alliance avec Stambouloff les comités prirent un caractère national, ils ne parlèrent plus de fraternité slave et orthodoxe mais mirent hardiment en avant les idées de liberté politique occidentale ; ils opposèrent même les intérêts spéciaux bulgares à ceux du slavisme en général. Néanmoins cette politique n'était pas violente à ses débuts et elle visait à étendre la nationalité bulgare en Macédoine en favorisant l'action de l'exarchat. Elle réussit même, grâce à l'habile intervention de Stambouloff, à obtenir du gouvernement turc la consécration de trois nouveaux évêques bulgares en Macédoine, ce qui était un coup des plus sensibles aux Grecs. Après la chute de Stambouloff, l'antagonisme entre les comités macédoniens et la Russie alla s'accentuant car tous les ministres russophiles qui vinrent au pouvoir à Sofia furent notoirement hostiles. Peu à peu, à la politique de rattachement de la Macédoine à la Bulgarie, succéda chez les Bulgares de Macédoine celle de l'autonomie centraliste macédonienne, surtout quand la direction du mouvement appartint réellement à l'organisation intérieure et que le Comité central de Sofia fut relégué au second plan. C'est au moment où Sarafoff traduit en justice par le ministère russophile Karaveloff-Daneff, à la demande du gouvernement roumain, comme complice du

meurtre du professeur Mahaïlescu, fut déchu de la présidence du Comité central, que la demande de l'autonomic de la Macédoine apparaît clairement comme constituant le but avoué des comités macédoniens. Dès le principe l'idée de l'autonomie avait germé, comme une phase nécessaire de l'union avec la Bulgarie, que la Macédoine devait traverser, à l'instar de la Roumélie Orientale. Plus tard, avec l'évolution politique accomplie en Bulgarie, elle se dégagea et s'affirma nettement quand l'organisation intérieure, renforcée par Boris Sarafoff et ses partisans, proclama le principe de la Macédoine aux Macédoniens, affirmant son intention de travailler non pour la Bulgarie mais pour la Macédoine.

L'autonomie constituait également une protection contre la constitution de sphères d'influence dans le pays, pouvant préluder à son partage entre les voisins extérieurs. L'autonomie centraliste unitaire devait au contraire poser le principe de l'indivisibilité de la province au profit des Bulgares. Pour cette raison, l'autonomie de la Macédoine devait être combattue par les autres nationalités de la Macédoine. En vain l'organisation intérieure et le comité Sarafoff affirmaient qu'ils travaillaient non pour la Bulgarie, mais pour la Macédoine, et proclamaient l'existence d'une nationalité macédonienne, démentie d'ailleurs par l'histoire et l'ethnographie, ces assurances ne pouvaient convaincre leurs concurrents, car le programme autonomiste bulgare comportait l'élection du gouverneur par la nationalité prédominante et la langue de cette nationalité promue langue officielle, ce qui équivalait au remplacement de la domination turque par la domination bulgare. L'élément couzo-valaque, en haine des Grecs, s'y ralliait très volontiers. D'après les statistiques du consul de Russie à Monastir, M. Rostousky, et du consul de France, M. Choublier, il y avait dans le vilayet 186656 Slaves exarchistes et 93694 patriarchistes contre 97437 orthodoxes et 53227 Couzo-Valaques. Dans le vilayet de Salonique 243000 Slaves exarchistes, 131000 patriarchistes et 23000 Couzo-Valaques contre 130000 Grecs. Dans le district du vilayet de Kossovo

faisant partie de la Macédoine — c'est-à-dire en dehors de la Vieille Serbie — 192000 Slaves exarchistes et 62000 patriarchistes. C'est sur les Slaves patriarchistes que se portait et que se porte encore la lutte serbo-bulgare dans le vilayet de Kossovo et dans celui de Monastir, Serbes et Bulgares les revendiquant pour eux exclusivement. Quant à la Vieille Serbie et au vilayet de Salonique aucune hésitation n'est permise; les 147000 orthodoxes du sandjak de Plevlé Novi-Bazar, Ipek et Mitrovitza sont bien authentiquement Serbes, de même que les 131000 Slaves patriarchistes du vilayet de Salonique sont de purs Bulgares. Les Slaves peuvent revendiquer à leur actif une assez forte proportion de musulmans, descendant de chrétiens convertis par la force jadis : 98000 en Vieille Serbie, tous Serbes; 58000 dans la partie macédonienne du vilayet de Kossovo; 11942 dans le vilayet de Monastir; 88000 (tous Bulgares) dans le vilayet de Salonique. Il est vrai que la religion, plus forte que les affinités de race, élève toujours entre musulmans et chrétiens une barrière ainsi infranchissable.

Les Grecs prétendent avoir une supériorité numérique écrasante car, à les entendre, tout ce qui professe la religion orthodoxe serait grec. Malheureusement pour eux leurs prétentions sont loin de répondre aux faits. En tout ils peuvent revendiquer, avec justice, en bord de la Basse-Macédoine, la péninsule chalcidique et une petite bande de territoire le long de la côte de l'Ouest. Les Turcs sont semés par groupements assez importants dont les principaux sont : au nord de Salonique entre le Vardar et le Kara-Sou; à Stroumitza, à Nevrokop, à Monastir, à Ildelep, à Uskub, etc. La race dominante en Macédoine c'est la Bulgare et quand on parlait de la situation déplorable des chrétiens de la Macédoine, on sous-entendait qu'il s'agissait des Bulgares, d'autant plus que les Grecs, aveuglés par le fanatisme religieux, faisaient cause commune avec les Turcs. Le patriarchat du Fanar n'a-t-il pas lancé une proclamation aux métropolitains de son obédience en Macédoine, une circulaire leur prescrivant d'enjoindre à leur clergé et à leurs ouailles de dénoncer tout Bulgare qu'ils soupçon-

neraient d'être en relation avec les comités macédoniens?

En septembre 1895 éclata une insurrection fomentée par le Comité central de Sofia, à la tête de laquelle étaient des officiers bulgares. En vain, l'exarque opposé à toute prise d'armes, — car il jugeait qu'un mouvement révolutionnaire n'avait aucune chance de réussite et n'aurait d'autre résultat que de compromettre le développement de la nationalité bulgare, — en vain l'exarque avait-il déconseillé l'insurrection, tous les maîtres d'école et même les prêtres avaient passé outre à ses objurgations, quelque respect qu'ils professassent pour lui. Mais l'appui secret de la principauté dans lequel les insurgés avaient espéré ne leur vint pas, le prince Ferdinand s'étant accommodé avec la Russie et celle-ci ne voulant pas que la paix fut troublée dans les Balkans. L'insurrection fut écrasée. Le 2/14 mars 1896 la Porte reconnaissait le prince Ferdinand comme prince de Bulgarie et celui-ci venait le mois suivant à Constantinople faire visite au Sultan. Il en résulta le 22 avril un nouvel « Iradé impérial relatif aux réformes pour les vilayets de Roumélie ». Cette « charte officielle », ainsi que l'appelaient les journaux de Stamboul, avait « pour but de mieux assurer l'administration civile, judiciaire et financière ainsi que de renforcer le service d'ordre dans l'intérieur de la province ». Elle comprenait sept paragraphes; réorganisation, inspection, justice et cultes, service d'ordre public, travaux publics et instruction publique, taxes et impôts, mesures d'ordre. Les modifications ne portaient qu'à la surface ou n'étaient que de pure forme : au fond rien n'était changé à l'état de choses existant. Voici en termes précis quelle était l'économie du projet : nomination d'adjoints aux valis; élévation à 6, dont moitié aux non-musulmans, du nombre des membres électifs des medjliss (conseil d'administration) des vilayets; institution d'une commission de contrôle des affaires civiles, judiciaires et financières par deux vilayets; simplification des formalités requises pour la constitution et la réparation d'églises; admission des chrétiens et des juifs dans la gendarmerie, dans la proportion de 10 pour 100; développement de l'instruction publique et création de

chambres de commerce dans chaque vilayet; perception de la dîme en espèces — système qui devait être mis en vigueur à l'essai, dans un caza de chaque vilayet.

Ce projet de réformes eut le même sort que le précédent. Seulement, pour faire patienter l'exarque dont les plaintes devenaient de plus en plus vives et essayer de détacher le clergé bulgare de la cause révolutionnaire, le Sultan se décida, à la fin de 1897, à accorder à l'exarchat trois bérats pour Stroumitza, Monastir et Débré-Méin. Tout cela était insuffisant et la situation empirait chaque jour en Macédoine revêtant de plus en plus le caractère d'une anarchie sanglante.

Cependant les remontrances de la diplomatie européenne devenaient de plus en plus pressantes. Le sultan se décida à frapper ce qu'il croyait un coup d'éclat. En novembre 1902 parut une note pour « l'introduction des réformes dans les provinces de Roumélie », dont les points saillants étaient l'organisation d'une gendarmerie mixte et l'institution d'un inspecteur général des réformes ayant rang de vézir.

L'Autriche-Hongrie et la Russie, à qui l'Europe avait donné mandat de régler de concert la question macédonienne, ne trouvèrent pas ce hatt suffisant, ainsi qu'elles le notifièrent par un memorandum en date du 21 février 1903, qui annonçait l'élaboration d'un projet de réformes étendu. Mais les Bulgares de Macédoine ne voulaient plus attendre : le 25 juillet les chefs de l'organisation intérieure, Grouyeff et Sarafoff, proclamaient l'insurrection, à Péristéri, près de Monastir. Le 22 octobre l'ambassadeur d'Autriche et celui de Russie remettaient à la Porte une note contenant les décisions arrêtées entre le comte Goluchowski et le comte Lamsdorff. C'est ce qu'on a appelé le programme de Muerszteg, du nom de la localité où ces décisions furent prises[1].

1. *Note remise le 22 octobre à la Sublime-Porte par les ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et de Russie.*

Les décisions arrêtées entre le comte Goluchowski et le comte Lamsdorf à Muerzteg contiennent les points suivants :

I. Pour établir un contrôle de l'activité des autorités locales otto-

**La faillite des réformes en Macédoine ; l'entente anglo-russe : la dépossession de l'administration ottomane.**

Jugeant la résistance inutile la Porte accepte, le 24 novembre, les neuf points de la note austro-russe. Le 8 décembre l'Autriche et la Russie désignaient leur agent civil et les autres puissances suivaient à tour de rôle. Aucune amélioration ne s'étant produite dans la situation, malgré toute l'activité des agents civils européens dont se moquaient respectueusement les fonctionnaires turcs, les puissances,

manes quant à l'application des réformes, nommer auprès d'Hilmi-Pacha des agents civils spéciaux de l'Autriche-Hongrie et de la Russie obligés d'accompagner partout l'inspecteur général;

Attirer son attention sur les besoins de la population chrétienne ; lui signaler les abus des autorités locales; transmettre les recommandations y relatives des ambassadeurs à Constantinople, et informer leurs gouvernements de tout ce qui se passe dans le pays.

Comme aides de ces agents, pourraient être nommés des secrétaires et des drogmans chargés de l'exécution de leurs ordres, et qui seraient, à cet effet, autorisés à faire des tournées dans les districts pour questionner les habitants des villages chrétiens, surveiller les autorités locales, etc., la tâche des agents civils étant de veiller à l'introduction des réformes et à l'apaisement des populations. Leur mandat expirera dans le délai de deux ans à partir de leur nomination. La Porte devra prescrire aux autorités locales d'accorder à ces agents toutes les facilités pour qu'ils soient à même de remplir leur mission.

II. Attendu que l'organisation de la police turque constitue une des mesures les plus essentielles pour la pacification du pays, il serait urgent d'exiger de la Porte l'introduction de cette réforme, en prenant cependant en considération que les quelques officiers suédois et autres employés jusqu'à présent qui ne connaissent ni langue ni conditions locales n'ont pu se rendre utiles: il serait désirable d'introduire dans le projet primitif les modifications complémentaires suivantes : la tâche de réorganiser la gendarmerie dans les trois vilayets sera confiée à un général de nationalité étrangère au service du gouvernement impérial ottoman, auquel pourraient être adjoints des militaires des grandes puissances qui partageraient entre eux les circonscriptions dans lesquelles ils déploieraient leur activité de contrôleurs, d'instructeurs et d'organisateurs. De cette manière, ils seraient à même de surveiller également les procédés des troupes

développant les propositions de la note du 22 octobre 1903, réclamèrent de la Porte la nomination de contrôleurs financiers, car c'est toujours avec l'argent qu'on reste maître des Turcs. La Porte refusa. Un ultimatum adressé en novembre 1905 la fit céder : le 6 décembre elle donnait son consentement. En revanche et en fiche de consolation, les puissances consentaient, pour sept ans, une surtaxe de 3 pour 100

envers la population. Ces officiers pourront demander, si cela leur paraissait nécessaire, l'adjonction d'un certain nombre d'officiers et sous-officiers de nationalité étrangère.

III. Aussitôt qu'un apaisement du pays sera constaté, demander au gouvernement ottoman des modifications dans la délimitation territoriale des unités administratives, en vue d'un groupement plus régulier des différentes nationalités.

IV. Simultanément, demander la réorganisation des institutions administratives et judiciaires, dans lesquelles il serait désirable de donner accès aux chrétiens indigènes, et favoriser le développement des autonomies locales.

V. Instituer immédiatement dans les principaux centres des vilayets des commissions mixtes formées en nombre égal de délégués chrétiens et musulmans pour l'examen des crimes politiques et autres commis durant les troubles. A ces commissions devraient prendre part les représentants consulaires de l'Autriche-Hongrie et de la Russie.

VI. Exiger du gouvernement turc une allocation de sommes spéciales pour la réintégration, dans les localités de leur origine, des familles chrétiennes qui se sont réfugiées en Bulgarie ou ailleurs ; peur secours aux chrétiens qui ont perdu leur avoir et leur domicile ; pour la restauration des maisons, des églises et des écoles détruites par les Turcs durant l'insurrection.

Des commissions dans lesquelles siègeront des notables chrétiens décideront la répartition de ces sommes, dont les consuls d'Autriche-Hongrie et de Russie surveilleront l'emploi.

VII. Dans les villages chrétiens incendiés par les troupes turques de Bachibozouks, les habitants chrétiens réintégrés seront exempts, durant un an, du paiement de tout impôt.

VIII. Le gouvernement ottoman s'engagera de nouveau à introduire sans le moindre retard les réformes mentionnées dans le projet élaboré au mois de février dernier, ainsi que celles dont la nécessité serait ultérieurement indiquée.

IX. La plupart des excès des Arnautes ayant été commis par des Ilavés (rédifs de 2e classe) et des Bachibozouks, il est urgent que les premiers soient licenciés et que la formation de bandes de Bachibozouks soit absolument empêchée.

sur le droit de douane de 8 pour 100 *ad valorem* don étaient frappées les marchandises importées d'Europe dans l'empire ottoman. Le produit devait en être employé exclusivement aux dépenses des trois vilayets macédoniens : Salonique, Monastir, Uskub. Le commerce étranger payait les frais de la mauvaise administration de la Porte. Il est vrai que les puissances, dans une note du 18 mai 1906, subordonnaient la surtaxe aux conditions suivantes :

1° Revision déjà réclamée des lois contraires aux intérêts du commerce européen en Turquie — règlement douanier, loi sur les mines, loi sur les analyses en douane, règlement sur l'emmagasinage du pétrole —; 2° garanties *effectives* à donner par le gouvernement ottoman que la part lui revenant sur les sommes encaissées du chef de cette majoration des droits de douane — il en reviendrait 25 pour 100 à la Dette publique ottomane et le reste aux Turcs — serait exclusivement consacrée à combler le déficit du budget des trois vilayets rouméliotes ; 3° engagement par le gouvernement ottoman de ne pas frapper les opérations douanières de nouvelles taxes sous la forme de droit de timbre ou de toute autre manière.

Mais tout ce qui se faisait en Macédoine ressemblait à de grands coups d'épée dans l'eau. Tout allait de mal en pis et les puissances qui commençaient à désespérer de l'œuvre entreprise en étaient réduites à déclarer qu'elles ne répondaient plus des réformes si Bulgares, Grecs et Serbes — elles oubliaient les Albanais et les Turcs — ne se tenaient pas tranquilles comme de petits agneaux sous le couperet hamidien. Le 27 novembre 1907, j'écrivais à ce propos dans le *Sémaphore* de Marseille :

« L'article 3 du projet de Muerzsteg portait : Aussitôt qu'un apaisement du pays sera constaté, demander au gouvernement ottoman des modifications dans la délimitation territoriale des unités administratives, en vue d'un groupement plus régulier des différentes nationalités. » Or, à qui incomberait la tâche de l'apaisement? Aux puissances réformatrices, car cet apaisement était subordonné à la cessation des abus des autorités ottomanes dont la tyrannie avait poussé à une prise d'armes les chrétiens exaspérés et le projet de Muerzsteg le reconnaissait si bien que l'article 2 insistait sur l'orga-

nisation de la gendarmerie et de la police turque comme constituant « une des mesures les plus essentielles pour la pacification du pays ». Jamais cette gendarmerie, chargée de faire régner l'ordre et la tranquillité, d'assurer la sécurité des personnes et des biens, dont les officiers européens devaient « surveiller également les procédés des troupes envers la population », jamais cette gendarmerie n'a été organisée, même sur le papier. Ce n'est vraiment pas la faute des populations chrétiennes de la Macédoine. Sans doute, une anarchie sanglante désole le pays, où tous les éléments ethniques se font une guerre au couteau; mais cette anarchie a été créée et est soigneusement entretenue par les Turcs eux-mêmes qui s'ingénient à lancer les chrétiens les uns contre les autres pour triompher plus aisément de ces ennemis de l'Empire, qui, réunis, seraient un grand péril pour la domination ottomane, et qui, en s'entre-tuant, font le jeu de celle-ci.

La diplomatie avait vraiment des grâces d'état si elle s'imaginait que l'activité des bandes insurgentes s'exerçait par suite d'une fausse interprétation de l'article 3 et du programme de Muerzsteg, si elle croyait que les comitadjis, à quelque nationalité qu'ils appartinssent, régleraient leur conduite sur la conception confuse des chancelleries européennes. La lutte entre les nationalités chrétiennes était bien antérieure au pacte de Muerzsteg; c'était la tyrannie de l'administration ottomane qui avait suscité l'insurrection bulgare; c'étaient les massacres commis par les Albanais qui avaient provoqué la formation des bandes serbes; c'était la réaction contre les projets de bulgarisation de toute la Macédoine poursuivis par l'Organisation Intérieure qui avait amené la constitution des bandes grecques, favorisée d'abord par le gouvernement ottoman lui-même; c'était la lutte pour l'existence qui armait tous les chrétiens contre les Turcs et les faisait, en même temps, se ruer les uns contre les autres. L'effusion de sang qui avait lieu en Macédoine ne provenait pas d'une fausse interprétation d'un article dont les Macédoniens ne soupçonnaient même pas l'existence; elle était le résultat fatal de la non-exécution des réformes promises et de l'impuissance — on a pu même dire de la mauvaise volonté — de la diplomatie à faire honneur à sa parole.

D'ailleurs, en dépit des démentis officieux émanés de

Vienne et de Pétersbourg, il y avait, dès 1907, sinon rupture, du moins divergence complète *de vues* entre l'Autriche et la Russie, celle-ci s'estimant, et non sans raison, dupée par son alliée. L'Europe avait donné son blanc-seing, en quelque sorte, à l'Autriche et à la Russie pour régler pacifiquement la question de la Macédoine. Absorbée et paralysée par les graves désordres de sa situation intérieure troublée, la Russie avait dû s'effacer devant l'Autriche, lui laissant le soin de parler et d'agir pour deux. Mais à Vienne on en avait profité pour faire les affaires de l'Autriche exclusivement, fût-ce aux dépens des réformes : le raccordement des chemins de fer de Bosnie avec la ligne Mitrovitza-Uskub-Salonique devait être le prix du lâchage des réformes par les Autrichiens. Seulement si les Autrichiens admettaient la métamorphose des réformes en chemins de fer, l'Angleterre, qui, jusqu'alors, s'était bornée au rôle de spectatrice, se décidait à entrer en scène et son action s'affirmait immédiatement. Lors de l'élaboration du programme de Muerzsteg, l'Angleterre avait objecté que celui-ci lui semblait tout à fait insuffisant et elle avait présenté un autre projet de réformes, tout en assurant qu'elle laisserait aux deux autres puissances réformatrices tout le temps nécessaire pour appliquer leurs plans et qu'elle les aiderait à en poursuivre la réalisation. Maintenant le cabinet de Saint-James revenant à la charge déclarait que les critiques formulées contre le programme de Muerzsteg avaient été démontrées des plus fondées par l'expérience et il insistait pour la mise en vigueur du projet qu'il avait proposé et qui constituait un minimum de ce qui pouvait et devait être fait en Turquie.

Le projet posait le principe d'un contrôle général européen effectif. Le seul moyen de rendre effectif le contrôle européen c'était de donner une sanction aux décisions de celui-ci et cette sanction ne pouvait être obtenue que par un retour au plan de réformes de la conférence de Constantinople, en 1876, dont l'économie se résumait dans les deux points suivants : 1° évacuation du pays par l'administration turque et présence de garnisons ottomanes comme sauve-

garde de la souveraineté du Sultan à côté d'une milice indigène ; 2° nécessité pour le contrôle européen, qui présiderait à l'exécution des réformes, d'avoir à sa disposition des contingents des diverses puissances. Le projet de 1876 ne demandait pas une occupation européenne ; il réclamait seulement la nomination d'une commission mixte diplomatique qui aurait eu à sa disposition un corps de troupes de quelques milliers d'hommes. Mais depuis le droit des gens avait réalisé des progrès : il avait montré la possibilité d'une occupation collective : la Crète en était un exemple frappant.

Une occupation provisoire européenne de la Macédoine, exécutée dans des conditions identiques, n'offrait aucun danger et elle se justifiait encore par cette considération que le remplacement immédiat du régime turc aurait constitué un changement trop radical. C'est en s'inspirant de ce dernier ordre d'idées que M. Steeg, consul de France à Salonique, avait, en 1902, conseillé de confier à la Turquie la réalisation de la future autonomie de la Macédoine, car autrement on aurait abouti à une anarchie générale. Ce conseil n'avait qu'un défaut, c'est que la Turquie était incapable de réaliser l'autonomie sans l'écraser. Il était bien plus sage de confier ce soin aux populations sous le contrôle des puissances. D'ailleurs l'idée d'autonomie devait être écartée car elle supposait l'unité politique de la Macédoine. Or celle-ci n'était qu'une fiction puisque le propre de la Macédoine est d'être diverse et variée. L'unité macédonienne n'existe que dans le cerveau des propagandistes bulgares, qui veulent la Macédoine tout entière à la Bulgarie, et dans celui des propagandistes serbes — il est vrai, rares — qui désirent l'incorporer à la Serbie, ou enfin des Grecs poursuivant le rêve de la restauration de l'empire de Byzance.

Une fois toute acuité enlevée au conflit turco-chrétien par la dépossession de l'administration ottomane, sous réserve de la sauvegarde de la prérogative impériale, et par une occupation provisoire européenne, on pouvait arriver à un résultat semblable pour le conflit intérieur entre les nationalités macédoniennes, en écartant l'idée de l'autonomie et

en la remplaçant par celle des réformes ; en groupant les divers départements selon le caractère de la lutte des nationalités qui y sévissait ; en plaçant les gouverneurs généraux et les commandants de la milice, de la gendarmerie et de la police, dépendant exclusivement d'eux, sous le contrôle des puissances ; en assurant la liberté et l'égalité devant la loi à toutes les nationalités ; en agissant de même pour les langues ; en réglementant la question agraire.

Mais la déclaration de Sir Edward Grey aux Communes en mars 1908, relative à la nomination d'un gouverneur général de la Macédoine par les puissances et à la réduction des troupes turques, produisit à Constantinople l'effet d'un bolide tombant dans une mare à grenouilles. Pour arriver à une mise à exécution pacifique des réformes, il importait avant tout — sinon c'était vouloir entreprendre un travail analogue à celui des Danaïdes ou de Sisyphe — que la population fût affranchie du bon plaisir des fonctionnaires turcs qui neutralisaient par leurs vexations toute disposition légale avantageuse pour les chrétiens. L'hostilité générale que manifestaient les fonctionnaires turcs contre toute tentative de réformes n'avait rien qui dût surprendre. En dehors même des ordres qui leur étaient transmis de Yildiz, elle était la conséquence naturelle, logique, normale, forcée de leur qualité de musulmans. Une seconde condition nécessaire à l'application pacifique des réformes était que celles-ci ne compromissent pas le pouvoir souverain du sultan sur la Macédoine, car autrement surgissaient aussitôt les diverses compétitions non seulement des peuples balkaniques, mais de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie. Il s'agissait donc de trouver les moyens de rassurer tout le monde : 1° sur le maintien de la prérogative impériale du sultan ; 2° sur l'impossibilité pour les fonctionnaires turcs de troubler la quiétude et d'entraver le libre développement des peuples macédoniens.

L'Angleterre n'avait pas seule formulé des propositions brisant le cadre étroit du programme de Muerzsteg : la Russie à son tour avait notifié les mesures grâce auxquelles, selon le gouvernement de Saint-Pétersbourg, l'œuvre des

réformes en Macédoine pouvait être réalisée. Après cette manifestation significative il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, aux défenseurs attardés du programme de Muerzsteg et aux joueurs de flûte du concert européen de continuer à vanter l'accord de toutes les puissances pour l'exécution du projet dû à la collaboration du comte Goluchowski et du comte Lamsdorff. La note russe déclarait que le gouvernement du czar approuvait pleinement les propositions du gouvernement du roi Edouard VII, en principe, mais qu'il devait à son tour, émettre certaines propositions tendant à compléter le programme britannique. Ainsi la Russie demandait : que le gouverneur général fut assisté d'un conseil international, qui pourrait être composé par les membres du contrôle financier européen avec quelques adjonctions; que l'effectif de la gendarmerie fut considérablement augmenté et que les gendarmes fussent placés sous le commandement réel des officiers étrangers, investis de toute l'autorité désirable pour exercer efficacement ce commandement; que le nombre des troupes turques en Macédoine fut ramené au chiffre normal; que la solde de ces troupes ne put, en aucun cas, être imputée au budget des trois vilayets, ceux-ci devant, par contre, verser, chaque année, au Trésor ottoman une somme proportionnelle au chiffre de leur contingent militaire.

Un point très important sur lequel la Russie et l'Angleterre étaient entièrement d'accord aussi, c'était l'égalité absolue de toutes les nationalités et langues. On devait adopter le système des communautés ou communes nationales-confessionnelles, comme il en fonctionne en Hongrie, comme il en existe aussi en Turquie. Chacune de ces communes a son église et son école. Elle est formée des habitants qui contribuent à son entretien et, par cela même, deviennent membres de la commune. A côté de ces communes confessionnelles est l'administration communale « politique » qui s'occupe des intérêts économiques et administratifs de la commune et n'a aucun caractère ecclésiastique ni scolaire, ces questions étant du ressort de la communauté.

Les conseils municipaux auraient été formés de façon à garantir la représentation de chaque communauté confessionnelle. La police locale aurait été, comme la gendarmerie et la milice, sous la direction du gouverneur général pour empêcher que cette force ne fût utilisée par les divers partis ayant la majorité dans les conseils municipaux.

En vain la diplomatie anglaise et la diplomatie russe essayaient de rassurer le sultan en lui promettant que, s'il acceptait les propositions qui lui étaient faites, les puissances donneraient une garantie collective qu'aucune intervention du dehors ne serait permise sur le territoire ottoman, les Turcs refusaient de croire à la sincérité et encore moins à l'efficacité de cette « garantie collective » et ils considéraient l'introduction en Macédoine d'une organisation pareille comme le prologue de la ruine de leur domination, non seulement en Macédoine, mais en Albanie. On ne pouvait dire que leurs craintes fussent chimériques; au contraire, elles étaient le pressentiment instinctif des conséquences fatales de lois historiques auxquelles on ne saurait contrevenir. Mais au point où en étaient les choses, il n'y avait pas d'autre moyen d'arriver à la pacification de la Macédoine, sans entamer une guerre, que la dépossession de l'autorité ottomane, c'est-à-dire l'autonomie de la Macédoine, avant-courrière de l'indépendance, vis-à-vis des Turcs bien entendu. Les nationalistes turcs espérèrent conjurer le danger en renversant Hamid; mais ce fut inutile. Le destin les a entraînés vers une solution devenue inévitable.

---

# CHAPITRE XVIII

## CHUTE DE L'ABSOLUTISME
## DÉPOSITION D'ABD'UL HAMID II (27 AVRIL 1909)

Le gouvernement personnel d'Abd'ul Hamid : le panislamisme, les prétoriens, l'espionnage et la délation. — Les pronunciamientos de Niasi-Bey et d'Env-Ber ey : le rétablissement de la Constitution (24 juillet 1908). — Le ministère Kiamil-Pacha (5 août 1908) : les questions de Bulgarie, de Bosnie-Herzégovine et de Crète. — La conférence et les ententes directes. — Le parlement ottoman : la lutte pour le pouvoir ; la chute de Kiamil-Pacha (13 janvier 1909). — Sédition des 13 et 14 avril. — La province contre la capitale : la prise de Constantinople par l'armée de Macédoine (24 avril). — La déposition d'Abd'ul Hamid.

### Le gouvernement personnel d'Ab'dul-Hamid : le panislamisme et les prétoriens; l'espionnage et la délation.

Toute l'histoire intérieure de la Turquie se condense, se résume dans la lutte entre la Porte et le Sérail, entre les ministres s'inspirant plus ou moins des besoins de l'État et les favoris soutenus généralement par le harem impérial, exerçant dans l'ombre un pouvoir d'autant plus redoutable qu'il était moins apparent. Tant que les padischahs furent des princes guerriers et administrateurs, courant sans cesse d'un bout à l'autre de l'empire, pour repousser une invasion ou conquérir une province, soit en Europe, soit en Asie, le rôle du Sérail fut nul. Le palais d'abord, n'existait pas. Jusqu'à la prise de Byzance par Mohammed II, le Sérail était, à vrai dire, la tente sous laquelle campaient les sultans toujours en campagne. Ce fut Mohammed-el-Fatyh, qui, après avoir conquis Constantinople, commença à donner une importance au Palais en appropriant au sérail le cérémonial com-

pliqué et corrupteur de la cour des Porphyrogénètes byzantins. L'organisation du harem du sultan fut calquée sur celle du gynécée du basileus ; et comme le gynécée, le harem avec tout son monde de femmes, d'esclaves, d'eunuques ne tarda pas à exercer une influence prépondérante et néfaste. Après Suleyman-le-Grand, sous le fils de celui-ci, Selim Mest (l'ivrogne), le Sérail devient le grand moteur de l'empire et, dans le Sérail, c'est le harem qui décide de tout. Peu de princes ont su se soustraire à cette influence énervante. Parmi les grands-vézirs dont s'honore la Turquie, comme les Sokkolovich, les Kupruli et autres, plus d'un est tombé victime des indigènes favoris ou des odalisques qui dominaient au Sérail.

Avec Abd'ul Hamid, la lutte d'influence entre le Palais et la Porte change de caractère. Ce ne sont plus ni les favoris ni les favorites qui mènent la campagne ; c'est le souverain lui-même qui s'efforce de restreindre, d'annihiler l'action de la Sublime Porte, voulant être lui-même son grand-vézir, tandis que le Sadrazam ne serait rien autre chose qu'un commis de chancellerie, le plus élevé en grade et le mieux payé de l'empire, mais comptant aussi peu devant la prérogative impériale que le dernier des *kiatibs*. La facilité avec laquelle son oncle Aziz et son frère Murad avaient été déposés avait fait naître dans l'esprit d'Abd'ul-Hamid la conviction qu'un grand-vézir ayant pleins pouvoirs comme Midhat-Pacha ou ayant seulement la libre expédition des affaires comme Mehemed-Ruschdi-Pacha constituait un danger permanent pour la sécurité du trône. Il fallait donc que la Sublime Porte ne fût plus que l'antichambre du Palais, que le Sadrazam ne fut qu'un instrument docile entre les mains du maître, obéissant sans discuter, sans hésiter à ses moindres volontés et que les titulaires des divers départements ne fussent que des comparses, chargés de donner à la diplomatie européenne l'illusion d'un ministère. Tout devait se traiter et se décider à Yildiz, la Porte n'étant plus qu'un simple agent de transmission.

Deux hommes aidèrent surtout le sultan à réaliser ses plans : Mahmoud-Nédim-Pacha, l'ancien rival d'Aali-Pacha

et de Fuad-Pacha, le mauvais génie d'Abd'ul Aziz, l'ennemi mortel de Midhat et de sa réforme constitutionnelle et Kutchuk-Saïd-Pacha mort dernièrement président du Sénat. Emporté, violent, autoritaire avec ses subalternes, souple et humble avec le maître, cassant avec les ambassadeurs étrangers, haïssant à l'excès les européens, Saïd-Pacha, pendant les neuf fois qu'il a été grand-vézir s'est montré toujours le plus grand ennemi des réformes en même temps que l'homme de la lutte ouverte contre l'Europe.

Quand en décembre 1895, Saïd-Pacha, en butte à une intrigue de Sérail et craignant pour sa vie, se sauva avec son fils à l'ambassade d'Angleterre et que, plus heureux que Midhat-Pacha, il vit les puissances intervenir en sa faveur et lui obtenir des garanties du sultan, il fut de mode de vanter l'indépendance de son caractère, quoiqu'on put lui appliquer à merveille le mot de Tacite à propos d'Othon.

Premier secrétaire du Palais, il commença contre la Porte cette guerre qui devait aboutir à l'effacement du grand-vézirat. Et quand il fut arrivé au but que visait son ambition, le sceau de l'empire, il continua, pour garder la faveur du maître, à abaisser la Porte devant le Palais, satisfait, s'il pouvait à son tour traiter les ministres comme des simples commis. C'est à lui, on peut l'affirmer hardiment, qu'on est en droit d'attribuer la domestication de la Porte. Quant aux tendances réformatrices de Saïd-Pacha, elles ne durèrent que l'espace d'un matin. Il a été une des chevilles ouvrières du procès de Midhat-Pacha, qu'il a trahi. Ahmed-Véfik-Pacha, le « Caton de Rouméli-Hissar », sur qui après la mort de Midhat, reposaient les espérances des réformistes, et dont Saïd-Pacha était l'ennemi mortel, me disait en 1883 :

« Saïd-Pacha est absolument parfait, grâce à la réclame savante qu'il a su s'organiser dans la presse, mais c'est une nullité prétentieuse hors un cas : quand il s'agit de faire le mal. Lui et ses semblables perdront l'empire. »

Dans toutes les circonstances, Saïd n'a cessé de conseiller de rompre ouvertement avec telle ou telle puissance, dût-on en venir à un conflit armé. Dans la question de la déchéance du Khédive-Ismaël-Pacha, il voulait qu'on tint tête à l'An-

gleterre et à la France. Dans celle de la remise de la Thessalie aux Hellènes, il prétendait qu'on marchât sur Athènes et qu'on jetât le gant à l'Europe entière. Lors de la révolution de Philippopoli, il préconisait une déclaration de guerre immédiate à la Bulgarie et l'envahissement de la Roumélie-Orientale par les troupes ottomanes. Si au 24 juillet 1908, le sultan l'avait écouté, il aurait résisté et fait mitrailler.

Un jour, dans les premières années du règne, on put croire qu'Hamid avait renoncé à tout centraliser dans ses mains. Ce fut le 12 décembre 1882, quand Saïd-Pacha pour la troisième fois grand-vézir, céda la place à Ahmed-Véfik-Pacha. Celui-ci appelé par le sultan qu'un complot ourdi contre lui dans sa garde circassienne avait littéralement affolé, avait mis à son acceptation les conditions suivantes auxquelles le padischah avait adhéré : suppression de la charge de grand-vézir, remplacée par celle de premier ministre et formation d'un ministère responsable devant le pays ; convocation de la Chambre des députés à bref délai. Le sultan avait juré sur le Koran de tenir ses engagements : quarante-huit heures ne s'étaient pas écoulées que le sultan qui s'était ressaisi mandait Véfik-Pacha et entreprenait de lui démontrer que l'intérêt de la Turquie et celui de l'Islam exigeaient le rétablissement du grand-vézirat et l'abandon de la responsabilité ministérielle. Ahmed-Véfik-Pacha refusa de se laisser convaincre ; mais le sultan, insistant toujours et manifestant de plus en plus sa volonté de revenir à l'ancien état de choses, Véfik-Pacha comprenant que ses efforts seraient vains pour faire changer le sultan de résolution s'écria :

« Votre Majesté avait juré sur le Koran, et je pourrais la sommer de tenir le serment qu'elle a prêté devant Allah ; mais je la vois décidée à passer outre. Comme il ne faut pas qu'on puisse dire que le Khalife, après avoir donné sa foi sur le Livre saint, s'est parjuré, je relève votre Majesté de son serment. »

Impressionné par cette hautaine indépendance, Abd'ul-Hamid s'efforça de décider Véfik à rester grand-vézir ;

Véfik demeura inébranlable dans son refus, maintenant sa démission de premier ministre. Saïd-Pacha revint au pouvoir et tout fut dit.

Plus tard Saïd-Pacha, lors de son cinquième vézirat et surtout de son sixième du 16 novembre 1901 au 14 janvier 1903, a voulu rendre à la Porte l'autorité dont il avait tant contribué à la priver. Mais la tâche était au-dessus de ses forces quelle que fût son habileté. Une lutte sourde et déguisée s'engagea entre lui et le Palais, laquelle au bout de quatorze mois, aboutit à sa chute.

Pour mieux assurer son pouvoir personnel, pour fonder son despotisme sur des bases qu'il croyait inébranlables Abd'ul Hamid avait entrepris de l'asseoir sur la force religieuse et sur la force militaire : le sabre exécuteur du Koran, dont lui-même était le seul interprète. D'où, en dehors de la délation, la double caractéristique de son règne : le panislamisme et les prétoriens.

Du jour où il fut débarrassé des soucis de la guerre avec la Russie, Abd'ul Hamid fut hanté, obsédé par l'idée de grouper en un seul faisceau, au profit de la Turquie, tous les musulmans du globe et de reconstituer au xix[e] siècle l'unité islamique du Khalifat parfait : ce fut la pensée directrice de sa politique extérieure, dans ses grandes lignes générales, à travers toutes les vicissitudes de l'empire ottoman sous le coup de la fortune adverse. Abd'ul-Aziz avait déjà caressé des projets panislamites, mais tout s'était borné à de vagues aspirations provenant de l'orgueil incommensurable du fils cadet de Mahmoud qui se croyait de bonne foi une émanation directe de la divinité ce qui, du reste, était aussi la conviction d'Hamid. Le panislamisme, qui flottait à l'état vague dans l'esprit d'Abd'ul-Aziz, prit une forme définie chez son successeur. Abd'ul-Hamid entreprit de donner une forme concrète aux rêveries de son oncle : il appliqua toutes les forces de son esprit à faire une chose réelle et tangible du panislamisme. Le Khalife devait être non seulement le grand pontife mais le chef politique incontesté de tous les musulmans orthodoxes.

A vrai dire, ni Abd'ul-Aziz ni Abd'ul-Hamid n'ont rien

innové : le panislamisme existait bien avant eux et ils ont seulement donné corps à des sentiments innés, conséquence logique de la constitution même de l'empire ottoman, restés jusqu'alors à l'état d'aspirations confuses. L'Islam ignorant les nationalités, pour ne connaître que la religion, il en résultait que le khalife étant le chef suprême de tous les musulmans partout où la prière était dite à son nom dans les mosquées, les fidèles du Prophète devaient *ipso facto* le reconnaître pour leur seigneur et maître et lui obéir sans la moindre hésitation. Il n'y avait pas grand effort d'imagination à accomplir pour confisquer le panislamisme au profit exclusif de la domination ottomane et en faire un vaste carbonarisme musulman, dont le chef suprême le Sultan-Khalife deviendrait un autre Vieux de la montagne. Bien des actes ou des manifestations de la politique ottomane, au cours du règne d'Abd'ul Hamid, qui ont semblé étranges à première vue, deviennent non seulement compréhensibles mais rationnels quand on les rattache aux conceptions panislamiques de Yildiz.

D'ailleurs le panislamisme n'a pas disparu avec Abd'ul Hamid; le régime constitutionnel l'a recueilli précieusement comme un legs faisant partie intégrante du patrimoine ancestral. On l'a bien vu dans les articles des journaux turcs à propos de la question crétoise quand ils menaçaient l'Europe de la levée en masse des trois cent millions de musulmans répartis dans le monde si on avait la folle prétention de décréter l'annexion de l'île à la Grèce.

Pour empêcher un renouveau de la conspiration militaire qui avait renversé Aziz et qui s'était, pour ainsi dire ourdie en plein air, Abd'ul Hamid ne cessa, pendant tout son règne de poursuivre un double but en ce qui concernait l'armée : faire de celle-ci un instrument de consolidation de son pouvoir et, en même temps, saper l'influence des chefs militaires de façon qu'un coup de force contre lui devint impossible faute de généraux, assez maîtres des troupes pour les entraîner à leur suite. Il se constitua d'abord une garde prétorienne composée en majeure partie d'éléments autres que les Turcs, — Albanais, Nègres, Tcherkess, Ara-

bes, Kurdes, — à qui allait toutes les faveurs, qui avait carte blanche pour tout faire. Les troupes toutes concentrées à Yildiz, formaient avec l'infanterie turque et l'artillerie casernées à Matchka, à Tach-Kichla et au Taxim, dans les environs ou à peu de distance du Palais, avec les régiments de cavalerie Erthogrul, Hamidié, casernés à Daoud pacha, en dehors de Stamboul, la deuxième division, communément appelée garde impériale.

Toutes les flatteries, toutes les complaisances du pouvoir étaient aux soldats. Il était interdit à un officier de porter une punition sans que, au préalable la chose n'eût été référée en haut lieu et il fallait un iradé impérial pour infliger de la salle de police à un soldat fautif : il en résultait que le prestige et l'autorité de l'officier baissaient de jour en jour et que, en dehors du service, son action sur les hommes était à peu près nulle, aussi ceux-ci commettaient-ils les pires excès en ville. Quiconque appartenait au Palais ne pouvait être déféré aux tribunaux à moins d'un Iradé autorisant spécialement ceux-ci à suivre. Les soldats des corps de Yildiz, quelques méfaits dont ils fussent coupables, même pris en flagrant délit, ne pouvaient être arrêtés par la police soit civile, soit militaire : ils étaient intangibles.

On avait tellement peur à Yildiz qu'un officier pût acquérir de l'influence qu'on ne laissait son initiative s'exercer en rien. Tout, jusqu'aux plus menus détails de l'existence quotidienne de la caserne était réglé par le sultan. Qu'il fallût réparer un boxe d'écurie à la caserne du Taxim, rebâtir un mur décrépit et tombant de vétusté, courir à un incendie, etc., un Iradé impérial était nécessaire. Ni le ministre de la Guerre, ni le grand maître de l'artillerie, ni le maréchal commandant la place de Constantinople n'avaient le droit de prendre la moindre disposition en ce qui concernait la tenue des troupes selon les différentes saisons, leur nourriture, leurs périodes d'exercices, etc. : tout était réglé, déterminé, fixé par des Iradés impériaux. De crainte que les officiers ne se fissent connaître et apprécier des soldats, et par suite acquissent de l'ascendant sur eux, on ne faisait jamais de manœuvres;

au-dessus de l'école de bataillon il n'y avait rien. De manœuvres de brigade ou de division, il ne pouvait être question, et encore moins de corps d'armée, car de pareils rassemblements de troupes étaient considérés comme susceptibles de servir de prélude à un coup de main contre Yildiz de la nature de celui qui, dans la nuit du 29 au 30 mai 1876, renversa Aziz au profit de Murad. Pour des raisons analogues on ne procédait presque jamais à des exercices de tir. D'abord il fallait économiser les munitions qui coûtent de l'argent, ensuite il pouvait être dangereux pour la sécurité du trône, de munir les soldats de cartouches. Celles-ci étaient réservées aux prétoriens.

Dans les provinces, les commandants de corps d'armée et les généraux avaient plus de liberté, ils n'avaient pas besoin de recourir à Yildiz pour chacun des actes de la vie militaire, sans quoi celle-ci se serait forcément arrêtée. Mais ils étaient soumis à un espionnage perpétuel et pour peu qu'ils voulussent affirmer leur individualité, en agissant au mieux pour le bien de l'armée et celui de l'État, ils étaient immédiatement dénoncés et rappelés à l'ordre.

Quand Aziz fut renversé du trône par une conspiration où dominait l'élément militaire, l'armée ottomane possédait un corps d'officiers élevé dans la guerre et formé par elle. Les cadres avaient tous fait campagne : guerre de Crimée, guerre du Monténégro, insurrection de la Crète, reconquête de l'Yémen, insurrection de Bosnie-Herzégovine. Si des officiers avaient obtenu leur avancement grâce à la faveur, tous les autres avaient gagné leurs galons au feu. Depuis 1878, la Turquie n'avait plus fait la guerre, sauf lors des petites prises d'armes de l'Assyr et de l'Yémen qui ont précédé la grande insurrection actuelle et la campagne de Thessalie, qui fut dirigée par les officiers allemands, notamment par von Grumbkow-Pacha. Le favoritisme s'exerça largement dans l'avancement des officiers, au détriment du bien du service. Au surplus, la délation était là qui devait permettre de prévenir les moindres velléités d'indépendance. Les officiers, comme tous les fonctionnaires

d'ailleurs, étaient soumis à un système perfectionné d'espionnage incessant, à l'affût de leurs moindres actes, de leurs plus innocentes paroles.

Même en remontant aux plus mauvais jours de l'histoire des Césars romains on ne saurait trouver un régime où l'espionnage et la délation aient, comme sous le principat d'Abd'ul Hamid, été les deux grands moteurs des rouages gouvernementaux. Ce règne a été celui des délateurs. Mouchards, sycophantes, otacustes pullulaient à tel point que, sans aucune exagération on pouvait dire que la moitié de la ville espionnait l'autre. Le palais de Yildiz n'était qu'un vaste bureau de police qui a reçu plus de dénonciations que n'en virent passer pendant toute l'existence de la Sérénissime République les bouches de bronze ouvertes au seuil du palais de l'Inquisition d'État à Venise. Non seulement le sultan avait sa police particulière qui ne relevait que de lui et dont il recevait directement les rapports, mais chaque favori avait ses agents secrets, chaque familier du Palais faisait de la police en amateur, concurremment avec les services officiels du ministère de la police, de la préfecture de la ville, du mutessarifat de Péra, du commandant de Bechiktach; tous enfin pour s'entretenir en haleine, s'espionnaient mutuellement, tout en espionnant le *servum pecus*. L'espionnage politique était devenu en Turquie plus qu'une institution d'État, c'était un dogme religieux. Au surplus, les délateurs n'avaient pas besoin de se piquer de véracité dans les rapports où ils consignaient les crimes de lèse-majesté, les complots contre le souverain, les attentats contre la sécurité de l'État qu'ils prétendaient avoir découverts. Ils savaient qu'en mettant en jeu les comitadjis arméniens, les partisans de Murad, les réformistes turcs, les comitadjis bulgares, ils capteraient toujours la bienveillance du maître, surtout si les individus incriminés par eux plus ou moins faussement étaient en butte aux soupçons toujours en éveil du sultan. Aussi, il n'était pas de jour que des arrestations ne fussent opérées, notamment parmi les officiers, les softas, les fonctionnaires des administrations publiques ou les Turcs appartenant à la

classe élevée de la population musulmane. Les ergastules du Grand Seigneur ressemblaient à l'antre du lion : on pouvait savoir qui y entrait, mais on ignorait qui en sortait. Une fois que quelqu'un avait été incarcéré le silence de la mort planait sur lui. Pourrissait-il dans un cul-de-basse-fosse ; avait-il été soumis à la gehenne ; avait-il été déporté au Fezzan, à Saint-Jean-d'Acre, dans l'Yémen, ces lieux maudits où les relégués pouvaient s'appliquer le vers fameux de l'enfer de Dante ; avait-il été étranglé entre les murs de son cachot ou jeté en pâture aux poissons de la Marmara ? Autant de questions angoissantes que se posaient ses proches et qu'ils étaient dans l'impossibilité de résoudre.

Il n'y avait pour les suspects qu'un seul moyen de salut : la fuite à l'étranger. Aussi il y eut sous le règne d'Hamid un tel exode de gens appartenant en général aux classes dirigeantes que, après le rétablissement de la Constitution plus de 80 000 proscrits rentrèrent à Constantinople. En dépit de toutes les précautions prises par une police plus nombreuse que la garnison de Constantinople, pour empêcher qui que ce fût de quitter la capitale sans en avoir reçu la permission, malgré les difficultés sans nombre que devait surmonter celui qui voulait s'enfuir, chaque bateau français ou anglais qui quittait le port emmenait, caché à bord, quelque personnage soupçonné de tendances réformistes. Dans les provinces où la surveillance était moins bien organisée et moins active qu'à Constantinople, c'était bien pis encore pour le gouvernement. Ce n'étaient pas seulement les suspects qui gagnaient au large, les condamnés s'évadaient des geôles ou des bagnes dans lesquels on les avait jetés. Il n'y avait guère que l'Yémen et le Fezzan qui ne lâchaient jamais leur proie.

### Les pronunciamientos de Niasi-Bey et d'Enver-Bey : le rétablissement de la Constitution.

Le lundi 6 juillet 1908, à Resna, nahié du chef-lieu du vilayet de Monastir, où avait été proclamée autrefois l'insur-

rection bulgaro-macédonienne, un major, nommé Niasi bey, à la tête d'une compagnie d'infanterie à qui il avait fait prendre les armes sous prétexte de donner la chasse aux bandes insurgées, et d'un certain nombre de civils, parmi lesquels des fonctionnaires, des softas et des ulémas, s'emparait de la caisse militaire, des fusils et des cartouches se trouvant dans le dépôt d'armes et se jetait dans la montagne. Il lançait une proclamation par laquelle il conviait, « au nom de Dieu tout puissant, pour la justice et la liberté », chrétiens et musulmans à s'unir pour substituer au régime hamidien un gouvernement fondé sur le respect des droits de tous et sur l'égalité, et réclamait le rétablissement de la Constitution de Midhat-Pacha. Presque simultanément à Prespa autre nahié du chef-lieu du vilayet, un groupe principalement composé de gendarmes se soulevait et se mettait en route pour rejoindre Niasi-Bey.

A la première nouvelle de ces faits, on n'attacha à Constantinople aucune importance au mouvement, pas plus dans les cercles diplomatiques et parmi les correspondants de journaux que dans les milieux officiels. Ce n'était qu'une mutinerie de soldats réclamant le payement des soldes arriérées ou l'octroi d'un *donativum*. Avec quelques milliers de livres turques intelligemment distribuées tout rentrerait dans l'ordre. Je fus, je crois, le seul à dire que c'était une révolution qui s'annonçait, dans une correspondance que j'adressais au *Sémaphore de Marseille*, en date du 10 juillet, intitulée : « Le commencement de la fin ». Les événements allaient se précipiter et détromper cruellement le gouvernement du sultan. Chemsi-Pacha, qui commandait à Monastir, était assassiné par un officier le mardi 7 au soir, au moment où il sortait du bureau du télégraphe, d'où il avait expédié une longue dépèche à Constantinople et la garnison de Monastir faisait cause commune avec Niasi. En même temps le comité réformiste « Union et Progrès » qui siégeait à Salonique prenait des dispositions pour généraliser le mouvement dans l'armée de Macédoine où la plupart des jeunes officiers étaient acquis à la cause constitutionnelle, par suite du travail

souterrain incessant poursuivi pendant quatorze ans par le comité des réfugiés politiques qui, de Paris, dirigeait la lutte contre l'absolutisme hamidien, sous la haute direction d'Ahmed-Riza-Bey, dont le journal, le *Mechweret*, faisait sans sommeil les nuits du sultan.

Parmi tous les proscrits qui de Paris, de Londres, de Genève, de Bruxelles, d'Égypte menaient la lutte contre le despotisme hamidien, Halil-Ganem le Dr Ishak Sakuti, le Dr Abdullah-Djevddet, le Dr Riza-Tewfik-Bey, Selim-Farris, etc., Ahmed-Riza-Bey était celui sur qui se concentraient toutes les préoccupations du sultan. C'était devenu une obsession chez lui de trouver le moyen de le faire taire, en le corrompant, en l'intimidant, en le réduisant à merci ou en le supprimant. On eut recours successivement à toutes ces pratiques, mais en vain. On proposa à Ahmed-Riza 25 000 livres turques, on lui offrit une ambassade pour cesser sa campagne contre le sultan, lui faire amende honorable et se déclarer son féal sujet; on essaya de le faire expulser de Belgique et d'extorquer aux tribunaux français une condamnation contre lui. En mai 1899, on avait décidé le départ à Paris d'un *pehliwan* (lutteur) du Palais qui devait aller chercher une querelle d'Allemand à Ahmed-Riza et, dans une rixe, l'occire proprement. Le chef du parti réformiste avait été avisé de Constantinople du guet-apens qu'on voulait lui tendre; le Palais ayant eu vent que sa machination était connue, abandonna l'idée de faire assassiner Ahmed-Riza-Bey sur le territoire français. Quelques promesses qu'on lui prodiguât, quelques menaces qu'on lui adressât, de quelques séductions dont on usât envers lui, Ahmed-Riza-Bey ne dévia pas d'une seule ligne de la voie qu'il s'était tracée.

Bien qu'il demeurât dans le domaine des idées et qu'il ne s'affirmât pas par des faits, le mouvement réformiste excitait au plus haut point les appréhensions du sultan. Si dans la capitale et les provinces, il frappait sans relâche tous ceux que sa police soupçonnait, à tort ou à raison de nourrir des idées subversives de sa prépotence illimitée de sultan-khalife; si l'oppression en était venue à ce point

que la pensée même était interdite et constituait un crime de lèse-majesté, il était désarmé contre ses sujets qui avaient trouvé un asile sur le sol hospitalier de l'Occident. Les journaux publiés par les réfugiés entraient en Turquie par milliers, en dépit de toutes les précautions policières. Leur propagande acharnée amenait chaque jour de nouvelles recrues aux réformistes. Certainement, parmi les proscrits ou les exilés volontaires par mesure de salut, il s'en est trouvé qui n'ont pu vivre à l'étranger dans la gêne ou la pauvreté, loin de leur famille : ils ont accepté la grâce qu'on leur offrait, agrémentée de places, de dignités et d'argent. D'aucuns firent même une spéculation en quittant la Turquie, leur exode n'ayant d'autre but que de négocier leur soumission et de la vendre au meilleur compte, comme par exemple Murad-Bey, l'ex-commissaire impérial près la Dette publique ottomane, directeur du *Mizan*, déporté pour avoir été un des fauteurs de la sédition du 13 avril 1909, puis gràcié. Mais ceux qui demeuraient sur la brèche suffisaient à la tâche qu'ils avaient assumée.

Sous leur influence de nombreux groupements d'une association qui s'intitulait « Comité d'Union et de Progrès » se formaient en Turquie. Le mouvement parti de l'École de médecine militaire se propageait rapidement dans l'Ecole militaire de Pancaldi, l'École d'artillerie et du génie, les Facultés, gagnant chaque jour des adhérents parmi les fonctionnaires et même parmi les ulémas.

A l'époque de la première conférence de La Haye, quand Ahmed-Riza-Bey et un Arménien catholique, M. Pierre Anméghian, ancien journaliste à Constantinople, qui dirigeait à Paris le *Daoul*, lequel dans la presse réformiste ottomane jouait un rôle analogue à celui qu'avait rempli la *Lanterne* d'Henri Rochefort sous le second empire en France, organisèrent dans la capitale de la Hollande des conférences publiques contre le « Sultan Rouge », un événement important se produisit : une entente s'opéra entre le Comité jeune-turc et les comités révolutionnaires haïcans Hintchak et Hochak.

En 1899, Mahmoud-Damad-Pacha, beau-frère du sultan,

s'enfuyait de Constantinople avec ses deux fils Sabaheddine-Bey et Loutfoullah-Bey et venait à Paris rejoindre Ahmed-Riza-Bey. Cependant la désaffection du régime hamidien prenait des proportions de plus en plus considérables à Constantinople et dans les provinces. Les familiers eux-mêmes du sultan, las d'être toujours en butte à ses soupçons et de vivre dans une crainte perpétuelle pour leur vie, se sauvaient à l'étranger. Le moment de l'action semblait venu. Salonique où la surveillance était moins active que dans la capitale, où l'on devait trouver d'importantes recrues parmi les nombreux exilés de Constantinople que les soupçons du sultan y avaient fait interner, fut choisie pour être le siège du Comité central « Union et Progrès » dans l'empire même.

Le Comité tenait ses réunions à la loge maçonnique italienne; ses archives et sa caisse étaient déposées chez un commerçant italien où, après chaque séance, les procès-verbaux des délibérations étaient portés et enfermés dans le coffre-fort. Tous les membres du Comité et les principaux affiliés étaient des hommes d'un caractère bien trempé et qui occupaient pour la plupart des postes leur permettant d'être immédiatement renseignés sur les intentions du gouvernement. Ainsi le premier aide de camp et le secrétaire particulier d'Hilmi-Pacha, inspecteur général des réformes en Macédoine, le directeur du télégraphe étaient du Comité. Celui-ci était en possession du chiffre secret de Yildiz.

La propagande visait surtout l'armée, elle seule étant assez forte pour briser le despotisme et offrant un terrain tout prêt à recevoir la semence libérale et des plus propre à la faire fructifier.

Pendant les trente-deux ans qu'a duré le règne d'Abd'ul Hamid le régime de corruption, d'espionnage et de délation qu'il avait instauré avait brisé ou fauché tous les rouages du gouvernement. Toute l'administration civile dans n'importe quelle branche était pourrie; seule, l'armée avait échappé en partie aux effets morbifiques de cette influence délétère. C'est dans ses rangs que s'étaient réfugiées à l'abri

du drapeau, toutes les énergies, toutes les forces vives de la nation. Les officiers de Yildiz, les généraux, créatures des odalisques ou des eunuques pouvaient parader à Constantinople et prostituer leurs galons dans toutes les ignominies ; dans les armées de province la masse était saine. Au surplus, c'est l'armée qui représente en Turquie la portion la plus intelligente, la plus instruite, la plus honnête de la nation. Ce n'est pas dans ce qu'on appelle en Europe les professions libérales qu'il faut chercher les intellectuels en Turquie ; c'est dans l'armée. La division des classes est chose inconnue en Turquie et c'est même une conséquence normale de la loi islamique et de l'état social propre aux Turcs, de leur idiosyncrasie. Aristocratie, bourgeoisie, peuple, rien de tout cela n'existe. Les Turcs ont toujours été une nation de soldats et en dehors de ces derniers, il n'y avait — sauf bien entendu les gens de loi, ceux de la « chaîne des ulémas » — que des hilotes. Une féodalité turque née de la guerre, a existé pendant assez longtemps mais elle a été écrasée et, depuis Mahmoud II l'exterminateur des Janissaires, elle a disparu sans laisser rien que des souvenirs qui s'effacent tous les jours. L'armée était donc la force vive de la nation. Si on parvenait à la gagner à la cause constitutionnelle, c'en était fait de l'absolutisme.

En peu de temps, le résultat dépassa toutes les espérances qu'avaient pu concevoir les Jeunes-Turcs. Un an ne s'était pas écoulé que la majorité des officiers sortis des écoles militaires, appartenant à l'armée de Macédoine étaient gagnés à la cause réformiste. La propagande avait été grandement facilitée par cette circonstance que les troupes depuis quelques années toujours en campagne pour donner la chasse aux bandes insurrectionnelles bulgares, grecques ou serbes, mal habillées, mal nourries, mal payées, avaient conçu une irritation profonde contre le gouvernement qui les négligeait ainsi. En garnison, sous la surveillance des généraux de Yildiz, bons seulement à parader et des innombrables mouchards du Palais, il aurait été sans doute très difficile aux officiers de se concerter pour agir contre le gouvernement : mais dans la brousse et dans la montagne

avec la dislocation des corps en colonnes volantes, ils avaient une indépendance de mouvements qui leur permettait de dépister les espions d'Hamid et ils acquéraient sur leurs soldats, dont ils partageaient les privations, les dangers et la misère, cette influence que le sultan avait toujours tant redoutée. La prétention de l'Europe à régler la question macédonienne en dehors de la Turquie, la politique tortueuse du sultan qu'on sentait prêt à capituler devant les puissances occidentales et la Russie, exaspéraient le sentiment patriotique des officiers. Les divulgations des journaux sur le programme de Réval décidèrent les officiers jeunes-turcs à précipiter le soulèvement contre Hamid qui, dans les plans du comité central ne devait éclater que plus tard. Pour sauver la Macédoine, il fallait renverser Abd'ul Hamid. C'est alors que Niasi bey fit le geste de Resna.

A Constantinople, on commençait à s'inquiéter. Le sultan envoyait à Salonique une commission d'enquête, sous la présidence du général Ismaïl Mahir-Pacha, composée des généraux Sadyk-Pacha et Redjib-Pacha et d'un secrétaire du Palais Fehmi-Bey pour rechercher les causes du mécontentement qu'on prétendait exister dans l'armée de Macédoine. Trompé par les faux rapports qui lui furent fournis — il semble qu'Husseïn Hilmi-Pacha, lui-même, avait tourné en faveur du comité — Mahir-Pacha adressa à Constantinople des renseignements faisant un tableau effrayant de la puissance des Jeunes-Turcs absolument maîtres de l'armée, à tel point qu'on devait appréhender que celle-ci ne marchât sur Constantinople. Les progrès de Niasi-Bey coïncidant avec le rapport de Mahir-Pacha donnèrent à celui-ci un cachet d'authenticité qu'on ne songea pas un seul instant à discuter à Yildiz. Seul, le grand-vézir Férid-Pacha n'était pas très convaincu. Quand Mahir-Pacha revint à Constantinople de sa mission, il lui demanda s'il avait parcouru la Macédoine et s'il avait constaté par lui-même les faits qu'il relatait. Mahir-Pacha répondit qu'il lui aurait été impossible de visiter toutes les garnisons, tous les cantonnements de l'armée de Macédoine, mais que ses renseignements émanaient de sources qu'on

ne pouvait suspecter comme les bureaux de l'inspecteur-général des réformes. Il fut décidé qu'on enverrait à Salonique une seconde commission d'enquête, mais avant qu'elle quittât Constantinople tout était consommé.

Bien qu'on ne connût pas les membres qui le composaient, l'existence à Salonique du comité jeune turc n'était plus un secret. Le lieutenant-colonel Nazim-Bey, commandant la place de Salonique, beau-frère du major Enver-Bey, un des fondateurs du comité avait conçu des soupçons sur la participation de son parent à la société secrète réformiste et l'avait signalé au Palais. Pour l'empêcher d'aller plus loin dans la voie des révélations, le Comité avait décidé sa mort. Une tentative d'assassinat dirigée contre lui échoua : Nazim-Bey fut seulement grièvement blessé. A Constantinople, on avait arrêté un avocat de Salonique Me Carasso effendi, membre du Comité, qui sous prétexte d'affaires commerciales, étant ostensiblement accrédité comme le représentant d'une grande maison anglaise, faisait de fréquents voyages à Constantinople, servant d'intermédiaire entre le comité de Salonique et les Jeunes-Turcs de la capitale. Heureusement on n'avait que de vagues soupçons sur lui et comme, quoique menacé de la torture par Méhmed Tcherkess-Pacha, un des grands chefs de l'espionnage du Palais, il ne laissa échapper aucune réponse compromettante, on le relâcha. Les Jeunes-Turcs étaient sauvés, mais il importait d'agir au plus vite pour ne pas permettre au Palais de prendre les devants.

Enver-Bey quitta alors Salonique avec quelques officiers pour aller soulever les troupes stationnées le long de la ligne du chemin de fer, dont la plupart des officiers étaient acquis au mouvement réformiste. L'entreprise réussit à merveille : partout Enver-Bey fut accueilli avec enthousiasme par les chefs de détachement qui firent prêter à leurs troupes serment d'obéir au Comité. Dans la nuit du 22 au 23 juillet, le Comité avisé du succès d'Enver-Bey et informé que Niasi-Bey était maître de Monastir, se décidait à proclamer la Constitution. A deux heures du matin, le 23, les membres du Comité, leurs affiliés et les adhérents qu'ils avaient pu

recruter au nombre de six cents environ, se portaient au conak d'Hilmi-Pacha et l'envahissaient au cri de : Vive la Constitution ! Au lever du jour Salonique tout entière était au pouvoir du Comité.

Pendant que du côté des Jeunes-Turcs étaient l'initiative, la décision, la hardiesse, la rapidité d'exécution, à Yildiz il n'y avait rien qu'un ramassis de laquais aussi incapables de prendre une résolution virile que de l'exécuter. Le sultan avait sacrifié à ses défiances injustifiées et aux convenances bassement intéressées de ses indignes favoris tous ceux qui auraient pu le défendre ; aussi à l'heure du danger il ne trouva plus qu'une tourbe de misérables dans laquelle on ne pouvait distinguer un seul homme de tête et de main.

Le grand-vézir, Férid-Pacha, ayant déclaré au sultan que la situation était des plus graves et l'heure solennelle, que le seul moyen de salut pour l'Etat et pour le trône était le rétablissement de la Constitution, avait été remplacé le 22 juillet, par Kutchuk Saïd-Pacha qui, lui, conseillait la manière forte et insistait pour qu'on répondît aux exigences des réformistes par des coups de canon. Dans la matinée du 23 arrivait à Constantinople la nouvelle que Salonique et Monastir étaient au pouvoir des Jeunes-Turcs et que l'armée de Macédoine se préparait à marcher sur la capitale. En même temps des renseignements, faux, portaient que le 2e corps d'armée, quartier général à Andrinople, faisait cause commune avec les réformistes et que les troupes chargées de la défense des lignes de Tchataldja qui couvrent Constantinople annonçaient hautement l'intention de passer aux insurgés. Dans tout cela il y avait une grande fantasmagorie : en réalité les Jeunes-Turcs ne disposaient que des bataillons qui avaient tourné avec Niasi-Bey et avec Enver-Bey ; le 2e corps d'armée était pour le sultan de même que la garnison de Constantinople. Avec de l'énergie et de l'habileté le Palais pouvait faire face aux périls de la situation, mais c'était justement ce qui manquait le plus au sultan et à ses familiers. Saïd-Pacha consulté par son auguste maître, opina que tout était perdu si on ne rétablissait pas la Constitution

Grande fut la fureur du sultan en voyant que Saïd-Pacha, jusqu'alors l'ennemi le plus acharné de la Constitution, qui avait combattu les propositions réformatrices de Férid-Pacha, devenait lui aussi le champion de la Constitution. S'il était contraint d'en venir là, il n'avait plus besoin alors de Saïd-Pacha ; autant valait rappeler Férid-Pacha. Celui-ci, mandé à Yildiz se vit offrir à nouveau le sceau de l'empire, en même temps qu'Hamid lui annonçait sa décision souveraine de rétablir la Constitution. A la grande surprise du sultan, Férid refusa de reprendre le pouvoir, donnant clairement à entendre qu'il ne croyait pas à la sincérité du revirement du sultan et disant que si la Constitution ne devait être qu'un leurre, on ne saurait plus répondre de rien.

« Est-ce que tu craindrais pour ta tête, s'écria le sultan, en interpellant violemment le vézir.

— Je ne crains rien pour moi, répliqua Férid ; mais je crains pour Votre Majesté et je crains pour la tête de toutes les personnes de son entourage. »

Saïd-Pacha resta donc grand-vézir et le 24 au matin, les journaux recevaient un communiqué officiel ainsi conçu :

« Un iradé impérial a été promulgué ordonnant la convocation du parlement, selon le mode prévu par la Constitution qui est l'œuvre de S. M. le Sultan. Cette décision impériale a été communiquée par un télégramme-circulaire à tous les vilayets et mutessarifats indépendants, les invitant à procéder à l'élection des députés réunissant les conditions indiquées par l'acte de la Constitution. »

La remise en vigueur de la Constitution fut d'abord accueillie avec réserve par la population qui se demandait si elle ne cachait pas un piège. La censure fonctionnait encore et empêchait les journaux de commenter l'événement. Mais le 25 tous les journaux mettaient les censeurs à la porte, excipant de l'article 12 de la Constitution qui garantissait la liberté de la presse et ils célébraient à l'envi la fin du régime d'espionnage, de délation et de proscription qui, pendant trente ans, avait pesé sur le pays. Des manifestations populaires s'organisaient partout : la foule se portait aux

ministères ou aux demeures particulières des ministres et sommait ceux-ci de prêter serment publiquement à la Constitution. Le maréchal Zéki-Pacha, grand maître de l'artillerie et directeur-général des écoles militaires, ayant voulu s'opposer à une manifestation des élèves de l'école de guerre de Pancaldi en l'honneur du Dr Riza Tewfik-Bey, qui venait de rentrer à Constantinople, fut destitué et interné aux îles des Princes avec le général Ismaïl-Pacha, inspecteur général des écoles militaires, un des pires espions et tortionnaires du régime hamidien ; le général Mehmed Tcherkess, premier aide de camp, bandit du même genre ; Izzet-Pacha, le deuxième secrétaire et chambellan qui était en quelque sorte un vice-sultan.

Cependant Saïd-Pacha manœuvrait de manière à annihiler la Constitution et dès les premiers jours, une lutte sourde s'était engagée entre lui et Kiamil-Pacha, l'ex-Sadrazam, nommé ministre sans portefeuille dans le cabinet constitué le 22 juillet, innovation qui ne pouvait avoir d'autre objet que d'opposer l'un à l'autre deux hommes rivaux et ennemis pour les paralyser mutuellement.

Autrefois, avant la réforme de Mahmoud, existait en Turquie la charge de kaïmakam du grand-vézir. Le kaïmakam remplaçait de droit le grand-vézir à la tête du gouvernement quand il quittait Constantinople, soit pour prendre le commandement de l'armée, soit pour toute autre cause. Aujourd'hui il y a la charge de mustéchar du grand-vézirat, mais ce personnage n'est qu'un fonctionnaire d'ordre plutôt secondaire qui ne saurait prétendre, en cas d'intervézirat à donner des ordres aux ministres, comme faisait le kaïmakam. Or, Kiamil-Pacha, ministre sans porte-feuille était, disait-on, destiné à jouer le rôle du kaïmakam d'antan.

La charte de 1876 conférait au grand-vézir le droit de former lui-même le cabinet, la prérogative impériale étant bornée à l'approbation de la note présentée par le chef du gouvernement. Saïd-Pacha entendait réserver au sultan la nomination du ministre de la guerre et du ministre de la marine, en violation de l'article 27 de la constitution.

C'était ainsi donner au Palais une action directe sur l'armée et sur la marine et lui faciliter les moyens de préparer avec des officiers à sa dévotion, un coup d'Etat militaire pour faire triompher la contre-révolution. Les dissentiments entre Saïd-Pacha et ses collègues allèrent s'accentuant si bien que le 2 août, le Cheikh-ul-Islam Djemaleddin donnait sa démission, exemple qui était suivi par le ministre de la justice, Hassan-Fehmi-Pacha, le ministre de l'intérieur, Hadji-Aakif-Pacha, le président du Conseil d'Etat, Turkhan-Pacha et par Kiamil-Pacha. Le lendemain, à la suite de manifestations tumultueuses d'officiers de marine, l'amiral Hassan-Rahmi-Pacha, que Saïd-Pacha avait tenu à conserver, était destitué sur l'ordre du comité. Il n'y avait plus de gouvernement. Le 4 Saïd-Pacha remettait sa démission au sultan ; le 5 vers midi un hatt impérial chargeait Kiamil-Pacha de reconstituer le cabinet.

### Le ministère de Kiamil-Pacha (5 avril 1908). Les questions de Bulgarie, de Bosnie-Herzégovine et de Crète.

Le cabinet Kiamil-Pacha contenait des hommes de réelle valeur comme le maréchal Redjeb-Pacha, ministre de la guerre, que le sultan, qui redoutait son indépendance de caractère et ses talents, avait en quelque sorte, déporté honorifiquement en Tripolitaine, en qualité de vali et de commandant militaire; Gabriel-Effendi Noradounghian, ministre du commerce et des travaux publics, auparavant conseiller légiste de la Sublime-Porte; Hassan Fehmi-Pacha, ministre de la justice, dont les sentiments réformistes s'étaient affirmés même sous l'ancien régime. Pourtant on pouvait, à bon droit, s'étonner de voir au ministère de l'intérieur Hakki-Bey, ex-conseiller légiste de la Sublime-Porte, qui avait été un des grands favoris de Yildiz et dont le libéralisme de la plus fraîche date, était des plus suspects. Mais la plus grande surprise était de voir à la tête du pre-

mier cabinet constitutionnel, ou réputé tel, de la Turquie, l'ex-sadrazam Kiamil-Pacha.

Quand après son second vézirat de trente-six jours Kiamil-Pacha avait été destitué le 5 novembre 1895, à la suite d'intrigues de sérail, il devait être exilé à Alep en qualité de vali. Alep même n'était qu'un acheminement vers l'Arabie. Déjà il était à bord du yacht impérial désigné pour l'emmener quand l'intervention pressante de l'ambassade d'Angleterre et de l'ambassade d'Allemagne vint lui épargner le voyage dont il était menacé. Il avait toujours prêché une politique anglophile, en même temps qu'il recommandait une entente de la Turquie avec l'Allemagne. Avec Ferid-Pacha, c'était le seul fonctionnaire ottoman qui fût décoré de la grand-croix de l'Aigle noir de Prusse. Déjà Kutchuk Saïd-Pacha, le prédécesseur de Kiamil, destitué après son cinquième vézirat qui avait duré cent quinze jours, s'était réfugié à l'ambassade d'Angleterre pour ne pas aller faire un tour à Souna'a où à Taïf. Par suite du précédent de Saïd-Pacha et pour ne pas déplaire à l'Angleterre et à l'Allemagne à la fois, le sultan fit répondre aux deux ambassades qu'elles avaient été mal renseignées sur les intentions de son gouvernement; que Kiamil-Pacha était bien à bord d'un yacht impérial, mais que celui-ci devait simplement le conduire à Smyrne, son Altesse étant nommée vali d'Aïdin, la plus importante province de l'empire. Pendant plus de onze ans, jusqu'au 16 janvier 1907, Kiamil-Pacha avait administré ce vilayet et il pouvait se vanter de l'avoir géré au mieux... de ses intérêts. Il en avait fait sa ferme. Tous les postes lucratifs étaient occupés par ses fils, ses petits-fils, ses gendres, ses neveux, ses cousins ou les gens de sa domesticité à défaut de parents. Un de ses fils, le contre-amiral Saïd-Pacha, un des premiers espions de Yildiz, officier général à l'âge de trente ans sans avoir jamais accompli de service effectif, profitant de la faiblesse de son père pour lui et du grand âge de ce dernier, mettait le vilayet en coupe réglée. Il commanditait les bandes de brigands et partageait avec elles les bénéfices du métier.

Yildiz était assailli de plaintes contre l'administration de Kiamil-Pacha, mais on ne voulait pas le destituer, d'abord, parce qu'on le jugeait trop encombrant à Constantinople, ensuite parce qu'on tenait à ne pas déplaire à l'Angleterre et à l'Allemagne. Mais, à la fin, les plaintes devinrent si pressantes, émanant du corps consulaire de Smyrne tout entier, qu'il fut impossible de ne pas y donner suite, les représentants de toutes les puissances — y compris les protectrices de son Altesse — dénonçant, sinon le vali lui-même, du moins son fils comme l'auteur responsable du brigandage qui désolait le vilayet. Kiamil-Pacha fut destitué. Tel était l'homme qui était chargé de mettre en vigueur la constitution.

En prenant possession du pouvoir, Kiamil-Pacha publia une belle déclaration ministérielle, échantillon remarquable de l'art de parler pour ne rien dire. Tout y était calculé, pesé, pondéré, de façon que pas un mot ne sonna plus haut que l'autre. Les promesses abondaient, mais elles se recommandaient surtout par l'imprécision et par le vague, on cherchait en vain l'exposé clair et net de l'action à laquelle le cabinet entendait recourir pour mettre à exétion toutes les réorganisations dont il proclamait la nécessité. La conduite du ministère fut conforme à ses déclarations : il ne fit rien. En dehors de nominations décrétées un jour et rapportées le lendemain ; d'un chassé-croisé de fonctionnaires qu'on déplaçait, qu'on révoquait, qu'on réintégrait, sans qu'on pût savoir à quoi attribuer ces mutations ; d'arrestations de seïdes des plus justement décriés de l'ancien régime, suivies de relaxations, sans que la justice eût eu à se prononcer, il n'y avait qu'inaction et passivité. En outre, il y avait dualité de pouvoir entre le ministère et le comité qui avait fait la révolution.

Celui-ci ostensiblement se défendait de toute ingérence dans les affaires du gouvernement, ce qui ne l'empêchait pas d'adresser des circulaires à tous les fonctionnaires pour leur tracer la ligne de conduite qu'ils devaient tenir et de donner des ordres à la presse, en notifiant que ceux qui contreviendraient à ses prescriptions seraient considérés

comme des traîtres. Des délégués du comité assistaient aux séances du conseil des ministres; ils avaient la haute main sur l'organisation du selamlik quand, le vendredi, le sultan se rendait à la mosquée; ils effaçaient les ministres dans leur ombre. C'est pourquoi, au moment de prendre une décision, les ministres se demandaient ce que le comité en penserait. Le cabinet attendait que le comité lui dit ce qu'il devait faire et le comité qui ne voulait pas non plus assumer de responsabilité, attendait que l'initiative ministérielle s'exerçât. La tâche qui incombait au ministère était de mettre à profit l'époque de transition dans laquelle on se trouvait pour déblayer le terrain, de façon que le Parlement à sa réunion, fût en présence d'une situation nettement définie. La constitution avait été remise en vigueur grâce à une révolution militaire; tant que le Parlement ne serait pas ouvert on était dans une période révolutionnaire et par cela même on ne pouvait gouverner que par des moyens révolutionnaires. C'était l'armée qui avait fait la révolution dont étaient sorties les libertés constitutionnelles : c'eût été à elle de prendre le pouvoir. Elle n'en avait pas usé de la sorte; ce fut une grande faute.

Les événements extérieurs vinrent subitement compliquer la situation et fournir à la réaction d'excellentes matières à une propagande anticonstitutionnelle. Simultanément la Bulgarie proclamait son indépendance et l'Autriche-Hongrie annexait la Bosnie et l'Herzégovine (5 octobre); la Crête se déclarait réunie au royaume de Grèce (8 octobre). Sans doute ces démembrements de l'empire qui ne faisaient que consacrer des situations établies qu'il aurait été impossible de modifier au profit de la Turquie, se seraient produits dans un avenir plus ou moins prochain; mais, en ce moment, ils auraient pu être évités avec du tact et de la prudence. Et en politique, plus qu'en tout autre matière, gagner du temps est le comble de la sagesse. Malheureusement pour les Turcs, ils s'ingénièrent à soulever eux-mêmes ces questions et ils accumulèrent les fautes, si bien que les événements se précipitèrent, dépassant toutes les prévisions.

Tout d'abord, au lendemain du rétablissement de la Constitution, les nationalistes turcs, grisés par leur succès inattendu, commirent la grave imprudence de parler dans leurs journaux de la Bosnie-Herzégovine et de la Crète, en émettant l'idée que du moment que le gouvernement de la Turquie reposait sur le principe de la liberté et de l'égalité des classes pour tous les sujets ottomans, sans distinction de race, de nationalité ni de religion, non seulement l'action réformatrice des puissances devait cesser de s'exercer en Macédoine, mais tous les pays jadis provinces turques devaient faire retour à l'empire. Il est vrai qu'ensuite un ordre du Comité vint défendre aux journaux turcs de s'occuper des questions irritantes — Bosnie-Herzégovine, Égypte, Crète, Chypre, Tunisie — mais le ballon d'essai avait été lancé et on avait éveillé dans la population musulmane des espérances que celle-ci, dans son ignorance, croyait réalisables.

En second lieu vint l'incident Guéchoff, qui fut une machination du Palais pour brouiller les cartes entre la Turquie et la Bulgarie et provoquer un conflit grâce auquel le sultan pourrait recommencer le coup de trente ans auparavant contre la Constitution. Le 12 septembre le ministre des Affaires étrangères donnait un dîner officiel au corps diplomatique. Sur l'ordre formel du sultan, l'agent princier de Bulgarie, M. Guéchoff n'était pas invité. Le soir même, sur un ordre de Sofia il quittait Constantinople. La théorie des Turcs était celle-ci : la Bulgarie étant principauté vassale de la Turquie, le représentant du prince Ferdinand devait être considéré comme un simple fonctionnaire ottoman ; il ne pouvait prétendre à un autre traitement que le représentant du khédive. A cela les Bulgares répondaient non sans raison que « l'agent diplomatique » de Bulgarie avait toujours été considéré comme appartenant au corps diplomatique non seulement dans les capitales européennes mais à Constantinople même. La preuve en était que, dès le principe, l'agence princière avait correspondu avec le ministère des Affaires étrangères et avec la Porte, et que les titulaires figuraient dans la réception du

corps diplomatique par le sultan. Les Turcs ripostaient que ç'avait été une erreur de l'ancien régime dont le gouvernement constitutionnel n'avait pas à tenir compte.

Du jour où M. Guéchoff avait quitté Constantinople la question de l'indépendance de la Bulgarie avait été posée à Sofia. La grève générale des employés et ouvriers de la Compagnie des Chemins de fer Orientaux qui éclata le 18 septembre fit entrer l'affaire dans une phase aiguë. Les Bulgares profitèrent du mouvement gréviste pour faire occuper et desservir par leurs bataillons de chemins de fer les lignes de la Compagnie situées dans la Roumélie Orientale et quand la grève fut terminée le 22, ils refusèrent de restituer les lignes à la Compagnie, arguant qu'ils ne pouvaient, sans danger, les confier à un personnel qui, de Constantinople, décrétait la grève non seulement en Turquie, mais en Bulgarie, et qui, pendant cette grève, assurait néanmoins le service des trains militaires turcs. Le réseau des Orientaux est la propriété de la Turquie, — qui l'a payé assez cher, soit dit en passant, car le baron Hirsch y gagna plusieurs centaines de millions au détriment de l'empire ottoman — mais le gouvernement, qui était incapable de l'exploiter, l'avait concédé à une société autrichienne formée par un consortium dont le principal participant est la Deutsche Bank de Berlin, connu sous le nom de « Trust de Zurich ». Tout en refusant de rendre les lignes à la Compagnie, la Bulgarie offrait de lui racheter le droit d'exploitation. La Compagnie aurait été assez disposée à accepter les propositions du gouvernement bulgare, mais le gouvernement ottoman s'y opposa, exigeant avant tout la restitution des lignes. Dans la voie où était entrée la Bulgarie, le gouvernement de Sofia ne pouvait reculer sans provoquer dans le pays une agitation dangereuse pour lui ; il n'avait d'autre moyen de sortir d'embarras qu'en proclamant son indépendance.

Toutefois la Bulgarie n'entendait nullement rompre à ce propos avec la Turquie et si, par suite d'une mobilisation à laquelle elle procédait depuis longtemps, elle était prête à la guerre et elle était à même de jeter, du soir au lende-

main, en Macédoine et en Thrace, 200 000 combattants, ce que la Turquie, prise au dépourvu et encore inorganisée, n'aurait pu faire, ses gouvernants ne voulaient pas courir le risque d'une semblable partie, sans être certains des bonnes dispositions de l'Europe à l'égard du nouveau royaume. Du côté de l'Autriche qui s'annexait la Bosnie-Herzégovine, les Bulgares n'avaient rien à appréhender d'autant plus que le prince Ferdinand avait pris au préalable l'assentiment de l'empereur François-Joseph ; tous deux avaient en quelque sorte partie liée. Mais du côté de l'Angleterre et de la Russie, les Bulgares étaient fondés à craindre une opposition susceptible de devenir de l'hostilité. Aussi le roi Ferdinand crut-il nécessaire d'assurer le gouvernement ottoman de l'amitié de la Bulgarie. Le 5 octobre, à 4 h. 20 du soir, il adressait au sultan le curieux télégramme que voici :

Sire, le dévouement sincère et l'estime profonde que j'ai toujours éprouvés pour la personne de Votre Majesté Impériale pour votre bienveillance à mon égard m'imposent le devoir d'informer Votre Majesté que, guidé par le désir irrévocable du peuple bulgare de voir, une fois pour toutes, écartées les causes qui avaient jusqu'à présent semé des suspicions et des méfiances entre l'Empire et la principauté, en opposant aussi des obstacles au développement et à l'affermissement de ces relations d'amitié sincère que leurs intérêts réciproques imposent, aujourd'hui, me soumettant au désir du peuple, j'ai proclamé la Bulgarie en Royaume complètement indépendant.

Le peuple bulgare et moi sommes profondément convaincus que Votre Majesté Impériale ne refusera pas sa bienveillance à notre égard, en approuvant cet acte du peuple. J'ose assurer Votre Majesté que moi et mon peuple, nous lui conserverons des sentiments de profonde reconnaissance et garderons des sentiments de sympathie profonde et d'amitié sincère envers le peuple ottoman.

Kiamil-Pacha répondait le lendemain par un télégramme ainsi conçu :

Sa Majesté Impériale le Sultan, mon auguste maître, a bien voulu référer à la Sublime Porte le télégramme par lequel Votre Altesse Royale Lui expose les motifs qui l'ont amenée à la déclaration de l'indépendance et à l'érection en royaume de la principauté de Bulgarie. Tout en appréciant les assurances de dévouement et de

sincère amitié que Votre Altesse Royale veut bien donner à l'égard de S. M. I. le Sultan, et du peuple ottoman, je crois devoir exprimer tout l'étonnement que l'État et le peuple ottoman ne manquent pas de ressentir d'un procédé s'écartant si profondément des relations contractuelles établies entre l'Empire et la Principauté.

Votre Altesse Royale n'ignore pas que la situation respective des deux pays se trouve définie par les termes du traité de Berlin et d'autres actes internationaux, et que ce n'est pas à la Bulgarie seule d'en décider par un acte unilatéral en désaccord complet avec les décisions existantes. Le gouvernement impérial ne peut faire autrement que de réserver ses droits lésés par un tel acte, en attendant qu'intervienne une décision basée sur l'appréciation de ses propres intérêts, d'accord avec les six puissances signataires des traités concernant la situation de la Principauté.

En même temps la Porte adressait à ses ambassadeurs à l'étranger une circulaire par laquelle elle protestait contre la violation du traité de Berlin par la Bulgarie, en appelait aux six grandes puissances, leur demandant la réunion d'une conférence chargée d'examiner les conditions du rétablissement de l'ordre légal en Bulgarie et en Roumélie Orientale.

Bien qu'elle fût prévue généralement, malgré les assurances contraires formelles données par le gouvernement de Vienne, l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, surprit les Turcs encore plus désagréablement que la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie. L'Autriche-Hongrie était un adversaire autrement redoutable que la Bulgarie; il est vrai que la Turquie croyait pouvoir compter sur l'aide de la Russie et de l'Angleterre, sans préjudice de la Serbie et du Monténégro qui, par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, voyaient brutalement dissipé le rêve qu'ils avaient caressé de la constitution d'un grand état yougo-slave. Le 9 octobre le ministère des Affaires étrangères remettait à l'ambassade d'Autriche une protestation contre l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et il adressait aux ambassadeurs ottomans à l'étranger une note circulaire notifiant cette protestation et sollicitant l'intervention des puissances signataires du traité de Berlin pour la sauvegarde des droits reconnus à la Turquie par les actes internationaux. L'Autriche-Hongrie, il est vrai, offrait une compensation à

la Turquie. En échange des deux provinces qu'elle lui prenait, elle lui rendait le sandjak de Novi-Bazar dans lequel la convention austro-turque, du 21 avril 1879 lui donnait le droit de tenir garnison. C'était à la fois un peu de baume mis sur la blessure d'amour-propre des Turcs et un moyen de rassurer les adversaires du *Drang nach Osten* en leur montrant que, par la rétrocession même du sandjak de Novi-Bazar aux Turcs, l'Autriche ne nourrissait aucune pensée de descendre vers Salonique.

Quant à l'annexion de la Crète à la Grèce, elle était l'œuvre des Crétois eux-mêmes et la conséquence directe de la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie. C'était une protestation contre la prise de possession définitive par les Bulgares de la Roumélie Orientale où se trouvent environ 60 000 Grecs. C'était du reste beaucoup d'ingénuité de la part des Grecs que de s'imaginer que la Roumélie Orientale pourrait jamais être séparée de la Bulgarie et redevenir une province turque. A Athènes, on ne laissa pas que d'être surpris de la décision des Crétois, encore que les Turcs aient accusé le gouvernement hellène d'avoir provoqué la déclaration d'annexion. Cependant, si telle avait été la conduite de la Grèce, elle n'aurait pas manqué d'accepter comme ses sujets ceux qui se donnaient à elle, et, à Athènes, on se serait hâté de prendre possession de l'île et d'appliquer l'adage cher à Bismarck : *Beati possidentes*. Au lieu de cela, le gouvernement hellène s'empressa d'assurer la Porte qu'il n'était pour rien dans l'incident crétois et, malgré la surexcitation qui régnait dans les esprits en Grèce, il ne fit rien pour réaliser le vœu des Crétois. On a dit que le roi Georges et son gouvernement avaient reçu des promesses de la diplomatie européenne que, si la Grèce ne venait pas compliquer l'imbroglio oriental en occupant la Crète, l'île lui ferait retour au règlement définitif des comptes. Si cela est vrai, et il y a tout lieu de le croire, la Grèce aurait dû se rappeler à quoi ont abouti les promesses de la Grande-Bretagne qui, lors de la guerre turco-russe, l'empêchèrent de prendre part à la lutte. Le traité de Berlin lui avait attribué l'Épire et la

Thessalie; elle eut toutes les peines du monde à entrer en possession de la seconde. En se joignant aux Russes en 1877, elle aurait eu ces deux provinces, par droit de conquête, et elle les aurait gardées.

Cependant, à Constantinople, une question se posait : la Turquie ferait-elle la guerre? Deux courants contraires se manifestaient : l'un pacifique, à la tête duquel était le comité jeune-turc, qui comprenait parfaitement que la guerre serait la ruine des libertés constitutionnelles, en permettant au sultan de reprendre son pouvoir absolu ; l'autre, belliqueux qui, pour la raison ci-dessus, réunissait tous les partisans de la réaction. Le grand-vézir Kiamil-Pacha jouait un double jeu. Le ministère étant pour la paix, il affichait des tendances conciliatrices. Au fond, il était pour la guerre. Le Palais essayait, par l'intermédiaire de ses agents secrets de provoquer des manifestations populaires en faveur de la guerre tout au moins contre la Bulgarie. Une manœuvre de Kiamil-Pacha faillit amener la guerre entre le nouveau royaume et la Turquie, à la suite de l'ordre de la mobilisation générale des rédifs d'Anatolie, donné par le grand-vézir lui-même, bien qu'il ait ensuite prétendu que le ministre de la Guerre avait, seul, pris l'initiative de la mesure, par pure précaution militaire. Heureusement l'intervention amicale de la diplomatie française empêcha le conflit d'éclater. Le Comité, se substituant au gouvernement entama alors des négociations avec le roi Ferdinand pour une entente à l'amiable (18 octobre). A la suite de ces pourparlers, M. Dimitroff, directeur politique au ministère des Affaires étrangères à Sofia, et M. Stoyanovitch, directeur des services postaux et télégraphiques de Bulgarie arrivèrent le 20 à Constantinople pour négocier officieusement l'entente turco-bulgare. Le 23 les pourparlers étaient rompus et les deux délégués bulgares partaient pour Sofia.

Ils s'étaient heurtés à une sourde opposition de l'ambassade d'Angleterre, la diplomatie britannique étant contraire à toutes ententes directes et ayant élevé le principe de la Conférence internationale à la hauteur d'un dogme politique,

quoique et peut-être parce que la Conférence avait toute chance de rendre inévitable une guerre européenne.

**La conférence et les ententes directes.**

Kiamil-Pacha complètement inféodé à l'Angleterre ne pouvait manquer d'être enthousiaste de la conférence que, d'ailleurs, la Turquie avait, elle-même, réclamée la première par sa note protestative du 6 octobre. Mais dans les cercles dirigeants, les autres ministres et les Jeunes-Turcs, on était loin de trouver que la Turquie eût quelque avantage à aller à la Conférence. Le programme Grey-Iswolsky leur était suspect, et non sans raison; ils craignaient quelque surprise, comme la révision de la convention des détroits, pour ouvrir le Bosphore et les Dardanelles aux navires de guerre russes, comme la fixation au point de vue international de la situation financière de la Turquie. Le programme arrêté entre les chancelleries de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Paris comportait les points suivants :

1° Reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie, fixation de ses obligations financières envers la Turquie et peut-être aussi règlement de la question du chemin de fer confisqué ;

2° Constatation de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie;

3° Retour du sandjak de Novi-Bazar à la Turquie;

4° Reconnaissance de l'indépendance et de l'annexion de la Crète à la Grèce et fixation des obligations financières de la Grèce envers la Turquie, ainsi que déclaration que les stipulations de l'article 23 du traité de Berlin, quant aux promesses de la Turquie d'Europe, deviendront sans objet quand la Turquie aura édicté des règlements satisfaisants;

5° Même chose pour l'article 61 concernant les pays habités par les Arméniens;

6° Abrogation des restrictions concernant les droits de souveraineté au Monténégro, un seul article décrétant cette

abrogation, remplaçant les articles 26 et 33 du traité de Berlin ;

7° Compensation pour la Serbie et le Monténégro ;

8° Revision des règlements du Danube actuellement en vigueur, en accordant aux États riverains des droits plus étendus que ceux spécifiés dans les articles 43 et 57 du traité de Berlin ;

9° La capitulation et les bureaux des postes étrangères étaient visés par une déclaration spéciale disant que la nouvelle constitution ottomane prévoyait la réorganisation de la justice et la réforme de la législation de la Turquie dans un sens conforme aux principes de l'Europe, les puissances étaient prêtes à étudier avec le gouvernement ottoman, afin que ces réformes fussent réalisées, le moyen de substituer au régime des anciennes capitulations des traités analogues à ceux réglant les rapports des puissances modernes. On examinerait alors aussi la possibilité de supprimer les postes étrangères actuellement en fonction.

Ce programme n'agréait nullement au gouvernement ottoman. Il n'acceptait pas qu'on y fît figurer les articles 23 et 61 du traité de Berlin, le nouveau régime donnant satisfaction aux stipulations de ces deux articles ; il refusait de laisser discuter la question de l'annexion de la Crète à la Grèce, l'île ayant été confiée en dépôt aux quatre puissances qui en devaient compte à la Turquie ; il demandait la fixation d'un délai pour l'abrogation des capitulations, cinq ans par exemple, comme cela avait été fait au Japon ; il réclamait l'assurance que les compensations à accorder au Monténégro et à la Serbie ne seraient en aucun cas au détriment de l'empire ottoman.

On conçoit très bien que les Turcs protestassent contre le dispositif qui leur faisait entrevoir que les articles 23 et 61 du traité de Berlin pouvaient devenir sans objet... plus tard, mais qui les maintenait, en attendant, comme une menace continuelle de tutelle suspendue sur eux. Si l'agitation s'était calmée en Macédoine, c'est que toutes les nationalités avaient accepté la constitution et entendaient contribuer à l'affermir dans la conviction qu'elle assurerait

la liberté et l'égalité à tous. Une intervention quelconque des puissances dans les questions d'ordre intérieur de la Turquie ne pouvait que nuire aux efforts des libéraux turcs pour la meilleure application du régime constitutionnel et faire le jeu de la réaction.

Il était question dans le programme de la Conférence des compensations à accorder à la Turquie, à la Serbie et au Monténégro. Rien n'était plus juste, en principe, en ce qui concernait la première, lésée dans ses droits, directement atteinte dans sa souveraineté par la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie et, par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine à l'Autriche, par l'union de la Crète avec la Grèce. Sans doute, la Bulgarie n'était plus rattachée à l'empire que par un lien nominal; sans doute, nul n'ignorait que l'Autriche-Hongrie ne rendrait jamais la Bosnie-Herzégovine à la Turquie, l'occupation des deux provinces étant illimitée de par les traités; sans doute, la Crète était virtuellement perdue pour l'empire ottoman, surtout depuis que les quatre puissances protectrices avaient reconnu au roi Georges le droit de proposer le haut-commissaire qui gouvernerait l'île : mais, en droit, la souveraineté du sultan existait sur ces pays et sa disparition causait à la Turquie un préjudice au moins moral. Quant à la Serbie et au Monténégro, la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie ne les touchait en rien absolument; ces deux États slaves auraient même eu mauvaise grâce à récriminer contre l'affranchissement d'une nation sœur. L'annexion de la Bosnie-Herzégovine était certainement un cruel mécompte pour le panserbisme mais elle ne changeait rien à la situation respective de la Serbie et de la Tsernagora vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie.

De quelle nature pouvaient être les compensations à accorder à la Turquie, au Monténégro et à la Serbie? La Turquie n'avait à espérer aucune compensation territoriale, cette hypothèse étant exclue; il ne se serait donc agi que de compensations financières.

Y avait-il lieu de croire qu'en allant à la Conférence, la Turquie obtiendrait plus que par des ententes directes avec

la Bulgarie et l'Autriche? En aucune façon. Le traité de Berlin avait stipulé que la principauté de Bulgarie devait payer un tribut à la Porte, mais le montant de ce tribut ne fut jamais fixé et les puissances signataires du traité de Berlin firent toujours, sur ce point, la sourde oreille aux réclamations de la Turquie. Était-il possible que la Conférence, reconnaissant le royaume indépendant de Bulgarie, lui imposât rétroactivement le tribut dont l'Europe n'avait pas voulu charger la principauté vassale? Restait la partie de la Dette publique ottomane, qui, en vertu du même article 9 du traité de Berlin devait incomber à la principauté et qui n'avait pas plus été fixée que le tribut. La Conférence était-elle disposée à s'occuper de la question et le cas échéant, celle-ci avait-elle des chances d'être résolue? C'était plus qu'improbable, d'autant plus que la Conférence qui voulait donner des compensations à la Serbie et au Monténégro, aurait dû commencer par décréter la ruine économique de ces deux pays, en les astreignant à leur part contributive de la dette ottomane, puisqu'ils étaient eux aussi soumis aux obligations de l'article 9. Mais si la Serbie et le Monténégro étaient exonérés de la quote-part, comment imposer celle-ci à la Bulgarie?

En ce qui concernait les compensations éventuelles à la Serbie et au Monténégro, on cherchait vainement ce qu'elles auraient pu être. Les articles du traité de Berlin restrictifs des droits de souveraineté du Monténégro étaient abrogés, mais cela était en dehors des compensations prévues par le septième point du programme de la Conférence. Que donner alors à la Serbie et à la Tsernagora? Si on n'avait eu à tenir compte que des desiderata de ces deux pays, on n'aurait pas été embarrassé de leur départir les compensations en question; le sandjak de Novi-Bazar à se partager. Mais l'Autriche n'évacuait le sandjak que pour le rendre à la Turquie et à la condition expresse que ni le Monténégro ni la Serbie n'auraient un pouce de son territoire. D'ailleurs, ç'aurait été une amère dérision si la Conférence eût voulu commettre l'iniquité de faire payer par les Turcs les compensations à la Serbie et au Monténégro.

A Vienne, le projet de Conférence fut plus que froidement accueilli. Le gouvernement austro-hongrois sans refuser précisément de participer au conseil amphityonique posa des conditions qui équivalaient à une fin de non-recevoir. L'annexion de la Bosnie-Herzégovine ne pouvait pas être discutée, mais devait être approuvée *de plano*; l'annexion de la Bosnie ne conférait à la Serbie aucun droit de réclamer une compensation, car c'était une affaire austro-turque; aucune compensation dans le sandjak ne pouvait être accordée à un État balkanique. Tout ce que l'Autriche était disposée à admettre, c'était la construction du chemin de fer Danube-Adriatique, projet auquel d'ailleurs elle avait déjà donné son assentiment. Toutefois, comme la ligne devait couper le territoire ottoman, l'affaire intéressait la Turquie en premier lieu. L'Allemagne soutenait l'Autriche-Hongrie et celle-ci qui, au surplus était prête à la guerre ayant à peu près effectué sa mobilisation, ne cachait pas sa résolution de procéder à une action coercitive contre la Serbie, qui, encouragée par la Russie, songeait à soutenir la lutte contre sa puissante voisine.

La Russie avait été particulièrement atteinte par les coups de théâtre successifs qui s'étaient produits dans les Balkans et qui avaient pris sa diplomatie au dépourvu. Le rétablissement de la constitution ottomane était une éventualité que les Russes, comme les autres d'ailleurs, rangeaient parmi les impossibilités. Un régime constitutionnel fonctionnant en Turquie allait directement à l'encontre des visées de la Russie, car en établissant l'ordre et la tranquillité en Arménie, il enlevait aux Russes tout prétexte d'intervention. La proclamation de l'indépendance de la Bulgarie avait été un coup droit porté à l'influence russe dans les Balkans, car cela s'était accompli en dehors d'elle, et l'Autriche-Hongrie qui avait joué la Russie en dépit des accords de Saint-Pétersbourg et de Muerzsteg en recueillait tout le bénéfice. C'est pourquoi elle avait manifesté la plus mauvaise humeur de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, quoique M. Iswolsky, — ainsi qu'une polémique subséquente entre la presse autrichienne et la presse russe l'a

établi — eût été pressenti à ce sujet par le baron d'Aehrenthal et eut acquiescé à l'opération, et elle avait encouragé les revendications de la Serbie et de la Tsernagora. C'est pourquoi la Russie et l'Angleterre — celle-ci se mettant en avant — tenaient tant à la réunion d'une Conférence qui devait, dans leur pensée isoler l'Allemagne et l'Autriche, barrer la route au *Drang nach Osten* et faire sanctionner par l'Europe l'encerclement de l'Allemagne et de son alliée. Des ententes directes devant nécessairement rendre inutile la Conférence, l'Angleterre avait fait rompre par Kiamil-Pacha les pourparlers que le Comité jeune-turc avait engagés avec les Bulgares et elle poussait le gouvernement ottoman à observer une attitude intransigeante à l'égard de la Bulgarie et de l'Autriche. Mais l'influence modératrice de la France amena l'Angleterre à admettre à correction l'idée d'ententes directes de la Turquie avec la Bulgarie et avec l'Autriche-Hongrie. Les négociations entre les Turcs, les Bulgares et les Autrichiens devaient avoir pour objet d'établir un accord préliminaire sur la question à soumettre à la Conférence et sur la solution qu'il convenait de leur donner. La Conférence n'aurait plus eu alors qu'à enregistrer. A vrai dire, c'était l'abandon déguisé de la Conférence.

Le 27 octobre les représentants de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie remettaient au gouvernement bulgare une note lui conseillant d'envoyer à Constantinople une délégation chargée de s'entendre avec la Turquie pour une juste compensation, afin d'obtenir la reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie. L'Allemagne et l'Italie approuvaient la note. En même temps les trois puissances recommandaient à la Bulgarie de démobiliser et le gouvernement de Sofia décidait de licencier 75 000 réservistes. L'Autriche-Hongrie mise, au préalable, au courant de la démarche collective des trois puissances avait agi auprès du gouvernement bulgare pour qu'il acceptât de suite les ouvertures qui lui étaient faites. Le 30 octobre, M. Liaptcheff, ministre du Commerce, et M. Mitcheff, chef du protocole au ministère des Affaires étrangères, désignés comme plénipo-

tentiaires du gouvernement bulgare, quittaient Sofia à destination de Constantinple. Du côté turc, Gabriel-Effendi Noradounghian, ministre du Commerce, était chargé de suivre les négociations.

**Le parlement ottoman. — La lutte pour le pouvoir. — La chute de Kiamil-Pacha (13 janvier 1909).**

D'après la Constitution, le parlement devait se réunir le 1/14 novembre (v. s.), mais, au commencement de novembre, on n'avait encore procédé à aucune opération électorale. Le « règlement pour l'élection des députés », œuvre de l'administration et non du parlement, était à peine une ébauche, une esquisse. Le système électoral qui en résultait était un véritable brouillamini en même temps qu'il donnait à l'administration toutes les facilités pour tripatouiller les votes ; les restrictions étaient si indéterminées que l'interprétation administrative avait toute licence de supprimer autant d'électeurs chrétiens qu'elle voudrait. La circonscription électorale est la circonscription administrative et chaque sandjak ou mutessarifat a droit à autant de députés qu'il a de fois 50 000 habitants masculins. Si la fraction excédant le chiffre de 50 000 dépasse celui de 25 000, elle a droit également à un député. L'élection est à deux degrés. Les électeurs du premier degré nomment un électeur du second degré par groupes de 250 à 5000 votants. Est électeur tout Ottoman « indépendant », jouissant de ses droits civils, ayant vingt-cinq ans et payant en impôts directs ou indirects une somme d'au moins vingt piastres.

Des négociations avaient été entamées entre le Comité, d'une part, les Arméniens, les Bulgares, les Grecs, d'autre part, pour établir une entente afin que les élections eussent lieu par nationalité, c'est-à-dire que le principe de la représentation proportionnelle prévalût et que les sièges fussent répartis d'après ce système entre les diverses nationalités. Le Comité était assez disposé à acquiescer à ces demandes, mais les pratiques administratives empêchèrent les pour-

parlers d'aboutir, le gouvernement entendant évincer du parlement autant que possible l'élément chrétien. Pour empêcher des députés chrétiens d'être élus dans des districts où l'élément chrétien dominait, il réunissait les circonscriptions de façon à enlever à un collège électoral où les chrétiens avaient la majorité une bonne partie de ses électeurs pour les remplacer par des électeurs musulmans qui n'en faisaient pas légalement partie. Tandis que les électeurs musulmans du premier degré élisaient un délégué par groupe de 250, Arméniens, Bulgares et Grecs ne pouvaient élire un délégué que par groupe de 700 ou de 750 électeurs. En certains endroits les listes électorales étaient falsifiées ; ainsi, à Smyrne, 18 000 électeurs turcs avaient été ajoutés illégalement. Et quand tous ces moyens ne réussissaient pas, le gouvernement invalidait tranquillement les élections du premier degré.

Les Grecs s'élevèrent vivement contre ces irrégularités et le patriarcat œcuménique adressa au grand-vézir une protestation conçue dans les termes les plus énergiques déclarant que si les illégalités commises au détriment des Grecs n'étaient pas réparées, ceux-ci s'abstiendraient aux élections et refuseraient d'envoyer des députés au parlement. Cette menace aurait peut-être laissé le gouvernement indifférent, mais il avait à craindre que Grecs et Bulgares également lésés dans leurs droits ne fissent trêve à leur haine nationale pour s'unir contre l'élément musulman. Alors, dans bien des localités de la Turquie d'Europe où l'élément musulman est plus fort que l'élément grec et que l'élément bulgare, considérés chacun isolément, mais est plus faible que ceux-ci réunis, l'éviction des candidats musulmans aurait été certaine. Le grand-vézir, qui avait d'abord répondu par un *non possumus* à la protestation du patriarche, vint à composition sur l'intervention du Comité, qui reconnaissait le bien fondé d'une partie des griefs des Grecs, et promit de donner satisfaction aux revendications du Fanar.

Les élections à Péra faillirent tout remettre en question par suite des fraudes électorales commises par les Turcs et les Arméniens coalisés, au détriment des Grecs. Il faut

convenir que, pour un pays qui débutait dans la vie parlementaire, la Turquie n'avait rien à envier, en fait de fraudes électorales, aux pays rompus depuis longtemps aux pratiques des candidatures officielles. Pression administrative, morcellement des circonscriptions électorales, répartition arbitraire du quantum des électeurs du premier degré nécessaire pour la nomination des électeurs du second degré, annulation arbitraire des élections de ces derniers, adjonction subreptice de bulletins de vote dans les urnes, falsification des listes électorales, obstruction dirigée contre les électeurs chrétiens pour les empêcher de voter, refus de les reconnaître comme sujets ottomans, etc. : tout était employé. Le dimanche 22 novembre, une manifestation comprenant au moins cinquante mille personnes, partie de Péra et de Galata, alla protester à la Sublime-Porte. Un moment, on put craindre une collision entre la foule et la cavalerie qui voulait déblayer les abords de la Porte. Heureusement Kiamil-Pacha qui comprenait quelles grandes complications surgiraient d'un conflit de cette nature donna l'ordre aux troupes de rester spectatrices de la manifestation. Le ministre des mines et forêts, un Grec, Mavrocordato-Effendi, fut hué et pourchassé par la foule : il fallut l'intervention de la cavalerie pour le dégager.

A la suite de cette manifestation, un échange de violentes récriminations se produisit entre les ministres. Hassan Fehmi-Pacha, ministre de la Justice, qu'on voulait rendre responsable des fraudes électorales, se fâcha tout rouge et donna sa démission, disant que la chose regardait uniquement le ministre de l'Intérieur, Hakki-Bey, qui était le véritable coupable. Hakki-Bey se défendit comme un beau diable et, déclarant qu'il ne pouvait supporter d'être soupçonné, il démissionna lui aussi. A son tour, Mavrocordato effendi, qu'on voulait mettre sur la sellette, rendit son portefeuille. Bref, tous les ministres, les uns après les autres, annoncèrent qu'ils retournaient à leurs chères études. Pendant deux jours on ne sut si le cabinet existait encore ou s'il n'y avait plus de gouvernement. Enfin l'intervention du Comité calma les esprits : sur son ordre tous les ministres

retirèrent leurs démissions que Kiamil-Pacha avait refusé de recevoir et satisfaction fut donnée aux griefs des Grecs qui reçurent l'assurance d'avoir deux ou trois députés selon que la capitale aurait dix ou onze sièges au parlement.

Le jeudi 17 décembre l'inauguration du parlement avait lieu, en grande pompe, à Stamboul, et le sultan, qui jusqu'au dernier moment avait eu des velléités de résistance, s'était résigné à vider jusqu'à la lie la coupe d'amertume, en ouvrant lui-même le parlement qui était la négation de son autocratie. J'emprunte à mes notes personnelles le récit de cette solennité qui fut vraiment impressionnante : « Le sultan paraît dans la loge impériale. Il est en uniforme avec un cafetan noir qui, légèrement entr'ouvert, laisse voir les dorures de la tunique. Il est suivi du grand maître des cérémonies, Ghalib-Pacha, et du premier secrétaire du Palais, Djevad-Bey. Debout, la main appuyée sur la poignée de son yatagan, il regarde fixement députés et sénateurs. Sa barbe, qui est teinte en ocre et qui brille d'une façon étrange, donne à sa physionomie un air sinistre. Toute l'assistance est debout selon l'étiquette, contemplant le padischah sans que nulle manifestation en son honneur se produise. On sent que c'est un duel à mort entre l'autocrate déchu mais qui ne se rend pas encore et le parlement. C'est vraiment un spectacle tragique. Ce silence solennel dure quatre minutes environ. Puis Ghalib-Pacha s'approche du sultan, s'incline et remet à Djevad-Bey le texte du discours du trône. Djevad salue et quitte la loge impériale. Cinq minutes se passent encore; le sultan est toujours immobile, appuyé sur son yatagan.

Djevad-Bey est à la tribune ; il lit le message. Rien de saillant dans ce document ; il est accueilli dans un silence glacial. A un seul moment, des applaudissements éclatent, c'est quand le message dit que le sultan tiendra le serment qu'il a prêté de respecter la Constitution et que celle-ci est si solidement établie que rien ne pourrait l'ébranler. On crie : « Vive la liberté ! Vive la Constitution ! » Pas un cri, pas un applaudissement pour le sultan. Ce silence qui est la leçon des rois donne à sa sortie l'apparence d'une marche

funèbre. Après une demi-heure de repos dans son salon particulier, Abd'ul Hamid quitte le parlement et, sur son passage, c'est toujours la Constitution qu'on acclame. »

Il ne semblait pas que la Constitution eût beaucoup gagné au change avec le remplacement de Saïd-Pacha par Kiamil-Pacha. L'organe attitré du Comité, le *Tanine*, attaquait des plus vivement, par la plume de son rédacteur en chef, Husséin Djahid-Bey, député de Constantinople, la politique générale du cabinet, lui reprochant de ne rien faire, de tâcher seulement de jouer le jeu du Palais et de la réaction. Kiamil-Pacha, en effet, n'avait qu'un objectif: rétablir le pouvoir absolu du sultan, croyant qu'il pourrait confisquer à son profit la prérogative impériale. Il entreprit donc de profiter des divisions des réformistes partagés en deux camps, ennemis l'un de l'autre, et des imperfections de la Constitution, pour gouverner selon son bon plaisir.

Deux courants existaient dans la Chambre des députés. D'abord le parti « Union et Progrès » obéissant au Comité, assez mal discipliné et dans lequel il y avait beaucoup de brebis galeuses, c'est-à-dire de gens par trop compromis sous l'ancien régime, mais qui avaient fait une adhésion bruyante, compromettante même pour eux, au nouveau système gouvernemental et qui avaient acquis subitement la réputation de fougueux libéraux. Les partisans du Comité se recommandaient du programme de la fusion de toutes les races, de toutes les nationalités, de toutes les religions pour fonder la patrie ottomane. Pour atteindre à ce but, ils prêchaient la centralisation à outrance, seul moyen d'arriver à l'unité morale. Ils travaillaient donc à établir la suprématie de l'élément turc auquel devaient être subordonnés les autres éléments ethniques parce qu'il était à la fois celui qui avait le plus grand nombre et qui était à la tête du gouvernement. Pour cela, il lui fallait détruire les privilèges des communautés chrétiennes et établir une loi uniforme de l'État laïque. Seulement, dans cette conception de l'unité morale ottomane, prédominait l'esprit musulman. Les Jeunes Turcs voulaient bien se servir de l'État laïque pour démolir l'autonomie des communautés chrétiennes, mais ils

n'entendaient pas, sauf quelques rares exceptions, qu'on touchât à la loi religieuse musulmane, au Chéri.

Les adversaires du Comité qui s'intitulaient « l'Union libérale », l'*Ahrar*, se réclamaient du programme qui avait été formulé au congrès anti-hamidien, tenu dans les derniers jours de 1907, à Châteaudun, par les Comités réformistes, haïcans, etc., et conspirant tous la chute d'Abd'ul Hamid, qui consistait dans la décentralisation par le développement de l'autonomie des différentes nationalités. Ce parti avait pour chef le prince Sabaheddine-Bey[1], qui avait échoué aux élections de Constantinople par suite de l'opposition acharnée du Comité, ou pour mieux dire il se recommandait de son nom. Pour mieux combattre le Comité, les libéraux firent alliance avec les députés grecs, véhémentement soupçonnés de tendances séparatistes, ce qui permit au Comité de les dénoncer comme devant fatalement conduire au démembrement de la Turquie. Dans l'ardeur de la lutte l'*Ahrar* allait se trouver entraîné à faire alliance avec la réaction pour renverser le Comité, croyant follement qu'il serait ensuite assez fort pour recueillir seul les fruits de la victoire et contraindre ses alliés momentanés à se tenir cois.

Imbu des idées de l'ancien régime, Kiamil-Pacha profitant des imperfections et des lacunes de la Constitution de 1876 — qui était plutôt une ébauche de loi organique qu'un statut réel et qui, prise à la lettre et maniée de la sorte par un homme habile, faisait légalement de la Chambre une assemblée consultative plutôt qu'une assemblée législative, — manœuvrait de façon à annihiler le parlement. D'après l'article 58, l'élaboration des lois appartenait non au parle-

1. On qualifie communément de « prince » Sabaheddine-Bey parce qu'il est fils d'une sultane, sœur d'Abd'ul Hamid. C'est une erreur car jamais en Turquie le fils d'une sultane n'a été traité de prince et cela est si vrai que Mahmoud-Damad-Pacha, le père de Sabaheddine, fils lui-même d'une sultane, n'a jamais prétendu aux honneurs princiers. Il existe en Turquie encore bien d'autres fils de sultanes et aucun n'a jamais été traité de prince. La principauté de Sabaheddine est une création du journalisme européen.

ment mais au conseil d'État. Tout en reconnaissant au parlement le droit de proposer une loi ou de modifier une loi existante « sur des matières comprises dans ses attributions », l'article spécifiait que la demande était alors soumise par le grand-vézir au sultan et que « s'il y a lieu le conseil d'État est chargé, en vertu d'un Iradé impérial, de préparer le projet de loi qui fait l'objet de la proposition ». Le cabinet pouvait, selon son bon plaisir, faire dissoudre la Chambre par le souverain, le droit de dissolution appartenant au sultan et n'étant soumis à aucune règle, à aucune modalité. L'article 35 disait en effet : « En cas de rejet, par un vote motivé de la Chambre des députés, d'un projet de loi pour l'adoption duquel le ministère croit devoir insister, S. M. I. le Sultan ordonne la dissolution de la Chambre, à charge de réélection des députés dans le délai fixé par la loi. » Enfin la responsabilité ministérielle, établie par l'article 30, était en réalité rendue illusoire par l'article 38. C'est sur cette dernière question que devait s'engager la lutte entre Kiamil-Pacha et la majorité parlementaire.

La Constitution confiant au grand vézir le droit de former lui-même le cabinet, Kiamil-Pacha avait débarqué le ministre de la guerre, maréchal Ali-Riza-Pacha, qui avait succédé au maréchal Redjeb-Pacha mort en octobre 1908, et le ministre de la marine, Arif-Pacha qu'il pensait ne pouvoir jamais rallier à ses vues. Il remplaçait au seraskerat Ali-Riza-Pacha par le général de division Nazim-Pacha. Déporté en 1902, à Erzeroum, à la suite de dénonciation de Fehmi-Pacha, chef de la police secrète du Sultan, Nazim-Pacha était revenu en 1908 à Constantinople l'âme ulcérée, plein du désir de la vengeance, la menace à la bouche contre l'ancien régime. A ce moment le 2e corps d'armée, dont le quartier général était à Andrinople était douteux ; on pouvait craindre que les partisans du sultan ne tentassent à Andrinople un contre coup d'État militaire. Il fallait à la tête de ce corps un général dont les sentiments anti-hamidiens répondissent de la fidélité au nouvel ordre de choses. On ne crut pouvoir mieux faire que de donner ce poste de confiance à Nazim-Pacha. Mais celui-ci ne jugeait

la situation qu'il occupait assez en rapport avec ses capacités, il voulait le commandement en chef de l'armée de Macédoine. Ne l'obtenant pas, il prêta l'oreille aux suggestions de Kiamil-Pacha qui cherchait une force militaire à opposer au Comité et aux troupes macédoniennes sur lesquelles celui-ci s'appuyait. Mais si Nazim-Pacha acceptait le portefeuille de la guerre, Husseïn-Hilmi-Pacha l'ex-inspecteur général des réformes en Macédoine, qui avait remplacé au ministère de l'intérieur Hakki-Bey, nommé ambassadeur à Rome, désapprouvant la conduite de Kiamil-Pacha, donnait sa démission, entraînant presque tous ses collègues à sa suite. Le cabinet n'existait plus pour ainsi dire. Une interpellation se produisit à la Chambre. C'est alors qu'éclatèrent au grand jour les vices de la Constitution.

L'article 30 disait : « Les ministres sont responsables des faits ou actes de leur gestion. » D'autre part, l'article 38 était ainsi conçu : « Lorsque, à la suite d'une décision prise à la majorité des voix, un ministre est invité à se rendre à la Chambre des députés pour fournir des explications, il est tenu de répondre aux questions qui lui sont adressées, soit en se présentant personnellement, soit en désignant un fonctionnaire supérieur de son département. *Néanmoins il a de droit d'ajourner sa réponse, s'il le juge nécessaire, en prenant sur lui la responsabilité de cet ajournement* » Excipant de ce dernier paragraphe, les partisans de Kiamil-Pacha déniaient à la Chambre le droit de le faire comparaître à sa barre quand elle l'entendrait, comme le droit de lui demander des comptes. D'après eux, les ministres n'étaient responsables que devant le Sultan. Or, comme d'après l'article 5, le Sultan était irresponsable, il n'y avait que deux alternatives : ou les ministres n'étant responsables que devant quelqu'un à qui on ne pouvait réclamer des comptes, étaient libres de gouverner à leur guise, pourvu qu'ils fussent d'accord avec le Palais, sans être astreints à aucun contrôle du parlement lequel devenait alors une institution complètement inutile ; ou le sultan irresponsable, en prétendant couvrir des ministres respon-

sables, perdait le caractère d'intangibilité que lui reconnaissait la Constitution et sa prérogative souveraine, sa personne même pouvait être en discussion.

Les débats de l'interpellation sur les changements ministériels opérés par le grand-vézir et la situation du cabinet avaient été fixés au samedi 13 février 1909. Au début de la séance Kiamil-Pacha fit savoir qu'il était retenu à la Porte par l'obligation de recevoir des ambassadeurs et qu'il demandait, en vertu de l'article 38, l'ajournement de l'interpellation et son renvoi au mercredi suivant. Après une violente discussion qui mit aux prises les partisans du Comité et ceux de l'Ahrar, il fut décidé que la présidence de la Chambre enverrait un membre du bureau inviter le grand-vézir à venir au parlement, celui-ci étant résolu à ne pas lever la séance avant d'avoir entendu les explications du chef du cabinet. En attendant la réponse du Sadrazam, un des secrétaires de la Chambre donnait lecture de la protestation du maréchal Ali-Riza-Pacha et du vice-amiral Arif-Pacha contre le coup d'état tenté par Kiamil-Pacha, qui les avait destitués, le premier parce qu'il ne voulait pas renvoyer de Constantinople les bataillons de chasseurs macédoniens, dévoués à la Constitution ; le second, parce qu'il refusait de faire rentrer dans la Corne-d'Or les bâtiments de guerre stationnés dans le Bosphore et qui tenaient Yildiz sous la menace de leurs canons. La réponse du grand-vézir arrive : elle est négative. Les couloirs de la Chambre sont pleins d'officiers qui se répandent en menaces contre les députés de l'Ahrar. Au dehors, deux bataillons de chasseurs avec des mitrailleuses entourent la Chambre. Dans la salle on réclame la mise en accusation de Kiamil-Pacha. A ce moment, un aide de camp du grand-vézir apporte un message : le Sadrazam prie la Chambre d'attendre jusqu'au mercredi suivant les explications qu'il ne peut donner à l'heure actuelle, pour des raisons d'ordre supérieur; sinon il démissionnera. On passe outre et une notion de blâme est déposée contre lui. D'après les pointages auxquels ils s'étaient livrés, les partisans de Kiamil-Pacha se croyaient assurés de plus d'une centaine de voix :

aux 23 voix de l'union libérale devaient se joindre 50 voix du parti arabe, les 23 voix des députés grecs, plus celles d'un certain nombre d'ulémas et d'Albanais. En débauchant les hésitants de l'Union et Progrès, ce qu'ils jugeaient facile, ils devaient l'emporter. Au vote, toute cette fantasmagorie de chiffres disparut. Il est vrai que les Kiamilistes furent intimidés par les menaces des officiers et que les députés allèrent aux urnes sous une pression militaire ; mais sans l'intervention de l'armée, la Constitution rétablie de la veille, risquait d'être confisquée une seconde fois. Seuls Ismaïl-Kemal-Bey, Mufid-Bey et six de leurs collègues de l'Union libérale, eurent le courage de leur opinion, tous les autres tenants de la coalition kiamiliste lâchèrent pied. Par 198 voix contre 8, la Chambre exprima sa méfiance en Kiamil-Pacha.

Le lendemain, Husseïn-Hilmi-Pacha était nommé grand-vézir et reconstituait le ministère.

## Le protocole austro-turc et le protocole turco-russe. La sédition des 13 et 14 avril,

Le nouveau grand-vézir prenait l'engagement de gouverner non d'après la teneur de la Constitution de 1876, mais d'après le projet de revision de celle-ci qui avait reçu l'approbation du Comité. Dans le discours-programmee qu'il prononçait à la Chambre le 24 février, il reconnaissait la suprématie du parlement et la responsabilité du ministre devant lui.

Dans l'héritage de son prédécesseur, Hilmi-Pacha avait trouvé le projet de protocole austro-turc pour le règlement de la question de Bosnie-Herzégovine. Tout était terminé et le ministre qui avait conduit la négociation avec l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, margrave Pallavicini, conservait son poste dans le cabinet présidé par Hilmi-Pacha. Il n'y avait plus qu'à signer. Ce fut fait le 26 février par le grand-vézir Hilmi-Pacha et par le ministre des travaux publics, gérant le ministère des affaires étrangères

Noradounghian-Effendi, pour le gouvernement ottoman, le margrave Pallavicini, pour le gouvernement austro-hongrois. Cet instrument diplomatique stipule :

ARTICLE PREMIER.

L'Autriche-Hongrie déclare renoncer d'une façon expresse à tous les droits qui lui ont été conférés par rapport à l'ancien sandjak de Novi-Bazar par le traité de Berlin et la convention de Constantinople du 21 avril 1879.

ARTICLE II.

La convention du 21 avril 1879, ainsi que la protestation de la Sublime Porte contre la décision du gouvernement commun d'Autriche-Hongrie, concernant la Bosnie et l'Herzégovine, et toutes les autres dispositions ou stipulations existantes entre les hautes parties contractantes et contraires à cette décision, sont abrogées et remplacées par le présent protocole qui constate que toute divergence au sujet de ces deux provinces est aplanie entre elles et que le gouvernement ottoman reconnaît d'une façon expresse le nouvel état de choses en Bosnie-Herzégovine créé par ladite décision.

ARTICLE III.

Les originaires de la Bosnie et de l'Herzégovine qui se trouvent actuellement en Turquie (à l'exception des personnes indiquées dans les notes qui seront échangées entre les parties contractantes lors de la ratification du présent protocole) ainsi que les sujets ottomans originaires des différentes parties de l'Empire ottoman de passage ou en résidence fixe en Bosnie-Herzégovine, continueront à conserver leur nationalité ottomane comme par le passé.

Les habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine domiciliés dans ces provinces seront libres d'émigrer dans l'Empire ottoman en se conformant, comme auparavant, aux lois de la Bosnie et de l'Herzégovine et ils seront admis en Turquie comme ottomans. Ceux-ci, de même que les originaires de la Bosnie et de l'Herzégovine qui se trouvent actuellement en Turquie, auront toujours le droit de disposer pleinement de leurs immeubles sis en Bosnie et en Herzégovine, de les affermer ou de les administrer directement par eux-mêmes ou par des tiers.

Il est entendu que les originaires de la Bosnie et de l'Herzégovine qui, sans esprit d'émigration, se rendraient désormais en Turquie, y seront traités sur le même pied que les sujets autrichiens ou hongrois.

### ARTICLE IV.

La liberté et la pratique extérieure du culte musulman seront assurées, comme par le passé, aux personnes habitant ou séjournant en Bosnie et en Herzégovine.

Les musulmans continueront à jouir des mêmes droits civils et politiques que tous les habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine appartenant à d'autres cultes.

Le nom de S. M. I. le Sultan comme khalife continuera d'être prononcé dans les prières publiques des musulmans.

Les droits des fondations pieuses (vacoufs) seront respectés, comme par le passé, et aucune entrave ne sera apportée aux rapports des musulmans avec leurs chefs spirituels qui dépendront comme toujours du Chéikh-ul-Islamat à Constantinople, lequel donnera l'investiture au Reïs-ul-Uléma.

### ARTICLE V.

Une décision arbitrale ayant constaté de plus que, d'après le code foncier ottoman, l'État ottoman possédait en Bosnie-Herzégovine des biens immeubles de diverses natures, le gouvernement commun d'Autriche-Hongrie s'engage à payer à Constantinople, dans un délai de 15 jours, qui suivront la ratification du présent protocole, au gouvernement ottoman, une somme de deux millions et demi de livres turques en or, comme contre-valeur de ces biens immeubles.

### ARTICLE VI.

L'Autriche-Hongrie s'engage à conclure avec la Turquie, dans un délai de deux ans, à compter de la date de la ratification du présent protocole, sur la base du droit public européen, un traité de commerce qui sera mis en vigueur, en tant que les autres traités de commerce de la Sublime Porte seront conclus et mis en vigueur sur la même base.

En attendant, l'Autriche-Hongrie consent, après un délai de 15 jours à partir de la ratification du présent acte, à l'élévation de 11 à 15 pour 100 des droits de douane *ad valorem* en Turquie, ainsi qu'à l'établissement de nouveaux monopoles ou au prélèvement de surtaxes de consommation sur les cinq articles suivants : pétrole, papiers à cigarettes, allumettes, alcools, cartes à jouer, tout cela à condition qu'un même traitement soit appliqué simultanément et sans distinction aux importations des autres pays.

En tant qu'il s'agit de l'importation d'articles faisant l'objet d'un monopole, l'administration de ces monopoles est tenue de se fournir d'articles de provenance autrichienne ou hongroise suivant le pourcentage établi sur la base de l'importation annuelle de ces mêmes

articles, pourvu que les prix à offrir pour la livraison des articles de monopole se conforment à la situation du marché au moment de l'achat, tout en prenant en considération les qualités des marchandises à fournir et la moyenne des prix qui ont été notés dans les trois dernières années pour lesdites qualités. Il est en outre entendu que si la Turquie, au lieu d'établir de nouveaux monopoles sur les cinq articles susmentionnés, se décidait à les frapper de surtaxes de consommation, ces surtaxes seraient imposées dans la même hauteur aux produits similaires de la Turquie et de toute autre nation.

ARTICLE VII.

Reconnaissant le droit régalien du gouvernement ottoman sur le service des postes, le gouvernement commun d'Autriche-Hongrie s'engage à supprimer, dès la ratification du présent acte, les offices postaux impériaux et royaux fonctionnant actuellement en Turquie, dans les localités où il n'existe pas d'autres bureaux de postes étrangères. Il s'engage, en outre, à supprimer également les autres offices postaux impériaux et royaux dans l'Empire ottoman au fur et à mesure que les puissances ayant des bureaux de poste en Turquie auront supprimé les leurs.

ARTICLE VIII.

La Sublime Porte se proposant d'ouvrir, en conférence européenne ou autrement, avec les grandes puissances intéressées des négociations en vue de faire cesser le régime capitulaire en Turquie en le remplaçant par le régime du droit international, l'Autriche-Hongrie, en reconnaissant le bien fondé de ces intentions de la Sublime Porte, déclare dès maintenant vouloir lui prêter à cet effet son plein et sincère appui.

ARTICLE IX.

Le présent protocole sera ratifié et entrera en vigueur immédiatement après l'échange des ratifications, les ratifications seront échangées à Constantinople aussitôt que faire se pourra et au plus tard dans deux mois.

Peu après Hilmi-Pacha liquidait la question irritante de l'indépendance de la Bulgarie que son prédécesseur semblait prendre plaisir à faire traîner en longueur, comme s'il voulait se réserver un moyen de brouiller toutes les cartes dans la péninsule balkanique. Les pourparlers entre la Turquie et la Bulgarie avaient traîné en une longueur

désespérante. Le délégué, M. Liaptcheff, offrait une somme ronde de 82 millions en tout et pour tout, sur laquelle 40 millions devaient revenir à la Compagnie des chemins de fer orientaux pour la partie de la ligne sise dans la Roumélie-Orientale, qui devenait la propriété du gouvernement bulgare. La Turquie réclamait une somme de 140 millions et prétendait faire régler par la Conférence dont on parlait toujours de temps à autre, la question du tribut de la Bulgarie. Tout à coup, survint une proposition de la Russie, véritable coup de maître par lequel M. d'Iswolsky rendait à celle-ci toute l'influence qu'elle avait possédée autrefois dans la péninsule balkanique et qu'elle semblait avoir perdu au profit de l'Autriche-Hongrie. La Russie se substituait à la Bulgarie pour le règlement de l'indemnité à payer par celle-ci à la Turquie, indemnité qu'elle chiffrait à 125 millions de francs et qu'elle compensait par la cession au gouvernement ottoman d'un certain nombre d'annuités de l'indemnité de guerre qui lui était due en vertu du traité de Berlin. La capitalisation de ces annuités devenues disponibles permettait au Trésor ottoman d'obtenir un emprunt lui donnant la somme requise.

Tout en adhérant en principe à la proposition Iswolsky, Kiamil-Pacha formula une contre-proposition qui supposait chez la Russie une bonhomie exceptionnelle à moins que le grand-vézir ne cherchât un moyen de faire voter par un Parlement encore inexpérimenté le rejet des offres russes et ne voulût en venir à un conflit armé avec la Bulgarie pour faire le jeu du Palais. Feignant de considérer l'annuité de L. T. 350 000 due à la Russie comme l'intérêt d'un capital, Kiamil-Pacha proposait de capitaliser les 74 annuités qui, au 1/14 mars 1909, resteraient encore dues à la Russie pour arriver à une liquidation complète de l'indemnité de guerre. Sur l'emprunt auquel cette capitalisation aurait servi de base, la Turquie aurait prélevé une somme nette de 125 millions et, ensuite elle aurait versé à la Russie une soulte d'un à deux millions de livres turques selon le taux de la capitalisation.

Comme c'était à prévoir, la Russie répondit par une fin de non-recevoir; toutefois elle ne donna pas un refus brutal et catégorique : elle renvoya l'étude de la contre-proposition turque après que la proposition Iswolsky aurait reçu sa pleine et entière exécution, les deux questions étant complètement indépendantes l'une de l'autre. En soumettant aux Turcs sa proposition pour le règlement de l'indemnité de la Bulgarie, le gouvernement de Saint-Pétersbourg avait agi, disait-il, non comme intéressé mais comme médiateur. Il avait formulé une proposition qu'il croyait être avantageuse pour tous ; mais vu son caractère arbitral, celle-ci ne supportait pas de discussion ; c'était à prendre ou à laisser. Kiamil-Pacha n'avait pas le moindre espoir que sa contre-proposition serait agréée. Il savait parfaitement qu'en 1897, quand la haute banque avait sorti la combinaison d'une capitalisation des annuités de l'indemnité de guerre russe pour désintéresser la Russie d'un seul coup en échange de la reconnaissance par le gouvernement de Saint-Pétersbourg de la Dette publique ottomane, un délégué russe devant entrer dans le Conseil d'administration, les Russes refusèrent net, malgré l'intervention de la France, d'entendre parler de cette opération qui, cependant, se présentait sous une forme autrement avantageuse pour eux. Mais le grand vézir tenait à ce que la question bulgare restât en suspens.

Sur ces entrefaites, Kiamil-Pacha fut renversé du pouvoir. Le langage de la presse bulgare se faisait de plus en plus acerbe et on pouvait prévoir que, finalement, la proposition russe étant définitivement écartée, la Bulgarie prétendrait ne rien payer du tout. La reconnaissance par le Czar du prince Ferdinand comme roi de Bulgarie, à propos de la présence de celui-ci aux obsèques du grand duc Wladimir, était, en dépit des explications de la Chancellerie russe, d'un mauvais augure. Aussi Hilmi-Pacha jugea-t-il qu'il y avait urgence à renouer les négociations avec la Russie. Rifaat-Pacha, ambassadeur de Turquie à Londres, qui avait été nommé ministre des affaires étrangères dans le nouveau cabinet, reçut l'ordre d'aller directement de Londres à Saint-Pétersbourg et de s'aboucher avec

M. d'Iswolsky. Les négociations furent assez laborieuses mais enfin on put tomber d'accord.

En vertu du protocole de Saint-Pétersbourg, la Russie abandonnait à la Turquie quarante annuités de l'indemnité de guerre à laquelle elle avait droit, ce qui devait permettre au Trésor ottoman de trouver, et au delà, les 125 millions de l'indemnité bulgare. Ces 125 millions étaient la contre-partie de : 40 millions pour la redevance de la Roumélie Orientale; 40 millions pour les 310 kilomètres des Chemins de fer Orientaux sis sur le territoire bulgare; 40 millions pour les biens domaniaux se trouvant dans la Bulgarie proprement dite et dans l'ex-province autonome; 5 millions pour le coût de la construction du tronçon Bellova-Vakarel. Par contre la Turquie renonçait à toute réclamation à propos du tribut de la Bulgarie, de la participation de celle-ci à la dette publique consolidée de l'empire et des arriérés de la redevance rouméliote; elle se déclarait prête à ne point s'opposer à la reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie. Quant aux trente-quatre annuités de l'indemnité de guerre russe demeurant encore à la charge de la Turquie, le protocole admettait l'éventualité de leur liquidation par voie de capitalisation, mais seulement si cette opération était possible au pair de 4 pour 100, ou bien à la suite d'une entente spéciale entre les deux gouvernements.

La question bulgare était résolue[1] et la Turquie n'aurait

1. Le traité définitif entre la Turquie et la Bulgarie fut signé le 19 avril 1909, à Constantinople, en présence des ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Russie. Voici le texte de ce document :

Art. Ier. — Le gouvernement bulgare adhère pleinement aux stipulations du protocole de Saint-Pétersbourg. Il renonce à toute réclamation du chef du chemin de fer Roustchouk-Varna. Une seule modification de détail est portée au protocole russo-turc. A partir du 22 sept/5 oct. 1908, date de la proclamation de l'indépendance bulgare, la « redevance » transitoire de la Roumélie Orientale sera payée sous la forme et sous le nom d' « intérêts ».

Art. II. — Le projet d'arrangement Natchévitch sur l'organisation des communautés musulmanes et des biens vakoufs est signé avec le protocole et définitivement adopté. Pour ce qui est des vakoufs *mustesna* (exceptionnels), c'est une commission à instituer par le

pu espérer un meilleur règlement, étant donné les embarras intérieurs dans lesquels elle se débattait.

Une fois passé le premier désarroi causé par la chute de Kiamil-Pacha, la coalition qui avait placé ses espérances en lui avait repris courage. Un premier assaut fut donné au ministère, à propos d'un arrêté gouvernemental prescrivant que, pour toute réunion publique, une déclaration au ministère de la police devait être faite vingt-quatre heures auparavant par les organisateurs du meeting. Cette mesure avait été prise parce que toutes les oppositions réunies avaient projeté un meeting monstre auquel on devait amener les hamals (portefaix) de la douane et les mahonniers du port pour protester contre le protocole austro-turc réglant la question de la Bosnie-Herzégovine, contre la cessation du boycottage des marchandises autrichiennes, contre la dictature du Comité, etc. On devait ensuite se porter à la Porte pour réclamer la démission d'Husseïn-Hilmi-Pacha coupable d'avoir fait chasser par les Macédoniens les hamals qui étaient venus faire du tapage au grand-vézirat. La

gouvernement bulgare qui examinera les réclamations des intéressés.

Art. III. — 110 000 francs sont payés pour les réclamations du gouvernement du chef des Postes et Télégraphes.

Art. IV. — 180 307 francs sont payés pour les Phares.

Art. V. — 459 939 piastres sont payées pour le Service sanitaire.

Art. VI. — Les différentes sommes mentionnées au protocole, y compris les intérêts en remplacement de la redevance de la Roumélie-Orientale, seront payés dans les 15 jours qui suivront la ratification du protocole.

Art. VII. — Les dettes directes de la Bulgarie vis-à-vis de la Compagnie des chemins de fer orientaux, y compris l'indemnité d'exploitation, à partir de l'occupation de la ligne jusqu'au règlement par la Sublime Porte de l'indemnité revenant à la Compagnie, seront réglées *directement* entre le gouvernement bulgare et ladite Compagnie.

Art. VIII. — Les questions pendantes entre les deux gouvernements et stipulées au protocole russo-turc ayant été aplanies, le gouvernement impérial ottoman déclare reconnaître le nouvel État politique de la Bulgarie.

Art. IX. — Les ratifications du protocole turco-bulgare seront échangées à Constantinople, au plus tard dans un mois.

police avait notifié qu'elle ne mettrait point obstacle au meeting, mais qu'elle ferait encadrer la manifestation par des forces militaires pour empêcher tout désordre de se produire. Là-dessus les meneurs du meeting avaient renoncé à leur réunion publique, mais ils avaient crié bien haut à l'arbitraire, à la persécution, à la confiscation des libertés publiques.

Une interpellation se produisit donc à la Chambre. L'attaque fut vigoureusement menée par Ismaïl-Kemal-Bey, et par les Grecs Cosmidi-Effendi et Boussios-Effendi, députés, celui-ci de Serfidjé, celui-là de Constantinople. La discussion fut extrêmement vive, mais, en fin de compte, l'opposition ne réunit que 30 voix (6 mars). La prépondérance du Comité semblait donc indiscutablement établie, mais un abîme se creusait sous lui qui menaçait de l'engloutir.

Les jeunes Turcs se complaisaient dans une appréciation des plus exagérées de leur force, étonnés eux-mêmes qu'ils étaient de leur triomphe. La révolution du 25 juillet qui avait renversé l'absolutisme avait été un objet de stupéfaction pour le monde entier, d'autant plus qu'on lui attribuait à l'envi un caractère pacifique dont les Turcs s'énorgueillissaient comme d'un phénomène unique dans l'histoire. Ce n'était pas une révolution, répétaient-ils sans cesse, c'était une évolution. Un changement radical de tout l'organisme gouvernemental, subtituant le régime constitutionnel à un régime rappelant les plus mauvais jours de la Rome impériale ou de la Byzance des Porphyrogenètes, accompli, par l'armée sans effusion de sang : tout le monde s'était emballé là-dessus. Les auteurs de la révolution les premiers avaient cru, de bonne foi, qu'il était réservé aux Ottomans de changer les lois de l'histoire que la succession des siècles a démontrées immuables et de prouver que le bouleversement de tout un système de gouvernement, de toute une société, n'a pas besoin de la force pour s'accomplir et qu'il peut être réalisé au moyen de simples décrets d'une assemblée législative. D'aucuns, à l'étranger avaient essayé d'expliquer le phénomène en l'attribuant à la tempérance prescrite par le Koran et en disant que c'était une « révolu-

tion de buveurs d'eau ». Il était bien plus simple de poser en fait que la pacificité sur laquelle on s'extasiait était provenue de ce qu'il n'y avait pas eu de lutte; que le pouvoir avait cédé immédiatement, capitulant devant même que d'avoir été sommé de se rendre; que, en ce qui concernait le gouvernement, ç'avait été la révolution de la peur.

Quel spectacle écœurant que celui du sultan entrant dans la voie des palinodies; prétextant qu'il n'avait jamais cessé de vouloir le rétablissement de la Constitution, mais qu'il avait été abusé et trompé par des traîtres qui, pendant trente-deux ans, l'avaient tenu séparé de son peuple bien-aimé; se proclamant le président du Comité, imitant sans s'en douter Henri III se déclarant le chef de la Ligue dans le vain espoir de faire pièce aux Guises. Il avait sacrifié tous les gens de son entourage qu'on avait désignés, sans dire le moindre mot en leur faveur, les traitant au contraire de bandits qui avaient mérité leur sort. Sans doute c'étaient des bandits tous ces espions, tous ces tortionnaires, tous ces assassins, mais ils travaillaient pour son compte, sur ses ordres : ils espionnaient pour lui, ils torturaient pour lui, ils tuaient pour lui. C'était son régime; c'était lui qui les avait faits ce qu'ils étaient. Il n'avait pas eu un geste, pas un regard pour ses serviteurs expiant le crime d'avoir trop bien obéi aux ordres qu'il leur donnait. Il est vrai que dans tout ce ramassis de gens chamarrés et galonnés sur toutes les coutures, il ne s'était trouvé personne pour conseiller les résolutions viriles et dire que mieux valait tomber avec honneur, l'épée au poing, que culbuter misérablement sous les risées et les huées de la foule. A la lâcheté morale du maître avait répondu l'abjection des espions : chacun n'avait pensé qu'à sauver sa peau et à mettre son argent en lieu sûr.

Vainqueurs sans bataille les jeunes Turcs n'avaient porté qu'une main timide sur l'édifice hamidien. En vain des amis des réformistes, désintéressés dans la lutte des partis parce qu'ils étaient étrangers, et dont les sympathies s'étaient toujours effectivement exercées en faveur de la cause jeune turque, conseillaient-ils de ne pas se fier aux appa-

rences, de ne pas s'en rapporter au serment de fidélité à la Constitution prêté par tous les séides de l'autocratie et par le sultan lui-même, mais de profiter du moment où le Comité était le maître pour nettoyer les écuries d'Augias; en vain rappelaient-ils aux officiers qui avaient fait la révolution le mot du cazasker, précepteur de Murad IV, à son impérial élève : « Vois-tu, mon padischah, contre les abus il n'y a qu'un seul remède : le sabre! » Le Comité ne voulait rien entendre; certains de ses membres et non des moins qualifiés se portaient même garants de la sincérité du sultan entièrement converti à l'idée constitutionnelle et ayant abandonné toute velléité de restaurer son pouvoir absolu. Mais si le sultan n'était pas homme à monter à cheval et à diriger lui-même la bataille, il n'en était que plus apte aux sapes souterraines et il devait chercher à jeter bas la Constitution par quelque coup de Jarnac. Le Comité aveugle et sourd, qui avait des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre, s'endormait dans une trompeuse sécurité et, au moment même où il se congratulait d'être enfin le maître absolu, une révolution fomentée par les softas entraînant la soldatesque à leur suite venait lui prouver que le despotisme n'avait pas renoncé à la lutte.

Le parti réactionnaire s'était placé habilement sur le terrain religieux, faisant appel au vieil esprit de l'Islam, étroit, borné, exclusif, fanatique, n'admettant aucun pacte avec les ghiaours qu'Allah a marqués pour être une proie prédestinée à l'épée vengeresse des Vrais Croyants, contre les doctrines importées de l'Occident, dirimantes de la loi du Chéri, œuvre du Cheïtan. J'ai exposé plus haut les raisons qui avaient amené les ulémas, hodjas et softas à se tourner contre Abd'ul Hamid, mais une erreur des réformistes turcs avait été de croire à la sincérité des convictions libérales de la masse de cette caste puissante qui fournit les docteurs de la loi. Sans doute, il y avait parmi elle des esprits supérieurs entièrement ralliés à la cause constitutionnelle, mais en général la coopération de la « cléricature » ottomane, si on peut s'exprimer ainsi, n'avait été due qu'au désir de substituer l'autocratie théocratique au despotisme du sultan.

La révolution militaire qui avait amené le rétablissement de la constitution avait inquiété les ulémas encore plus qu'elle ne les avait surpris.

Représentation nationale, liberté, égalité etc., toutes ces choses inconnues de l'Orient, toutes ces importations de l'Occident ne leur disaient rien qui valût. Les milliers de proscrits qui revenaient d'Europe ne rapportaient-ils pas avec eux des idées subversives de la tradition du Chéri? Certains ne se déclaraient-ils pas partisans de l'émancipation de la femme, voulant la libérer de la claustration du harem et de la servitude du voile? Ne se montraient-ils pas indifférents à l'observation du *namaz*, les cinq prières réglementaires, qui, pour les masses, constituent toute la religion islamique. Aussi, dès le lendemain même du rétablissement de la Constitution, les ulémas, tout en prétextant bien haut de leur amour du régime constitutionnel et en déclarant qu'il était conforme au Chéri, étant contenu en germe dans la loi sainte, commençaient un sourd travail de contre-révolution.

Cet état d'âme se traduisit à plusieurs reprises par des faits significatifs. Lors de la discussion à la Chambre de la question de Bosnie-Herzégovine, un uléma, député d'Uskub, déclara sérieusement, aux applaudissements d'un grand nombre de ses collègues, que si on avait perdu ces deux provinces ainsi que la Bulgarie, c'était parce qu'un esprit d'impiété avait soufflé sur l'Islam et qu'on ne faisait plus les cinq prières. Quand le grand-vézir Hilmi-Pacha donna lecture au Parlement de sa déclaration ministérielle, le passage où il était dit que le gouvernement emprunterait aux codes européens leurs meilleures dispositions concernant l'agriculture, le commerce et l'industrie, en appropriant ces dispositions aux conditions particulières du pays, provoqua de la part de Mustapha-Assim-Hodja, député de Constantinople, qui passait cependant pour un libéral éprouvé, l'interruption suivante :

« Honte, effendi! Nous avons le Destour et le Koran : cela doit suffire. Qu'avons-nous besoin des lois européennes? »

Au fur et à mesure que les événements se succédaient le

parti réactionnaire et le parti fanatique voyant que le Comité, s'hypnotisant dans son rêve de révolution pacifique, n'agissait pas et laissait ses adversaires libres de tenter ce qu'ils voudraient, ou exerçait une action maladroite propre à mécontenter même certains de ses partisans, s'enhardissaient et ne tardaient pas à se réunir contre lui, chacun des deux comptant se servir de l'autre pour arriver à ses fins exclusives. Une « Union Mahométane » pour la défense de la religion islamique, qui réunit de suite des milliers d'adhérents, fut fondée par le cheikh Dervich-Vahdati, directeur du journal *Volcan*. Des meetings eurent lieu, réclamant la stricte observation de la loi du Chéri reconnue seule loi de l'empire. Des prédications retentissaient dans les mosquées adjurant tous les bons musulmans de se tenir prêts à défendre l'Islam. Une propagande religieuse active s'exerçait auprès des softas pour les débaucher, en même temps que des émissaires de Yildiz leur prodiguaient les plus belles promesses et leur distribuaient l'argent à pleines mains.

Aveuglés par leur haine du Comité, les libéraux de l'Ahrar, qui avaient partie liée avec les fanatiques, leur servaient de paravent. Leurs journaux attaquaient le Comité avec la dernière virulence et s'attachaient à le déconsidérer par tous les moyens. Entre tous se distinguaient le *Serbesti*, organe de Mevlanzadé, qui avait pour rédacteur en chef Hassan-Fehmi-Bey, écrivain doué d'un véritable talent de polémiste, qui, un des fondateurs du Comité, avait rompu avec lui ; le *Mizan* appartenant à Murad-Bey, ancien favori puis ancien proscrit d'Abd'ul Hamid, qui était rentré en grâce en trahissant les secrets du Comité au courant desquels il avait été mis pendant son exil à Paris et qui, voyant qu'on ne tenait pas les promesses qu'on lui avait prodiguées, avait de nouveau pris la fuite et avait recommencé à attaquer le sultan ; L'*Indépendant*, édition française de l'Ikdam, appartenant à Ahmed-Djevdet-Bey.

Tout dépendait de l'attitude des troupes. Si elles restaient fidèles au Comité, fanatiques, réactionnaires et libéraux en étaient pour leurs frais. Malheureusement pour lui le

Comité se croyant assuré de l'armée parce que les officiers sortis des écoles militaires étaient pour la Constitution, ne s'occupait pas assez des soldats. Les officiers sortis des rangs qui figuraient dans l'infanterie pour une proportion de moitié et dans la cavalerie pour 40 pour 100, — l'artillerie et le génie ne comptaient eux, pour ainsi dire, que des officiers sortis de l'école, — étaient tous pour le sultan et comme ils vivaient plus en rapports constants avec les hommes que leurs collègues *mektebi*, ils avaient une bien plus grande influence sur les troupes. Le corps d'armée de Constantinople, en dehors même des prétoriens de Yildiz était dévoué à Abd'ul Hamid et le Comité n'avait pas l'air de s'en douter. Quand quelques observateurs plus perspicaces lui avaient signalé comme inquiétant l'esprit des troupes, il avait répondu superbement qu'elles avaient prêté serment à la Constitution et qu'un musulman ne se parjurait jamais. On avait bien imposé au sultan le renvoi de ses gardes-albanaises, mais on n'avait pris aucune précaution contre les autres corps de troupes. Le Comité n'avait-il pas ses quatre bataillons de chasseurs macédoniens qui marchaient au doigt et à l'œil, n'était-il pas certain de la fidélité de l'artillerie ? Cependant une vaste conspiration s'organisait parmi les soldats sous la direction des softas et des émissaires de Yildiz. Le complot éclata comme un coup de foudre à la profonde stupéfaction du Comité.

Cependant les avertissements ne lui avaient pas manqué et on parlait couramment dans la ville d'un coup de main imminent. Le 8 avril, un peu après minuit, Hassan-Fehmi-Bey, rédacteur en chef du *Serbesti*, était assassiné, sur le pont de Karakeuy, en revenant de Péra à Stamboul. Toutes les feuilles de l'Ahrar accusèrent du crime le Comité. Une interpellation contre le ministre de l'Intérieur fut déposée par six députés de l'Ahrar, deux Turcs, deux Arméniens, un Albanais et un Arabe, Ismaïl-Hakki-Bey, député d'Amassia; le Dr Riza-Nour, député de Sinope; Me Zohrab-Effendi, député de Constantinople; Hampartzoun, député de Kozan; Mufid-Bey, député d'Argyrocastro et Rassim-Zinel-Bey, député de Djeddah. Après une

discussion des plus mouvementées, l'interpellation fut renvoyée au surlendemain 10. Mais la séance du 10 était entièrement absorbée par la discussion des douzièmes provisoires et l'interpellation remise au samedi suivant 17, ne devait plus voir le jour. Certes le Comité n'aurait pas hésité devant un assassinat pour se débarrasser d'un ennemi jugé dangereux, mais la vérité était que Hassan-Fehmi avait été assassiné sur l'ordre du Palais pour qu'il ne put dévoiler ce qu'il avait appris d'un coup de main que préparait la réaction, coup de main contre lequel il s'était révolté quand on l'avait mis au courant de ce qui se tramait, ses convictions libérales l'emportant sur ses rancunes contre le Comité.

Le 10 les journaux de Constantinople publiaient une dépêche de Londres portant que le *Daily Telegraph* annonçait que des événements de la plus haute gravité, susceptibles de changer la face des choses allaient se produire en Turquie. L'Ahrar déclarait hautement qu'il ne cesserait la guerre au Comité que si deux membres du parti libéral étaient admis dans le cabinet et un troisième devenait vice-président de la Chambre. Le grand-vézir inquiet de la tournure que prenaient les choses faisait, — ainsi que cela ressort d'une interview d'Hilmi-Pacha dans la *Turquie* du 1er mai 1909, — appeler Ismaïl-Kemal-Bey, un des chefs de l'Ahrar : « Je lui reprochai amèrement, dit le Sadrazam, de prêter la main aux menées réactionnaires. Je lui montrai le péril imminent d'une guerre civile ; il ne put rien comprendre ou du moins ne voulut rien entendre. »

Le gouvernement aurait donc dû être sur ses gardes et prendre des mesures de précaution, dont la première aurait été d'appeler à Constantinople des troupes de Macédoine, qui n'ayant eu aucun contact encore avec la population de la capitale, auraient été entièrement dans sa main. Il demeura impassible et inactif. Le 13 avril, à deux heures du matin, le 4e bataillon de chasseurs macédoniens, l'épée même du Comité, donnait le signal de la rébellion. Bientôt la mutinerie gagnait les autres corps d'infanterie. Les soldats affluaient à Stamboul, où ils se réunissaient à des bandes de softas et de gens de la basse classe, occupaient la place de Sainte-

Sophie où s'installait le quartier général de l'émeute, bloquaient le Parlement et se portaient à la Sublime-Porte et au Seraskerat. Des mesures énergiques de répression, prises immédiatement, auraient eu facilement raison des rebelles qui n'avaient avec eux qu'un petit nombre d'officiers, tous sortis des rangs, qui, pour la circonstance, avaient revêtu l'uniforme de simple soldat ou de sous-officier. Mais les ministres étaient chacun chez soi, à la ville ou à la campagne et personne n'était là pour donner des ordres. On perdit ensuite un temps précieux pour faire venir la cavalerie de Daoud-Pacha et au lieu de mitrailler les insurgés, on se borna à des charges plus ou moins inefficaces. Les troupes ne se sentant pas commandées tournèrent successivement. Des canons avaient, sur l'ordre du ministre de la Guerre, été mis en position sur la place d'Emin Œunu, pour balayer le pont de Karakeuy et empêcher les bataillons encore casernés à Péra de venir rejoindre les mutins de Stamboul ; mais les artilleurs firent défection après avoir tué leurs officiers. A la Porte tout n'était que confusion ; on passait le temps à discuter au lieu d'agir. Seul, Mahmoud-Mouktar-Pacha, commandant en chef le corps d'armée de Constantinople avait le sentiment réel de la situation et voulait prendre une offensive vigoureuse contre les rebelles. L'indécision du grand-vézir et de ses collègues le paralysa[1]. Avec trois bataillons d'infanterie et une

1. Voici les mauvaises excuses données après coup par Hilmi-Pacha pour excuser son imprévoyance et celle du Conseil et pallier ce que leur conduite eut de peu brillant dans ces journées troublées :

« Trois jours avant qu'éclatassent ces événements, dit-il dans l'interview dont j'ai déjà parlé, je convoquai ici même, chez moi, de très hauts personnages qui jouissaient de la confiance de la nation et dont l'avis devait être recueilli par moi dans ces circonstances. Je leur fis part de mes appréhensions au sujet de l'effervescence que l'on me signalait dans une certaine partie de la population, les hodjas et la lie des vagabonds. Et j'ajoutai : « Puis-je compter sur l'armée ? » Sur la réponse catégoriquement affirmative que l'armée était et resterait la gardienne fidèle de la Constitution, que toute crainte à ce sujet devait être entièrement bannie de mon esprit, *je m'apprêtai à parer à l'éventualité d'un soulèvement que l'ex-souverain et son entourage auraient provoquée.*

batterie de mitrailleuses qu'il avait maintenus dans le devoir, il occupait le Seraskerat et se faisait fort d'y tenir victorieusement ; mais à deux heures de l'après-midi Hilmi-Pacha et ses collègues remettaient leur démission au sultan. C'en était fait. Cependant les troupes de Mahmoud-Mouktar-Pacha restèrent jusqu'à la nuit au Seraskerat et

« Je vous jure que j'aurais réprimé toute tentative d'insurrection avec la dernière rigueur. Mais à l'aube du jour maudit, quand je vis que le mouvement était dirigé par les chasseurs de Salonique eux-mêmes, par quelques officiers aussi sur lesquels on devait le plus compter, je vis clairement que toute tentative de résistance eût été une folie. Il est maintenant facile de dire qu'avec quelques bataillons, dont la fidélité, du reste, était tout à fait problématique, on eût pu faire tête à la sédition. Mais, en dehors des soldats rebelles qui comprenaient presque toute la garnison, il y avait ici plus de cinquante mille vagabonds stipendiés comme les mutins et comme les softas par l'or du palais, prêts à tout massacrer, à piller. Tenter une résistance, dans ces conditions, c'eût été déchaîner la guerre civile, provoquer les massacres ; c'eût été amener inévitablement l'intervention européenne, immédiate. C'eût été causer la ruine de la patrie. J'en eus la nette perception. Les mutins et les réactionnaires de tout ordre demandaient d'abord la démission du grand-vézir et celle du Président de la Chambre. Si j'eusse donné l'ordre de tenter une résistance impossible, ne m'eût-on pas accusé aujourd'hui, dites-le moi en toute impartialité, d'avoir, dans un but de vanité ou d'égoïsme, précipité mon pays dans les horreurs de la guerre civile, causé des massacres, provoqué l'intervention étrangère avec les incalculables conséquences qu'elle eût entraînées. C'eût été la ruine de la Turquie. D'après ce qu'on sait aujourd'hui, cela ne peut faire l'objet d'aucun doute pour tout esprit impartial. Je ne parle pas de ma propre vie : j'ai toujours été prêt à la sacrifier pour mon pays.... »

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter à cet exposé du grand-vézir, arrangé pour les besoins de la cause, le récit de ce qui s'est passé entre lui et le lieutenant-colonel Faik-Bey, mutessarif de Scutari, qui se trouvait à Constantinople le 13. Ce dernier ayant manifesté au grand-vézir son étonnement du manque de répression, Hilmi-Pacha lui répondit que ce n'était rien, qu'il n'y avait pas de sédition, que c'était une manifestation sans doute trop bruyante et désordonnée des soldats, mais que tout se calmerait de lui-même. En vain le colonel Faik-Bey insista pour que le grand vézir ou le Conseil des ministres donnassent l'ordre de tirer sur les mutins, il se heurta toujours au même optimisme aveugle. Il se résolut alors à aller au Seraskerat, transmettre à Mahmoud-Mouktar l'ordre de tout mitrailler comme s'il venait du Sadrazam ; mais le Seraskerat étant cerné par les mutins, il ne put y pénétrer et il faillit même payer de sa vie sa tentative.

repoussèrent encore une attaque des émeutiers qui, trop pressés, avaient voulu prendre de vive force le ministère de la Guerre. La résistance devenant sans objet puisque le cabinet était démissionnaire, les troupes de Mahmoud-Mouktar évacuèrent le Seraskerat.

Les mutins réclamaient d'abord l'application intégrale du Chériat, quoique les soldats assurément ne connussent pas un traître mot de ses principes; la destitution du grand-vézir et du président de la Chambre, Ahmed-Riza-Bey; l'éloignement de la capitale des membres du Comité. Leurs exigences croissant, au fur et à mesure que la rébellion s'étendait, ils exigèrent qu'on leur livrât le ministre de la Guerre, Ali-Riza-Pacha et les membres du Comité pour les fusiller. Les bureaux du Comité et ceux du *Chouraï-Ummet* et du *Tanine*, organes du Comité, le club militaire, le cercle des femmes, furent mis à sac. Pour expliquer l'absence des officiers, les journaux de Constantinople qui chantèrent le lendemain les louanges de la noble armée ottomane et portèrent aux nues ses patriotiques exploits, racontèrent que les soldats avaient arrêté leurs officiers, les avaient baillonnés et ligotés. La vérité était que la révolte avait débuté par l'assassinat des officiers et celui-ci se continua toute la journée. Près de 300 officiers furent massacrés. La chasse était organisée contre les officiers sortis des écoles : les soldats débauchés les assassinaient partout où ils les rencontraient. Ils avaient formulé leur volonté : désormais il n'y aurait plus dans l'armée que des officiers sortis du rang; tous les officiers *mektebis* devaient être chassés et les écoles militaires fermées. C'est pourquoi les officiers avaient quitté leur uniforme, revêtu des habits civils et cherchaient à gagner Salonique où ils pensaient pouvoir organiser la résistance contre la révolution de Constantinople.

Au nombre des excès commis par la soldatesque, il faut citer l'assassinat du ministre de la justice, Nazim-Pacha et du député de Lattaquié Mohammed Emir Arslan, tués par les soldats devant le Parlement; le meurtre du capitaine de frégate Ali-Bey-Kabouli qui fut massacré le mercredi 14

dans des conditions particulièrement odieuses. La flotte avait été des premières à participer à la rébellion : seuls les équipages de quelques bâtiments comme les cuirassés *Messoudié* et *Assari Tewfik* avaient été maintenus dans le devoir par leurs officiers. Ali-Bey-Kabouli, qui commandait ce dernier, avait fait pointer des pièces sur Yildiz et après en avoir montré le maniement aux recrues qu'on venait de recevoir leur avait prescrit de tirer sur son ordre. Avisés de cela les quartiers-maîtres et les maîtres soulevèrent l'équipage et Ali-Bey-Kabouli saisi par les mutins, fut conduit garrotté à Yildiz où, sous les yeux du sultan qui assistait impassible à la scène, il fut déchiqueté à coups de sabre et de baïonnette.

L'insurrection était maîtresse de la ville. Le cabinet Hilmi-Pacha était démissionnaire. Ahmed Riza-Bey avait également résigné son mandat de président de la Chambre par la lettre suivante :

« J'ai sacrifié jusqu'à présent ma vie pour le bonheur de ma patrie. En présence du mouvement dirigé contre moi, je crois encore rendre un service à mon pays, en offrant ma démission de président de la Chambre des députés ».

Les membres du Comité étaient en fuite ou se cachaient pour ne pas être assassinés. Mahmoud Mouktar-Pacha que les soldats voulaient fusiller avait pu s'embarquer à bord d'un yacht anglais et quand deux bataillons vinrent à Moda cerner sa maison, ils ne le trouvèrent plus.

Le 14 au matin paraissait un hatt impérial confiant le sceau de l'empire à Tewfik-Pacha, l'ex-ministre des Affaires étrangères, qui avait été nommé ambassadeur à Rome, mais qui n'avait pas rejoint son poste. Le Cheïkh-ul Islam Zia-Eddine, qui s'était montré partisan des demandes des mutins, était maintenu. Le cabinet était ainsi constitué : Guerre, le maréchal Edhem-Pacha, le vainqueur de Larissa et de Domokos ; président du Conseil d'État, Zihni-Pacha, ex-ministre du commerce et des Travaux Publics ; Affaires étrangères Rifaat-Pacha (maintenu) ; Travaux Publics, Noradoungian-Effendi (maintenu) ; Finances, Nouri-Bey, directeur de la caisse des retraites civiles ; Justice et Cultes,

Hassan Fehmi-Pacha, et président du Conseil d'État ; Evkaf, Halil Hamada-Pacha (maintenu) ; Agriculture Mines et Forêts, Mavrocordato-Effendi (maintenu) ; Marine, *ad interim*, le contre-amiral Emin-Pacha, président du Conseil de l'amirauté ; intérieur *ad interim*, Aadel-Bey mustechar audit département. Le général Nazim-Pacha était nommé commandant en chef du 1er corps d'armée, en remplacement de Mahmoud Mouktar-Pacha, et le général de division Hourchid-Pacha, grand-maître de l'artillerie.

Les soldats mutinés avaient réclamé la nomination comme grand-vézir de Saïd-Sacha ou de Kiamil-Pacha et de Nazim-Pacha, comme ministre de la Guerre, mais les deux premiers avaient énergiquement refusé le poste trop dangereux qu'on voulait leur donner. Le sultan n'avait pas voulu de Nazim-Pacha au seraskerat.

Pendant ce temps que faisait la Chambre ? Rien. Le 13 et le 14, elle n'avait pas tenu de séance, la plupart des députés n'ayant pu se rendre au local du Parlement qui était bloqué par les mutins. Le 15 elle se réunissait sous la présidence de Riza-Pacha, député de Kara-Hissar doyen d'âge. Quatre-vingts membres étaient seulement présents : on se sépara sans rien décider, le quorum n'étant pas atteint. Cependant on tomba d'accord pour publier un avis dans la presse afin d'inviter tous les députés à se réunir. Le lendemain, sur cette invitation qui pouvait être considérée comme un ordre, 188 siégeaient. Le Parlement décidait d'adresser à tous les vilayets une proclamation qui le rendait complice de l'émeute anticonstitutionnelle.

Depuis quelques jours, y était-il dit, des plaintes se faisaient sentir dans l'opinion publique, demandant une pleine application de l'illustre loi du chéri. Les soldats ottomans, enfants de la patrie, ajoutant à ces plaintes certaines autres demandes et des griefs spéciaux concernant le service et l'ordre militaire, avaient demandé qu'on accueillît ces plaintes. Ils se sont donc adressés aux députés, qu'ils connaissent comme les représentants de leurs pères et d'eux-mêmes, exposant en outre la nécessité de renouveler le Conseil des ministres, par la nomination d'un grand-vézir et d'un ministre de la guerre pouvant inspirer la confiance à tous, de prendre la prescription de la loi sacrée du chériat comme base pour l'administration de

toutes les affaires du gouvernement et de sauvegarder, en tout cas la constitution établie par l'unanimité de la nation.

La Chambre des députés réunie immédiatement a accepté ces demandes, et, sur la décision prise, le cabinet a donné sa démission. Et comme à la suite d'une décision de la Chambre un iradé a été promulgué accordant une amnistie à ceux qui ont pris part à cette démonstration, tous, avec beaucoup de joie et de confiance, sont rentrés dans leurs casernes. De cette manière les soldats ont montré les qualités d'ordre et de discipline (?) dont ils sont doués. La Chambre entière des députés, appréciant l'importance entière de cet événement, conformément à l'attitude qu'un devoir essentiel lui impose et qu'elle a adoptée depuis le commencement, se conformera dorénavant aux illustres prescriptions du chériat mahométan, aux dispositions de la Constitution conformes au chériat qui garantissent les droits et les intérêts généraux des enfants de la patrie....

Le 17, la Chambre au nombre de 191 députés présents, procédait à l'élection d'un président, en remplacement d'Ahmed Riza-Bey, dont elle acceptait la démission comme imposée par les circonstances. Un seul député, le bulgare Daltcheff osa protester en faveur d'Ahmed Riza. Quant à discuter la composition du nouveau ministère formé en dehors d'elle et à lui demander des gages, la Chambre n'y songea pas un instant ; elle se sentait toujours sous la menace des baïonnettes. Cependant les nouvelles des provinces d'Europe se déclarant pour la Constitution et l'arrivée devant Tchataldja des avant-gardes des troupes de Macédoine et de Thrace en marche pour venir châtier les rebelles, auraient dû inciter l'Assemblée à un acte énergique, comme l'affirmation de sa confiance à Ahmed Riza-Bey et un vote de blâme au cabinet Tewfik-Pacha, issu de l'émeute. La Chambre ottomane a donné là un triste spectacle comme le lui ont reproché Mazliah-Effendi, député de Smyrne, et Pantché Doreff, député de Monastir.

### La province contre la capitale : La prise de Constantinople par l'armée de Macédoine (24 avril).

Pendant qu'à Constantinople le Gouvernement, le Comité et la Chambre s'abandonnaient eux-mêmes, que la garni-

son de la capitale fanatisée par les softas et gorgée d'or par Yildiz — lors de l'émeute des 13 et 14 avril, les simples soldats avaient les poches pleines de livres turques — acclamait le sultan omnipotent, les armées de province en Europe se soulevaient en faveur de la Constitution menacée. Bien que les mutins au 13 avril eussent pris la précaution d'occuper le télégraphe pour empêcher que des dépêches fussent lancées dans les provinces pour édifier les populations sur la nature du *mouvement*, on savait dès mercredi soir, à Salonique, la tentative liberticide. La section centrale du Comité, qui siégeait dans cette ville se réunissait pour aviser aux moyens de sauver la Constitution. Les officiers déjà mis au courant du massacre de leurs camarades à Constantinople et se sentant eux-mêmes menacés par les exigences de la soldatesque de la capitale contre les *mektebi*, affluaient au Comité, protestant qu'ils étaient tous prêts à marcher sur la capitale. Le jeudi 15, un premier train militaire quittait Salonique, emportant des troupes à destination de Constantinople. Dans la nuit et dans la journée du 16, d'autres trains suivaient. Mais tout dépendait du 2e corps d'armée (Andrinople), qu'on croyait plutôt favorable au sultan, et qui, s'il se prononçait pour lui, arrêtait net le mouvement de l'armée de Macédoine sur la capitale. Husni-Pacha, commandant la division de Salonique, beau-père de Rahmi-Bey, député de Salonique et membre du Comité, dont les mutins avaient demandé la tête, partit en toute hâte pour Andrinople et se concerta avec Salih-Pacha commandant en chef le 2e corps. Homme énergique et entreprenant, détestant profondément Abd'ul Hamid, Salih-Pacha enleva ses troupes et dès le 16 au soir, 1.700 hommes du 2e corps arrivaient devant les lignes de Tchataldja qui constituent la véritable défense de Constantinople. D'heure en heure le rassemblement des troupes devant Tchataldja augmentait, les trains militaires arrivant sans interruption de Salonique et d'Andrinople. La Thrace et la Macédoine se soulevaient contre Constantinople : partout des corps de volontaires s'organisaient pour marcher sur la capitale; Mahmoud Chevket-Pacha,

commandant en chef le 3e corps, organisait à Salonique les envois de troupes; Niasi-Bey quittait ses montagnes de Resna à la tête de bataillons de volontaires: Enver-Bey, attaché militaire à Berlin, et Ibrahim Hakki-Bey, attaché militaire à Vienne, revenaient en hâte en Turquie pour appeler les patriotes à la défense de la Constitution.

L'arrivée des premières troupes constitutionnelles devant les lignes de Tchataldja avait mis sans dessus dessous le gouvernement à Constantinople. Le grand-vézir Tewfik-Pacha envoyait en toute hâte Hourchid-Pacha, grand maître de l'artillerie, en parlementaire, pour leur démontrer que tout était à Constantinople dans la meilleure des constitutions possible. La Chambre décidait, dans l'après-midi du 17, d'envoyer à Tchataldja une délégation de trente membres pour convaincre les soldats de Macédoine que la liberté ne courait aucun risque. Mais en même temps le régiment d'artillerie de forteresse qui gardait les lignes de Tchataldja arrivait à Constantinople, sur les conseils de Hourchid-Pacha, pour constater *de visu* que le Parlement ne courait aucun danger. En fait d'officiers, il n'avait qu'un capitaine et deux lieutenants sortis des rangs. Il se rendait musique en tête au Parlement et sur l'invitation des soldats, le président suspendait la séance, descendait sur la place et haranguait les soldats, leur souhaitant la bienvenue, les félicitant de leur civisme. Il disait entre autres belles choses.

« .... La Chambre ne voit, sauf Dieu, aucune force au-dessus d'elle, puisqu'elle a pour protecteurs des lions comme vous. N'allez pas croire que vos camarades réunis à la Chambre ont commis des actes contraires à la Constitution. Non, ils sont encore vos bons camarades. La Chambre des députés attend de vous et de toute l'armée la discipline militaire. Vous savez tous que nous devons obéir au sultan, que tous nous devons nous soumettre aux ordres du souverain.... Vous vous êtes donné de la peine et vous êtes venus pour exprimer des félicitations à la Chambre. Sachez que personne au monde ne peut toucher à l'Assemblée nationale ottomane. Démontrez que tant qu'il y aura

une nation ottomane, il y aura une Assemblée nationale ottomane ».

Du Parlement, les artilleurs montèrent à Yildiz où ils acclamèrent le sultan et son fils Burhaneddin qui au nom de son illustre père les remercia de leur loyalisme. On leur servit à boire et à manger et ils se préparaient à regagner tout guillerets leurs cantonnements, quand à la gare de Sirkedji, ils apprirent avec stupéfaction qu'en leur absence les forts de Tchataldja avaient été occupés par les troupes constitutionnelles et que celles-ci se préparaient à les recevoir à coups de canons. Les artilleurs avaient été les dupes de Hourchid-Pacha.

Le dimanche 18, les éclaireurs des troupes constitutionnelles, qui avaient désormais l'accès libre de Constantinople, occupaient Kutchuk-Tchekmedjé, sur l'étang du même nom, à deux heures de chemin de fer de la capitale. Le 19, ils étaient à San-Stefano. Le 20, il y avait devant Constantinople une quinzaine de mille hommes avec une soixantaine de pièces de canon. La ligne d'investissement s'étendait en diagonale de Kutchuk-Tchekmedjé, sur la Marmara, à Kavak, à l'entrée du Bosphore, du côté de la mer Noire. Une double proclamation d'Husseïn-Husni, commandant en chef l'armée rouméliote, adressée à l'état-major général du Seraskerat et à la population invitant les habitants de la capitale à la tranquillité et au calme, promettait un châtiment exemplaire aux fauteurs de la sédition du 13 et du 14 avril et posait les conditions auxquelles la garnison de Constantinople serait reçue à composition.

Aussitôt que la présence des troupes constitutionnelles avait été signalée dans la banlieue de la capitale, les députés du parti « Union et Progrès » avaient afflué à San-Stéfano et s'étaient constitués en Assemblée nationale sous la présidence intérimaire de Tewfik-Bey-Ebuzzia, député de Tekké, directeur du *Tesviri Efkiar*, Ahmed Riza-Bey étant toujours considéré comme le seul président légal de la Chambre. Ils déclaraient nulles les décisions du Parlement de Stamboul, car les députés qui y siégeaient, de-

vant délibérer sous la menace des baïonnettes, n'avaient plus l'indépendance nécessaire à la représentation nationale. Le 21, arrivait à San-Stefano Ahmed Riza-Bey, qui prenait place au fauteuil de la présidence, aux acclamations des députés et du public. Le 22, le Sénat, *in corpore* se réunissait aux députés présents à San-Stefano et la grande Assemblée Nationale, ainsi formée, lançait une proclamation ratifiant tous les actes de l'armée d'investissement et mettait hors la loi quiconque essayerait de résister à celle-ci.

Le vote de cette proclamation venait à peine d'avoir lieu, qu'on signalait l'arrivée de l'escadre de la Corne d'Or. Il y eut un moment d'anxiété atroce. Heureusement, l'escadre venait faire sa soumission et se mettre à la disposition de l'Assemblée. C'était un coup terrible pour le sultan, qui croyait pouvoir compter sur le dévouement des marins et se flattait que les canons de la flotte interdiraient l'entrée de la ville à l'armée rouméliote. Désormais, celle-ci pouvait attaquer hardiment. L'Assemblée enthousiasmée nommait généralissime de toutes les forces de terre et de mer Mahmoud Chevket-Pacha, arrivé le matin de Salonique pour prendre la direction des opérations.

A Constantinople le gouvernement affectait une impassibilité qui avait lieu de surprendre. Aucun préparatif de défense, quand la défense était si facile ; rien qui indiquât la moindre idée de résistance, malgré tous les moyens dont on disposait. Le sultan avait sous la main une vingtaine de mille hommes au moins ; il n'avait qu'à déployer le Sandjak chérif et appeler à la défense du Khalife tous les bons musulmans, toute la population de Stamboul aurait couru aux armes et se serait fait tuer pour lui. Mais Yildiz, sur qui tous avaient les yeux fixés, demeurait impénétrable, comme si la chose ne le touchait. Par contre la panique était parmi la population. Les bruits les plus absurdes circulaient à Péra. Le sultan, disait-on, armait toute la plèbe de Stamboul, soixante-dix mille Mausers avaient été distribués à la canaille ; les ambassades avaient été prévenues que si les puissances n'intervenaient pas

pour obliger l'armée rouméliote à se retirer, Péra serait brûlé et tous les chrétiens massacrés ! A Stamboul, tous ceux qui appartenaient au parti fanatique ou au parti réactionnaire, craignant pour leur tête, à l'entrée des Rouméliotes, se sauvaient à Péra, s'y jugeant plus en sûreté. Les gens de Péra prenaient le bateau, ou le chemin de fer pour l'Europe. La presse libérale attaquait le sultan avec la dernière violence et demandait son détrônement. Les journaux de la réaction et les feuilles de l'Ahrar, mêmes, qui avaient tant applaudi au 13 avril, tenant à se faire pardonner leur attitude passée, traînaient Abd'ul Hamid dans la boue. Les soldats, seuls, déclaraient hautement qu'ils se battraient toujours pour leur sultan.

Des négociations néanmoins, avaient lieu entre le quartier général rouméliote et le ministère Tewfik-Pacha — qui, dans ces circonstances critiques, manœuvrait pour tenir le sultan dans l'ignorance du danger qu'il courait et pour faciliter à Mahmoud Chevket l'entrée dans la ville. — Le ministre de la guerre, Edhem-Pacha, le commandant en chef du 1$^{er}$ corps, Nazim-Pacha, les autorités militaires de la capitale étaient indiscutablement d'accord avec les chefs de l'armée d'investissement : ces soldats révoltés qui avaient assassiné leurs officiers ne leur disaient rien qui valût; et Tewfik-Pacha lui-même n'avait consenti à devenir grand-vézir que pour empêcher la formation d'un cabinet purement réactionnaire et fanatique. Le vendredi 23, à deux heures de l'après-midi, le journal officiel *Takenine Vakaï* publiait en supplément une proclamation de Mahmoud-Chevket-Pacha portant que l'armée rouméliote n'était nullement venue pour déposer le sultan ; qu'elle n'avait d'autre objectif que le rétablissement de l'ordre ; que les mutins qui demanderaient grâce seraient pardonnés, mais que ceux qui essaieraient d'entraver l'accomplissement du devoir incombant à l'armée encourraient toutes les responsabilités.

La proclamation terminait ainsi :

« Je vous prie de faire publier immédiatement ce manifeste et de le communiquer aussi aux ambassades. Je crois

de mon devoir d'ajouter que communication écrite en a été donnée au souverain. »

Cette proclamation fut interprétée généralement comme une preuve qu'un arrangement était intervenu entre le sultan et les Rouméliotes. Cependant l'occupation de vive force par ceux-ci de la caserne de Daoud-Pacha, qui domine le vallon par où les troupes de Mahmoud Chevket devaient passer pour attaquer Yildiz, occupation effectuée à l'heure même où paraissait la proclamation, était un indice probant du contraire. Non moins significatives étaient les paroles d'Ahmed-Riza-Bey au moment de la clôture de la séance de l'Assemblée nationale, ce jour-là. Comme on demandait la fixation de l'ordre du jour pour le lendemain 24, il dit : « Nous n'avons rien à discuter demain. L'ordre du jour ne prévoit rien. Seulement, si un événement se produit, nous aurons à nous en occuper. ».

Le 24, à quatre heures du matin, les troupes rouméliotes se portaient sur les poudrières qui couronnent les hauteurs entre Ok-Meïdan, Kiat-Hané et Kassim-Pacha, et les enlevaient après une courte escarmouche. Pendant qu'un fort détachement se dirigeait sur Péra pour occuper le faubourg et protéger les missions étrangères, le gros des forces poussait dans la direction de Chichli et après un assez vif engagement se rendait maître de l'École militaire. En même temps les Rouméliotes attaquaient la caserne de Tach-Kichla où étaient trois bataillons, dont le 4e de chasseurs macédoniens, le grand fauteur de la sédition du 13 avril, et le dépôt d'armes de Matchka où étaient deux bataillons. Le régiment modèle d'artillerie et le bataillon des sapeurs-pompiers qui occupaient la caserne du Taxim, commandés par leurs sous-officiers, ouvraient le feu sur les Rouméliotes. Le combat fut sanglant mais, à huit heures et demie, les trois casernes avaient capitulé. A Stamboul, il n'y avait eu de résistance sérieuse qu'à la Porte, le bataillon de chasseurs qui la gardait avait été écrasé. A midi, la ville entière était au pouvoir des Rouméliotes. Seul Yildiz, dont les troupes n'avaient pas pris part au combat, tenait encore mais il était cerné et il demandait à parlementer. Mahmoud

Chevket-Pacha exigeait une reddition sans conditions; les troupes de Yildiz demandaient à garder leurs armes et à se retirer où elles voudraient. Quant au sultan, on réclamait unanimement sa déposition; beaucoup même demandaient sa tête.

**La déposition d'Abd'ul Hamid (27 avril).**

Abd'ul Hamid avait encore à Yildiz six à sept mille hommes et une quinzaine de pièces d'artillerie. Une vigoureuse contre-offensive de sa part aurait pu sinon lui conserver le trône au moins sauver l'honneur et peut-être lui faire obtenir une capitulation en règle. Mais le sultan n'était nullement l'homme des résolutions énergiques et, d'ailleurs, son attitude pendant les événements qui se sont déroulés du 13 avril jusqu'à sa déposition demeure un problème pour l'historien. Il est hors de doute que la sédition du 13 a été fomentée par les émissaires de Yildiz et soldée par l'or que le sultan avait fait prendre à la Banque, de sa fortune personnelle. Les papiers trouvés au Palais établissent aussi clairement que possible que tout était combiné par Abd'ul Hamid. Mais ensuite pourquoi n'a-t-il pas profité de sa victoire et a-t-il laissé les troupes rouméliotes investir tranquillement la capitale? La veille même de l'entrée des Rouméliotes dans la ville des instructions avaient été envoyées de Yildiz aux soldats pour qu'ils n'opposassent aucune résistance au cas où les Macédoniens pénétreraient en ville. Les soldats du 1er corps se sont battus tout seuls, d'eux-mêmes, isolément. C'est même ce qui explique comment les assaillants ont pu en avoir si vite bon marché. L'entourage d'Abd'ul Hamid, autant qu'on peut le savoir, était opposé à la tentative du 13 avril, car il se rendait bien compte que le sultan n'était pas homme à risquer l'aventure avec des chances de succès. On peut dire qu'Abd'ul Hamid qui ne savait rien du monde extérieur et à qui on a fait une réputation usurpée de profond politique, de Machiavel oriental, a eu la main forcée, en quelque sorte, par le pre-

mier *moussahib* (premier eunuque, qu'il ne faut pas confondre avec le *Kyslar agha* ou chef des eunuques), Djaver agha, et par son fils favori, Burhaneddin, en faveur de qui il voulait changer l'ordre de succession. Mais parmi tous les gens qui avaient combiné le mouvement du 13 avril ou qui y avaient participé, aucun n'avait en lui l'étoffe d'un chef de parti. Non seulement Catilina manquait, mais il n'y avait même pas de Mallius, de Lentulus ou de Cethegus.

Toute la journée du dimanche 25 se passa en négociations entre le Palais et Mahmoud Chevket-Pacha. Pendant ce temps, les soldats qui occupaient les casernes sises en dehors de l'enceinte même de Yildiz se débandaient et venaient se rendre. Le soir, toutes les casernes extérieures étaient au pouvoir des Rouméliotes. Le lundi 26, la Chambre et le Sénat se réunissaient en assemblée nationale dans le local du parlement, près de Sainte-Sophie, pour discuter la déposition du sultan, en dépit de la proclamation du 23. La motion devait être introduite simultanément, au nom du Sénat, par le ministre de la liste civile, Noury-Bey ; au nom de la Chambre par Tewfik-Bey-Ebuzzia, député de Tekké, et par Talaat-Bey, député d'Andrinople, vice-président de la Chambre et président du Comité. Au moment où la discussion allait commencer, survint une dépêche du généralissime demandant à l'assemblée de surseoir à toute décision jusqu'au lendemain. Dans la nuit, Yildiz se rendait à discrétion. Immédiatement le généralissime avisa Ahmed-Riza-Bey qui convoqua par dépêche les députés et les sénateurs pour une séance extraordinaire à huit heures du matin, le 27.

A l'heure dite tous les membres des deux Chambres étaient présents, sauf les chefs de l'Ahrar qui étaient en fuite. La séance ouverte, la discussion roula non sur la déposition elle-même, le principe étant acquis, mais sur la manière dont elle s'effectuerait. Devait-on se contenter du vote de l'assemblée proclamant la déchéance du sultan comme rebelle et traître à la Constitution ou, selon l'usage antique et solennel, prendre le fetwa des hauts ulémas, condamnant le sultan comme violateur des lois sacro-saintes

du Chéri? La première opinion était la bonne, car elle posait le principe de l'État laïque supérieur au Chériat; elle ne fut que mollement soutenue. La seconde opinion prévalut, pour parer aux objections des réactionnaires contre une prétendue non-observation de la loi religieuse. Le fetwa était prêt. Ce document était conçu dans des termes qui n'avaient jamais été employés, car, selon le Chériat, les chefs d'accusation relevés contre Hamid entraînaient la peine de mort. En voici le texte :

*Lorsque Zéid, commandeur des croyants, fait enlever des ouvrages du Chéri, les questions importantes; lorsqu'il brûle ces ouvrages*; *lorsqu'il dépense illicitement les deniers publics et les emploie en dehors des prescriptions du Chéri; lorsqu'il tue, emprisonne, exile et tyrannise ses sujets et qu'il se fait de la tyrannie une seconde nature.*

*Lorsque, après avoir violé son serment et, par conséquent, avoir jeté la perturbation dans les affaires des musulmans et persisté à plonger le pays dans un désordre complet*; *après avoir provoqué des massacres*;

*Si la communauté musulmane le réduit à l'impuissance*; *si, de toutes les parties du monde musulman, arrivent continuellement des nouvelles que celui-ci est considéré comme déposé; s'il y a danger à le maintenir sur le trône*; *s'il y a utilité publique à le renverser ;*

*Alors la décision de ceux qui sont à même de résoudre les problèmes de l'Etat, concernant la déposition ou l'abdication de Zéid, Commandeur des Croyants, est-elle exécutoire?*

Réponse — : *Oui.*

Aussitôt la lecture du fetwa terminée, la déposition d'Abd'ul Hamid est votée par acclamation et son frère Rechad-Effendi est proclamé sultan, sous le nom de Mohammed V.

Deux commissions, de quatre membres chacune, sont nommées pour aller, l'une notifier à Hamid sa déchéance, l'autre annoncer au prince Rechad son élévation au trône.

Quand les quatre commissaires — les sénateurs Arif-Hikmet-Pacha, ex-ministre de la marine, et Aram-Effendi, les députés Essad-Pacha, de Durazzo, et Carasso-Effendi, de Salonique — se présentèrent à Yildiz pour signifier à Hamid qu'il avait cessé de régner, celui-ci était dans le plus grand abattement. Néanmoins, il eut un sursaut de colère quand il entendit l'annonce de sa déposition de la bouche d'Essad-Pacha, qui lui devait tout. Mais Essad avait un frère, le trop fameux Gani-Bey, un des « tueurs du roi », le rival en banditisme de Féhim-Pacha qui avait peur de lui ; devenu trop encombrant par suite de ses exigences intolérables, menaçant de révélations compromettantes pour le Palais, Gani-Bey avait été tué en plein Péra, à cinq heures du soir, sur l'ordre du sultan, par un certain Hafouz-Pacha, ancien chef de brigands, devenu intendant du chambellan Raghyb-Bey et, grâce à la protection de celui-ci, membre du conseil de préfecture de la ville. La mort de son frère avait fait d'Essad-Pacha un ennemi acharné du sultan[1].

La grande préoccupation d'Hamid était de savoir si sa vie serait respectée. Les commissaires s'efforcèrent de le rassurer à ce sujet. Hamid avait demandé à résider à Tchéragan, là où Aziz s'était suicidé, où Murad avait vécu prisonnier ; mais les généraux décidèrent qu'il serait transporté à Salonique. Le mercredi 28, à huit heures et demie du soir, le général de division Husséin Husni-Pacha, commandant en second l'armée d'investissement ; le colonel Ghalib-Bey, inspecteur général de la gendarmerie et de la police ; le commandant Ali-Féthy-Bey, attaché militaire à Paris, allaient à Yildiz signifier au sultan déchu l'ordre de départ. Pendant trois heures, Hamid discuta, pria, implora pour ne pas être envoyé à Salonique. Rien ne fit. A minuit, il quittait Yildiz avec sept de ses femmes, accompagnées de cinq suivantes ; deux de ses fils, le prince Abd'ur-Rahim, âgé de seize ans, et le prince Mehmed-Abid, âgé de six ans ; quatre eunuques

1. C'est ce même Essad-Pacha qui commandait Scutari lors de la prise de la ville par les Monténégrins dans la guerre balkanique, et qui rêva un moment la couronne d'Albanie.

et neuf domestiques. Le 29, à deux heures du matin, il était embarqué avec sa suite dans un train spécial et il partait pour Salonique, sous la garde d'Ali-Féthy-Bey et de deux autres officiers, avec vingt gendarmes, choisis parmi les plus sûrs.

L'écrasement du parti réactionnaire dans la capitale est définitif, du moins en apparence; mais on ne saurait dire que la réaction a désarmé. Après la chute d'Hamid, on n'a plus parlé de révolution pacifique. L'état de siège a été proclamé; une cour martiale a été instituée; on a pendu quelques douzaines de civils et de militaires, entre autres un général de division, Youssouf-Paçha, qui avait voulu soulever les troupes d'Erzeroum contre la Constitution; mais ces victimes n'étaient pour ainsi dire toutes que des comparses. En dehors de Djaver agha, le premier eunuque, tous les instigateurs ont échappé : on n'a pas osé toucher à eux. A l'heure actuelle, tout le populaire musulman conserve au fond du cœur sa foi au sultan détrôné, et quoiqu'on ait procédé au désarmement des habitants — lequel d'ailleurs a été très incomplet —, malgré la présence toujours dans la ville des troupes inféodées au Comité, si demain surgissait un de ces hommes qui, inconnus la veille, entraînent, en temps de révolution, tout un peuple sur leurs traces, Stamboul entier se soulèverait en acclamant Hamid et le Chériat. Si les provinces d'Europe sont acquises à la Constitution, celles d'Asie demeurent attachées à l'ancien régime et une révolte y est toujours à craindre au nom d'Hamid. Il ne faut pas oublier que si Hamid a été déposé comme sultan, il est toujours Khalife, car le Koran l'a dit : « Il ne peut pas y avoir deux Khalifes dans l'Islam. » Les fanatiques auront beau jeu, tant qu'il sera en vie, pour le représenter aux populations de l'Asie comme le seul souverain légitime. Pour tous les dévôts musulmans il sera toujours le vrai Khalife, de même que Murad V le fut tant qu'il vécut.

---

# CHAPITRE XIX

## MOHAMMED V : LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL

Le ministère Hilmi-Pacha : la dictature occulte du Comité Union et Progrès. — Le ministère Hakki-Pacha. Le Sénat contre la Chambre : motion de Damad Férid. Les dépenses de la guerre. Le boycottage anti-grec. L'emprunt de 250 millions. Conflit entre le ministère et le Comité. Scandales à la Chambre. — Les insurrections albanaises de 1910 et 1911. — La division de l'Union et Progrès. L'impuissance parlementaire et gouvernementale. La clôture de la troisième session. La question arabe. — L'agonie du ministère Hakki-Pacha. La guerre avec l'Italie. Chute de Hakki-Pacha. L'Italie en Tripolitaine. — Le vézirat de Saïd-Pacha. L'incident Lutfi Fikri à la Chambre. Le grand-vézir et le Sénat. L'article 35 de la Constitution. Dissolution de la Chambre. Le comité et le grand-vézir. L'insurrection albanaise. La ligue militaire contre Mahmoud Chevket-Pacha. La chute du Cabinet. — Le grand-vézirat Ghazi Ahmed Mouktar-Pacha : la fermeture de la Chambre. Les prétentions albanaises. Les dissensions des ministres. La question macédonienne.

### Le ministère Hilmi-Pacha : la dictature occulte du Comité Union et Progrès.

L'armée avait sauvé la Constitution mise en péril par les fautes des dirigeants qui n'avaient pas su gouverner puisqu'ils n'avaient rien su prévoir. On aurait pu croire que cette fois les officiers allaient prendre le pouvoir ; Stamboul désarmé tremblait, les provinces où le mouvement réactionnaire n'avait pas éveillé d'échos, sauf une tentative arrêtée immédiatement à Erzeroum, se taisaient. Mahmoud Chevket était tout puissant. Mais il n'avait ni l'étoffe d'un dictateur ni même l'ambition qui pousse un homme à aspirer au pouvoir suprême. Il s'effaça volontairement et rentra dans le rang. Il poussa même l'abnégation jusqu'à laisser les brouillons de la Chambre voter la ridicule loi d'« épuration

des grades » qui le rétrogradait, lui sans qui ils n'auraient plus été que des cadavres, et le faisait de birindji férik (lieutenant général en premier) redevenir ferik (général de division). Hilmi-Pacha reprit le grand-vézirat et il reforma son cabinet avec Férid-Pacha à l'intérieur et Salih-Pacha à la guerre, mais le gouvernement constitutionnel n'en fut pas moins une fiction, car à défaut de la dictature militaire avouée, ce fut la dictature occulte du comité Union et Progrès, appuyée sur l'état de siège, qui s'installa. Un esprit de nationalisme et de chauvinisme exacerbé prévalut faisant du pays la chose exclusive d'une seule race. Une lutte sourde ne tarda pas à s'engager entre le Comité et le grand-vézir.

Vivement attaqué par tous ceux que son nationalisme intransigeant avait froissés dans leurs intérêts et mis contre lui, et qui lui reprochaient de commander dans la coulisse tout en demeurant irresponsable, le Comité eut recours à une habile manœuvre. A propos du projet de loi sur les associations qui interdisait les clubs politiques — mesure qui visait surtout les nationalités autres que la turque — il annonça qu'il cessait d'exister. Il n'y aurait plus désormais que le parti parlementaire de l'Union et Progrès, réunissant les députés de la majorité qui avaient adhéré à l'ancien programme du Comité, et des clubs de l'Union et Progrès, ne s'occupant que des œuvres sociales et de celles de l'enseignement public. Tout cela était simplement *pro forma*. Le Comité, prétendu dissous, n'en avait que plus de vitalité et de force avec la nouvelle organisation qu'il s'était donnée. Il était divisé en trois sections : la section centrale à Salonique, à qui incombait la tâche de maintenir l'armée de Macédoine dans l'obéissance absolue à l'Union et Progrès ; la section de Constantinople, chargée de surveiller le gouvernement et de faire marcher droit le ministère ; la section de Monastir, qui devait plus spécialement s'occuper de ce qui concernait l'Albanie et la Grèce. Du reste, la fiction de la dissolution du Comité ne subsista pas longtemps. Les journaux turcs ne se gênaient nullement pour parler tous les jours du Comité et celui-ci ne manquait aucune occasion de se produire ouvertement. Un délégué général de la sec-

tion centrale de Salonique, en compagnie de Halil-Bey, député de Mentesché, leader du parti parlementaire Union et Progrès, assistait aux séances du conseil des ministres et prenait part aux délibérations.

Le parti parlementaire Union et Progrès, qui recevait ses directions du Comité, jouait à la Chambre un rôle analogue à celui qui fut l'apanage en France, de la délégation des gauches au temps de M. Combes. Le véritable pouvoir résidait dans une collectivité qui n'avait aucune responsabilité, qui décidait souverainement de tout dans ses bureaux. Les séances publiques de la Chambre n'étaient plus qu'un trompe-l'œil ; les véritables débats avaient lieu dans les conciliabules de l'Union et Progrès. Le fait suivant — qui me fut conté à l'époque par M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople et confirmé ensuite par l'ex-grand-vézir Férid-Pacha — montre combien le Comité en prenait à son aise avec les ministres. Hilmi-Pacha avait de Constantinople télégraphié à Férid-Pacha qui se trouvait à Vallona pour lui demander s'il accepterait le portefeuille de l'intérieur. Une première dépêche, une seconde, une troisième étant restées sans réponse, le sadrazam télégraphia en chiffre au vali pour qu'il transmit lui-même la proposition à Férid-Pacha, enjoignant en même temps qu'on procédât à une enquête aux fins de savoir si les télégrammes lui étaient parvenus et dans le cas contraire, en découvrir le motif. C'était le directeur du télégraphe à Vallona, délégué du Comité qui avait intercepté la première dépêche, l'avait envoyée au Comité à Constantinople. Il avait reçu l'ordre de supprimer de même toutes les communications qui seraient échangées entre Hilmi-Pacha et Férid-Pacha. Le directeur du télégraphe fut destitué par Hilmi-Pacha, mais celui-ci dut après avoir subi de terribles assauts du Comité, réintégrer finalement dans l'administration le seïde de ce dernier.

Plusieurs des collaborateurs du sadrazam déplaisaient au Comité comme Férid-Pacha, le ministre de l'intérieur, Noradounghian-Effendi, le ministre des travaux publics, quoique ce fussent des hommes d'un réel talent. On s'arrangea

pour les forcer à partir non pas en leur infligeant un vote de blâme mais en leur suscitant mille chicanes, à tel point que le dégoût les prit. C'est ce qui advint pendant les vacances parlementaires. A la rentrée de la Chambre le 1/14 novembre 1909, Hilmi-Pacha bien qu'il eût cru consolider son cabinet en donnant le portefeuille de l'intérieur à Talaat-Bey, le membre le plus influent du Comité, se trouva en présence d'une assemblée aux dispositions plutôt hostiles, et il avait à lutter à la fois contre l'opposition qui l'attaquait ouvertement et le Comité qui n'attendait que l'occasion de précipiter sa chute. Le 4 décembre eut lieu une séance qui mérite d'être signalée car elle est instructive au plus haut point, pour démontrer combien l'influence des idées modernes est impuissante à modifier la mentalité particulière aux Turcs, en quoi que ce soit, dès que la loi religieuse, le Chéri, se trouve en jeu.

Une interpellation qui comptait parmi ses signataires, tous ulémas, Mustapha Assym, député de Constantinople, Hassan Fehmi-Effendi, député de Sinope, et Ali Ghalib-Bey, député de Karassi, avait été déposée, sur la non-exécution par le Cheikh-ul-Islam de la loi du « Tensikat » (ainsi qu'on appelle la loi votée par la Chambre et le sénat et sanctionnée par iradé impérial), sur la réforme de l'épuration des fonctionnaires de l'État. On lui reprochait de n'avoir tenu aucun compte des décisions de la commission parlementaire du Tensikat, en conservant les fonctionnaires réformés par elle, et en nommant de sa propre initiative des fonctionnaires supérieurs, sans s'inquiéter de l'approbation de la commission. Le Cheikh-ul-Islam déclara que nul plus que lui n'était constitutionnel et qu'il avait donné assez de preuves de son libéralisme pour être au dessus de tout soupçon, mais qu'il ne pouvait accepter les conclusions de la commission parlementaire du Tensikat qu'on n'avait pas, préalablement, soumises à son approbation, « se considérant comme libre de ne pas les appliquer si elles lui paraissaient contraire aux lois et aux usages. » Etant donné la personnalité et la qualité de Sahib Mollah, ces lois et ces usages ne pouvaient être que ceux du Chéri. Le Cheikh-ul-Islam

ajouta que pour montrer sa déférence envers l'assemblée, il examinerait à nouveau les documents que la commission lui avait transmis, mais en maintenant toujours son droit d'en user à sa guise. Quand il eut fini de parler, il interrogea sèchement : « Avez-vous autre chose à me demander ? » L'interrogation fut ramassée au bond par l'uléma Hassan Fehmi-Effendi, membre de la commission du Tensikat qui, dans un long réquisitoire, instruisit le procès du Cheikh-ul-Islam. Il en résulta une scène des plus violentes où de grosses injures furent échangées, à tel point que le président dut suspendre la séance. A la reprise, un ordre du jour ainsi conçu fut déposé : « La Chambre décide que le rapport de la commission du Tensikat, après avoir été signé par les membres qui en faisaient partie, sera immédiatement mis en application et, dans cette attente, elle passe à l'ordre du jour. » Plusieurs députés proposaient de considérer les explications du Cheikh-ul-Islam comme satisfaisantes, s'il acceptait la résolution. Halil-Bey, président du parti parlementaire Union et Progrès, déclara que le Cheikh-ul-Islam devait se soumettre à l'ordre du jour de la Chambre ou se démettre. Sahib Mollah protesta qu'il ne pouvait accepter entièrement les décisions de la commission du Tensikat et que, plutôt que de consentir une pareille chose, il préférait s'en aller. Enfin, une cote mal taillée intervint. Le Cheikh-ul-Islam se défendit d'avoir jamais prétendu aller contre les décisions de l'assemblée. Que la commission lui soumit un nouveau rapport, il l'étudierait et s'il le trouvait conforme aux besoins du service, aux lois et aux usages, il appliquerait les décisions de la commission. Sinon il en indiquerait les défauts et si son avis ne prévalait pas, il était tout prêt à se retirer.

Sahib Mollah avait été un des adversaires les plus acharnés du régime hamidien, ce qui lui avait valu les honneurs de la proscription, et il avait la réputation d'un homme des plus libéraux. De fait, après la déposition d'Abd'ul Hamid, il avait adressé une sorte de mandement à tous les musulmans du globe pour expliquer le Koran avec un grand esprit de tolérance et dans le sens constitu-

tionnel. Mais tout cela n'était que de la théorie et, dans la pratique, le Cheikh-ul-Islam fut ressaisi par l'esprit de caste.

Le libéral d'hier, prisonnier de sa fonction, pour ainsi dire, en arriva, quand on prétendit discuter ses actes, à se poser en une autorité supérieure à la Constitution, infaillible, en vertu même de son caractère théocratique. Mais là n'est pas surtout la gravité de la séance du 4 décembre — on conçoit très bien que le Cheikh-ul-Islam tente de défendre ses prérogatives et qu'il ne veuille pas déchoir de sa qualité de chef supérieur de la loi — elle réside dans l'hésitation et, finalement le renoncement de la Chambre à affirmer son droit souverain. On n'osa pas déposer de motion de défiance contre le Cheikh-ul-Islam pour ne pas soulever une question constitutionnelle, le Cheikh-ul-Islam n'étant pas choisi comme les ministres par le grand-vézir, mais étant nommé directement par le sultan. Lui infliger un vote de blâme, c'eût été, selon l'opinion dominante des députés novices, aller contre la prérogative impériale. Pareille préoccupation ne se comprend guère, puisque d'après le projet de revision de la constitution qui était déjà voté par la chambre des députés « Si la majorité des députés émet un vote de méfiance, par suite de l'interpellation, le ministre tombe. Si le vote de méfiance est formulé contre le grand-vézir, le ministère entier tombe. » Le grand-vézir est nommé par le sultan comme le Cheikh-ul-Islam, et si la Chambre avait le droit de le renverser, lui, chef du cabinet, à plus forte raison elle était fondée à en user de même à l'égard du Cheikh-ul-Islam.

Quelques jours après, le cabinet Hilmi-Pacha tombait sur la question des concessions, provoquée par l'affaire Lynch relative à la navigation du Tigre et de l'Euphrate, le parlement ayant décidé que les concessions devaient être au préalable soumises à l'approbation des Chambres, ce que le grand-vézir se refusait à admettre. Le 18 décembre Hilmi-Pacha remettait au sultan la démission collective du cabinet. Le lendemain elle était acceptée et on télégraphiait à Hakki-Bey, ex-conseiller légiste de la Sublime Porte sous Hamid,

alors ambassadeur de Turquie à Rome, pour lui offrir le sceau de l'empire.

**Le ministère Hakki-Pacha. Le Sénat contre la Chambre ; la motion de Damad Férid. Les dépenses de la guerre. Le boycottage anti-grec. L'emprunt de 250 millions. Le conflit entre le ministère et le comité. Scandales à la Chambre.**

Le 11 janvier 1911 Hakki-Bey rentrait à Constantinople et le lendemain il commençait ses démarches pour former le cabinet, démarches rendues difficiles par une situation politique intérieure des plus compliquées. Le Comité était scindé en trois groupements distincts qui prétendaient être trois manifestations similaires et identiques de la même idée et du même programme, mais qui se trouvaient souvent en opposition comme cela s'était produit à propos d'Hilmi pacha. Il y avait le comité directeur du parti parlementaire « Union et Progrès » qui se défendait avec la dernière énergie de prétendre exercer la moindre pression sur le gouvernement et proclamait que son action ne s'exerçait que par le libre jeu des institutions parlementaires. Venait ensuite, le comité central qui siégeait à Salonique et qui lui, affirmait se désintéresser complètement de la politique active et ne se consacrer qu'à des œuvres de sociologie et d'éducation civique. En troisième lieu, était un autre comité central, plus ou moins officiel, ayant pour fief Monastir, qui ne disait rien du tout, paraissant se réserver, mais qui pouvait bien être celui qui détenait la force véritable.

Eumer Nadji-Bey, délégué du comité central de Salonique, publia dans les journaux turcs de Stamboul une protestation contre l'accusation formulée par les adversaires du Comité à propos de la démission de Hilmi-Pacha et il mit l'ex-grand-vézir en demeure de déclarer si oui ou non le comité central avait manifesté quelque hostilité contre lui et contraint d'abandonner son poste. Hilmi-Pacha s'exécuta avec

la meilleure grâce du monde, Mais alors, Halil-Bey, député de Mentesché, président du parti parlementaire Union et Progrès, piqué au jeu, lançait à son tour une déclaration tendant à prouver que le comité de Constantinople n'avait été pour rien, lui non plus, dans la chute du sadrazam. Seulement ce démenti démontrait tout le contraire de ce qu'il voulait établir. Il disait naïvement que le parti Union et Progrès s'était réuni pour examiner la question de savoir s'il devait continuer à soutenir Hilmi-Pacha ou procéder à son remplacement. Mais avant que le parti eût arrêté sa décision, le grand-vézir, prenant les devants, avait *proprio motu* donné sa démission.

Les deux principales difficultés auxquelles se heurtait la formation du cabinet Hakki-Bey étaient : d'une part, la nature des rapports qu'il entretiendrait avec le comité du parti Union et Progrès, d'autre part, la situation du pouvoir civil vis-à-vis des autorités militaires, investies, par le fait de l'état de siège qui durait depuis le 24 avril 1909, d'une puissance presque illimitée. Hakki-Bey avait mis pour conditions à son acceptation du grand-vézirat que le parti Union et Progrès qui disposait de la majorité à la Chambre, lui soumettrait et discuterait au préalable, avec lui, les interpellations que ses membres auraient l'intention de produire à la tribune ; que l'état de siège serait levé et que l'armée d'occupation quitterait la capitale. Le parti Union et Progrès se résignait à accepter, en ce qui le concernait, les conditions d'Hakki-Bey ; mais comment lever l'état de siège dans la capitale sans risquer d'ébranler tout l'édifice constitutionnel qui ne reposait que sur l'armée ?

Le problème était d'autant plus ardu qu'on ne trouvait aucun général disposé à accepter le ministère de la guerre. Il n'y avait qu'un moyen de sortir d'embarras, c'était de faire appel à Mahmoud Chevket-Pacha. C'est ce qu'Hakki Bey exécuta sans perdre de temps. Après vingt-quatre heures d'hésitation, Mahmoud Chevket consentit à se charger du ministère de la guerre tout en conservant ses fonctions d'inspecteur général des 1er, 2e et 3e corps d'armée — ce qui le constituait généralissime de 'armée d'Europe —

et de commandant de l'armée d'occupation de la capitale. Le contraire du programme primivement formulé par Hakki-Bey s'accomplissait, mais nécessité fait loi. Un ministère constitué en dehors des militaires n'aurait eu aucune chance de durée, il aurait même été mort-né. La présence de Mahmoud Chevket-Pacha dans le cabinet était une garantie de solidité pour lui. Le 15, le ministère était constitué et le même jour à trois heures de l'après-midi, avait lieu la cérémonie de l'investiture d'Hakky-Bey comme grand-vézir.

Cinq des collègues d'Hakki-Bey appartenaient au parti Union et Progrès, et avaient fait partie du cabinet Hilmi-Pacha. C'étaient Talaat-Bey, Djavid-Bey, Rifaat-Pacha, Nedjmeddine-Bey et Haladjian-Effendi qui conservaient respectivement les portefeuilles de l'intérieur, des finances, des affaires étrangères, de la justice et des travaux publics. Le portefeuille de la marine était attribué au contre-amiral Halil-Pacha. Des autres ministres, un était un homme nouveau, l'uléma Chérif Haïdar-Bey, ministre de l'Evkaf ou des fondations pieuses; un avait déjà été ministre, Mavrogordato-Effendi, et reprenait le portefeuille des mines et forêts qu'il avait eu en partage dans le cabinet Kiamil-Pacha ; le troisième, Emroullah-Effendi, ministre de l'Instruction publique, avait, aux débuts du régime constitutionnel, été pendant un mois directeur du lycée de Galata-Seraï. Hakki-Bey aurait voulu conserver comme Cheik-ul-Islam Sahib Mollah, mais une telle opposition se manifesta dans les cercles parlementaires qu'il dut y renoncer. Il fit choix d'un obscur kadi Husseïn Husni-Effendi.

Le 24, le ministère Hakki-Pacha[1] se présentait devant le Parlement et, pour ses premiers débuts, remportait un succès retentissant. Le débat engagé sur la déclaration ministérielle se terminait par un vote de confiance au cabinet par 187 voix contre 34 et 21 abstentions. Deux faits saillants se dégageaient de cette séance. C'était la pre-

1. A la suite de sa nomination au grand-vézirat, Hakki-Bey avait été élevé au rang de Pacha.

mière fois qu'un grand-vézir arrivait au pouvoir avec un programme nettement défini et que, devant la chambre, il avait le courage de réclamer hautement les droits du pouvoir exécutif, qu'il revendiquait sans ambages et sa liberté d'action pleine et entière, ne reculant pas devant les responsabilités. C'était également la première fois qu'on voyait à la chambre ottomane une opposition disciplinée dont les membres agissaient de concert et marchaient droit vers un but défini. A chaque interpellation qui, auparavant, s'était produite, de nature à mettre en jeu l'existence du ministère, l'opposition, après avoir jeté feu et flammes, régulièrement avait lâché pied au moment du vote et, du nombre de quatre-vingts ou cent et quelques, que lui donnaient les pointages préliminaires était tombée invariablement à celui de 8, qui semblait être devenu un chiffre fatidique. Or, le parti libéral modéré qui s'affichait comme opposition irréductible tant que l' « Union et Progrès » détiendrait le pouvoir et qui prétendait compter déjà 52 membres commença à s'affirmer : 34 libéraux modérés votèrent contre le cabinet. Quant aux abstentionnistes, ils se composaient en majorité des députés grecs.

Ce fut le moment que le sénat choisit pour déclarer la guerre à la Chambre et le plus maladroitement du monde en se faisant le champion de la réaction contre les institutions libérales. Damad Férid déposait le 15 juin au sénat une motion pour le rejet par la haute assemblée du projet de censure de la Constitution de 1876 voté par la Chambre, et dont un certain nombre d'articles, votés aussi par le sénat, avaient reçu la sanction impériale et avaient été promulgués en conséquence. Damad Férid est d'origine slave, il appartient à la famille des Bouchati, autrefois une des principales de la Tsernagora, qui embrassa l'islamisme et qui, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, est devenue ottomane. Il avait épousé Mediha sultane, la dernière fille d'Abd'ul Medjid, née en 1857, qui avait été mariée en premières noces avec Nedjib-Pacha en 1879, et était devenue veuve en 1885. Sous Abd'ul Hamid, Damad Férid, pourvu d'une place de conseiller d'État, était assez mal vu. Ce qui contribua surtout

à le rendre suspect, ce fut un livre sur la Turquie qui avait été écrit par l'ancien précepteur de ses enfants, et auquel on prétendait qu'il avait collaboré. Quand le sénat fut constitué, sa nomination comme membre de la Chambre haute avait rencontré une assez vive opposition de la part du Comité. Cependant, jusque-là, Damad Férid avait, dans les différentes discussions auxquelles il avait pris part, fait preuve plutôt d'un esprit libéral en même temps que de pondération dans les idées. La motion qu'il déposa au sénat surprit tout le monde, d'autant plus qu'elle était conçue en termes violents, qu'elle faisait appel aux passions religieuses et qu'elle ne visait rien de moins que la restauration du pouvoir absolu du sultan.

Après avoir évoqué le souvenir de Cromwel qui, « en mettant fin en Angleterre au despotisme royal, anéantit les factions avec lui, » après avoir parlé de la Révolution française, de la Pologne; après avoir tonné contre le principe de la souveraineté du peuple, pour exalter le sultan qui doit être le Maître; après une constatation académique que l'Occident et l'Orient sont entièrement dissemblables, il posait en axiome que l'empire ottoman ne demandait que la justice, la liberté, une bonne administration, la sauvegarde des deniers publics, la défense de la dignité nationale à l'extérieur et la protection du territoire. Tout cela, selon lui, était garanti par la constitution de 1876, et si on supprimait son article 113, le reste suffirait amplement à la condition sociale actuelle de la Turquie. Or, que dit cet article 113 de la constitution de 1876, devenu l'article 115 de la constitution revisée? Il concerne la proclamation de l'État de siège et il est ainsi conçu :

« En cas de constatation de faits ou d'indices de nature à faire prévoir des troubles sur un point du territoire de l'Empire, le gouvernement impérial a le droit de proclamer l'état de siège. Les effets de l'état de siège consistent dans la suspension temporaire des lois civiles. Le mode d'administration des localités soumises au régime de l'état de siège sera réglé par une loi martiale. »

L'état de siège, un des moyens de gouvernement du régime jeune-turc, était alors, quelque étrange que cela

puisse paraître à première vue, indispensable pour le maintien de la Constitution. Les idéologues du Comité avaient prétendu changer les lois de l'histoire, en faisant une révolution pacifique ou, comme ils disaient avec emphase, une évolution et non une révolution. Ils en déchantèrent au 13 avril, et depuis l'entrée des troupes rouméliotes à Constantinople, le 24 avril, l'état de siège existait dans la capitale ainsi que dans d'autres vilayets, car c'était le seul moyen d'empêcher un retour offensif de la réaction. Réclamer la suppression de l'article 113 de l'ancienne Constitution — 115 de la nouvelle, — c'était demander au gouvernement constitutionnel de se désarmer devant les réactionnaires. Mais c'est dans la conclusion que se dégageait nettement, brutalement même, la pensée de derrière la tête de Damad Férid : le rétablissement du pouvoir absolu du sultan.

« Le souverain, dit-il, placé par la constitution de 1293 de l'Hégire (1876) dans une position centrale — c'est ce qui explique la force centripète dont il est parlé plus haut — qui lui permettait de participer au pouvoir législatif en même temps qu'au pouvoir exécutif, assurait par là même la tranquillité de l'État. Avec la constitution modifiée, avec les prérogatives du souverain annihilées ou réduites au point qu'on lui refuse même le droit de nommer son grand-vézir et les ministres qu'il propose, le plus grand avantage de la Constitution, qui est la division des pouvoirs, étant ainsi anéanti, l'anarchie reviendra et la constitution modifiée aura pour résultat, grâce au développement prompt et progressif du principe des nationalités, le démembrement de l'Empire. »

Le 22 février, la motion de Damad Férid venait en discussion. Seuls, deux orateurs la défendirent. Il est vrai que ces deux sénateurs n'étaient pas les premiers venus. Georgiadès-Effendi, un chrétien, grec orthodoxe, ex-prince de Samos et Ekrem-Bey, fils de Kémal-Bey, le grand poète de la Turquie contemporaine, lui-même une des illustrations littéraires de la Turquie actuelle, libéral de la veille, proscrit jadis ainsi que son père comme partisan impénitent de Midhat-Pacha. Chose curieuse et qui aurait lieu de surprendre si on n'était pas au courant des mille et une intrigues qui s'agitaient entre les factions ennemies

les unes des autres dont se composaient ce qu'on est convenu d'appeler la Jeune-Turquie, tout le groupe midhatiste était en faveur des idées exprimées par Férid-Pacha. Ali Haïdar-Bey-Midhat, fils aîné du réformateur, fit publier dans les journaux un télégramme de félicitations qu'il avait adressé à Damad Férid, télégramme qui occasionna un scandale énorme dans les milieux du Comité, mais qu'aucun journal turc n'osa attaquer.

Le groupe midhatiste n'était pas très nombreux, mais malgré cela, il était loin d'être une quantité négligeable. Il ne comprenait, en effet, que des personnalités marquantes, comme Ekrem-Bey et autres qu'il serait trop long d'énumérer, et d'éléments combatifs tout prêts à l'action et ne demandant, contrairement à ce que professaient les autres partis, groupes et sous-groupes turcs, que la propagande par le fait. Dès la restauration de la Constitution, les midhatistes avaient été en opposition avec le Comité sur la question du panottomanisme, auquel ils opposaient le système de la décentralisation pour réaliser le développement pacifique des diverses nationalités de l'empire, utopie généreuse, mais des plus dangereuses, car elle aboutirait fatalement au démembrement, ou tout au moins à la dislocation de la Turquie. Or, les midhatistes pensaient parer à ce péril en donnant comme contre-poids aux autonomies nationales un pouvoir exécutif fort et indépendant, lequel ne saurait être représenté que par la prérogative impériale, le sultan non seulement régnant, mais gouvernant en même temps.

La motion de Damad Férid fut combattue vivement par un uléma Moussa Kiazim-Effendi, mais pour des raisons assez curieuses. Ce fut au nom du Chériat, la loi sainte, la loi immuable, contre laquelle aucune loi civile, quelle qu'elle soit, ne saurait prévaloir qu'il repoussa les conclusions de son collègue. Il voulut établir par des versets du Koran que, d'après la loi primordiale de l'Islam, la souveraineté appartient à la nation. « Dans ce cas, ajouta-t-il, comment pouvons-nous, au nom de la religion, reconnaître une souveraineté absolue en une seule personne?

Ce n'est que dans ces conditions que nous reconnaissons au souverain la qualité du Khalifat. Le Prophète s'était fait un devoir de consulter son peuple pour toutes les choses non prévues par la loi. Ce n'est donc qu'avec la souveraineté nationale que le padischah est devenu un véritable khalife. » Abandonnant ensuite le côté religieux et dogmatique dont il s'était jusqu'alors exclusivement occupé, Moussa Kiazim souleva une véritable tempête quand il aborda le côté politique de la question. Parlant de l'union nécessaire des différents éléments, il dit : « Avec l'union, cette nation vivra éternellement. Si nous sommes désunis le gouvernement turc survivra de par la force de l'armée et de l'autorité; mais les autres nationalités seront anéanties. Ce sont elles que je plains ».

Là-dessus, interruption du président Saïd-Pacha et protestations véhémentes de plusieurs sénateurs, entre autres de l'ex-grand-vézir Férid-Pacha qui s'écria : « Assez sur ce sujet, sinon je quitterai la salle, car on va soulever un conflit avec nos compatriotes chrétiens. » Finalement, le président retira la parole à Moussa Kiazim-Effendi. Au vote, 21 voix se prononcèrent pour le classement de la motion de Damad Férid et pour le renvoi à la commission. Une vingtaine de membres, qui n'eurent pas le courage de leur opinion, et qui eurent peur de se compromettre, s'abstinrent.

L'opposition à la Chambre prit courage à la suite de cette discussion au sénat, d'autant plus que des défections se produisaient dans l'Union et Progrès, le despotisme du Comité indisposant beaucoup de députés, et réclama la suppression de l'état de siège. Battue, elle essaya de reprendre l'offensive sur la question des apanages des membres de la famille impériale et des damads. Le ministre des finances, Djavid-Bey qui, l'année précédente était rapporteur général au budget, avait fait supprimer les crédits affectés aux pensions de ces maris de sultanes, en demandait alors le rétablissement. Après une discussion violente où des orateurs, notamment des ulémas, s'exprimèrent sur le compte des damads en des termes qu'on ne peut repro-

duire, la Chambre rejeta les crédits. Là-dessus Djavid sortit en faisant claquer les portes et quelques minutes après, on apprenait qu'il avait rendu son portefeuille. Le lendemain, le grand-vézir annonçait que le ministère démissionnerait à son tour si la Chambre ne revenait pas sur son vote. A vrai dire Hakki-Pacha se souciait fort peu que les damads eussent ou n'eussent pas de traitement, — traitement modeste d'ailleurs pour des maris de sultanes : L. T. 30 par mois, — mais en habile tacticien parlementaire, il avait saisi ce prétexte pour donner sa démission, afin, soit d'esquiver le débat sur les affaires d'Albanie, soit de ne jouer cette partie décisive qu'à coup sûr. Si la Chambre maintenait sa décision contre les damads, tout était dit. Le grand-vézir annonçait qu'il renvoyait au sultan le sceau de l'empire et, comme il n'y avait plus de gouvernement responsable, la Chambre était obligée de surseoir à la discussion de la motion des députés albanais jusqu'à ce qu'un nouveau cabinet se fût constitué. Le ministère tombait non sous un blâme motivé de la représentation nationale à propos d'une question politique intérieure, mais sur un futile incident provoqué par la lésinerie de la Chambre à l'égard de la famille impériale. Il s'en allait avec tous les honneurs de la guerre. Que si, au contraire, la Chambre se déjugeait et votait les crédits pour les damads, alors on pouvait tout lui demander et le ministère était certain de triompher également sur la question albanaise, puisque le premier vote était tout autant inconditionnel que le second. Dans l'un et l'autre cas, il s'agissait uniquement de savoir si la Chambre abdiquerait entre les mains du ministère, et pour contraindre le parlement à cette abdication, on organisa une manifestation militaire. Le 4 mai, la Chambre capitulait, votant les apanages sous la menace de 150 officiers en armes qui avaient envahi toutes les tribunes et s'étaient même installés dans l'hémicycle au beau milieu des députés.

Mais la zizanie ne tarda pas à se glisser dans le sein du ministère et un différend qui surgit entre le ministre de la guerre Mahmoud Chevket-Pacha et le ministre des finances

Djavid-Bey, faillit en octobre culbuter le cabinet. Ostensiblement le conflit entre les deux ministres avait pour cause l'application de la loi sur la comptabilité générale votée par la Chambre, pendant la dernière session. En vertu de cette loi, aucune dépense ne pouvait être introduite par un département de l'État sans le visa du ministère des finances. Dans chaque ministère devait être un délégué du Malié, ne relevant que du ministre des finances, qui ordonnancerait les dépenses quelles qu'elles fussent. Mahmoud Chevket-Pacha s'opposait, en ce qui concerne le seraskerat, à la mise en vigueur de ces prescriptions, arguant des perturbations qu'elles causaient dans les services de la Guerre, par suite des lenteurs et des retards sans nombre qui en résultaient et de la nécessité de garder un secret absolu sur les mesures prises pour l'armée. De son côté, Djavid-Bey déclarait qu'il ne pouvait gérer les finances de l'État, si on refusait au Malié les moyens de se tenir au courant des entrées et des sorties, de connaître à tout instant, l'actif et le passif du trésor. Après maints pourparlers, on finit par décider que, à la rentrée du parlement en session, le ministre des finances déposerait un projet de loi, précédé d'un long exposé de motifs pour la modification de la loi sur la comptabilité générale.

Pour faire diversion aux embarras intérieurs, le gouvernement cherchait un conflit avec la Grèce ; une campagne en règle était entreprise par la presse turque pour démontrer que la Crète devait être remise sous l'autorité du sultan sinon la Turquie était déchue de son rang de grande puissance. Un excellent moyen existait de contraindre la Grèce à faire la guerre : boycotter le commerce, ruinant ainsi la Grèce et les Hellènes.

Le boycottage est une conception économique de la jeune Turquie et le raisonnement des aghas du comité de boycottage — le terme d'agha en Turquie désigne, en dehors de certains grands chefs féodaux, débris du temps passé, les gens de basse classe, d'infime extraction, les illettrés, etc. — était le suivant : Les Hellènes viennent en Turquie, sans sou ni maille ; ils s'engraissent des sueurs du peuple

ottoman, s'enrichissent et accaparent tout ; le cabotage, dans les eaux ottomanes, est fait presque exclusivement par des bateaux hellènes ; les *bakals* (épiciers), les brasseurs, la plupart des maisons de commerce sont des Janniates (terme sous lequel les Turcs désignent les Grecs de l'Hellade). Il fallait remédier à cela. Les navires hellènes ne pouvant rien embarquer ni débarquer, dans les ports ottomans, c'est pour toutes les compagnies de navigation helléniques, la stagnation complète d'affaires, et, partant, la ruine. Quand par la force des choses, les bateaux hellènes auront disparu des eaux ottomanes, alors les Turcs, délivrés de cette concurrence, achèteront des bateaux, fonderont des compagnies de navigation, organiseront un service de cabotage et ils étonneront l'Europe. « Assez de bateaux hellènes ont déjà navigué sur nos côtes, écrivait un membre du comité de boycottage ou, pour appeler celui-ci comme il s'intitulait officiellement le « comité pour la guerre économique », au tour des Osmanlys, les seuls maîtres de ce pays. Il faut que l'Europe apprenne que nous ne sommes plus ce que nous étions auparavant ; que nous sommes devenus des hommes libres voulant de toutes nos forces nous imposer à l'attention et à l'estime des Européens, que nous voulons créer, coûte que coûte, une marine marchande, un commerce, une industrie pour les Osmanlys. »

Malheureusement pour les aghas du boycottage, celui-ci ne s'adressait pas seulement aux Hellènes, il attaquait en même temps tout le commerce étranger. Toute marchandise de quelque provenance que ce fut, qui venait à bord d'un bateau hellène était boycottée. C'est ainsi que l'*Eximios* partie de Marseille pour Beyrouth, chargé par la maison Mourgue de plus de cent cinquante mille francs de marchandises, ne put débarquer sa cargaison, en dépit des réclamations du consul général de France et de l'intervention du vali, les sous-comités du boycottage qui fonctionnaient dans tous les ports, déclarant à l'instar du comité central qui siégeait à Salonique, que le gouvernement n'avait aucun droit de donner des ordres en cette

matière, puisque c'était le peuple souverain qui avait décidé la guerre économique. Qu'un navire étranger apportât des marchandises de provenance hellène, il était également boycotté. Tous les jours des incidents se produisaient entre les boycotteurs et les compagnies de navigation de tous les pavillons, les premiers voulant empêcher par la force les secondes d'employer des Hellènes, quand même elles avaient des contrats passés avec eux. Les boycotteurs mirent à Constantinople l'embargo sur les tonneaux d'eau douce destinés au stationnaire russe, parce que le fournisseur qui avait soumissionné l'entreprise était un Hellène. L'ambassade de Russie dut se fâcher et envoyer à la Porte une note conçue en termes assez raides. Tous les consulats étaient assaillis de protestations des compagnies de navigation et des maisons de commerce de leurs pays. A deux reprises, les ambassades firent des démarches auprès de la Sublime Porte pour obtenir la cessation du boycottage. Le grand-vézir et le ministre des affaires étrangères leur donnèrent les plus belles promesses, certifiant que tous les droits des pavillons étrangers seraient sauvegardés. Mais ce fut tout.

Il faut rendre cette justice au gouvernement qu'il était sincère, mais il était absolument débordé et il n'osait pas faire acte d'autorité. Le comité central de boycottage à Salonique et le comité de Constantinople le mettaient au défi de recourir à la force pour arrêter le boycottage. Tous les journaux turcs qui recevaient leurs inspirations du comité Union et Progrès ne cessaient de publier des articles violents dans lesquels ils soutenaient la thèse que le gouvernement ne saurait donner des ordres allant à l'encontre de la volonté nationale. Le *Nir Hakikat*, organe officiel du comité Union et Progrès de Monastir déclarait que le boycottage était le moyen d'arriver à brouiller complètement les cartes entre la Turquie et la Grèce et à contraindre celle-ci à une rupture de relations qui serait l'avant-courrière de la guerre. Seul, dans toute la presse turque, le *Yeni Gazetta* eut le courage de se prononcer contre le boycottage et de dire qu'il était surtout nuisible à la Turquie.

Rien ne donnera mieux une idée de l'effacement du gouvernement devant cette puissance occulte qu'était le « Comité de la guerre économique » que l'aventure de Kérim agha. La populace de Salonique avait mis à sac le magasin d'un Hellène, qui avait émigré jadis aux États-Unis, y avait été naturalisé citoyen de l'Union, y avait fait une petite fortune, et était venu ensuite installer un commerce à Salonique. Non seulement on avait tout pris ou brisé chez lui, mais on l'avait même consciencieusement assommé. Sur les réclamations énergiques du consul général des États-Unis auprès du vali, appuyées par l'ambassade d'Amérique, Kérim agha avait été arrêté et incarcéré. Dix-huit heures après, il était relâché et se pavanait en ville escorté de cavass, armés jusqu'aux dents, le comité de boycottage dont il était le président ostensible, ayant menacé le vali d'un soulèvement de toute la population musulmane si le « héros » n'était pas remis en liberté. Pareil état de choses ne pouvait durer. Le gouvernement d'Athènes s'abstenant de répondre aux provocations des Turcs et ceux-ci finissant par s'apercevoir que le *Yeni Gazetta* avait raison et que c'étaient eux surtout qui pâtissaient du boycottage, la première ardeur s'éteignit peu à peu et à la fin de juillet, le boycottage, pouvait être considéré comme terminé.

Cependant le besoin d'argent devenait urgent. Le budget de l'exercice 1909-10 se soldait par un déficit de dix millions de livres turques que le ministre des finances Djavid-Bey, habile dans l'art de grouper les chiffres, réduisait de moitié sur le papier. On avait décidé de contracter à l'étranger un emprunt de 250 millions dont le montant devait officiellement être employé ainsi : cent millions pour boucher le déficit et cent cinquante pour acheter des cuirassés, des canons, des fusils, des cartouches. Naturellement c'était à la France qu'on devait emprunter. La révolution du 23 juillet 1908 étant fille de la Révolution française, au dire des journaux de Stamboul, le gouvernement de la République était moralement forcé de tout consentir aux Turcs. Mais il y avait une autre raison, et majeure, pour que la Turquie s'adressât à la France, afin de conclure un

emprunt, c'est que la France est le grand argentier du monde. Djavid-Bey entama donc des pourparlers avec la Banque ottomane qui peut être considérée comme le pilier fondamental des finances turques, car elle détient pour 14 millions de livres turques, sinon plus, de titres ottomans. Seulement, du moment qu'elle ne saurait être la domestique du gouvernement, elle devait selon la mentalité des Jeunes-Turcs, être traitée en ennemie. Depuis que la constitution avait été rétablie et fonctionnait sous la sauvegarde de l'état de siège et de la cour martiale, depuis qu'on produisait à la Chambre des budgets dans lesquels se déployait toute l'ingéniosité requise pour faire cadrer les chiffres, les Turcs avaient émis la prétention que, quand ils contractaient un emprunt il n'était plus besoin de donner de garantie comme auparavant. Leurs prêteurs devaient se fier à leur parole, autrement ils se rendaient coupables d'irrévérence envers la Turquie constitutionnelle, pour ne pas dire d'insulte. Est-ce que la France, l'Angleterre, l'Allemagne donnaient des garanties spéciales, lorsqu'elles contractaient un emprunt? Non; eh bien, la Turquie devait être mise sur le même pied qu'elles. Les Jeunes-Turcs n'oubliaient qu'une chose, c'est que de tous temps, l'empire ottoman avait été le modèle des mauvais payeurs; qu'il avait fait en 1876 une banqueroute frauduleuse; qu'il avait obtenu en 1881 un concordat de ses créanciers, grâce auquel il avait réduit sa dette consolidée de moitié et qu'on avait dû lui imposer un conseil judiciaire qui était l'administration de la Dette publique ottomane; que le nouveau gouvernement constitutionnel avait dès son origine, affiché la prétention de ne tenir aucun compte des engagements pris par Abd'ul Hamid; qu'il avait chaque fois que cela lui avait été possible, violé les contrats passés avec les étrangers, quelque inattaquables en droit que fussent ces conventions; que tous les jours, les feuilles unionistes clamaient à l'envi que les Ottomans étaient maîtres chez eux, qu'ils feraient ce qu'ils voulaient et qu'eux seuls étaient juges de ce qu'ils devaient ou ne devaient pas.

Aux ouvertures de Djavid-Bey pour un emprunt de 250

millions de francs, la direction générale de la Banque ottomane à Constantinople répondit en demandant quelles garanties seraient affectées au service de l'emprunt. Le crédit général de l'empire, fut-il répondu superbement. Dans ces conditions l'opération ne pouvait se traiter: Djavid-Bey, s'en fut donc à Paris, en août, pour négocier directement avec le consortium de la Banque ottomane. On ne put s'entendre davantage. Djavid-Bey trouva un autre groupe, (la banque Rouvier, la maison Louis Dreyfus et la banque Bénar), mais ce groupe, lui aussi, voulut des garanties. Djavid offrit les recettes des douanes et obtint une avance de L. T 500000, seulement il fallait que l'emprunt fût coté à la Bourse de Paris, sinon l'émission ne pouvait s'effectuer. Or, le gouvernement français posait certaines conditions pour l'établissement d'un service de contrôle qui permettrait de se rendre un compte exact des ressources de la Turquie par la juste balance de ses recettes et de ses dépenses, pour les commandes du matériel de guerre en France et des concessions de travaux publics. La Porte refusa et se retourna du côté de Berlin. Finalement 42 banques allemandes et autrichiennes s'unirent pour former un consortium qui prit l'emprunt contre la garantie des douanes de Constantinople, mais le syndicat ne donna jamais en tout que 7 millions de livres turques.

Entre le Comité et le ministère la rupture s'était faite. Le ministère se trouva partagé en deux camps : outre le grand-vézir, le ministre de la guerre, Mahmoud Chevket-Pacha et le ministre des affaires étrangères, Rifaat-Pacha, qui tenaient pour une politique modérée et pacifique ; pour le Comité: le ministre de l'intérieur Talaat-Bey, le ministre des finances, Djavid-Bey, le ministre des travaux publics Haladjian-Effendi. Le ministre de la marine, le général d'artillerie Riza-Pacha, qui avait remplacé le contre-amiral Halil-Pacha parti parce qu'il ne voulait pas se plier aux ordres du Comité, avait démisionné à son tour disant bien haut qu'il s'en allait à cause de l'ingérence brouillonne perpétuelle du Comité dans les affaires de son département. Quant aux autres membres du cabinet, ils restaient spec-

tateurs passifs. Le Comité, collectivité irresponsable, était le vrai maître, imposant sa volonté à la Chambre qui s'agitait en désarroi, flottant au gré des caprices du moment. Seulement la discorde s'était glissée dans le Comité. La section centrale de Salonique ne marchait plus d'accord avec celle de Constantinople et le Comité ne savait trop ce qu'il devait faire. La majorité était pour le renversement du ministère; une minorité respectable voulait maintenir Hakki-Pacha, car elle ne voyait pas d'autre homme capable d'être grand-vézir, se contentant du sacrifice d'un certain nombre de ministres, tels que ceux de l'instruction publique le plus visé de tous ; des affaires étrangères ; de l'Evkaf (fondations pieuses) ; de l'agriculture, mines et forêts ; de la justice. La majorité parlementaire ne demandait pas mieux que d'infliger un vote de blâme au grand-vézir, mais elle n'osait pas. De son côté, le ministère louvoyait, il hésitait à prendre le taureau par les cornes.

Pendant tout le mois de décembre la Chambre perdit son temps à des discussions stériles n'offrant d'autre intérêt que des échanges d'invectives grossières[1] ou des

1. A la séance du 6 décembre, Boussios-Effendi, député grec de Serfidjé, est à la tribune et parle du boycottage anti-hellène qui à l'encontre des assertions du grand-vézir que la Turquie et la Grèce étaient au mieux, avait tendu les relations entre les deux pays. Le grand-vézir l'interrompt en disant :

« Vous devriez être honteux d'altérer mes paroles. »

Boussios de répondre :

« Je vous retourne votre apostrophe. »

Et alors le dialogue suivant s'engage entre Talaat-Bey, ministre de l'intérieur et Boussios.

« Tais-toi, crie le ministre, nous te connaissons !

— C'est à toi de te taire, tu ne me fais pas peur. Tu ne sais donc pas que quand je parle du haut de la tribune nationale tu n'es, à mes yeux, qu'une fourmi !

— Descends de ta tribune, *Kerata !* — ce mot a beaucoup d'acceptions : il signifie à la fois c... (Boussios n'est pas marié), fripouille, pignouf, — *efchkié* (brigand). »

(On prétend que Boussios, sous un pseudonyme, a été un des chefs de bande qui, sous Abd'ul Hamid, ont donné le plus de fil à retordre aux Turcs.)

— Ne pose donc pas pour le bravo. »

débats écœurants sur de faux complots inventés par la police du Comité et la torture infligée dans les prisons aux gens arrêtés à tort et à travers. La désagrégation se mettait de plus en plus dans le Comité, les scandales se succédaient à la Chambre, comme l'incident entre le Dr Aarif Ismet-Bey, membre du Comité, et Talaat-Bey, ministre de l'intérieur, dont les rares qualités d'énergie et de travail sont parfois déparées par une violence intempestive, incident qui dépassa en crudité de langage tout ce qu'on peut imaginer[1]. Le 11 février 1911, Talaat-Bey donnait sa démission et était remplacé par Halil-Bey, député de Mentesché, chef du parti parlementaire Union et Progrès.

La fêlure qui s'était produite dans l'Union et Progrès était devenue une cassure. La scission qui menaçait entre l'élément modéré du Comité et l'élément ultra était avéré. Les nationalistes voulaient la constitution d'un cabinet qui représenterait dans toute son intégrité le programme initial du Comité : la centralisation, l'unification de tous les éléments ethniques du pays sous l'hégémonie turque, l'assujettissement de toutes les nationalités chrétiennes à la loi civile de l'État — or, la loi civile turque procède de la loi religieuse et le droit civil ne vaut qu'autant qu'il est conforme au droit koranique, et tous les orateurs de la Chambre s'évertuaient à répéter, ceux-ci de bonne foi, ceux-là pour ménager le fanatisme musulman, que la Constitution et le Chéri ne faisaient qu'un. C'est pourquoi le comité central de l'Union et Progrès à Salonique où dominait l'élément avancé, c'est-à-dire les nationalistes à outrance, les xénophobes, les fanatiques, avaient décidé de renverser Hakki-Pacha afin de porter au grand-vézirat Talaat-Bey. Naturellement, les membres du nouveau ministère auraient été choisis parmi les directeurs du comité de Salonique, ceux

Talaat veut escalader la tribune. Boussios se prépare à le recevoir de la belle façon. Plusieurs députés de l'opposition descendent dans l'hémicycle pour lui prêter main-forte. Le grand-vézir arrête Talaat et celui-ci est entraîné hors de la Chambre par deux de ses collègues.

1. *Sémaphore de Marseille*, 31 décembre 1910.

du comité de Monastir, lequel était peut-être encore plus exalté, et ceux du comité de Constantinople, champions du panislamisme et du panturquisme. Il est vrai que Mahmoud Chevket tenait pour Hakki-Pacha et qu'il déclarait qu'il quitterait le ministère de la guerre si le grand-vézir se retirait et cela arrêtait toute la cabale.

Si la Chambre n'avait pas déjà été déconsidérée devant l'opinion publique, elle se serait perdue à jamais de réputation par la séance du lundi 6 mars 1911 où l'on vit des ministres s'élancer de leurs bancs, pour foncer comme des béliers sur un membre de l'opposition; le grand-vézir lever la main sur lui et le frapper au bras ; un membre de la majorité faisant l'office de janissaire du parlement ou de kapidji de l'ancien régime venir traîtreusement souffleter par derrière le député que les ministres assaillaient de front. Et pendant toute cette scène, le président Ahmed Riza-Bey, qui s'était fait plus d'un ennemi par sa façon despotique de diriger les séances, restait sur son fauteuil comme un dieu terme se contentant de dire : « Messieurs, je vous en prie, ne troublez pas les débats. » Heureusement que, à ce moment, la séance touchait à sa fin, presque tous les membres du parti des libéraux et la plupart des députés albanais avaient déjà quitté la Chambre, sans quoi on eût assisté à une bataille en règle. En effet, celui qui était l'objet de l'inqualifiable agression des ministres et de leurs séides, était Ismaïl Kémal-Bey, le chef des Ahrars, député de Bérat, qui appartient à une des grandes familles de l'Albanie centrale. Un des rares députés albanais, présents à la scène, menaça nettement la majorité de représailles. « Un jour viendra, cria-t-il de son banc, où ce qui s'est passé ici provoquera des scènes qui feront pleurer les amis et rire les ennemis. Vous n'avez pas pu apprendre à apprécier ce que c'est que l'honneur. L'incident aura des suites que vous déplorerez. »

Ce soufflet a été une des causes de la perte de l'Albanie pour les Turcs[1], en exacerbant, par l'affront fait au membre

1. Voici le compte rendu de cette séance. Le récit de cet incident est typique au point de vue des mœurs parlementaires turques.

le plus en vue d'une des premières familles féodales de l'Albanie, les ressentiments des Arnautes contre les Jeunes Turcs qui, sommés de tenir les promesses dont ils avaient été prodigues, avaient mis l'Albanie à feu et sang.

Zohrab-Effendi, député de Constantinople, un des membres de l'opposition, était à la tribune et parlait de la nécessité absolue de construire des chemins de fer, même en accordant des garanties kilométriques.

« Je ne suis pas, dit-il, comme Ismaïl Kémal-Bey, l'adversaire absolu de la construction des chemins de fer avec garantie kilométrique. »

Cette phrase suscite une interruption d'Ismaïl Kémal-Bey, qui proteste qu'il n'a pas soutenu cette théorie et qu'il s'est borné à dire que, sous l'ancien régime, on ne donnait de concessions de chemins de fer qu'à ceux qui posaient pour condition des garanties kilométriques. Et il ajoute qu'il regrettait de voir que, sous le nouveau régime, il en était de même. Un court dialogue s'engage entre Zohrab-Effendi et Ismaïl Kémal, dialogue qui se termine par ces paroles du député de Bérat :

« On m'a accusé d'avoir touché une commission sur une affaire qui ne rapportait rien; je veux savoir quelle commission prennent ceux qui accordent des garanties kilométriques. »

Là-dessus, le grand-vézir Hakki-Pacha apostrophe Ismaïl Kémal, le sommant de répéter, s'il ose, ce qu'il vient de dire. Le ministre des affaires étrangères fait chorus avec lui et crie à Ismaïl Kémal de répéter ce qu'il a dit, en regardant dans le blanc des yeux, au lieu de tourner la tête, et de se conduire en homme brave. En même temps, le grand-vézir, le ministre des affaires étrangères, Rifaat-Pacha, le ministre des finances, Djavid-Bey, se lèvent et se précipitent sur Ismaïl Kémal. Le grand-vézir, qui tient la tête, arrive le premier sur Ismaïl Kémal et, le frappant avec violence sur le poignet, hurle :

« Ose donc répéter ce que tu as dit.

— Pourquoi te rues-tu sur moi?

— Je te dis de répéter tes paroles.

— Je redis ce que j'ai dit. Votre organe le *Tanin* a osé prétendre....

— Aucun journal n'est mon organe. Répète ce que tu as dit.

— Selon le *Tanin*, votre organe, j'aurais touché une commission considérable dans une affaire où l'État n'avait pas un para à débourser. C'est pourquoi je dis que si moi j'ai pris une forte commission, quand il y a des concessions avec garantie kilométrique la commission doit être bien autrement grande. »

En ce moment, on entend le bruit d'un soufflet. C'est un membre nouveau de la Chambre, Dervich-Bey, tout récemment élu député de Serrès, qui, venant par derrière Ismaïl Kémal, le frappe à la figure. Cela fait, Dervich va tranquillement se rasseoir à son banc et le grand-vézir crie au président :

« Monsieur le président, je vous demande de faire respecter la

**Les insurrections albanaises de 1910 et 1911.**

Bien qu'elle eût avorté en ce qui concernait son objet immédiat, forcer l'Europe à renoncer à l'exécution du traité de Berlin, la Ligue albanaise, qui sans les intrigues de Yildiz n'aurait jamais pu voir le jour, eut des conséquences que personne n'aurait pu prévoir, surtout Abd'ul Hamid. Ce fut elle qui rendit aux Arnautes la conscience de la nationalité perdue et ce nouveau sentiment après la chute d'Hamid les poussa d'insurrection en insurrection jusqu'au jour où par leur défection devant les balkaniens conjurés contre la Turquie et la proclamation de leur indépendance, ils furent parmi les principaux facteurs de la ruine de la domination ottomane en Europe. Pendant deux ans que la Ligue avait organisé une véritable Albanie indépendante, administrant elle-même le pays, levant les impôts, les Arnautes avaient acquis la certitude qu'ils pouvaient être unis et faire acte de solidarité devant un péril extérieur. Un mouvement national commenca à se dessiner en Albanie, se manifestant de manières diverses, confuses, contradictoires même, mais toujours dirigées contre les Grecs et les Slaves considérés comme les ennemis nés de l'indépendance albanaise.

Appréciant la force que représentaient ces montagnards, Abd'ul Hamid avait fait des Albanais ses hommes de confiance à la fois contre les Jeunes Turcs et contre les Européens. C'était parmi eux qu'il recrutait ses tufendjis ou

dignité des ministres. Les propos d'un homme tel qu'Ismaïl Kémal ne sauraient atteindre l'honneur d'un homme comme Hakki.... »

Le tumulte effroyable que la lâche agression de Dervich-Bey avait suscité dans la Chambre couvre la voix du grand-vézir. Des députés demandent qu'on lève la séance. Le président impose le silence et invite Zohrab-Effendi à continuer son discours. A noter l'exclamation de Riza Tewfik-Bey, député d'Andrinople :

« Si de pareilles mœurs s'acclimatent ici, ne vous étonnez pas de voir les bombes faire leur apparition à la Chambre. » (*Sémaphore de Marseille, mars 1911.*)

gardes du corps qui remplaçaient les anciens capidjis qui avaient la charge et la mission de rapporter les têtes des pachas et des beys récalcitrants, « les tueurs du roi » en un mot, et les bataillons qui avec les troupes nègres constituaient sa garde particulière. Comblés d'honneurs, gorgés d'or, libres de s'administrer à leur guise, autorisés à piller tant et plus et à massacrer les ghiaours — la politique du sultan, concordant en cela avec la politique de l'Autriche, consistait à inciter les Albanais à descendre de leurs montagnes dans la Vieille Serbie pour y exterminer les chrétiens et s'établir à leur place — les Arnautes n'avaient pas à se plaindre du régime hamidien. Aussi leurs revendications nationales se bornaient-elles à réclamer la reconnaissance officielle de leur langue et la création d'écoles où l'albanais serait enseigné.

Mais les Albanais vivant pauvrement dans leurs montagnes dont ils sont incapables d'exploiter les richesses naturelles, une forte émigration a toujours existé chez eux. De nombreuses colonies albanaises existent en Italie, en Roumanie et en Autriche. C'est le premier de ces pays qui compte le plus grand nombre d'Albanais. Nous ne parlons pas des descendants de ces condottieri arnautes, si connus pendant les guerres du xv^e^ siècle et du xvi^e^ siècle en Italie, sous le nom de Stradiotes, qui ont fait souche, et dont les petits-fils sont devenus Italiens — quoique leur action se soit exercée plusieurs fois de façon sensible en Albanie — nous ne considérons que les émigrations de date moderne où la conception de la nationalité albanaise devança la Ligue de 1879 et la prépara même. Les comités albanais établis en Italie et en Roumanie firent une propagande active et heureuse pour l'indépendance skypétare; propagande appuyée, selon qu'il s'agissait de Tosques ou de Guègues, par l'Italie et par l'Autriche-Hongrie qui, toutes deux, convoitaient l'Albanie et qui, en attendant qu'elles pussent se la partager, préconisaient son autonomie sur le principe de la nationalité.

Le 8 juin 1901, M. de Marinis, futur ministre des affaires étrangères d'Italie disait à Montecitorio : « Les

intérêts et les droits de l'Italie dans l'Adriatique dépendront dans l'avenir de l'Albanie. Celui qui sera maître du port de Vallona deviendra le maître incontesté de l'Adriatique. » A l'entrevue de Venise en 1904, entre M. Tittoni et le comte Goluchowski, la question de la délimitation éventuelle de l'Albanie fut agitée. L'Autriche y englobait une forte partie de la Macédoine. En juin 1906, le *Courrier des Balkans*, de Paris, publiait le texte d'un traité secret austro-italien pour le partage d'influence en Albanie, où le Skumbi devait marquer la séparation de la sphère autrichienne au nord, et de la sphère italienne au sud.

On aurait pu croire que lorsque éclata le mouvement jeune turc, les Albanais resteraient fidèles à Abd'ul Hamid. S'ils se prononcèrent contre lui, c'est que les Jeunes Turcs surent habilement exploiter le haine des Arnautes contre les réformes que les puissances prétendaient introduire dans les vilayets de la Turquie d'Europe et faire comprendre aux chefs de clans que la Macédoine administrée à l'européenne, ils ne pourraient plus descendre dans la plaine comme jadis pour piller le ghiaour et que, après la Macédoine, viendrait le tour de l'Albanie. L'entrevue de Reval dissipa les dernières hésitations des Albanais. Une grande réunion d'Albanais en armes à Ferizovitch, avait été préparée par Chemsi-Pacha, homme de confiance du sultan pour amener les clans à une protestation solennelle contre le projet de dépossession de l'administration ottomane dans les vilayets macédoniens prêté à l'Angleterre et à la Russie. Mais les émissaires du Comité travaillèrent si bien les esprits que la réunion adressa au sultan un télégramme demandant la Constitution. Selon une certaine version, les Albanais se bornaient à exposer comment ils entendaient les réformes et les Jeunes Turcs d'Uskub auraient substitué une rédaction à eux. Un seul chef, Issa Boletinatz se souvint des faveurs dont l'avait comblé Abd'ul Hamid et parla en sa faveur. Il ne devait pas tarder à le payer cher.

Ce qu'était la Constitution, les Albanais n'en savaient rien, mais les Jeunes Turcs faisaient appel à leur xéno-

phobie, et leur répétaient que c'était le seul moyen d'empêcher l'exécution du programme de Reval et de contraindre l'Europe à ne plus se mêler des affaires de la Turquie. La Constitution, c'était le respect des coutumes nationales des Albanais, le maintien de leurs privilèges et immunités menacés par les réformateurs européens, le retour à la loi du chériat, l'ouverture d'écoles albanaises, la reconnaissance de l'albanais comme langue officielle du pays. Le Comité lui-même parut encourager les aspirations nationalistes des Albanais. A son instigation, le club albanais de Constantinople adressa en novembre 1908 un appel à la population de la Guégarie et de la Toskanie pour l'inviter à ressusciter la Ligue albanaise de 1879, et le gouvernement envoya dans la Haute-Albanie 4000 fusils pour être distribués aux clans afin qu'ils fussent prêts à lutter contre les Serbes et les Monténégrins.

Cette politique ne tarda pas à produire ses résultats : le 1er septembre, les clans de Mitrovitza, Prizrend et Ipek envoyaient à Salonique une députation insistant pour le retour à la loi du Chéri, l'interdiction aux non-musulmans et surtout aux Serbes de porter des armes, la reconnaissance solennelle de leurs privilèges, la création d'écoles albanaises payées par le gouvernement, le *statu quo* dans la condition des femmes. Connaissant le caractère turbulent des Albanais et leur penchant à la vendetta, les Jeunes Turcs crurent de bonne politique d'inspirer aux clans une crainte salutaire, commencement de la sagesse, en frappant sur eux un coup d'éclat qui leur en imposerait. Ce fut sur Issa Boletinatz et les clans de la Luma, réputés parmi les plus redoutables, qu'ils essayèrent leurs forces. Issa Boletivatz était du type de ces seigneurs féodaux d'antan, chevaliers-brigands et plus brigands encore que chevaliers. Ses méfaits ne se comptaient plus, mais il avait été couvert par la protection d'Abd'ul Hamid, qui le pensionnait pour l'avoir à sa dévotion. Après la Constitution, il était resté tranquille, menant son genre de vie habituel de haut baron. Les Jeunes Turcs s'avisèrent qu'Issa Boletinatz pouvait être un homme dangereux et on décida d'opérer son désar-

mement et celui de ses clans. Priver un Albanais de ses armes est l'outrage le plus sanglant qu'on puisse lui infliger; c'est le noter d'infamie, un Skypétar naît et meurt avec ses armes. Issa Boletinatz refusant de se soumettre aux injonctions des autorités, on envoya contre lui le général Djavid-Pacha à la tête de quelques bataillons. L'expédition dura deux mois; plusieurs combats sanglants furent livrés, dont le résultat fut la destruction des *koulés* (chateaux-forts) d'Issa Boletinatz. Mais Djavid-Pacha commit la faute capitale d'incendier les villages qui se trouvaient sans défense et de massacrer les femmes et les enfants. Son but était de terroriser les Albanais, il ne réussit qu'à ruiner le prestige du gouvernement et à inspirer aux Arnautes un extrême désir de vengeance, car, chez les Skypétars, la femme est sacrée. Le meurtre de l'homme, quel qu'il soit, peut se racheter à prix d'argent, mais le sang de la femme ne peut être payé que par le sang. Djavid-Pacha ne se borna pas à faire la chasse à Issa Boletinatz, il s'attaqua à toute la féodalité albanaise : dans la région d'Ipek, il détruisit 98 koulés. Au printemps de 1909, il battit tout le pays de Djakova et des Malissores, désarmant les clans, frappant des contributions de guerre. Trois mille Albanais, réunis à Ferizovitch pour protester contre ces mesures furent dispersés à coups de canon. En septembre, les troupes de Djavid envahirent la Luma, mais, devant la résistance acharnée des montagnards, il dut battre en retraite, non sans avoir tout pillé et brûlé sur son passage

Dans le vilayet de Scodra, la politique jeune turque n'aboutissait pas à de meilleurs résultats. Lors de la tentative de contre-révolution du 13 avril 1909, les hodjas avaient excité le peuple contre les Jeunes Turcs, mais les montagnards étaient demeurés indifférents. Tant qu'on ne touchait pas à leurs privilèges, peu leur importait. Mais l'exécution d'Albanais compromis dans la sédition provoqua une vive effervescence qu'augmenta encore le recensement de la population, mesure qui était interprétée comme le prélude du service militaire obligatoire, en violation des privilèges des Albanais. Menacés d'un bombardement, les

musulmans de Scodra se soumirent. Les tribus catholiques, elles, adressèrent au vali une pétition où il était dit :

« Si le nouveau régime n'est pas une fiction, nous sommes prêts à rentrer dans le droit commun ; nous acceptons l'impôt et le service militaire mais à la condition que les musulmans de Scodra y seront soumis et que le système du « beuluk bachi » et du « seguirdeh » musulman, consécration de l'inégalité des droits des deux religions, soit aboli et que chaque tribu choisisse ses magistrats. Si l'ancien régime doit, sous un nouveau nom, rester en vigueur, nous réclamons, comme il est juste, le maintien de nos immunités [1] ».

Les comités albanais ayant décidé de convoquer à Ferizovitch, le 17 juillet 1909, une réunion générale pour discuter les grandes questions politiques, le Comité Union et Progrès chercha à faire tourner le congrès à son propre avantage. Non seulement les Jeunes Turcs y envoyèrent un certain nombre de délégués sous la conduite de Niasi-Bey, « le héros de Resna », mais ils préparèrent une liste de propositions qu'ils s'efforcèrent de faire adopter sans discussion. Ils y réussirent, mais à leur programme l'assemblée ajouta des articles complémentaires, véritable expression des sentiments albanais. L'assemblée demandait : la nomination d'Albanais aux postes administratifs, le droit pour chaque religion ou confession d'avoir des écoles nationales et de célébrer les offices religieux dans la langue nationale : la création d'écoles dans lesquelles l'instruction serait donnée en albanais ; la construction de routes ; l'extension des pouvoirs des conseils généraux des vilayets ; la réforme des tribunaux ; la convocation annuelle d'une session du congrès ottoman albanais de la constitution ; fixation de la dîme le seul impôt reconnu par les Albanais, d'après la moyenne des cinq dernières années et non d'après l'estimation annuelle arbitraire du fisc.

1. René Pinon : *La question albanaise* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1909).

Non seulement aucune suite ne fut donnée aux desiderata des Albanais, mais les autorités ottomanes semblèrent s'ingénier à plaisir à pousser les Arnautes à bout. Dans leur inexpérience et leur manie de vouloir tout centraliser à la façon jacobine, les Jeunes Turcs voulurent faire table rase de toutes les immunités dont les Albanais jouissaient *ab antiquo*; les soumettre au recensement et au service obligatoire universels, leur faire payer tous les impôts existants dans les autres provinces et toutes les taxes nouvelles qu'il plairait au gouvernement d'édicter. Enfin ils entreprirent d'abattre la féodalité des beys, croyant ainsi gagner les masses populaires — ce qui dénotait leur ignorance profonde du pays, tout Albanais étant gentilhomme par la grâce de Dieu — et poursuivirent le désarmement en masse de la population.

Cependant les idées nationalistes fermentaient en Albanie. Dans la partie méridionale, chez les Tosques, les plus riches des Albanais, pliés déjà depuis un demi-siècle à l'administration ottomane, le mouvement était entièrement pacifique; dans l'Albanie centrale et dans l'Albanie du Nord, il revêtait un caractère plutôt impératif pour l'autonomie. Pour faire échec à la propagande nationaliste, les Jeunes Turcs appelèrent à leur aide le fanatisme religieux. Ils voulurent substituer à l'alphabet latin dont se servent les Albanais, l'alphabet turc, faisant répandre par leurs émissaires que ceux qui se serviraient des lettres latines s'affirmeraient par cela même des ghiaours. On ferma sous les plus futiles prétextes des écoles albanaises où l'alphabet latin était enseigné. Ces mesures ne réussissaient qu'à exaspérer les Albanais. En décembre 1909 les chefs albanais du nord et du centre tinrent une réunion secrète à laquelle assistaient certains hommes politiques. Il fut décidé de poursuivre la réalisation de l'autonomie et pour obtenir celle-ci, de provoquer une prise d'armes générale. Un comité exécutif fut institué ayant mandat de tout préparer pour l'insurrection et de diriger le mouvement qui devait se produire au mois de juillet prochain. Le gouvernement et le Comité étaient dans une ignorance complète

de ce qui se tramait, mais heureusement pour eux les clans du Lab et ceux de Prichtina, méconnaissant les ordres qu'ils avaient reçus, coururent aux armes prématurément, pour des causes absolument locales, avant que tout fût prêt pour la rébellion générale.

En avril 1910, le vali de Kossovo, Mazhar-Bey, ayant voulu établir des taxes nouvelles, les gens de Prichtina et du Lab, les premiers touchés, protestèrent. Ils tinrent un grand meeting contre les impôts : le vali entreprit de le dissoudre par la force, et sans provocation aucune il fit tirer sur les manifestants. Aussitôt les clans s'insurgèrent. Tous les plans du comité étaient dérangés; néanmoins, il se décida à proclamer l'insurrection, car s'il laissait les Turcs écraser les clans du Lab et de Prichtina sans aller au secours de ceux-ci, il se déconsidérait dans toute l'Albanie et il courait tous risques de mettre les Turcs sur la trace de la rébellion projetée. L'ordre de la prise d'armes fut donc lancé partout. Mais il fallait du temps pour opérer la concentration des contingents des clans qui n'étaient pas encore prêts à entrer en campagne et c'est cette nécessité qui éclaire d'un jour nouveau la tactique suivie par les insurgés.

La concentration des Turcs s'opérait à Férizovitch qui est un nœud de routes. Le commandant en chef du corps expéditionnaire — 50 bataillons et 29 batteries d'artillerie, mais des bataillons à 300 hommes au plus — était Chevket Torghoud-Pacha, le vainqueur de Yildiz comme on l'appelait, parce que c'est lui qui dans la nuit du 25 au 26 avril 1909 a pris Yildiz. Les Albanais firent une feinte sur Djakova, en poussant assez vigoureusement leur offensive pour que Torghoud, alarmé, rappelât à lui la plus grande partie des forces de sa colonne de droite et dégarnît Prichtina et Mitrovitza. Les échecs des Turcs à Stimlia et à Tcherna-Lova permirent aux clans du Kara Daghd et du Ghilan d'entrer en ligne et de s'emparer du défilé de Katchanik. Toutes les forces turques furent alors concentrées sur ce point, laissant aux clans des Malissores, des Dibres, la route libre pour rallier le gros des insurgés. Devancé au

défilé de Katchanik, la position stratégique la plus importante du vilayet de Kossovo, par les insurgés, Chevket subit trois échecs successifs, en voulant déloger les Arnautes. Les communiqués officiels dirent que ces succès des « brigands » n'étaient qu'apparents : ça entrait dans le plan. Torghoud-Pacha exécutait un mouvement tournant à grande envergure, les positions de Katchanik occupant une étendue de près de 20 kilomètres ; pour donner confiance aux rebelles afin de mieux les envelopper, il les laissa, d'après les journaux turcs, enfoncer une partie de son cordon, sur le front, afin de les empêcher de s'occuper de ce qui se passait sur leurs flancs et sur leurs derrières. La vérité est que Torghoud-Pacha tenta réellement de déborder les positions de Katchanik avec des forces tout à fait insuffisantes, mais que son pivot, mal assuré, céda devant une attaque furieuse des Albanais.

Cependant des renforts arrivant continuellement à Chevket Torghoud, les Turcs reprirent l'offensive et débordèrent Katchanik par les flancs. Idriss Sefer qui y commandait, avait supposé qu'on se bornerait à attaquer le défilé, mais ayant appris que les villages avaient été détruits par l'artillerie et que le gros de l'armée prenait le chemin de la vallée de la Morava, il abandonna sa position pour courir à l'aide des villages, de sorte que les Turcs purent s'emparer du défilé. Les rebelles furent chassés de toutes les hauteurs entre Katchanik et Ghilan après des combats sanglants. Plusieurs villages, Kcherche, Nikoitcire, Kobitza furent bombardés ; d'autres comme Smyra, Gachitza et Vrbané, avaient été abandonnés par leurs habitants. Dès que Katchanik et Eleshan, l'entrée et l'issue du défilé, furent occupées, la plus grande partie des troupes retourna à Ferizovitch, et le quartier général, qui depuis plusieurs jours avait été établi à Katchanik y fut reporté également. L'attention de Chevket Torghoud se concentra alors sur la route de Prizrend barrée par les Albanais entre Stimlia et Tcherna-Lova. Le gros des troupes turques, 14 bataillons environ, prit la direction de Stimlia, un autre corps fut dirigé contre Yeserdje et quatre autres bataillons contre

Boudakovo. Les Albanais qui occupaient la route sous la direction de Hassan Husseïn, ayant appris que les troupes se dirigeaient vers Stimlia, occupèrent fortement le défilé de Tcherna-Lova, de sorte que les bataillons marchant sur Boudakovo gagnèrent sans encombres, le 6 et le 7 mai, la route de Prizrend. Le 8, la colonne dirigée sur Yeserdje entra en action à son tour, puis le corps qui marchait sur Stimlia. La lutte dura toute la journée; le lendemain Issa Boletinatz accourait avec ses contingents, mais il fut arrêté et refoulé dans la vallée de la Stimlia. Pour en finir avec l'insurrection, le gouvernement envoya en Albanie avec pleins pouvoirs Mahmoud Chevket-Pacha qui, combattant et négociant tour à tour avec les chefs, leur donnant de l'argent et leur prodiguant des promesses, parvint à les amener à faire leur soumission. Quelques chefs seuls comme Idriss Sefer, Issa Boletinatz refusèrent l'*aman* et se réfugièrent dans la Malissie.

Les journaux de Stamboul célébrèrent la pacification de l'Albanie. C'était aller trop vite en besogne. Les promesses faites ne furent pas tenues, les chefs qui s'étaient laissé circonvenir furent, une fois qu'ils eurent posé les armes, arrêtés, dépouillés, non seulement de l'argent qu'ils avaient touché, mais de leurs biens patrimoniaux, traduits devant les cours martiales, condamnés au bagne où à la pendaison. D'où, parmi les clans, une haine féroce vouée aux Turcs et, en Albanie, la vendetta est un devoir encore plus sacré qu'en Corse. Six à sept mille proscrits albanais, débris de l'insurrection, avaient trouvé asile chez les autres clans catholiques du vilayet de Scodra et au Monténégro, et continuaient à braver le gouvernement de Stamboul. Tous ces proscrits, qui savaient qu'ils n'avaient que la corde à attendre, se livraient sur la frontière du Monténégro, à une guerre de guerillas qui mettait sur les dents les troupes turques et entretenait en Albanie une excitation dangereuse. Le désarmement de la population albanaise n'avait pas donné les résultats attendus. Les Arnautes avaient livré toutes les vieilles armes qu'ils possédaient, les anciens fusils à pierre, incrustés de nacre — qui pouvaient avoir

une valeur marchande comme antiquité et c'est ce qui les faisait souvent accepter les yeux fermés par les commissions de désarmement — mais ils avaient caché soigneusement les Mauser et les Mannlicher. D'ailleurs une contrebande d'armes énorme se faisait en Albanie. Les fusils à tir rapide y étaient introduits par milliers par la Bosnie-Herzégovine, par le Monténégro, par Saint-Juan de Medua. Jamais les Skypetars n'avaient eu autant d'armes à leur disposition. Les comités albanais qui fonctionnaient en Italie, en Roumanie, en Autriche, menaient une propagande effrénée pour une insurrection générale dont le mot d'ordre était l'autonomie de l'Albanie,

La rébellion de 1910 était restée circonscrite au vilayet de Kossovo, et en dehors des clans de Djakova dont le chef Fanta Doda avait été un des plus ardents à la lutte, les clans catholiques n'avaient pris aucune part au mouvement. En mars 1911 les clans catholiques du vilayet de Scodra, refusant de se laisser désarmer, se soulevèrent à leur tour. Les Kastrati, les Hotti, les Klementi et les autres tribus au sud et à l'est du lac de Scodra, avec la coopération des proscrits albanais réfugiés au Monténégro, attaquaient les blokhaus de la frontière et écrasaient les faibles garnisons turques qui les occupaient. Et ce qui compliquait dangereusement la situation c'est que les Monténégrins coopéraient avec les Malissores. Le vali télégraphiait au seraskerat, le 17 mars : « Des Monténégrins en grand nombre, aidés par 5000 Albanais environ, qui ont fait leur jonction avec eux, ont assailli les postes de la frontière.... Quatre compagnies ont essayé de repousser les Monténégrins et les Malissores, mais, vu le grand nombre des brigands, elles ont été obligées de se replier. »

Si la rébellion albanaise avait été laissée à ses propres forces, nul doute que les Turcs, en employant le nombre de bataillons nécessaires, n'eussent promptement écrasé les insurgés. Mais ce qui faisait justement le danger de la situation, c'était que les Albanais recevaient du dehors non seulement des encouragements mais une aide effective. Le Monténégro les ravitaillait en armes et en munitions ; des

compagnies monténégrines entières, avec leurs officiers, combattaient dans leurs rangs, — et comme tous ces gens-là portent le même costume et que les Tsernagoristes quittaient leur kappa pour prendre le bonnet albanais, on ne pouvait distinguer ceux de la Montagne Noire d'avec ceux des montagnes de Hotti, de Grudi, de Kastrati ; — les blessés albanais étaient transportés sur le territoire du royaume et soignés à l'hôpital de Podgoritza ; si un parti d'insurgés se voyait trop serré par des détachements turcs, il trouvait immédiatement un refuge et un abri au Monténégro, sinon une nouvelle base d'opérations. Seulement qui était derrière le Monténégro ? C'était la question que les journaux turcs se posaient sans oser y répondre. En effet, la pauvreté du Monténégro est proverbiale ; comment le gouvernement de Tsettinjé pouvait-il entretenir et armer les insurgés albanais ? Il fallait donc de toute nécessité qu'une grande puissance se servît de la Tsernagora comme d'un pion qu'elle poussait sur l'échiquier balkanique pour faire échec à la Turquie. A travers les réticences de la presse turque, quand elle récriminait contre les intrigues étrangères en Albanie, on percevait qu'elle voulait désigner l'Autriche-Hongrie mais elle s'abstenait de préciser. Toute sa colère se tournait contre le Monténégro, envers qui elle ne se croyait pas tenue au moindre ménagement. Elle allait même jusqu'à parler de guerre.

Les clans d'Ipek, de Djakova et de Prizrend, battus l'année précédente, étaient rentrés en campagne et le gouvernement était obligé de concentrer dans la Haute Albanie plus de 60 bataillons ; Chevket Torghoud reprit la méthode de Djavid-Pacha : la destruction systématique du pays et l'extermination des habitants. Acculés à la frontière monténégrine par des forces trop supérieures, les Malissores n'eurent d'autre ressource que de se réfugier dans la Tsernagora pour échapper aux vengeances des Turcs. Plus de 2000 vieillards, impotents, femmes et enfants — car les hommes restaient à se battre — avaient cherché asile au Monténégro. L'Autriche, arguant de son protectorat sur les catholiques albanais, intervint alors auprès de la Porte en

faveur des Malissores. Un article du *Fremdenblatt* attaqua vivement la politique des Jeunes Turcs à l'égard de l'Albanie et recommanda au gouvernement ottoman de faire au plus vite des concessions aux justes revendications nationales des Albanais. Cet article, coïncidant avec une note russe reprochant à la Turquie de chercher une mauvaise querelle au Monténégro qui se saignait aux quatre membres pour nourrir les réfugiés arnautes, produisit grand effet à Constantinople. Chevket Torghoud-Pacha reçut l'ordre de cesser toute opération et de beaux communiqués parus dans tous les journaux de Stamboul et de Péra annoncèrent que la révolte des Malissores ayant été complètement réprimée et que la Mirditie étant rentrée dans l'obéissance — car ce qu'on avait appelé la rébellion n'était que l'acte insignifiant de quelques centaines de vagabonds, pas même armés — il n'y avait plus lieu à des opérations militaires et que tous les rebelles qui, dans un délai qui serait fixé par le conseil des ministres, rendraient les armes et prêteraient serment d'allégeance seraient amnistiés. Il n'est pas inutile de faire remarquer que les journaux turcs comme les documents officiels du gouvernement confondent sans cesse les deux mots « grâce » et « amnistie » quoique, dans la pratique, ils sachent fort bien en distinguer la valeur. En même temps on annonçait que le sultan donnait 10 000 L. T. pour la reconstruction des maisons détruites ou endommagées pendant la campagne de répression. Que pouvait-on faire avec une pareille somme?

A la suite de négociations entamées avec Saedreddin-Bey, ministre de Turquie au Monténégro, les chefs albanais réunis à Gertché le 23 juin remettaient un mémorandum contenant leurs griefs[1] et exposant leurs revendications,

1. « Malgré notre fidélité traditionnelle au trône impérial et les avantages personnels que le Sultan déchu nous prodiguait, nous n'avons pas hésité à nous soulever contre un despotisme qui ruinait l'Empire et écrasait ses peuples. Nos frères de Kossovo, réunis à Ferizovitch, ont imposé au Sultan tyran la volonté du peuple et nous tous avions acclamé la proclamation de la Constitution qui nous faisait mirer (*sic*) une vie de liberté et d'égalité pour tous les peuples

lesquelles pouvaient se résumer ainsi : création d'une inspection générale des vilayets albanais ; admission des Albanais aux fonctions publiques ; maintien des coutumes nationales et des immunités existant *ab antiquo* ; indépendance des écoles où la langue albanaise sera enseignée et reconnaissance de l'alphabet *latin* pour l'enseignement ; décentralisation administrative, autonomie municipale et organisation régionale de la gestion des finances ; affectation de l'excédent des revenus à la réalisation des diverses

frères de l'Empire. Sous les auspices du nouveau régime nous espérions voir le Trône Impérial (seul trait d'union de tous les peuples) relevé, l'autorité du Sultan fortifiée, l'intégrité territoriale de l'Empire assurée, les droits individuels de tous les Ottomans en général, et les droits et immunités reconnus par les firmans et la Constitution elle-même aux communautés et nationalités, garantis, la liberté de conscience et toutes les religions et convictions religieuses et traditionnelles respectées, l'ordre dans l'administration et dans les finances rétabli. Mais malheureusement notre espoir et celui de tous les peuples ottomans furent remplacés par une cruelle déception. L'autorité suprême du Sultan réduite, son prestige diminué, l'administration de l'Empire et la gestion des deniers publics devenues l'aubaine d'un groupe d'individus inconnus qui, sous le masque de libérateur et de sauveur de la patrie et soutenu par un pouvoir occulte et irresponsable, s'applique à exercer la plus odieuse des tyrannies et à donner plein cours à une fantaisie et un caprice sans précédent en empiétant sur les droits les plus sacrés des individus et des nationalités et en cherchant à supprimer l'histoire et l'origine des peuples pour en faire une masse ethnique selon son imagination bizarre.

« Nous autres Albanais, premiers et principaux promoteurs du Régime constitutionnel, fûmes la première victime de cette extravagante politique. Djavid-Pacha, à la tête de plusieurs bataillons, fit la première incursion en pays albanais et, sous prétexte de réprimer le brigandage dans la région de Luma, se mit à détruire plusieurs des maisons, koulés et villages et fit faire feu sur des vieillards et jeunes enfants innocents. Tous les Albanais en furent désolés et indignés. En vain les réprouvés se plaignirent et nos députés réclamèrent une enquête et la punition des coupables. Les détenteurs des pouvoirs publics, au lieu de rendre justice, eurent recours à des mesures vexatoires pour exaspérer les Albanais et les pousser à des actes provoquant une répression sévère. Les populations rurales de Prichtina lésées par un impôt sur leurs produits sans le vote du Parlement se réunirent pour se plaindre mais leur cris de justice adressés au Parlement n'eurent pas de prise sur le cœur des députés qui privés de toute liberté d'opinion et sous la menace de l'état de siège en perma-

réformes économiques en Albanie. Trois jours après, le 26, les députés albanais — à noter que tous les représentants de l'Albanie au Parlement étaient des musulmans et que les 300 000 catholiques du vilayet de Scodra n'avaient pas eu, de par ordre du Comité, voix au chapitre — les députés albanais se réunissaient à Férizovitch sous la présidence de Hassan-Bey, député d'Uskub, un adversaire déclaré du Comité et décidaient d'adresser au gouvernement un mémorandum revendiquant pour les Albanais le droit de porter les armes ; l'exemption des nouveaux impôts établis en violation des privilèges reconnus aux Skypétars par tous les firmans des sultans, depuis Murad I$^{er}$, le droit pour les conscrits albanais de faire leur service militaire en Albanie.

Nedjib-Bey Draga, chef de la grande maison féodale de ce

nence dans la capitale ne faisaient qu'approuver les décisions prises d'avance en Comité secret.

« Une forte armée sous le commandement de Chevket Torghoud-Pacha marcha sur Kossovo avec mission officielle de préparer le terrain pour l'introduction des réformes mais dans un but spécial de punir ceux qui osèrent s'opposer aux représentants du pouvoir occulte et avoir recours aux représentants du peuple. On sait le triste résultat de cette expédition et la destruction de tant de villages et koulés dans un pays si prospère jadis, la perte de vie de tant d'êtres innocents, la punition et l'exil arbitraires de tant de personnes et familles notables et la clôture de toutes les écoles albanaises. Chevket Torghoud-Pacha, sans penser plus aux réformes si hautement vantées par le cabinet, se mit en route pour faire avec l'armée la marche triomphale à travers l'Albanie et visita les contrées du vilayet de Scutari. Malgré les cris de détresse de nos frères de Kossovo et les faits retentissants de cette expédition, nous fûmes assez naïfs et crédules pour croire que le régime constitutionnel ne serait pas un vain mot, que la visite d'un général contribuerait à l'amélioration du sort d'une population fidèle comme la nôtre. La route lui fut laissée libre et pour donner un nouveau gage de notre confiance au nouveau régime, nous nous imposâmes le plus grand des sacrifices qu'un Albanais libre puisse s'imposer : sur la promesse formelle de nous en fournir de meilleures et d'organiser notre pays en tenant compte de nos besoins et usages consacrés, nous avons consenti à remettre les armes. Après un acte de condescendance si éclatant, nous fûmes l'objet de tels traitements déshonorants que notre fierté nationale et notre dignité personnelles nous empêchent de rappeler. »

nom, député de Mitrovitza, était chargé de la rédaction du mémorandum.

Ainsi donc, les Albanais musulmans se rencontraient avec les catholiques pour les réclamations essentielles. Quant aux autres énoncées dans les propositions des chefs catholiques, si elles ne figuraient pas au programme des chefs musulmans, cela ne voulait pas dire qu'ils ne les admettaient pas. En effet, en ce qui concerne les écoles, l'alphabet latin, l'autonomie municipale, la décentralisation administrative, les députés albanais les avaient revendiquées hautement à la tribune de la Chambre.

Le gouvernement, finalement décidait : amnistie pour les insurgés ; accomplissement du service militaire, deux ans à Scodra, un an à Constantinople ; nomination aux postes de mudirs et élection aux *medjliss* (conseils d'administration des vilayets, des sandjaks et des nahiés) de personnes connaissant la langue albanaise ; remise de tous les impôts pendant deux ans ; fixation de l'*aghnam* (taxe sur le bétail) à une piastre par tête de mouton ; liberté du port d'armes pour les bergers, gardes champêtres, etc., sauf dans les villes et dans les fermes ; création et entretien aux frais du gouvernement d'écoles primaires dans sept communes ; constitution de routes dans le pays ; reconstitution des maisons détruites pendant l'insurrection ; affectation du don de 10 000 livres turques fait par le Sultan lors de son voyage en Albanie à l'indemnisation pécuniaire des Malissores ; allocation aux Malissores d'une livre turque une fois payée et d'un demi-kilogramme de maïs par jour et par tête.

De guerre lasse, les réfugiés au Monténégro acceptèrent ces conditions et rentrèrent en Turquie. Les bandes insurgées qui tenaient encore sur les rives du Zem et sur les sommets de Seltché, privées de leur retraite au Monténégro, furent forcées de poser les armes. La cessation de la rébellion des Malissores entraîna la dispersion des guérillas albanaises des districts de Djakova, Ipek et Prizrend.

**Les divisions de l' « Union et Progrès ». — L'impuissance parlementaire et gouvernementale. — La clôture de la troisième session. — La question arabe.**

Venu au pouvoir comme représentant des idées du Comité, le ministère n'avait plus de programme et la Chambre, morcelée en plusieurs partis, n'offrait plus de majorité stable sur laquelle un Cabinet pût s'appuyer. Le bloc de l' « Union et Progrès » était cassé en deux : d'un côté, les anciens Unionistes, les fidèles du Comité; de l'autre, les dissidents du groupe Medjidi qui s'intitulaient conservateurs et qui se prononçaient pour le rétablissement du gouvernement personnel. Au début, l' « Union et Progrès » ne se composait que des adhérents du Comité, mais quand il apparut à tous que la Constitution avait bel et bien triomphé, chacun voulut être aussi unioniste. Le mot d'ordre du nouveau régime n'était-il pas « l'union et la fraternisation de tous les éléments du pays »? Et alors, il advint ceci, que nombre de gens qui étaient aussi fanatiques et aussi réactionnaires que possible, devinrent en apparence de fougueux libéraux. Tant qu'ils crurent que le Comité avait l'armée à sa dévotion, ils se tinrent cois, votant comme de bons mamelucks tout ce que celui-ci avait au préalable décidé. Mais ils étaient à l'affût, guettant l'instant où le Comité commencerait à laisser pressentir que sa force diminuait. Et comme la religion est toujours le grand ressort de tout en Orient, on entreprit une guerre sourde contre le Comité, le représentant comme subissant l'influence perverse des deunmés — on désigne ainsi les descendants des disciples de Sabattaï qui, au XVIII[e] siècle, se donna pour le Messie, lesquels, pour échapper au supplice, se convertirent avec leur chef à l'Islamisme — et des francs-maçons. Djavid-Bey, ministre des finances, était un deunmé, il descend en ligne directe de Sabattaï ; Talaat-Bey, Husseïn Djahid-Bey, Nazim-Bey, le cheik-ul-Islam lui-même, etc., étaient francs-maçons. L'influence du Comité

allait déclinant dans l'« Union et Progrès » et les violences de langage des journaux de Salonique et de Monastir contre les traîtres à la patrie qui osaient faire de l'opposition au Comité, n'étaient pas de nature à lui rallier les dissidents ou à empêcher les défections. En même temps, un travail sourd de propagande occulte se faisait dans l'armée contre lui; un certain nombre d'officiers, dont le plus marquant était le colonel Sadik-Bey, sous-directeur de la cavalerie au ministère de la guerre, se prononçaient en faveur des néo-conservateurs. On exila le colonel à Salonique, mais la Ligue militaire fondée par lui continua à recruter des adhérents.

Le Comité ne voyait de salut pour la Turquie que dans une forte centralisation administrative; les indépendants et les démocrates s'étaient séparés de lui parce qu'ils étaient, eux, pour la décentralisation. Les libéraux modérés — nouvelle dénomination qu'avait prise l'ancien Ahrar — tenaient pour la décentralisation, mais ils étaient, au fond, encore plus pour le gouvernement personnel que les néo-conservateurs. Impossible de dégager, de ce chaos d'idées et d'opinions contradictoires, opposées, une majorité qui fut capable de soutenir un ministère. Sans compter que les rivalités, les jalousies, les ambitions personnelles se donnaient toute carrière; que le vote de plus d'un député était dicté, non par ses convictions, mais par ses rancunes inavouées ou inavouables, par ses espérances déçues, par ses intérêts particuliers. On assistait à la Chambre à un spectacle des plus tristes. Le Parlement ne faisait rien; il perdait son temps à des discussions oiseuses, ridicules, qui dénotaient un étrange état d'âme. Si on y travaillait peu, en revanche, on s'injuriait fort et ferme. Toutes les insultes dont est si riche la langue turque qui, plus que le latin, dans les mots, brave l'honnêteté, étaient vociférées. Il semblait qu'on ne pût discuter sans s'injurier comme des *touloumbadjis* (pompiers irréguliers) et des *baloukdjis* (poissonniers) gens qui ont la réputation, méritée d'ailleurs, d'être les plus mal embouchés de Constantinople. A la séance du 10 mai, on faillit, entre Arabes et Turcs, en venir aux coups

de revolver. Que si les députés avaient voulu déconsidérer le régime parlementaire, ils ne s'y seraient pas pris autrement. Presque tous les jours, on était obligé de lever la séance, faute du quorum réglementaire. Sur 275 membres que comptait la Chambre, jamais plus de 180 n'étaient présents aux séances, les autres faisaient leur *kief* chez eux, se promenaient. Quant à ceux qui venaient au Parlement, on en voyait la plupart s'en aller tranquillement au moment du vote, ne voulant pas se compromettre en votant contre le Cabinet. Il y eut des séances où 30 députés n'étaient pas dans la salle. Les réactionnaires ne manquaient pas, naturellement, d'exploiter cette insouciance, cette incurie et cette veulerie pour battre en brèche le parlementarisme dans les milieux populaires.

Le grand-vézir, lui, manquait absolument de dignité. Tout en menaçant à chaque instant de poser la question de confiance, Hakki-Pacha n'avait d'autre préoccupation que de se dérober aux responsabilités; le ministère, néanmoins, manquait de plus en plus de solidité et de cohésion. Après Talaat-Bey, Emroullah, le ministre de l'instruction publique et Haladjian, ministre des travaux publics, avaient remis leur démission. Le premier avait été remplacé par Ismail Hakki-Bey Babanzadé membre du Comité. Quant aux travaux publics, Hakki-Pacha n'avait trouvé personne qui voulut accepter ce portefeuille, et en faisait l'intérim. Le 3 mai Djavid-Bey démissionnait et était remplacé par Naïl-Bey sénateur. Il était suivi par Ismaïl Hakki-Bey Babanzadé à qui succédait Abdur Rhaman également sénateur, ex-directeur du lycée de Galata Seraï. Heureusement les vacances parlementaires approchaient. Le 4 juin à 4 heures et demie du matin était close la troisième session de la première législature. A vrai dire depuis que le premier coup de minuit avait sonné, le Parlement siégeait illégalement, la session devant prendre fin le 3 juin. La Chambre aurait même continué à siéger si à la suite d'un conflit qui, à la dernière heure, s'était élevé entre elle et le Sénat, celui-ci ne s'était souvenu que la session devait être close à minuit et n'avait fait savoir aux honorables qu'il

était grand temps pour eux de s'en aller. Les députés d'ailleurs n'avaient pas lieu d'être bien fiers, car le bilan de cette session se traduisait par si peu de chose que ce n'était pas la peine d'en parler. Toute la session avait été, en dehors de la discussion du budget, occupée par des questions oiseuses, des interpellations stériles, des querelles personnelles. A part les articles additionnels au code de procédure civile et la loi pour l'encouragement à l'industrie et à l'agriculture, la Chambre n'avait pas pu trouver le temps d'examiner et de voter un seul des projets de loi d'une nécessité impérieuse cependant, qui attendaient d'être discutés. Ce n'était pas que les députés ne montrassent parfois quelque ardeur au travail, mais ils ne savaient pas travailler et, dans leur vanité native qui dépassait tout ce qu'on peut imaginer, ils se fâchaient tout rouge quand on avait l'audace de prétendre leur apprendre ce qu'ils ignoraient. La Chambre ottomane avait pris pour méthode de tout rattacher au budget et d'introduire dans la loi de finances des amendements qui allaient à l'encontre des dispositions de lois spéciales en vigueur, lesquelles n'étaient pas abrogées. On arrivait ainsi à l'anarchie législative et au chaos parlementaire. On avait vu lors de la discussion du budget du ministère de la justice, le ministre demander et la Chambre voter des crédits pour un projet de réorganisation judiciaire dont le Parlement n'avait pas encore été saisi et dont on ne pouvait prévoir ni les modalités ni les exigences. C'était cette manie de parler de tout, de toucher à tout, à propos du budget, qui avait suscité le conflit entre la Chambre et le Sénat, conflit qui avait fait prolonger la dernière séance au delà de l'heure légale fixée pour la clôture. La seule question, que la Chambre avait liquidée ou cru liquider était celle de l'Yémen ; mais elle n'avait pas à s'en vanter, car le projet de loi qu'elle avait voté équivalait à l'abandon de la domination ottomane sur cette partie de l'Arabie. Le Parlement ne se rendait pas un compte exact de la gravité de la question arabe, aveuglé qu'il était par la théorie du panislamisme et du panottomanisme.

En jouant sans cesse du panislamisme, en voulant sanc-

tifier, en quelque sorte, aux yeux des Musulmans la domination ottomane et transformer le droit du sabre en un droit divin; en exaltant sans cesse le khalifat au détriment du sultanat pour mieux établir la suprématie du padischah de Constantinople sur tous les autres souverains musulmans signalés à tout l'Islam comme ses humbles vassaux, Abd'ul Hamid avait créé une situation des plus grosses de périls en ce qui concerne l'Arabie, situation dont le régime constitutionnel ne fit sans doute que précipiter la solution vers une catastrophe complète, mais pour des causes autres que celles à la charge du système hamidien. Il faut absolument que la partie de l'Arabie qui appartient aux Turcs, le Hedjaz et l'Yémen, continue à demeurer en leur pouvoir, sous peine que le prestige du khalifat ne soit complètement détruit et que la domination ottomane sur le monde arabe ne soit gravement compromise, sinon perdue.

Dans le Hedjaz sont les villes saintes par excellence, La Mecque et Médine, où, chaque année, convergent de tous les points du globe les fidèles de Mahomet. C'est le pèlerinage qui, en conservant l'unité de la doctrine, entretient l'unité morale de l'Islam. Que La Mecque et Médine tombent entre les mains d'une puissance ennemie ou simplement rivale de la Turquie; que le pèlerinage soit interdit ou qu'un khalifat arabe soit restauré à la Kaaba, c'en est fait du khalifat pour le padischah qui n'est plus que le sultan de Roum. Quant à l'Yémen, il n'a pas, par lui-même, autant d'importance pour les Turcs que le Hedjaz. On aurait pu même, ne pas en entreprendre la conquête dans la seconde moitié du XVI$^{e}$ siècle; mais, puisqu'il appartenait tout au moins nominalement à la Turquie, on ne pouvait y renoncer sans mettre en péril la sécurité du Hedjaz et des villes saintes. La perte de l'Yémen aurait entraîné à bref délai celle du Hedjaz qui se serait trouvé enserré de tous côtés par les tribus arabes, ennemies acharnées des Turcs. D'autant plus que si le Hedjaz n'est pas perpétuellement en armes comme l'Yémen, cela ne signifie nullement que les tribus y soient plus soumises et plus fidèles.

Les chefs des tribus bédouines appartiennent tous à la haute noblesse arabe; leur généalogie remonte à la nuit des temps, à la gentilité arabe. Plusieurs descendent de la famille de Haschem, celle du Prophète, ou de la famille d'Okhaïzar, celle des anciens chérifs de La Mecque, qui a fourni également des rois à l'Yémen. Il n'est aucun d'eux qui ne se considère comme ayant plus de droit au khalifat que le sultan de Constantinople, mais tant que les Turcs sont installés au Hedjaz, ils n'osent se déclarer. Cependant, en vertu de leur origine, ils réclament leur part du *Beït-wl mal* (Trésor national) et si le gouvernement ottoman néglige de leur verser cette part sous la forme de la contribution annuelle qu'il leur paye pour assurer la sécurité des routes, ils pillent et enlèvent les caravanes. En 1909, la grande caravane sacrée a été razziée.

Jusqu'ici le Hedjaz a toujours suivi la fortune de l'Égypte, dont il constituait en quelque sorte une dépendance. Celui qui dominait au Caire commandait en même temps à La Mecque et à Médine. L'Égypte était la base naturelle de toutes les expéditions en Arabie, lesquelles en prenant la voie de terre par le désert de Syrie et le grand désert arabique, auraient rencontré de trop grands obstacles. Aussi quand les Wahabites s'étaient emparés des villes saintes au commencement du siècle dernier, toutes les tentatives des pachas de Damas, de Bagdad et de Bassorah pour leur enlever leurs conquêtes, échouèrent misérablement. Il fallut pour réduire les Wahabites l'intervention de Mehémet-Ali et des Égyptiens. Mais alors La Mecque et Médine, au lieu de faire retour aux Turcs, passèrent sous l'obédience du vice-roi d'Égypte et demeurèrent en son pouvoir jusqu'en 1840, quand la quadruple alliance força Mehémet-Ali à restituer au sultan la Cilicie, la Syrie, la Crète et le Hedjaz. Depuis l'ouverture du canal de Suez, la situation s'est modifiée quelque peu, en ce sens que les troupes turques n'ont plus besoin de prendre l'Égypte pour base de leurs opérations en Arabie. Au lieu de débarquer à Alexandrie et de gagner ensuite le port de Kosséir, sur la mer Rouge, pour se diriger soit sur Djeddah, soit

sur Hodeïdah, selon qu'il s'agit du Hedjaz ou de l'Yémen, elles vont directement à destination. Sans les facilités que le canal de Suez donne au gouvernement ottoman, le Hedjaz et l'Yémen seraient, depuis plusieurs années, perdus pour lui.

Cependant l'Égypte exerce toujours une forte attraction sur le Hedjaz et, à un moment donné, cette attraction peut devenir tellement puissante que de nouveau les villes saintes graviteront dans son orbite. C'est à quoi les Anglais s'emploient activement. Ils n'ont pas la prétention de s'emparer de l'Arabie, entreprise qui coûterait trop d'hommes et trop d'argent, sans compter les difficultés diplomatiques qu'elle serait susceptible d'engendrer; ils travaillent à en chasser les Turcs pour y installer à leur place des princes arabes, indépendants de nom, en réalité, protégés de la Grande-Bretagne, et pour instituer à La Mecque un khalifat arabe qui serait à leur dévotion. Et ils comptent sur la haine des Arabes contre les Turcs pour arriver à leurs fins.

Après la conquête de l'Arabie par le Prophète, les chérifs de La Mecque de la famille de Mahomet avaient peu à peu étendu leur autorité sur le Hedjaz et y avaient fondé un royaume, devenu dans les derniers temps, vassal des sultans mamelucks du Caire. La conquête de l'Égypte par Sélim I fit passer La Mecque et Médine sous les ordres du padischah qui prit le nom de khalife du droit du sabre. Sous Sélim l'ivrogne, les Turcs parurent dans l'Yémen et l'oppression des Arabes commença. Eunuques, portefaix, bateliers, cavehdjis, etc., élevés par les caprices du Sérail ou les intrigues du harem au poste de beylerbey d'Arabie, rançonnèrent à outrance les tribus arabes, envoyèrent leurs chefs pourrir dans des cachots ou les firent tomber sous les coups de leurs tchaouchs. La famille de Mahomet fut dépouillée du chérifat; le sultan nomma le premier venu, pris au hasard dans sa domesticité, au gouvernement des villes saintes et le chérif de La Mecque ne fut plus qu'un simple fonctionnaire ottoman révocable au gré de la fantaisie du maître. L'administration de l'Arabie par les

Turcs eut pour ce pays les résultats les plus déplorables, tous les pachas qui se succédèrent dans le Hedjaz et dans l'Yémen n'eurent d'autre souci que de s'enrichir. Le caprice des valis expédiés de Constantinople était la seule raison des impôts dont le produit se perdait dans les poches des fonctionnaires de tout grade et de tout rang. Les cruautés des pachas, les chasses humaines auxquelles ils se livraient pour garnir leurs harems ou remplir leurs coffres ne contribuèrent pas peu à entretenir l'exaspération des Arabes.

L'Arabie était pour les fonctionnaires ottomans un lieu d'exil, presque de déportation honorifique. C'est là que sous Abd'ul Aziz et sous Abd'ul Hamid on envoyait notamment les officiers qu'on soupçonnait d'appartenir à la Jeune-Turquie et dont on redoutait l'énergie et l'esprit d'initiative. Les fonctionnaires civils expédiés en disgrâce dans l'Yémen ou au Hedjaz n'avaient d'autre préoccupation que d'amasser le plus vite possible assez d'argent pour être en mesure d'acheter la protection de quelque familier du Palais qui lui obtiendrait un changement de résidence ou un congé pour venir à Constantinople, car le tout était de quitter et, une fois qu'on y avait réussi, on était à peu près sûr de ne plus retourner. C'est pourquoi depuis le vali jusqu'au plus petit mudir, tous pressuraient à l'envi les Arabes et s'ingéniaient à trouver chaque jour de nouveaux prétextes à extorsions et de nouveaux moyens d'exactions. Que si les tribus réclamaient contre les taxes arbitraires dont on les chargeait, immédiatement le vali télégraphiait à Constantinople qu'une insurrection se préparait et qu'il était urgent de prévenir les desseins des rebelles en frappant ces derniers avant qu'ils puissent passer à l'exécution de leurs projets. Le Palais répondait aussitôt en envoyant au commandant militaire l'ordre de châtier les tribus désignées comme préparant une prise d'armes. Si les tribus ne se saignaient pas à blanc pour donner au vali la forte somme qu'il réclamait, elles étaient razziées de fond en comble.

La guerre de 1877-78, en obligeant la Porte à concentrer

toutes ses forces sur le Danube et en Arménie la contraignit à dégarnir presque entièrement l'Arabie. Depuis cette époque, l'insurrection fut à l'état endémique dans l'Assyr et dans l'Yémen. Les embarras extérieurs de l'empire, la fermentation des provinces, la pénurie du Trésor empêchèrent toujours les Turcs d'envoyer en Arabie les forces que réclamait la situation. A chaque prise d'armes de l'Assyr et de l'Yémen, les chefs qui étaient à la tête du mouvement se proclamaient khalifes, comme l'émir Nussi, dans l'Assyr, et Chérif Nedjeddin, dans l'Yémen. Mais les tribus de cette partie de l'Arabie étant des hétérodoxes musulmans, tenus par les Sunnites pour aussi condamnables que les Wahabites du Nedj, les khalifes qui se dressaient en Arabie contre le khalife de Constantinople n'avaient aucune chance de recruter des partisans dans le monde islamite. Le nombre de leurs adhérents était forcément circonscrit au chiffre des soldats dont ils disposaient et il eût fallu que la victoire se fut prononcée nettement en leur faveur pour qu'ils eussent pu imposer par le sabre leur doctrine religieuse.

C'est ce dont les Anglais s'étaient parfaitement rendus compte quand, en juillet 1899, ils entrèrent en pourparlers avec le chérif de La Mecque, Avn'ur-Réfik-Pacha pour susciter à Abd'ul Hamid non plus un rival entaché d'hérésie mais un vrai et fidèle croyant, reprenant après cinq siècles la tradition du Khalifat du Caire et revendiquant dans l'Islam entier la qualité d'émir-al-moumenin. Dans le mémoire adressé à ce propos au chérif par le consul d'Angleterre à Djeddah, il était dit :

« Quatre princes favorablement disposés pour la civilisation, descendants des anciens souverains musulmans qui ont régné en Afrique, dans les pays de Ziëlah, dans l'Assyr vivent aujourd'hui dans un état de dénument complet. Le gouvernement auglais consent à mettre un de ceux-ci au pouvoir, avec le titre de Khalife. Si Votre Altesse donne son approbation, le gouvernement britannique ne voit aucune difficulté à l'exécution de ce plan. Seulement, comme Votre Altesse est un des descendants du Prophète et qu'elle est

considérée comme le suprême refuge des musulmans, il faut que le jour de la reconnaissance du dit Khalife par la reine d'Angleterre, Votre Altesse lance un fetwa sanctionnant cette reconnaissance. Le gouvernement anglais s'engage à affecter à Votre Altesse et à ses descendants la majeure partie des revenus de ce Khalifat. D'autre part, les villes de La Mecque et Médine et leurs dépendances appartiendront à Votre Altesse et seront indépendantes. Dans le cas où, pendant la mise à exécution de ce plan, une attaque serait tentée par la Turquie ou quelque autre puissance, le gouvernement anglais s'engage à s'y opposer ou par la diplomatie ou par la force ».

Actif, remuant, ambitieux, Avn'ur-Réfik avait toujours tendu, ainsi que son prédécesseur et parent Abd'ul Mouttalib, à rendre le chérifat héréditaire dans sa famille et à reconstituer l'ancienne puissance temporelle de ses aïeux. Les Anglais croyaient donc trouver en lui l'homme dont ils avaient besoin. Mais soit qu'il n'osât pas jouer la partie, soit qu'il voulût le khalifat pour lui-même, Avn'ur-Réfik laissa tomber les propositions britanniques.

Ne pouvant compter sur les chérifs de La Mecque, les Anglais songèrent à se servir d'autres instruments : ils se tournèrent du côté de l'Yémen au sud-ouest de la péninsule arabique, et du côté du Nedj, au nord-est et au centre, plaçant ici Kowéit sous leur protectorat et fournissant à Abel'el-Aziz Ibn-Séoud les moyens de reconquérir le trône Wahabite, appuyant là, sous main, l'imam de Saada qui depuis 1888 s'était proclamé khalife et tenait depuis en échec toutes les forces de la Turquie. Yahya Hamid-ed-Din el Kurachi el- Hussayi, descendant des anciens rois de l'Yémen et chef supérieur de la secte des Seïdiés, était maître de tout le pays, en dehors des villes du littoral, de la capitale Sanna'a — dont il s'était emparé en avril 1905, après avoir écrasé le maréchal Riza-Pacha, mais qu'il avait jugé à propos d'évacuer en juillet de la même année devant l'offensive du maréchal Ahmed-Feizi-Pacha — et de quelques postes fortifiés, comme Menacha, qui assure les communications entre Hodeïdah et Sanna'a. Il frappait

à son coin de la monnaie qui avait cours légal, même parmi les troupes ottomanes chargées de le combattre; il avait organisé l'administration des territoires sous sa dépendance et avait de nombreux fonctionnaires sous ses ordres.

En 1902, le sultan inquiet des progrès de l'imam envoya dans l'Yémen une mission sous les ordres d'Hassan-Bey, fils aîné du cheïkh Abul Huda qui en sa qualité de fils du grand maître des derviches Rifaï et de descendant de Khalid ben-Velid, le porte-étendard du Prophète, jouissait d'une grande influence parmi les Arabes de la Syrie et ceux de l'Irak. Elle avait pour objet de corrompre les chefs des principales tribus et de les détacher de la cause de l'imam ; elle échoua complètement. Trois ans après, les affaires de l'Yémen allant toujours empirant, une nouvelle mission extraordinaire partit de Constantinople, le 22 avril 1905, afin, comme le disait le communiqué officiel annonçant l'évènement d'« arriver tout en tenant compte des conditions locales, aux moyens d'assurer davantage la tranquillité et le bien-être du vilayet. » Mais quand elle arriva à Hodeïdah, le maréchal Riza-Pacha avait capitulé dans Sanna'a et elle était en si mauvaise posture pour en imposer à l'imam qu'elle repartit sans avoir rien fait. En 1906, les Turcs essayèrent de susciter un compétiteur à Hamid-ed-Din, dans la personne d'un certain Hassan ben Yahya ; mais celui-ci n'était qu'un aventurier qui se borna à escroquer quelques milliers de thalaris à Feïzi-Pacha.

La difficulté pour les troupes turques était moins de réoccuper des positions conquises par les rebelles, comme Sanna'a, que de pacifier le pays en faisant cesser la lutte de guerillas que les Arabes mènent avec maëstria. Les soldats de l'imam sont des troupes légères, assez peu capables d'une action suivie sur un point déterminé, mais redoutables par leur mobilité qui les rend insaisissables et leur aptitude à la guerre d'embuscades et de surprises. Les troupes turques sont embarrassées d'interminables convois, car l'Yémen bien que riche pour l'Arabie, ne saurait, tout le pays étant soulevé, fournir les ressources nécessaires à une armée : tout doit être envoyé de Constantinople à Hodeïdah.

La tactique des Arabes est de tenir continuellement les troupes turques en haleine, par des escarmouches incessantes, sans jamais attendre leurs adversaires en ligne ; de les attirer dans des embuscades ; de les harasser par des marches et des contre-marches sans fin, pour les décimer encore plus par les fatigues et les maladies que par le feu ; de concentrer tous leurs efforts sur l'enlèvement des convois pour affamer les colonnes et les priver de leur train de combat.

Quand Riza-Pacha partit de Hodeïdah pour aller au secours de Sanna'a bloqué, il traînait à sa suite un convoi de 4000 chameaux pour 7 à 8000 hommes. Ce fut même ce qui causa le désastre qu'il subit. Dans toutes les insurrections précédentes les Turcs avaient un avantage marqué sur les Arabes, ceux-ci n'ayant que de vieux fusils à pierre ou tout au plus des fusils à piston. Aujourd'hui, il n'en est plus de même ; les Turcs n'ont plus la supériorité de l'armement, les Arabes étant pourvus de fusils à tir rapide qui leurs viennent en masse d'Aden, ce qui est d'autant plus facile aux Anglais que depuis qu'ils ont réglé, en mars 1903, à leur profit exclusif la question de l'hinterland d'Aden, leurs avant-postes sont à quarante-huit heures de marche de Sanna'a et qu'ils ont non pas un pied mais les deux pieds dans l'Yémen.

A l'extrémité opposée de la péninsule arabique, l'action des Anglais fut encore plus décisive. En mettant Kowéit sous son protectorat virtuel, la Grande Bretagne a réalisé un grand pas vers le but poursuivi, car elle a convaincu les tribus du Nedj et celles du Hedjaz de l'impuissance des Turcs. Kowéit, sur le golfe Persique, à quelque distance au sud-ouest de l'estuaire du Chatt-el Arab, est la capitale d'un petit État dont le chef, le cheïkh Ali-Moubarek, pour mieux résister à la fois à l'émir wahabite Ibn Raschid, avec qui il était en guerre continuelle, et aux Turcs qui, excipant que le sultan était suzerain de Kowéit, voulaient y mettre garnison, demanda en 1900 la protection anglaise, ce qui lui avait d'ailleurs été suggéré par des agents britanniques. Kowéit, qui n'avait jusqu'alors d'autre impor-

tance que d'être une position stratégique, dont la possession pouvait mieux assurer la réussite d'une attaque des Turcs contre les Wahabites, au cas où ceux-ci voudraient rompre avec les Ottomans, avait offert tout-à-coup un intérêt considérable quand il avait été désigné — car c'est le seul port en eau profonde dans cette partie du golfe Persique — comme devant être le terminus du chemin de fer allemand de Koniah-Bagdad-golfe Persique. C'est pourquoi les Anglais s'étaient empressés d'y établir leur protectorat. La Porte protesta contre cette intervention des Anglais dans des territoires qu'elle prétendait partie intégrante de l'empire ottoman. Après, de longues et diffuses négociations, une convention de désintéressement interdisant aux deux parties de mettre garnison à Kowéit, fut signée en 1903 entre l'Angleterre et la Turquie. Mais en dépit de ce protocole, le cheikh Moubarek restait l'homme lige des Anglais. D'ailleurs, en avril 1905, le gouvernement ottoman lui-même, maladroitement, fournit aux Anglais un prétexte de déclarer que la Porte avait déchiré le protocole de désintéressement et de s'installer, eux, à Kowéit.

Pour arrêter l'expansion du wahabisme renaissant, le Palais essaya en 1905 de circonvenir Moubarek afin de l'amener à se reconnaître lui-même vassal du sultan et à solliciter l'envoi d'une garnison túrque. Des cheïkhs haut cotés dans le monde islamite avaient été, dans cette vue envoyés à Kowéit. S'ils avaient réussi, Ibn Séoud et ses Wahabites, qui recevaient par Kowéit les subsides et les armes que leur passaient les Anglais, se seraient trouvés réduits à l'impuissance. Avisés des menées turques, les Anglais prirent les devants en débarquant à Kowéit des marins et de l'artillerie. Déjà des fortifications avaient été élevées et armées de canons débarqués des navires de la croisière anglaise du golfe Persique ; mais les travaux avaient été censément exécutés par Moubarek. Cette fois, les Anglais entraient ostensiblement en scène et par Kowéit ils tenaient le Nedj.

Il ne faut pas confondre le Nedj, qui embrasse, le centre et le nord-est de la péninsule arabique, avec le mutessarifat turc, dépendant du vilayet de Bassorah, auquel

le gouvernement ottoman applique cette dénomination erronée. Le soi-disant Nedj turc n'est qu'une misérable enclave sur la côte d'El-Haça et les Ottomans n'y possèdent même, en réalité, que le chef-lieu Katif. Le véritable Nedj se divise en deux parties distinctes : le Nedj proprement dit, au centre et à l'est, berceau du wahabisme; le Chammaar, au nord-est, qui s'étend, à travers le désert de Nefoud, jusqu'au vilayet de Bassorah. Le premier est à peu près centralisé ; le second est resté féodal. Après la destruction de leur puissance par Méhémet-Ali, en 1811, les Wabahites étaient rentrés dans l'ombre, consumant leurs forces dans des querelles intestines. En 1878, Mohammed-Ibn-Raschid, le chef le plus puissant du Chammaar, encouragé par le vali de Bassorah qui lui promettait tous les secours désirables, entreprit de déposséder du trône wahabite son souverain Abd'ullah-Ibn-Séoud. La lutte fut longue et sanglante ; enfin Mohammed-Ibn-Raschid, à qui les Turcs fournissaient argent, armes, munitions et même des troupes, l'emporta. Maître du Nedj, il se reconnut vassal de la Turquie. Il est vrai que le seul signe de cette vassalité était l'envoi à Constantinople, chaque année, de quelques chevaux de prix et d'un certain nombre de dromadaires. En revanche, la Turquie donnait à l'émir de gros subsides pour qu'il fît rester les Wahabites tranquilles.

Quand survint l'incident de Kowéit et que les Turcs voulurent lancer Mohammed-Ibn-Raschid contre Moubarek, celui-ci ne trouva rien de mieux pour occuper son adversaire que de donner, à Abd'el-Aziz Ibn-Séoud, fils de l'émir wahabite dépossédé, qui s'était réfugié auprès de lui, les moyens d'entrer en campagne contre l'usurpateur. Par son intermédiaire Ibn-Séoud entra en relations avec les Anglais et il en reçut d'importants secours. La fortune des armes le favorisa : il reconquit tout le Nedj proprement dit et entra en vainqueur dans Er-Réad, sa capitale, battant et tuant son rival (1901). Abd'el-Aziz-Ibn-Raschid, le fils de celui-ci, n'avait ni le talent ni le prestige de son père : malgré les secours des Turcs qui lui envoyèrent de Bassorah une colonne expéditionnaire, il ne put résister : Haïl, la

capitale du Chammaar, tomba également au pouvoir d'Ibn-Séoud (1906). Avec ce prince, jeune, ardent, ambitieux, célèbre en Arabie par ses malheurs et ses exploits, ennemi mortel des Turcs, le wahabisme semble destiné à reprendre ses anciennes allures conquérantes: déjà même il est une menace pour l'Irak-Arabi.

Le rétablissement de la Constitution en Turquie vint encore compliquer le problème arabe. En effet, tous les chefs des tribus arabes, même celles les plus soumises jusqu'alors au gouvernement, ne virent que de très mauvais œil un régime qui proclamait la liberté et l'égalité et qui s'annonçait comme devant faire table rase de leurs droits seigneuriaux qu'ils ont accoutumé de considérer comme émanant d'Allah. La nouvelle de la révolution du 23 juillet 1908 provoqua au Hedjaz une insurrection générale des tribus bédouines. Médine et La Mecque furent un moment en danger. Mais les tribus agissaient individuellement chacune pour son compte; aucun chef suprême n'était là pour coordonner leurs efforts; les mesures énergiques prises par le gouvernement de Constantinople qui envoya quatorze bataillons au Hedjaz eurent raison de la prise d'armes.

Quant à l'Yémen, des négociations furent entamées avec l'imam Hamid-ed-Din par l'intermédiaire de cheïkhs arabes déportés à Rhodes au temps d'Abd'ul Hamid. A Constantinople, on avait le meilleur espoir. La levée de boucliers des tribus arabes n'avait eu, disait-on, d'autres motifs que la mauvaise administration des fonctionnaires du régime hamidien. L'autocratie disparaissant avec Hamid, les abus dont on lui attribuait la responsabilité devaient cesser *ipso facto* et, la cause enlevée, l'effet était supprimé : tout devait rentrer dans l'ordre. Les députés du Hedjaz et ceux de l'Yémen — nommés à Constantinople, soit dit en passant — l'affirmaient; les journaux turcs annonçaient même, à grand renfort de considérations dithyrambiques sur la puissance expansive de la liberté, que l'imam Yahya, aussitôt qu'il avait connu le rétablissement de la Constitution, avait manifesté l'intention de se soumettre. Mais tout cela n'avait d'autres raisons

d'être que le besoin de ménager les susceptibilités de l'opinion publique.

Cependant le ministre de la guerre à qui la commission parlementaire de l'Yémen avait demandé un rapport sur l'action militaire qu'on était en mesure d'exercer dans l'Yémen avait répondu, par un mémoire destiné à rester confidentiel, que pour reconquérir la province et écraser l'insurrection, il faudrait envoyer un corps expéditionnaire de 60 000 hommes pour avoir 40 000 combattants, vu les conditions climatériques et le manque de ressources du pays. C'était un effort trop grand dans les conditions où l'on se trouvait, quand on ne pouvait dégarnir l'Europe, quand les troupes d'Asie, notamment celles des 5e et 6e corps, composées de contingents arabes, n'étaient pas sûres. Le rapport proposait qu'on se contentât de demeurer solidement établi sur le littoral de l'Yémen et sur celui de l'Assyr, de garder Sanna'a et Menacha, d'organiser dans la mer Rouge une croisière active pour empêcher la contrebande de guerre et attendre ainsi le moment propice pour prendre l'offensive.

A la suite de ce rapport, le gouvernement soumit au parlement un projet de réorganisation de l'Yémen qui était partagé en deux parties : l'une, constituée par la zone du littoral, demeurait sous l'administration directe de la Porte; l'autre, comprenant tout le reste, formait un vilayet à la tête duquel était l'imam, nommé pour dix ans, administrant directement et astreint seulement à un tribut. L'imam devait prêter au gouvernement ottoman l'assistance de ses forces militaires; par contre, le gouvernement devait l'aider à faire rentrer dans l'ordre les tribus arabes qui ne voudraient pas reconnaître son autorité. Un pareil arrangement équivalait à l'abandon de l'Yémen. On gardait, c'est vrai, le littoral et Sanna'a, ce qui réservait une base d'opérations pour plus tard, mais l'effet de la reconnaissance par la Porte de Yahya Hamid-ed-Din comme prince de l'Yémen devait être, auprès des tribus du Hedjaz et de l'Irak-Arabi, des plus préjudiciables au prestige de la Turquie. Ce projet d'alors, rejeté par la Chambre, a été mis à exécution après la dissolution du parlement ottoman.

Un Iradé impérial a sanctionné l'arrangement en 1913.

En 1909, un nouvel adversaire des Turcs a surgi dans l'Assyr : un nommé Idriss, descendant, ou du moins se disant tel, des anciens rois de l'Yémen, qui vivait jadis aux Indes où le gouvernement anglais lui faisait une petite pension. Vers 1904, il vint en Arabie comme modeste pèlerin et il ne tarda pas à acquérir une grande réputation de sainteté. Il séjourna assez longtemps au Nedj où il embrassa les doctrines du wahabisme, puis alla dans l'Assyr où les wahabites comptent de nombreux adhérents. En 1908, à diverses reprises, des velléités insurrectionnelles avaient été signalées dans l'Assyr ; mais, comme elles n'avaient pas eu de suites sérieuses, on n'y avait pas attaché d'importance. En juillet 1909, une insurrection générale éclatait. Idriss, se proclamant mahdi, entraînait à sa suite toutes les tribus de l'Assyr, débordait dans l'Yémen, dont une partie des tribus se ralliaient à lui. Aujourd'hui, il est maître absolu de l'Assyr et il repousse dédaigneusement les propositions des Turcs qui lui offrent un arrangement identique à celui qu'ils ont conclu avec Yahya.

### L'agonie du ministère Hakki-Pacha. — La guerre avec l'Italie. — Chute de Hakki-Pacha. — L'Italie en Tripolitaine

Avant de se séparer, la Chambre avait donné — de mauvaise grâce, mais enfin elle avait donné — un vote de confiance au ministère. Fort de ce satisfecit forcé et contraint, Hakki-Pacha était décidé à attendre la rentrée en session pour mettre le marché à la main aux députés, comptant qu'ils n'oseraient le renverser faute de pouvoir lui trouver un remplaçant. Le Comité, qui avait accoutumé de considérer les ministres comme des domestiques qu'on casse aux gages quand bon semble, ne laissait pas que d'être surpris de cette résistance du grand-vézir dont la chute était décidée. Cependant plus Hakki-Pacha se cramponnait au pouvoir, plus sa situation était compromise. Le ministère menaçait

de s'en aller par morceaux, si bien qu'à la rentrée du Parlement il risquait de ne plus se composer que du seul grand-vézir cumulant l'intérim de tous les portefeuilles. Le ministre des affaires étrangères, Rifaat-Pacha, renonçait à l'honneur de diriger la politique extérieure de l'empire et se faisait nommer à l'ambassade de Paris, poste devenu vacant par la mort de Naoum-Pacha. Peu après, le ministre de l'intérieur, Halil-Bey, démissionnait (8 septembre), se solidarisant avec le préfet de la ville, Husseïn Kiazim-Bey, qui, pour protester contre l'incurie des cercles municipaux soutenus par le grand-vézir, quand le choléra sévissait à Constantinople, avait résigné ses fonctions. Pour brocher sur le tout, le ministre de la guerre et celui des finances étaient à couteaux tirés et le grand-vézir intriguait contre le premier.

Il y avait entre Naïl-Bey et Mahmoud Chevket-Pacha une querelle semblable à celle qui autrefois avait mise aux prises ce dernier avec Djavid-Bey. Il ne s'agissait plus du contrôle du budget de la guerre, mais de la réduction de celui-ci. Naïl-Bey voulait à toute force enlever un million de livres turques à la guerre ; Mahmoud Chevket-Pacha s'y refusait absolument, excipant que cette économie malencontreuse entraînerait une réduction forcée des effectifs. Adjuré de tous côtés, Mahmoud Chevket finit par consentir à une amputation de L T. 100 000. Un journal de l'opposition ayant annoncé qu'il s'était rendu aux arguments de Naïl-Bey et de Hakki-Pacha et avait adhéré à la réduction du million, le ministre de la guerre fit démentir officiellement le racontar. L'organe du seraskerat ajoutait que si on persistait à demander un sou de plus que 100 000 livres, Mahmoud Chevket donnerait sa démission. Le général passait pour disposer de l'armée, on résolut de le discréditer aux yeux des troupes, en le représentant comme un vulgaire ambitieux, négligeant les intérêts de l'armée et ne s'occupant nullement du sort des soldats. L'attaque, une attaque brutale et injurieuse, fut dirigée par un journal de Salonique, le *Silah*, qui s'était toujours signalé par une xénophobie à outrance et qui était rédigé par des officiers de réserve ainsi que par

des fonctionnaires civils. Dans son numéro du 12 septembre le *Silah* publia, sous le titre : « *Nous n'avons pas besoin de dictateur* », un article qu'aucun journal de Constantinople n'osa reproduire, véritable acte d'accusation contre le ministre de la guerre. Voici à titre de document la traduction de ce factum qui dévoile la tactique à laquelle recouraient les ennemis de Mahmoud Chevket.

« Aucun homme raisonnable n'oserait contester que, dans les différentes expéditions que nous avons faites, nous n'ayons, par suite de votre insouciance et faute de soins médicaux, perdu un grand nombre de soldats. Nous avons donné l'autre jour le chiffre des pertes qu'a subies la division des rédifs d'Angora dont les hommes ont été transportés de Mitrovitza à Salonique dans des wagons à bestiaux. La moitié de ces soldats sont morts du choléra ; les autres ont été abandonnés sur la voie ferrée. Combien de soldats sont morts dans l'Yémen par suite des mauvaises conditions de transport et de l'incurie du commandement. Pendant qu'un conflit se poursuit à propos d'une réduction d'un millier de livres turques à opérer dans le budget de la guerre, nos enfants meurent dans les déserts.

Un acte criminel a été commis par une mauvaise administration. Oui, des crimes se commettent et leurs auteurs demeurent impunis. La nation donne-t-elle ses fils à l'armée pour que l'incurie d'une ou deux personnes les condamne à être ensevelis dans les déserts ? Ces enfants de la patrie, sentinelles du pays, doivent-ils être la proie des chacals et des vautours dans les déserts ou des poissons dans la mer ? Ne se trouvera-t-il pas un patriote, un homme de cœur pour mettre un terme à ces maux. Dans les bureaux du seraskerat on ne s'occupe que de politique, d'adjudications, de courtages, d'entreprises financières, et tout cela dénote une tendance à la dictature. Un seul homme en est responsable et la nation a le droit de lui demander compte de l'existence et de la sécurité de l'armée. L'ex-compagnon d'armes du ministre de la guerre, le lieutenant Husseïn — rédacteur en chef du *Silah* et auteur de l'article — lui pose la question suivante :

« Qui a mis à la place qu'il occupe le ministre de la guerre ? qui nous a éblouis par sa renommée et qui nous a consternés par ses actes ? Qui a décidé la marche en avant de l'armée d'occupation ?

« Si c'est nous, vous êtes digne de la place que vous occupez. En cas contraire, ce dont vous jouissez constitue une iniquité.

« Pourquoi n'avez-vous pas pitié de cette pauvre patrie ? Pourquoi ne vous occupez-vous pas de l'armée ? Si vous aviez été capable, vous auriez su administrer ; si vous êtes incapable, allez-vous-en ! La nation n'a pas besoin d'un dictateur.

« Pour l'amour de Dieu, plus d'oppression, plus d'absolutisme ; soyons des hommes constitutionnels ! »

Cette citation un peu longue est indispensable pour la compréhension de la levée de boucliers de la Ligue militaire qui en 1912 amena la chute de Mahmoud Chevket-Pacha, car elle donne la clef de l'intrigue ourdie contre lui.

Mais le ministère Hakki-Pacha ne devait pas voir la rentrée du parlement. Il s'effondrait le 29 septembre à la suite de la déclaration de guerre de l'Italie à la Turquie, à propos de la Tripolitaine.

Le 21, premier jour du Baïram, le grand-vézir fut on ne peut plus désagréablement surpris par la remise d'une note italienne, qui lui était transmise de Rome par le chargé d'affaires de la Turquie, note demandant que le gouvernement ottoman reconnût formellement la prépondérance de l'influence italienne dans la Tripolitaine et la Cyrénaïque. Immédiatement, réunion du Conseil des ministres au Palais et recours au baron Marschall von Bieberstein, ambassadeur d'Allemagne, pour que la haute intervention du kaiser arrêtât l'Italie. Hakki-Pacha envoya au chargé d'affaires à Rome, Seïffeddin-Bey, une réponse dilatoire, demandant au marquis di San Giuliano de définir ses réclamations, que le gouvernement ottoman trouvait conçues dans une forme évasive. En même temps, il faisait publier par les journaux turcs que, grâce à l'intervention de l'Allemagne, tout s'arrangerait. D'ailleurs, ajoutaient les officieux de Stamboul, la Porte n'avait pas encore été saisie officiellement des demandes du gouvernement italien, M. de Martino ne lui ayant fait aucune communication. Le 25, M. de Martino, chargé d'affaires d'Italie, se rendait à la Porte et remettait au grand-vézir un ultimatum portant que, si, dans les vingt-quatre heures, le gouvernement ottoman n'avait pas souscrit entièrement aux demandes de l'Italie, il serait procédé à l'occupation militaire de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. L'ultimatum roulait sur cinq points : 1° Retrait des troupes ottomanes de Tripoli, de Benghazi et de Derna ; 2° Organisation en Tripolitaine d'une gendarmerie sous les ordres d'officiers italiens, laquelle serait chargée d'assurer le maintien de l'ordre ; 3° Remise des douanes de la Tripolitaine à des fonctionnaires italiens ; 4° Agrément de

l'Italie pour la nomination des valis de la Tripolitaine; 5° Concessions économiques. Le délai de l'ultimatum expirait le 29 à 2 heures et demie précises.

Un conseil extraordinaire fut aussitôt réuni au Palais. Les délibérations durèrent jusqu'à huit heures du soir, moment où elles furent interrompues pour permettre aux ministres de dîner. A neuf heures, elles reprenaient pour ne se terminer que le lendemain à cinq heures et demie du matin. La discussion fut des plus vives, par instants même violente. Hakki-Pacha fut mis sur la sellette par certains de ses collègues; les mots d'incapacité et de trahison furent prononcés. Saïd-Pacha, président du Sénat, rappela qu'en 1904, après les accords conclus par l'Italie avec la France et avec l'Angleterre, le cabinet de Rome avait fait remettre à la Porte une note — à laquelle il ne fut d'ailleurs donné aucune réponse — spécifiant que tant qu'aucun changement ne se produirait dans le *statu quo* méditerranéen, l'Italie n'élèverait aucune prétention sur la Tripolitaine, mais que si des modifications avaient lieu, le gouvernement italien se verrait obligé de prendre les mesures propres à sauvegarder les grands intérêts qu'il avait dans cette partie de l'empire. A cette époque, Hakki-Pacha était conseiller légiste de la Sublime Porte; la note italienne lui fut soumise; il ne pouvait donc ignorer la nature des prétentions italiennes. En outre, Hakki-Pacha avait été, en 1909, ambassadeur à Rome; il avait donc eu toutes facilités pour se renseigner et se documenter sur les visées de l'Italie. A l'issue du conseil, Hakki-Pacha offrit sa démission qui fut refusée. Elle devait être acceptée quelques heures après, car les événements allaient se précipiter.

A huit heures du matin, le 29, la réponse de la Porte à l'ultimatum italien était remise à l'ambassade d'Italie à Thérapia. Elle portait que le gouvernement ottoman ne pouvait adhérer aux conditions de la note italienne. La Porte avait toujours respecté les traités et sauvegardé les intérêts italiens. Elle était prête à entrer en négociations sur les desirata économiques de l'Italie. Si le gouvernement italien refusait et entendait donner suite à ses projets d'occupa-

tion militaire, le gouvernement ottoman saurait faire son devoir et il laissait à l'Italie toute la responsabilité. A sept heures du soir, le premier drogman de l'ambassade d'Italie se rendait au conak du grand-vézir à Nichantach. Hakki-Pacha étant au Palais, le drogman se fit conduire à Béchiktach. Reçu par le sadrazam, il lui remit une note du chargé d'affaires d'Italie, portant notification que le délai imparti au gouvernement ottoman s'étant écoulé sans qu'une réponse satisfaisante eût été donnée aux demandes de l'Italie, le gouvernement royal était dans l'obligation de pourvoir directement à la sauvegarde de ses droits et intérêts, ainsi que de la dignité et de l'honneur de l'État par tous les moyens dont il dispose.

« Les événements qui vont suivre, continuait la note, ne sauraient être envisagés autrement que comme la conséquence nécessaire quoique pénible de la conduite suivie depuis longtemps par les autorités de l'Empire. Les relations d'amitié et de paix étant de la sorte interrompues entre les deux pays, l'Italie se considère, dès ce moment, en état de guerre avec la Turquie ».

Si dans cette affaire, l'Italie avait agi avec brutalité, les gouvernants de la Turquie, eux, avaient fait preuve d'une incapacité dont on ne peut que s'étonner. Ni le grand-vézir Hakki-Pacha, ni le ministre des affaires étrangères Rifaat-Pacha, ni les ambassadeurs ottomans à l'étranger n'avaient rien su, rien connu, rien pressenti des intentions de l'Italie. Tous étaient dans une telle ignorance de ce qui se préparait, quoique cependant les avertissements ne leur eussent point manqué, que l'avant-veille du jour où le chargé d'affaires d'Italie, M. de Martino, remit au grand-vézir la première note de la Consulta, Hakki-Pacha faisait annoncer par les journaux turcs qu'il allait dans quelques jours partir pour Marienbad.

Depuis longtemps, la question de la Tripolitaine était agitée. L'ambassade d'Italie à Constantinople avait, à maintes reprises, adressé des réclamations à la Porte à propos de l'hostilité préconçue des autorités turques contre toutes les entreprises italiennes en Tripolitaine, contre le langage

insultant pour l'Italie que tenaient les journaux de la capitale et des provinces et jamais elle n'avait pu obtenir que de vagues promesses d'amitié de la part de la Turquie. C'est même à cause du résultat négatif de ses démarches que le baron Mayor des Planches avait été rappelé de Constantinople, la Consulta attribuant son peu de succès à son manque d'énergie, et qu'il avait été remplacé par M. de Martino. Celui-ci avait remis à la Porte un memorandum en onze points, énumérant tous les griefs de l'Italie à propos des vexations subies par les Italiens en Tripolitaine et dans les autres provinces de l'empire ottoman. Hakki-Pacha, qui, avec le grand-vézirat, cumulait les affaires étrangères, n'avait répondu qu'à un seul des onze points : celui concernant l'enlèvement à Adana et la conversion par force à l'Islam de la demoiselle Giulia Franzoni. Il disait que l'ambassade d'Italie avait raison en principe, mais que la loi koranique empêchait de rendre la jeune fille. Quant aux réclamations pour la Tripolitaine, Hakki-Pacha avait semblé les ignorer.

Les motifs allégués par l'Italie pour justifier sa déclaration n'étaient même pas spécieux. M. Giolitti l'a avoué à la Chambre italienne le 16 décembre 1913, la résolution de brusquer l'invasion de la Tripolitaine a été une conséquence de l'attitude allemande à Agadir. L'Italie, voyant que l'Allemagne et la France allaient s'arranger seules au Maroc, craignit de demeurer les mains vides en présence de l'extension territoriale de la France dans le bassin méditerranéen et des compensations que recevait l'Allemagne. Elle appréhendait que la Tripolitaine qui lui était désignée comme compensation ne lui échappât si elle tardait à agir, et elle pouvait le faire sans courir aucun risque puisqu'elle, s'était assurée la neutralité de l'Angleterre et de la France. D'autant plus qu'elle se méfiait de la première et avait des raisons de suspecter l'Allemagne : « Le bruit courut qu'au moment où l'Italie se décida à l'entreprise tripolitaine, l'Allemagne se préparait précisément à mettre la main sur le vilayet. Elle l'eût fait sans guerre et sans conquête, par un traité que préparait le baron de Marshall, ambassadeur

d'Allemagne à Constantinople et qui aurait concédé Tripoli à une compagnie allemande[1]. »

La déclaration de guerre de l'Italie eut pour conséquence l'effondrement du ministère Hakki-Pacha. Aussitôt après le départ du premier drogman de l'ambassade d'Italie, le grand-vézir se rendit chez le sultan et lui remit sa démission et celle de ses collègues. Elle fut acceptée séance tenante. Le sultan chargea Ahmed Riza-Bey, président de la Chambre, d'aller inviter l'ex-grand-vézir Saïd-Pacha, président du Sénat, à venir au Palais. Après une conférence d'une heure, Saïd-Pacha accepta le poste de grand-vézir. Le 30 septembre il recevait l'investiture à la Sublime Porte.

A Stamboul, la fureur fut extrême. Guerre à outrance! Telle était la consigne donnée par le Comité, telle était la doctrine prêchée par toute la presse turque. Mais comment la Turquie pouvait-elle soutenir la guerre contre l'Italie et défendre la Tripolitaine puisque les Italiens étaient maîtres de la mer; que la flotte ottomane, trop heureuse d'avoir échappé à l'ennemi, dans son trajet de Beyrouth aux Dardanelles[2] devait rester à l'abri protecteur du Bosphore; que les quelques milliers d'hommes dont se composaient les forces turques dans la Tripolitaine et dans la Cyrénaïque ne pouvaient être ni renforcés ni ravitaillés? Qu'à cela ne tint; on n'était pas embarrassé pour si peu. On ferait à l'Italie la guerre commerciale, en boycottant tous ses pro-

1 « On a dit aussi que l'Angleterre convoitait la Tripolitaine et que c'était l'Allemagne qui avait prévenu l'Italie de ses intentions. Il est fort possible que l'Allemagne et l'Angleterre aient eu la même pensée et qu'elles se soient contrariées réciproquement. »

Un témoin : *Histoire de la guerre italo-turque* 1911-1912.

2. On n'a jamais pu savoir encore pourquoi l'amiral Aubry a laissé échapper la flotte turque, qui, n'ayant qu'un approvisionnement restreint de charbon, était obligée de marcher très lentement, et ne l'a pas capturée. On a prétendu que l'action militaire de l'amiral fut paralysée par les instructions du ministère à Rome qui, croyant ne faire qu'une promenade militaire en Tripolitaine, voulait ménager les Turcs et ne pas les pousser aux mesures extrêmes. Ce fut une faute capitale. La capture de la flotte ottomane terminait la guerre, du coup.

duits et en écrasant ses marchandises de droits énormes à leur entrée dans l'Empire ottoman. Tous les économistes que compte la presse turque s'étaient mis à l'œuvre pour démontrer que si l'Italie ne pouvait plus exporter en Turquie ses macaronis, son soufre, ses cotonnades, ce serait pour elle la ruine financière et la décadence irrémédiable de sa marine marchande. Quant à la Tripolitaine, elle se défendrait par ses propres forces, avec l'aide des innombrables volontaires que lui fournirait l'Islam africain. La division turque de la Tripolitaine était forte, sur le papier, de 17 bataillons d'infanterie, 10 escadrons de cavalerie et 6 batteries d'artillerie, soit 12 000 combattants environ, disséminés dans toute la province. A y ajouter 25 000 hommes de milices locales plus ou moins encadrées avec des officiers turcs. Mais ce n'était que le noyau de l'immense armée contre laquelle les Italiens devraient lutter, armée dont les journaux turcs donnaient le dénombrement suivant : 40 000 cavaliers Turcs-Arabes de la Tripolitaine proprement dite; 20 000 cavaliers ou méharistes venant du Fezzan — dont la population totale, soit dit en passant, n'excédait pas cent mille âmes — 20 000 guerriers du Tibesti, dont la population entière n'atteint pas ce chiffre ; 30 000 du Wadaï ; 30 000 du Borkou ; 35 000 Bédouins d'Egypte ; 30 000 recrutés en Tunisie, en Algérie, etc. Un fils d'Abd-el-Kader, le général Mohammed-Pacha, un ex-favori d'Abd'ul Hamid, lequel l'avait bombardé *férik* et lui avait donné la forte somme pour le récompenser de s'être fait sujet ottoman, écrivait une belle lettre aux journaux turcs pour dire qu'il était prêt à partir pour la Tripolitaine afin de soulever tout le monde contre les Italiens : « Mon père, disait-il, a lutté pendant trente ans (?) contre les Français, moi, je lutterai cinquante ans contre les Italiens. »

Le gouvernement italien avait donné aux puissances l'assurance que, ne visant que la Tripolitaine, il s'interdirait toute action contre la Turquie d'Europe, se bornant à se défendre si on l'attaquait par là. C'était une bonne précaution, car le premier coup de canon avait justement été tiré sur les côtes de l'Épire, où le duc des Abruzzes,

chargé de la défense de l'Italie dans la mer Ionienne, avait, estimant que l'offensive est la meilleure défensive, attaqué Preveza, y avait coulé un torpilleur ottoman et en avait capturé un autre. Sur la protestation de l'Autriche, le cabinet de Rome renouvela sa promesse d'exclure l'Adriatique du théâtre des hostilités.

Avant même que l'ultimatum eût été remis à Constantinople, la flotte italienne de l'amiral Aubry avait pris le large ; le 29 septembre, elle était devant Tripoli. La ville, sommée de se rendre, ayant refusé, le bombardement commença le 30. Le 7 octobre, le commandant Cagni occupait la ville avec 1700 marins. L'amiral Aubry occupait successivement Tobrouk et Homs, puis attaquait Benghazi, qu'il ne parvenait à prendre, le 30 octobre, qu'après trente heures de combat acharné. Les Italiens, qui avaient cru qu'ils n'auraient qu'une promenade militaire à effectuer dans la Barbarie, furent vite détrompés ; ils se heurtèrent à une résistance désespérée des tribus arabes qui, vivant exclusivement du commerce des esclaves et de la contrebande des armes, se jugeaient ruinées si le pays devenait une province italienne. Les troupes régulières turques, qui avaient évacué les ports, renforcées des contingents arabes, revenaient à la charge et essayaient de jeter à la mer les marins du commandant Cagni avant que les troupes du corps de débarquement fussent arrivées. Les Italiens, surpris à Suarascet, furent contraints de se renfermer dans l'enceinte de la ville ; du 23 au 26 octobre, on se battit avec un acharnement inouï. Les Turco-Arabes furent enfin repoussés, mais les Italiens avaient subi des pertes cruelles. Le 5 novembre, l'Italie proclamait officiellement l'annexion de la Tripolitaine. La Porte répondit au décret d'annexion par une protestation empreinte d'énergie et de dignité, affirmant les droits *imprescriptibles et inaliénables* de la Turquie.

Mais les renforts avaient débarqué à Tripoli ; dans une véritable bataille rangée, le 26 novembre, le général Caneva dégagea complètement la ville, chassant l'ennemi dans l'oasis d'Aïn-Zara. Peu après, il occupait celle-ci, qui avait

jusqu'alors servi en quelque sorte de place d'armes aux Turco-Arabes.

Surexcitée par les publications des journaux, qui ne parlaient que de batailles où les Italiens perdaient des 2500 et des 4000 hommes, tandis que les Turcs n'avaient que deux tués dans l'une, et douze blessés dans l'autre, l'opinion publique en Turquie se prononçait ouvertement pour la guerre à outrance. On recommandait sérieusement la guerre économique comme un moyen de faire capituler l'Italie. Celle-ci, d'après les journaux turcs, ne pouvant se passer de la Turquie au point de vue commercial, on n'avait qu'à boycotter tous les produits italiens, qu'à imposer aux marchandises italiennes des droits de cent pour cent *ad valorem*, qu'à supprimer les capitulations pour les Italiens, pour ruiner l'Italie et finir la guerre. Le Comité, d'ailleurs, se berçait d'étranges illusions. Sur la foi d'un publiciste anglais fort connu, M. W. T. Stead, qui était venu à Constantinople apporter aux Turcs le réconfort de son éloquence, il croyait que tous les pacifistes du globe s'associeraient au boycottage anti-italien, car « il y avait du sang sur le macaroni [1]. » En même temps, M. Stead proposait d'envoyer dans toutes les capitales une délégation parlementaire chargée d'agir sur l'opinion de chaque pays, afin qu'elle exerçât une pression sur le gouvernement et amenât celui-ci à agir pour obliger l'Italie à soumettre la question tripolitaine à l'arbitrage de la cour de La Haye.

Le ministère, il est vrai, se rendait mieux compte de la situation. Il voulait la paix, dût-on sacrifier la Tripolitaine. Le 16 octobre, la Chambre, convoquée d'urgence, rentrait en session ; le 19, l'opposition, par l'organe des députés de Tripoli, déposait une demande de mise en accusation du ministère Hakki-Pacha. C'était un réquisitoire écrasant, dont la Chambre écouta la lecture avec stupeur, d'autant

1. Paroles textuelles de M. Stead terminant sa conférence *La guerre tripolitaine à l'arbitrage*, faite le 22 octobre à la Dutch Chapell à Constantinople et publiée le 25 octobre.

plus qu'il instruisait le procès non seulement de Hakki-Pacha, mais de tout le monde, car il démontrait que la Turquie était en proie à une anarchie incurable.

Après un long préambule consacré à établir l'importance de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque pour la Turquie et pour le Khalifat ainsi que les fautes accumulées par le gouvernement d'Abd'ul Hamid, le *takrir* des députés disait :

« Eh bien, le cabinet Hakki-Pacha a su faire preuve d'une aberration mentale, d'une insouciance, d'une apathie auxquelles l'ancien régime lui-même ne nous avait pas habitués. » Suivait l'énumération des griefs des députés: sous l'ancien régime, la division de la Tripolitaine comportait de quinze à vingt mille hommes, sans compter la milice locale des Kouloghli, gendarmerie indigène semblable à celle du même nom qui existait en Algérie quand Bourmont s'empara d'Alger. L'effectif normal de la division de la Tripolitaine aurait dû être de 17 bataillons d'infanterie, 10 escadrons de cavalerie, et 6 batteries de campagne ; mais la plus grande partie de ces troupes avaient été envoyées dans l'Yémen, de sorte que, à la déclaration de guerre, il y avait en Tripolitaine à peine 5000 hommes, et sur le papier encore. Depuis deux ans et demi, la population de la Tripolitaine demandait à être enrôlée. Les crédits nécessaires avaient été votés l'année précédente, mais, sur 16000 recrues qui s'étaient présentées, on n'en prit que 3400. Les volontaires furent refusés. Quant aux rédifs, ils n'étaient même pas organisés sur le papier. Autrefois il y avait à Tripoli 40 000 fusils du système Martini ou du système Schneider qui devaient le cas échéant servir à l'armement de la milice Kouloghli. On les fit rentrer à Constantinople parce que, disait-on, ils seraient remplacés par des Mauser, mais ces derniers ne vinrent jamais.

Le pays était en proie à la famine. De mars en juin 914 personnes étaient mortes de faim à Tripoli même. Au mois de juillet la Chambre avait voté des fonds pour l'expédition de céréales en Tripolitaine; le gouvernement n'en avait rien fait. Sous le régime hamidien, il y avait en Tripolitaine un corps d'officiers d'élite, connaissant parfaite-

ment le pays, ses mœurs, ses coutumes, sa langue ; on l'avait disséminé à droite et à gauche. Les fonctionnaires civils ne devaient leurs postes qu'à la faveur dont ils jouissaient auprès de Hakki-Pacha. Les autorités de la Tripolitaine restaient sans ordres, sans instruction du gouvernement central, dénuées de tout moyen d'action.

« C'est ainsi, terminait le takrir, que Hakki-Pacha laissa cet héritage des ancêtres, notre unique patrimoine en Afrique, sans soldats, sans armes, sans munitions, sans vivres, sans officiers, sans gouvernement, sans commandement, sans argent. » Et il concluait au renvoi des ministres devant la Haute-Cour, en vertu de l'article 31 de la constitution revisée en 1909. La demande des députés de Tripoli fut, selon le règlement, renvoyé à une commission spéciale élue dans les bureaux. Il se trouva que celle-ci n'était pour ainsi dire composée que de députés de l'opposition. Mais, Hakki-Pacha n'était pas seul en cause. Rifaat-Pacha, qui était ministre des affaires étrangères avant d'aller à Paris recueillir la succession de Naoum-Pacha ; Mahmoud Chevket-Pacha, ministre de la guerre qui conservait ce portefeuille dans le cabinet Saïd-Pacha ; Halil-Bey, ministre de l'intérieur que Saïd-Pacha aurait gardé comme collaborateur mais qui avait décliné ses offres, étaient touchés par le réquisitoire au moins autant que Hakki-Pacha. Or, il était assez difficile d'envoyer Mahmoud Chevket-Pacha devant la Haute-Cour. Halil-Bey, lui, était un des membres les plus en vue du Comité ; avant de remplacer Talaat-Bey au ministère de l'intérieur, il était le président du parti parlementaire Union et Progrès. Comment le frapper sans faire bondir tout le Comité ?

Mais le takrir des députés de Tripoli, tout en voulant pulvériser Hakki-Pacha, atteignait un autre but qu'il ne visait pas. Il démontrait la folie des énergumènes qui dans les journaux et à la tribune de la Chambre réclamaient à qui mieux mieux la guerre à outrance. Il prouvait à l'évidence que la Tripolitaine ne pouvait se défendre par ses propres moyens. Sans doute, les journaux turcs racontaient, à qui voulait les entendre, que tout l'Islam africain allait

se lever pour chasser les Italiens. A les en croire, il y avait déjà 400 000 volontaires arabes et nègres, arrivés en Tripolitaine à cet effet. Les centaines de mille hommes allaient succéder aux centaines de mille hommes ; sept millions (*sic*) d'affiliés de Snoussi avaient juré d'exterminer jusqu'au dernier des Italiens. On leurrait le bon public de Stamboul avec l'histoire saugrenue d'une intervention des Etats-Unis, en faveur de la Turquie. Tout d'abord une escadre américaine de six cuirassés était arrivée dans l'Egée pour rallier l'escadre ottomane et, de concert avec elle, livrer bataille à la flotte italienne. Quelques jours après il y avait, à Mételin, 9 cuirassés ou croiseurs-cuirassés avec 10 destroyers et une vingtaine de torpilleurs. Le 20 octobre un journal grec, que les lauriers de ses confrères de Stamboul empêchaient sans doute de dormir, écrivait en dernière heure, avec un titre de dimension colossale, que *cent trois* bâtiments de guerre américains étaient à l'entrée des Dardanelles ! Cette nouvelle fit monter la Bourse de Galata !

Le grand-vézir fit hardiment tête à l'orage. Dans l'éloquent discours qu'il prononça en réponse aux accusations de l'opposition, il ne cacha pas que la Turquie, n'ayant pas de flotte capable de se mesurer avec la flotte italienne, ne pouvait songer à éterniser la lutte. Il dit aussi qu'il ferait tous ses efforts pour arriver à une paix aussi honorable que possible par la voie diplomatique. Et ces mots « par la voie diplomatique », il les répéta en français. Avant l'ouverture de la séance, presque tout le monde croyait à un vote de blâme, l'Union et Progrès, qui formait la majorité, s'étant mis d'accord avec l'opposition pour imposer au grand-vézir un remaniement immédiat du Cabinet par le renvoi des ministres qui avaient fait partie du cabinet Hakki-Pacha. Le vote de confiance était à ce prix. Saïd-Pacha avait refusé de subir ces conditions. L'éloquence du grand-vézir, l'énergie qu'il déploya en acceptant toutes les responsabilités, lui rallièrent la majorité, heureuse, au fond, de s'abriter derrière lui. L'ordre du jour de confiance était ainsi conçu :

« Le grand-vézir ayant déclaré qu'il ferait tous ses efforts

pour la sauvegarde tangible, dans la question de Tripoli, de l'honneur national, des droits de la souveraineté ottomane et des intérêts de l'Empire, la Chambre accorde sa confiance au cabinet et passe à l'ordre du jour ».

Cette rédaction était très élastique ; elle avait pour objet de sauver la face. La presse turque d'opposition en jugea ainsi quand elle demanda comment le Comité, qui s'était prononcé pour la guerre à outrance, pourrait s'accorder avec Saïd-Pacha qui, dans son discours, avait nettement affirmé la nécessité impérieuse de traiter avec l'Italie. Et sur quelles bases traiter, pour sauvegarder d'une manière tangible la souveraineté ottomane sur la Tripolitaine, puisque l'Italie ne voulait entrer en pourparlers que si la Turquie accordait au préalable l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque ? Un journal qui passait pour refléter les idées du grand-vézir, le *Sabah*, publiait le 21 un article assez vif contre la théorie de la guerre à outrance, article dans lequel il développait cette idée qu'il était certes très beau de savoir mourir pour une noble cause, mais qu'une nation ne saurait se condamner à mort, uniquement pour le plaisir de faire un beau geste ; les peuples, après avoir consenti tous les sacrifices possibles, devaient songer, non pas à la mort, mais à la vie.

Dans les cercles du gouvernement, on voulait espérer, à des degrés plus ou moins élevés de créance, à l'intervention d'une puissance quelconque qui sortirait de sa réserve et, comme un *Deus ex machina* provoquerait un dénouement favorable à la Turquie. Depuis que le grand vézir Saïd-Pacha avait parlé à la Chambre de la nécessité qui s'imposait à la Turquie de renoncer à la politique de l'isolement pour rechercher des alliances, tous les journaux turcs polémiquaient sur la question de savoir auquel, des deux groupements qui se partagent l'Europe, l'empire ottoman devait accéder. Jusqu'alors, les Jeunes-Turcs, tout en déclarant bien haut qu'ils entendaient être les amis des uns et des autres, n'avaient pas célé leurs préférences pour la Triplice, ou plus exactement pour l'Allemagne. Mais celle-ci n'ayant pas bougé quand ils avaient invoqué son aide rappelant

les promesses réitérées du Kaiser, un revirement contre elle s'était opéré dans une bonne partie de la presse turque. Le *Tanin*, un des organes autorisés du Comité, et des plus philogermains, se rencontrait avec l'*Atemdar*, le moniteur de l'opposition, pour déclarer que la Turquie devait abandonner toute coquetterie avec la Triplice pour se ranger du côté de la Triple Entente. Hussein Djavid-Bey publiait à ce propos un curieux article dans lequel il préconisait une entente cordiale avec la Russie, ce qui aurait pour conséquence une autre entente, d'un côté avec l'Angleterre, de l'autre, avec la France. Il laissait entrevoir les avantages qui en résulteraient pour la Russie. Celle-ci n'aurait plus à craindre pour la Transcaucasie au cas où la Triple Entente serait engagée dans une guerre avec la Triplice ; elle arriverait à la solution de la question des détroits à son profit ; elle pourrait librement faire prévaloir ses intérêts spéciaux dans le nord de la Perse, à condition, toutefois, de ne pas porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'Iran. Ali Haïdar Midhat-Bey, le fils de Midhat-Pacha, se prononçait dans le même sens. Un autre journal faisait observer que si la Turquie adhérait à la Triplice, elle se trouverait dans l'éventualité d'un conflit entre la Triplice et la Triple Entente, exposée aux coups de la France et de l'Angleterre sans pouvoir se défendre, les flottes de ces deux pays devant être les maîtresses incontestées de la Méditerranée. Seulement l'instant n'était nullement propice aux Turcs pour faire des ouvertures à la Triplice ou à la Triple Entente, la Turquie mettant évidemment pour condition à son accession à l'un ou à l'autre des deux groupements que ses nouveaux alliés prissent l'engagement de la seconder de tout leur pouvoir pour une solution en sa faveur de la question de la Tripolitaine. Et c'était là un engagement que d'aucun côté on ne pouvait prendre. Il était impossible à l'Allemagne et à l'Autriche de se ranger du côté de la Turquie contre l'Italie sans que celle-ci brûlât la politesse à la Triplice et que la Triple Entente devînt une quadruple alliance. Par contre, la Grande-Bretagne et la France, qui étaient déjà engagées vis-à-vis de l'Italie et qui pensaient pouvoir compter, le cas

échéant, en sa neutralité, n'avaient pas intérêt à resserrer les liens relâchés de la Triple Alliance, pour acquérir le concours de la Turquie, plutôt inefficace dans une lutte contre l'Allemagne.

Cependant les Italiens n'avançaient pas en Tripolitaine. Par la frontière égyptienne de nombreux officiers turcs, entre autres Enver-Bey et Fethi-Bey, qui avaient joué un rôle marquant dans la révolution du 23 juillet 1908, avaient passé dans la Barbarie et organisé la résistance. Armes et munitions arrivaient sans cesse soit par la contrebande de mer, soit par le désert de Libye. Les forces ottomanes se composaient de 4000 soldats réguliers du colonel Nichad-Bey, et d'environ 30 000 Arabes. Ce dernier chiffre était susceptible d'être augmenté selon les circonstances, les Arabes combattant en partisans, se rassemblant et se dispersant d'après les besoins du moment. A la fin de janvier 1912, après quatre mois de guerre, les Italiens qui avaient 100 000 hommes en Afrique n'occupaient encore que la côte et même imparfaitement. Etant donnée la méthode de temporisation et de cunctation adoptée par le général Caneva, les opérations pouvaient s'éterniser. Il semblait qu'il fût hypnotisé par le souvenir d'Adoua. En Cyrénaïque les troupes italiennes étaient encore plus serrées sur la côte qu'en Tripolitaine. Le grand plateau d'environ 300 kilomètres de long sur 150 à 200 de largeur, qui affleure presque à la côte, entre Benghazi et Derna, était au pouvoir des Arabes, et là non plus, les Italiens ne procédaient pas à une offensive vigoureuse qui seule leur aurait permis de déloger les Arabes de leurs positions et de les refouler au loin dans l'intérieur.

Si, sur terre, le principe adopté était la défensive, on parlait beaucoup en revanche d'une offensive sur mer, d'une action navale dans l'Egée et de l'attaque des Dardanelles. La première aurait consisté dans le bombardement ou l'occupation de Salonique, de Smyrne et des îles de l'Archipel. Mais bombarder Smyrne et Salonique n'aurait abouti qu'à exaspérer les Turcs et à les pousser à des représailles contre les Italiens qui, en grand nombre encore, se trouvaient dans

l'Empire ottoman. En outre, cet acte aurait été de nature à susciter des difficultés à l'Italie avec d'autres puissances, notamment avec l'Autriche. Abstraction faite de toute opposition qu'elle aurait pu rencontrer de la part des tiers, l'occupation de Smyrne et de Salonique aurait été une opération des plus aléatoires, car elle aurait exigé deux corps de débarquement qui, quelle que fût leur importance, auraient couru toujours le risque d'être jetés à la mer par des forces turques incomparablement supérieures. Quant à l'occupation des îles elle ne devait guère affecter le gouvernement ottoman. Restait l'attaque des Dardanelles dont le blocus avait été déclaré par l'Italie depuis le 23 novembre. Mais, depuis le mois d'octobre, les Turcs avaient travaillé avec acharnement aux défenses du détroit, y avaient massé plus de 40 000 hommes et le forcement du détroit semblait une opération irréalisable ; et de fait les Italiens ne le tentèrent même pas : le raid des huit torpilleurs du commandant Millo en juillet ne fut en réalité qu'une reconnaissance. Toutefois la prolongation des hostilités, qui pouvaient durer encore longtemps, inspirait de vives appréhensions à la diplomatie, car tout le monde avait beau se déclarer officiellement partisan convaincu du *statu quo* dans la péninsule des Balkans, celle-ci ressemblait toujours, et plus que jamais, à un tonneau de poudre dans lequel plus d'un se tenait prêt à jeter l'allumette qui déterminerait l'explosion. C'est pourquoi les puissances, sur l'initiative de la Russie, offrirent leurs bons offices aux belligérants pour la conclusion d'un armistice pendant lequel on jetterait les bases de la paix. Seulement les puissances ne savaient trop comment tomber d'accord sur la manière dont leur intervention s'exercerait. La Russie voulait que celle-ci revêtit un caractère de pression sur la Turquie ; la France et l'Angleterre hésitaient à la suivre dans cette voie ; l'Allemagne qui ne voulait ni abandonner la Turquie, dont l'exploitation lui rapportait trop de bénéfices, ni s'aliéner l'Italie son alliée de par les traités, invoquait sa neutralité pour paralyser la Russie. L'Autriche-Hongrie se modelait sur l'Allemagne, ce qui ne l'empêchait pas de masser 150 000 hommes en Herzégovine

et en Bosnie, à proximité de la frontière turque, sous prétexte de grandes manœuvres. Enfin, le 14 avril, les ambassadeurs des six puissances à Constantinople remirent au ministre des affaires étrangères la note identique suivante :

« La continuation de la guerre entre la Turquie et l'Italie portant atteinte aux intérêts des deux belligérants et provoquant l'émotion de l'opinion publique européenne, une démarche a été faite auprès du cabinet de Rome pour mettre fin à la situation actuelle. Ledit cabinet a fait connaître son point de vue au sujet des conditions de la paix. Désirant, dans un esprit amical et pacifique, connaître aussi le point de vue du gouvernement impérial, les puissances prient la Sublime Porte de leur faire savoir, à son tour, le sien, afin qu'elles puissent rechercher un terrain de médiation. »

C'était bien anodin et ce n'était pas la peine de tant discuter pour aboutir à un texte aussi insignifiant. Aassym-Bey remercia les représentants des puissances de leur démarche et leur dit que le gouvernement ottoman leur ferait connaître sa réponse dans huit ou dix jours. Sur quoi, chacun s'en fut chez soi, sans qu'aucun des acteurs de cette scène diplomatique, tous plus forts que les augures de l'ancienne Rome, eût seulement souri.

La réponse de la Sublime Porte était connue d'avance ; non seulement, les journaux turcs de toutes nuances l'avaient répétée à satiété, mais le gouvernement lui-même avait pris soin, aussitôt que la Russie avait saisi les autres puissances de sa proposition de médiation, de faire savoir par ses ambassadeurs à l'étranger à quelles conditions il accepterait d'entrer en négociations avec l'Italie. Ces conditions étaient : l'annulation du décret royal pour l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque à l'Italie et l'évacuation de la Barbarie par les troupes italiennes. C'était le thème sur lequel les journaux de Stamboul, sans exception, brodaient leurs variations. Entre autres, le *Tanin* écrivait :

« Les grandes puissances elles-mêmes qui ont exécuté ce sondage n'ont aucun doute sur le résultat de leur démarche. La Sublime Porte ne saurait entrer en pourparlers qu'après le retrait de la loi d'annexion et l'évacuation complète de la Tripolitaine par les Italiens. Le gouvernement ottoman ne peut agir autrement, à moins de vouloir précipiter sa chute. Tant qu'il y aura en Tripolitaine un seul homme

capable de tenir un fusil, la guerre continuera. Le jour où la Turquie abandonnerait la Tripolitaine, quand elle pourrait encore la défendre, ce jour-là elle aurait ruiné sa politique intérieure et détruit son prestige extérieur.... Nous sommes prêts à accepter la paix si les Italiens évacuent la Tripolitaine; sinon nous ne voulons de la paix à aucun moment. La guerre en Tripolitaine est une guerre de résistance; nous sommes à même de résister pendant des années. Au lieu de tenter des démarches pour la suspension des hostilités, les puissances feraient mieux d'attendre, sans permettre que le théâtre de la guerre s'élargisse, afin d'écarter un danger pour le monde civilisé. De la sorte elles verraient les Italiens contraints d'évacuer la Tripolitaine. »

L'Italie, qui avait cru, en mars, intimider les Turcs en allant brûler, à Beyrouth, la corvette cuirassée *Avn-Ullah* (construite en 1869, refectionnée en 1900 par les chantiers Ansaldo) et la canonnière *Angora* (construite en 1907) se décidait à agir dans l'Egée : le 18, la flotte de l'amiral Viale canonnait les forts des Dardanelles, occupait la baie de Mudos dans l'île de Lemnos et l'île de Stampalia au large de Rhodes. La Turquie ferma les Dardanelles avec des lignes de torpilles flottantes, mais, sur les réclamations des puissances, la clôture du détroit atteignant le commerce du monde entier, la Turquie consentit le 2 mai à la réouverture des Dardanelles. Le 4, le général Ameglio occupait Rhodes, et les autres îles du Dodécanèse avaient peu après le même sort. Le 23 mai, le gouvernement ottoman mettait à exécution la mesure dont depuis sept mois il menaçait l'Italie ; il décrétait l'expulsion de tous les Italiens résidant en Turquie. Un délai de quinze jours leur était accordé pour quitter le territoire ottoman. Exception était faite pour les religieuses et religieux, pour les veuves sans enfants, pour les ouvriers travaillant sur les lignes de chemins de fer en construction. Si on expulsait ces ouvriers, les travaux du Bagdad Bahn en étaient du coup arrêtés, et comme les Turcs ne voulaient pas mécontenter leurs bons amis les Allemands, les ouvriers italiens en bénéficiaient. Mais le gouvernement italien lui-même rappelait ces ouvriers qui devaient être employés aux travaux des chemins de fer calabrais dont la construction avait été votée. Le gouvernement ottoman s'estimait un profond politique en motivant l'ex-

pulsion des Italiens par le souci qu'il avait de leur propre sécurité. Le ministre de l'intérieur, Talaat-Bey, s'était fait adresser par le directeur de la sûreté générale un rapport dans lequel ce haut fonctionnaire exposait que la population était tellement indignée de voir se pavaner à Constantinople, à Smyrne, à Salonique, etc., les Italiens, dont les compatriotes avaient commis tant d'atrocités en Tripolitaine contre les pauvres musulmans, qu'un soulèvement était à craindre ; en conséquence, pour prévenir des incidents regrettables, l'expulsion immédiate de tous les Italiens s'imposait. Dans le conseil des ministres, seuls, le grand-vézir, Saïd-Pacha, et le ministre des affaires étrangères, Aassym-Bey, combattirent la mesure : finalement ils cédèrent devant les injonctions du Comité.

En Tripolitaine, les Italiens avançaient péniblement pas à pas, occupant le 8 juin l'oasis de Zanzour, à quelques lieues de Tripoli, puis Misruta, ce qui leur donnait tout le littoral tripolitain. Mais en Turquie on sentait la nécessité absolue de la paix pour conserver toute liberté d'action à l'égard des Etats chrétiens des Balkans. La Chambre étant dissoute, le Comité avait ses coudées franches pour traiter et céder la Barbarie, pourvu qu'il sauvât la face. L'Italie devait lui faciliter cette tâche. Des pourparlers officieux s'ouvrirent en Suisse entre des « individualités sans mandat », négociateurs officieux. C'étaient pour l'Italie, MM. Bertolini, ex-ministre et député, Fusinato, directeur de la Banque commerciale, Volpi ; pour la Turquie, Naby-Bey et Fahreddin-Hey. Le 10 septembre, le bruit courut que la signature de la paix était imminente. La nouvelle était prématurée, mais un grand pas avait été fait. Les Turcs proposaient la cote mal taillée suivante :

La Turquie retirerait ses troupes d'Afrique sans que la question de souveraineté fût tranchée. Elle garderait un port (Tobrouk) avec l'hinterland. Le sultan resterait le chef religieux de la Tripolitaine. L'Italie paierait à la Sublime Porte les annuités des revenus de la Dette publique sur la Libye.

L'Italie répondit en demandant que la Turquie reconnût

l'*indépendance* de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. C'était sa dernière concession. En cas de refus, elle continuerait ses conquêtes dans l'Archipel. Les succès du général Bricola à Derna (14 septembre) et du général Razui à Zanzour (20 septembre) encourageaient les Italiens à maintenir leurs exigences sur la souveraineté de la Libye. Reschid-Pacha, ex-ambassadeur de Turquie à Vienne et à Rome, vint alors prendre la direction des négociations pour la Turquie. Mais les événements se précipitaient dans les Balkans, la guerre allait éclater entre la Turquie et la coalition formée contre elle par les Etats chrétiens de la péninsule illyrique. L'Italie donna trois jours à la Porte pour se décider et, avant l'expiration du délai, le gouvernement ottoman se décidait à en finir. Le 15 octobre, à 6 heures du soir, les préliminaires étaient signés à Ouchy.

Par ce traité la Turquie reconnaissait implicitement la souveraineté de l'Italie sur la Libye, puisque le sultan acceptait la paix au lendemain de la promulgation de la loi italienne confirmant la souveraineté du roi sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque.

Le sultan faisait évacuer par ses troupes un pays occupé par les armées italiennes, et, subordonnant le retrait des troupes italiennes du Dodécanèse à l'évacuation complète de la Libye par les troupes ottomanes, donnait ainsi les îles en gage.

Le roi d'Italie avait le droit de conférer l'amnistie aux populations de la Barbarie, c'est-à-dire un des droits les plus caractéristiques de la souveraineté.

L'indemnité même que la Turquie recevait pour la Dette publique ottomane était celle qu'on donne toujours quand une région passe d'une souveraineté à une autre.

Enfin la preuve implicite de la reconnaissance de la souveraineté italienne était dans le fait que le décret royal d'annexion annulait l'iradé impérial pour l'autonomie de la Libye et que, nonobstant, la Turquie acceptait la reprise complète des relations existantes avant la guerre avec l'Italie.

**Le vézirat de Saïd-Pacha. L'incident Lutfi Fikri à la Chambre. Le grand-vézir et le Sénat. L'article 35 de la Constitution. Dissolution de la Chambre. Le comité et le grand-vézir. L'insurrection albanaise. La ligue contre Mahmoud Chevket-Pacha. La chute du cabinet.**

Lorsque Saïd-Pacha recueillit la succession de Hakki-Pacha, il avait composé ainsi son ministère : Cheikh-ul-Islam : Moussa Kiazim ; Intérieur : Djelal-Bey ; Guerre : Mahmoud Chevket-Pacha ; Affaires étrangères : Aassym-Bey ; Travaux publics : Houloussi-Bey ; Finances : Naïl-Bey ; Marine : Hourchid-Pacha ; Justice : Memdouh-Bey ; Instruction publique : Abdur Rhaman-Bey ; Agriculture : Sinapian-Effendi ; Postes et télégraphes (département créé sous le précédent vézirat) : Ibrahim-Bey Soussa. Jamais ministère ne s'était trouvé dans une situation aussi difficile. En effet il avait contre lui, et le Comité, et l'opposition, tous deux faisant de la surenchère chauvine à cause des élections générales qui devaient avoir lieu en 1912. Saïd-Pacha se rendait parfaitement compte que la Turquie ne pouvait soutenir la lutte contre l'Italie et qu'on devrait céder la Tripolitaine ; il ne cherchait qu'une chose : traiter aux conditions les moins onéreuses et surtout sauvegarder les apparences. Même les divagations pour la guerre à outrance ne lui déplaisaient pas à un certain point de vue, car ce pouvait être un motif pour que l'Italie, si elle les prenait au sérieux, se montrât plus coulante pour que la Turquie pût conserver certains débris de son ancienne souveraineté en Tripolitaine. Mais il y avait le revers de la médaille : on avait tant crié la guerre à outrance que, si Saïd-Pacha annonçait à la Chambre qu'il avait l'intention de traiter, les députés, par peur de la bête populaire qu'ils avaient démuselée, lui refuseraient très probablement un vote de confiance.

Le *Tanin* publiait un violent article contre Saïd-Pacha — en dépit de la défense, de la cour martiale, de critiquer le ministère, défense rapportée par Saïd-Pacha et maintenue

quand même par Mahmoud Chevket-Pacha — article dans lequel il insistait pour la guerre à outrance et reprochait au grand-vézir de perdre un temps précieux à solliciter la médiation des puissances. Dans une interview qu'Ismaïl Hakki-Bey Babanzadé donnait au *Moniteur Oriental*, l'ex-ministre de l'instruction publique déduisait les raisons pour lesquelles la guerre à outrance s'imposait : le prestige de la Turquie dans le monde islamite, qui autrement serait détruit; l'intérêt du régime actuel qui en recevrait une atteinte dont il aurait de la peine à se relever.

Mais si Saïd était renversé et s'il ne brisait pas la Chambre — il était de notoriété publique qu'il n'avait accepté le grand-vézirat qu'à la condition de pouvoir renvoyer les députés à leurs chères études et qu'il avait dans son tiroir le décret de dissolution — par qui le remplacer? Kiamil-Pacha, Hilmi-Pacha, Talaat-Bey, ou quelque autre membre du Comité? Tous avaient cru devoir être plus outranciers et plus exaltés les uns que les autres. Or, il n'y avait pas à se leurrer, il fallait traiter, il fallait céder ; Saïd-Pacha, seul, possédait assez d'autorité et d'énergie pour assumer cette tâche ingrate et en venir à bout. En acceptant le pouvoir dans des circonstances aussi critiques et en consentant, à la fin de sa carrière, à prendre la responsabilité de l'abandon d'une province de l'Empire, abandon devenu impossible à éviter par les suites des fautes de ses prédécesseurs, Saïd-Pacha avait témoigné d'un courage étonnant chez un homme d'un aussi grand âge, et que peu d'autres semblaient disposés à imiter.

A peine la Chambre était-elle rentrée en session, le 16 octobre, que la bataille s'engageait, d'abord sur la mise en accusation du cabinet Hakki-Pacha, puis sur la « dictature » de Mahmoud Chevket. La cour martiale avait interdit aux journaux toute critique contre le ministère et contre les cabinets qui lui succéderaient. Le *Tanzimat*, organe du parti libéral modéré, n'ayant pas tenu compte de cette inhibition avait été suspendu : l'auteur de l'article, Riza Tewfik-Bey, député d'Andrinople, et le gérant du journal, Lutfi Fikri-Bey, député de Dersin, avaient été déférés à la cour

martiale. Tous deux avaient refusé de comparaître. Riza Tewfik-Bey avait eu une scène des plus violentes avec Mahmoud Chevket-Pacha à qui il déclara qu'il déposerait à la Chambre une demande de mise en accusation contre lui, pour violation de la Constitution. Une délégation de l'opposition, composée de Riza Tewfik-Bey, Ebuzzia Tewfik-Bey, député d'Adalia, Eumer-Effendi, député de Karassi, le général Ismaïl Hakki-Pacha, député d'Amassia, avait été trouver le grand-vézir pour protester contre l'arrêté de la cour martiale. Saïd-Pacha leur dit que l'arrêté avait été pris sans qu'il en eût eu connaissance et qu'il serait annulé. Mais Mahmoud Chevket, passant outre, donna l'ordre d'arrêter Lutfi Fikri. Il en résulta une interpellation qui prit plusieurs séances de la Chambre et suscita les incidents les plus violents. L'attaque contre le ministre de la guerre fut menée avec la dernière violence et une grande habileté par Riza Tewfik-Bey, Lutfi Fikri-Bey, Basri-Bey, député albanais de Dibra, Sadki-Bey, député d'Aïdin. Le grand-vézir, estimant que, sans Mahmoud Chevket, il ne pouvait gouverner, prit énergiquement sa défense dans la séance du 9 novembre. La Chambre était houleuse ; une partie de l'Union et Progrès semblait vouloir faire cause commune avec l'opposition, quand se produisit un coup de théâtre. On venait de prononcer la clôture de la discussion et on allait mettre aux voix les différents ordres du jour, quand monte à la tribune Chetvan-Bey, député de Benghazi, que six jours auparavant les journaux turcs disaient battant les Italiens sous les murs de cette ville à la tête de 70000 « lions » ottomans ou arabes. Stupéfaction générale. Il déclare que les Italiens à Tripoli et à Benghazi sont complètement démoralisés, mais que, pour amener leur écrasement définitif, il importe que tous les Ottomans fassent preuve d'une étroite union. Les ministres applaudissent à tout rompre. L'enthousiasme gagne l'opposition ; libéraux modérés et démocrates retirent leur motion et la Chambre vote à main levée un ordre du jour de Saïd-Bey, chef de la majorité ministérielle.

« La Chambre, convaincue par les déclarations du

ministre de la guerre qu'aucune tentative d'arrestation d'un député n'a eu lieu et exprimant le vœu que désormais aucun membre du Parlement ne soit appelé directement devant la cour martiale, passe à l'ordre du jour. » Cinq députés seulement n'avaient pas levé la main pour cet ordre du jour : Lutfi Fikri-Bey, l'intéressé, Riza Tewfik-Cey, Basri-Bey, Mustapha Arif-Bey et Mahir Saïd-Bey.

On avait beaucoup remarqué le ton tranchant, despotique même, de Saïd-Pacha, quand il prit la défense du ministre de la guerre, mais au Sénat ce fut bien pis. Halid Zia-Bey, premier secrétaire du sultan, ayant été nommé sénateur, une question avait été soulevée à la haute assemblée pour savoir s'il pouvait cumuler ses fonctions au Palais avec sa qualité de sénateur. Le litige avait été résolu par la négative. Le grand-vézir voulut faire revenir le Sénat sur sa décision ; il en résulta une discussion ultra violente dans laquelle Saïd-Pacha ne brilla pas, ayant affaire au maréchal Ghazi Ahmed Mouktar-Pacha, à l'ex-grand-vézir Hilmi-Pacha, à Noradounghian-Effendi, ex-ministre des travaux publics, qui l'attaquèrent avec la dernière vivacité. Le sénat refusant de l'entendre, le grand-vézir s'écria :

« Si le Sénat ne me donne pas la parole, je prends acte de sa décision et je quitte la salle. »

L'Assemblée ayant décidé qu'il y avait chose votée et que le grand-vézir ne pouvait rouvrir un débat qui était clos, Saïd-Pacha partit furieux en disant :

« Fort bien, je reviendrai après-demain donner des explications (sur l'incident Lutfi Fikri-Bey) ou j'enverrai quelqu'un. »

Il n'en revint pas moins le lendemain. Il le prit de très haut et tenta de convaincre le Sénat que rien n'était plus constitutionnel que le cumul de Halid Zia-Bey. Puis il partit sans attendre une réponse. Après son départ, le Sénat, sur l'avis de Hilmi-Pacha et de l'ex-grand-vézir Férid-Pacha, décida d'envoyer au sultan une délégation pour lui communiquer que Halid Zia-Bey devait opter entre sa charge de premier secrétaire et ses fonctions de sénateur. Le sultan répondit par un iradé ordonnant la mise en

vigueur du mazbata du conseil des ministres portant le rejet de la décision relative à l'incompatibilité du cumul pour le cas de Zia-Bey. On attendait avec curiosité la réponse du Sénat, mais Halid Zia-Bey donna tout à coup sa démission de sénateur. Cependant la question de principe restait intacte et le Sénat entendait qu'elle fût résolue dans le sens qu'il voulait, puisque c'est à lui que, d'après la constitution, appartient le droit d'interpréter les lois organiques.

Mais un conflit bien autrement grave allait, à propos de la modification de l'article 35 de la constitution, mettre aux prises le grand-vézir et la Chambre. La motion déposée par Saïd-Pacha conférait au sultan le droit de dissoudre *seul*, sans l'assentiment du Sénat, la Chambre en temps de paix et de la proroger en temps de guerre, comme bon lui semblerait. Quelles raisons invoquait Saïd-Pacha à l'appui de sa prétention, qui — ses antécédents justifiaient cette crainte — pouvait sembler, à bon droit, être la préparation d'un coup d'état contre la constitution ? Dans la séance du 26 décembre, il allégua deux motifs ; l'un d'ordre général, spécieux, car il n'était mis en avant que pour donner le change aux pieux musulmans en faisant intervenir le khalifat : la nécessité de rétablir l'équilibre des pouvoirs publics par l'extension des prérogatives du sultan-khalife ; l'autre, d'ordre spécial, qui était la véritable raison : la nécessité d'avoir un gouvernement fort pour traiter de la paix avec l'Italie. Or, celle-ci ne pouvait être obtenue par la Turquie que par l'abandon de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque aux Italiens. Cette assertion du grand-vézir fit bondir d'indignation l'opposition ; un des chefs de celle-ci Riza Nour-Bey, député de Sinope, cria à Saïd-Pacha :

« Vous voulez vendre la Tripolitaine comme vous avez déjà vendu la Thessalie ! »

En désirant conclure la paix, le grand-vézir avait certainement raison, car, plus la guerre se prolongeait, plus l'orage menaçait sur les frontières du Monténégro et de la Bulgarie. Seulement, comment faire comprendre au parlement la gravité de la situation après toutes les belles assurances qu'on

avait données à la population, que tout allait bien et que tout irait mieux encore? Le grand-vézir jugeait que le seul moyen était de congédier la Chambre, grâce à une heureuse modification de l'article 35 de la constitution. Il est vrai que l'article 7 dit : « L'approbation du parlement est nécessaire pour la conclusion des traités qui concernent la paix, le commerce, la cession ou l'annexion de territoires. » Il semblait donc que proroger ou dissoudre la Chambre ne tranchait nullement la difficulté, car le nouveau parlement — lequel, d'après la proposition même du grand-vézir devait être élu dans les trois mois qui suivraient la dissolution — aurait eu à se prononcer sur le traité de paix ; mais, comme le Comité comptait arranger les élections de telle sorte qu'il eût à la nouvelle Chambre une majorité écrasante, la formalité de la ratification du traité par le parlement n'aurait pas embarrassé le gouvernement.

Le rejet de la proposition de Saïd-Pacha étant certain — car la constitution exigeait pour la validité du vote les deux tiers des voix des membres de la Chambre — le *Tanin*, le principal organe du Comité, eut une idée ingénieuse. Dans un article intitulé « *Ce n'est pas une dissolution mais une décomposition* », il accusait l'opposition de faire plus de mal à la patrie ottomane que les Italiens qui avaient envahi la Tripolitaine et les révolutionnaires bulgares qui voulaient faire sauter toute la Macédoine. A l'abri de l'immunité parlementaire, l'opposition commettait tous les méfaits possibles ; elle était un ferment de décomposition ; il n'était patriote ottoman qui du fond de son cœur ne suppliât Allah de délivrer la Turquie de cette Chambre. En constatant les opprobres de ces gens-là, on se rappelait involontairement combien est salutaire la crainte du gendarme. Et l'article concluait ainsi :

« La nation ne saurait attendre ni bien ni services quelconques de ces individus dont les yeux sont aveuglés par les passions et les rancunes. Les membres du parti Union et Progrès, qui ont compris cette vérité, pensaient, hier, qu'ils ne sauraient mieux prouver leur patriotisme qu'en démissionnant en bloc parce que cette Chambre pourrie

tombe d'elle-même. » Le quorum réglementaire pour que la Chambre puisse valablement siéger exige la moitié plus un des membres de l'assemblée ; la sortie des unionistes aurait obligé la Chambre à s'en aller d'elle-même et rendu nécessaires des élections générales.

L'opposition crut empêcher la discussion de la proposition vézirielle en faisant la chambre buissonnière. La séance du 30 décembre ne put être ouverte, car il n'y avait dans la salle que 131 unionistes, et il aurait fallu 139 députés présents pour que le quorum fût atteint. Néanmoins, les députés unionistes décidèrent de siéger *officieusement*. Le grand-vézir prit la parole, disant que, si le quorum avait été atteint, il aurait parlé longuement des vues du gouvernement sur le projet de modification de la constitution, mais que, néanmoins, il s'adresserait aux députés présents et au public des tribunes. Il posa immédiatement la question sur le terrain religieux. Toutes lois, dit-il, doivent être conformes aux dispositions de la loi islamique, car la religion officielle de l'Empire est l'Islam ; or, la restriction apportée en 1909 au droit de dissolution du Sultan est contraire à la loi islamite : c'est pour cela que le gouvernement propose son projet qui rend au souverain la plénitude de son droit de dissolution absolu, comme une chose inhérente à toutes les monarchies constitutionnelles. Après le grand-vézir, le ministre de la guerre crut devoir faire une déclaration, pour le moins superflue, puisqu'elle ne s'adressait qu'aux ministres, lesquels étaient accusés par l'opposition d'être les auteurs d'un coup d'état. Mahmoud Chevket-Pacha protesta avec beaucoup de véhémence contre « le bruit étrange d'un coup d'état en préparation. On ne peut pas concevoir un cabinet méditant un coup d'état, surtout un cabinet dont je fais partie. Un coup d'état est impossible, car notre glorieuse armée, avant tout autre, l'empêcherait »

Finalement Saïd-Pacha déclara qu'il considérait l'absence des députés, ayant pour objet d'empêcher la discussion de l'article 35, comme un blâme pour lui et le rejet de sa proposition. En conséquence il offrait sa démission. Le lendemain il était chargé par le sultan de reformer le cabinet.

La formation de celui-ci se heurta à des difficultés imprévues. Djélal-Bey, ministre de l'intérieur, refusa de rentrer dans la nouvelle combinaison ; de même Houloussi-Bey, ministre des travaux publics. Talaat-Bey, à qui Saïd-Pacha avait offert l'intérieur avait accepté, mais le sultan fit comprendre au grand-vézir qu'il ferait mieux de choisir un autre collaborateur que le député d'Andrinople. Les ministres de la guerre, de la marine, des affaires étrangères, de la justice, des finances, de l'evkaf, des postes et télégraphes étaient maintenus. Le Cheikh-ul-Islam, accusé d'être franc-maçon, fut remplacé par le kadi d'Egypte, Abd'ur-Rhaman Nessib-Effendi. Emroullah-Effendi reprenait le portefeuille de l'instruction publique qu'il avait détenu autrefois. Sinapian-Effendi, ministre des mines et forêts, passait aux travaux publics et était remplacé par Aristidi-Pacha. Memdouh-Bey, ministre de la justice, était chargé de l'intérieur jusqu'à ce qu'on trouvât un titulaire pour ce département. Enfin après de fastidieux débats, le 12 janvier 1912, la clôture était prononcée par 144 voix contre 19 et 9 abstentions et le projet véziriel voté par 125 voix contre 105 et 4 abstentions. En conséquence n'ayant pas réuni les deux tiers requis, il était rejeté.

Saïd-Pacha aussitôt, conformément à l'article 7, demanda au sultan la dissolution de la Chambre. Le 18 janvier, à une heure de relevée, le premier aide de camp du sultan arrivait au sénat en équipage de grand gala. Introduit dans la salle des délibérations il est reçu par le président, le maréchal Ghazi Ahmed Mouktar-Pacha. Celui-ci prend des mains de l'officier le sachet de satin rouge dans lequel est contenu le hatt impérial, le porte à ses lèvres et à son front, d'après le protocole. L'aide de camp se retire, le président monte à la tribune et donne lecture du rescrit impérial.

« Honorables sénateurs,

« Vu les circonstances actuelles j'ai résolu de dissoudre la Chambre des députés et de faire procéder à des élections ainsi qu'à la convocation d'une nouvelle Chambre dans un délai de 3 mois conformément à l'article 7 de la Charte. J'invite le sénat à donner l'avis conforme. »

Sur la demande de six membres — un Égyptien, un Bulgare, deux Arméniens, un Coutzo-Valaque, un Maronite, — le Sénat se constitua en séance secrète malgré la protestation du général Riza-Pacha, ex-grand maître de l'artillerie, et du maréchal Fuad-Pacha, le vainqueur d'Elena. Mais le règlement était formel : « Si une demande de huis clos est déposée par cinq membres, le Sénat décide en séance secrète de la motion. » La commission sénatoriale déposait le 20 son rapport concluant par 7 voix contre 2 à la dissolution de la Chambre. Celle-ci était votée par 39 voix contre 5 et 1 abstention. Les opposants étaient le maréchal Fuad-Pacha, l'ex-grand-vézir Férid-Pacha Vlora; Damad Férid-Pacha neveu par alliance du Sultan ; Georgiadès-Effendi, ex-prince de Samos; le cheikh Abd'ul-Kader, un des principaux chefs féodaux du Kurdistan. L'abstentionniste était Azarian-Effendi, ministre plénipotentiaire en disponibilité.

Il ne restait plus qu'à notifier à la Chambre sa condamnation. A 5 heures la séance était ouverte et le ministre de la justice, Memdouh-Pacha, donnait à la tribune lecture du décret ainsi conçu :

« En vertu de l'article 7 de la constitution, j'ai, avec l'assentiment du sénat, décidé la dissolution de la Chambre actuelle. J'ordonne que, dans un délai de trois mois, de nouvelles élections législatives aient lieu et que la Chambre reprenne ses séances. Le grand-vézir est chargé de l'exécution du présent iradé. »

Le président quitte alors son fauteuil sans rien dire. Les députés de l'opposition crient d'une seule voix : « Vive la constitution ! Vive la nation ! »

Les ministres répondent par : « Vive le sultan ! » Riza Nour, député de Sinope crie : « On a dissous la Chambre mais nous avons lutté pour sauver la Constitution et nous partons la conscience tranquille et le front haut ! »

Le grand-vézir et le Comité s'étaient associés pour renvoyer une Chambre où l'opposition était devenue assez forte pour contrecarrer tous les actes du gouvernement et menacer le parti unioniste de lui enlever la majorité. Mais la bataille gagnée, la discorde se glissa entre les deux al-

liés. Saïd-Pacha voulait renvoyer les élections aux calendes grecques et gouverner à coups de décrets en vertu de l'article 36, le Comité estimait qu'il gagnerait bien plus en procédant aux élections immédiatement qu'en les reculant indéfiniment. Le *Tanin*, qui comptait dans sa rédaction les membres les plus influents du Comité central, attaqua violemment le grand-vézir à qui il reprocha de ne rien faire et dont il tourna en dérision l'inertie. « Le gouvernement dit-il, avait hâte de se débarrasser de la Chambre ; il bouillait d'impatience en attendant le temps heureux où il serait libre de travailler avec zèle et avec fruit. La principale raison qu'il invoquait pour la dissolution de la Chambre c'est que celle-ci ne permettait pas au gouvernement de faire de la bonne besogne. Mais, en même temps que la Chambre a disparu, tout le beau zèle du gouvernement s'est évanoui. Le gouvernement s'est dit : « Je suis arrivé à mes fins ; je puis me reposer: *Yavach! Yavach!* » (doucement! doucement!) — Le mot *yavach* exprime toute la philosophie turque comme le mot *nitchevo* la philosophie russe. — Après une critique des plus acerbes des partisans de la théorie du *yavach*, le journal demandait si les événements suspendraient leur cours et si l'Europe dormirait pour faire plaisir à Saïd-Pacha; l'article terminait par ces mots : « Ceux qui ne veulent pas marcher d'un pas ferme ou qui en sont incapables, qui ne connaissent d'autre principe que celui du *yavach*, *yavach*, même dans les moments les plus critiques, sont promptement renversés. »

La campagne électorale fut un scandale: toutes les violences furent exercées contre les candidats de l'opposition dont les journaux étaient supprimés, pendant que les gérants responsables et les directeurs étaient condamnés à l'amende et à la prison. On recourut même à l'assassinat, témoin Riza Tewfik-Bey qui faillit être tué à Gumuldjina. A Eski Schéhir (vilayet de Brousse) et à Langhaza (vilayet de Salonique) la force armée tira sur les électeurs de l'opposition ; il y eut de nombreux tués et plus encore de blessés.

Le 11 avril, la nouvelle Chambre entrait en session. Elle émettait un vœu platonique pour l'intangibilité de la

Tripolitaine, mais elle ne brassait pas plus de besogne que la Chambre précédente. L'opposition, malgré toute la pression du Comité, était revenue assez forte pour paralyser la majorité unioniste, d'autant plus que la Chambre comptait un noyau d'indécis, de peureux, qui se réservaient de se mettre soit à gauche soit à droite, selon la force dominante du moment. Le grand-vézir qui ne voulait pas des élections, se disait malade et ne paraissait pas à la Chambre.

Cependant à la suite des troubles causés dans les provinces par les élections, l'insurrection avait de nouveau éclaté en Albanie. Le gouvernement surpris par cette levée de boucliers que tout le monde prévoyait, mais à laquelle lui seul ne voulait pas croire, ne disposait que de forces insuffisantes. Il voulut donc gagner du temps et il entra en pourparlers avec les insurgés, leur demandant d'exposer en détail leurs revendications et leur promettant toutes les réformes qui seraient compatibles avec les dispositions de la charte constitutionnelle. Mais les Albanais savaient ce que parler veut dire. En juin se réunit à Junik petite localité entre Djakova et Ipek, centre jadis des réunions des chefs de clans dans lesquelles devaient se décider les expéditions contre l'ennemi, une assemblée nationale, comprenant des délégués des Tosques comme des Guègues — ces deux fractions jusqu'alors ennemies de la race arnaute. Elle comptait 86 chefs de clans musulmans, catholiques et même orthodoxes. Ce dernier point était à noter, car c'était la première fois que l'élément albanais orthodoxe qui est cantonné dans la Basse-Epire participait à un mouvement contre les Turcs. En 1911 les Albanais orthodoxes, peut-être parce qu'ils sont en partie grécisés, avaient refusé de se joindre aux musulmans et c'est ce qui avait fait avorter la prise d'armes des Tosques. L'assemblée de Junik représentait bien toute la nation albanaise, car tous les districts de Plevlié au nord, jusqu'à Préveza au sud, et de la côte adriatique jusqu'à l'embouchure du Vardar, y avaient envoyé des délégués. Elle était présidée par Kalri Beocha, un chef musulman de Vokchi, dans le vilayet de Kossovo. Ce qui indiquait encore jusqu'à quel point l'insurrection actuelle avait des racines

profondes dans le pays, c'est que les chefs du mouvement étaient non seulement ceux qui depuis 1908 tenaient la montagne contre les Turcs, comme Issa Boletinatz, Fanta Doda, Sefer Idriss, Riza-Bey de Ghilan et autres, mais les plus marquants des députés albanais à l'ancienne Chambre dissoute au mois de janvier : Basri-Bey, député de Dibra; Hassan-Bey et Yahya-Bey, députés d'Uskub ; — ce dernier un uléma vénéré pour son caractère et pour sa science — Nedjib-Bey Draga, député de Prichtina; Ismaïl Kemal-Bey, député de Bérat, l'organisateur de la révolte, etc.

Mais ce qui allait mettre le comble aux embarras du gouvernement, c'était la défection des troupes albanaises. Le capitaine Taïar-Bey refaisait à Monastir contre le Comité le pronunciamiento de Niaşi contre Hamid, et prenait la montagne avec deux compagnies, appelant aux armes tous les Arnautes en général et ceux qui servaient dans l'armée en particulier. Des désertions de soldats albanais coïncidaient dans toutes les garnisons du vilayet; les déserteurs formaient des guérillas qui agissaient d'après un plan préconçu. Le gouvernement ne pouvait même compter sur les officiers non albanais du corps d'armée, la majorité d'entre eux étant affiliée à la Ligue militaire, groupement organisé par les émissaires de l'opposition pour opposer sabre contre sabre au Comité. L'anarchie régnait dans l'armée. Ce n'étaient pas des généraux ambitieux qui se rebellaient pour prendre le pouvoir : le haut commandement, au contraire, se cantonnait dans une passivité qui avait lieu de surprendre, à tel point qu'on était obligé de croire que tous redoutaient la responsabilité et pensaient s'en libérer en ne disant et en ne faisant rien. C'étaient les officiers subalternes, les sous-lieutenants, les lieutenants, les capitaines qui se mutinaient pour décider des destinées de l'État. La tyrannie des prétoriens était en marche.

Depuis que les comités jeunes-turcs et autres comités révolutionnaires avaient réussi à renverser le régime hamidien, le goût des sociétés secrètes s'était répandu en Turquie. Les officiers qui avaient conspiré contre Abd'ul Hamid avaient, après l'instauration de la Constitution, continué à

tenir des conciliabules secrets. D'ailleurs l'Union et Progrès les encourageait dans cette voie en les appelant à s'inscrire parmi ses membres et en leur recommandant de fonder des clubs unionistes dans les localités où ils tenaient garnison et de s'efforcer de gagner le plus d'adhérents possible. Les officiers ennemis du Comité avaient profité de cet état de choses pour cabaler tout à leur aise contre le gouvernement et préparer un coup de main. Depuis le mois de mars environ s'était constituée à Monastir une association secrète qui, sous le couvert des clubs unionistes, réunissait tous les adversaires de l'Union et Progrès. Cette société secrète *Hifzi Vatan* (la défense de la Patrie) avait des sous-comités à Perlepé, à Dibra, à Florina, à Férizovitch, à Serrès, etc.; elle cherchait à gagner des adhérents aussi bien dans l'élément civil que dans l'armée et agissait particulièrement dans la Basse Albanie. Le capitaine Taïar-Bey qui avait fait le pronunciamiento de Monastir était un de ses principaux chefs.

Les chefs du mouvement lui donnant un caractère ottoman général, demandaient l'éloignement de Talaat-Bey, alors ministre des postes et télégraphes, de Mahmoud Chevket, ministre de la guerre, de Djavid-Bey, ministre des travaux publics, d'Eyoub Sabri-Bey, secrétaire général du Comité; la dissolution de la Chambre composée uniquement de créatures du Comité, élues grâce à la pression administrative; le rétablissement de la liberté de la presse et du droit de réunion; de nouvelles élections législatives faites dans la pleine indépendance des électeurs. Le gouvernement semblait ne pas savoir ce qu'il devait faire. Le général Fethi-Pacha commandant le 6$^{e}$ corps et le général Zéki-Pacha, commandant la deuxième inspection (5$^{e}$ corps Salonique, 6$^{e}$ Monastir, 7$^{e}$ Uskub, ainsi que les divisions indépendantes de Scodra, Kozana et Janina) semblaient pactiser avec les rebelles. Ils télégraphiaient à Stamboul que si on voulait agir de force, les troupes tourneraient. Mahmoud Chevket, lui, insistait pour une action prompte et énergique afin d'écraser le mouvement avant qu'il eût pris plus d'extension. Le gouvernement ne sut que faire voter par la Cham-

bre le 29 juin, un projet de loi en 9 articles interdisant aux officiers de s'occuper de politique. A ce propos, le lieutenant Tahsin-Effendi, naguère un des membres les plus chauvins du Comité écrivait dans le *Silah* : « Oh! là, pacha! nous en avons assez des belles paroles; nous voulons des actes. Tous les malheurs qui se sont abattus sur nous jusqu'ici proviennent de ce que vous passez le temps en hâbleur et en poltron à ne dire que des choses vaines. Ou administrez-nous intelligemment, ou allez-vous en et cédez la place à de plus capables. » Dans un autre article, le journal disait qu'il fallait crever les yeux, couper les mains et les pieds (*sic*) au ministre de la guerre; le gouvernement demeurait impassible. Mahmoud Chevket ayant, en vertu de l'état de siège, interdit l'entrée et la vente du *Silah* dans le vilayet de Constantinople, le journal dans un article dépassant tout ce qu'on peut imaginer en invectives ignominieuses, annonça qu'il lui intentait un procès. Dans la nuit du 10 au 11 juillet, Mahmoud Chevket adressait au grand-vézir sa démission ainsi conçue :

Altesse. — L'annexe au code pénal militaire, faisant défense et inhibition aux militaires de tous grades de s'occuper de politique, a été votée par la Chambre et va être ratifiée par le Sénat. Elle revêtira ainsi le caractère définitif et sera mise en application. Je suis, depuis près de trois ans, à la tête du département de la guerre et je crois que mieux vaut, pour le bien du service, qu'un nouveau ministre procède à l'application de la nouvelle loi. Non seulement pour cette raison, mais aussi pour le surmenage extrême que m'ont imposé les nombreuses occupations de ces derniers jours, je me démets de mes fonctions de ministre.

Je remercie Votre Altesse de la sympathie qu'elle n'a cessé de me témoigner pendant les huit mois que j'ai été son collaborateur, ainsi que des facilités qu'elle m'a faites et de l'aide qu'elle m'a accordé dans l'accomplissement de mes fonctions ».

Les motifs allégués par Mahmoud Chevket-Pacha n'étaient mis en avant que pour la galerie et masquer la vérité. C'était justement parce qu'il était l'auteur de la loi interdisant aux officiers et aux soldats de s'occuper de politique que Mahmoud Chevket-Pacha était le plus qualifié pour veiller à l'exécution stricte de cette prohibition. Quant à la raison

tirée du surmenage, elle ne valait pas plus que la précédente. Mahmoud Chevket-Pacha avait toujours joui d'une belle santé. La cause de sa démission était ailleurs. J'ai déjà dit que Mahmoud Chevket n'avait qu'à vouloir pour être dictateur et qu'il était rentré dans le rang. Mais le Comité avait toujours craint qu'il ne se départît de ce désintéressement, car il constituait une énigme pour beaucoup de gens. Commandant en chef de l'armée d'investissement et d'occupation de Constantinople, il semblait toujours une menace pour les politiciens. C'est pourquoi le Comité n'eut de cesse qu'il acceptât le portefeuille de la guerre, comptant bien lui faire tenir l'emploi de cheval de renfort pour aider l'Union et Progrès à gravir la côte ardue qu'il avait à monter. Tout en se couvrant de son prestige, on avait travaillé sous main à ruiner sa popularité dans l'armée. Le Comité qui voulait des prétoriens, pour avoir des fédaïs, avait poussé à l'indiscipline les officiers et contrecarré autant qu'il avait pu, sans se compromettre, l'œuvre du ministre de la guerre. Las de cette guerre d'embûches et de perfidies, attaqué violemment par l'opposition, Mahmoud Chevket-Pacha préféra en finir en rompant brusquement. Mais les prétextes qu'il invoquait ne trompèrent personne; seulement le moment qu'il avait pris pour donner sa démission était on ne peut plus mal choisi, et son inopportunité donnait quelques apparences spécieuses aux calomnies qu'on essayait d'accréditer contre lui.

Avec la démission de Mahmoud Chevket-Pacha, c'en était fait du ministère. Tous les généraux auxquels Saïd-Pacha offrit le portefeuille de la guerre le refusèrent ou posèrent des conditions qu'ils savaient d'avance ne pouvoir être acceptées. C'était, selon l'expression du *Tanin*, le boycottage des ministres de la guerre. Et cependant parmi les généraux qu'on avait priés, il en était d'ambitieux, dont le passé permettait toutes les suppositions, autorisait toutes les craintes ; mais ils n'avaient pas voulu associer leur fortune à celle de ministres moribonds et sacrifier ainsi toutes leurs chances d'avenir. En désespoir de cause, Saïd-Pacha dut donner sa démission malgré le plus magnifique vote

de confiance que pût avoir un président de conseil — 194 voix contre 4. — Il se trouvait acculé à la douloureuse nécessité de confesser son impuissance devant l'insurrection albanaise et la rébellion militaire ainsi que de proclamer la faillite du programme de l'Union et Progrès.

**Le grand-vézirat Ghazi Mouktar-Pacha; la fermeture de la Chambre; les prétentions albanaises; les divisions des ministres; la question macédonienne.**

A Saïd-Pacha succédait le maréchal Ahmed Ghazi Mouktar, le glorieux adversaire de Loris Melikow en 1877-1878 en qui l'Union et Progrès voyait un ennemi déclaré. A peine le cabinet était-il constitué que la Ligue militaire lançait un manifeste dont le texte ne prenait pas moins de deux colonnes de journal, réclamant : le remplacement du gouvernement; la défense aux facteurs irresponsables de s'immiscer dans les affaires de l'État; la dissolution de la Chambre; de nouvelles élections générales, faites en pleine et entière liberté. Quand on aurait donné satisfaction à ces demandes, l'armée se conformerait à l'interdiction de s'occuper de politique. Mais non contente de ce manifeste, la Ligue adressa le 23 juillet au président de la Chambre, Halil-Bey, une lettre signée : *Un groupe d'officiers sauveurs*, dans laquelle après quelques injures il était dit :

« Nous ne voulons pas souiller nos mains d'un sang aussi impur que le vôtre et nous vous adressons l'avis suivant : Vous démontrerez dans les 48 heures que vous n'êtes pas un obstacle à la dissolution de la Chambre actuelle ou plutôt de la foire de Foundoukli, en fournissant des preuves que vous travaillez conformément à la volonté unanime du peuple et de l'armée. Sinon, accomplissant notre devoir, nous agirons contre vous. »

Cette insolente missive lue dans la séance du 25 juillet à la Chambre causa un beau tapage. Tous les députés firent le serment de mourir à leur poste. La Chambre décida de mander le grand-vézir et le ministre de la guerre, le général

Nazim-Pacha, pour entendre leurs explications. Le dernier traita la lettre de menaces d'une *mauvaise farce* regrettable, promit de rechercher et de punir les auteurs de cette *mystification* et, finalement, il s'en prit aux journaux qui, tous, avaient reproduit le manifeste de la Ligue militaire, leur reprochant de chercher à exciter les esprits et déclara que le conseil des ministres s'occupait des suites à donner à l'affaire. Il termina sa harangue en assurant la Chambre qu'il saurait rétablir la discipline dans l'armée.

Le 30 juillet, le cabinet se présentait à la Chambre et le grand-vézir donnait lecture de la déclaration ministérielle qui constituait une critique des plus dures du cabinet Saïd-Pacha. C'était une façon indirecte d'instruire le procès de la Chambre elle-même qui par 194 voix contre 4 avait donné à Saïd-Pacha un vote de confiance. En prétendant exposer la situation à la Chambre, la déclaration constatait qu'un grand mécontentement régnait dans le pays, l'expliquait et le justifiait même en disant qu'il provenait des quatre causes suivantes :

L'ingérence des fonctionnaires dans les élections législatives, contrairement à la loi ; l'affiliation de l'armée et des fonctionnaires à divers partis politiques ; l'inobservation des lois en vigueur concernant les nominations dans les fonctions de l'Etat ; les mesures prises en opposition avec les principes constitutionnels et les obligations de la Charte.

Sur chacun de ces quatre points, la déclaration définissait la conduite que le cabinet entendait tenir. De la guerre avec l'Italie, des conditions de la paix dont on parlait en ce moment avec insistance, rien qu'une banalité ainsi conçue :

« Nous appuyant sur le patriotisme et l'esprit de sacrifice de la nation ottomane, avec l'aide de Dieu, nous continuerons avec fermeté et énergie, à défendre notre patrie et à sauvegarder nos droits jusqu'à ce qu'il soit trouvé des bases de paix conformes à nos droits et à notre dignité nationale ! »

Après des débats orageux le ministère obtint un vote de confiance par 113 voix contre 48 et 9 abstentions ; une centaine de députés — la Chambre comptait 210 membres —

avaient jugé à propos de ne pas venir assister à la séance. Fort de son succès, le ministère reprit le plan de Saïd-Pacha pour la modification de la constitution mais en lui donnant de nouvelles proportions. Saïd-Pacha avait voulu conférer au sultan le droit absolu de dissoudre la Chambre, droit qui était subordonné à l'assentiment du sénat. Le refus de la Chambre de voter ces modifications entraîna sa dissolution et les élections générales. La nouvelle Chambre avait voté toutes les modifications proposées, mais le sénat ayant refusé de déclarer l'urgence, le projet de loi était resté en souffrance. Par conséquent pour dissoudre la Chambre, le gouvernement était obligé de recourir à la procédure compliquée de l'article 35 de la Charte. Il fallait qu'il y eût conflit entre la Chambre et le gouvernement, sur une proposition *émanant de celui-ci* ; si à la suite du *rejet formel et réitéré* de la proposition gouvernementale, le cabinet ne voulait pas adopter le point de vue de la Chambre, il donnait sa démission ; que si le nouveau cabinet représentait le projet de l'ancien et que la Chambre le rejetait encore par un vote motivé, le Sultan pouvait dissoudre la Chambre.

Dans la séance du 31 juillet, le gouvernement introduisit une proposition acceptant la modification déjà votée des articles 35 et 42, mais réclamant une autre modification de l'article 7. Cet article qui énumérait les prérogatives de la couronne mentionnait parmi elles :

« La dissolution de la Chambre des députés de l'*assentiment* du sénat, conformément à l'article 35, sauf à faire procéder à de nouvelles élections et à convoquer la nouvelle assemblée dans le délai de 3 mois. »

Saïd-Pacha avait proposé le texte suivant : « la dissolution, en cas de besoin, de la Chambre des députés et l'ajournement de la session.... »

La commission de la Chambre avait amendé ainsi le projet du gouvernement : « la dissolution, en cas de besoin, de la Chambre des députés, conformément à l'article 35 et l'ajournement de la session, sans que cet ajournement dépasse la moitié de la durée de la session annuelle, et à

condition que la session soit achevée dans la même année. » C'est ce texte qui fut voté le 22 juin par 210 voix contre 15.

Le gouvernement proposait la rédaction suivante qui supprimait toutes les formalités requises par l'article 35 et donnait au sultan le droit de dissoudre la chambre comme bon lui semblerait : « dans les circonstances extraordinaires, le souverain a le droit de dissoudre la Chambre après avoir consulté le Sénat. »

En conséquence, la dissolution n'était plus subordonnée à un conflit entre la Chambre et le cabinet ; elle dépendait du bon plaisir de celui-ci. Le sénat, qui avait auparavant voix délibérative dans la question, n'avait plus que voix consultative. Tant mieux s'il disait oui, le gouvernement en triomphait davantage ; peu importait à ce dernier, si la haute assemblée se prononçait pour la négative. On lui demandait son avis pour la forme et on ne le suivait que s'il agréait. Le Comité qui pour faire pièce à l'opposition et se tailler une Chambre de mamelucks avait voulu conférer au sultan le droit absolu de dissolution était pris à son propre piège. L'arme qu'il avait forgée contre ses adversaires se retournait contre lui.

La Chambre refusa de voter son suicide. La majorité unioniste prit l'offensive, déposant une interpellation sur les rapports du ministre de la guerre Nazim-Pacha avec les officiers déserteurs de Monastir et avec la Ligue militaire dont on l'accusait d'être un des inspirateurs. L'interpellation était fixée au lundi 5 Août. Le 4, le sénat réuni en séance extraordinaire — 35 membres sur 52 — votait toutes les modifications proposées par le gouvernement pour les articles 35, 43 et 7. Aussitôt après, le grand-vézir se fondant sur l'article de la charte qui confère au sénat le droit d'interprétation des dispositions constitutionnelles, demandait à la haute assemblée de décider si la session actuelle devait être considérée comme la suite de la session interrompue par la dissolution de la Chambre précédente et si le gouvernement avait le droit de considérer la session comme la dernière de la législature et par conséquent clôturant

le 18 juillet (v. s.). En ce cas la Chambre siégeait illégalement depuis cinq jours.

Mahmoud Chevket-Pacha, l'ex-ministre de la guerre, combattit vivement la proposition du grand-vézir et prit vertement à partie son successeur Nazim-Pacha. Les Pères Conscrits organisèrent alors un véritable charivari pour empêcher le général de parler. Mahmoud Chevket dut descendre de la tribune. Chérif Haïdar-Bey, vice-président du sénat, qui cependant n'était pas unioniste, ne put contenir son indignation à ce spectacle. « Si vous ne voulez pas, s'écria-t-il, respecter la liberté de parole, pourquoi m'avez-vous nommé à cette place? « Et il quitta la salle pour n'y plus revenir.

La proposition du gouvernement pour la clôture de la législature fut votée par 28 voix contre 5 et 1 abstention. Les cinq opposants étaient : le général Husséin Husni qui commanda en chef l'armée rouméliote devant Constantinople avant que Mahmoud Chevket-Pacha fut arrivé ; Ahmed Riza-Bey ex-président de la Chambre, devenu sénateur ; Moussa Kiazim-Bey, ex-cheikh-ul-Islam ; Tilkoff, bulgare ; Batzaria, coutzo-valaque. Le sénateur qui s'abstenait était Mahmoud Chevket-Pacha. Le vote émis, le grand-vézir s'en fut au palais et le sultan rendit l'iradé ordonnant la fermeture de la Chambre.

La Chambre essaya de résister. Le lundi 5 août elle se réunissait à 10 heures du matin et Djavid-Bey montait à la tribune. Ce fut le plus beau triomphe oratoire qui ait été vu à la Chambre ottomane. Pendant une heure, il parla, flagellant le gouvernement d'un verbe vengeur : montrant la constitution violée, les libertés publiques en danger ; instruisant le procès du ministère, instrument de la réaction hamidienne, marchant sous le sabre de Nazim-Pacha qui, lui-même, obéissait servilement à des officiers factieux et à des rebelles ; appelant les députés et les bons citoyens à la défense de la charte :

« Le plus grand crime de l'Union et Progrès, dit-il, a été de ne pas châtier, avec toute la rigueur de la justice, les tyrans de la nation. Pendant des années entières, les enfants de la nation ont été persé-

cutés, jetés à l'exil, déportés dans les bagnes, torturés dans les prisons, noyés au fond de l'eau; au lieu d'exterminer les misérables qui avaient commis ces crimes, l'Union et Progrès a épargné leur vie, a respecté leurs biens. Mais soyez tranquilles, l'Union et Progrès qui, au prix de tant de sacrifices, a restauré la Constitution et qui n'a pas craint Abd'ul Hamid, ne tremblera pas aujourd'hui devant ses laquais....

Un seul homme manque pour compléter le tableau de la situation actuelle : Abd'ul Hamid. Le ministère aurait dû le ramener ici ; alors ses hommes et lui auraient pu dire qu'ils avaient complètement succédé à l'Union et Progrès. »

Là, où Djavid-Bey, de l'aveu de tous ceux qui connaissent la langue turque, eut un magnifique mouvement oratoire, ce fut dans sa prosopopée à l'armée de Roumélie qui peut faire le pendant à la prosopopée classique : « O Fabricius, qu'aurait dit votre grande âme?... »

« Où es-tu, s'écria l'ex-ministre, où es-tu, glorieuse armée, où êtes-vous vaillants entre les vaillants qui accoururent autrefois pour sauver la Constitution des serres sanglantes de l'absolutisme, pour ne pas voir ce qu'ils font en votre nom? Viens noble armée ottomane et contemple l'égorgeur de tes enfants qu'on ramène en triomphe....

Non, la Chambre ne sera pas dissoute par les rebelles qui siègent à la Sublime Porte. Ils disent vouloir inaugurer la légalité dans le pays, mais ce mot de légalité hurle dans leur bouche. Ils l'avaient aussi prononcé quand ils ont signé l'arrêt de mort de Midhat-Pacha, l'auteur de la première Constitution. »

Finalement Djavid déclara que le gouvernement et le sultan étaient sous l'oppression de factieux et que la Chambre, mandataire de la nation, qui seule était souveraine, continuerait à siéger. En conséquence, il déposa une motion de blâme motivé contre le cabinet et proposa à la Chambre de suspendre provisoirement ses séances jusqu'à nouvel avis de la présidence. Ces deux motions furent votées par acclamations, par tous les députés, sauf deux : Chahin-Bey et Essad-Pacha. Celui-ci voulut protester. Rahmi-Bey, député de Salonique, gendre du général Husseïn Husni-Pacha lui cria : « Tu parleras quand Abd'ul Hamid reviendra, lâche. » Chahin-Bey tire son revolver ; aussitôt de toutes les poches sortent les browning, et peu s'en faut que les deux opposants ne soient criblés de balles. Ils ne doivent leur salut qu'à

l'intervention du président et des membres du bureau. A 11 heures, la séance était levée. A midi, un contre-torpilleur venait s'embosser devant la Chambre pendant que des troupes étaient massées à Dolma-Baghtché. A 1 heure, le grand-vézir arrivait et en présence de sept députés seulement, donnait lecture du décret de fermeture de la Chambre.

En réponse aux menaces proférées par Djavid-Bey du haut de la tribune, le gouvernement décréta le rétablissement de l'état de siège. Un ordre du jour de la place interdit aux journaux, sous peine de suppression immédiate, sans compter la prison et l'amende qu'il plairait à la cour martiale de leur infliger, de parler des questions militaires ou de faire de la propagande pour un parti politique. Cela visait uniquement les journaux unionistes. Ceux-ci comprirent parfaitement qu'on dressait la guillotine sèche à leur intention : les deux plus importants, le *Hakk* et le *Tanin* suspendirent eux-mêmes leur publication. Les clubs de l'Union et Progrès furent fermés et les locaux furent gardés militairement. Tous les commissaires de police furent changés; on destitua de droite et de gauche; c'était la curée réactionnaire. La ville était sillonnée de patrouilles d'infanterie et de cavalerie. A Stamboul tout devait être fermé à 11 heures du soir; à Péra, cafés, restaurants, théâtres, etc., devaient être clos à minuit et personne ne pouvait plus circuler. Quiconque était rencontré, l'heure fatidique passée, était conduit au ministère de la guerre à Stamboul. Djavid-Bey, Talaat-Bey, Rahmi-Bey, Eyoub Sabri-Bey, Niazim-Bey et les autres membres du comité central étaient partis pour Salonique afin d'organiser la résistance contre le ministère et refaire s'ils le pouvaient la marche d'Husseïn Husni sur Constantinople. Le gouvernement aussitôt décréta l'état de siége dans toute l'étendue du vilayet de Salonique. Un iradé impérial confiait au ministère le droit de proclamer l'état de siège dans tous les vilayets de la Roumélie. Mais bientôt on revint de part et d'autre à de moins sombres pensers et à de moins noirs projets. Les « politiques » de l'Union et Progrès remontraient au « extrémistes » qu'il ne fallait pas sortir de la légalité, afin de ne

pas faire le jeu des réactionnaires et combattaient la décision prise, dans le premier moment par le Comité central, de ne pas participer aux élections législatives et d'interdire aux électeurs unionistes de voter. Rien ne serait plus préjudiciable que de s'abstenir aux élections, car les masses ne comprenant pas cette tactique estimeraient que l'Union et Progrès avouait lui-même sa défaite et, confessant son impuissance, capitulait devant ses adversaires. D'ailleurs l'Union et Progrès étant le seul parti organisé, discipliné, ne pouvait craindre qu'une seule chose : l'hostilité du gouvernement. Mais si celui-ci tenait ses promesses solennelles d'impartialité et ne pesait d'aucun poids sur les électeurs, l'Union et Progrès avait toutes chances de voir la consultation nationale tourner à son avantage.

En même temps, dans le camp opposé, on manifestait des velléités de tendre la branche d'olivier aux unionistes. Lutfi Fikri-Bey, ex-député de Dersin, un des chefs les plus en vue du parti Liberté et Entente, qui avait été un des adversaires les plus acharnés de l'Union et Progrès, plaidait, dans son journal, la cause de la conciliation.

« Le Comité est mort, disait-il, mais non le parti Union et Progrès. De même que le pays n'aurait pu vivre avec le parti de l'Union et Progrès seul, de même il ne pourra exister avec le parti Liberté et Entente. Il faut au minimum deux partis, l'un au pouvoir, l'autre comme son régulateur. Pour le parti de l'Union et Progrès la dissolution de la Chambre n'a aucune influence. A partir d'aujourd'hui, il n'y a plus de Comité; il n'y a que le parti politique de l'Union et Progrès combattant, non par la révolution et les armes, mais par la presse, la parole et la propagande.... Combattons loyalement à armes égales et quand un des deux partis aura remporté la victoire, tendons-nous la main en disant : Vive l'ottomanisme! puisque nous sommes tous Ottomans!

Beau programme, malheureusement trop souvent démenti par les faits en tous pays et particulièrement en Turquie.

De son côté, le gouvernement se mettait en frais d'amabilité pour l'Union et Progrès. Sans doute il destituait valis et mutessarifs signalés comme unionistes, mais il multipliait les déclarations qu'il n'était animé d'aucune hostilité contre l'Union et Progrès et qu'il comptait sur le concours des

forces unionistes comme de toutes celles existant dans le pays.

Il y avait grand besoin d'union en effet car l'insurrection albanaise faisait des progrès effrayants. Les Arnautes déclaraient qu'ils ne poseraient les armes que si on faisait droit aux exigences suivantes :

1. Élaboration, pour toute l'Albanie, d'un code spécial basé sur la loi dite « des montagnes ». C'est la loi féodale qui remonte à Dukadjin, le fameux duc Jean, compagnon d'armes de Scanderberg, qui est toujours en vigueur dans la Mirditie, la Malissie, la Luma, etc. ; 2. Accomplissement du service militaire en Roumélie, sauf en temps de guerre ; 3. Distribution d'armes de dernier système à la population, à raison de trois fusils par maison ; 4. Nomination de fonctionnaires connaissant les usages, les mœurs et la langue du pays ; 5. Construction de lycées dans les sandjaks, d'écoles d'agriculture et adoption de la langue du pays dans les programmes scolaires ; 6. Augmentation des medressés pour l'étude de la religion musulmane ; 7. Liberté aux Albanais d'ouvrir des écoles privées ; 8. Enseignement de la langue du pays dans les écoles primaires et les écoles secondaires ; 9. Développement du réseau des voies ferrées ; 10. Etablissement partout de communes ; 11. Conservation des us, coutumes, traditions et mœurs, suivant les préceptes de l'Islam ; 12. Renvoi devant la Haute Cour, des membres du cabinet Hakki-Pacha et de ceux du cabinet Saïd-Pacha ; 13. Amnistie pleine et entière pour les insurgés, les officiers et tous ceux qui ont pris parti pour eux ; 14. Indemnité aux Albanais pour toutes les maisons détruites par les troupes au cours des quatre dernières années.

Le gouvernement s'effara et refusa d'accepter un pareil programme, mais il était désarmé devant les rebelles. Le 7e corps d'armée (Uskub) presque tout entier avait fait cause commune avec eux ; le 6e corps était des plus douteux et la division indépendante de Scodra menaçait de tourner. Un mois ne s'était pas écoulé depuis la constitution du cabinet, que celui-ci était en proie à des dissensions intestines qui menaçaient son existence.

D'un côté, le grand-vézir, le ministre de la justice et celui de la marine préconisaient la conciliation et si possible, l'entente avec l'Union et Progrès ; de l'autre, le cheikh-ul-Islam, le président du conseil d'Etat, le ministre de la guerre, ralliant à eux le ministre des affaires étrangères, insistaient pour qu'on traquât les unionistes sans trêve ni merci. Ces divergences de vues, quelque soin qu'on apportât à les céler, s'étaient montrées même déjà pendant la genèse du Cabinet. Sur le refus de l'ex-grand-vézir Férid-Pacha, d'accepter le portefeuille de l'intérieur que lui destinait le maréchal Mouktar-Pacha, on alla chercher aux finances Zia-Pacha pour le passer à l'intérieur tandis qu'Abdurrhaman-Bey , haut fonctionnaire du Malié le remplaçait dans dans son premier poste. Mais Zia-Pacha refusa de se faire l'instrument des vengeances des ententistes et après qu'il eût sacrifié à ceux-ci trois ou quatre valis, il préféra s'en aller. Pour le remplacer, on s'adressa à Damad Chérif-Pacha, ministre des travaux publics, dont un des grands mérites était d'avoir épousé une sultane et on le transforma en ministre de l'intérieur. Il fut remplacé aux travaux publics par le général Salih-Pacha, ex-ministre de la guerre dans le cabinet Hilmi-pacha, un des officiers-généraux les plus marquants de la Turquie. A peine Damad Chérif-Pacha fut-il installé à l'intérieur que les divisions du cabinet éclatèrent au grand jour. Chérif-Pacha voulait un remaniement général absolu de l'administration ; tous les valis, mutessarifs, kaïmakams, présidents de tribunal, procureurs impériaux etc., connus comme unionistes ou soupçonnés d'être tels, devaient immédiatement être destitués ! Husseïn Hilmi-Pacha, ministre de la justice, combattit avec ardeur les propositions de son collègue de l'intérieur et le grand-vézir refusa d'approuver la liste de proscription préparée par Damad Chérif. Celui-ci alors donna sa démission. Aussitôt, tous les journaux ententistes de partir en guerre contre Husseïn Hilmi-Pacha, de l'accuser de trahison et de le sommer de s'en aller. En même temps les journaux grecs annonçaient que Kiamil-Pacha, président du conseil d'Etat avait déclaré qu'il partirait si Hilmi-Pacha restait. Le cheïkh-

ul-Islam Djemal-ed-din-Effendi, qui fut jadis une des âmes damnées d'Abd'ul Hamid, ayant fait nommer préfet de la ville son gendre le Dr Djemil, — ex-médecin militaire créé maréchal par Hamid, rétrogradé par la révolution à colonel, puis mis à la retraite, — Hilmi-Pacha donna sa démission le 20 août. Comme cela va de soi, en pareille occurrence, la version officielle fut que l'état de santé du ministre ne lui permettait plus de consacrer ses forces au service de la patrie, mais, l'organe du Comité, le *Tanin*, s'empressa de dévoiler le véritable motif de la démission de Hilmi-Pacha.

« S. A. le cheikh-ul-Islam, disait-il, a cru que la compétence à toute épreuve de Djemil-Pacha pour couper des bras et des jambes et débrider des plaies, lui confère la compétence de trancher dans les rues et d'ouvrir des voies publiques. Mais, puisque le grand-vézir a mis son fils au département de la marine — le *Tanin* oubliait de dire que Mahmoud Mouktar-Pacha avait déjà été titulaire de ce portefeuille dans le cabinet unioniste Hakkia-Pacha — que Noradounghian-Effendi a nommé son fils premier secrétaire à l'ambassade à Paris, quoi d'étonnant à ce que le cheikh-ul-Islam veuille caser son gendre à la préfecture de la ville ? D'ailleurs, n'est-ce pas le moyen de sauver la patrie[1] ? »

Trois portefeuilles étaient sans titulaires — l'intérieur, la justice et l'agriculture — ce dernier n'ayant encore été octroyé à personne. Le grand-vézir s'adressa pour le premier à Réchid-Bey, ex-vali d'Alep, ex-directeur du *Cherah*, journal libéré modéré dont le principal rédacteur Zeki-Bey avait été assassiné, par ordre du Comité, croit-on ; après quelques hésitations, Réchid-Bey déclina l'offre. On recourut de nouveau à Férid-Pacha qui avait daigné accepter la présidence du sénat ; l'ex-grand-vézir refusa encore : raisons de santé toujours. Mais Férid-Pacha ne pouvait être le collègue de Kiamil qu'il avait fait destituer du poste de vali d'Aïdin, parce que le fils de ce dernier, ainsi que je l'ai déjà dit, le contre-amiral Saïd-Pacha, un des chefs de l'espionnage de Yildiz, commanditait les bandes de brigands qui infestaient la province ; qu'il savait à n'en pas

1. A noter que Djemil-Pacha est aujourd'hui de nouveau préfet de la ville sous un ministère ultra-unioniste.

douter — puisqu'il était ministre de l'intérieur dans le cabinet Hilmi-Pacha, après le 24 avril 1909 — avoir été *pars maxima* dans la tentative de réaction hamidienne du 13 avril. Comme on tenait à avoir un Albanais au ministère de l'intérieur, on fit appel au patriotisme d'Ali Daniche-Bey, membre de la commission des réformes pour l'Albanie. Celui-ci accepta. Quant à la justice, on avait cru avoir trouvé preneur en la personne d'un sénateur, Halim-Bey. Après mûres réflexions, il refusa de se charger d'un fardeau aussi lourd.

Pendant toutes ces querelles pour des portefeuilles, l'empire était en proie à la désorganisation. Dans l'Arméno Kurdistan on se serait cru revenu aux jours les plus sombres d'Abd'ul Hamid. Mais c'était surtout en Europe que tout allait au plus mal et que les symptômes de guerre devenaient chaque jour plus menaçants.

La question macédonienne dont le régime hamidien était mort et que les Jeunes-Turcs se flattaient d'avoir résolue par la proclamation de la Constitution, laquelle devait assurer à tous les éléments ethniques de l'Empire la liberté et l'égalité, avait reparu plus menaçante que jamais, le régime jeune-turc ayant fait faillite à toutes ses promesses et l'anarchie désolant la Macédonie tout comme jadis. Au lendemain de la restauration de la Constitution, une détente s'était produite en Macédoine, comme par enchantement. Toutes les bandes qui infestaient le pays — albanaises, bulgares, coutzo-valaques, grecques, serbes, turques — avaient désarmé et fraternisé. On avait vu, dans des banquets, assis côte à côte le fusil entre les jambes, les antartès grecs, les comitadjis bulgares et coutzo-valaques, les voïvodes serbes, les beys albanais ou turcs. Quand après la tentative réactionnaire du 13 avril 1909, les troupes rouméliotes marchèrent sur Constantinople, les bandes bulgares fournirent à l'armée d'Husni-Pacha et de Mahmoud Chevket-Pacha, de nombreux volontaires : Sandansky et Tchernopojeff y coururent à la tête de leurs contingents. Survint la phase aiguë de la question crétoise : les Turcs en haine des Hellènes, parurent se complaire à favoriser les Bulgares au

détriment des Grecs. Mais le fanatisme et la nécessité de la politique nationaliste, ardemment poursuivie par le Comité, amenèrent bientôt les Jeunes-Turcs à confondre dans une même persécution tous les éléments chrétiens de la Macédoine.

S'inspirant d'un plan analogue à celui tracé en 1846 par Reschid-Pacha pour l'éviction des Arméniens des contrées du Taurus et du Gordyène, le Comité avait décidé d'islamiser la Macédoine en expulsant les paysans chrétiens pour donner leurs terres aux musulmans émigrés de la Bosnie et de l'Herzégovine, que les émissaires de Stamboul poussaient à quitter leurs foyers, leur promettant de vastes et riches domaines en Macédoine. Abd'ul Hamid avait déjà mis ce système à l'essai en grand, quand il avait entrepris d'islamiser l'Epire. La situation des paysans chrétiens était, en grande partie, analogue à celle des paysans irlandais. Anciens propriétaires du sol, dépossédés par la conquête, ils cultivaient comme fermiers les terres qui leur appartenaient autrefois. Des villages chrétiens entiers étaient la propriété de beys, mais les paysans avaient la faculté de racheter la partie du domaine qu'ils cultivaient; en outre, la maison qu'ils avaient construite leur appartenait, et si le propriétaire voulait remplacer ses tenanciers par d'autres, il était tenu de leur payer la valeur de celle-ci. Le gouvernement acheta aux beys, qui étaient plus ou moins endettés leurs « tchifliks » en les leur payant un prix que nul autre ne pouvait leur donner, puis il mit tranquillement les tenanciers chrétiens à la porte sans la moindre indemnité et les remplaça par les mohadjirs musulmans. Le paysan ainsi chassé, sans moyens d'existence, n'avait d'autre ressource que de gagner la montagne et de rejoindre les bandes.

En même temps, le désarmement des clans albanais ayant été ordonné à la suite de l'insurrection de la Haute Albanie, le gouvernement généralisa la mesure en décrétant le désarmement de toute la population chrétienne, prétendant ainsi empêcher la formation de nouvelles bandes. L'opération fut conduite avec la dernière brutalité, à tel point

qu'elle revêtit le caractère d'une persécution en règle de l'élément chrétien et qu'elle permit aux journaux et aux députés bulgares et grecs de la dénoncer comme un plan préconçu d'extermination de toute la population non-musulmane. Les détachements militaires, soldats et gendarmes — ces derniers surtout — chargés de la réquisition des armes, se conduisaient comme les pires brigands de grand chemin. Chaque village était taxé à tant de fusils, de révolvers, de cartouches, qu'il devait remettre, sinon les notables étaient impitoyablement bâtonnés — et la bastonnade turque n'est pas un vain mot — torturés, emprisonnés indéfiniment, envoyés au bagne. Souvent, les réquisitionnaires revenaient une seconde fois, une troisième fois, et c'étaient toujours les mêmes scènes lamentables. Mais pendant qu'on désarmait les chrétiens, on armait les musulmans : les fusils enlevés aux premiers étaient généreusement donnés aux mohadjirs bosniaques. Rien d'étonnant que cette politique ne produisit que des effets fâcheux : peu à peu les bandes se reconstituèrent et recommencèrent à tenir la campagne. Seulement au lieu de se battre entre elles, comme cela se passait au temps d'Abd'ul Hamid quand patriarchistes et exarchistes s'entr'égorgeaient tout en se battant contre les Turcs, elles firent cause commune : Bulgares et Grecs n'avaient plus d'autre ennemi que le Turc. La politique du Comité aboutissait à ce résultat qu'on n'aurait jamais cru possible, d'opérer un rapprochement entre les deux frères ennemis de l'orthodoxie, les Bulgares et les Grecs. Cette réconciliation commença quand les Turcs affichèrent hautement la prétention de supprimer les privilèges des patriarcats, qu'ils voulurent turquiser les écoles des communautés chrétiennes, et se servir du service militaire obligatoire pour les non-musulmans comme d'un moyen de propagation de l'Islam par la conversion forcée des conscrits chrétiens. Elle fut scellée par une persécution commune, par des malheurs ressentis ensemble, par une nécessité absolue d'une union d'où dépendait leur salut dans la lutte pour l'existence qu'ils entreprenaient. Un crime qui causa chez tous les orthodoxes, quels qu'ils fussent, autant d'horreur

que d'indignation, le meurtre du métropolitain grec de Grébéna ne contribua pas peu à resserrer les liens nouvellement formés. Le prélat avait été assassiné, avec la connivence du kaïmakam, du président du club Union et Progrès et du commandant de la gendarmerie, uniquement parce qu'il était haut dignitaire de l'Eglise. Les noms des instigateurs du crime furent indiqués à la tribune de la Chambre, publiés dans tous les journaux de Péra ; le gouvernement se borna à une enquête dérisoire et il fit dire par ses organes que les assassins étaient de vulgaires brigands grecs, lesquels s'étaient mis à l'abri en passant la frontière hellénique.

La Macédoine était mûre pour une insurrection générale. C'est ce qu'attendait pour rentrer en scène l'Organisation macédonienne qui avait toujours subsisté, de l'assentiment même du Comité Union et Progrès, mais comme un simple groupement politique. A la fin de novembre 1911, le comité révolutionnaire adressait à tous les consuls des puissances en Macédoine un manifeste, dans lequel il signalait la déplorable situation faite aux chrétiens par une poignée de despotes musulmans. « Les vols et les pillages, disait-il, les assassinats, les enlèvements et les rapts, les viols de femmes et de jeunes filles sont constamment à l'ordre du jour ; les lois du pays, même dans leur forme actuelle, ne sont pas appliquées aux chrétiens ; on dirait que les chrétiens sont des parias, mis hors la loi. » Le manifeste dénonçait ensuite la politique du gouvernement : « L'expulsion des chrétiens des champs qu'ils cultivaient depuis un temps immémorial ; l'immigration en Roumélie de musulmans de pays étrangers pour noyer la population chrétienne dans le nombre ; les crimes et les assassinats politiques, les oppressions tyranniques de nature à faire pâlir les cruautés du régime hamidien ; l'existence de bandes turques formées expressément pour écraser les éléments les plus intelligents et les plus avancés de la population ; les traitements dignes des bêtes de somme dont sont l'objet les chrétiens appelés sous les armes ; les souscriptions forcées en faveur de la flotte, des corps de garde, extorquées par la force et les menaces à la population ; la

mise en application de la loi sur le vagabondage (qui permet en réalité aux autorités de déporter qui leur déplaît); la mise en exécution, avant son adoption par le Parlement du projet de loi sur les bandes, qui tient responsables les parents des brigands; l'immixtion du gouvernement central dans les affaires des communautés et des écoles chrétiennes; ses tendances à vouloir turquiser toutes les écoles chrétiennes et les populations non musulmanes.... »

Après avoir établi pourquoi le comité avait consenti une trêve en 1908, dans l'espérance d'un avenir meilleur, espérance qui avait été cruellement déçue, le manifeste annonçait la reprise de l'insurrection et la lutte à outrance contre le gouvernement turc. Il déclarait que les divers attentats commis contre des trains ou des édifices publics, la réapparition des bandes étaient son œuvre et qu'il irait jusqu'au bout dans la tâche qu'il avait assumée.

On aurait pu croire que, après ces menaces de l'Organisation révolutionnaire macédonienne, le gouvernement aurait pris des mesures de précaution. Il n'en fut rien. Le 10 décembre on essaya de faire sauter deux trains par la dynamite. Le 11 des événements de la plus haute gravité se produisirent à Istip dans le sandjak d'Uskub, vilayet de Kossovo. Une machine infernale fit explosion dans la mosquée de Chadrivan un peu avant la prière du Baïram: deux enfants furent blessés dans l'intérieur de la mosquée et douze individus en dehors du djami. L'attentat eut pour conséquence un soulèvement de la population musulmane qui courut sus aux Bulgares, les rendant responsables du crime. Vingt-cinq Bulgares furent tués et cent soixante-neuf blessés, d'après les chiffres officiels; du côté musulman il n'y eut que deux tués et quelques blessés. Cette différence dans les pertes s'explique par ce fait que les Bulgares avaient été désarmés par les autorités, tandis que tous les musulmans, auxquels on était censé avoir enlevé leurs armes, en avaient tous à profusion.

Les massacres commis par les Turcs ne se contentaient pas de répondre aux attentats des comitadjis bulgares; ils les devançaient et en provoquaient même, tout en préten-

dant les prévenir. A Kirtchevo sur un simple soupçon 80 Bulgares sont mis à mort, janvier 1912. A Krouchetvo près d'Uskub, le supérieur et l'éphore du couvent de Gurichi, la mère du premier âgée de 90 ans, le maire de Krouchetvo, le cuisinier, le bouvier et deux domestiques du monastère sont torturés, mutilés et décapités (février 1912). Une énumération même succincte serait fastidieuse. J'arrive immédiatement à l'affaire de Kotchana qui fut une des causes déterminantes de la guerre turco-bulgare. Le 1er août 1912 à 9 heures du matin une bombe faisait explosion dans le bazar au fond du han Adil-Bey; quatre à cinq minutes après une autre bombe éclatait à cinq cents mètres de distance de la première. Les victimes étaient au nombre de huit, dont deux Turcs, un tué et un blessé, et les autres des Bulgares. Aussitôt l'alarme fut donnée à la garnison; le commandant ordonna de cerner la ville et le massacre commença; plus de 150 personnes furent tuées et 250 à 300 blessées. La Porte prescrivit une enquête à laquelle l'exarchat bulgare fut invité à se faire représenter par des délégués, mais les membres turcs de la commission envoyée à Kotchana aboutirent à la conclusion que les Bulgares tués avaient été les victimes de leur propres bombes.

A propos des bombes de Kotchana, l'officieux *Courrier de Bulgarie* paraissant à Sofia publiait dans son numéro du 14 août sous le titre *Pourquoi les attentats?* les lignes suivantes qui dépeignent éloquemment la situation misérable de la Macédoine.

« Nous nous sommes adressés à une personne censée connaître les intentions de l'Organisation intérieure et nous lui avons demandé :

« Pourquoi donc ces attentats à la dynamite sont-ils commis un peu partout en Macédoine depuis l'année passée? A quoi veut-on arriver par cela? Pourquoi ne reprend-on le mouvement insurrectionnel dans les montagnes pour ne pas exposer la population paisible à des massacres affreux comme ceux d'Ischtip et de Kotchana?

« — Autant que je sache, l'Organisation intérieure considère que la lutte dans les montagnes n'exerce aucun effet

ni sur le gouvernement turc, ni sur les gouvernements étrangers, parce que cette lutte reste inaperçue lorsqu'elle ne trouble pas la vie publique et le commerce d'une manière directe. Elle ne reste pas sans effets sur cette vie publique et sur le commerce, mais, ces effets ne sont pas de nature à attirer l'attention des intéressés sur les affaires de Macédoine.

« — Mais pourquoi donc ces attentats sont-ils commis les jours de marché ?

« — Justement pour rendre impossible tout commerce et toutes affaires en Macédoine. Quant aux victimes du fanatisme musulman qui se livre ces jours-là à des excès inouïs, elles sont nombreuses, mais moins nombreuses cependant que les victimes données par la population macédonienne les jours des plus grandes accalmies : rappelez-vous que dans un seul mois de l'année passée dans le caza de Florina (Lérine) ont été tuées plus de *soixante* personnes sans qu'il y ait eu d'attentats à la dynamite : dans le caza de Langaza la même chose : soixante notables grecs et bulgares furent tués en un seul mois, ce qui a fait que l'Exarchat bulgare et le Patriarcat œcuménique furent contraints de faire auprès de la Sublime Porte des démarches pressantes pour que l'extermination de l'élément chrétien cessât. Cette extermination des chrétiens ne cessa pas, cela va sans dire, et il vaut mieux qu'elle se fasse de la manière dont elle se fait aujourd'hui que de la manière dont elle se faisait auparavant, sans bruit et sans fracas ».

---

# CHAPITRE XX

## MOHAMMED V ET LE GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL
## LE DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE

Le « Drang nach Osten » et la Confédération balkanique. — La coalition contre la Turquie. L'état d'âme des Turcs. La proposition Berchtold. Déclaration de guerre du Monténégro. — La note des alliés du 13 octobre. La Turquie déclare la guerre à la Serbie et à la Bulgarie. Déclaration de guerre de la Grèce. Les premiers désastres des Turcs. La chute du ministère Mouktar-Pacha. — Le grand-vézirat Kiamil-Pacha. Les Bulgares devant Tchataldja. L'armistice et les préliminaires de paix. La note collective du 17 janvier 1913. Le grand divan extraordinaire. Le coup d'État du 23 janvier : mort de Nazim-Pacha. Chute de Kiamil. — Le grand-vézirat de Mahmoud Chevket-Pacha. La reprise des hostilités. Les négociations pour la paix : la note des puissances du 31 mars. Les préliminaires de la paix à Londres, 20 mai. L'opposition et le Comité. L'assassinat de Mahmoud Chevket-Pacha. — Le vézirat de Saïd-Pacha Halim. La guerre dans les Balkans et la Turquie. L'offensive turque et la reprise d'Andrinople. — La paix avec la Bulgarie : le traité de Constantinople. La paix avec la Grèce : le traité d'Athènes. La question des îles. La Turquie prépare sa revanche.

### Le « Drang nach Osten » et la Confédération balkanique.

Depuis que, au XIX^e siècle, la question d'Orient s'était posée devant la diplomatie européenne, la Turquie avait toujours trouvé dans l'Angleterre un appui contre la Russie. C'était la Grande-Bretagne qui, en 1878, avait empêché l'occupation de Constantinople par l'armée du grand-duc Nicolas; c'était elle qui avait fait réduire le traité de San Stefano aux proportions plus modestes du traité de Berlin. Mais l'occupation de l'Égypte par les Anglais devait

amener dans la politique du cabinet de Saint-James un revirement dans un sens anti-turc, revirement destiné, par la force des choses, à aller toujours croissant jusqu'à faire triompher au Foreign Office le principe diamétralement opposé à celui, qui avait prévalu jusqu'alors, de l'intégrité de l'empire ottoman. C'est ainsi qu'Abd'ul Hamid fut conduit peu à peu à se jeter dans les bras de l'Allemagne, non par un sentiment de préférence personnelle ou par un caprice de despote, mais par une nécessité de conservation, car il ne voyait que cette puissance capable de lui garantir la sécurité de son trône et de ses États.

La France avait été écrasée en 1870-1871; elle devait se recueillir et, pour les Orientaux, grands admirateurs de la force, elle ne comptait plus que d'un poids médiocre dans le concert européen. Néanmoins, le sultan était plutôt porté pour la France dont il avait gardé un souvenir ineffaçable, quand il avait été à Paris, en 1867, avec son oncle Abd'ul Aziz et son frère Murad. Il fallut les fautes commises à propos de l'affaire d'Heraclée et de la mission militaire française en Turquie pour que la politique extérieure ottomane se tournât dans un sens antifrançais. Un des premiers soins d'Abd'ul Hamid, une fois la guerre avec la Russie terminée, avait été de s'entourer de Français. Il avait fait venir de France tous ceux qu'il avait connus pour avoir été attachés à sa personne ou à son service quand il était l'hôte de Napoléon III à l'Elysée, comme le commandant du génie Dreyssé, qui avait été son officier d'ordonnance et qu'il créa maréchal et inspecteur-général des fortifications. Le gouvernement français ne sut pas user des atouts qu'il avait en main. Vint la question de la Tunisie qui détermina entre la Turquie et la France un antagonisme que les ennemis de celle-ci dont l'influence n'était contrebalancée par rien exploitèrent à l'envi pour le tourner en une gallophobie aiguë.

En ce qui concerne l'Angleterre, son attitude au Congrès de Berlin avait été une déception pour les Turcs, qui ayant conçu une idée exagérée de la puissance d'action de la Grande-Bretagne, avaient cru à l'impossible, c'est-à-dire à une quasi annulation du traité de San Stefano. Or, si la

Grande Bulgarie créée par ce dernier avait été réduite aux simples proportions de la principauté vassale de Bulgarie et de la province autonome de Roumélie Orientale, la diplomatie anglaise n'avait pu ou voulu empêcher la Turquie de perdre la Bosnie, l'Herzégovine et la Thessalie. En outre, par la convention du 4 juin 1878, l'Angleterre s'était arrogé un droit de tutelle sur l'empire ottoman susceptible de devenir des plus dangereux pour le pouvoir personnel du sultan, puisqu'elle s'était constituée le surveillant de l'exécution de l'article 23 concernant les réformes en Macédoine et de l'article 61 relatif aux réformes en Arménie. Le bombardement d'Alexandrie et la prise de possession de l'Égypte par les Anglais, en portant au sultan et au panislamisme un coup bien autrement direct que l'établissement du protectorat français sur la Tunisie — en somme indépendante depuis longtemps de l'empire ottoman — n'étaient pas de nature à inciter Abd'ul Hamid à chercher un appui à Londres.

Ni la France ni l'Angleterre n'offrant au sultan les sécurités voulues, il ne restait que l'Allemagne, qui apparaissait la première puissance militaire de l'Europe, comme capable de fournir à la Turquie les secours nécessaires pour tenir en respect les convoitises de la Russie, déçues et avivées d'autant plus par l'issue diplomatique de sa guerre victorieuse de 1877-1878. L'Allemagne, qui commençait son mouvement d'expansion mondiale, ne pouvait demeurer indifférente à l'Orient. Le premier jalon posé fut — ce dont la France a pu plus d'une fois faire son *mea culpa* — l'envoi de la mission militaire allemande, chargée de réorganiser l'armée turque, d'où est découlée, pour les Allemands, la mainmise sur la majeure partie des affaires industrielles et commerciales en Turquie, la première étape pour la réalisation du « *Drang nach Osten* ».

On a accoutumé de faire honneur à Bismarck du *Drang nach Osten*, à cause de la poussée formidable qu'il lui a imprimée; mais le chancelier de fer a seulement mis en pratique une théorie exposée depuis longtemps déjà et a transformé en faits tangibles, politiques et économiques,

une doctrine qui jusqu'à lui demeurait une spéculation académique. Déjà, en 1856, Roscher conseillait aux Allemands du Nord d'émigrer en Orient, de préférence aux diverses contrées de l'Amérique et s'élevait contre l'indifférence que l'Allemagne témoignait pour l'Orient, indifférence des plus préjudiciables aux intérêts germaniques. « Il en serait autrement, disait-il, si le courant de l'émigration allemande était dirigé vers nos pays voisins de l'est, c'est-à-dire vers les parties fertiles, mais clairsemées de la Hongrie, vers la Moldavie, vers la Bulgarie, vers l'Asie Mineure. Le génie si pratique de List a toujours recommandé cette idée. C'est là où, par la voie de conquêtes pacifiques, on pourrait faire naître une nouvelle Allemagne qui l'emporterait en grandeur, population et richesse, sur l'ancienne Allemagne, qui formerait le boulevard le plus sûr contre la Russie et le panslavisme. Ces pays pourraient être utilisés par nous comme l'ouest lointain par les Etats-Unis. »

Une brochure intitulée : *La misère sociale en Allemagne*, qui fit tapage alors, comparait l'Allemagne à un homme qui a beaucoup appris, beaucoup souffert, qui voudrait bien créer et travailler mais qui manque de champ d'activité; l'Orient qui était ce champ lui était complètement fermé. En 1882, Laurent de Stein adjurait l'Allemagne « la nation la plus puissante de l'Europe » de prendre position dans les questions relatives à l'Orient, se plaignant qu'elle semblât ignorer l'importance de sa puissance, qu'elle ne reconnût pas la connexité de ses intérêts avec ceux de l'Autriche et qu'elle ne comprît pas que cette dernière, après s'être assurée d'une position au milieu des Balkans, lui ouvrirait le chemin de l'Orient

Dans les plans de la chancellerie de Berlin, il n'entrait pas, à l'origine, de passer avec la Turquie un contrat bilatéral; il s'agissait simplement de s'implanter dans l'empire ottoman de façon à y prendre quatre pieds le plus promptement possible et d'être en mesure de confisquer à son profit la plus grosse part de l'héritage de l'homme malade, le jour que celui ci décéderait. Tant que Bismarck dirigea

la politique de l'Allemagne, l'hypothèse de l'accession de la Turquie à l'alliance austro-allemande ne fut ni discutée ni même envisagée sérieusement par la diplomatie allemande, non pas parce que le chancelier estimait, selon un mot célèbre qu'on lui a prêté que « la question d'Orient ne valait pas la peine qu'il risquât les os d'un grenadier poméranien » mais parce qu'il tenait à ménager la Russie, afin de prévenir un rapprochement entre Pétersbourg et Paris. Il n'avait garde, en faisant entrer la Turquie dans l'alliance des deux empires du centre, de signifier ainsi à la Russie qu'elle devait renoncer a l'Asie Antérieure, marquée par elle *in petto* comme une possession du Czar. L'ambassade d'Allemagne à Constantinople était au mieux avec l'ambassade de Russie et généralement, la première appuyait discrètement mais efficacement les démarches de la seconde.

Guillaume II devenu empereur, une nouvelle conception de la nature des rapports de l'Allemagne avec la Turquie tendit à solidariser les deux pays en vue d'une commune action éventuelle. Le chancelier repoussait toute alliance avec la Turquie, cette puissance devant être pour l'Allemagne un embarras plutôt qu'une aide; le kaiser considérait l'empire ottoman comme un facteur très sérieux en cas d'une guerre européenne et il voulait se l'attacher par un traité en due forme. Lors du voyage de Guillaume II à Constantinople, en septembre 1889, des ouvertures, en ce sens furent faites, sur l'ordre formel de l'empereur, par le comte Herbert de Bismarck, alors ministre des affaires étrangères qui l'accompagnait dans ce déplacement. Mais à la Porte et au Palais on feignit de ne pas comprendre et on éluda la question.

Tout en donnant aux Allemands des preuves non équivoques de sa préférence pour eux et pour leur pays; tout en favorisant par tous les moyens le développement du commerce et de l'industrie germanique dans ses États, le sultan désirait conserver sa liberté d'action, en matière de politique extérieure. Il tenait à l'amitié de l'Allemagne parce qu'il était convaincu qu'elle était la plus forte en Europe

mais il comptait exploiter cette amitié au profit de sa politique sans prendre d'engagements fermes. Les avantages qu'il accordait à l'Allemagne dans le domaine économique devaient, à son sens, compenser suffisamment l'assistance qu'il pourrait recevoir de Berlin. Mais Guillaume II était buté à son idée et il ne cessait d'en poursuivre la réalisation. Les massacres d'Arménie, la guerre turco-hellène, les négociations pour la paix et l'évacuation de la Thessalie par les troupes ottomanes, ainsi que les pourparlers pour la solution de la question crétoise semblèrent au kaiser toutes sortes de preuves pour le sultan que son intérêt lui commandait absolument de ne pas refuser plus longtemps les propositions d'alliance de l'Allemagne. La Turquie ne pouvait certes pas se plaindre du gouvernement allemand qu'elle avait toujours trouvé prêt à immobiliser le concert européen et à faire échouer tous les plans susceptibles d'être désagréables au sultan. De son côté, Abd'ul Hamid ne s'était pas fait faute de solliciter, à chaque instant, l'intervention de son bon frère et ami auprès de telle ou telle puissance prenant vis-à-vis de la Turquie une attitude plus ou moins comminatoire. C'est même en raison de ces appels à sa protection que Guillaume II jugea qu'il était temps de mettre le sultan en demeure de répondre catégoriquement s'il entendait ou non être son allié et s'il voulait marcher de concert avec la Triple alliance ou rester isolé en présence de l'hostilité latente de la Russie, du mauvais vouloir de la France, des offres d'amitié de la Grande-Bretagne aussi dangereuses que la menace de son inimitié.

Aussi lorsque l'empereur Guillaume, nouveau chevalier de la Table Ronde à la recherche du Saint Graal, accomplit son second voyage en Orient, qui devait le faire paraître aux yeux des populations chrétiennes comme le successeur de Charlemagne, comme le grand empereur d'Occident devant qui tous les autres souverains ou chefs d'État devaient s'incliner, il vint à Constantinople avec un traité en règle au bas duquel Abd'ul Hamid fut amicalement invité à apposer son toughra. La préoccupation constante du

sultan pendant son règne a été de ne pas engager la Turquie dans une guerre ; il a subi plutôt qu'il n'a cherché la lutte avec la Grèce ; il se refusa encore à signer le traité que Guillaume II s'obstinait à lui présenter. En même temps que ce traité le voyage du Kaiser avait un autre but : la ruine du protectorat français sur les catholiques en Orient. Là encore le succès ne répondit pas à son attente, le gouvernement ottoman ne se souciant pas de reprendre avec le Vatican les négociations pour l'établissement d'un concordat entre la Porte et la Curie romaine, négociations qui avaient échoué six mois auparavant. Il est vrai que l'empereur fut plus heureux sur le terrain des entreprises industrielles allemandes en Asie : il obtint, pour la compagnie du chemin de fer d'Anatolie le port de Haïdar-Pacha et la promesse formelle de la concession du chemin de fer de Bagdad. Cela seul valait la peine du voyage.

Toutefois, en 1901, Guillaume II revint encore à la charge, lors de l'érection à Stamboul de la fontaine commémorative de son voyage, dont lui-même avait dessiné le plan et dont il faisait les frais. Le lieutenant général baron von Kessel, commandant la première division de la garde royale prussienne, chef de la mission spéciale envoyée par l'empereur pour assister à cette inauguration, avait apporté une convention militaire entre l'Allemagne et la Turquie, préface d'une alliance germano-turque. De guerre lasse, le sultan aurait peut-être accepté une alliance défensive, car la Turquie en aurait retiré la plus grande somme d'avantages, l'Allemagne garantissant l'intégrité de l'empire ottoman et devant intervenir en sa faveur si quelque puissance lui cherchait noise. La diplomatie allemande, au contraire, songeait à se servir des Turcs pour les jeter contre la Russie, au cas où la Triple Alliance en viendrait aux prises avec la Duplice. Une attaque des Ottomans sur la Transcaucasie aurait constitué une puissante diversion qui aurait contraint la Russie à immobiliser deux à trois cent mille hommes de Batoum à Bayazid. Pour cela, il fallait que le traité fût non seulement défensif mais offensif et même que ce second caractère primât le premier. Or, c'est ce que le sultan ne

voulait pas accepter. Il se rendait parfaitement compte que la Turquie n'avait rien à gagner à prendre une position nette dans le conflit d'intérêts qui partageait l'Europe en deux camps. En entrant délibérément dans l'un ou dans l'autre, elle se serait trouvée fatalement entraînée dans des complications telles que son existence aurait pu en être compromise au cas où la ligue à laquelle elle aurait adhéré serait venue à avoir le dessous. D'autant plus que les Ottomans n'étaient nullement outillés pour une guerre offensive. La campagne de Thessalie ne pouvait être invoquée à l'encontre de cette appréciation, car les Turcs n'avaient pas eu affaire à une véritable armée. On ne s'illusionnait pas là-dessus à Yildiz et quelque admiration qu'on professât pour l'Allemagne, on ne se souciait pas de tirer les marrons du jeu à son profit.

Enfin la Turquie avait l'Autriche à craindre autant que la Russie et elle demandait que l'Allemagne lui garantît que les Autrichiens non seulement ne marcheraient jamais sur Uskub et Kossovo, pour descendre vers Salonique, mais qu'ils lui restitueraient la Bosnie-Herzégovine. C'était une assurance que le kaiser ne pouvait donner, toute la politique allemande étant orientée vers l'objectif du « Drang nach Osten », c'est-à-dire la poussée de l'Autriche en avant dans la péninsule balkanique pour contrecarrer les projets de la Russie. L'empire ottoman aurait donc conclu un marché de dupe en se liant à la Triple Alliance.

Quand la révolution du 23 juillet 1908 renversa brusquement l'absolutisme hamidien, on put croire qu'une réaction violente allait se produire contre l'influence allemande. Tandis que l'Allemagne était le plus ferme soutien de l'autocratie du sultan, c'était en France et en Angleterre que les Jeunes-Turcs, proscrits et traqués par Hamid, avaient trouvé un asile sûr, à l'abri duquel ils avaient pu organiser et conduire dans l'ombre la campagne libératrice qui avait abouti à leur triomphe. Arrivés au pouvoir, ils avaient donc toutes raisons de prendre le contrepied de la politique de leur adversaire. Dans les manifestations libérales qui eurent lieu pendant tout le mois d'août au

jardin des Petits-Champs, à Péra — qui était, à ce moment, ce que fut le Palais-Royal, à Paris, en juillet 1789 — l'Allemagne fut honnie et conspuée par tous les orateurs : le mot d'ordre libéral semblait être : « A bas l'Allemagne ! » Les journaux de Stamboul répétaient à l'envi que la Turquie constitutionnelle devait marcher d'accord avec l'Angleterre et avec la France, pays de liberté ; ils accusaient l'Allemagne d'avoir poussé l'Autriche-Hongrie à annexer la Bosnie-Herzégovine et la Bulgarie à se déclarer indépendante ; ils la dénonçaient comme ourdissant des intrigues pour le rétablissement du pouvoir discrétionnaire du sultan. Bref c'était, en apparence du moins, un revirement complet.

Et ce revirement paraissait d'autant plus sérieux que le grand-vézir Kiamil-Pacha était notoirement connu pour ses sentiments philobritanniques. A Londres même on put croire que l'influence anglaise allait détrôner l'influence allemande. Un des premiers soins du gouvernement ottoman n'avait-il pas été de demander à l'Angleterre un amiral et des officiers pour réorganiser la marine turque, comme il avait été chercher en France un calculateur pour débrouiller le chaos des finances ottomanes ? La presse anglaise ne tarissait pas d'éloges pour Kiamil-Pacha et le roi Édouard VII lui adres sait une lettre qui devait lui servir de certificat de talent et même de génie politique. Mais en célébrant Kiamil-Pacha, les journaux anglais, mal renseignés par leurs correspondants, peu au courant de la véritable situation, soutenaient également l'Ahrar contre le Comité et ils aliénaient ainsi à l'Angleterre les sympathies du parti qui était le plus puissant et qui devait rester le maître. En outre, le facteur le plus important de la Turquie nouvelle, qui, tout en ne paraissant pas ostensiblement sur la scène politique, n'en exerçait pas moins une action décisive dans la coulisse, car, sans lui, la Constitution n'aurait pas été et, sans lui, elle n'aurait pu se maintenir, l'armée, était pour les Allemands. Sauf exceptions, l'état-major ottoman, quelques sympathies que ses membres pussent avoir individuellement pour la France et pour l'Angleterre, ne jurait que par l'Allemagne et cela se concevait parfaitement. Depuis trente ans l'armée

ottomane était façonnée par la mission militaire allemande selon ses méthodes et d'après l'esprit germanique; elle était, en quelque sorte, une filiale de l'armée du kaiser. Tous les généraux actuels, ou peu s'en faut, avaient complété leurs études en Allemagne, avaient passé des années de service dans l'armée allemande, s'étaient imprégnés de sa doctrine, participaient de sa mentalité.

La Jeune-Turquie aspirait à jouer un rôle dans le concert européen. Bien qu'on s'en tînt toujours, dans les cercles gouvernementaux, à la formule d'une prudente neutralité, les nationalistes turcs prêchaient l'action. Ainsi un journal turc publiait, à propos de la question crétoise, un article dont on parla beaucoup, intitulé: *Une alliance en adjudication* dans lequel, après avoir posé en principe que la victoire serait au groupement en faveur de qui se déclarerait la Turquie — car derrière elle étaient trois cent millions de musulmans ! — il mettait pour condition à l'alliance de celle-ci le retour de la Crète à la Turquie. Le gouvernement voulait avoir une flotte imposante pour faire au besoin prévaloir les revendications ottomanes dans les questions méditerranéennes : la marine turque devait être la compensatrice et au delà des escadres russes. L'instruction de l'armée ottomane était poussée d'une façon intensive, sous la haute direction du général von der Goltz, qui se partageait entre ses fonctions de chef de la sixième inspection d'armée, en Allemagne, et celui du vice-président du conseil supérieur de la guerre, en Turquie. On a prétendu même que von der Goltz avait été chargé de dresser le plan de campagne de l'armée turque dans la prévision d'une guerre, prévision qui, évidemment, n'était pas dans un sens hostile à l'Allemagne et à ses alliées.

Mais ce qui intéressait avant tout la Turquie, c'était la politique à suivre à l'égard des Etats chrétiens de la péninsule, ses ennemis-nés, puisque tous, poursuivant la revanche des défaites ancestrales, n'aspiraient qu'à chasser les Osmanlys d'Europe. Un sourd travail s'opérait à Athènes, à Belgrade, à Tsettinjé, à Sofia, pour une union contre l'ennemi héréditaire commun. L'idée d'une confédération bal-

kanique était semée. La presse turque prit immédiatement l'alarme et adjura le gouvernement de se bien tenir sur ses gardes contre les machinations slaves, car elle ne pouvait admettre que Grecs, Bulgares et Serbes pussent faire cause commune. Une interpellation se produisit même, en 1909, à la Chambre, à propos d'une entrée éventuelle de la Turquie dans la confédération en projet. Le cabinet répondit qu'il ne pouvait donner aucune explication, car il ne savait rien en dehors de ce que les journaux avaient raconté. Un seul journal turc, celui d'Ebuzzia Tewfik-Bey, le Firmin Didot de la Turquie, se prononça en faveur d'une confédération balkanique qui réunirait tous les peuples de la péninsule sans exception pour barrer le chemin à l'Autriche.

La politique de Metternich, orientée vers la domination de l'Autriche dans la confédération germanique et vers la Sainte-Alliance, avait arrêté l'essor annexionniste qui, au XVIII^e siècle, avait entraîné les Habsbourg dans la péninsule balkanique, et elle avait posé en règle le maintien du *statu quo* et de la domination ottomane. Mais quand, en 1856, le mouvement de renaissance économique se produisit en Autriche, les idées de Metternich furent ardemment combattues par les économistes les plus marquants. Laurent de Stein publiait une série d'articles remarquables destinés à prouver que la possession des provinces moldo-valaques et de la Serbie était indispensable à l'Autriche, mais que ce serait une faute de vouloir conquérir ces pays par les armes : c'était au point de vue économique, industriel et commercial qu'il fallait agir.

En rejetant l'Autriche de la confédération germanique, pour assurer à la Prusse la prépondérance en Allemagne, et en amenant la restauration du royaume de Saint-Étienne comme organisme politique indépendant et comme entité nationale, Sadowa incita les hommes d'État autrichiens à chercher des compensations au sud-est et fit entrer dans le domaine pratique la doctrine théorique du « Drang nach Osten ». Le traité de Berlin, en confiant à l'Autriche-Hongrie l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine pour un temps illimité, acheva de transformer en une réa-

lité la formule scientifique résumant tous les appétits, condensant toutes les convoitises de la race germanique.

Déchue du rang qu'elle avait occupé en Allemagne, menacée dans ses possessions allemandes qui, selon les pangermanistes de Berlin et ceux de Vienne même, doivent faire retour au nouveau Saint-Empire des Hohenzollern, l'Autriche-Hongrie ne pouvait trouver l'équivalent de ce qu'elle avait perdu que dans la péninsule balkanique et au détriment de la Turquie. A ces raisons de politique générale qui poussaient l'Autriche à descendre vers l'Egée s'en ajoutaient d'autres, peut-être plus efficientes encore, tirées de la politique particulière d'un élément jusqu'alors sans action directe mais dont l'influence augmentait chaque jour, qui introduisait dans la politique de la maison de Habsbourg des doctrines nouvelles : la Hongrie. Partisan enthousiaste des « droits historiques » du royaume de Saint-Étienne, le comte Andrassy, une fois installé à la Ballhausplatz, à Vienne, entreprit de les faire valoir dans le domaine de la politique étrangère. C'est lui qui, en fomentant, sous main, l'insurrection de la Bosnie et de l'Herzégovine, prépara l'occupation de ces deux provinces par l'Autriche-Hongrie. L'Allemagne ne pouvait voir que d'un bon œil cette expansion de l'Autriche-Hongrie, car plus celle-ci s'étendait vers le sud, plus elle s'affaiblissait vers le nord. La marche de l'Allemagne s'effectuerait proportionnellement à celle de l'Autriche et, quand celle-ci serait à Salonique, celle-là serait à Trieste.

Dans le programme du comte Andrassy pour l'établissement de l'hégémonie austro-hongroise sur la péninsule balkanique figurait le projet d'une union douanière de l'Europe orientale, sous la direction de l'Autriche-Hongrie. Ce Zollverein qui était la préface d'une confédération balkanique, qui, par l'asservissement économique des petits États de la péninsule, devait aboutir forcément à leur mise en tutelle politique, ne put se réaliser. Mais le plan d'une confédération balkanique, sous les auspices de l'Autriche-Hongrie, n'en persista pas moins à Vienne. La révolution ottomane du 23 juillet 1908, en étant de nature à supprimer

les éléments de perturbation susceptibles de fournir aux Autrichiens des prétextes plus ou moins plausibles à une marche sur Mitrovitza et au delà, fut un coup inattendu pour le « Drang nach Osten ». Il dut se démasquer brutalement par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. La presse allemande, en général, s'attacha alors à démontrer que le « Drang nach Osten » était un mythe, une légende mise en circulation par les germanophobes ; mais l'Autriche-Hongrie n'en est pas moins fidèle toujours au mot d'ordre du traité de Berlin : « *Jusqu'au delà de Mitrovitza* » avec Salonique pour objectif.

Au mois de janvier 1909, un organe pangermaniste, l'*Osterr Rundschau*, dans un article qui fit beaucoup de bruit, proposait, comme la meilleure solution de la question balkanique, une confédération des Etats du Danube et des Etats des Balkans, sous la présidence de l'Autriche-Hongrie, confédération sur le modèle de celle de l'empire allemand. L'auteur estimait qu'aucune puissance européenne, sauf la Russie — mais il tenait son opposition pour quantité négligeable — ne pourrait trouver à redire à cette combinaison. « Le pays allemand, disait-il, ne pourrait qu'être satisfait de voir s'amoindrir les difficultés de son allié austro-hongrois. L'Angleterre et l'Italie ne pourraient que retirer des bénéfices de l'émancipation économique (?) de l'Orient et la Turquie entrerait bien vite en rapports avec ceux qui ne la menacent pas. Il ne reste plus qu'à chercher la forme qui soit susceptible de s'adapter à cette confédération. »

Mais la forme, tout est là justement. Une confédération balkanique était un projet qui, en soi, n'avait rien que de séduisant ; mais constituée sous l'hégémonie de l'Autriche-Hongrie, elle allait précisément à l'encontre du but qu'elle devait viser. En effet, elle ne devait avoir d'autre objet que d'assurer l'indépendance et l'intégrité des divers États de la péninsule illyrique et de favoriser le libre développement pacifique de leurs institutions, à l'abri de toutes les convoitises et de toutes les ingérences étrangères. Réalisée au profit de l'Autriche-Hongrie, elle n'était plus que la main-

mise de Vienne et de Pest sur les Balkans et la confiscation des Etats de la péninsule, au lieu d'être un contrat d'assurances mutuelles pour eux, contrat ayant pour raison d'être le souci d'une sauvegarde réciproque pour barrer le chemin au « Drang nach Osten».

A ce point de vue, la confédération balkanique devait, semble-t-il, rencontrer toutes les sympathies de la Turquie, la première menacée par le « Drang nach Osten ». Cela fut tout le contraire : les Turcs élevaient des prétentions et nourrissaient des défiances exclusives de toute union balkanique. D'abord, ils ne pouvaient se faire à l'idée d'entrer dans une association composée de leurs anciens sujets, qui traiteraient d'égaux à égaux avec eux et auraient même l'air de les prendre sous leur protection. Selon certains journaux de Stamboul, si l'empire ottoman accédait à une confédération balkanique, il devait avoir la haute main sur celle-ci : étant le facteur le plus important, il ne saurait ne pas être l'élément directeur. En second lieu, à Stamboul, on était convaincu que l'action des bandes, en Macédoine, un moment suspendue, recommencerait dès qu'à Sofia et à Belgrade on y verrait quelque avantage; on appréhendait qu'une coalition des Etats slaves de la péninsule, appuyée sous main par la Russie ne se jetât tout d'un coup sur la Turquie et on estimait la confédération balkanique tout aussi dangereuse que l'Autriche-Hongrie. D'aucuns même croyaient le péril plus immédiat. Ils pensaient que l'intérêt de l'empire lui commandait de louvoyer entre l'Autriche-Hongrie et les États slaves des Balkans de façon à profiter de leur antagonisme, la première devant jouer à l'égard des seconds le rôle du gendarme et les empêcher de fomenter de nouvelles insurrections en Macédoine, ceux-ci étant une menace pour l'Autriche-Hongrie si elle prétendait mettre à exécution son projet de descente sur Salonique.

Concurremment avec l'idée d'une confédération balkanique réunissant en un faisceau toutes les forces de la péninsule contre les intrusions étrangères, s'était produite la théorie d'une alliance de la Grèce et de la Turquie, dirigée contre la Bulgarie et la Serbie. Le 9 décembre 1909

les journaux grecs de Péra publièrent le texte qu'ils disaient authentique d'une conversation que le président de la Chambre aurait eue avec deux députés grecs, Boussios-Effendi et Cosmidi-Effendi, conversation dans laquelle Ahmed Riza-Bey aurait vanté les avantages d'une alliance gréco-turque; aurait déclaré que le gouvernement renonçait à augmenter sa flotte, les marines réunies des deux pays étant assez puissantes pour imposer leur volonté aux Etats slaves ; aurait annoncé qu'il partirait sous peu pour Athènes afin de faire signer le protocole de l'alliance. Le lendemain les députés mis en cause démentaient tous les propos qu'on leur avait prêtés. C'était un ballon d'essai qu'on avait tenté de lancer et qui n'avait pu s'élever, le vent lui étant diamétralement contraire. En effet une alliance gréco-turque était un rêve de songe-creux. La question de la Crète, pour laquelle les Turcs voulaient en août 1909 partir en guerre contre les Hellènes, excluait, *a priori*, toute possibilité d'accord.

Cependant la confédération balkanique s'est réalisée mais ç'a été contre la Turquie, les chauvins du Comité Union et Progrès ayant par leur mauvaise politique réussi à accomplir ce qui était considéré comme une impossibilité : la réconciliation de l'élément grec et de l'élément bulgare menacés d'une commune destruction en Macédoine.

**La coalition contre la Turquie. L'état d'âme des Turcs. La proposition Berchtold. Déclaration de guerre du Monténégro.**

En dépit des haines nationales ou pour mieux dire des haines religieuses qui faisaient battre les chrétiens entre eux, l'idée d'une action commune contre les Turcs avait toujours eu des partisans parmi les hommes d'Etat des Balkans. Delyannis y était favorable en 1885 mais il jugeait que le temps n'était pas propice à son triomphe. En 1888, le prince de Monténégro adressait au czar un projet de confédération balkanique sous le protectorat de la Russie.

En 1893, Tricoupis proposa une entente aux Bulgares, mais les pourparlers échouèrent : de chaque côté on se renvoya l'accusation d'avoir trompé son partenaire pour obtenir quelques avantages des Turcs en Macédoine. Le premier rapprochement entre les peuples de la péninsule s'opéra entre le Monténégro et la Bulgarie, celle-ci promettant d'intervenir au cas où la Turquie céderait ou affermerait le Sandjak à la Serbie, pour que la partie occidentale revint au Monténégro. Néanmoins ce fut la Bulgarie qui servit d'intermédiaire entre Tsettinjé et Belgrade pour amener en 1910 entre les deux cours une réconciliation, prélude d'une alliance. Mais tant que Grecs et Bulgares ne marcheraient pas ensemble il ne pouvait pas y avoir d'union balkanique. Les grands ouvriers de celle-ci furent M. Panas, ministre de Grèce à Sofia en 1910, et M. Venizélos, le Premier hellène. Un publiciste hellène qui a joué un rôle important dans la préparation de la quadruple alliance balkanique, le Dr Kleanthes Nicolaïdes, collaborateur de la *Kœlnische Zeitung*, définit ainsi le rôle de M. Panas :

« Il eut d'abord à négocier l'aplanissement des contestations qui s'étaient élevées à la suite de la fermeture des écoles et des églises grecques en Bulgarie. Après y avoir réussi, il se mit à s'occuper de l'examen de la question d'un compromis général gréco-bulgare. Il faut noter à ce sujet que M. Panas avait été, pendant 25 ans, un fonctionnaire dirigeant au ministère des Affaires étrangères et avait eu l'occasion, dans ce poste, d'apprendre à connaître à fond tous les rapports de la Grèce avec les États étrangers. Lors de ma visite à Sofia, en mars 1912, tous les hommes d'état bulgares m'assurèrent que M. Panas était devenu, pour ainsi dire, l'âme du mouvement qui recherchait une entente des États balkaniques. Le ministre des finances de Bulgarie, M. Théodorow, me déclara de même à cette époque, après que M. Panas eut été près de deux ans à Sofia : « M. Panas n'est pas encore au bout de ses efforts ».

Quant à M. Venizélos il estimait l'entente entre la Grèce et la Bulgarie une nécessité dictée par la géographie et voulue par la Providence. Les rapports de M. Panas le fortifièrent dans cette opinion. M. Hadji Mitschew, nommé ministre de Bulgarie à Athènes, était également un chaud

partisan de l'entente gréco-bulgare et il s'employa activement à faire disparaître toutes traces de friction entre Athènes et Sofia. D'autre part, les relations empiraient entre la Grèce et la Turquie, et la persécution turque poussait les Grecs ottomans à s'unir aux Bulgares et aux Serbes. Pour mieux soutenir la lutte pour l'existence contre l'arbitraire du Comité, au parlement de Constantinople, les députés grecs, serbes et bulgares s'entendaient pour ne former qu'un seul bloc, en présentant des requêtes communes et en soutenant les mêmes motions. Grecs et Bulgares, oubliant leurs dissentiments religieux, travaillèrent d'un commun accord à établir de meilleurs rapports entre le Patriarcat et l'Exarchat, et l'entreprise fut conduite avec tant de patience et de bon vouloir qu'à la fin de 1911 on crut que le jour était proche qui marquerait la réconciliation complète et la fin du schisme de l'Eglise orientale. En Macédoine, les conflits se faisaient plus rares entre chrétiens de race différente ; les habitants grecs ne se barricadaient plus dans leurs maisons lorsque des Bulgares entraient dans un village; et l'école bulgare n'était plus menacée d'une fermeture forcée quand les Grecs ouvraient une nouvelle école dans une localité quelconque. Les nationalités chrétiennes devant le danger imminent de mort et d'anéantissement, résultat fatal d'une politique qui tendait à les supprimer toutes, avaient compris que leur unique chance de salut était dans une commune résistance. La tâche des diplomates en était facilitée d'autant.

En novembre 1911 la question des alliances balkaniques fut portée à la tribune de la chambre hellène; M. Venizélos se prononça nettement pour l'union. Peu après, une interpellation sur le même sujet se produisait à la Skoupchtina et M. Milovanovitch, ministre des Affaires étrangères, tint un langage analogue à celui de M. Venizélos. Les gouvernements des quatre « royaumes libres » ne tardèrent pas à se concerter sur le programme des revendications à soutenir et sur les moyens à employer pour amener le gouvernement ottoman à y faire droit. Les négociations ne furent pas aisées car les futurs associés tout en poursuivant le même

dessein ne partageaient pas les mêmes vues et ne manifestaient pas les mêmes dispositions. Enfin le 13 mars 1912 était signé entre la Serbie et la Bulgarie un traité secret d'alliance contre la Turquie valable jusqu'en 1920, auquel fut ajoutée une convention militaire en date du 19 juin qui prévoyait le partage entre les deux contractants des territoires qui seraient enlevés aux Turcs en Macédoine. Au traité était jointe une annexe également secrète qui établit que la diplomatie russe avait été activement mêlée aux négociations préliminaires de l'alliance[1]. Le 29 mai était signé entre la Bulgarie et la Grèce un traité d'alliance

1. Art. 1er. — Si une entente en vue d'une action intervient, cette entente devra être communiquée à la Russie, et au cas où cette puissance ne s'y opposerait pas, l'action sera engagée, conformément à l'entente établie et en s'inspirant en tout des sentiments de solidarité et de communauté d'intérêt. Dans le cas contraire — soit si une entente n'intervient pas — les deux États feront appel à l'opinion de la Russie, laquelle opinion sera, si et dans la mesure dans laquelle la Russie se prononcera, obligatoire pour les deux parties.

Art. 2.— Au cas où la Russie s'abstenant de donner son opinion et l'entente entre les deux parties contractantes ne pouvant, même après cela, être obtenue, celle des deux parties qui est pour une action décide d'engager cette dernière à elle seule et à ses risques, l'autre partie sera tenue d'observer une neutralité amicale vis-à-vis de son alliée, de procéder sur-le-champ à une mobilisation dans les limites prévues par la convention militaire et de se porter, avec toutes ses forces, au secours de son alliée, si un tiers État prenait le parti de la Turquie.

Art. 3. — Copie du traité et de la présente annexe secrète sera communiquée conjointement au gouvernement impérial de Russie, qui sera prié en même temps d'en prendre acte, de faire preuve de bienveillance à l'égard des buts qu'ils poursuivent, et de prier l'empereur de Russie de daigner accepter et approuver les attributions désignées pour sa personne et son gouvernement, par les clauses de ces deux actes.

Art. 4. — Tout différend qui surgirait touchant l'interprétation et l'exécution d'une quelconque des clauses du traité de la présente annexe secrète et de la convention militaire sera soumis à la décision définitive de la Russie, dès lors que l'une des deux parties aura déclaré qu'elle estime impossible une entente par des pourparlers directs.

Art. 5. — Aucune des dispositions de la présente annexe secrète ne pourra être publiée ou communiquée à un autre État sans une entente préalable des deux parties et l'assentiment de la Russie.

défensive pour trois ans renouvelable tacitement pour un an, sauf dénonciation. L'article premier excluait la coopération bulgare en cas d'une guerre turco-grecque à propos de la Crète. Il n'était nullement question d'une répartition de territoires conquis. Plus tard, le 5 octobre, après que la mobilisation générale des coalisés eut été effectuée, intervint une convention militaire greco-bulgare. « Au mois de juillet de la même année, M. Daneff, président de la Chambre bulgare, fit personnellement part de ces accords au czar et à M. Sasonow à Livadia, tout en demandant l'appui diplomatique de la Russie pour arriver à décider la Turquie à exécuter le programme des réformes sur la base de zones. La Russie n'y consentit qu'à demi. En août, cette question devint encore plus brûlante, vu que le soulèvement et la marche en avant des Albanais avaient amené la Porte à faire des concessions à ceux-ci, concessions par lesquelles les États balkaniques se crurent menacés dans leurs intérêts nationaux[1] ».

Pendant que les négociations se poursuivaient entre les Balkaniens, la Porte prenait, au mois de septembre, la décision subite de procéder, aux environs d'Andrinople, à de grandes manœuvres auxquelles devaient prendre part 12 divisions du *nizam* (armée active permanente) et 6 divisions du *rédif* (armée de réserve). La Turquie avait attendu que la Bulgarie eût exécuté ses grandes manœuvres et licencié les réservistes appelés sous les drapeaux pour concentrer des forces considérables à la frontière du royaume. C'était évidemment dans la résolution d'exercer une pression sur le gouvernement bulgare en le tenant sous la menace d'une invasion par la vallée de la Maritza. La Bulgarie allait donc mobiliser de façon à masser en face d'Andrinople des forces supérieures à celles dont disposerait l'état-major turc ; au besoin elle effectuerait une mobilisation générale. Le ministre de Bulgarie à Constantinople, M. Sarafoff, sur l'ordre de son gouvernement, demanda des explications à la Porte. Le ministre des affaires étrangères,

1. M. Kleanthes Nicolaïdes. *Echo de Paris*, du 23 novembre 1912.

Noradounghian-Effendi, répondit que le gouvernement ottoman était animé des meilleurs sentiments envers la Bulgarie et qu'en exécutant des grandes manœuvres il ne faisait que se conformer à un usage consacré par tous les pays du monde.

A quel mobile obéissaient les Turcs en procédant à ces grandes manœuvres qui donnaient un bon prétexte aux Bulgares de crier à la provocation ? D'après certains indices, le cabinet impuissant à réagir contre l'anarchie qui rongeait l'empire n'était pas éloigné de chercher dans la guerre étrangère un moyen de reconstituer le bloc musulman contre les ghiaours. Husseïn Kiazim-Bey, une des personnalités les plus marquantes du Comité Union et Progrès, qui avait été tour à tour vali d'Alep, préfet de Constantinople, vali de Salonique, qui était renommé pour sa droiture, sa loyauté, son énergie, en un mot, un caractère, donnait à un livre publié à Salonique, sous le titre : *Les bienfaits de l'initiative privée*, une préface qui était un véritable manifeste. Après avoir impartialement et vigoureusement critiqué, aussi bien ses amis les unionistes, qui avaient voulu maladroitement faire une centralisation irréalisable, que ses ennemis les libéraux qui, au pouvoir, faisaient de la décentralisation en dépit du sens commun ; Husseïn Kiazim posait en principe que le seul moyen de sortir du gâchis, d'arrêter les progrès de l'anarchie, c'était « l'écrasement de l'État balkanique qui pousse le plus au désordre et à la zizanie dans notre pays. Les Osmanlys qui sont entrés par les armes en Roumélie sauront s'y maintenir par la force des armes ».

Rappelant qu'il avait autrefois caressé l'espoir et préconisé l'idée d'une entente avec la Bulgarie et les États balkaniques, il déclarait que sa conviction avait dû se modifier :

« Je ne conçois plus une telle entente probable. Je pense que seule la guerre pourra laisser subsister le gouvernement turc en Macédoine. Il est nécessaire de détruire dans sa racine l'idée de dissolution qui découle fatalement de la politique du Cabinet Moutkar-Pacha. Il est indispensable de mettre l'agresseur à la raison. C'est une nécessité inéluctable. Nous aurons beau faire, elle s'imposera tôt ou tard et

nous écrasera sous le flot montant des difficultés intérieures et extérieures qu'elle accumulera sur nos têtes. »

Cette théorie que mieux valait faire la guerre aujourd'hui que demain n'était pas particulière à Husseïn Kiazim-Bey; elle était celle de bien des gens. Mais il y avait autre chose de plus grave La guerre était peut-être l'unique expédient d'empêcher un nouveau pronunciamiento militaire, mais cette fois au profit de l'Union et Progrès.

Le comte Berchtold essaya de détourner le danger de la guerre en formulant une proposition médiatrice invitant le gouvernement ottoman à mettre en pratique, dans tout l'empire, la décentralisation laquelle, selon la diplomatie autrichienne, devait guérir tous les maux de la Turquie. Le gouvernement ottoman accueillit la proposition sans le moindre enthousiasme d'autant plus qu'une revue autrichienne officieuse préconisait que cette décentralisation devait être interprétée dans le sens « d'autonomie ethnique et non locale ». On voit immédiatement à quoi conduisait l'autonomie ethnique dans un pays où les différentes races n'étaient pas seulement juxtaposées mais étaient enchevêtrées au possible. Le mémorandum remis aux autorités du vilayet de Kossovo et aux consuls des grandes puissances par les chefs albanais parlait de la « fixation des frontières politiques de l'Albanie ». Mais bien malin aurait été celui qui aurait réussi dans cette tâche, sans soulever les récriminations, les colères, l'opposition armée même, d'autres éléments ethniques, qui se seraient estimés lésés et auraient attesté les hommes et les dieux qu'on empiétait sur leur domaine et que la frontière politique était tracée à leur plus grand détriment. Ainsi, la basse Albanie ou Épire était revendiquée par les Albanais comme terre arnaute et par les Hellènes comme terre grecque. Or, dans le vilayet de Janina, Arnautes et Grecs, ou ceux appelés tels, sont assez mélangés pour qu'il soit impossible de tracer une ligne de démarcation entre musulmans et chrétiens. Je me sers à dessein de ces deux termes, car la majorité des chrétiens épirotes sont de race albanaise mais ils professent l'orthodoxie grecque et sont tellement grécisés qu'ils ne veulent rien

avoir de commun avec les Albanais. Et ici on touchait au grand problème dont la solution est si malaisée : comment déterminer les éléments ethniques de la Turquie, distinguer exactement et justement celui-ci de celui-là ?

Une décentralisation fondée sur les autonomies ethniques était chose impossible; elle n'aurait abouti qu'à faire s'entr'égorger à nouveau les différentes nationalités. Quant à une décentralisation politique, ç'aurait été la constitution de provinces autonomes, comme l'était autrefois la Roumélie orientale, et l'acheminement à bref délai au démembrement de la Turquie, Si le gouvernement ottoman voulait procéder sincèrement à des réformes pratiques, utiles, susceptibles de porter des fruits, il devait renoncer à son rêve, c'est-à-dire abandonner sans arrière-pensée l'intention de turquiser toutes les races de l'empire au profit de l'Islam en général et des Turcs en particulier. La décentralisation en Turquie ne pouvait s'effectuer que d'une seule manière, l'émancipation des communes par l'installation du régime municipal, et l'institution de communes confessionnelles était le seul moyen d'empêcher les antagonismes religieux chrétiens de dégénérer en des batailles en règle pour la prédominance de telle confession sur une autre en même temps que de mettre fin à la guerre sans trêve ni merci, tantôt déclarée et s'affichant au grand jour, tantôt souterraine et se cachant à tous les yeux autant que possible, que — en dépit de tous les Hatt, quels qu'ils fussent, des iradés, des firmans du sultan, des fetwas du cheikh-ul-Islam et des ulémas — les bons musulmans, fidèles observateurs de la loi du Prophète, menaient contre les ghiaours. La première partie de ce programme était réalisable, encore que hérissée d'obstacles, car chaque patriarcat, excipant de ses privilèges, aurait toujours prétendu que les ouailles du voisin lui appartenaient et il aurait essayé de se les rattacher. Mais le gouvernement ottoman se refusait à consentir à l'introduction d'une autonomie municipale qui aurait séparé les musulmans d'avec les ghiaours. Comment le gouvernement constitutionnel qui avait inscrit dans son programme l'égalité, la fraternisation, la fusion des races aurait-il divisé les citoyens, les

aurait-il classés par catégories, les rendant étrangers les uns aux autres; comment aurait-il constitué de petits particularismes au lieu de fonder un grand tout national? Seulement quand le gouvernement ottoman, les hommes d'État turcs, les journaux de Stamboul parlaient d'union, de fraternisation des éléments ethniques de l'empire, ils se moquaient de leurs interlocuteurs ou ne se connaissaient pas eux-mêmes. Les deux choses d'ailleurs allaient le plus souvent de pair.

En effet, quand des races différentes peuplent un pays, quel est le moyen d'arriver à leur fusion? Il n'y en a pas d'autres, au point de vue anthropologique, au point de vue social, que le croisement des espèces, que le mariage. Mais en Turquie, on se heurte à des barrières insurmontables, élevées par la religion prépotente laquelle proscrit des unions qui sont considérées comme sacrilèges et qui, même, sont punies de mort par le droit canon dont le bras séculier est l'humble servant. Déjà les éléments ethniques chrétiens se marient fort peu entre eux. Les unions de cette sorte sont rares et mal vues de chaque côté. Une Grecque épouser un Arménien ou réciproquement et surtout une orthodoxe convoler avec un catholique, ou *vice-versa*, c'est dans chaque communauté un réel scandale. Or, en ce qui concerne l'élément musulman vis-à-vis de l'élément chrétien, c'est bien autre chose. Le Chéri, la loi sainte, porte la peine de mort contre toute musulmane qui aura commerce, légitime ou non, avec un ghiaour. Un musulman peut épouser une chrétienne, en justes noces, car les enfants issus de cette union sont forcément mahométans et on a toujours l'espoir que la mère finira, bon gré, malgré, par embrasser l'Islam; mais le mariage d'une musulmane avec un chrétien est aux yeux des disciples du Prophète une monstruosité telle que la mort suffit à peine à l'expier. Eh bien, tant que musulmans et chrétiens ne pourront s'unir par le mariage, parler d'union des races sera, de la part des Turcs, le plus grand des sophismes.

La note Berchtold, constituait, en réalité, une menace de mise en tutelle de la Turquie par l'Autriche-Hongrie. Pour

parer et empêcher le choc qui s'annonçait imminent entre les États balkaniques et la Turquie, M. Poincaré proposait aux différentes chancelleries de « prendre en main les réformes » substituant ainsi l'action de l'Europe entière à celle de l'Autriche seule. Mais c'est ce qu'on ne fit pas par suite du jeu d'intrigues qui battait son plein à Vienne et auquel répondaient en partie Londres et Saint-Pétersbourg pour des raisons différentes. L'Autriche ne voulait pas d'une action collective des puissances qui, en établissant l'ordre et la régularité dans les provinces rouméliotes, lui enlèverait tout prétexte d'intervention séparée, pour la réalisation de ses rêves ambitieux du «Drang nach Osten». La proposition Berchtold visait avant tout l'établissement d'une autonomie albanaise qui eut été sous le protectorat naturel et à la dévotion de l'Autriche. L'Angleterre qui, d'abord, avait hésité à adhérer à la proposition Poincaré, mais qui ne voyait que d'un très mauvais œil les menées autrichiennes dans les Balkans, essaya d'arranger les affaires en poussant la Turquie à prendre l'initiative des réformes sans attendre la démarche collective que les puissances concertaient de faire auprès d'elle. Les États balkaniques déclarant n'avoir mobilisé que pour obtenir des réformes, celles-ci décrétées ils n'auraient plus lieu de demeurer sur le pied de guerre. Ce plan agréa à la Sublime Porte qui déclara que les réformes qui seraient introduites en Albanie seraient également appliquées dans tous les vilayets de l'empire, et, le dimanche 6 octobre, le conseil des ministres décidait d'appliquer la loi de 1880 sur les vilayets.

Ainsi que je l'ai déjà exposé, la Porte devait, en vertu de l'article 23 du traité de Berlin, présenter à la commission européenne pour la province autonome de la Roumélie Orientale, un projet de réformes pour les provinces de la Turquie d'Europe ne jouissant pas d'une organisation spéciale. La commission européenne devait établir ses travaux sur un projet à présenter par la Sublime Porte, lequel devait être élaboré à l'aide des règlements soumis au gouvernement ottoman par des commissions turques au sein desquelles l'élément indigène chrétien devait être largement

représenté. La Porte préféra élaborer son projet à Constantinople sans consulter l'élément chrétien indigène. La commission européenne l'accepta cependant comme base de ses délibérations, pour ne pas perdre du temps par suite du refus du projet présenté. Elle établit une loi des vilayets de la Turquie d'Europe en date du 23 août 1880, loi en 18 titres et 327 articles — la loi turque contient 23 titres et 449 articles — qui ne reçut pas la sanction du sultan, qui ne fut jamais promulguée et naturellement jamais appliquée. Jamais, non plus, les puissances signataires du traité de Berlin n'ont fait quelque démarche sérieuse pour amener une solution de cette question. Le communiqué officiel de la Porte annonçant qu'on procéderait à l'application de la loi de 1880 était muet sur la question de savoir si ladite loi était celle de la commission européenne sur le projet du gouvernement ottoman. Officieusement la Porte faisait dire aux ambassades qu'il s'agissait de la loi de la commission européenne; officiellement elle annonçait dans des communiqués aux journaux que les réformes à exécuter n'avaient rien à démêler avec l'article 23 du traité de Berlin. D'ailleurs la loi des vilayets — que ce fut la turque en 449 articles ou l'européenne en 327 — devait être l'objet d'une revision approfondie, d'amputation et d'adjonction. Et lorsque les commissions et les sous-commissions qui devaient discuter là-dessus auraient fini de palabrer, lorsque des mois et des mois se seraient écoulés ainsi, le nouveau statut des vilayets sorti de ces longues et savantes délibérations serait alors soumis au Parlement; lorsque, la Chambre et le Sénat l'auraient approuvé et voté, lorsque, enfin, le sultan l'aurait revêtu de sa sanction impériale, alors seulement il entrerait en vigueur. En attendant, la situation s'aggraverait et deviendrait absolument intolérable.

Cependant la diplomatie avait tout l'air de prendre au sérieux les promesses de la Porte et elle allait exciper de cette loi de 1880 pour insister davantage auprès des Etats balkaniques sur la nécessité pour eux de démobiliser. Le mieux était de mettre les puissances en présence d'un fait accompli, sur lequel il serait impossible de revenir: la

guerre. Mais la Serbie et la Grèce n'étaient pas aussi avancées dans leur mobilisation que la Bulgarie ; celle-ci devait les attendre pour déclarer la guerre ; autrement, en attaquant les uns après les autres, les alliés risquaient de se faire battre séparément. Restait le Monténégro toujours mobilisé lui et dont l'action militaire était, de par la géographie, limitée à un théâtre de guerre spécial. Le mardi 8 octobre à 11 heures du matin, le chargé d'affaires du Monténégro, M. Plamenatz, remettait à la Porte une déclaration de guerre au nom du roi Nicolas. Désormais à Belgrade, à Sofia, à Athènes, on pouvait répondre à la diplomatie européenne que ses conseils venaient trop tard, le Monténégro ayant, en déclarant la guerre, engagé ses alliés avec lui.

**La note des alliés du 13 octobre. La Turquie déclare la guerre à la Serbie et à la Bulgarie. Déclaration de guerre de la Grèce. Les premiers désastres des Turcs. La chute du ministère Mouktar-Pacha.**

A Stamboul l'opinion publique avait déliré de joie à cette nouvelle. Les journaux réclamaient à grands cris la guerre contre tous les Etats chrétiens, ne parlaient rien de moins que de reporter les frontières de l'empire au Danube, etc. Les étudiants de l'Université allaient casser les carreaux de la Sublime Porte accusant le gouvernement de mollesse parce qu'il ne fonçait pas immédiatement sur la Grèce, la Bulgarie et la Serbie ; il fallut faire charger la cavalerie. Le ministre de la guerre prescrivit d'enrôler tous les étudiants et de les expédier à la frontière.

Le 13 octobre à Athènes, à Belgrade et à Sofia, une note identique était remise aux ministres ottomans, réclamant de la Turquie l'exécution des réformes prévues par l'article 23 du traité de Berlin et, comme preuve de sa bonne foi, la démobilisation de l'armée ottomane. La légation de Turquie à Sofia et celle de Belgrade accusèrent réception de la note et la transmirent à la Porte. A Athènes, le chargé

d'affaires, Mouktar-Bey, après avoir accepté la note, la retourna au ministre des affaires étrangères, M. Coromilas, lequel déclara qu'il ne saurait admettre le retour d'une note déjà reçue et qu'il continuait à la considérer comme remise. Le 14, M. Naoum, premier drogman de la légation de Grèce à Constantinople, remettait à Noradounghian-Effendi une note demandant la levée, dans les vingt-quatre heures, de l'embargo mis sur les bateaux de commerce hellènes se trouvant dans les ports turcs, autrement le gouvernement hellène prendrait les dispositions nécessaires pour la sauvegarde de son prestige et la protection des intérêts de ses sujets. En même temps M. Coromilas télégraphiait à Noradounghia-Enffendi, lui demandant de prescrire à Mouktar-Bey d'envoyer à Constantinople la note qui lui avait été remise par la Grèce. Noradounghian répondit que si le gouvernement hellène avait une note à lui communiquer, il n'avait qu'à la faire tenir à la Porte par M. Gryparis; mais s'il s'agissait de la note identique, le gouvernement ottoman dispensait son représentant de la lui envoyer.

Cette réponse de Noradounghian était conforme à la décision, arrêtée par le Conseil des ministres, de ne pas répondre à un document « aussi impertinent et aussi audacieux » que la note identique ; il n'examinerait les demandes des Etats balkaniques que si ceux-ci, dans un délai de trois jours, donnaient satisfaction par l'envoi d'une autre note conçue en des termes compatibles avec le prestige et la dignité du nom ottoman. D'autre part, le Conseil décidait le rappel à Constantinople des ministres des légations ottomanes de Sofia et de Belgrade. Quant à la note de la Grèce pour la libération des bateaux hellènes, elle était rejetée, et comme les députés crétois avaient été admis à siéger au parlement hellène, le chargé d'affaires de Turquie à Athènes était rappelé.

Telle était la situation le 15. On aurait pu croire que tout était consommé et que les ministres des États balkaniques à Constantinople allaient recevoir de la Porte leurs passeports. Il n'en était rien. Le *Yeni Gazetta*, organe de Kiamil-Pacha, écrivait le lendemain : « Rupture des relations

ne signifie pas déclaration de guerre. Le gouvernement impérial ne s'abaisse pas à déclarer la guerre à des pays plus faibles; il ne se conduit ainsi qu'avec ses égaux. Il n'en châtiera pas moins sévèrement les audacieux États balkaniques, s'ils font la guerre. Il préfère que la déclaration vienne de leur part. » Mais, le 17, le gouvernement changeait d'avis et le chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, Edhem-Bey, allait à la légation de Bulgarie et à celle de Serbie porter une communication identique énumérant les griefs de la Turquie et déclarant que le maintien de la paix était devenu impossible.

« En conséquence, le chef de la légation royale et son personnel étaient informés qu'ils devaient prendre leurs passeports et quitter le territoire de l'Empire aussitôt que faire se pourrait. »

A la surprise générale, tandis que M. Nénadovitch et M. Sarafoff recevaient la déclaration de guerre du gouvernement ottoman, aucune communication de ce genre n'était adressée au ministre de Grèce, M. Gryparis. Le bruit circulait, dans les cercles de Stamboul, qu'un accord se négociait entre la Grèce et la Turquie par le canal de l'Angleterre. Si la Grèce consentait à abandonner ses alliés, la Turquie lui cédait la Crète dans une forme identique à celle qui déguisa la cession de la Libye à l'Italie, et l'Angleterre, pour prix de ses bons offices, était autorisée par la Grèce à avoir une base navale à la Sude. Dans les cercles grecs on disait que Kiamil-Pacha avait fait sonder le patriarche œcuménique pour savoir s'il consentirait à user de l'influence qu'il pouvait posséder à Athènes pour amener un rapprochement turco-hellénique, promettant, en échange, que droit serait fait à toutes les revendications des Grecs ottomans. A la Sublime Porte, on espérait fermement qu'on réussirait à débaucher la Grèce. Le 17 octobre le *Sabah*, organe du grand-vézirat, publiait un grand article pour convaincre le public musulman qu'aucun différend grave n'existait entre la Turquie et la Grèce. Le refus de Mouktar-Bey de recevoir la note hellénique avait, y était-il dit, donné au différend la forme d'une question de droit inter-

national. Il ne restait en suspens que deux questions : l'admission des députés crétois au Parlement d'Athènes, l'embargo sur les navires hellènes.

« Dans la question crétoise il y a, entre la Grèceet la Turquie, les puissances protectrices. C'est à elles que la Porte a confié la défense de ses droits en Crète ; elle a protesté auprès d'elles contre la violation de ses droits. Il est donc naturel qu'elle attende leur action. Une attitude contraire serait de nature à l'empêcher de sauvegarder ses droits.

« En ce qui concerne l'embargo, la question ne présente aucune importance au point de vue juridique, tant qu'il n'y a pas de déclaration de guerre. La Turquie a déjà déclaré que, s'il n'y a pas de guerre, les intérêts matériels des propriétaires des navires ne seraient nullement lésés. D'ailleurs, elle a fait son possible pour que les négociants ne subissent pas de pertes.

« Le cabinet d'Athènes pouvait, s'il le jugeait nécessaire, rompre les relations, voire déclarer la guerre, après sa note aux allures d'ultimatum. Le fait que rien de cela ne s'est produit démontre que la question ne comportait pas une sanction pareille. Il est donc naturel que la Porte, tout en rappelant son ministre à Athènes, n'ait pas envoyé les passeports à M. Gryparis.

« Néanmoins il est évident que la situation, entre le gouvernement impérial et la Grèce, est des plus tendues et extrêmement délicate. Elle est telle même qu'une déclaration de guerre peut se produire d'un moment à l'autre. Cependant le gouvernement n'ayant pas envoyé hier, au ministre de Grèce, ses passeports, tandis que le ministre de Bulgarie et celui de Serbie ont reçu les leurs, le monde politique envisage la situation de la Grèce sous un jour entièrement différent de celle des autres pays balkaniques. Quand l'alliance balkanique a été conclue, les hommes politiques ont déclaré que la place de la Grèce dans cette alliance était anormale. Même si la rupture des relations se produit aujourd'hui ou demain, l'anomalie s'en subsiste pas moins, et ce, du fait que la rupture n'a pas eu lieu hier. »

Le *Sabah* paraissait à 6 heures du matin. A 11 heures, M. Gryparis se rendait à la Porte et remettait à Noradounghian-Effendi une déclaration de guerre de la Grèce. C'était la réponse de M. Venizélos aux bruits déshonorants pour le gouvernement hellène que les Turcs colportaient depuis quelques jours, que la Grèce s'accommoderait avec la Porte sur le dos de ses alliés. L'intrigue qu'on avait effectivement tenté de nouer était arrêtée net. M. Gryparis quittait le 18 Constantinople à 4 heures du soir, à bord du *Palacky*, du Lloyd autrichien, se rendant au Pirée.

L'opinion générale en Europe était que les Turcs ne feraient qu'une bouchée des Balkaniens. C'est pourquoi la diplomatie européenne, qui, tout en déplorant la folie des États chrétiens, ne voulait et ne pouvait tolérer que la Turquie s'agrandît à leurs dépens, lançait la formule du *statu quo ante bellum*, prévenant les bélligérants que, quelle que fût l'issue de la lutte, tout agrandissement territorial des uns ou des autres était exclu. Les événements devaient en décider autrement.

C'était la Bulgarie qui devait supporter le premier choc — les succès des Monténégrins qui se battaient déjà depuis huit jours étant confinés dans un théâtre trop excentrique pour influer de manière décisive sur la suite des opérations des armées alliées et sur le résultat final, — mais elle était prête et elle n'aurait jamais retrouvé une aussi belle occasion de se mesurer avec la Turquie en ayant toutes les chances de succès de son côté. Elle disposait d'une excellente armée, bien instruite, bien équipée, bien entraînée, professant une doctrine de guerre nettement définie pour l'offensive ; la préparation de la guerre contre la Turquie avait été la préoccupation constante de l'état-major général bulgare et l'objet des plus grands soins; toutes les forces vives de la nation avaient été, on peut le dire, concentrées et appliquées à la réussite éventuelle de cette lutte. Les Bulgares mettaient sur pied une armée de *première ligne* forte de 250 000 *combattants*, ce que les Turcs étaient dans l'impossibilité de faire.

Sur le papier l'effectif de guerre de la Turquie s'élevait à 1 400 000 hommes, mais seuls les hommes du nizam et ceux du rédif pouvaient être considérés comme instruits militairement, ce qui ramenait le chiffre à 800 000 au lieu de 1 400 000. Dans les armées européennes, le déchet normal, c'est-à-dire la différence entre l'effectif *hommes* et l'effectif *combattants*, est calculé de 12 à 15 pour 100 selon les pays. En Turquie, le déchet devait être évalué à 20 pour 100 au moins, ce qui donnait donc, pour l'armée ottomane, un effectif combattant, en mettant les choses au mieux, c'est-à-dire en prenant le déchet à 15 pour 100, de 680 000 fusils et sabres

et en calculant le déchet à 20 pour cent, 640 000 hommes seulement. Le gouvernement turc ne pouvait dégarnir ni la Syrie, ni l'Arméno-Kurdistan, ni la Mésopotamie, ce qui lui immobilisait 6 corps d'armée ; il ne lui restait pour faire face à l'ennemi en Europe que les sept corps d'armée de la Roumélie, qui, il est vrai, avaient leur rédif en Asie Mineure. Obligé de faire face aux Serbes, aux Monténégrins, aux Grecs, ayant à lutter contre les bandes qui infestaient la Macédoine, l'état-major ottoman pouvait au juste disposer de 200 000 hommes contre la Bulgarie. La supériorité numérique n'appartenait donc pas aux Turcs, comme on le croyait communément. Quant à la supériorité militaire, elle n'était pas non plus du côté des troupes ottomanes. La vieille armée d'Abd'ul Aziz, l'armée de métier, qui avait à son actif Plevna et les victoires d'Ahmed Mouktar-Pacha en Asie, l'armée professionnelle n'existait plus. Abd'ul Hamid II l'avait tuée en jetant dans les troupes les ferments d'une désorganisation qui devait aboutir à la décomposition. Ainsi que je l'ai exposé déjà, le sultan, hanté par la crainte d'un pronunciamiento militaire qui le renversât, de même que son oncle Aziz avait été détrôné par une conspiration militaire, avait défendu tous rassemblements de troupes. L'armée turque ne connaissait rien en dehors de l'école de bataillon ; que si un régiment entier exécutait des manœuvres, c'était un événement. Quant aux manœuvres de brigade, de division, de corps d'armée, celui qui aurait osé seulement les proposer aurait été immédiatement déporté. Point d'exercices de tir pour l'infanterie, point d'écoles à feu pour l'artillerie. Pour que l'officier n'acquît pas un trop grand ascendant sur le soldat, ce qui aurait pu inciter quelque général à la sédition, Abd'ul Hamid s'était attaché à flatter le soldat et à le mettre en opposition avec ses chefs immédiats. Un iradé impérial avait interdit aux officiers de porter une punition à un soldat sans en avoir au préalable référé à Yildiz. En même temps la délation, que le sultan avait érigée en système de gouvernement, s'introduisait dans l'armée à tous les échelons et la gangrenait. Les plus hauts grades récompensaient les pires abjections. Il y avait toute une séquelle de généraux

et d'officiers supérieurs incapables même de faire marcher quatre hommes et un caporal.

Le Comité Union et Progrès avait cru rémédier à cela par sa loi sur « l'épuration des grades » votée en 1909 par la Chambre des députés, mais celle-ci n'avait eu pour effet que de chasser de l'armée tous les vieux officiers et de détruire les cadres inférieurs, en ne permettant désormais au sous-officier l'espoir d'arriver à l'épaulette que lorsque il serait déjà grisonnant, et lui interdisant formellement d'arriver au grade supérieur. Pour avoir des sous-officiers on avait créé une école de sous-officiers, mais comme ceux qui en sortaient n'avaient aucun avenir devant eux, ils s'empressaient de quitter l'armée aussitôt qu'ils avaient fini leurs trois ans. D'ailleurs l'école ne formait qu'un nombre restreint de sous-officiers. L'armée ottomane n'avait pas de corps de sous-officiers ; elle n'avait plus d'officiers sortis des rangs ; les officiers subalternes étaient aussi jeunes et aussi inexpérimentés que les soldats.

Comme cadres donc l'ancienne armée n'existait plus et la nouvelle armée n'existait pas encore. Quant au haut commandement, les généraux qui avaient un passé glorieux, comme le maréchal Mouktar Pacha et le maréchal Fuad-Pacha, vétérans de la guerre de 1877-1878, étaient trop vieux. Des autres, bien peu avaient fait leurs preuves et encore parmi ceux-là certains n'avaient marqué que dans la répression d'insurrections qui n'étaient point précisément des écoles pour apprendre à manier des masses, comme Mahmoud Chevket-Pacha et Chevket Torghoud-Pacha par exemple. La très grande majorité était le vieux personnel d'Abd'ul Hamid et on sait ce qu'il valait.

Ainsi Abdullah-Pacha avait été nommé général en chef de l'armée de Thrace ; quels étaient ses titres? C'était un ex-favori d'Abd'ul Hamid, chef de son cabinet militaire ; un des fondateurs de la Ligue militaire, qui s'insurgeait contre le ministre de la guerre, Mahmoud Chevket-Pacha, auquel lui-même refusait obéissance, qui prêchait la rébellion parmi les troupes pour forcer le cabinet à donner sa démission et le sultan à dissoudre la Chambre. Mais on le proclamait un

grand tacticien ; il était, disait-on, le meilleur élève de von der Goltz ! Par quoi Nazim-Pacha, ministre de la guerre et généralissime, se recommandait-il ? Autrefois en faveur à Yildiz, il fut compromis dans la disgrâce du maréchal Fuad-Pacha et déporté à Erzindjan où il resta quelques années. Après le rétablissement de la constitution, il fut nommé au commandement du 2e corps. Il se rapprocha alors de Yildiz ce qui amena sa révocation de son commandement. Quand, en février 1909, Kiamil-Pacha entreprit son petit coup d'État qui manqua, Nazim avait été désigné par lui comme ministre de la guerre. Au 13 avril, ses partisans l'acclamèrent et exigèrent que le seraskerat lui fût confié. Il accepta, mais au bout de trois jours se rendant compte que cette soldatesque ne pourrait jamais tenir contre les rouméliotes qui arrivaient, il passa du côté de ceux-ci. En récompense, il fut nommé vice-roi de la Mésopotamie, poste dont il dut être révoqué sur les plaintes unanimes des députés des trois vilayets. Il se retourna alors vers les libéraux, et, grâce à la Ligue militaire dont il fut un des grands chefs, devint ministre de la guerre dans le cabinet Mouktar pacha. En résumé leurs titres de politiciens primaient ceux de soldats.

Mais le pis était que l'armée ottomane, où jadis l'obéissance passive était érigée en dogme, était en proie à une indiscipline qui tournait à l'anarchie. On se serait cru reporté aux plus mauvais jours des Janissaires, quand cette turbulente milice se soulevait pour demander la tête d'un vézir ou d'un favori qui lui déplaisait ou pour chasser du trône un padischah dont elle croyait avoir à se plaindre. On avait vu, en Albanie, une division et demie passer aux insurgés ; on avait vu des officiers livrer aux Arnautes un de leurs camarades qui essayait de retenir son bataillon dans le devoir et assister impassibles à sa pendaison ; on avait vu un ministre de la guerre essayer d'excuser cette infamie en disant que c'était une vendetta de chef albanais ; on avait vu des officiers former des ligues et demander insolemment le renvoi du ministère et la dissolution de la Chambre ; on ne comptait plus les meurtres d'officiers

assassinés par les soldats en Albanie, parce qu'ils tentaient de s'opposer aux pillages et aux excès commis par leurs hommes unis aux Albanais. Les majors et les capitaines s'insurgeaient contre le ministre de la guerre et contre les généraux commandant en chef, quoi d'étonnant que les soldats, à leur tour, voulussent la tête de leur sous-lieutenant ou de leur capitaine ? Tout cela présageait la défaite et non pas la victoire.

Quant au soldat — en laissant en dehors le chrétien qui forcément ne valait que fort peu de chose — il était bien loin du type que la légende a accrédité. L'armée turque ne recrutait plus guère de soldats en Europe ; elle ne pouvait en trouver que parmi les musulmans de la Thrace, quantité minime en dehors de Constantinople, de la Macédoine, quelques cent milliers en Albanie, ceux-là plus nombreux mais se révoltant pour ne pas être astreints au service militaire obligatoire et ne consentant à fournir que des volontaires. En grande majorité l'armée turque était formée d'Asiatiques. Or la race turque en Asie est en pleine dégénérescence par suite de l'avarie [1] et la décadence morale s'ajoutait à la déchéance physique. Le musulman, en Turquie, commençait à être las de se battre, la guerre ne lui rapportant plus le butin qui autrefois était un si grand appât pour lui. Depuis une dizaine d'années, les hommes du rédif étaient tous les ans appelés sous les drapeaux pour les insurrections de la Macédoine, de l'Yémen, de l'Albanie, expéditions dures, meurtrières, où il y avait trop de coups à recevoir et où le pillage ne rapportait pas assez.

L'idée de patrie est une idée étrangère à la mentalité turque et le comité jeune-turc qui a essayé de créer l'ottomanisme n'est arrivé à rien. Le musulman ne connaît que la religion, autrement l'Islam ne serait plus l'Islam ; s'il se bat, ce n'est que pour Allah, car le Prophète a dévoué les ghiaours à l'épée vengeresse de ses croyants et quiconque ne se résigne pas à faire profession de foi mahométane doit être exterminé. Le fanatisme religieux est le seul ressort

1. Voir chapitre XXI : Ethnographie et ethnocratie.

qui puisse faire mouvoir le soldat anatoliote. Que si on supprime le fanatisme, le soldat disparaît et l'homme reste qui ne vaut plus grand chose à la guerre. Pour régénérer cette armée et l'empire ottoman lui-même, il est d'abord de toute nécessité de réformer la mentalité musulmane, mais ceci est une œuvre de très longue haleine qui exigera bien des années, si même elle réussit jamais. Prétendre brusquer les choses, c'était aller au devant d'un échec certain. Kiamil-Pacha crut être très adroit et se concilier les sympathies de l'Europe en faisant proclamer, au début des hostilités, que la guerre était une guerre exclusivement politique. Au point de vue turc, ce fut une faute capitale. Il fallait dès le principe prêcher la guerre sainte, déployer le sandjak-chérif et l'envoyer à l'armée. Il y a tout à parier que les troupes turques se seraient battues autrement. Quand, au milieu de novembre, on envoya une centaine d'ulémas à Tchatadja prêcher la guerre sainte, c'était trop tard.

En dépit de la mission militaire allemande qui sous Hamid avait censément réformé l'état militaire ottoman — du reste c'était la faute non des officiers allemands mais du gouvernement ottoman qui, par sa défiance ridicule et sa tyrannie incroyable, rendait leur enseignement stérile — l'armée ottomane était une chose inorganique. Tout lui manquait: état-major général, malgré la multitude d'officiers portant l'étiquette « état-major »; intendance; service de santé; train de combat; services d'étapes, etc. De plan de mobilisation, point. Jamais un exercice d'embarquement en chemin de fer n'avait été fait; on rassemblait des hommes de ci de là, on les envoyait au hasard à tel ou tel endroit d'où on les expédiait *armés et équipés ou non* sur le théâtre de la guerre, sans avoir été incorporés le moins du monde, afin de combler les vides dans les régiments ayant besoin d'hommes[1]. Tout était laissé au dieu hasard.

1. Voir à ce propos les détails stupéfiants des ouvrages suivants : Général Izzet Fuad-Pacha : *Paroles d'un vaincu*; Lieutenan Sélimey : *Carnet de campagne d'un officier turc.*

Néanmoins l'infatuation était telle à Stamboul que le ministre de la guerre recevant, avant leur départ pour l'armée, les officiers pourvus de commandement, leur recommandait de ne pas oublier d'emporter leur uniforme de grande tenue pour le mettre quand l'armée ottomane ferait son entrée triomphale à Sofia, à Belgrade, à Athènes et à Tscttinjé (*sic*) [1].

Deux théâtres de guerre existaient mais d'inégale importance. Le premier en Thrace où était concentré le gros des forces turques composées de 9 corps d'armée sur le papier : Armée de l'Est commandée par Abdullah-Pacha ; 1er corps, commandant Eumer Yaver-Pacha ; 2e corps, Chevket Torghoud ; 3e corps, Mahmoud Mouktar ; 4e corps, Ahmed Abouk ; 16e corps, Mehmed Hakki ; et 17e corps, Mahmoud Tchourouk Soulou, tous deux de formation nouvelle. Le 16e corps fondu et disloqué n'exista plus bientôt et n'arriva jamais sur la ligne de bataille, et son chef passa à la tête du 3e corps succédant à Mahmoud Mouktar nommé le 28 octobre commandant en chef de la 2e armée de l'Est, nouvellement créée, en remplacement de Ahmed Hamdi. Armée de réserve commandée par Hourchid-Pacha : 18e corps, général Ahmed Hamdi ; 23e corps ; 27e corps, Izzet Fuad ; ce dernier disloqué aussitôt que formé. Quant au 23e corps, on n'en trouve pas trace pendant la campagne.

A Andrinople était Chukri-Pacha avec 4 divisions. Un corps indépendant sous les ordres de Mehmed Yaver-Pacha flanquait l'extrême gauche de l'armée de l'Est, opérant dans les vallées de la Mesta et du Strymon ainsi que dans le massif montagneux du Rhodope.

Le second théâtre de la guerre en Macédoine était partagé lui-même en deux théâtres principaux ; la haute Macédoine où opéraient les Serbes avec Monastir et Salonique pour objectif ; la basse Macédoine où opéraient les Grecs marchant sur Salonique ; et deux secondaires parce que excentriques : l'Epire que les Grecs envahissaient et le

1. Reproduit par tous les journaux de Constantinople, turcs, français, grecs, arméniens.

Sandjak de Novi Bazar où Serbes et Monténégrins devaient se donner la main. L'armée de Macédoine sous le commandement en chef du général d'artillerie Ali Riza-Pacha comprenait trois corps d'armée : le 5e commandé par Kara Saïd entre Istip et Stroumitza détachant dans la vallée de la Strouma la division Ali Nadir ; le 6e : Djavid ; le 7e : Fethi, au nord de Koumanovo, devait s'opposer à l'offensive des Serbes et des Bulgares. Un autre corps commandé par Zeki-Pacha chargé de la défense de Monastir devait se porter soit au secours de l'armée d'Ali Riza, soit à l'aide de l'armée de Tahsin-Pacha qui dans la basse Macédoine était chargé de tenir tête aux Grecs. Riza-Pacha dirigeait les opérations contre les Monténégrins.

Le 18 octobre les Bulgares prenaient l'offensive. La 2e armée marchait sur Andrinople par la vallée de la Maritza et la rive droite de la Toundja, occupait Mustapha-Pacha et essayait d'enlever Andrinople par une attaque brusquée. Ce plan échoua. Mais la 1re armée qui opérait dans la région à l'est de la Toundja jusqu'à Khaïbilar obtenait des succès qui devaient décider du sort de la campagne. Abdullah-Pacha avait, dans la nuit du 20 au 21, donné l'ordre de l'offensive générale, bien que l'armée ottomane fût sans ligne d'opérations, sans ligne de retraite. Le 22, à Guetchkinly, les Turcs, qui avaient maintenu le combat, sont le soir pris de panique. La 6e division du 4e corps et une division du 1er corps s'étaient fusillées en croyant chacune avoir affaire à l'ennemi. Cependant le 3e corps (Mahmoud Mouktar) tenait bon sur ses positions à Petra, lorsque, à sa gauche, se produisit une nouvelle panique, conséquence d'une surprise de l'infanterie bulgare qui attaqua vers 5 heures du matin. Mahmoud Mouktar essaie d'arrêter la déroute mais a sa droite attaquée brusquement par le général Radko Dimitrief, dont la marche à travers la Roumélie Orientale avait été dérobée aux Turcs ; la 1re division s'enfuit en désordre jusqu'à Kirk-Kilissé. Le 4e corps s'était enfui dans la nuit du 22 au 23 ; le 23, c'était le tour du 3e, et, dans la nuit du 23 au 24, le 1er corps prenant inconsidérément l'offensive à Sul-Oglou éprouvait un désastre et se voyait

obligé de battre en retraite en désarroi entraînant dans la déroute le 2e corps qui n'avait pas pris part à l'action. Abdullah-Pacha ordonnait alors une concentration générale en arrière de l'Erghène, affluent de la Maritza. « A proprement parler, il n'y eut pas de bataille les 22 et 23 octobre; les divisions lancées comme des torpilles, sans aucune liaison, combattaient chacune pour son propre compte et sans but ; aucune d'elles ne savait en somme ce qu'elle faisait... c'était une tactique de Polichinelle[1]. »

A Constantinople on ne savait rien des opérations en dehors des communiqués officiels annonçant que les Bulgares avaient eu 6000 tués à Marasch devant Andrinople, que les Serbes à Koumanovo avaient perdu 6000 tués ou blessés et 10 000 prisonniers ; que toute la cavalerie hellène avait été capturée ; que le prince héritier du Monténégro et son frère Mirko avaient été faits prisonniers dans une bataille où les Monténégrins avaient été écrasés. Aussi la surprise fut-elle grande quand le 27 le gouvernement publia le communiqué suivant :

« Notre armée de l'Est, pour arrêter la marche de l'armée bulgare qui a dépassé la frontière à l'est de la Toundja et l'obliger à étendre le front de ses forces, a attaqué les têtes de colonnes ennemies et a réussi à arrêter leur marche. Cette action avait pour but de gagner du temps et de recevoir les renforts que notre armée attendait. En procédant ainsi, l'armée ottomane a réussi à faire perdre du temps à l'ennemi, évitant une bataille décisive dont les résultats auraient été douteux.

« Nos troupes ont opéré leur retraite en bon ordre dans la direction d'où viennent nos renforts. Pour ne pas faire comprendre à l'ennemi que notre tactique consistait à opérer cette retraite, dans le but ci-dessus exposé, quelques-uns de nos contingents ont livré de violents combats d'une façon glorieuse et, par ces combats, nous avons pu atteindre le résultat désiré. »

L'armée d'Abdullah-Pacha avait battu en retraite dans deux directions différentes, les uns vers Vizé, les autres vers Baba-Eski, Lulé-Bourgas, constituant ainsi deux groupements séparés, sans liaison et en l'air, faisant admirablement

1. Général Izzet Fuad-Pacha : *Paroles d'un vaincu.*

le jeu de l'ennemi. Seul Mahmoud Mouktar-Pacha possédait une ligne d'opérations perpendiculaire à son front qui lui rendait la retraite moins dangereuse que ne l'était celle des corps descendant vers Lulé-Bourgas par une marche de flanc.

Du 24 au 26 l'armée bulgare avança dans la direction de Bonnar-Hissar par la route Vizé Kirk-Kilissé, mais elle ne poursuivait pas. Ayant très peu de cavalerie, elle voulait la ménager et elle commit ainsi une faute insigne.

Le 26 et le 27, de petits engagements se produisirent entre l'aile gauche de la 3e armée bulgare et celle de Mahmoud Mouktar-Pacha. Le 28, la bataille s'engageait sur une ligne de près de 40 kilomètres de Bounar-Hissar à Lulé-Bourgas. Nazim-Pacha avait pris le matin le commandement général. L'armée était scindée en deux : la 1re armée de l'Est sous Abdullah-Pacha (Ahmed Abouk, d'abord nommé, avait décliné le commandement ne pouvant l'assumer en même temps que celui de son corps, faute d'état-major suffisant : c'est du moins l'explication officielle) 1er, 2e et 4e corps ; la 2e armée, sous Mahmoud Mouktar-Pacha avec le 3e corps réduit à 8 bataillons convenables, le 17e corps et le 18e corps et la division de cavalerie indépendante.

Le 29 octobre la 1re armée livrait à Lulé-Bourgas et à Karagatch un combat acharné où ses trois corps d'armée donnaient de toutes leurs réserves. Mahmoud Mouktar-Pacha, qui avait reconstitué ses troupes, devenait le seul espoir de Nazim-Pacha et d'Abdullah-Pacha qui avaient combiné un grand mouvement de conversion dont Lulé-Bourgas devait être le pivot fixe. Le colonel Djafer-Bey, chargé par Mahmoud Mouktar-Pacha d'occuper les crêtes entre Ewren Beyli et Tchifliktépé laisse les Bulgares s'en emparer, faute irréparable, car de cette position importante, l'ennemi harcèlera sans cesse Mahmoud Mouktar les 30, 31 octobre et le 1er novembre. Les Bulgares vont porter le gros de leurs forces sur Abdullah-Pacha qui résiste avec peine. Mahmoud Mouktar a pris l'offensive et essaie de donner la main au 1er corps et au 2e ; mais la partie est déjà visible-

ment perdue pour Abdullah-Pacha. Néanmoins, la 2e armée turque renouvelle la lutte le 31 ; Mahmoud Mouktar, sans nouvelles de la 1re armée, et convaincu qu'elle avance également de son côté, essaie un mouvement tournant sur l'extrême gauche bulgare en rompant la division du général Christof ; il dessine son attaque sur Bounar-Hissar, mais les Bulgares avaient reçu d'importants renforts de leur droite et les Turcs ne gagnent pas de terrain. Le 1er novembre, le 2e corps (1re armée) lâche pied complètement, laissant encore plus à découvert l'aile gauche de la 2e armée. Toute la première armée turque de l'Est a fui sur Tcherkeskeuy, laissant la deuxième aux prises avec l'ennemi. Mahmoud Mouktar est toujours cramponné à ses positions espérant que la 1re armée pourra opérer sa jonction avec lui. Mais le 2, il est contraint d'ordonner la retraite. Celle-ci s'opère d'abord en bon ordre, mais elle ne tarde pas à se changer en déroute sur un ordre de Nazim-Pacha de se replier sur Tcherkeskeuy. La débâcle ne s'arrêtait pas là, et, malgré des efforts désespérés, toute l'armée turque refluait dans une confusion inexprimable sur les lignes de Tchataldja et si la cavalerie bulgare, si peu nombreuse qu'elle fût, avait poursuivi, d'après la vraie doctrine de guerre, elle serait entrée à Tchataldja avec les fuyards. On ne conçoit pas vraiment cette inaction ; c'est une des surprises de cette guerre si fertile en surprises. Mais la puissance ottomane était brisée en Europe ; les Bulgares avaient la route libre jusqu'aux avancées de Constantinople, et leurs succès foudroyants empêchaient le gouvernement ottoman d'envoyer des renforts en Macédoine.

La mer appartenait aux Grecs, la flotte turque n'osant sortir des Dardanelles pour se mesurer avec l'escadre hellénique. Mais les lignes de chemin de fer Demotika-Salonique, et Salonique-jonction-Constantinople permettaient aux Turcs d'expédier en Macédoine toutes les troupes d'Anatolie qu'ils auraient voulu. Or, dès le 22 octobre Demotika était au pouvoir des Bulgares et tout envoi de troupes turques ne pouvait plus s'effectuer. La Macédoine était livrée à elle-même.

D'autant plus que pendant que le gros des forces bulgares écrasait l'armée turque de Thrace, le corps du général Theodoroff et celui du général Kovatcheff déblayaient le pays compris entre le Vardar et la Maritza. Le 27 novembre à Merhanli à 10 kilomètres au nord de Feredjik, Mehmed Yaver pacha capitulait devant Kovatcheff.

En Macédoine les Turcs n'avaient pas été plus heureux qu'en Thrace. Le 23 octobre, l'armée turque d'Ali Riza-Pacha déjà battue le 20 à Podniévo et le 22 à Kossovo était écrasée à Koumanovo, la défection des comitadjis albanais y aidant. En même temps la division bulgare descendue par la vallée de la Bregalnitza battait à Kotchana une partie du corps de Kara-Saïd-Pacha. L'armée turque qui avait perdu 16000 hommes dont 6000 tués — à peu près le contraire du communiqué officiel turc annonçant une victoire du Croissant — battait en retraite sur Monastir partie par Gostivar, partie par Prilip laissant sans défense Uskub qui se rendit le 26. Les forces serbes se répartissent alors ainsi : la 1re armée (4 divisions), Prince Alexandre, marche sur Prilip ; la 2e (2 divisions) est envoyée à Andrinople ; la 3e (3 divisions) flanque la 1re à droite ; une colonne volante pousse dans la direction de Salonique. Le 3 novembre, la 3e armée bouscule les Turcs à Kirtchevo et les chasse sur Monastir ; le 4, la 1re armée après avoir battu à Prissat Kara-Saïd qui essayait de se reformer, retrouve le contact avec lui et l'écrase à Prilip. Le 14, la 3e armée et la 1re attaquent l'armée d'Ali Riza reformée à Monastir. Après trois jours de bataille, les Turcs fuient en débandade, le 18 Monastir capitule. L'armée turque était anéantie. Seul Djavid-Pacha qui avait un moment fait hésiter la victoire à Koumanovo, et remporté un succès sur les Grecs en essayant de rejoindre l'armée de Salonique, avait pu avec son corps d'armée s'échapper par les défilés des montagnes avant qu'ils fussent fermés, et se réfugier en Albanie où il erra de place en place poursuivi par l'ennemi et repoussé par les Albanais. Les victoires serbes en effet avaient eu un contre-coup inattendu : la séparation de l'Albanie d'avec la Turquie. Les Arnautes s'étaient soulevés à la voix d'Ismaïl Kemal-Bey,

ex-député de Bérat qui avait institué à Vallona le gouvernement provisoire de l'État albanais indépendant avec l'appui de l'Italie et de l'Autriche.

Dans la basse Macédoine, le gros de l'armée grecque commandé par le diadoque avait le 19 octobre chassé d'Elassonna les forces turques, enlevait, le 21, le défilé de Sarandoporos et occupait successivement Serfidjé, Kotchani et Grevena. L'armée turque battait en retraite sur Kailar au nord et Veria à l'est; refoulée de toutes parts elle se concentra à Yenidje, la gauche appuyée au lac. Le 2 novembre les 25000 hommes de troupes turques tiennent bon, mais le lendemain, menaçés d'être tournés par les 60000 hommes du diadoque ils lâchent pied. C'en était fait de Salonique menacée par l'escadre grecque qui coulait dans le port même la corvette cuirassée *Fethi Bulend* et qui bombardait les forts de Kara-Bournou; par les Serbes dont la cavalerie occupait, le 4, Doiran et dont l'infanterie descendant le Vardar, coupait la route aux fuyards de Yenidjé; par les Bulgares de Theodoroff qui arrivaient par le nord et le nord-est et dont la cavalerie était le 4 en liaison avec la cavalerie grecque. Tahsin-Pacha se décida alors à capituler et livra Salonique aux Grecs (8 novembre)[1].

En même temps, le colonel Mathiopoulo marchait sur Monastir, mais se heurtait à Banitza à une contre-offensive turque dirigée par Djavid-Pacha, qui, battant en retraite après Koumanovo, tentait de rejoindre l'armée de Salonique, refoulait les Grecs à Sorovitch et les mettait en déroute après 2 jours de combat le 5 novembre. Mais des renforts arrivant rapidement, Djavid-Pacha est contraint de remonter sur Florina puis sur Monastir où il devait se heurter aux Serbes. Le 15, toute l'armée du diadoque prend une offensive générale. Les 16 et 17, combats de Vlakova, Katranitza, Komano, le 19, combats de Gornitchevo et Florina. Une dernière bataille s'engage de Florina à Zaberdani

1. Les Bulgares ont revendiqué la priorité de l'occupation. L'examen de cette question nous entraînerait dans une trop grande digression, mais la question semble tranchée en faveur des Grecs.

les 20 et 21 novembre pendant que l'armée turque du Vardar à quelques heures de là est détruite par les Serbes dont la cavalerie a déjà rejoint l'aile droite grecque. De tous côtés les débris des armées turques sont chassés. La Macédoine est libre.

En Epire, les Grecs avaient successivement occupé Philippiades (26 octobre), Preveza (3 novembre), Pentipigadia (5-8 novembre), Mezzovo (13 novembre), Chrossovisto (23 novembre). A la fin de novembre l'armée du général Sapoundjakis était en face des premières défenses de Janina.

Du côté du Monténégro, les Tsernagorstes avaient occupé Bérana et Ipek, donnaient la main aux troupes serbes et faisaient le siège de Scodra où s'étaient jetés une quinzaine de milliers d'Albanais aux ordres d'Essad-Pacha, ex-député de Durazzo, le frère du fameux Gani-Bey, le « tueur d'Hamid. »

Sur mer, les Turcs avaient le 19 et le 21 octobre essayé un inutile bombardement de Varna, sans préjudice de celui des deux bicoques de Kavarna et de Batchik. Mais le 27 novembre un torpilleur bulgare mettait hors de combat le croiseur protégé *Hamidieh*. Celui-ci, néanmoins, réparé, put forcer le blocus de l'escadre hellène le 14 janvier 1914, bombarder à Syra un port sans défense et errer de-ci de-là, échappant toujours aux Grecs jusqu'à la fin des hostilités.

Le premier soin de la flotte grecque avait été de bloquer les Dardanelles et de s'assurer la possession des îles qui en commandent l'entrée. Le 20 octobre elle occupait Ténédos; le 21, Lemnos, le 30 Thassos, Imbros et Strati, le 1er novembre Samothrace, le 17 Nicaria près de Samos; le 21 Mételin dont la garnison, 1700 hommes, tint cependant dans la montagne jusqu'au 20 décembre.

Le 24 novembre, le colonel Dellagrammatica débarquait à Chio, refoulait la garnison qui se repliait dans le massif du mont Pitio: le 15 décembre les 1800 hommes de Selim-Bey étaient obligés de capituler.

Le 17 décembre, la flotte ottomane jusqu'alors immobilisée dans le détroit des Dardanelles présente la bataille à l'escadre grecque. Le combat durait une heure et les Turcs

regagnaient l'abri des forts. Les avaries les plus sérieuses avaient été subies par les vaisseaux-amiraux : l'*Avéroff* et le *Barberousse* ; celles du premier n'intéressant que la superstructure, celles du second mettant ses chaudières hors de service.

Les désastres de Thrace avaient eu leur contre-coup à Stamboul. Le 29 octobre le maréchal Ahmed Ghazi Mouktar-Pacha donnait sa démission et passait la main à Kiamil-Pacha, président du conseil d'État qui, depuis la constitution du ministère intriguait contre lui pour le débarquer. Annonçant la nouvelle, le *Hakk*, l'organe du Comité Union et Progrès, qui avait remplacé le *Sinin* supprimé, lequel avait remplacé le *Djenin* supprimé, lequel avait remplacé le *Tanin* supprimé, disait que le pays accueillerait avec stupéfaction ce changement politique inattendu, d'autant plus qu'une trêve avait été conclue entre les partis, à cause de la guerre, et il ajoutait : « Les motifs de la démission de Mouktar-Pacha ne sont ni ordinaires, ni naturels, car l'ex-grand-vézir avait mille fois dit qu'il ne démissionnerait pas ».

C'était la guerre qui avait fourni à Kiamil-Pacha et à ses amis, le moyen d'amener le maréchal à résigner le pouvoir en faisant diffamer son fils Mahmoud Mouktar-Pacha par les feuilles à sa dévotion. Un journal qui avait des accointances avec Kiamil-Pacha annonçait que les généraux Mahmoud Mouktar et prince Aziz avaient été relevés de leur commandement. Immédiatement au-dessous de cette nouvelle, absolument fausse, en venait une autre, disant que 53 officiers et soldats, condamnés à mort par la cour martiale, avaient été fusillés. La gazette parlée, tenue à moins de réserve que la gazette écrite, colportait de par la ville que les deux généraux étaient arrêtés, déférés au conseil de guerre et qu'ils seraient fusillés. C'était pour mieux atteindre le grand-vézir qu'on mettait ainsi son fils sur la sellette. Le maréchal, dégoûté, donnait sa démission.

**Le grand-vézirat Kiamil-Pacha. Les Bulgares devant Tchataldja. L'armistice et les préliminaires de paix La note collective du 17 janvier 1913. Le grand divan extraordinaire. Le coup d'État du 23 janvier : mort de Nazim-Pacha. Chute de Kiamil.**

A en croire les feuilles libérales, Kiamil-Pacha devait être le bon génie qui, d'un coup de baguette, changerait les désastres en victoires, concilierait aux Ottomans les plus précieuses amitiés en Europe, assurerait le triomphe de la Turquie.

« La voiture qui a amené hier soir Kiamil-Pacha à la Sublime Porte, disait l'*Ikdam* du 30 octobre, a apporté avec lui l'alliance anglaise.... O sage vézir, vous avez remporté un grand succès politique! A l'intérieur et à l'étranger on espère en votre œuvre pour ardue qu'elle soit à accomplir. Puisse la guerre se terminer par notre victoire pour que vous soyez à même, ensuite, de réformer l'intérieur et de faire luire pour ce pauvre pays des jours heureux! Vous êtes le sauveur de la patrie! »

A vrai dire, Kiamil-Pacha au pouvoir c'était la réaction en marche. Des bruits sinistres couraient à Constantinople ; on parlait d'un massacre imminent des Ghiaours et des étrangers. Tous les débandés de l'armée de Thrace affluaient dans la capitale : « Constantinople et ses environs tremblaient à la vue de ces indisciplinés dont le nombre augmentait chaque jour au point que les grandes puissances envoyaient des navires de guerre pour protéger leurs nationaux. Rien n'aurait été pourtant plus facile que d'arrêter ce mouvement[1] ».

Mais le gouvernement ne prit aucune mesure, comptant exploiter la situation à son profit pour influencer la politique européenne dans un sens favorable à la Turquie. Noradounghian-Effendi, ministre des affaires étrangères, déclara

1. Général Izzet Fuad-Pacha : *Paroles d'un vaincu.*

aux ambassadeurs au nom du gouvernement, après la déroute de Lulé-Bourgas, que si les puissances n'intervenaient pas pour arrêter la marche en avant des Bulgares et si l'armée turque en débandade refluait sur la capitale, la Sublime Porte ne pourrait répondre de rien. Cette menace déguisée décida le corps diplomatique à jeter le cri d'alarme et réclamer la protection d'une escadre internationale qui pourrait tenir en respect les fauteurs de désordre.

Cependant les Bulgares, contrevenant aux principes qu'ils avaient d'abord appliqués, avaient mollement poursuivi les Turcs en débandade. Ils n'occupaient Tchorlou que le 8 novembre et le 12 seulement leurs têtes de colonnes étaient devant Tchataldja. Elles devaient arrêter là leur effort combattant.

On s'est demandé pouquoi les Bulgares n'ont pas poussé de l'avant; pourquoi après les combats du 17 et du 18 novembre qui n'étaient à vrai dire que des reconnaissances des positions turques, au lieu d'accentuer l'offensive à outrance et de tenter d'enlever les positions turques par une attaque à fond, l'état-major bulgare entama une action diplomatique. On a dit — et ce sont les correspondants de guerre du côté bulgare — que les Bulgares étaient épuisés, qu'ils souffraient d'une dysenterie qui couchait 50 pour 100 de l'effectif de certains régiments; que les positions turques avaient été reconnues trop fortes et qu'elles nécessitaient un siège en règle; que le moral des troupes étant abattu, elle ne pouvaient plus fournir l'effort exigé pour chasser les Turcs de leur dernier refuge; que les journées du 17 et du 18 avaient été un échec si sanglant que le haut commandement bulgare ne voulut pas courir le risque d'une seconde défaite, etc.

Que l'armée bulgare eût subi des pertes sérieuses et qu'elle comptât un grand nombre d'indisponibles par la maladie, cela n'est pas contestable. Mais en ce qui concerne la force de résistance de lignes de Tchataldja, c'est une autre question. Du reste, le Livre Vert roumain, le seul recueil de documents officiels qui ait été publié sur la guerre, contient une dépêche des plus significatives à cet égard.

Référé à S. M. le roi au château de Pelceh.

Bucarest, mardi 23/5 novembre.

Hier, après expédition de mon télégramme chiffré au château de Pelech, le Ministre de Turquie Sefer-Bey est venu me voir sur le tard et m'a lu une dépêche de son gouvernement dont le contenu est le suivant:

La situation très compromise de notre armée ne nous permet pas d'espérer pouvoir défendre efficacement Tchataldja; nous recourrons donc aux moyens politiques pour empêcher l'entrée des Bulgares à Constantinople. Nous demandons aux grandes puissances, en arrêtant la marche en avant de l'armée bulgare, de faire cesser les hostilités et d'entamer des négociations pour la paix. Des pourparlers directs pour un armistice seraient perte de temps précieux et nous ne pouvons prévoir les terribles conséquences de l'occupation de Constantinople par l'ennemi. Le gouvernement roumain est sollicité d'employer tous ses moyens pour prévenir l'entrée des Bulgares à Constantinople.

MAJORESCO.

Si donc à la date du 5 novembre le gouvernement turc considérait que les positions de Tchataldja étaient intenables, comment en douze jours auraient-elles pu être en état de braver un assaut général de l'armée bulgare? Il faut donc chercher ailleurs les causes de l'arrêt des Bulgares. Dans les milieux diplomatiques à Constantinople, la version est accréditée qu'il fut dû au veto de la Russie laquelle aurait notifié à Sofia que jamais elle ne permettrait que les troupes bulgares entrassent à Constantinople et qu'elles devaient ne pas dépasser Tchataldja, car maîtresses de ces lignes elles étaient, par le fait, maîtresses de la capitale du sultan. Ni le roi Ferdinand, ni le général Savoff n'osèrent passer outre.

Rien ne prouve mieux que les Bulgares étaient bridés dans leur mouvement offensif sur Tchataldja et qu'ils ne le dessinaient que pour influencer les Turcs et les amener à subir des conditions plus dures, que le fait que, dès le 12 novembre, des pourparlers étaient entamés officieusement pour la conclusion d'un armistice [1].

1. La vérité était déjà sinon entièrement connue, du moins pressentie. Dans une lettre datée du 22 novembre à l'*Echo de Paris*, le marquis de Segonzac exposant les raisons de l'arrêt bulgare dit en conclusion :

Le mardi, 3 décembre, les négociations aboutissaient à un accord; un peu avant minuit, le grand-vézir recevait de Nazim-Pacha une dépêche portant que l'armistice était signé entre la Turquie d'une part, la Bulgarie, la Serbie et le Monténégro d'autre part. Quant à la Grèce, elle continuait les hostilités. Le 4, un communiqué officiel annonçait la conclusion de l'armistice et ajoutait que les négociations pour la paix entre les États signataires commenceraient dans un délai de dix jours à partir de la date de l'armistice.

Au début des pourparlers pour l'armistice, les coalisés avaient posé les conditions suivantes : reddition d'Andrinople, de Scodra, de Monastir — cette ville fut prise par les Serbes dans l'intervalle — et de Janina; évacuation des lignes de Tchataldja par les troupes de Nazim-Pacha ; engagement par la Turquie de ne plus envoyer de renforts en Europe. Les contre-propositions des Turcs étaient : maintien des forces militaires des belligérants sur les positions qu'elles occuperaient au moment de la signature de l'armistice; ravitaillement des villes assiégées pendant toute la durée de la suspension des hostilités; levée du blocus des côtes turques par la Grèce.

Après des discussions interminables et maintes menaces de rupture des pourparlers, le général Savoff et Nazim-Pacha étaient tombés d'accord sur les conditions suivantes : l'armée turque et l'armée bulgare conserveraient chacune ses

« L'autre raison qui paralysa l'offensive bulgare tient dans ces quelques mots, que nous a dits le général en chef : « Si l'on nous laisse entrer à Constantinople, nous prendrons Tchataldja, dût-il nous en coûter de gros sacrifices, sinon l'effort est trop cher. »

« Et d'ailleurs, la voix des diplomates domine actuellement celle des généraux. On négocie et la bataille de Tchataldja paraît n'avoir été qu'une démonstration destinée à fournir aux Bulgares un avant-dernier argument. A mon sens, la menace seule eût été plus efficace que cette exécution incomplète. On escomptait sans doute un succès facile? Erreur tactique et diplomatique qui clôt sur un engagement sans issue toute une campagne triomphale. »

C'est également l'avis du général Izzet Fuad-Pacha, commandant le 3e corps mixte de Thrace à Tchataldja, que la cause de l'arrêt des Bulgares doit être cherché dans une intervention de la Russie. (*Paroles d'un vaincu.*)

positions à Tchataldja et une zone neutre serait délimitée entre les deux camps. Aussitôt la signature de l'armistice, les opérations militaires cesseraient partout où les belligérants étaient en présence. La demande de ravitaillement des places assiégées, même borné à celui de la garnison, n'était pas admise. Rien n'interdisait aux contractants des mouvements de troupes en dehors des positions qu'ils occupaient, chacun avait donc le droit de faire venir des renforts là il où voudrait.

En ce qui la concernait, la Grèce avait refusé catégoriquement de consentir aux Turcs un armistice aux conditions admises par ses alliés. De prime abord, la nouvelle que la Grèce s'était séparée de ses alliés et qu'elle continuait seule la guerre contre la Turquie, n'avait pas laissé de causer quelque stupéfaction. Aussitôt la presse turque — à l'exception d'un seul journal qui avait vu là un coup monté pour mieux rouler la diplomatie ottomane — avait exulté en proclamant que l'alliance balkanique était rompue et en exprimant même l'opinion que la Turquie restant seule face à face avec la Grèce, n'aurait pas de peine à écraser celle-ci. Le *Yeni Gazetta*, l'organe favori du grand-vézir, écrivait gravement : « Si dans 48 heures, la Grèce n'avait pas demandé elle-même qu'on l'admette à signer l'armistice, le gouvernement ottoman saura agir envers elle avec la rigueur voulue. » (*Sic.*) Un autre journal turc lançait imperturbablement le monstrueux canard suivant : « les troupes ottomanes massées à Tchataldja auraient le passage libre à travers les lignes bulgares pour aller attaquer les Hellènes en Thessalie. »

La Grèce, pour mieux traiter de la paix sur la base de l'*uti possidentes*, voulait absolument être maîtresse de Janina, ce qui lui donnait le droit de réclamer l'Épire. Les troupes hellènes étaient devant les glacis de la ville d'Ali Tébéléni : elles étaient certaines d'écraser le corps turc qui s'était replié sous le canon de la place et d'enlever celle-ci. Elles tenaient à ne pas être frustrées d'une victoire que rien ne pouvait empêcher. Du moment que l'armistice n'amenait pas la capitulation de la ville, les Grecs le refusaient. En second lieu, ils ne pouvaient consentir à lever le blocus, aussi bien dans l'in-

térêt de la coalisation en général que dans son intérêt propre. Les Turcs auraient pu alors faire venir tranquillement par mer des troupes de Syrie et les débarquer sur la côte albanaise.

Il avait été décidé que les préliminaires de paix devaient avoir lieu à Londres, mais avant même que les plénipotentiaires des coalisés et ceux des Turcs pussent venir en contact, on émettait à Constantinople les doutes les plus sérieux sur la conclusion de la paix. En effet, il y avait un tel écart entre les revendications territoriales des coalisés et les maigres sacrifices que la Porte consentait à subir, qu'il semblait impossible qu'on pût tomber d'accord, même sur la cote la plus mal taillée du monde. Se fondant sur les déclarations faites par ses adversaires au début des hostilités, qu'ils ne cherchaient que l'amélioration du sort de leurs compatriotes, sujets de la Turquie, la Porte se déclarait prête à accorder la plus large autonomie à la Macédoine et même à faire de l'Albanie une principauté vassale, avec un prince de la famille d'Osman sur le trône. Tout au plus admettait-elle une légère rectification des frontières au bénéfice des coalisés. Ceux-ci professaient que le sort de leurs compatriotes qui avait été la cause de la guerre, serait bien mieux amélioré s'ils devenaient citoyens de leur patrie que s'ils restaient sujets de l'empire ottoman. La demande formulée par les coalisés de l'autonomie sous le contrôle des puissances avait pour objet de prévenir la guerre ; celle-ci ayant eu lieu par suite du refus du gouvernement ottoman d'accomplir les réformes, les conditions étaient devenues tout autres et les vainqueurs devaient être indemnisés des sacrifices auxquels ils avaient été obligés. En conséquence, ils exigeaient des cessions de territoire et une indemnité de guerre en argent.

Les Bulgares voulaient une frontière partant de Midia sur la mer Noire, suivant l'Erghène et la Maritza jusqu'à la mer. La frontière réclamée allait jusqu'à l'ouest de Cavalla et de là, elle remontait au nord-ouest pour gagner la vallée de la haute Strouma ; les Serbes demandaient le Sandjak, le vilayet de Kossovo et celui de Monastir ainsi qu'un port

sur l'Adriatique; les Monténégrins, tout ce qu'ils avaient occupé dans le Sandjak, Scodra qui était bloquée et affamée, la rive droite du Drin et Saint-Jean de Medua; les Grecs, toutes les îles de l'Égée, moins celles occupées par les Italiens, l'Épire avec Janina, la basse Macédoine avec Salonique, Serrès et Orfano. Les Turcs, qui étaient revenus de leur premier abattement à la suite de l'arrêt de l'offensive bulgare et qui recevaient tous les jours des renforts d'Asie, ne cherchaient qu'à gagner du temps pour avoir à pied d'œuvre les 9e, 10e et 11e corps au complet. Kiamil-Pacha lui-même était débordé par le parti de la guerre. Les plénipotentiaires turcs à Londres avaient, avant de quitter Constantinople, déclaré à qui voulait les entendre, que la Turquie ne céderait pas un pouce de territoire. On constituait une armée dans la presqu'île de Gallipoli derrière les lignes de Boulaïr dans l'espoir de prendre à revers les armées bulgares et de débloquer Andrinople. Finalement, après nombre de marchandages, les Turcs admettaient la cession des territoires *à l'ouest du vilayet d'Andrinople*, — c'est-à-dire qu'ils gardaient Andrinople — et reconnaissaient l'autonomie de l'Albanie dont les puissances fixeraient les frontières; ils refusaient toute cession ou abandon de leurs droits sur la Crète et les autres îles, mais ils consentaient à ce que la question crétoise fut réglée par les puissances. La diplomatie européenne jugea le moment venu d'intervenir. Le 10 janvier 1913, les chefs de mission étrangère à Constantinople se réunissaient pour arrêter la teneur de la note commune à remettre à la Porte pour lui conseiller de ne pas insister sur la question d'Andrinople et celle des îles. Il fallut près de huit jours pour tomber d'accord. Le 17, la note identique était remise.

Elle portait en substance que les puissances avaient l'honneur d'attirer la sérieuse attention de la Sublime Porte sur la grave responsabilité qu'elle encourrait en reprenant les hostilités à Tchataldja. Les puissances faisaient observer que le concours financier de l'Europe était indispensable à la Porte pour l'exploitation des riches territoires qui lui restaient; or, si elle se refusait à tenir compte des desiderata

des puissances, elle serait privée de cette aide. Elles conseillaient au gouvernement ottoman de céder Andrinople, promettant de prendre toutes les dispositions pour sauvegarder les droits des musulmans et faire respecter les tombeaux, mosquées et lieux saints. Enfin, la Porte était avisée que la reprise des hostilités mettrait Constantinople en danger et pourrait amener une extension de la guerre en Asie Mineure. La note terminait en disant que la Turquie n'aurait d'argent que si elle obéissait. Ainsi donc on voulait prendre les Turcs par la famine !

Kiamil-Pacha voulait la paix ; cela ne faisait de doute pour personne, aussi les unionistes n'avaient-ils pas assez d'injures à son adresse. Ils se livraient à une propagande effrénée dans l'armée et dans la population, disant que, d'après la Constitution, toute cession de territoire devait être votée par le Parlement ; que la Chambre n'ayant plus été convoquée depuis qu'elle avait été dissoute le 17 août 1913, le gouvernement ne pouvait consentir à la cession d'Andrinople, sans se rendre coupable de crime de haute trahison envers la Constitution. Et là-dessus, les émissaires du Comité brodaient de belles déclarations en faveur de la liberté menacée par un retour sournois à l'absolutisme. Le Comité oubliait que c'était lui-même qui avait entamé des pourparlers secrets avec l'Italie pour mettre fin à la guerre sur la base de la cession de la Libye par la Turquie et que, dans l'espèce, on s'était bien passé du Parlement. Mais Kiamil-Pacha en vieux routier de la politique prit une initiative qui ne laissa pas de déconcerter ses adversaires, tout en surprenant le public en général. Il voulut tout simplement revenir à une ancienne pratique de la monarchie d'Osman, en convoquant un grand divan extraordinaire.

Autrefois, quand l'Empire était en danger ou que le sultan croyait avoir besoin d'une légitimation, si on peut s'exprimer ainsi, d'une guerre qu'il voulait entreprendre et contre laquelle il devinait certaines résistances secrètes, un grand divan extraordinaire était convoqué au Sérail. Y assistaient : tous les ministres en activité et tous les anciens ministres, tous les militaires en activité ou en retraite jus-

qu'à un certain grade (aujourd'hui général de brigade) tous les fonctionnaires civils en exercice ou en retraite jusqu'à un certain degré de la hiérarchie ; tous les ulémas, les mollahs, les hodjas ; les chefs, membres du conseil et délégués des *esnafs* (corporations) les différents ordres des derviches ; les négociants ; les propriétaires fonciers ou immobiliers ; les délégués des paysans, etc. Telle était la composition de ces États généraux au petit pied. Il est juste d'ajouter qu'il n'y a pas d'exemple qu'un divan extraordinaire ait jamais pris une décision contraire à celle du gouvernement. Le dernier divan extraordinaire qui se tint avait été convoqué en décembre 1876 par Abd'ul Hamid qui lui soumit les décisions de la conférence de Constantinople relatives à l'administration autonome de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine et de la Bulgarie, sous le contrôle européen. Le divan déclara ces conditions inacceptables, estimant que mieux valait faire la guerre.

Kiamil comptait bien que le divan se prononcerait dans le sens qu'il lui indiquerait et c'était l'opinion générale. Mais au moment où tout le monde croyait à la paix et où les diplomates se félicitaient d'avoir pu enfin décider le gouvernement ottoman à céder dans la question d'Andrinople et dans celle des îles de l'Egée, tout fut remis en question. Une sédition, organisée par le comité Union et Progrès, coûtait la vie au ministre de la guerre, Nazim-Pacha, contraignait Kiamil pacha à donner sa démission, amenait au pouvoir Mahmoud Chevket-Pacha, changeait complètement la politique pacifique du gouvernement en une politique de guerre à outrance. Ce résultat qui à vrai dire n'avait pas surpris les observateurs un peu attentifs, était dû aux maladresses accumulées par le ministère qui s'écroulait sous le mépris public, à la pusillanimité qui avait inspiré tous ses actes et qui l'avait toujours fait louvoyer entre les partisans de la paix et ceux de la guerre, n'osant pas dire la vérité, mentant à tout le monde et à lui-même.

Le dimanche 19 janvier 1913, le gouvernement faisait annoncer qu'avant d'arrêter les termes de sa réponse à la

note des puissances du 17, il réunirait le grand divan extraordinaire. Malgré les démarches comminatoires, de Sir G. Lowther et de M. de Giers notifiant que la décision des puissances était irrévocable, le grand divan se réunit le mardi 21 au palais de Dolma Baghtché. A vrai dire c'était un embryon de divan. Cette assemblée qu'on se plaisait de qualifier de « nationale » était réduite à sa plus simple expression et ne se composait que de fonctionnaires à la dévotion du gouvernement, tous ayant leur siège fait d'avance et devant opiner du fez à tout ce que le grand-vézir condescendrait à soumettre à leurs hautes lumières. Le gouvernement n'avait appelé à siéger que les sénateurs ; cinq fonctionnaires du Cheïkh-ul-Islamat et deux ulémas ; le maréchal Ibrahim-Pacha, le général de division Izzet-Pacha, chef de l'état-major général ; le général Abdullah-Pacha, ex-commandant en chef de l'armée de Thrace et sept divisionnaires, chefs de service au ministère de la guerre ; trois membres de la cour de cassation ; trois membres du conseil d'État ; trois fonctionnaires de l'Amirauté ; le préfet de la ville ; le directeur du cadastre ; le directeur général des contributions indirectes ; l'ex-grand-vézir Hakki-Pacha et Sabaheddin-Bey, sans compter trois princes impériaux : Youssouf Izeddin, l'héritier présomptif du trône et son frère Medjid, ainsi que Vahieddin-Effendi, frère cadet du sultan et qui vient dans l'ordre de succession après Youssouf Izzeddin.

Ainsi donc étaient exclus de ce divan auquel ils avaient droit d'assister, de par la tradition : tous les anciens ministres, en dehors de ceux appartenant au Sénat ; les fonctionnaires en activité ou en retraite ayant le grade de vézir ou de muchir ; les ulémas et les hodjas ; les magistrats, les officiers généraux en immense majorité ; tous les représentants et délégués des Esnafs ; les propriétaires fonciers et immobiliers ; les représentants des paysans, bref, tout ce qui pouvait donner à l'assemblée un caractère de représentation nationale. A noter que plusieurs sénateurs avaient refusé de venir siéger au divan : Mahmoud Chevket-Pacha ex-ministre de la guerre ; Moussa Kiazim ex-cheikh-ul-

Islam ; Naïl-Bey ex-ministre des finances. L'ex-grand-vézir Hakki-Pacha ne parut pas également.

Tout alla bien au divan ; chacun joua son rôle de façon à mériter des éloges. Le ministre de la guerre, Nazim-Pacha — tout autant qu'on put le savoir, car le divan siégeait à huis clos et comme l'affaire a mal tourné, personne ne se soucia plus d'en parler — donna des détails sur les différentes phases de la guerre et assura ses auditeurs que l'organisation militaire était parfaite et le moral des troupes excellent. Abdurrahman, ministre des finances fit l'éloge de l'état financier de l'empire ; Noradounghian, ministre des affaires étrangères, relata l'attitude des puissances vis-à-vis de la Turquie. Huit orateurs prirent la parole. Un seul, Ismaïl Hakki-Bey, procureur général près de la cour de cassation, se prononça pour la reprise des hostilités. Les autres, le hodja Mustapha Assif-Effendi ex-député de Constantinople ; le maréchal Fuad-Pacha ; le directeur du cadastre, Mehmed Essad-Effendi ; Rechad Aakif-Pacha ; Logotheti-Bey, Damad Ferid-Pacha et l'ex-grand-vézir Saïd-Pacha, tous sénateurs, se prononcèrent pour l'acceptation de la note des puissances et pour la paix. Ce fut également dans ce sens que le divan opina, à l'unanimité, sauf trois abstentions.

Tandis que le gouvernement se félicitait du succès qu'il croyait avoir remporté, ne se rendant pas compte qu'il avait fourni des armes à ses adversaires avec son embryon de divan extraordinaire que, pour comble de dérision, ses officieux appelaient pompeusement « Assemblée nationale, » ; tandis que les ambassadeurs étaient tout à la joie de voir enfin liquidée cette épineuse question de la reprise des hostilités entre les belligérants, les partisans de la guerre travaillaient activement à renverser le gouvernement. Celui-ci, d'ailleurs, mit la meilleure volonté du monde à se laisser culbuter, car il ne prit aucune mesure de défense, voire de précaution, quoiqu'il dût certainement être au courant des machinations unionistes, puisque six journaux les dénonçaient publiquement. Une propagande des plus actives était faite dans l'armée de Tchataldja pour pousser

les soldats et les officiers subalternes à manifester en faveur de la guerre. Talaat-Bey, le seul chef unioniste qui, avec Hadji Adil-Bey et Halil-Bey, fût resté à Constantinople à faire tête au danger pendant que les autres se sauvaient en Europe, conduisit cette propagande avec une audace et une maestria remarquables. Stamboul était inondé de placards appelant tous les bons musulmans aux armes contre l'étranger et les adjurant de chasser le gouvernement oublieux de ses devoirs. Pendant que le divan palabrait au palais de Dolma Baghtché, le comité Union et Progrès tenait à San Stefano une séance secrète dans laquelle il décidait de tenter un coup de main contre la Sublime Porte.

Le jeudi 23 janvier, pendant que les ambassadeurs attendaient tranquillement la réponse à leur note, réponse à laquelle le Conseil des ministres mettait la dernière main, des attroupements se formaient à Stamboul; des orateurs improvisés stigmatisaient le divan qui s'était prononcé en faveur de la paix, démontrant qu'une assemblée composée de la sorte était dénuée de toute autorité, que ses membres ne pouvaient être que des traîtres qui vendaient la patrie. Vers 3 heures 1/2, ces groupes, que la police laissait opérer tranquillement, forment une colonne qui ne comptait même pas une centaine d'individus, pour la plupart des officiers subalternes, quelques softas et hodjas et des civils affiliés au Comité Union et Progrès. Ayant à sa tête Talaat-Bey, elle s'engage dans l'avenue de la Sublime Porte pour marcher sur le Bab-Aali. Elle était près d'arriver sans que la police eût tenté le moindre effort pour l'arrêter en route, quand apparaît à cheval — par hasard, affirmèrent ensuite les versions officielles — le lieutenant-colonel Enver-Bey, un des auteurs de la révolution de juillet 1908, le « héros de la liberté » comme l'appelaient ses amis, qui était revenu récemment de la Tripolitaine où il commandait en Cyrénaïque contre les Italiens. Les manifestants, qui criaient « Vive la guerre ! Vive l'Union et Progrès ! Nous ne céderons pas Andrinople ; à bas les traîtres ! » entourent Enver-Bey l'acclament et lui demandent de se mettre à leur tête. Il accepte immédiatement. Les manifestants veulent entrer

dans la Sublime Porte, mais le capitaine Nafiz-Bey, aide de camp de Kiamil-Pacha, leur barre le passage et veut faire donner la garde. Les soldats refusent de faire usage de leurs armes. Nafiz-Bey met le révolver au poing, plusieurs coups de feu partent des rangs des manifestants et l'officier tombe mortellement blessé. Les manifestants envahissent alors la Porte où se déclare une panique indescriptible, tous les employés et les fonctionnaires se sauvent affolés sans fez ni pardessus. Enver-Bey et Talaat-Bey vont droit au salon où était réuni le conseil des ministres. A ce moment Nazim-Pacha, ministre de la guerre avec son officier d'ordonnance, le capitaine Tewfik-Bey Kibrisli ouvre la porte de la salle du Conseil pour sortir s'enquérir de ce que signifiaient les coups de feu entendus et appeler la garde: aussitôt du groupe des assaillants retentissent des détonations et Nazim-Pacha ainsi que Tewfik-Bey tombent foudroyés.

Plusieurs versions circulent à propos de ce meurtre. La première qui a été produite par les feuilles unionistes est que Nazim-Pacha aurait été tué *accidentellement*, car ce n'était pas lui qu'on visait mais son officier d'ordonnance. Mais pourquoi les manifestants lui en auraient-ils voulu plus spécialement qu'au ministre? Une seconde version, unioniste encore, prétend que le capitaine Tewfik-Bey ayant fait feu sur Enver-Bey, il en résulta une bagarre au cours de laquelle une balle atteignit Nazim-Pacha sans lui être destinée. D'autres affirment que c'est Enver-Bey lui-même qui a tué Nazim-Pacha, lequel était une des bêtes noires des unionistes et dont on craignait l'influence sur les troupes. Enver-Bey, aujourd'hui Enver-Pacha, a toujours nié avoir tiré sur Nazim-Pacha.

Entrés dans la salle du Conseil, Talaat-Bey et Enver-Bey le revolver au poing sommaient le vieux Kiamil de donner sa démission. Le grand-vézir rédigea la lettre telle qu'elle lui fut dictée, puis il fut pris d'une syncope qui dura plus d'une heure. Enver-Bey, muni de la démission, sauta en automobile et se rendit au palais pour faire accepter au sultan la formation d'un cabinet unioniste. En son absence,

le nombre des manifestants avait décuplé et de tous côtés, des unionistes de marque haranguaient la foule pour flétrir « la grande trahison de Kiamil-Pacha », et recommander la continuation de la guerre. Enfin, Enver-Bey revient ; il annonce que le sultan accepte la démission de Kiamil-Pacha et qu'il charge Mahmoud Chevket-Pacha, promu maréchal à cette occasion, de former le nouveau cabinet. Enver-Bey avait dû arracher presque de force au sultan son adhésion, en lui montrant que son trône était en danger s'il s'obtinait à soutenir Kiamil et à vouloir conclure la paix. A huit heures et demie, Mahmoud Chevket arrivait à la Porte avec le premier secrétaire du sultan, lequel donnait lecture du Hatti-Humayoun nommant le maréchal, grand-vézir.

**Le grand-vézirat de Mahmoud Chevket-Pacha. La reprise des hostilités. Les négociations pour la paix ; le note des puissances du 31 mars. Les préliminaires de la paix, à Londres, 20 mai. L'opposition et le comité. L'assassinat de Mahmoud Chevket-Pacha.**

Le 30 janvier, le gouvernement ottoman répondait par une fin de non-recevoir à la note des puissances. Mais déjà le 28, les délégués des coalisés à Londres, las d'attendre la réponse de la Porte, avaient déclaré les pourparlers rompus et les Bulgares avaient le 29 décidé de dénoncer l'armistice. La note turque était des plus curieuses, non par la proposition qu'elle faisait de couper Andrinople en deux, confiant aux puissances tout ce qui se trouve sur la rive droite de la Maritza, c'est-à-dire le seul faubourg européen de Karagatch et gardant pour la Turquie ce qui se trouve sur la rive gauche, c'est-à-dire la vraie ville ; non parce qu'elle réclamait les îles de l'Egée comme indispensables à la sécurité des Dardanelles et de Constantinople, mais parce qu'elle prétendait que l'Europe accordât des compensations à l'empire ottoman en exécution des promesses contenues dans la note collective du 17 janvier. Celle-ci, après avoir averti le

gouvernement ottoman du danger qu'il courait à ne pas suivre les conseils de l'Europe, portait :

« En tout état de cause, le gouvernement impérial ottoman aura besoin, après la conclusion de la paix, de l'appui moral et matériel des grandes puissances européennes pour réparer les maux de la guerre, consolider sa situation à Constantinople et mettre en valeur les vastes territoires asiatiques dont la prospérité constituera sa force la plus effective. Pour entreprendre et mener à bonne fin cette œuvre nécessaire, le gouvernement de S. M. I. le Sultan ne saurait même compter sur l'efficacité du bienveillant appui des puissances qu'autant qu'il aura déféré à leurs avis qui s'inspirent des intérêts généraux de l'Europe et ceux de la Turquie. »

Tablant là-dessus les Turcs, qui donnaient une réponse dilatoire aux puissances, posaient leurs conditions à l'Europe. Ils lui demandaient de faire litière de tous les droits des Européens en Turquie, de remettre ceux-ci à la discrétion de la Sublime Porte.

« Il est indispensable, disait la note, que les puissances reconnaissent d'ores et déjà le droit à la Turquie de procéder en toute liberté à l'adoption d'un tarif autonome de douane; à la conclusion de traités de commerce sur la base du droit moderne et à l'application, à l'égard de leurs sujets, des lois fiscales ottomanes auxquelles sont et seront soumis les sujets ottomans et qu'elles consentent, en attendant, à la majoration de 4 pour 100 des droits de douane.

« La Porte croit qu'il est au moins indispensable d'arriver à l'abolition des bureaux de poste étrangers existant en Turquie à des conditions qu'il serait facile de déterminer en vue d'offrir des garanties de célérité et de sécurité nécessaires au point de vue postal. Elle estime en outre, qu'une déclaration des puissances sur leur désir de mettre fin au régime des capitulations dans l'empire ottoman et l'ouverture, après la conclusion de la paix, de négociations pour étudier en commun les moyens propres à réaliser ce but, formera, avec les matières économiques ci-dessus énumérées, un ensemble de mesures permettant la réalisation des promesses des puissances exposées dans ladite note. »

Au jour et à l'heure fixés, les Bulgares reprenaient les hostilités en bombardant Andrinople et en prenant l'offensive contre Boulaïr, tandis qu'ils se tenaient sur la défensive devant Tchataldja. Les bulletins officiels ne tarissaient pas sur les victoires ottomanes. Ainsi l'Agence Ottomane publiait le communiqué suivant :

« Le 4 février, l'ennemi dont, en partie, les forces sont massées dans les environs de Gallipoli a fait avancer un de ses régiments, de Kadikeuy vers Kavak où se trouvait un de nos détachements. Un combat s'est engagé, qui a duré jusqu'au soir. Il s'est terminé à notre avantage. A la tombée de la nuit, suivant des dispositions antérieures, nos troupes se sont retirées vers Boulaïr, sans que l'ennemi ait pu les poursuivre. »

C'était la phraséologie habituelle des communiqués turcs, quand les troupes ottomanes avaient subi un échec. Et le lendemain 5, cet échec se changeait en défaite. C'est même ce qui empêcha d'aboutir les pourparlers entamés par Chevket-Pacha avec le général Savoff pour l'arrêt des hostilités. Une tentative de débarquement à Charkeuy ne réussissait pas davantage, le 7, et les Turcs étaient complètement battus à Boulaïr. Mahmoud Chevket n'était pas sans se rendre compte que la prolongation de la guerre aggravait chaque jour la situation de l'empire. Un journal à sa dévotion, le *Vazifé*, publiait un grand article dans lequel, après avoir fait l'éloge du grand-vézir, « le puissant facteur du 23 juillet 1908, le héros du 13 avril 1909, le grand réorganisateur de l'armée, qui voit le salut du pays uniquement dans le rétablissement de la paix », il concluait ainsi :

« Le gouvernement actuel, à l'instar du gouvernement précédent, travaille pour la paix. Se proclamer partisan de la guerre et vociférer dans les rues . « La mort ou n'importe quoi », c'est jouer avec l'existence de la nation elle-même. A ce moment, où le cœur de la nation saigne si abondamment, mieux vaut la guider vers les moyens de réparer ses pertes que de la pousser stérilement au désespoir. Sinon, il se peut que de nouvelles calamités succèdent aux calamités et que si la nation se laisse emporter par la fureur, toute paix devienne impossible. Ce serait le plus grave des périls pour le gouvernement et pour le pays. »

Le gouvernement voulait traiter; il envoyait à Londres Hakki-Pacha — qu'il n'était plus question de déférer à la haute cour pour la Tripolitaine — pour essayer de reprendre les pourparlers sur la base de la note collective du 17 janvier. Mais c'était déjà trop tard; le temps avait marché.

Le principe d'une indemnité de guerre pour les Balkaniens avait été admis par la conférence des ambassadeurs et la Porte envoyait à Paris et à Londres Djavid-Bey pour négocier quelle quote-part de la dette publique ottomane assumerait chacun des coalisés. La chute d'Andrinople, le 26 mars, après une défense qui a illustré le nom du défenseur de la place, le général Chukri-Pacha[1], — Janina s'était rendue aux Grecs le 5 mars, — vint apporter nu nouvel argument aux partisans de la paix à Constantinople. Néanmoins le Comité tenait plus que jamais pour la guerre à outrance et ses journaux ne cessaient d'essayer de prouver à la population que l'armée ottomane était en état d'écraser les Bulgares. L'intervention de l'Autriche à propos de Scodra qu'à Vienne on ne voulait voir devenir possession monténégrine faisait même entrevoir au Comité le décevant espoir d'une action autrichienne contre le Monténégro et la Serbie.

Cependant le 31 mars, les ambassadeurs à Constantinople remettaient à la Porte une note collective fixant la frontière turco-bulgare de Midia à Enos en ligne droite, repoussant la demande d'indemnité des alliés, mais laissant entendre qu'il pourrait y avoir compensation pour ceux-ci du côté de la quote-part de la dette publique ottomane qui devait leur incomber. Le 1er avril la Porte répondit qu'elle s'en remettait complètement aux décisions des puissances. Les alliés, à qui les puissances avaient également communiqué leur note, ne se pressèrent pas de répondre. Ils attendaient la chute de Scodra. Les opérations militaires continuèrent, mais sans grand entrain de part et d'autre; on se canonnait chaque jour à Tchataldja, mais les actions de guerre se bornaient à de légères escarmouches. Au fond personne n'avait plus envie de se battre, en dépit des excitations de la presse outrancière. Le 12 et le 13 avril de violentes canonnades avaient lieu à Tchataldja qu'on transforma de part et d'autre

1. Avec Mahmoud Mouktar, Djavid-Pacha, Izzet Fuad, Chukri-Pacha est un de ceux qui ont sauvé l'honneur des armes ottomanes, grâce à qui on a pu dire parfois de l'armée turque dans cette triste guerre, *gloria victis*. En récompense on l'a mis d'office à la retraite le 2 janvier 1914.

en « sanglantes » batailles, suivies d'une suspension d'armes du 14 au 16 pour enlever les blessés et les morts. L'ambassade de France fut sollicitée de servir d'intermédiaire à Sofia pour faire transformer la suspension d'armes en armistice permettant de discuter les conditions de la paix. Le 17 avril un armistice était conclu aux conditions suivantes :

1° Les hostilités sont suspendues à Tchataldja et à Boulaïr jusqu'au 23 avril.

2° Si les négociations pour la paix n'aboutissent pas dans cet intervalle, le délai sus-indiqué pourra être prolongé d'un commun accord.

3° Une commission qui sera désignée par les deux parties fixera une zone neutre entre les deux armées.

4° En cas de reprise des hostilités, les deux parties devront se donner un préavis de 48 heures ; le délai commencera à courir le jour même où ce préavis aura été communiqué à la partie adverse, à 8 heures du soir.

5° Pendant la durée de la suspension des hostilités, la flotte ottomane ne s'opposera pas au ravitaillement de l'armée bulgare, en vivres et en provisions entre le golfe de Saros et la mer Noire.

L'armistice était, avant l'expiration, prolongé *sine die* et c'était à la conférence de Londres à prononcer le dernier mot. Les bases arrêtées par celles-ci le 20 mai étaient : cession par la Turquie de tous les territoires à l'ouest de la ligne Enos-Midia ; détermination des frontières et du statut de l'Albanie ; attribution et régime des îles de l'Egée.

La ligne Enos-Midia devait être droite, mais il ne s'ensuivait pas qu'elle dût garder la rectitude d'une ligne géométrique ; autre chose était un trait de crayon rouge ou bleu tracé sur une carte sans tenir aucun compte des montagnes, des vallées, des fleuves, et une délimitation pratique sur le terrain, subordonnée aux exigences de la configuration topographique. Le travail des plénipotentiaires devait être soumis à la revision d'une commission mixte opérant sur le terrain. Du reste on était déjà entré dans cette voie, car une commission d'officiers d'état-major était partie le 9 mai pour le camp bulgare, afin de fixer, de concert avec l'état-major

bulgare, une ligne de frontière provisoire. De même que les questions économiques et financières étaient réservées à la Conférence de Paris, la question albanaise et la question des îles de l'Egée étaient du ressort de la Conférence des Ambassadeurs. L'Albanie n'intéressait plus la Turquie qu'au point de vue sentimental [1]. Que la couronne d'Albanie fût ceinte par un prince quelconque, peu importait à la Sublime Porte. Que le nouvel État albanais enfermât ou non dans ses limites, Scodra, Argyrocastro et autres localités réclamées par les coalisés, ce n'était plus affaire à la Turquie. Elle n'avait pas à discuter cela dans les préliminaires de la paix; c'était aux alliés de s'arranger avec les puissances. En ce qui concernait les îles, la Crète était cédée à la Grèce: pour les autres, les puissances statueraient; la Turquie l'acceptait, elle n'avait plus à y revenir.

Les complications extérieures n'avaient pas été assez puissantes pour amener les partis à désarmer. Les anti-unionistes, un moment démoralisés par la rapidité et la vigueur du coup de main du 23 janvier, s'était ressaisis et recommençaient la lutte. La conspiration était dans la rue. Au mois d'avril, la police annonçait qu'elle avait découvert une vaste conspiration ourdie par Sabaheddin-Bey et la Ligue militaire, et on avait procédé à une masse d'arrestations; mais tout s'était passé dans le secret des geôles gouvernementales et il est impossible de savoir la vérité à cet égard. Toutefois on conspirait réellement et la preuve devait en être faite par l'assassinat du grand-vézir et ministre de la guerre Mahmoud Chevket-Pacha le 28 juin au matin.

« La Révolution est comme Saturne, elle dévore ses enfants. » Ce qu'on a dit de la Révolution française s'applique

1. Toutefois le gouvernement jeune-turc tenta, en janvier 1914, un coup de force en Albanie, essayant de soulever le pays en faveur de la domination ottomane. La tentative, mal combinée du reste, échoua entièrement, les Albanais, dont l'Europe avait proclamé solennellement l'indépendance, ne se souciant aucunement des Turcs. Les officiers turcs fourvoyés dans cette aventure furent condamnés par la cour martiale de Vallona à diverses peines variant de 1 à 15 ans de prison ou de réclusion. Leur chef, Békir-Agha, fut condamné à mort. La condamnation ne fut pas suivie d'effet.

également à la Révolution turque. Depuis le 23 juillet 1908, c'était le troisième ministre de la guerre qui disparaissait de mort violente : le maréchal Redjeb-Pacha, empoisonné par Yildiz ; le général Nazim-Pacha tué à coups de revolver le 23 janvier 1913 par les Unionistes ; le maréchal Mahmoud Chevket-Pacha assassiné dans son automobile au détour d'une rue. Ce dernier crime était commis par le parti « Liberté et Entente », étiquette sous laquelle s'étaient groupés tous les opposants, libéraux ou réactionnaires, les anciens partisans d'Abd'ul Hamid et les fanatiques.

Le maréchal, qui passait toutes les matinéesau ministère de la guerre, sortait du seraskerat à 10 heures 45 pour se rendre à la Sublime Porte. Il était en automobile sans aucune escorte, ayant avec soi ses deux officiers d'ordonnance : le capitaine Echref-Bey et le lieutenant de vaisseau Ibrahim-Bey. Autrefois avant que les automobiles fussent introduits à Constantinople, les voitures du grand-vézir, du ministre de la guerre, de la marine, du grand maître de l'artillerie étaient toujours précédées et suivies de cavaliers la carabine sur la cuisse, les officiers d'ordonnance se tenant aux portières. Les automobiles ayant remplacé les voitures, les escortes ont disparu, car il leur était trop difficile de les suivre lorsqu'ils filaient à toute vitesse. C'est cette absence d'escorte qui permit la perpétration du crime. L'automobile de Mahmoud Chevket-Pacha avait tourné l'angle de la place de Sultan-Bayazid pour s'engager dans la rue Emin-Bey, quand il se trouva en face d'un enterrement. Il s'arrêta. Aussitôt éclatèrent une quinzaine de coups de revolver tirés de trois côtés différents. Le grand-vézir s'était affaissé sur les coussins, le lieutenant de vaisseau Ibrahim-Bey se leva pour couvrir son chef, mais une balle le renversa raide mort. Le capitaine Echref-Bey sauta à bas de l'automobile le revolver au poing, mais l'arme ne partit pas. Seul, le chauffeur du maréchal riposta avec son revolver aux coups des assassins. Echref bey s'étant élancé sur le seraskerat pour chercher du renfort, les bravi sans plus s'occuper de Mahmoud Chevket montèrent dans un automobile noir et rouge qui les attendait tout près de là sur la place de Sultan Ba-

yazid et s'enfuirent à une vitesse vertigineuse. Transporté au seraskerat, Mahmoud Chevket-Pacha y expira vingt minutes après, sans avoir pu prononcer une parole. Il avait été frappé de cinq balles : une qui, entrée par la région temporale gauche était sortie par la région temporale droite ; une qui avait traversé l'omoplate et brisé le bras gauche ; une qui avait brisé la colonne vertébrale près de la nuque ; deux qui avaient troué le dos.

D'après l'enquête de la police un complot avait été organisé pour renverser le gouvernement en assassinant ses principaux soutiens, complot qui aurait été la suite de la conspiration avortée de Sabaheddin et de Savfet Lutfi-Bey. On devait tuer Mahmoud Chevket; Djemal-Bey, gouverneur militaire de Constantinople et commandant en chef du I^er^ corps d'armée ; Enver-Bey, chef d'état-major du X^e^ corps qui était cantonné à San Stefano et à Macrikeuy gardant la capitale contre tout mouvement qu'auraient pu tenter les troupes de Hademkeuy dont on n'était pas sûr si la Ligue militaire essayait un pronunciamiento ; Talaat-Bey, secrétaire général du Comité Union et Progrès qui dans la coulisse est le véritable chef du gouvernement et de l'unionisme ; Carasso-Effendi, ex-député de Constantinople, et Mazliah-Effendi, ex-député de Smyrne, membres du Comité, auxquels on reprochait d'être des Juifs. Le gouvernement avait été prévenu que des attentats se préparaient, mais il n'avait pris aucune des précautions auxquelles il aurait dû recourir ; il s'était contenté de renforcer la garde de la Porte et des ministres afin qu'on ne pût refaire contre lui un 23 janvier. Mais par une singulière naïveté on n'avait pas envisagé l'éventualité d'un attentat dans la rue. Mahmoud Chevket lui-même, avisé qu'on en voulait à sa vie, avait haussé les épaules.

Les assassins étaient au nombre de 6 : Topal (*boiteux*) Tewfik, un bravo dangereux prêt à tous les mauvais coups, condamné pour assassinat, puis amnistié, ainsi que tous les criminels de droit commun par Yildiz, en 1908, après le rétablissement de la constitution, emprisonné comme insurgé du 13 avril 1909, et devenu un des membres les plus ardents du club ententiste ; Kior Emin un des espions attitrés

du grand-vézir Kiamil-Pacha ; le Circassien Zia et Kadir Nazim, tous trois repris de justice ; Kiazim-Bey, ex-capitaine condamné par contumace à la dégradation militaire pour désertion ; Abdur Rhaman-Pacha, fils du général en retraite Hadji Azim-Pacha, à qui appartenait l'automobile servant aux conjurés, et qui espion notoire d'Abd'ul Hamid avait été promu par lui général de brigade, mais qui avait été rayé des cadres par le régime constitutionnel. Mais il y avait bien d'autres complices. Parmi les personnages compromis étaient le général de brigade Damad Salih-Pacha, fils aîné de l'ancien grand-vézir Haïreddin-Pacha, mari de Muniré sultane, fille de feu le prince Kemaleddin, frère du sultan, qui avait signé un bon de L. T. 1000 à Kior Emin ; Réchad-Bey ex-ministre de l'intérieur, Sabaheddin-Bey, le neveu du Sultan, le général Chérif-Pacha, ex-ministre à Stockholm — ce dernier à tort semble-t-il — tous trois réfugiés à Paris; Muhid-Bey, ex-directeur de la sûreté générale sous Kiamil-Pacha.

L'assassinat du grand-vézir devait être simultané avec un pronunciamiento militaire à Tchataldja, mais la Ligue militaire s'illusionnait sur son influence : les soldats ne bougèrent pas. Ce qui rendait le crime particulièrement odieux, c'est que certains des chefs de l'ententisme ou de l'absolutisme — les deux vocables étaient synonymes — qui avaient combiné et commandé l'assassinat, devaient la vie à la mansuétude de Mahmoud Chevket-Pacha qui les avait sauvés de la pendaison, après le 24 avril, à la prière du sultan à qui il répugnait de voir des membres de sa famille exécutés. C'était lui encore qui, dernièrement, avait, malgré le Comité toujours, fait décréter une amnistie pour tous les condamnés politiques. On l'en récompensa en l'assassinant.

### Le vézirat de Saïd-Pacha Halim. La guerre dans les Balkans et la Turquie. L'offensive turque et la reprise d'Andrinople.

Nommé sadrazam par intérim, le jour même de l'assassinat de Mahmoud Chevket-Pacha, devenu titulaire du grand-

vézirat le lendemain, après les funérailles du maréchal, le prince Saïd-Pacha Halim réussit, au bout de sept jours, à constituer son ministère. Ce ne fut pas sans peine et encore la plupart de ses anciens collègues dans le cabinet présidé par Mahmoud Chevket-Pacha restèrent-ils en fonctions. Les modifications portèrent sur les ministères de la guerre dont Chevket était titulaire, de l'intérieur, des travaux publics et du commerce.

A l'intérieur, c'était Talaat, secrétaire général du Comité Union et Progrès, qui remplaçait Hadji Alil-Bey. Talaat avait joué un des plus grands rôles dans le parti unioniste depuis 1909. Il avait été suceessivement ministre de l'intérieur, ministre des travaux publics, leader de la majorité à la Chambre. C'est lui qui avait été la tête et le bras du coup de force du 23 janvier, qui culbuta le régime kiamiliste. C'est un homme d'une rare énergie, qui sait ce qu'il veut et ne recule pas devant les responsabilités. Il a surtout le très grand mérite d'être resté honnête au milieu de la corruption administrative turque. Quant à Hadji Alil-Bey l'*alter ego* de Talaat-Bey, il le remplaçait comme secrétaire général du comité Union et Progrès, fonctions très importantes et très délicates pour lesquelles Talaat avait la poigne trop rude. A la guerre, était nommé le général de division Izzet-Pacha, ex-chef de l'état major général et commandant en chef de l'armée de l'Yémen, vice-généralissime depuis le 23 janvier, le sultan étant de par la fiction constitutionnelle le généralissime des armées de terre et des armées de mer. Le général de division Osman Nizami-Pacha, ex-ambassadeur à Berlin, premier plénipotentiaire à Londres, était nommé ministre des travaux publics. Appeler à ce ministère, un des partisans les plus chauds de l'Allemagne et un des plus fervents soutiens de l'influence germanique, au moment où les Allemands disputaient à la France la concession des lignes ferrées Sivas-Harpout-Diarbékir était plutôt un acte non amical à l'égard de la France. Suleyman-el-Bustani, catholique du rite maronite, sénateur, prenait le portefeuille du commerce. Il avait été autrefois, quand il était député de Beyrouth, vice-président de la Chambre. On avait voulu

récompenser sa fidélité à l'unionisme. L'ex-grand-vézir Saïd-Pacha, trop malade pour s'occuper encore des affaires publiques, était remplacé à la présidence du conseil d'État par Halil-Bey qui avait été président de l'Union et Progrès, ministre de l'intérieur, président de la Chambre des députés. Très riche, très considéré, il formait avec Talaat-Bey et Adil-Bey le triumvirat directeur du parti unioniste. Autrefois le président du Conseil d'État ne siégeait pas au conseil des ministres, c'était une innovation toute récente qui datait du dernier ministère de Saïd-Pacha et qui provenait du désir du comité de voir le prince Saïd-Pacha Halim faire partie du cabinet, à tout le moins comme ministre sans portefeuille. Saïd-Pacha Halim, qui était ministre des affaires étrangères dans le cabinet de Mahmoud Chevket-Pacha, gardait ce portefeuille. Tout d'abord il l'avait offert à Rifaat, Pacha, ambassadeur de Turquie à Paris; celui-ci refusa. Le grand-vézir alors décida de continuer à diriger le Hardjié.

Alors que de graves intérêts étaient en jeu qui touchaient à l'existence même de l'empire, il valait mieux qu'il en fût ainsi. La politique extérieure de la Turquie n'en serait conduite qu'avec plus de méthode et de suite.

Le premier soin du ministère fut de liquider le procès des assassins de Mahmoud Chevket, dans lequel on prit soin d'englober tous les ennemis du comité, même ceux qui étaient innocents du crime. Le 22 juin, la cour martiale prononçait 24 condamnations à mort, dont 12 par contumace. Les condamnés en fuite étaient : le général de division Chérif-Pacha ; Sabaheddin-Bey, fils de Senika sultane, sœur du sultan; Réchid-Bey, l'ex-ministre de l'intérieur; Kemal Midhat-Bey; Pertew Tewfik-Bey; le lieutenant-colonel Zeki-Bey; Ismaïl-Bey ex-député de Gumuldjina; l'ex-général Abdur Rahman-Pacha ; Hikmet, frère du capitaine Kiazim-Bey; Mahmoud-Bey, commandant de gendarmerie en retraite; Kavakli Mustapha-Effendi [1] ; Nazim-Bey. Le 24, à 3 heures

1. Ce dernier fut arrêté à bord d'un navire russe par la police turque, en décembre 1913. L'ambassade de Russie protesta et réclama

1/2 du matin, les autres condamnés : le général de brigade Damad Salih-Pacha ; l'ex-capitaine Kiazim-Bey ; Topal Tewfik ; le lieutenant Mehmed Ali ; Zia-Bey ; le lieutenant de vaisseau Chukri-Bey ; le colonel Fuad-Bey ; l'ex-directeur de la sûreté, Muhid-Bey ; le professeur Abdullah Sefa ; le chauffeur Djevad ; le gendarme Kemal et le nommé Hakki étaient pendus sur la place de Sultan Bayazid.

Mais la fortune ménageait aux Turcs une revanche. La Bulgarie en querelle avec la Serbie et la Grèce pour le partage des territoires conquis et avec la Roumanie qui exigeait une modification des frontières de la Dobroudja, commettait la folie d'attaquer, le 30 juin, ses deux alliées, ce qui déterminait l'entrée en ligne de la Roumanie. Immédiatement la presse turque de Stamboul prêchait avec véhémence une intervention de la Turquie dans le conflit balkanique déclarant que l'auteur principal des désastres ottomans ayant été la Bulgarie, « maudite entre les maudites », c'était elle qu'on devait s'attacher à écraser. Le *Tanin*, organe du comité Union et Progrès écrivait :

« La Turquie n'est pour rien dans la situation actuelle. Les coalisés nous ont, l'année passée, attaqué avec une fureur incroyable ; nous n'avons pensé qu'à nous défendre et nous avons été vaincus. Ce furent encore les coalisés qui, sans attendre notre réponse, ont dénoncé l'armistice pour reprendre l'attaque. Aujourd'hui ce sont eux qui foulent aux pieds les traités et qui s'attaquent les uns les autres. Les préliminaires de la paix ne sont même pas ratifiés. Certains n'ont pas signé le protocole de paix. Les questions restées en dehors du traité de paix n'ont pas reçu de solution. La conférence financière de Paris a dû s'ajourner. Nous faudra-t-il attendre à l'automne pour que nos ennemis aient envie de faire la paix. Faut-il supporter les charges de cet état de choses qui n'est ni la paix, ni la guerre, en laissant nos armées à la frontière ? Tout le monde sait que nos concentrations de troupes ont été provoquées par les discussions de la conférence financière. L'Empire ottoman doit-il continuer à servir de jouet entre les mains de ses ennemis ? La rupture des négociations de Paris, le conflit sanglant dans les Balkans, la paix incomplète, doivent nous

en vain le prisonnier. Le gouvernement ottoman présenta ses excuses, destitua le préfet de police, mais déclara que Mustapha Kavakli s'était tué dans sa prison.

engager à obtenir au plus vite un résultat tangible. Nous contraindrons nos ennemis à signer la paix.

« La Bulgarie est en face de nous, c'est contre elle que nous dirigerons nos coups. A Tchataldja, les Bulgares ont formulé certaines réclamations au nom de tous les alliés. Rien de plus naturel donc, que de notre côté, nous adressions à la Bulgarie toutes les demandes que nous devons faire aux alliés. Que la Bulgarie soit dans l'impossibilité de s'entendre avec les autres pays balkaniques, cela ne nous regarde pas. La Bulgarie, qui a gagné tant de territoires, peut satisfaire à nos justes réclamations. Nous devons donc avant tout éclairer les Bulgares sur les points établis par les traités. Il faudra les chasser du bassin de la Marmara et leur demander des garanties réelles qu'ils renoncent à toute prétention à une indemnité de guerre, tout en prenant à leur charge la partie de la dette publique ottomane qui leur incombe. D'ailleurs l'Empire ottoman a refusé d'admettre le principe d'une indemnité de guerre. »

Le 6 juillet, le gouvernement ottoman faisait transmettre à M. Daneff, par l'intermédiaire du général Osman Nizami-Pacha, premier délégué ottoman à la conférence de la paix, une note réclamant l'évacuation immédiate par les troupes bulgares de tous les territoires de la Thrace appartenant à l'Empire jusqu'à la ligne Enos-Midia. Cependant la note ne fixait pas de délai pour la réponse, ce qui lui enlevait tout caractère d'ultimatum. Les Bulgares ne répondaient pas directement; ils envoyaient à Constantinople M. Natchévitch, ex-agent diplomatique de Bulgarie en Turquie et qui avait toujours été partisan d'une alliance de la Bulgarie avec l'empire ottoman. La mission de M. Natchévich fut assez mal accueillie. Le 9, le gouvernement faisait paraître un communiqué officieux portant :

« Les nouvelles publiées par certains journaux, ce matin, que l'échange de vues entre Sofia et Constantinople rendrait inutile l'arrivée ici de M. Natchévitch sont absolument dénuées de fondement. Il résulte des informations recueillies que dans les milieux gouvernementaux, on considère que la mission de M. Natchévitch à Constantinople ne peut avoir aucun rapport avec la question de l'évacuation immédiate du littoral de la Marmara et des territoires ottomans jusqu'à la frontière Enos-Midia. En raison de l'émotion que soulève dans les milieux civils et militaires l'occupation de ces régions par les Bulgares et des préjudices considérables que cette occupation cause au pays, il paraît certain que les mesures qui s'imposent seront prises pour la reprise de possession de ces territoires dans le cas où la Bulgarie ne ferait pas immédiatement droit à nos demandes ».

Le *Tanin* tenait un langage de plus en plus hautain, il écrivait « ce n'est pas seulement l'alliance, mais la neutralité même de la Turquie qui a du prix à l'heure actuelle.... La Turquie ne fera rien, ni pour les beaux yeux de la Bulgarie ni pour ceux de la Grèce. Donnant, donnant. »

M. Natchévitch déclarait que la Bulgarie ne demandait pas mieux que d'évacuer les localités situées au delà de la ligne Enos-Midia, pour pouvoir vivre en bons termes avec les Ottomans. Mais en même temps que l'évacuation immédiate, les Turcs réclamaient l'abandon par la Bulgarie de la demande d'indemnité de guerre ; l'acceptation de la part contributive de la Dette publique ottomane ; des garanties pour les droits des musulmans résidant dans les territoires appartenant à la Bulgarie. Le délégué bulgare ne donna là-dessus que des réponses évasives. Le 20 l'armée de Tchataldja recevait l'ordre de se tenir prête à marcher, dans la direction de Rodosto et dans celle de Tchorlou. C'était le lieutenant-colonel Enver-Bey qui avait fini avec l'aide du Comité, par imposer au gouvernement l'offensive contre la Bulgarie. La réoccupation de la Thrace orientale s'opéra sans que l'armée turque rencontrât la moindre résistance, les troupes bulgares se retirant toujours. Le 22, la nouvelle que les volontaires d'Enver-Bey et la cavalerie irrégulière d'Ibrahim-Bey étaient entrés dans Andrinople abandonné par les Bulgares, mettait Stamboul dans une allégresse folle.

Trois jours auparavant, le 19 Juillet, la Porte avait pris soin de prévenir les grandes puissances qu'elle allait s'installer de nouveau à Andrinople. La note ottomane débutait en accusant la Bulgarie de s'être refusée à évacuer le bassin de la Marmara, afin de s'assurer une frontière répondant à l'interprétation abusive qu'elle donnait à la dénomination de la ligne Enos-Midia, et de n'avoir retiré son armée que lorsque le gouvernement impérial avait donné l'ordre à ses troupes d'avancer. Elle continuait en ces termes :

« D'autre part, le gouvernement impérial, soucieux d'avoir la possibilité de défendre la capitale et le détroit des Dardanelles a, de tout temps, insisté et démontré que la seule frontière ayant pour point de départ Enos, devait être tracée par une ligne remontant vers le nord

en suivant la Maritza. Le fait que ce tracé n'a pas été fixé tel qu'il devait l'être dans le texte du traité de paix, s'explique à n'en pas douter par le désir qu'avaient les grandes puissances d'écarter les difficultés, alors soulevées par la Bulgarie et d'assurer ainsi, le plus rapidement possible la réunion des délégués à Londres.... Dans ces conditions, le gouvernement impérial se voit obligé d'occuper dès maintenant la frontière en question, en s'engageant à fixer, d'accord avec les puissances, le sort futur de la Thrace. Il s'empresse d'ajouter que dans son désir de respecter les décisions des grandes puissances, d'une part, et celui d'établir avec la Bulgarie des relations normales, durables, d'autre part, il considère ledit tracé comme une frontière définitive, s'engageant à ne la dépasser sous aucun prétexte. »

L'Europe se montra formalisée du peu de respect que la Turquie démontrait pour les décisions de la conférence de Londres. L'Angleterre fit savoir à la Porte, par son chargé d'affaires à Constantinople qu'en présence de l'attitude du gouvernement ottoman et vu l'occupation d'Andrinople, le gouvernement britannique était obligé à retirer l'assurance qu'il avait précédemment donnée qu'il était disposé à lui assurer sans restriction, son aide morale et matérielle afin de lui permettre d'organiser ses possessions d'Asie, et à le laisser exposé aux désastreuses conséquences de la politique dans laquelle il s'était engagé. La menace certes était grave puisqu'elle laissait entrevoir aux Turcs le démembrement de leurs possessions d'Asie ; mais le gouvernement ottoman était habitué aux menaces et il savait qu'elles ne sont jamais suivies d'effet. Il n'ignorait pas que le concert européen dont on prétendait exciper n'était qu'un vain mot et que jamais les puissances ne se mettraient d'accord pour une action commune contre lui ou pour donner mandat à l'une d'entre elles, de le mettre à la raison. Il était convaincu qu'il pouvait compter sur l'appui diplomatique de l'Allemagne et que l'abstention de celle-ci non seulement romprait toute entente pour une coercition mais empêcherait toute action militaire de l'Angleterre et de la Russie, soit même de ces deux puissances ensemble. D'ailleurs les chancelleries qui auraient voulu imposer aux Turcs, au besoin par la force des armes, le respect des décisions de Londres étaient arrêtées par la crainte de complications avant-courrières d'une guerre générale. C'est pour cela que

les Turcs affirmaient avec tant d'assurance qu'ils ne quitteraient pas Andrinople ; qu'Enver-Bey s'écriait : « Nous y sommes, nous y resterons » ; que le généralissime Izzet-Pacha faisait télégraphier aux journaux de Stamboul cette déclaration :

« En mon nom et en celui de mes compagnons d'armes, je déclare que nous n'avons pas et nous ne pouvons avoir l'idée d'abandonner Andrinople. La ville ne saurait être rendue. »

Le 7 août, les représentants des puissances à Constantinople remettaient au grand-vézir la déclaration suivante dont ils laissaient copie écrite :

« D'ordre de mon gouvernement, je suis chargé de rappeler dans les termes les plus catégoriques le gouvernement impérial, au respect du maintien des principes posés par le traité de Londres et notamment de la disposition relative à la ligne Enos-Midia.

Je suis autorisé, en même temps, à déclarer à Votre Altesse, que, dans la délimitation, les puissances seraient disposées à prendre en considération les conditions que le gouvernement peut estimer indispensables pour la sécurité de cette frontière.

Aurait-il voulu se conformer aux injonctions de l'Europe, le gouvernement ne l'aurait pas pu sous peine d'une révolution furieuse à la tête de laquelle aurait été l'armée qui aurait balayé tout ; il était obligé de défier l'Europe. Le bruit ayant couru qu'une partie des membres du gouvernement étaient d'avis qu'il était inutile et dangereux de vouloir résister à l'opinion unanime des puissances et que mieux valait poser la question d'Andrinople sur le terrain des compensations, Talaat-Bey, ministre de l'intérieur, fit publier dans le *Tanin* la note suivante :

« Il se peut que quelqu'un soit partisan de l'évacuation d'Andrinople ; mais quiconque nourrirait de telles pensées ne saurait rester membre du cabinet. Les ministres sont unanimes à vouloir la conservation d'Andrinople. Celui qui se prononcerait pour l'évacuation serait déplacé dans le gouvernement. »

Le 11, le grand-vézir remettait aux représentants des puissances la réponse de la Porte à leur note. Le gouver-

nement ottoman se déclarait le plus respectueux observateur du traité de Londres mais l'impérieuse obligation d'empêcher l'extermination systématique des populations se trouvant au delà de la ligne Enos-Midia, l'avait contraint à passer outre à la stipulation concernant ladite ligne. Profitant ensuite habilement de la contradiction qui existait entre le premier alinéa et le second de la note identique des puissances, la Porte invoquait l'absolue nécessité d'une frontière susceptible de garantir la sécurité de la capitale et celle des détroits et constatant « avec une vive reconnaissance » que les puissances admettaient cette nécessité, y voyait une justification de la conduite du gouvernement impérial. En conséquence le grand-vézir espérait que les puissances voudraient bien admettre aussi la ligne frontière que le gouvernement impérial avait revendiquée par sa communication du 19 Juillet.

Le discours menaçant que Sir E. Grey prononça aux Communes le lendemain, riposte en quelque sorte à la note turque, aviva encore les passions populaires à Stamboul. On ne parlait que de déclarer la guerre à la Bulgarie. La diplomatie européenne cherchait en vain les moyens d'en imposer aux Turcs. La Russie proposait le boycottage financier de la Turquie, mais la Porte ne s'en émouvait pas. Elle se disait, et l'événement lui a donné raison, qu'elle trouverait toujours des bailleurs de fonds. On parlait aussi du blocus des ports ottomans. A Sofia, on s'en remettait à l'Europe du soin de faire respecter sa décision, mais les Turcs se sentant de plus en plus forts, non seulement gardaient Andrinople mais prétendaient dicter leurs conditions aux Bulgares pour le tracé de la nouvelle frontière Enos-Maritza-Andrinople et ils parlaient même de reprendre la Thrace occidentale. Craignant de perdre aussi ce débris de leurs anciennes conquêtes, les Bulgares se résignèrent à traiter directement avec les Turcs.

**La paix avec la Bulgarie : le traité de Constantinople. La paix avec la Grèce : le traité d'Athènes. La question des îles; la Turquie prépare la revanche.**

Les pourparlers officiels commencèrent en septembre. Leur marche régulière déjà bien pénible fut rendue encore plus difficile par l'insurrection musulmane de la Thrace occidentale qui avait constitué un gouvernement provisoire siégeant à Gumuldjina, ce qui incitait la Porte à réclamer des localités sises sur la rive droite de la Maritza. Enfin le 18 septembre, la plupart des questions en litige étaient réglées. Le protocole fixant le tracé définitif de la nouvelle frontière était déjà signé et la carte de celle-ci annexée au protocole était dressée par les conseillers militaires des deux parties. Les Bulgares avaient cédé sur tous les points pour ainsi dire : ils abandonnaient Andrinople, Kirk-Kilissé et Démotika, cédant ainsi aux Turcs toute la rive droite de la Maritza, depuis Mandra à 25 kilomètres au sud-ouest de Démotika jusqu'à deux kilomètres au sud de Mustapha pacha, laissant Tchirmen à la Turquie. La frontière tournait ensuite directement à l'est pour suivre de Senjak à Khaïbilar, l'ancienne frontière turco-bulgare, longeait le cours de la Resnaya pour aboutir au village de San Stefano, au sud de Trinovadjek sur la mer Noire. Comme fiche de consolation, la Bulgarie gagnait quelques districts où les Bulgares sont en majorité du côté de la mer Noire, mais elle perdait le chemin de fer Andrinople-Dédéagatch du moins dans toute sa partie supérieure et Dédéagatch qui devait être le port d'exportation de la Bulgarie centrale sur l'Egée, voyait son développement économique étouffé dans l'œuf, à moins de la construction d'une voie ferrée qui devant traverser des massifs montagneux, coûtera très cher.

En ce qui concernait la nationalité des habitants des districts de la Thrace et de la Macédoine dévolus à la Bulgarie, le point de vue turc prévalut également. Les habitants en question avaient un délai de quatre ans pour opter

entre la nationalité ottomane ou la bulgare, et pendant ces quatre années ils seraient considérés comme sujets ottomans. Le délai passé, ceux qui n'auraient pas opté seraient tenus pour sujets bulgares. Les individus originaires de ces régions qui habitaient une province de l'empire restaient ottomans. De même gardaient leur nationalité ottomane ceux qui, originaires d'autres provinces de l'Empire, habitaient celles cédées à la Bulgarie. L'option était personnelle, un père ne pouvait opter pour les membres de sa famille. Les mineurs une fois arrivés à leur majorité choisissaient entre la nationalité ottomane et la bulgare.

Relativement aux prisonniers de guerre ottomans, la Bulgarie réclamait le remboursement intégral des sommes qu'elle avait dépensées pour leur entretien. Les Turcs consentaient seulement à payer l'argent consacré à la solde des officiers et ne voulaient rien savoir de l'entretien des soldats. Il prétendaient même que les Bulgares devaient s'estimer heureux qu'on ne leur réclamât aucune indemnité pour les prisonniers qui au cours de leur captivité étaient morts d'une façon ou d'une autre. Le litige était renvoyé à la cour de La Haye.

Restaient à débattre les questions des vakoufs, des muftis, des communautés musulmanes. Un communiqué officiel publié le 25 disait : « pour la séance de samedi il reste la question des vakoufs, qui sera sans doute terminée définitivement et alors le traité de paix pourra être signé les premiers jours de la semaine prochaine ». Cette question des vakoufs était des plus compliquées et bien propre à servir de pierre d'achoppement aux négociations si les Bulgares n'avaient semblé avoir pour doctrine absolue de céder sur tous les points aux Turcs quand ceux-ci s'affichaient irréductibles. On était déjà d'accord en principe sur les vakoufs dont les revenus servent à l'entretien des établissements pieux situés dans les nouveaux territoires bulgares ; ils seraient administrés par les communautés musulmanes elles-mêmes, conformément au protocole turco-bulgare de 1909. La divergence portait sur le point suivant : le protocole en question reconnaissait le droit de contrôle au gou-

vernement bulgare ; les Turcs voulaient que pour les vakoufs de la nouvelle Bulgarie, le droit de contrôle appartînt au Cheikh-ul-Islam de Constantinople. Il y avait encore deux autres catégories de vakoufs : les *mazbouta* biens dédiés à des établissements de bienfaisance en Anatolie : les *mustesna*, majorats grevés de certaines servitudes pour des affectations de bienfaisance publique. La convention de 1909 avait prévu pour les vakoufs majorats de l'ancienne Bulgarie, l'institution d'une commission qui devait examiner l'affaire et remettre son rapport dans un délai de trois ans. Cette commission dont les travaux devaient être terminés avant la guerre turco-balkanique n'avait jamais formulé ses conclusions.

Le 29 septembre la paix était signée ; le traité de Constantinople accordait aux communautés musulmanes en Bulgarie une situation qui les constituait en quelque sorte un état dans l'État. Il donnait aux musulmans non seulement l'égalité parfaite de droits avec les chrétiens, mais les communautés indépendantes ne relevaient que de leurs chefs spirituels, c'est-à-dire que les musulmans de la Bulgarie étaient soumis en ce qui concerne leur statut personnel, non aux lois civiles bulgares, mais aux prescriptions de la loi du Chéri. Les muftis, chefs des communautés musulmanes étaient élus par les électeurs mahométans et à leur tour, ils nommaient le mufti en chef, lequel reçoit l'investiture du Cheikh-ul-Islam de Constantinople et a la haute main sur les écoles, les établissements de bienfaisance et les établissements religieux des communautés. Les écoles musulmanes jusqu'ici considérées en Bulgarie comme établissements privés, étaient désormais entretenues par l'Etat. Les biens vakoufs étaient administrés selon les lois et dispositions du Chéri. Aucun bien vakouf ne pouvait être exproprié qu'après la désignation d'un terrain ayant la même valeur par rapport à l'endroit où il se trouverait situé et après paiement de la valeur de la bâtisse.

Il n'est pas sans intérêt de signaler l'article XIX lequel est ainsi conçu :

« Les dispositions du traité de Londres sont maintenues

en ce qui concerne le gouvernement impérial ottoman et le gouvernement royal bulgare, pour autant qu'elles ne sont pas abrogées ou modifiées par les stipulations qui précèdent ».

Le gouvernement ottoman avait déclaré qu'il ne reconnaissait pas le traité de Londres, cet acte diplomatique n'étant plus qu'un vieux chiffon de papier froissé, déchiré, foulé aux pieds. Or, par le traité avec la Bulgarie, la Porte se donnait elle-même un démenti, en affirmant la validité du traité de Londres.

L'attitude si conciliante, si humble, des Bulgares devant les Turcs, avait été un problème pour tout le monde. Comment concilier cette docilité avec la proclamation superbe du roi Ferdinand au début de la guerre, appelant ses sujets à la croisade et reprenant à son compte le vieux cri d'Urbain II : « Dieu le veult ! » ? De même toute la politique suivie par les Bulgares depuis l'armistice qu'ils commirent la faute d'accorder aux Turcs, parut incompréhensible. On peut trouver le fil conducteur au milieu de cette obscurité dans l'intervention russe qui a empêché l'armée bulgare victorieuse de pousser à fond ses succès et a mis un veto absolu à la prise des lignes de Tchataldja. Le parti militaire, très probablement leurré par le mirage de l'appui effectif de l'Autriche, voulut avoir une compensation en Macédoine aux dépens des Grecs et des Serbes, d'où la guerre criminelle et fratricide qui mit aux prises les anciens alliés. Sans doute Monastir qui avait été attribué aux Serbes est une ville bulgare et coutzo-valaque où l'on ne trouvait pas une demi-douzaine de Serbes, mais on aurait dû y regarder à deux fois avant de risquer, pour la possession de cette ville, tous les magnifiques résultats déjà acquis. La campagne contre les Serbes et les Grecs, mal emmanchée, car les contingences politiques avaient primé les nécessités militaires, tourna mal pour les Bulgares ; alors prévalut chez eux l'idée qu'ils pourraient s'allier avec les Turcs contre les Grecs. L'envoi de M. Natchévitch avait pour objet la conclusion d'une entente turco-bulgare dont le prix devait être l'abandon de la frontière Enos-Midia en ligne droite par la Bulgarie et le tracé

par le cours de la Maritza et de l'Erghène. Les Turcs jouèrent les Bulgares en lançant toutes leurs forces sur Andrinople se doutant bien que la ville ne serait pas défendue, car les Bulgares ne voudraient pas, en reprenant les hostilités contre la Turquie, renoncer à l'espoir d'une revanche sur les Grecs.

Le veto de la Russie à l'occupation de Tchataldja qu'on ne pouvait admettre à Pétersbourg, explique la volte-face de la Bulgarie qui cessant de graviter dans l'orbite russe, se tourna du côté autrichien. Seulement elle se trompa sur la force de résistance de l'appui qu'elle avait cru trouver. On comprend aussi pourquoi la presse russe, même certains organes panslavistes, attaquèrent violemment les Bulgares et même reproduisirent à propos des « atrocités bulgares » tous les racontars qu'on leur transmettait de Constantinople. Sans doute, la Russie insista pour que Cavalla fût attribué aux Bulgares, mais cette intervention toute platonique ne saurait compenser aux yeux des Bulgares, l'appui moral prêté par le gouvernement de Saint-Pétersbourg aux Serbes et l'indifférence apportée à la question d'Andrinople. Le mouvement qui s'est dessiné chez les Bulgares macédoniens pour une répudiation de la religion orthodoxe et une union avec Rome, ou une fusion avec l'Église anglicane, s'inspirait autant de rancune contre la Russie que de haine pour le Fanar et les Hellènes.

Libre de tout souci du côté des Bulgares, la Porte allait pouvoir tourner toute son attention sur les Grecs. Depuis la fin de juillet déjà, des négociations étaient entamées à Athènes pour la signature du protocole-annexe de paix turco-grecque, mais elles n'avaient guère avancé, une égale intransigeance se manifestant de part et d'autre. Les questions en litige étaient les suivantes : Capitulations ; privilèges du patriarcat œcuménique ; biens vakoufs ; indigénat ; service militaire ; indemnité pour les bateaux hellènes illégalement séquestrés par la Turquie avant la guerre.

Le gouvernement d'Athènes demandait que les sujets hellènes jouissassent du bénéfice des capitulations tel qu'il leur était reconnu avant la guerre turco-grecque de 1897.

La Porte déclarait la chose impossible, prétendant que le traité de Canlidja sur lequel la Grèce fondait ses réclamations, n'était nullement explicite à ce sujet; elle ajoutait que le gouvernement ottoman avait toujours contesté aux Héllènes le droit aux capitulations et que si ceux-ci avaient pu en bénéficier, ç'avait été par un abus qui ne saurait être érigé en loi. En outre les capitulations étaient condamnées déjà par les grandes puissances et étaient destinées à disparaître, le gouvernement ottoman ne pouvait reconnaître aux Hellènes un régime spécial qui bientôt ne devait plus exister.

En échange des garanties qu'il offrait pour le libre exercice du culte musulman, l'administration des vakoufs, le maintien du statut personnel des musulmans dans les pays annexés à la Grèce, le gouvernement hellène demandait qu'une clause de la convention reconnût intangibles tous les privilèges du patriarcat œcuménique, tels que ceux-ci furent accordés par Mohammed le Conquérant. La Porte refusait déclarant qu'elle ne pouvait admettre une clause qui reconnaîtrait à un état étranger le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Turquie.

En ce qui concernait la question des vakoufs des territoires cédés à la Grèce, la Porte demandait que les conditions acceptées par le gouvernement hellène en 1880 pour l'administration des vakoufs de la Thessalie fussent étendues aux vakoufs des nouvelles provinces grecques. En conséquence, tous les biens dédiés portant le nom de vakouf seraient reconnues propriété des mosquées et autres établissements pieux. Le cabinet d'Athènes ne voulait laisser aux mosquées que leurs vakoufs directs et revendiquait tous les autres. Il entendait que, selon les dispositions du droit international, ces lieux passassent en la possession de l'Etat hellène qui se substituait à l'Etat ottoman. Si la Grèce n'avait pas fait cette distinction en Thessalie c'est que cette province n'avait pas été conquise à la suite d'une guerre, mais avait été cédée à l'amiable.

Touchant la nationalité des habitants des territoires cédés, la Porte demandait pour les habitants des pays conquis originaires de ces contrées, un délai d'option de trois ans,

pendant lesquels ils seraient toujours considérés comme sujets ottomans. Le gouvernement hellène accordait un délai d'option d'une année seulement, et voulait que le droit d'option fut étendu à toute personne originaire des pays conquis, quelle que fut la localité où elle résidait.

La Grèce avait proposé au gouvernement ottoman d'exempter du service militaire ses sujets musulmans contre pareille exemption des Grecs sujets ottomans. La Porte refusa même de discuter la proposition. Le cabinet d'Athènes suggéra alors l'idée que la Turquie formât des bataillons spéciaux des Grecs ottomans, la Grèce en usant de même avec ses sujets musulmans qui garderaient ainsi le fez et leurs traditions nationales. Nouveau refus de la Porte, car si elle consentait à former les Grecs en corps distincts, elle devrait accorder la même concession aux Arméniens.

Le gouvernement hellène demandait une amnistie générale pour les Grecs sujets ottomans qui avaient déserté pour ne pas servir dans les rangs de l'armée turque et avaient fui à l'étranger, ainsi que pour ceux qui s'étaient enrôlés dans l'armée hellène. La Porte acceptait d'amnistier ses sujets grecs civils qui avaient servi dans l'armée hellène mais elle refusait d'en faire de même pour les officiers et les soldats qui avaient déserté, attendu qu'une pareille mesure compromettrait gravement la discipline et l'ordre dans l'armée ottomane.

Enfin la Grèce réclamait trois millions de livres turques au gouvernement ottoman pour la saisie d'une centaine de navires marchands helléniques, confisqués par les Turcs en violation de toutes les règles du droit international, alors que la Grèce et la Turquie étaient encore en paix et que même Kiamil-Pacha faisait des propositions à Athènes pour une entente gréco-ottomane. Les Turcs ne voulaient donner aucune indemnité.

Les Turcs le prenaient de haut. Un des organes du Comité le *Terdjuman-i-Hakikat* notifiait insolemment à la Grèce que si elle ne signait pas immédiatement la paix, dans la forme exigée par la Porte, la Turquie s'allierait à

la Bulgarie et que, alors les Hellènes écrasés devraient restituer Cavalla, Salonique et les îles de l'Egée.

« La Russie, disait l'organe unioniste, par considération pour les Slaves, ne s'opposera pas à une action militaire de la Bulgarie et de la Turquie contre la Grèce ; elle peut même nous aider. Une telle collaboration nous assurera de gros bénéfices. Nous le disons ouvertement : nous sommes partisans d'une semblable alliance qui peut nous assurer la reprise des îles, question de vie ou de mort pour l'Anatolie. La Grèce qui, par sa maladresse, risque de s'aliéner non seulement ses voisins, mais les puissances les plus amies doit y penser sérieusement. Elle doit se convaincre que ses destinées dépendent d'un seul mot de la Sublime-Porte. Si elle veut conjurer une alliance turco-bulgare, elle doit se hâter de souscrire à nos justes revendications. »

La Porte voulait faire comprendre dans les négociations les îles de l'Egée et les pourparlers avaient été rompus vers le milieu de septembre. Les relations étaient devenues si mauvaises que la Grèce suspendait sa démobilisation et que la Turquie armait fébrilement. Le 2 octobre, le *Tanin* déclarait que la Porte avait 400 000 hommes en Thrace qui, en un mois, résoudraient la question. Cependant un nouveau délégué ottoman Hrant-Bey Abro conseiller légiste de la Porte partait le 3 pour Athènes afin de reprendre les pourparlers. Après six semaines de négociations ardues pendant lesquelles la presse de Stamboul ne cessait de publier les articles les plus insultants contre la Grèce, et de réclamer la reprise des hostilités, la paix fut enfin signée le 14 novembre un peu après minuit. Le traité d'Athènes était plutôt avantageux à la Turquie, on est même en droi de s'étonner que la Grèce ait cédé sur certains points que, en tout temps, ses journaux et ses hommes d'Etat avaient déclarés intangibles. Ainsi l'article 2 stipulant la remise en vigueur des traités existants au moment de la rupture des relations diplomatiques, ne donnait aux Grecs que le régime restreint des Capitulations tel qu'il avait été établi par la convention consulaire de 1897. Dans la question de l'indigénat le point de vue ottoman avait également prévalu (art. 8). La Porte avait gain de cause dans la question des biens particuliers du sultan et des membres de la famille

impériale, ainsi que dans celle des droits de propriété et de possession des habitants des territoires cédés (art. 6 et 7). Une question des plus débattues avait été celle des biens qui possédés par la liste civile d'Hamid avaient été repris par l'Etat ottoman comme ayant été usurpés par l'ex-sultan. L'Etat grec les revendiquait comme chose du domaine public. La question a été renvoyée au tribunal de la Haye (Protocole n° 2). Iront également devant la cour d'arbitrage la question de l'entretien des prisonniers de guerre ottomans en juin (art. 8), des navires hellènes saisis par les Turcs avant la déclaration de guerre, (art. 9) ainsi que de l'interprétation des clauses de la capitulation de Salonique, relatives au butin de guerre (art. 10). Les communautés musulmanes en Grèce jouissaient d'un traitement analogue à celui que le traité de Constantinople avait spécifié pour les communautés musulmanes en Bulgarie. Dans la question des vakoufs, la Grèce l'emportait. La Porte avait demandé que ces biens fussent gérés par un délégué du ministère de l'Evkaf de Constantinople. La Grèce insistait pour qu'ils fussent administrés par les communautés musulmanes elles-mêmes : cette proposition avait prévalu ainsi que celle pour la suppression des dîmes vakoufiennes (art. 12).

Restait encore à signer la paix avec la Serbie et avec le Monténégro, mais les pourparlers entamés à Constantinople par le plénipotentiaire serbe, M. Pavlovitch, avec le gouvernement ottoman traînèrent. La Serbie qui n'avait plus aucun contact avec la Turquie dont le territoire ne comprenait plus aucun Serbe, refusait de consentir aux musulmans le traitement auquel avaient acquiescé les Bulgares et les Grecs[1]. Quant au traité turco-monténégrin, il sera exactement la copie du traité turco-serbe.

Mais ni le traité de Londres que les Turcs ne reconnaissent pas, ni le traité de Constantinople ou le traité d'Athènes n'ont résolu la liquidation de la domination ottomane dans la Macédoine et la Thrace occidentale. Pour les Turcs, les trois traités ont la même non-valeur. Le gouvernement

1. On a fini par tomber d'accord ; le traité a été signé le 14 mars.

ottoman prépare sa revanche et bien fou serait celui qui ne voudrait pas se rendre à l'évidence. Avant la signature du traité d'Athènes la presse turque s'évertuait à proclamer qu'il ne signifierait rien si les îles de l'Egée n'étaient pas rendues à l'empire ottoman. Après le 14 novembre, les excitations à la guerre contre la Grèce ont redoublé de violence. La décision de l'Europe d'attribuer à la Grèce les îles de l'Egée moins Ténédos, Imbros et Castellorizo a mis le comble à la colère des Turcs. Les journaux de Stamboul ne cessent de prêcher sur tous les tons la guerre contre la Grèce et leurs articles doivent d'autant plus être pris en considération qu'ils sont tous inspirés.

Du jour où la paix a été signée entre la Turquie et la Bulgarie, on a agité à Stamboul la question d'une alliance avec la Bulgarie contre la Grèce. Du reste ces premières ouvertures semblent avoir été faites par les Bulgares : c'est même pour en venir à cette entente que le général Savoff prolongea son séjour à Constantinople après la signature du traité de paix. Les circonstances alors n'étaient pas à Sofia favorables à cette alliance ; aujourd'hui les deux gouvernements croient qu'ils pourraient lier partie ; car des négociations secrètes se poursuivent à cet effet. Fethi-Bey ministre de Turquie à Sofia vint à Constantinople le 20 janvier 1914 porteur, paraît-il, de propositions concrètes du gouvernement bulgare.

Autant qu'on peut en juger, d'après tous les indices, la Turquie se prépare à faire la guerre à la Grèce. Elle attend seulement que le dreadnought *Rio de Janeiro* qu'elle a acheté en Angleterre, qui lui assurera la suprématie navale, puisse rallier sa flotte. Qui sait même si les événements ne se précipiteront pas? L'Europe a prouvé son impuissance. La Turquie entend régler seule son différend avec la Grèce. Elle veut les îles, et en dépit du tout, elle fera la guerre pour les avoir avec l'aide de la Bulgarie. Les organes officieux du gouvernement ottoman le disent nettement. Le *Terdjuman* du 19 janvier 1914 écrit :

« La demande de la Grèce que les puissances lui garantissent la possession des îles constitue une grande honte et

un aveu public d'une future défaite. La Grèce admet d'ores et déjà la probabilité d'une nouvelle guerre et la défaite qu'elle subira en ce cas. »

Le *Tanin* du 20 janvier avoue la coopération turco-bulgare :

« Quant aux puissances qui redoutent l'explosion d'un conflit général, elles entendent l'éviter en réglant leurs différends au moyen de concessions mutuelles et en noyant leurs conflits dans nos eaux. C'est ainsi que la Triple Entente satisfait la Triple Alliance à la frontière sud-albanaise et que la Triple-Alliance qui ne saurait être en reste d'amabilité satisfait la Triple-Entente dans le règlement des îles. Alors nous nous demandons s'il ne sera pas possible de trouver un fil conducteur qui relie Sofia à Constantinople ! La Bulgarie a toujours les yeux et les mains tendues vers la Macédoine, qu'elle ne peut oublier. La Turquie n'a qu'à considérer les îles comme une Macédoine turque, et voilà trouvé le fil conducteur qui peut tenir les deux États et les pousser à la vengeance. C'est dire que la plaie faite au cœur de la Turquie nous poussera malgré nous à nous engager dans une voie peu favorable à la paix générale, mais à qui la faute ?...

La Turquie a bien compris les amères leçons qui suivent ses malheurs. Dans les efforts que nous allons entreprendre demain, nous n'oublierons jamais les étrennes des puissances pour 1914. L'ottomanisme et l'islamisme ont bien compris que pour avoir raison devant le tribunal de l'humanité, il n'est qu'une voie à suivre. Elle est malheureusement très affligeante, mais nous la suivrons. »

Le 22, Husseïn-Djahid écrivait dans le *Tanin* :

« Que les puissances bombardent la Sublime Porte avec autant de memorandums, de notes verbales ou de notes qu'elles veulent, elles ne pourront obtenir de la Turquie qu'elle consente à la cession de Mételin et de Chio à la Grèce. Voilà que les relations turco-grecques commencent par un conflit en apparence impossible à régler. Où peut conduire ce conflit ? Il est pour le moment difficile de le préciser ; mais étant donné l'activité et la fermeté aussi bien de la Sublime Porte que de l'opinion ottomane, il n'est pas aussi malaisé de le prévoir. Les puissances ont réglé, il est vrai, cette affaire à leur point de vue. Mais la question n'a point été résolue entre la Turquie et la Grèce....

Peut-être la Sublime Porte cherchera-t-elle des alliés et la Grèce à son tour, s'efforcera-t-elle de s'assurer des appuis. Devant tant de difficultés que peuvent faire l'habileté et la bonne volonté des diplomates ? »

Le *Tasviri Efkiar* demandait ironiquement :

« Les puissances protègent-elles seulement Mételin et Chio contre une attaque turque ou bien toute la Grèce ? Si pendant que Mételin

et Chio sont gardés, Salonique, Drama et Cavalla sont enlevés à la Grèce, qu'adviendra-t-il ? Si la Crète et l'Eubée sont occupées, que fera-t-on ?...

Et le *Terdjuman-i-Hakkikat* :

« Quoi qu'on en dise, tout finira par un règlement de compte directement entre la Grèce et nous. »

« Si l'armée ottomane n'était pas allée à Andrinople, la ligne Midia-Enos restait notre frontière. Aujourd'hui si nous sommes forts, nous pouvons considérer comme dépourvue de toute portée la décision des puissances concernant les îles. Le jour où nous pourrons réaliser un fait accompli et reprendre notre droit, cette décision deviendra d'elle-même caduque. La Sublime Porte doit déclarer qu'elle considère comme nulle et non avenue cette décision. Elle doit préparer aussi la force nécessaire pour faire prévaloir son bon droit. »

On pourrait multiplier les citations toutes plus significatives les unes que les autres si l'on songe que le gouvernement ayant interdit aux journaux de s'occuper des questions politiques, laisse les organes du comité proclamer la nécessité urgente de la guerre contre la Grèce, exciter les passions populaires contre les Grecs sujets ottomans. Le gouvernement ottoman obligé de dissimuler, par la nécessité impérieuse de conclure un emprunt en France, se déclare, il est vrai, pacifique, — ainsi il n'a protesté que platoniquement contre la note du 14 février 1914, des puissances lui notifiant leur décision d'attribuer à la Grèce toutes les îles sauf Tenedos, Imbros et Castellorizo — mais il ne renonce pas pour cela aux îles, et il prétend régler à son profit la querelle avec la Grèce.

La question de savoir à qui appartiendra la péninsule balkanique reste donc toujours en suspens. D'un côté se trouveront la Turquie et probablement la Bulgarie ; de l'autre, la Grèce et sûrement la Serbie, avec l'aide de la Roumanie, si des prévisions peuvent être justes. Le dernier acte du drame oriental reste à jouer.

---

# LIVRE VI

## ÉTAT ACTUEL DE LA TURQUIE

# CHAPITRE XXI

## ETHNOGRAPHIE ET ETHNOCRATIE

Turquie d'Europe depuis le traité de Berlin ; VERSANT DE LA MER ÉGÉE. — Turquie d'Asie : ASIE MINEURE ; BASSINS DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE ; SYRIE ET ARABIE. — Populations et religions. — GROUPE TURC : *Ottomans ; Turcomans.* GROUPE GRÉCO-LATIN : *Grecs ; Latins.* GROUPE SLAVE : *Bulgares ; Cosaques.* — GROUPE GÉORGIEN : *Tcherkess ; Lazes.* — GROUPE HINDOU : *Tchinghanies.* — GROUPE PERSAN : *Arméniens : Kurdes.* — GROUPE SÉMITE : *Druses ; Arabes ; Maronites ; Mutualis ; Ismaïliens ; Yézidis ; Chaldéens et Syriens ; Juifs.*

### Turquie d'Europe depuis le traité de Berlin.

Sous quelque aspect qu'on envisageât l'Empire ottoman, son caractère saillant était un manque absolu d'unité et une absence complète de raisons normales d'existence. Au point de vue géographique, il était partagé en trois tronçons inégaux, situés dans les trois parties du vieux monde, et qui, surtout en Europe et en Afrique, manquaient de frontières naturelles. Au point de vue ethnographique, il présentait et il présente encore une étonnante confusion de races et de nationalités ennemies les unes des autres, de religions et de croyances qui s'excluent mutuellement, de mœurs et de coutumes impossibles à concilier. Au point de vue politique, basé sur la conquête, il n'a jamais su s'assimiler les peuples vaincus et les a toujours traités en hilotes.

La Turquie n'a jamais été qu'une expression politique et c'est pourquoi elle était et est fatalement destinée le jour où la victoire l'abandonnerait, à se démembrer en attendant l'heure inévitable de la dissolution complète.

Après avoir possédé presque tout le littoral africain de la Méditerranée; après avoir porté ses frontières en Europe jusqu'à la Theiss, l'Empire ottoman a successivement perdu la plus grande partie de ses acquisitions. En Afrique, il ne garde plus rien. En Europe, il ne possède plus qu'une faible étendue de côtes sur la mer Noire et qu'un port secondaire sur la mer Egée : Enos.

### Versant de la mer Egée.

La Thrace, que les Turcs appellent *Roumely*, bien qu'elle ne soit qu'une portion de l'ancien grand pachalik de Roumélie, est comprise tout entière dans le bassin inférieur de la Maritza. Elle est limitée : au Nord, par la Bulgarie; à l'Ouest, par une vaste chaîne détachée du Balkan, le Rhodope (*Despolo Dagh* ou mont des curés), qui se prolonge jusqu'à la mer Egée; à l'Est, par la mer Noire et par les monts Strandja; au Sud, par la Marmara et par le Tekir-Dagh, dont un des contreforts va former la charpente de la presqu'île de Gallipoli et dont les ramifications septentrionales réunies aux rameaux détachés des monts Strandja constituent la presqu'île de Constantinople. Il ne reste à la Turquie que la Thrace orientale limitée par la Maritza.

La Maritza (*Hèbre* des anciens) prend sa source dans le Rhodope, entre après Mustapha-Pacha sur le territoire turc, reçoit à Andrinople, la Tundja et l'Arda, puis, un peu plus bas, l'Erghene, franchit le Rhodope par la brèche de Temprega et verse ses eaux par deux bouches dont l'une va directement dans la mer Egée et l'autre dans le golfe d'Enos.

Ce bassin inférieur de la Maritza renferme la partie la plus riche et la plus peuplée de la Turquie d'Europe et a une importance politique de premier ordre. Couverte par-

tout, sauf au Nord, par de hautes montagnes aux passages rares et difficiles, pratiqués au milieu d'escarpements couverts de forêts vierges, ou par la mer, la Thrace offre en général des limites naturelles faciles à défendre. Elle occupe une position des plus favorables pour le commerce, à cause de sa proximité de l'Asie et du nombre de ses ports.

La mer Noire verse le trop-plein de ses eaux dans la mer Egée par deux grands canaux naturels, réunis par un vaste bassin de 46 lieues de long sur une largeur moyenne de 18.

Le détroit de Constantinople ou Bosphore de Thrace a une longueur de 29 kilomètres et une largeur variant de 600 à 3700 mètres. Son courant venant de la mer Noire a une vitesse d'environ 5000 mètres à l'heure et, malgré de nombreuses sinuosités, il se dirige du nord-est au sud-ouest. Jusqu'en ces derniers temps, les défenses du détroit consistaient surtout dans les deux forts de Karbach et de Poyna, construits en 1770 par le baron de Tott sur deux promontoires entre lesquels le Bosphore n'a que 1 800 mètres. Mais d'importants travaux ont été exécutés et tous ont été armés de forts canons Krupp. Tous ces ouvrages, il est vrai, sont dominés par des hauteurs situées à peu de distance et un corps ennemi qui débarquerait à Domuz-Deré, à 8 kilomètres à l'Ouest du phare d'Europe, pourrait en s'emparant des hauteurs, faire tomber les forts.

A l'extrémité méridionale du Bosphore, Constantinople occupe une des plus belles positions qui soient au monde. Son port qui s'avance de 9000 mètres dans les terres, peut contenir une soixantaine de vaisseaux de ligne et 1200 navires de commerce. C'est le point d'intersection de toutes les caravanes qui viennent de la Perse et de l'Asie Mineure.

La mer de Marmara, la *Propontide* des anciens, présente une ligne presque droite sur la côte européenne, tandis que, sur la côte asiatique, elle est découpée par les golfes d'Ismidt (Nicomédie) de Moudania ou de Ghemlek et par la presqu'île de Cyzique.

Les Dardanelles (*Hellespont*), dont la longueur atteint 67 kilomètres et la largeur varie de 5262 à 7590 mètres ressemblent plutôt à un grand fleuve. C'est la clef de Cons-

tantinople et de la mer Noire. Les caps Sigée et Éléonte ferment le détroit à son entrée en venant de la mer Egée; là sont les forts de Sédil-Bahr-Kalessi, en Europe, et de Koum-Kalessi, en Asie, dont les feux ne peuvent se croiser que s'ils sont armés de grosses pièces de marine. Les châteaux des Dardanelles, Kilid-Bahr (clef des mers), en Europe, Kilid-Sultanieh, en Asie, croisent leurs feux à l'endroit où les caps Rholas et Dardanos ou des Barbiers ne laissent à la mer qu'une largeur de 1500 mètres. Mais la partie essentielle de la défense est celle de la pointe et de la presqu'île de Nagara, en Asie, où s'élevait jadis Abydos. Le détroit forme sur ce point un coude presque à angle droit, hérissé d'écueils et de bas-fonds, traversé par un courant d'une excessive violence, et où les vaisseaux obligés de serrer la côte d'Europe ne peuvent passer que un à un. En 1807 des officiers français, notamment le colonel Juchereau de Saint-Denys, avaient proposé d'établir sur cette pointe un fort carré à deux ou trois étages de batteries couvertes.

Leurs feux se croisant avec ceux du fort de Maïtos sur la côte opposée auraient produit l'effet le plus désastreux sur les navires ennemis et les auraient mis hors d'état d'aborder victorieusement l'escadre de défense, embossée en arrière du cap Nagara. Ce projet fut adopté, mais ne reçut aucune exécution. Cependant avec les nouveaux travaux exécutés à Sédil-Bahr-Kalessi et à Koum-Kalessi, sous la direction des officiers allemands, et avec la puissante artillerie qui arme les batteries turques, le passage ne pourrait plus se forcer comme en 1807. Du reste, rien ne protège le détroit contre une attaque venant de la terre; un corps d'armée qui débarquerait dans le golfe de Saros, près de Cardia, prendrait à revers les Dardanelles; la possession de la côte d'Europe assurerait celle d'Asie, car cette dernière est partout dominée par celle d'Europe. C'est dans la Chersonèse de Thrace, à Gallipoli et à Maïtos, qu'est la véritable défense du détroit.

**Turquie d'Asie**

Du massif central de l'Arménie, dont le point culminant est l'Ararat, se détachent toutes les montagnes de la Turquie d'Asie. Deux grandes chaînes longent les rivages de la mer Noire et de la Méditerranée. La chaîne méridionale, la plus élevée, porte le nom de Taurus ; la dernière prend celui d'Anti-Taurus.

Asie Mineure. — Appelée par les Turcs *Anatoly*, l'Asie Mineure était divisée dans l'antiquité en Cilicie, Pamphylie et Lycie, sur la Méditerranée ; Carie, Lydie et Mysie, sur la mer Egée, de l'Est à l'Ouest ; Bithynie, Paphlagonie et Pont, sur la mer Noire, au Nord ; Phrygie, Galatie et Cappadoce, au Centre ; Pisidie, Lycaonie et Isaurie, dans le terrassement intermédiaire entre le haut plateau du Centre et la chaîne taurique du Sud.

La côte de la mer Noire est sillonnée de nombreux cours d'eau : le Gumuch-hané, dont l'embouchure est près de Téréboli, le Thermodon, le Yékil-Irmak (*Iris*) formé de deux bras parallèles, le Kizil-Irmak (*Halys*), le fleuve le plus considérable de l'Anatolie, qui prennent leur source dans le plateau central et qui se jettent dans le golfe de Samsoum ; le Parthénius, limite orientale de la Bithynie, qui débouche dans la mer au Sud d'Amasséra : le Sakaria (*Sangarius*) formé par trois affluents qui descendent, l'un de la haute plaine d'Angora, l'autre du mont Dindymène, le troisième du mont Olympe.

Dans le golfe de Moudania se déversent les eaux du lac Ascanius sur les bords duquel était la ville de Nicée, célèbre par le concile de 412 et par la victoire remportée en 1097 par les croisés sur le Sultan Seldjoukide ; le Sou-Sugurlugu (*Macoestus*) avec ses affluents, le Rhyndacus et le Niloufer (*Horisius*).

La Marmara reçoit le Granique, sorti de l'Ida.

Dans la mer Égée se jettent : le Simoïs et le Scamandre qui arrosent la plaine de Troie et qui confondaient autre-

fois leurs bouches; le Caïcus; l'Hermus, limite entre la Mysie et la Lycie et entre l'Eolide et l'Ionie; le Mendéré (*Méandre*) célèbre dans l'antiquité par les sinuosités de son cours et qui séparait la Lydie de la Carie et l'Ionie de la Doride.

Dans la Méditerranée s'écoulent : le Cataractès; l'Eurymédon, illustré par la victoire de Cimon sur les Perses; le Silef (*Cydnus*) où faillit périr Alexandre et où se noya Frédéric Barberousse; le Lamas, qui séparait la Cilicie *trachea* de la Cilicie *campestris*; le Djihoun (*Pyramus*) qui descend du point de jonction du Taurus avec l'Amamus et dont la vallée n'est habitée que par des nomades turcomans.

Bassins de l'Euphrate et du Tigre. — Descendu du mont Abos, l'Euphrate passe à Erzeroum, nœud des routes qui vont du Caucase dans l'Asie Mineure et reçoit dans la plaine du Palou le Mourad-Tchaï (Euphrate oriental) qui sort de l'Ararat. Après avoir fait un coude à l'Ouest vers Marasch, il tourne brusquement au Sud, pour prendre, à Meskéné, son cours général dans la direction du Sud-Est et du golfe Persique. Entre Deïr et Meyadin, il reçoit le Khabour, à gauche. Devenu navigable à Féloudjé, où se trouve le canal de l'Euphrate au Tigre, il se réunit à ce dernier à Kornak, prend alors le nom de Chatt-el-Arab et se jette dans le golfe Persique par deux embouchures, dont la plus occidentale appartient seule à la Turquie.

Formé par plusieurs sources qui sortent du Taurus et des montagnes avoisinant le lac de Van, le Tigre, en turc *Didjlet* (la flèche), passe à Diarbekir (*Amida*), arrose Mossoul, situé sur sa rive droite en face des ruines de Ninive, reçoit, sur sa gauche, le grand Zab et le petit Zab, arrive à Bagdad, aujourd'hui bien déchu de sa splendeur d'antan et rejoint l'Euphrate à Kornak.

Le bassin de l'Euphrate et du Tigre se partage en deux parties distinctes : l'Arménie et la Mésopotamie. La première, pays montagneux, est coupée en deux par les monts Niphates qui la divisent en grande Arménie et en petite Arménie. La seconde tire son nom de sa position entre l'Euphrate et le Tigre.

Elle se divise en quatre zones qui se prolongent, parallèlement, d'un fleuve à l'autre. La première, montueuse, s'étend sur le versant méridional du Taurus jusqu'à Djezireh sur le Tigre; la deuxième, légèrement accidentée, part du pied des montagnes pour aboutir au confluent du Khabour et de l'Euphrate; la troisième, stérile et inculte, va jusqu'à Bagdad; la quatrième, l'ancienne Chaldée, s'étend jusqu'au confluent de l'Euphrate et du Tigre.

Syrie et Arabie. — Après avoir contourné le golfe d'Alexandrette, les derniers escarpements du Taurus se rattachent, près des sources du Pyramus aux monts Amamus qui séparent la Cilicie de la Syrie et se ramifient au Liban et à l'Anti-Liban sous la trouée de l'Oronte qui sépare le mont Cassius du mont Piérus.

Bornée au Nord par l'Amamus, à l'Est par l'Euphrate et le désert, au Sud par la mer Rouge, à l'Ouest par la Méditerranée, la Syrie est coupée du Nord au Sud par les deux chaînes parallèles du Liban et de l'Anti-Liban. Elles sont séparées par une large vallée d'environ 80 lieues de long, que parcourent le Nazana et l'Oronte. Le premier naît dans l'Anti-Liban, coule vers le Sud-Sud-Ouest et se jette dans la mer à 30 lieues de sa source principale. L'Oronte, formé par la réunion d'un nombre considérable de ruisseaux et de torrents, sort également de l'Anti-Liban, à quelques kilomètres de Nazana. Il se dirige d'abord au Nord Nord-Ouest, puis infléchit vers l'Est pour revenir au Nord et courir presque parallèlement à la côte jusqu'au 36° de latitude. Il tourne alors à l'Ouest, puis au Sud et se jette dans la mer non loin des ruines de l'ancienne Séleucie après un parcours de 60 lieues. Il arrose Homs (*Hémèse*), Hama (*Epiphanie*), Famieh (*Apamée*) Antakié (*Antioche*) réduite à 10 000 habitants des 600 000 qu'elle avait au temps des Romains.

Cette vallée du Nazana et de l'Oronte qui est comme le cœur de la Syrie, c'est la *Cœlé-Syrie* de l'antiquité qui fut, sous les Romains, un des greniers de l'univers. Au Nord de la vallée, entre l'Oronte et l'Euphrate, s'étend une contrée aride et pauvre limitée à sa partie septentrionale et occidentale par le Taurus et l'Amamus. A l'Est de l'Anti-

Liban est la *Syrie Damascène*, véritable jardin arrosé par l'Abana et le Pharphar. A l'Ouest du Liban est une bande de terrain de huit à dix lieues de largeur, resserrée entre la montagne et la mer, et qui va de l'embouchure du Nazana à celle de l'Oronte.

A l'Ouest du mont Hermon, à l'extrémité occidentale de l'Anti-Liban, commence la vallée du Jourdain. Le bassin de ce fleuve comprend l'ancienne Palestine et la Judée. Sorti du mont Hermon, le Jourdain forme les lacs de Méron, de Génésareth et de Tibériade et se perd, après un cours de 40 lieues dans la mer Morte (*Bahr-el-Louth*), vaste dépression à 499 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée enclavée par des montagnes dénudées qui portent l'empreinte de la désolation et de la mort.

« Au centre de ces montagnes se trouve un bassin aride fermé de toutes parts par des sommets jaunes et rocailleux; ces sommets ne s'ouvrent qu'au levant pour laisser voir le gouffre de la mer Noire et les montagnes lointaines de l'Arabie.

« Au milieu de ce paysage de pierre, dans l'enceinte d'un mur, on aperçoit de tristes débris; des cyprès épars, des buissons d'aloès et de nopals, quelques masures arabes pareilles à des sépulcres blanchis recouvrent cet amas de ruines : c'est la triste Jérusalem[1]. »

L'Arabie est nominalement sous la dépendance du Sultan mais il ne possède en réalité que les villes saintes de l'Islamisme, la Mecque et Médine, Sanaa, Taïf, Djeddah. Le reste du pays est indépendant.

### Populations et religions.

Il est fort difficile de donner une évaluation exacte du chiffre des habitants de l'Empire ottoman. Non seulement les statistiques manquent, la moitié du temps, mais quand elles existent elles sont composées avec tant de négligence ou si

1. Chateaubriand : *Itinéraire de Paris à Jérusalem.*

peu de bonne foi qu'elles ne peuvent que tout embrouiller.

Quiconque est au courant des mœurs et coutumes de l'Orient sait quelle répugnance invincible ont les musulmans et surtout les Turcs, non seulement à laisser voir leurs femmes mais même à en parler. Dans nombre de districts de l'intérieur, les chrétiens enchérissent encore là-dessus. Leurs femmes et leurs filles étant exposées, chaque jour, à être enlevées pour alimenter les harems des beys, des aghas, des effendis, ils essayent d'en dissimuler l'existence avec un soin plus jaloux encore que les Islamites. Aussi les recensements plus ou moins officiels ne contiennent-ils, pour beaucoup de sandjaks, que le chiffre de la population mâle. Une autre cause d'incertitude — et qui, celle-là, concerne exclusivement la population chrétienne — provient de l'écart énorme qui existe entre les états de situation fournis par les chefs des diverses communautés. Chacune de ces communautés, revendiquant à son actif les nationaux des autres, force à outrance le chiffre de ses ressortissants et réduit à des quantités minimes celui de ses adversaires.

Si on tient compte encore de l'impossibilité de dénombrer des populations nomades importantes, telles que les Kurdes et les Arabes, on comprendra que la population de la Turquie ne puisse être évaluée que très approximativement. Que si on s'en rapporte aux chiffres fournis par les dernières élections au parlement ottoman pour juger de la population de l'empire, on arrive à des résultats surprenants.

Chaque député représentant 50 000 habitants mâles et la Chambre comprenant 260 membres, dont 213 musulmans, 32 chrétiens et 4 israélites; les musulmans seraient 10 650 000 habitants mâles contre 1 600 000 chrétiens et 200 000 juifs. Si on envisage la nationalité, c'est bien autre chose. La dernière Chambre se décomposait ainsi : Turcs, 119 députés; Arabes, 72; Grecs, 23; Albanais, 15; Arméniens, 10; Kurdes, 8; Bulgares, 2, etc. Ce qui ferait : Turcs, 5 950 000; Arabes, 3 600 000; Grecs, 1 150 000; Arméniens, 500 000; Kurdes, 1 000 000; Bulgares, 100 000. Comme il

ne s'agit que des habitants du sexe masculin, à partir de 21 ans, que les femmes, les enfants, les adultes ne sont pas compris, on voit que d'après le calcul électoral, la population de l'empire ottoman monterait à plus de quarante-trois millions d'habitants. Quant aux nationalités, dans cette supputation, certaines sont réduites à un minimum ridicule ou sont même annihilées complètement. Il est vrai que les statistiques électorales ont été fabriquées par le Comité pour les besoins de la cause, et qu'on ne saurait y ajouter aucune créance, ni comme dénombrement de la population ni comme quantum des nationalités.

Avant la guerre de 1912, on pouvait dire que la population de l'Empire ottoman n'excédait pas 26 millions d'habitants se divisant à peu près ainsi :

| | | | |
|---|---|---|---|
| I<br>Groupe turc | Ottomans | 7 000 000 | 25 980 000 |
| | Turcomans | 350 000 | |
| II<br>Groupe gréco-latin | Grecs | 2 500 000 | |
| | Albanais | 1 300 000 | |
| | Coutzo-Valaques | 650 000 | |
| III<br>Groupe slave | Bulgares | 1 500 000 | |
| | Serbes | 500 000 | |
| | Cosaques | 35 000 | |
| | Pomaks | 50 000 | |
| IV<br>Groupe géorgien | Tcherkess | 700 000 | |
| | Lazes | 55 000 | |
| V<br>Groupe hindou | Tchinghaniés | 212 000 | |
| VI<br>Groupe persan | Arméniens | 2 000 000 | |
| | Kurdes | 1 150 000 | |
| VII<br>Groupe sémite | Arabes | 6 500 000 | |
| | Druses | 310 000 | |
| | Maronites | 490 000 | |
| | Mutualis | 30 000 | |
| | Chaldéens | 230 000 | |
| | Syriens | 98 000 | |
| | Yezidis | 20 000 | |
| | Juifs | 300 000 | |

Au point de vue religieux la population de l'empire se divisait ainsi :

| | | | |
|---|---|---|---|
| MUSULMANS : 16 985 000 | Snunites. | Ottomans | 7 000 000 |
| | | Turcomans | 350 000 |
| | | Albanais | 1 000 000 |
| | | Grecs | 150 000 |
| | | Kurdes | 1 150 000 |
| | | Tcherkess | 700 000 |
| | | Pomaks | 50 000 |
| | | Lazes | 55 000 |
| | | Arabes | 5 500 000 |
| | Schîtes et hétérodoxes musulmans. | Mutualis | 30 000 |
| | | Arabes | 1 000 000 |
| CHRÉTIENS : 8 153 000 | Eglise grecque schismatique dite orthodoxe. | Grecs | 2 285 000 |
| | | Arméniens | 10 000 |
| | | Coutzo-Valaques | 650 000 |
| | | Albanais | 50 000 |
| | | Serbes | 500 000 |
| | | Cosaques | 35 000 |
| | | Eglise bulgare | 1 480 000 |
| | Eglise catholique. | Latins. Albanais | 250 000 |
| | | Latins. Syriens, Arméniens, Divers | 12 000 |
| | | Maronites | 490 000 |
| | | Melkites (Grecs unis) | 65 000 |
| | | Arméniens unis | 60 000 |
| | | Chaldéens unis | 230 000 |
| | | Syriens unis | 10 000 |
| | | Bulgares unis | 20 000 |
| | Église grégorienne (Arméniens) | | 1 930 000 |
| | Église jacobite (Syriens) | | 61 000 |
| | Confession protestante | | 15 000 |
| DIVERS : 842 000 | | Druses | 310 000 |
| | | Yezidis | 20 000 |
| | | Tchinghaniés | 212 000 |
| | | Juifs | 300 000 |

Les élections de la nouvelle Chambre de 1914, nécessitant un nouveau recensement à cause des changements survenus dans l'Empire ottoman par suite de la guerre de 1912, donneront de nouveaux chiffres auxquels on ne pourra pas plus se fier qu'aux anciens, et pour les mêmes raisons. En retranchant les habitants des vilayets perdus en 1913, on arrive au chiffre de 20 millions pour la population entière de l'Empire, mais ce chiffre est nécessairement très approximatif.

### Groupe turc.

*Ottomans.* — Originaires de l'Asie centrale, les Turcs en s'avançant en Occident et en se croisant continuellement avec les races européennes ont fini par perdre leur type primitif tel qu'il existe encore chez les Turcomans. Ils appartiennent aujourd'hui bien plus à la race caucasique qu'à la race altaïque. En Europe, il n'existent pour ainsi dire pas : les musulmans de cette partie de l'empire ne sont autres que des rénégats albanais, serbes, grecs ou bulgares. En Asie Mineure, ils forment une masse compacte de six millions environ. Loin de croître et de multiplier, les Ottomans vont sans cesse diminuant. En 1867, dans un rapport adressé à Sa Hautesse Abd'ul Aziz, Mustapha Fazyl pacha jetait un cri d'alarme en constatant cette progression ascendante de la dépopulation. Cette disparition plus ou moins lente de la population musulmane, en général, et de la race turque en particulier, constatée par tous les Consuls européens en Turquie, tient à plusieurs causes en tête desquelles il faut placer : le service militaire qui pesait sur les musulmans seuls et particulièrement sur les Turcs; les maladies syphilitiques qui, depuis une cinquantaine d'années, exercent des ravages considérables en Asie Mineure.

En maints endroits, non seulement dans les régions avoisinant le littoral, où domine l'élément chrétien, qui, plus actif, plus laborieux, plus industrieux, plus économe, plus prolifique, refoule progressivement l'élément musulman, mais dans les sandjaks de l'intérieur, où les musulmans constituent une forte majorité, au milieu de vastes espaces, abandonnés et incultes, qui, il y a quelques lustres, étaient habités et cultivés, des tombeaux et des cyprès témoignent, seuls, aujourd'hui, de l'existence de villages entiers disparus. Les maladies vénériennes, bien autrement que le service militaire pesant sur les musulmans seuls, en sont la cause. Elles exercent des ravages extraordinaires

dans l'Anatolie; l'Asie antérieure commence à être contaminée. La diminution du contingent militaire en est une preuve irrécusable. Les vilayets de Castamouni, de Sivas, de Koniah, une partie des vilayets de Hadavendighiar, Aïdin et Angora sont envahis par le fléau.

Abd'ul Hamid s'était préoccupé du péril qui menace de tarir les sources de la race turque, et il avait chargé un spécialiste allemand, le Dr von During-Pacha, un homme non seulement de talent mais de conscience, d'une inspection médicale en Asie pour indiquer les moyens de remédier au mal. Les rapports du Dr von During-Pacha qu'on a gardés secrets, tant ils contiennent de constatations désespérantes, en diraient, s'ils étaient publiés, beaucoup plus long sur l'état social et moral de la Turquie que tous les rapports de la diplomatie depuis des années. Sur les propositions du Dr von During-Pacha, toute une organisation de cliniques et d'hôpitaux anti-vénériens et de mesures prophylactiques avait été décrétée. Elle avait même été mise en pratique dans le vilayet de Castamouni; mais, en Turquie, on fait d'excellentes lois et on prend les meilleures mesures, seulement on n'en tient aucun compte. Quand le Dr von During-Pacha quitta le service ottoman, tous les services de prophylaxie vénérienne qu'il avait installés en Asie en reçurent une atteinte dont ils ne se relevèrent pas. En vain, le Sultan rendit à plusieurs reprises des iradés prescrivant l'établissement d'hôpitaux dans les localités les plus contaminées, toutes les sommes allouées dans ce but furent dilapidées, et ce qui avait été fait ne tarda pas à être abandonné faute de moyens pour l'entretenir. Ce problème d'hygiène et de salubrité publique mérite au plus haut point toute la sollicitude du nouveau gouvernement, car il s'agit d'une question vitale pour l'empire ottoman, en général, et pour les Turcs, en particulier[1].

1. Le mal exerce des ravages incroyables et fait la tache d'huile dans des proportions qui devraient épouvanter les pouvoirs publics. L'un après l'autre, tous les vilayets de l'Anatolie sont contaminés. Le Dr Abdullah-Djveddet-Bey a publié, au mois d'octobre 1913, dans le premier numéro de la revue *Le Soleil des Kurdes*, paraissant sous les

*Turcomans.* — De même sang et de même langue que les Osmanlys, les Turcomans, dans les derniers temps du khalifat de Bagdad émigrèrent des bords de la mer Caspienne dans les plaines de l'Asie Mineure. Ils ont toujours conservé leur organisation en *ordons* ou camps, c'est-à-dire en tribus soumises à un régime militaire. Quelques-unes de ces tribus sont devenues sédentaires ; les autres, connues sous le nom de *yourouks* (marcheurs) ont continué leur vie errante. Les Turcomans sédentaires habitent surtout le district de Tarsous, et se battent journellement contre leurs frères nomades pour la conservation de leurs maisons et de leurs biens. La statistique de Victor Langlois, dressée sur les lieux [1], donne pour les districts de Tarsous et d'Adana 30 000 individus avec 347 000 bêtes à corne, et 3720 chameaux. Les Yourouks qu'on évalue à un peu plus de 300 000 sont dispersés dans les vilayets d'Adana, d'Aïdin, de Khoudavendighiar, d'Alep et de Damas. Ce sont d'enragés pillards; ils ne connaissent pas d'autre moyen d'existence que la rapine : « *Tufeng yok, ekmek yok.* Pas de fusil, pas de pain », telle est leur maxime favorite.

### Groupe gréco-latin.

*Grecs.* — Les Grecs peuplent tout le littoral de la Marmara et de la mer Noire. A quelques lieues des côtes, sauf dans la Karamanie, ils disparaissent et on ne les retrouve que dans les grandes villes. Les îles sont exclusivement grecques.

Dumont [2] évaluait le nombre des Grecs à deux millions, les statistiques grecques le portaient jusqu'à quatre mil-

auspices de la Société jeune-kurde *Hiri* (Espérance), une lettre dans laquelle il dit :

« *Cette année sur 744 jeunes gens présentés à la conscription dans une seule localité du vilayet d'Adana*, 12 (*douze*) *seulement n'étaient pas atteints de l'avarie.* »

1. Victor Langlois : *Exploration scientifique de la Cilicie* 1852-53.

2. Dumont : *Le Balkan et l'Adriatique.*

lions pour la Turquie d'Europe seule. Tous appartiennent au schisme de l'église d'Orient, sauf environ 150 000 dont les ancêtres ont apostasié le christianisme lors de la conquête musulmane.

Détachée de l'Église d'Occident, en 827, par le patriarche Photius et irrévocablement séparée, deux siècles plus tard, par Michel Cérullaire, l'Église grecque comprend tous les Grecs d'origine (sauf les Melkites), les Serbes, les Coutzo-Valaques, une faible partie des Albanais et la secte des vieux-croyants. Les principales divergences dogmatiques des deux églises consistent en ce que l'Église d'Orient rejette l'addition du *filioque* au symbole des apôtres et nie la suprématie du pape dans le christianisme.

On a vu que Mohammed II, après la prise de Constantinople, avait laissé aux vaincus leurs mœurs, leurs coutumes, leurs lois et leur religion, et avait institué le patriarche chef civil de la communauté ou « nation » grecque de tout l'empire. L'enquête ordonnée en 1860, par le Foreign-office sur la condition des chrétiens en Turquie montre à quelles exactions se livre le clergé grec et quelle oppression il fait peser sur les populations qu'il exploite. Voici, au hasard, quelques extraits des rapports adressés à ce sujet par les consuls britanniques :

Dépêche de M. Calvert, consul à Salonique, en date du 20 juillet :

« Les autorités chrétiennes, c'est-à-dire les chefs spirituels et les primats de l'église grecque, sont plus rapaces et plus tyranniques dans leur petite sphère que les fonctionnaires turcs dans une sphère plus étendue. Les évêques et les métropolitains se rendent coupables d'actes d'oppression et de cupidité envers leurs fidèles, qui, s'ils étaient commis par les Turcs, ne manqueraient pas de faire pousser des cris d'indignation à tous les partisans des chrétiens. Il y a quelques jours, l'évêque ayant besoin d'argent envoya dans quarante familles de son diocèse, leur réclamant une taxe de 1000 piastres. Ajoutez que ces taxes régulières sont levées à l'aide des mesures les plus rigoureuses, afin de

faire payer aux fidèles plus qu'il ne leur est réclamé, et les percepteurs s'approprient le surplus. »

Dépêche de M. Blount, consul à Smyrne en date du 28 juillet :

« Généralement partout les populations chrétiennes ont bien plus de motifs de se plaindre des vexations qui viennent de leur propre clergé et de leurs primats que des Turcs. Les chrétiens ne sont pas aussi nombreux dans l'Asie Mineure que dans la Roumélie ; c'est là que le mal est plus général et pèse plus lourdement sur les chrétiens. »

Dépêche de M. Cathcart, consul à Prévéza, en date du 20 juillet :

« C'est un grand sujet de mécontentement pour les chrétiens que les exactions et la tyrannie subalternes de leurs évêques et de leurs prêtres qui exercent sur eux une autorité illimitée, reconnue par la Porte. Ici, tout aussi bien que partout ailleurs en Turquie, toutes sortes d'injustices, de malversations, de concussions sont hautement imputées par les chrétiens à leur clergé. Les prêtres des rangs inférieurs qui sont misérablement pauvres sont obligés de travailler à des labeurs manuels, de bêcher et de labourer avec les autres paysans. Ils sont généralement ignorants. Les ecclésiastiques des rangs supérieurs jouissent, au contraire, d'immenses richesses et se livrent à toutes sortes d'intrigues pour augmenter leur fortune ou leur pouvoir. »

Une brochure en grec, publiée la même année, à Constantinople, traçait le tableau suivant du clergé grec :

Notre sainte religion est foulée aux pieds par ce patriarche fanariote et ses adhérents les évêques fanariotes. Non seulement notre population ne rencontre en eux aucune sollicitude pastorale pour les besoins spirituels, mais elle endure tous les maux possibles.... Ils ont transformé la mission épiscopale en *sipahilik*. Considérant les évêchés comme des fiefs, le patriarche et le synode ont soin d'élire pour évêques ceux qui leur donnent le plus d'argent. Ceux-ci ayant payé leur dignité à des prix exorbitants se remboursent sur leurs prêtres et les prêtres sur leurs paroissiens.... Pour de l'argent, ils donnent le

sacerdoce aux indignes; pour de l'argent ils annulent les mariages légitimes et confirment les illégitimes; pour de l'argent ils condamnent et punissent les prêtres innocents et absolvent les coupables. Acheteurs et vendeurs des choses sacrées, ils n'ont aucun soin de leurs brebis et les tondent jusqu'à la peau.... Ils sont ignorants et grossiers et s'adonnent aux plus scandaleux dérèglements. Un évêque grec n'est jamais puni par le patriarcat malgré toutes les plaintes fondées que son troupeau peut porter contre lui. Tout au plus le remplace-t-on par quelque autre semblable à lui, et, dans ce cas, on l'envoie souvent dans un autre diocèse plus grand et plus avantageux.

Parmi les nombreuses extorsions ecclésiastiques signalées par la brochure qui dresse l'acte d'accusation du clergé fanariote et par les rapports des consuls anglais, nous relèverons seulement celles-ci : A la consécration de chaque église nouvelle, l'évêque exige un droit pour la pose de la Sainte-Table. Cette redevance, par l'énormité de son chiffre, met à l'érection de nouvelles églises au moins autant d'entraves que le fanatisme musulman. Dépositaire des actes de l'état-civil, le clergé suppose des parentés et invente des cas prohibitifs de mariage qui se lèvent à prix d'argent. Le droit que l'église perçoit régulièrement pour un mariage est de 12 piastres mais il peut s'élever jusqu'à 5000 selon la fortune ou l'ardeur des futurs conjoints. L'union contractée, l'évêque trouve un moyen de la rompre et il faut payer pour qu'elle soit confirmée. Pour le divorce c'est encore l'argent qui décide de tout. La mort ne rapporte pas moins que le mariage. Sous le nom de *Psychonécridion* (rédemption des âmes) l'évêque perçoit un droit de 100 à 2000 piastres et le cadavre ne peut quitter la maison avant que ce droit ne soit acquitté. Mais les prières payées pour l'âme d'un mort ne sont valables auprès de Dieu que pour trois ans. Avant l'expiration de ce délai « la famille doit faire procéder à une odieuse cérémonie, *anacomédie tôu lipsanôu.* On ouvre la tombe qui jusqu'alors n'a pas été couverte d'une pierre, on rassemble les ossements, on les lave avec du vin, on coiffe le crâne d'un fez ou d'un fichu de femme ; on récite de nouvelles prières et on perçoit une dernière et lourde taxe de 500 à 3000 piastres ». Alors seulement le cadavre n'appartient plus qu'à la terre et à Dieu.

Il y a une trentaine d'années, quelques hommes de bonne volonté, publicistes et prélats, tant catholiques qu'orthodoxes, avaient entrepris de créer un mouvement d'opinion pour préparer une union de l'Église d'Orient avec l'Eglise de Rome. L'un d'eux, M. Philémon, maire d'Athènes, écrivait dans son journal l'*Aïon*, en 1883, que l'avenir de l'hellénisme était attaché à un rapprochement entre l'église d'Orient et l'église d'Occident et il regrettait que l'union ne se fut pas réalisée. En effet, la tolérance dont Mohammed fit preuve envers l'église grecque et les privilèges dont il dota le patriarcat, n'avaient eu d'autre but que d'empêcher les chrétiens d'Orient de trouver en Occident des défenseurs et des protecteurs de leur indépendance, et de parer ainsi au danger le plus redoutable pour la domination musulmane née d'hier et à peine assise en Europe. L'union de l'église de Byzance avec Rome avant 1453, aurait sauvé Constantinople; effectuée après, elle aurait pu refouler les Turcs en Asie. Mohammed el Fatyh avait parfaitement compris que s'il ne flattait la vanité et les passions du clergé grec, en laissant le patriarche de Constantinople se parer d'un vain simulacre de couronne impériale et en le constituant l'intermédiaire entre le gouvernement et les chrétiens grecs, ceux-ci appelleraient fatalement à eux l'Occident catholique, et que sa conquête serait toujours précaire.

Mais les promoteurs du mouvement pour l'union des deux Églises en furent pour leurs peines. Ils se heurtèrent à une intransigeance absolue tant du côté de Rome que du côté du Fanar. Bien plus, ils se virent en butte à toutes les suspicions, dénoncés les uns et les autres dans leurs communions respectives, comme des gens prêts à tous les reniements. Les uns sont morts, désillusionnés, comme M. G. Leffon, consul de France à Andrinople, qui était un hellénisant des plus marquants, comme M. Philémon, comme le R. P. Mentuccia, ministre provincial des mineurs conventuels à Constantinople. Les autres, dégoûtés, las de recevoir des coups des deux côtés, ont abandonné la lutte.

Intitulée officiellement Église orthodoxe, l'église grecque

comprend quatre patriarcats : Constantinople, Jérusalem, Antioche et Alexandrie. Le patriarche de Constantinople est le chef civil de la communauté, mais, au spirituel, il n'a qu'une préséance d'honneur sur les autres patriarches, qui sont élus par leurs synodes respectifs et qui sont canoniquement indépendants. L'archevêque de Chypre et celui du mont Sinaï sont également élus par leurs suffragants et le premier jouit de tous les droits et privilèges patriarcaux. Nommé à vie, le patriarche de Constantinople peut être déposé soit par la Porte elle-même, soit sur la plainte du Synode et du Conseil national. Il est inamovible, dit le Bérat d'investiture, sauf les trois cas où il enfreindrait les lois de la religion grecque, où il serait convaincu de vexations envers les rayas, où il violerait la fidélité due au sultan. Le saint Synode est le sacré collège de l'orthodoxie. Composé de douze évêques et renouvelable par moitié chaque année, il veille à la conservation du dogme et au maintien de la discipline ecclésiastique. Le conseil national est au temporel ce que le synode est au spirituel. Il est également composé de douze membres.

Toutes les questions importantes intéressant la communauté sont discutées et résolues par l'Assemblée générale qui est formée des membres du synode et du conseil national, des principaux officiers du patriarcat, du prince de Samos, des membres grecs du conseil d'État, des représentants des professions libérales, des délégués de la banque et du commerce, des députés des paroisses.

Le patriarche, et partant l'évêque dans son diocèse, a le droit de juridiction sans appel sur son clergé. Il connaît en outre des procès de succession entre orthodoxes, de tous les cas relatifs au mariage et au divorce, des contestations entre laïcs et clercs à propos des fonctions sacerdotales, de toutes les instances relatives aux monastères. Les sentences rendues sont exécutées, au besoin, par la force armée que le gouvernement met à la disposition du patriarche ou des archevêques et évêques. En outre, dans son diocèse, l'évêque grec a la préséance sur les autres chefs religieux des communautés non musulmanes et fait partie, de droit, du con-

seil d'administration (*medjliss*) au lieu de sa résidence.

En 1883, le gouvernement impérial décida de restreindre les pouvoirs judiciaires du patriarche et des évêques et de ne leur laisser que le droit de juger et de punir les prêtres qui commettraient des délits de rite ou violeraient les canons de l'Église. Les affaires de succession, de testaments, de pensions alimentaires étaient laissées aux Tribunaux ecclésiastiques, mais les parties pourraient dorénavant se pourvoir en appel, devant les Tribunaux ordinaires de l'Empire. Les *Bérats* ou lettres patentes d'investiture octroyés aux évêques furent modifiés dans ce sens, et ainsi rédigés, furent délivrés aux métropolitains de Sissanion et de Castoria en Macédoine nouvellement nommés à ces sièges. En même temps une circulaire ministérielle prescrivait l'application des mesures relatées plus haut. Le patriarcat œcuménique protesta aussitôt contre cette atteinte portée aux privilèges dont jouissait *ab antiquo* l'église grecque. Dans un memorandum en date du 14 juillet 1883, le patriarche Joachim III disait : « Un statut national a été élaboré avec l'autorisation préalable du gouvernement impérial par les représentants de l'église et de la nation orthodoxe et, finalement, ce pacte solennel qui règle les rapports entre l'Eglise et l'Etat a été revêtu de la sanction impériale en 1862. Placés sous la sauvegarde du droit public et revêtus de la sanction internationale, les dispositifs des bérats restent sous cette double garantie à l'abri de toute atteinte et de toute altération ».

Et, à l'appui de cette théorie, les journaux grecs citaient nombre de pièces diplomatiques, entre autres la note de Reschid-Pacha, du 14 juillet 1853, au comte de Nesselrode pour protester contre l'occupation des provinces danubiennes par les Russes; la note ottomane du 26 mai 1853, adressée aux représentants à Constantinople de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France et de la Russie; la proclamation du sultan Abd'ul Medjid, en date du 2 juillet 1853, qui fut affichée dans tout l'Empire, revêtue des signatures des ministres en fonctions et en disponibilité ainsi que du Cheïkh-ul-Islam et qui s'exprimait ainsi :

« Ces privilèges octroyés par S. M. le sultan Mohammed le Conquérant ont été conservés et confirmés dans les siècles par ses successeurs. S. M. le Sultan actuel, marchant sur les traces de ses glorieux ancêtres, leur a donné une nouvelle confirmation. Il ne saurait donc entrer dans la pensée de personne que des privilèges aussi anciens, accordés spontanément par l'autorité impériale pussent être retirés ou restreints. Le gouvernement impérial peut là-dessus donner des assurances à tout le monde ».

A cela les Turcs répondaient dans une note fort habilement conçue et rédigée que les privilèges revendiqués par le patriarcat œcuménique comme un droit absolu n'étaient que des concessions gracieuses faites par le vainqueur au vaincu ; que la demande et la délivrance d'un bérat constituaient des actes d'administration éminemment intérieure et ne pouvaient par conséquent devenir l'objet d'un pacte international. A quatre reprises différentes les privilèges du patriarcat avaient été modifiés sans que celui-ci eut formulé la moindre objection.

Après des négociations épineuses entre la Porte et le patriarcat, il fut convenu qu'un bérat d'investiture rédigé dans la même forme et dans les mêmes termes que les bérats accordés à ses prédécesseurs serait délivré au patriarche. Le 6 avril 1884 le bérat était remis à S. S. Joachim III mais un *tezkéré* véziriel qui l'accompagnait le contredisait et établissait justement les modifications repoussées par l'église grecque. En butte à des attaques passionnées, taxé de faiblesse et d'incapacité par ses ouailles, le patriarche donna sa démission et le conseil national et le synode renvoyèrent le bérat au ministre de la Justice. Le conflit s'envenimait, la diplomatie européenne s'en mêlait. Le synode et le conseil national menaçaient de donner aussi leur démission, ce qui entraînait la dissolution de toute l'organisation ecclésiastique des grecs schismatiques et pouvait provoquer des troubles dans les provinces grecques. La Porte écouta alors les conseils de ceux qui l'engageaient à ne pas persister dans un projet de réforme dangereuse. Un tezkéré ministériel fut adressé au

saint synode et au conseil national disant en substance :

« Désirant voir régner l'harmonie entre lui et votre nation, le gouvernement impérial lui accorde de nouveau toutes les immunités et toutes les concessions qui s'étaient ébranlées un peu par suite des réformes et ordonne le retour à l'ancien état de choses. En ce qui concerne la procédure à suivre à l'égard des prêtres, des moines et des religieuses, l'Assemblée qui sera convoquée pour l'élection d'un patriarche, se prononcera sur cette question, ayant en vue la dignité de l'Etat et de l'Eglise. S'il y a eu quelques atteintes au *statu quo* et aux règlements, c'est l'ex-patriarche Joachim-Effendi qui en a été la cause ».

L'évêque de Dercos, élu patriarche le 13 octobre 1884, sous le nom de Joachim IV, reçut un bérat conforme aux bérats délivrés à ses prédécesseurs et le différend sembla aplani. Mais le gouvernement ottoman n'en poursuivait pas moins la réalisation de ses plans et ne négligeait aucune occasion de regagner en détail ce qu'il avait concédé en bloc. Cette attitude s'accentua surtout après la démission du patriarche Joachim IV et l'élection de son remplaçant Denys V (1887), bien que l'octroi du bérat au nouveau patriarche n'eût suscité aucune difficulté, et la question des privilèges de l'église grecque se représenta avec une acuité menaçante en 1890.

Quand les instances impérieuses du général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, arrachèrent, en 1872, au sultan Abd'ul Aziz le firman instituant l'exarchat bulgare, il fut spécifié dans cet acte que des évêques bulgares seraient installés dans les éparchies ou diocèses dont la population serait, pour les trois cinquièmes, composée de Bulgares. L'insurrection de la Bulgarie et la guerre russo-turque firent juger à la Porte le clergé bulgare aussi dangereux que les plus déterminés agitateurs et chefs de bandes. Aussi, non seulement on refusa de délivrer les bérats d'investiture aux évêques non encore installés, mais on traqua en Macédoine tous les prêtres bulgares. La création d'une principauté de Bulgarie et d'une province autonome, puis la réunion des deux tronçons bulgares en un

seul État, vassal de nom, mais indépendant de fait, placèrent ensuite l'exarque bulgare dans une situation des plus délicates. Les Grecs en profitèrent pour retenir sous la juridiction du Fanar tous les Bulgares de la Macédoine. L'influence du patriarcat œcuménique était même si forte auprès des autorités ottomanes que les Grecs pouvaient tout oser. L'exarque bulgare s'étant permis, dans le courant de l'année 1884, d'envoyer en Macédoine l'évêque Théophile pour ouvrir une enquête sur la situation des Bulgares, celui-ci avait été assassiné à Débré, à l'instigation de l'évêque grec Anthimos, avec la connivence du mutessarif, et l'exarchat ne put obtenir aucune satisfaction. Au commencement de 1890, l'évêque bulgare d'Uskup, Mgr Théodose, s'étant rendu dans son diocèse avec la tolérance tacite du grand-vézir, avait été expulsé violemment par suite des intrigues du Fanar. Le patriarcat œcuménique croyait donc l'exarchat bulgare réduit à l'impuissance quand l'agent officieux de la Bulgarie à Constantinople remit au grand vézir Kiamil-Pacha, une note verbale du gouvernement de Sofia demandant la reconnaissance du prince de Cobourg et le règlement de la question des bérats des évêques bulgares (16 juin 1890).

De ces deux réclamations, la première n'était formulée que pour faire réussir la seconde. Malgré les protestations du patriarcat du Fanar arguant que l'octroi des bérats aux évêques bulgares en Macédoine constituerait une violation des privilèges de l'Église orthodoxe, malgré l'opposition de la Russie qui déclarait voir dans la concession des bérats demandée par M. Stambouloff une offense pour elle-même, les bérats furent délivrés le 26 juillet aux évêques bulgares d'Uskup, d'Ochrida et de Keupruli. Le gouvernement ottoman, tiraillé entre la Russie qui mettait son *veto*, et la triple alliance et l'Angleterre qui soutenaient les Bulgares, avait fini par céder à la pression des puissances qu'il croyait les plus fortes. Le patriarcat œcuménique ressentit profondément le coup qui venait de le frapper; c'était en effet la ruine de l'influence de l'hellénisme dans la haute Macédoine et la consécration de la prépondérance de l'élément

bulgare émancipé du joug des évêques et des maîtres d'écoles fanariotes. Toutefois se sentant mal à l'aise sur ce terrain essentiellement politique, il s'ingénia à déplacer la question en la transportant dans le domaine religieux.

Il profita des tentatives continuelles des Turcs d'abroger plus ou moins subrepticement les immunités de l'Église grecque, pour formuler une série de griefs dont la question des bérats bulgares semblait n'être que le complément normal. Les réclamations du Fanar portaient sur les six points suivants : 1° mariage et divorce; 2° testaments et successions; 3° écoles; 4° assermentation des prêtres; 5° juridiction du clergé; 6° bérats des évêques bulgares.

Le patriarcat déniait aux tribunaux turcs tout droit de s'immiscer dans les affaires de mariage, de divorce, de pensions alimentaires et de successions, arguant, avec justesse, que, le mariage étant un sacrement, un tribunal musulman ne pouvait avoir qualité pour délier ce que l'Église avait lié et que des Chrétiens ne pouvaient être soumis à la loi musulmane qui avait pour base le Koran. Les écoles étant fondées et entretenues par la communauté orthodoxe, le patriarcat revendiquait le droit de nommer les professeurs, le gouvernement ne pouvant exiger rien autre chose que le droit de surveillance. Sur le quatrième et le cinquième point l'argumentation du patriarcat était plus faible : il déclarait le serment déféré aux prêtres contraire aux lois canoniques et invoquait les privilèges reconnus de l'Église pour prouver que tout prêtre condamné devait purger sa peine dans une geôle ecclésiastique et que si sa robe ne lui avait pas été, au préalable, enlevée par le tribunal religieux, les tribunaux gouvernementaux ne pouvaient rien contre lui. Quant au sixième point, le patriarche demandait : 1° que les Bulgares fussent déclarés schismatiques, vu l'excommunication dont les avait frappés la grande Église, décision qui ne pouvait être contestée que devant un concile œcuménique orthodoxe — c'est-à-dire réunissant toutes les églises du rite grec — et dont l'appréciation ne saurait jamais être du ressort du pouvoir temporel; 2° que les prêtres bulgares fussent astreints à

modifier leur costume afin que, schismatiques, ils ne pussent être confondus par les populations avec les prêtre orthodoxes.

Au contact des Byzantins, les Turcs sont devenus aussi ergoteurs qu'eux. Il y eut entre la Porte et le Fanar un échange fastidieux de notes dans lesquelles on faisait assaut de ruse dans l'art des sous-entendus et des mots à double entente, mais sans aboutir à rien. Le patriarche Denys V qui, après l'octroi des bérats aux évêques bulgares, avait offert plusieurs fois sa démission et qui l'avait vu refuser par le gouvernement ottoman, résigna ses fonctions et se retira dans sa maison des champs à Makrikeuy. Le Saint-Synode, présidé par l'archevêque d'Héraclée, Mgr Germanos, lança une encyclique, véritable déclaration de guerre. Elle portait que l'Église était en état de persécution et que les deux corps (le Saint-Synode et le Conseil national mixte) ne pouvant plus assumer la responsabilité d'une telle situation étaient obligés de se retirer, de laisser vide le patriarcat et de cesser toute cérémonie religieuse. En conséquence, ordre était donné à toutes les églises de fermer leurs portes. Les seuls sacrements qui pouvaien être conférés étaient le baptême et le viatique[1].

En poussant ainsi les choses à l'extrême, le Synode espérait que la Porte, redoutant une explosion du fanatisme orthodoxe qui amènerait un soulèvement dans toutes les provinces grecques de l'empire viendrait à composition. Mais, à part une manifestation toute pacifique d'ailleurs, à Smyrne et une certaine fermentation dans quelques loca lités de l'Épire, l'attitude de la population grecque fut des plus froides. Certains métropolitains, désireux de faire leur cour aux Turcs, cherchèrent même à contrevenir à l'ency-

1. Une semblable crise religieuse s'était présentée deux fois dans l'Église schismatique orthodoxe. D'abord, en 1204, après la prise de Constantinople par les Croisés, quand le siège de l'Eglise grecque fut transféré à Nicée où il resta jusqu'en 1262. Ensuite, pendant l'année 1454 qui suivit la prise de Constantinople par les Turcs l'Église reprit le chemin de l'exil et ne rentra que lorsque Mohammed II eût placé Gennadios sur le trône pontifical.

clique du Synode et ne fermèrent les églises de leurs diocèses que devant une menace d'excommunication. En présence de l'indifférence de ses ouailles, le patriarcat comprit qu'il s'était engagé dans une impasse et que le mieux était d'entrer en arrangement avec les Turcs. Les négociations qui n'avaient jamais été interrompues entre le Fanar et la Porte, même au moment le plus aigu de la crise, aboutirent enfin à un compromis que les Grecs célébrèrent comme une victoire mais qui, en réalité, était une défaite.

Une lettre vézirielle du 23 janvier 1891 donnait satisfaction au patriarcat sur les questions des mariages, des divorces, des testaments, des successions[1] et des écoles. En ce qui avait trait à l'assermentation des prêtres et à la juridiction du clergé, le patriarcat était moins heureux. Le prêtre appelé à prêter serment dans les affaires civiles ou criminelles devra le faire, selon l'ordre religieux établi, au patriarcat à Constantinople, à la Métropole dans les provinces. Au criminel, les prêtres sont justiciables des tribunaux de l'Empire. En cas de simple délit, le prêtre condamné subit sa peine au patriarcat; en cas de crime, le prêtre reconnu coupable perd son caractère religieux et purge sa condamnation dans les prisons ordinaires. Si la loi martiale était proclamée dans quelque localité, seule la cour martiale était compétente pour juger les prêtres. Quant aux bérats bulgares, ils demeuraient tels qu'ils avaient été délivrés. Tout ce que les Grecs obtenaient, c'est qu'il fût sursis à l'occupation du siège de Keupruli par le titulaire bulgare.

Cependant la campagne entreprise par les Turcs contre les privilèges du Fanar était loin d'être terminée, le gouvernement étant résolu à les supprimer pour détruire l'autonomie civile des chrétiens. C'était une question de

1. Il y a cependant dans la question des successions une restriction importante : « Si des héritiers, dit le *teskéré*, appartiennent à d'autres communautés, sont sujets étrangers ou si le testament légalisé comprend des vakoufs ou des terres publiques ou si un sujet ottoman ou étranger conteste les biens mobiliers ou immobiliers, l'examen de ces instances sera du domaine des tribunaux de l'État. »

temps car la Porte ne voulait pas recourir à la force. La loi sur l'état-civil, en Turquie provoqua, en 1901, entre la Porte et le patriarcat œcuménique un nouveau conflit qui, toutefois, ne tourna pas à l'avantage du dernier, et dont le seul résultat tangible pour les Grecs fut la déposition par le Saint-Synode et le Conseil national du patriarche Constantin V et son remplacement par l'ancien patriarche Joachim III, renversé en 1884.

Jusqu'en 1901, il n'existait pas en Turquie d'état-civil, du moins dans le sens qu'on attribue en France à cette expression. C'étaient les imams chez les musulmans, les curés chez les chrétiens, qui tenaient les registres des naissances, des décès, des mariages. Le gouvernement décida d'établir le service laïque de l'état-civil ne relevant que de lui. Après une période déterminée de tolérance, la nouvelle loi devait entrer en vigueur et, à partir de ce moment, seuls les actes émanant de l'état-civil étaient valables aux yeux des autorités. Tous les sujets ottomans quelle que fut leur religion étaient tenus de faire enregistrer à l'état-civil les naissances, décès et mariages, à peine de tomber sous le coup des pénalités édictées par la loi contre les contrevenants. Le Saint-Synode protesta contre l'application de cette loi, qui constituait, disait-il, une violation des privilèges de la communauté orthodoxe et somma le patriarche de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les droits de la Grande-Église. La mollesse que démontra Constantin V le fit accuser d'être de connivence avec le gouvernement et provoqua un *tolle* général de la communauté contre lui. Déposé par le Saint-Synode et le Conseil national mixte, le patriarche essaya de lutter, mais la Porte se tourna contre lui et le 12 avril, Ziver-Bey, directeur des cultes au ministère de la justice, notifiait à Constantin V qu'un iradé impérial sanctionnait le *mazbata* des deux conseils proclamant sa déchéance.

Depuis la chute de Joachim III, en 1884, cinq patriarches s'étaient succédé au Fanar, mais leur administration avait été telle que, chaque jour, elle avait fait regretter davantage l'ancien patriarche. Celui-ci avait grandi dans la

faveur populaire de toute la petitesse de ses remplaçants. Ses capacités, très réelles, devenaient des talents hors ligne en comparaison du peu de mérite des autres. Les griefs qu'on avait élevés contre lui quand il était patriarche étaient oubliés et on ne se souvenait que des services incontestables qu'il avait rendus à l'Église et à la communauté. Le 14 juin, Joachim III était réélu patriarche. Il ne trompa pas les espérances qu'on avait mises en lui, car il mena avec la dernière vigueur la bataille contre le gouvernement en faveur des privilèges du Fanar.

Le patriarcat œcuménique, d'ailleurs, joue de malheur : la grande œuvre de l'hellénisation des populations chrétiennes de l'Orient, qu'il avait, sous le couvert de la domination ottomane, poursuivie avec tant d'acharnement et qu'il croyait avoir réalisée au commencement du siècle dernier, croule devant le flot toujours montant des revendications nationales des diverses communautés chrétiennes. Le Fanar a vu l'exarchat bulgare, non seulement lui enlever la Bulgarie proprement dite, mais lui disputer victorieusement la Macédoine et constituer, à Constantinople même, un synode rival de celui de la Grande Église. Les Serbes et les Coutzo-Valaques sont à la veille de se libérer de son obédience : ce n'est qu'une simple question de temps, et ce ne sera pas long, le résultat étant inévitable. En 1898, le patriarcat d'Antioche a secoué le joug de l'élément fanariote, quand, avec l'aide de la Russie, le parti arabe-syrien, a déposé le patriarche grec Spiridion qui travaillait à annihiler l'indépendance du trône patriarcal au profit du Fanar et a fait parvenir au patriarcat le candidat du parti national, Mgr Mélétius. Actuellement, le patriarcat de Jérusalem est en train d'échapper à l'influence grecque par suite de la levée de boucliers des arabes-orthodoxes contre la confrérie des moines grecs qui a accaparé tous les couvents et toutes les fondations pieuses de l'Eglise de Sion.

Sous le nom de *Melkites* (impériaux) on désigne les Grecs unis au Saint-Siège. Ce sobriquet fut donné par les hérésiarques à ceux qui obéirent à l'édit de l'empereur Marcien ordonnant l'exécution des décrets du concile de Chal-

cédoine. Ralliés à Rome au commencement du siècle précédent, ils obtinrent en 1841 le droit de former une communauté distincte. Le patriarche a sous sa juridiction 18 évêques, dont un *in partibus* qui remplit les fonctions de chancelier. Ces évêques sont nommés par le peuple sur une liste de candidats dressée par le patriarche. Quant au patriarche il est élu par les évêques, sous réserve de la confirmation pontificale. La liturgie est en langue arabe. Les Melkites habitent la Syrie où ils dominèrent jusqu'à la conquête mahométane. 

ALBANAIS. — Érigée en principauté indépendante par la conférence des ambassadeurs à Londres l'Albanie n'a plus rien de commun avec l'empire ottoman.

COUTZO-VALAQUES. — Disséminés dans la Thessalie, l'Épire, la Macédoine et la Haute-Albanie, les Coutzo-Valaques (Valaques boîteux) ou Tsintzars, appartiennent maintenant soit à la Grèce, soit à la Serbie ou à l'Albanie. C'est à cette race qu'appartenaient Odysseus, Androutzos, Diacos, Hadji-Petro, Coletti, ces chefs célèbres de la guerre de l'indépendance hellénique, le baron Sina et autres richissimes banquiers.

*Latins.* — Sous ce titre on désigne les catholiques sujets de la Porte qui au point de vue religieux relèvent directement de Rome. Ils ne forment pas une communauté, toutefois ils sont administrés par un *wekil* (délégué) qui sans avoir le titre et les honneurs de patriarche en remplit les fonctions. Placés sous l'obédience spirituelle du vicariat apostolique de Constantinople et des archevêchés qui, en relèvent, ils dépendent civilement du wékil nommé par la Porte qui est assisté d'un conseil permanent de quatre membres. Les Albanais catholiques, bien qu'appartenant au rite romain n'étaient pas compris parmi les latins rayas, leurs tribus jouissant de privilèges particuliers. Tous les établissements catholiques du Levant sont toujours d'après le Vatican sous le protectorat français malgré la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

En 1892, la Porte a lancé le ballon d'essai de la création d'un patriarcat catholique étendant son obédience civile sur

toutes les communautés unies à Rome. Un concordat entre le Saint-Siège et la Turquie, c'était un moyen pour cette dernière de mettre fin aux protectorats religieux.

Le Vatican fut pressenti à cet effet par l'intermédiaire du patriarche arméno-catholique, Mgr Azarian, prélat souple, rusé, intrigant, à la fois bien venu à Constantinople et à Rome, à Paris et à Berlin, et qui avait rêvé pour soi ce patriarcat catholique. Pour ne pas brusquer les choses, il ne fut d'abord question que de l'Albanie, mais le Saint-Siège répondit qu'il ne consentirait à un concordat qu'en réservant, par clause expresse, les droits de l'Autriche. C'était résoudre le problème par le problème lui-même. Le projet n'a pas eu de suite, mais certainement il sera repris un jour ou l'autre : c'est à la France dont il menace avant tout les intérêts et l'influence en Orient de veiller pour en empêcher la réalisation.

Le clergé catholique de Constantinople se compose des prêtres séculiers indigènes et d'un grand nombre d'ordres religieux. A l'exception de l'église cathédrale, toutes les paroisses sont desservies par des réguliers. Les ordres sont les suivants : les Dominicains qui sont les plus anciens; les Jésuites qui vinrent en 1583, « à la requeste des seigneurs Perrots pour l'effet de l'instruction de leurs enfants »; les Franciscains (1618); les Récollets (1742); les Lazaristes (1772); les Frères de la Doctrine Chrétienne; les Sœurs de Charité (1840) qui ont couvert la Turquie de leurs écoles et de leurs hôpitaux; les Dames de Sion; les Assomptionnistes, les Géorgiens, de date récente. Ces ordres religieux surtout les Franciscains, les Frères de la Doctrine Chrétienne et les Sœurs de Charité sont les plus fermes soutiens de l'influence française dans le Levant.

### Groupe slave.

Avant la guerre de 1877-1878, les Slaves étaient la race dominante de la Turquie d'Europe. Ils se divisaient en deux grandes branches, les Serbes et les Bulgares. Depuis

le traité de Berlin et la guerre de 1912 tous les Serbes et presque tous les Bulgares sont soustraits à l'obédience de la Porte.

*Bulgares.* — D'origine tartare, les Bulgares adoptèrent la langue, les mœurs et les coutumes des Slaves de Moésie qu'ils avaient subjugués et se convertirent au christianisme en 807.

Selon les sources auxquelles on puise, le nombre des Bulgares donnait lieu à des appréciations diamétralement opposées. Il variait, pour toute la Turquie, entre deux et sept millions. Non seulement les Grecs revendiquaient à leur actif nombre de villages et cantons sous prétexte que les habitants parlaient la langue grecque, mais ils affirmaient que, à peu d'exceptions près, les Bulgares de la Thrace et de la Macédoine étaient entièrement hellénisés. Les races sont tellement mélangées et enchevêtrées dans la Macédoine qu'il était fort difficile de pouvoir les dénombrer exactement. Quant à la langue parlée dans telle ou telle contrée, elle ne saurait être un indice de quelque valeur. En effet dans les cantons septentrionaux de la Thrace et de la Macédoine, toutes les classes de la société font indistinctement usage du grec et du bulgare. En outre, nombre de villages bulgares dans la zone réputée grecque n'ont que des prêtres et des maîtres d'école grecs et, bon gré mal gré, les habitants sont obligés de se servir d'un idiome qui n'est pas le leur. Aujourd'hui il n'y a plus de Bulgares soumis aux Turcs que dans la Thrace orientale.

Ce n'est que depuis 1870, époque où fut consommé le schisme entre l'église bulgare et le Fanar et où la Porte leur reconnut officiellement le droit de former une nation, que les Bulgares ont une communauté distincte. La lutte religieuse et diplomatique, les intrigues de toute sorte qui précédèrent et amenèrent le rétablissement de l'exarchat bulgare peuvent être considérées comme l'avant-propos de la guerre de 1876-1877 et de celle de 1877-1878. A ce titre, elles méritent qu'on s'y arrête. D'autant plus que, en Orient, religion étant synonyme de nationalité au point que ces deux mots sont indifféremment pris l'un pour

l'autre, chaque peuple, parmi ceux qui se disputaient la prééminence dans la péninsule balkanique, escomptant d'avance la succession des Turcs, appelait et appelle toujours la religion à l'appui des droits historiques et des conditions ethnographiques qu'il invoque.

A l'origine, il n'y avait dans la péninsule balkanique qu'un seul patriarcat, celui de Byzance. Au VI^e siècle, se constitua l'archevêché autocéphale d'Ochrida dont l'Albanie et la Haute-Macédoine reconnaissaient la juridiction. L'établissement des Bulgares et des Serbes dans la Moésie, la Dardaine et la Macédoine au VII^e siècle et les royaumes indépendants qui en résultèrent aboutirent à la création de deux patriarcats rivaux de celui de Byzance : le patriarcat bulgare, créé à Tirnovo en 1196; le patriarcat serbe fondé à Ipek en 1347. L'archevêché d'Ochrida passa sous l'obédience de ce dernier. A peine la conquête turque fut-elle accomplie, le patriarcat bulgare fut supprimé (1463). Le patriarcat d'Ipek dura jusqu'en 1765, époque où les intrigues des Fanariotes réussirent à amener sa disparition.

Dès lors le patriarcat du Fanar se crut tout permis et se livra à la plus scandaleuse exploitation que simoniaques aient jamais faite des choses saintes. Le haut clergé de la Bulgarie fut exclusivement choisi parmi les Grecs qui résidaient à peine dans leurs diocèses, qui ignoraient la langue, les mœurs et les besoins de leurs ouailles et ne songeaient qu'à leur extorquer le plus d'argent possible. La liturgie slavonne fut abolie et la langue bulgare proscrite. Les évêques grecs poussèrent si loin leur ardeur de prosélytisme qu'ils n'eurent pas honte de commettre des actes de pur vandalisme. Les manuscrits anciens sur l'origine, les traditions et l'histoire de la Bulgarie que les Turcs avaient respectés furent impitoyablement pourchassés et tous ceux qu'on put saisir furent brûlés. Une réaction de l'esprit national contre la tyrannie des évêques fanariotes était inévitable. Le 15 janvier 1860 paraissait un mémorandum par lequel les Bulgares réclamaient non seulement le redressement des abus à la charge du clergé grec mais l'autonomie de leur église, telle qu'elle existait avant 1463.

La haine contre les Grecs était si vive qu'il aurait fallu peu d'efforts pour amener les Bulgares à abandonner l'orthodoxie.

Pour obtenir son autonomie religieuse et civile, pour voir un terme aux cruautés des Tcherkess qui traitaient la contrée en pays conquis, la nation entière eut abjuré le schisme de Photius. A l'ambassade de France on avait parfaitement saisi cette question et M. Bourée avait entrepris de catholiciser les Bulgares au moyen de missions de prêtres polonais, sous la protection de la France. La réussite de ce plan eût soustrait à jamais la Bulgarie à l'influence russe. Le 24 janvier 1861 les conversions avaient atteint le chiffre de 14 000 et, le 9 juin, la Porte reconnaissait les Bulgares-Unis comme communauté indépendante. Aussitôt Grecs et Russes faisant trêve, pour un moment, à leurs querelles, s'unirent afin de faire avorter l'œuvre de M. Bourée. Les Fanariotes réussirent à persuader à la Porte que la France visait à l'indépendance de la Bulgarie et cherchait à organiser une croisade déguisée. Le divan effrayé se plaignit à Paris et le gouvernement français désavoua son ambassade. Le nombre des Uniates diminua alors aussi rapidement qu'il avait cru tout d'abord et finit par tomber à 2000. Les événements de 1876 et le traité de Berlin ont prouvé combien M. Bourée avait vu juste.

Cependant les Bulgares, aidés par les Russes, qui dupaient le Fanar, agissaient activement auprès de la Porte. Enfin, brusquant les choses, l'évêque Hilarion, à la tête du petit nombre de prélats bulgares que l'église orthodoxe comptait dans son sein et que le Fanar croyait hellénisés, proclama l'église nationale bulgare et s'en déclara le chef (1866). Le firman de 1872 qui consacra cette scission ne faisait que restituer un droit aux Bulgares, néanmoins les Grecs mirent tout en œuvre pour en empêcher l'exécution. Ce fut en vain : le 22 février 1872, l'assemblée générale bulgare élut pour exarque Mgr Hilarion et, sur son refus, Mgr Anthimos, métropolitain de Widdin. Le patriarcat œcuménique essaya de se consoler en excommuniant en

masse la nouvelle communauté; un concile rejeta les Bulgares du sein de l'église orthodoxe (16-28 septembre 1872).

Les Bulgares catholiques, c'est-à-dire ceux qui suivent le rite latin, sont tous en Bulgarie.

Quant aux Bulgares-Unis, il en existe des groupements en Thrace près d'Andrinople, en Turquie par conséquent, mais le plus grand nombre est en Macédoine.

*Cosaques.* — Au groupe slave appartiennent encore les Cosaques émigrés de Russie qui comprennent deux agglomérations dans l'Asie Mineure.

Après le premier démembrement de la Pologne en 1772, une partie des Cosaques-Zaporogues refusèrent de se soumettre aux Russes et, au nombre de 20 000 émigrèrent en Turquie. Le sultan les accueillit à merveille et leur donna des terres sur les bords du Danube, en leur permettant de se gouverner d'après leurs lois et leurs coutumes. Ils n'étaient astreints qu'à l'obligation de fournir un contingent militaire en cas de guerre. Leur dernier hetman Hadiki les trahit et les livra aux Russes en 1828. Transportés sur les bords de la mer Noire, ils parvinrent à fuir de nouveau le joug moscovite et regagnèrent la Turquie. Une partie s'établit dans la Dobroudja; l'autre obtint à l'embouchure du Kizil-Ermak des terres qu'elle occupe encore. Les Zaporogues du Bas-Danube appartiennent aujourd'hui à la Roumanie.

La seconde colonie est celle des Cosaques du Don, aux environs de Brousse. Chassés de leur pays par la persécution religieuse dirigée par l'impératrice Anne contre les *Staroviertzi* (vieux croyants) — également appelés *Starobrabz* (vieux frères) — qui n'ont jamais voulu reconnaître le pouvoir spirituel qu'usurpèrent les czars à partir du moment où Pierre le Grand se proclama chef de l'église moscovite, ils se refugièrent auprès du khan de Crimée en 1736. La conquête russe les rejeta à Anapa d'où le traité de Bucarest les chassa encore. Mahmoud les établit alors près de Brousse, leur garantissant la liberté du culte et le maintien de leurs institutions. Ils forment une colonie militaire administrée par un hetman.

### Groupe géorgien.

*Tcherkess.* — Sous ce nom générique, on désigne les différentes peuplades du Caucase dont une partie émigra en Turquie, après la conquête du pays par les Russes. En 1864, le chiffre de ces émigrés atteignait 700 000; mais la maladie, la misère et la famine en firent périr près de la moitié.

Une spéculation infâme faisait sa proie de ces malheureux. C'était une traite des blanches qui surpassa en horreur tout ce qu'on a pu écrire sur le commerce africain des esclaves. Les Turcs ont toujours été très friands d'esclaves circassiennes ou géorgiennes, mais la marchandise était rare et le prix en était des plus élevés. L'arrivée des Tcherkess fut un coup de fortune pour tous les pourvoyeurs de harems. Afin de forcer les émigrés à vendre leurs sœurs, leurs femmes et leurs filles, on les affama et on ne leur donna un maigre morceau de pain qu'en échange de la chair humaine tant convoitée et achetée à si peu de frais.

Ceux qui survécurent furent répartis en Bulgarie, en Albanie et dans la vieille Serbie. Une nouvelle émigration en 1865 et 1866 porta leur nombre à un million, au dire des statistiques turques. Ces nouvelles hordes furent dirigées sur l'Asie où le gouvernement leur donna des terres, des maisons, des instruments aratoires, des grains, des bestiaux. Cet essai intelligent de colonisation demeura stérile. Les Tcherkess refusèrent de travailler et, sous prétexte qu'ils étaient victimes de leur attachement à l'Islam, prétendirent se faire entretenir par la Turquie dans une béate oisiveté. Le brigandage trouva en eux des recrues dont la source ne tarit jamais. L'émigration des Alekhases à la suite de l'expédition de Soukhoum Kalé (1878) amena encore environ 50 000 familles.

En temps de guerre, la Porte recrute parmi les Tcherkess de nombreux irréguliers qui constituent la principale force de sa cavalerie. Mais ce sont des soldats plus embarrassants

qu'utiles, qui ne tiennent pas au feu et ne sont bons qu'à marauder et à piller. Les excès commis par eux ont fait détester les Turcs par les populations chrétiennes et ont ameuté l'opinion publique en Europe. Ils ont figuré au premier rang parmi les massacreurs de Bulgarie.

*Lazes.* — Connus dans l'antiquité sous le nom de Macrous, les Lazes habitent les bords de la mer Noire de Batoum à Trebizonde, entre les vallées du Charkout-Sou et du Tchourouk-Sou. La majeure partie du Lazistan appartient maintenant à la Russie.

### Groupe hindou.

*Tchinghaniés.* — D'origine hindoue, d'après M. Paul Bataillard, les Tchinghaniés ou Tsiganes, appelés aussi, selon les pays, Bohémiens, Zingari, Gitanos, Gypsies, errent continuellement d'une province à l'autre de l'Empire.

Un petit nombre seulement s'est fixé dans des villages et est devenu sédentaire comme les Tchinghaniés de Serbie. Les Turcs les croient de bons musulmans, car, pour assurer leur tranquillité, les Tchinghaniés professent extérieurement l'islamisme. Mais, en secret, ils pratiquent un culte particulier mélangé de paganisme, de mazdéisme et des religions de l'Inde. Divisés par tribus ou par fractions de tribus, ils obéissent à un chef suprême héréditaire. Le gouvernement ottoman les laisse complètement libres de leurs faits et gestes.

### Groupe persan.

*Arméniens.* — Issus, d'après Mauri, du croisement de Persans avec des populations touraniennes, les Arméniens qui, sur la foi de leurs légendes nationales, font remonter leur origine à Haïg, petit-fils de Japhet, sont de race phrygienne. Dans l'antiquité, l'Arménie forma un royaume

puissant qui comprenait la vice-royauté actuelle du Caucase, les vilayets d'Erzeroum, de Van, de Bitlis et une partie des provinces nord-ouest de la Perse. Quatre dynasties se succédèrent sur le trône d'Arménie, après des interrègnes plus ou moins longs. La première des *Haïgazian* (descendants d'Haïg) s'éteignit en la personne de Vahé, allié de Darius, tué à la bataille d'Arbelles (380 avant J.-C.). Après sa mort, l'Arménie subit la domination macédonienne, à l'exception de quelques districts du sud-ouest qui conservèrent leur indépendance sous des princes nationaux. Le dernier de ces princes Artavazd fut détrôné en 150 avant J.-C. par le parthe Vagh Arschad, fondateur de la dynastie arsacide ou *arschagouni*. Soumise par les Romains, tour à tour tributaire des Césars et des rois Parthes, l'Arménie finit par être annexée par les rois de Perse après la révolution qui chassa du trône Ardachir, le dernier des Arsacides (433). La destruction de l'empire des Sassanides fit passer l'Arménie sous le joug des Khalifes jusqu'au jour où le *vostizan* (gouverneur) de la Grande-Arménie, Achad, affranchit ses compatriotes (859). Le dernier prince de cette dynastie des Bagratides ou *Pakradouni*, Kakig II, attiré dans un guet-apens à Byzance, par l'empereur Constantin IX, fut traîtreusement mis à mort. L'anarchie désola alors le royaume qui s'effondra bientôt sous les coups de l'invasion mongole (1080).

Sous la conduite d'un prince bagratide, Roupen, les débris de la nation arménienne se jetèrent dans les montagnes de la Cilicie et constituèrent un petit État gouverné par des chefs héréditaires qui se qualifiaient d'*ischkhan* (chef). Décorés du titre de baron, en récompense des services qu'ils rendirent aux croisés, ils furent élevés à la dignité royale par Frédéric Barberousse. En 1341, la dynastie roupénienne directe finit avec Léon V et la couronne passa à Jean de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem. Le royaume de Petite-Arménie fut détruit en 1375 par les sultans du Caire, à la bataille de Gaban, où Léon VII fut vaincu et fait prisonnier.

Le nombre total des Arméniens s'élève à un peu plus de

4 millions dont 2 000 000 en Turquie, 500 000 en Russie, 70 000 en Perse, 23 500 en Autriche-Hongrie, 10 000 en Bulgarie, 13 200 en Roumanie. Le reste est répandu dans les autres pays du globe. Dans la Turquie d'Europe, en dehors de Constantinople, où ils forment une agglomération compacte, les Arméniens ne se trouvent que dans quelques grandes villes.

Introduit en Arménie, sous le roi Apcar, par Thadée et Barthélemy, le christianisme devint la religion des Arméniens deux siècles et demi après, à la suite de la conversion du roi Tiridate, conversion opérée par Saint-Grégoire l'Illuminateur (300).

Les Arméniens se divisent en quatre rites : 1° *Haï* ou Arméniens grégoriens ; 2° *Babagan* ou Arméniens catholiques ; 3° *Haï-poghokagan* ou Arméniens protestants ; 4° *Haï Horom* ou Arméniens grecs. Ces derniers ont été rattachés de force à l'église byzantine par les empereurs du Bas-Empire. Ils habitent aux environs d'Eghine en Asie Mineure et de Gheïvé (province de Nicomédie). Ils relèvent du patriarcat œcuménique de Constantinople.

Presque tous les Arméniens parlent la langue turque. La langue arménienne, la pure langue haïcane, n'est parlée que dans les écoles et par les gens ayant reçu de l'instruction. Il existe même des journaux en langue turque, imprimés en caractères haïcans, pour les Arméniens qui ignorent leur langue maternelle. Un grand mouvement régénérateur s'est produit, il n'y a pas longtemps, chez les Arméniens, en faveur de la propagation et du développement de l'instruction. Des sociétés se sont formées qui s'efforcent d'arracher leurs compatriotes à l'ignorance. La société *Ghilighian* (cilicienne) dont les écoles sont à Zeïtoun, Hadjin, Marasch, Alep, Sis, etc. ; la société *Tibrotzacer Arévélian* (société orientale des amis des écoles) à Moush, Bitlis, Alashguerd, etc. ; la société *Ararat* avec une école supérieure à Van et des écoles à Alor, Khorzat, Ghuznésu, Tahdevan, Dersim, etc. ; la société *Khizan*, pour le district de ce nom, rivalisent d'efforts et luttent de résultats. A Constantinople, deux sociétés avaient été fondées pour

l'instruction des jeunes filles : *Askhanever-Hahyouhiatz* (société des Arméniennes se vouant à la nation), et *Tibrotzacer-Hahyouhiatz* (société des Arméniennes amies des écoles). Ces deux sociétés avaient fini par centraliser en quelque sorte les autres sociétés qu'on pouvait considérer comme leurs succursales. Mais le gouvernement turc en avait pris ombrage et sur des dénonciations accusant les sociétés pour l'instruction publique de n'être que des comités insurrectionnels déguisés, il les traqua de toutes les façons.

En général, les Arméniens appartiennent à l'église grégorienne, suspecte d'eutychéisme. Ils suivent une doctrine intermédiaire entre celle de Rome et celle de l'église grecque schismatique. Mohammed II conféra au patriarche arménien les mêmes privilèges qu'au patriarche orthodoxe. Le règlement de 1860, sanctionné par le sultan Abd'ul Aziz le 17 mars 1863 subordonna le patriarche à l'assemblée générale de la nation. Cette assemblée délègue la gestion des affaires ordinaires à deux conseils nationaux : l'un religieux, fort de quatorze membres ; l'autre civil, composé de vingt membres.

Jouissant des mêmes prérogatives civiles que le patriarche orthodoxe, le patriarche arménien n'a pas la même dignité ecclésiastique. Au-dessus de lui est le Catholicos d'Etchmiadzin, en Russie, chef suprême des Arméniens du monde entier. Le catholicos de Sis, de qui relèvent spirituellement la Cilicie et une partie de la Grande-Arménie, et le patriarche de Jérusalem, qui a sous son obédience la colonie arménienne de Terre sainte et de Syrie, marchent de pair avec le patriarche de Constantinople.

Les docteurs (*vortabeds*) chargés de la prédication et de l'enseignement font vœu de célibat et de chasteté. Les prêtres et les diacres, au contraire, doivent être mariés avant leur ordination. En cas de veuvage, il leur est interdit de se marier.

J'ai déjà exposé dans le récit du règne d'Abd'ul Hamid la situation lamentable faite aux Arméniens en Turquie et j'ai parlé du plan d'extermination de la race haïcane qui avait été conçu par certains hommes d'État ottomans. Les

épouvantables massacres qui ont dépeuplé la Cilicie et la Cœlé-Syrie, au mois d'avril 1909, viennent encore à l'appui de ce que j'ai avancé. Plus de trente mille personnes ont été égorgées dans la Cilicie et une douzaine de mille dans la Cœlé-Syrie; cependant le gouvernement constitutionnel, en dépit des commissions d'enquête qu'il a envoyées sur les lieux et des cours martiales qu'il a instituées, n'a fait qu'un semblant de répression. On a condamné et pendu quelques obscurs comparses — on a même exécuté plus d'Arméniens que de Turcs. — Mais les véritables coupables, les fauteurs des massacres sont restés indemnes : ou on ne les a pas poursuivis ou on les a acquittés.

Le mercredi 14 avril 1909, un massacre général des chrétiens commença à Adana, à la suite d'un meurtre d'un Turc par un jeune Arménien sur qui l'autre voulait se livrer à des actes de bestialité. Mais cet incident ne fut qu'un prétexte car le massacre était résolu d'avance. Ainsi l'évêque arménien catholique, Mgr Tersian s'étant le 13, rendu chez le vali Djevad-Bey pour lui faire part des craintes de la population chrétienne, en présence de l'attitude menaçante des musulmans et de l'indifférence des autorités, reçut des assurances formelles que rien n'arriverait. Le vali se plaignit par contre que les Arméniens avaient fermé leurs magasins et avaient ainsi jeté la panique dans la ville. Mgr Tersian croyant à la parole du vali se rendit au bazar et engagea les négociants arméniens à ouvrir leurs magasins, leur répétant les promesses de Djevad-Bey. Mais en même temps qu'il prodiguait ces fallacieuses assurances à Mgr Tersian, le vali écrivait à une famille grecque-catholique avec qui il était en relation d'amitié et plus encore d'affaires, la famille Tembé, qui se trouvait à sa ferme à quelque distance d'Adana : « Rentrez vite, des troubles vont éclater. » Les massacres durèrent trois jours, les 14, 15 et 16 et les tueries et l'incendie s'étendirent dans toute la plaine d'Adana sur une circonférence de quarante kilomètres. Nombre d'Arméniens armés de fusils Mauser et Martini s'étaient barricadés et avaient opposé aux massacreurs une résistance énergique : leur quartier avait été le seul qui eut été épargné. Le 17, le

vali, sous prétexte de ramener le calme dans les esprits ordonna le désarmement de tous les habitants. Mais on n'enlevait les armes qu'aux chrétiens ; on se gardait bien de toucher à celles des Turcs, des Kurdes, des Turcomans, des Tcherkess. Aussi, le 25 au soir, à l'arrivée des premières troupes du 2e corps envoyées par le gouvernement de Constantinople pour rétablir l'ordre, les massacres reprirent. Cette fois les Arméniens n'avaient même plus la ressource de pouvoir se défendre. Les Européens ne furent pas épargnés non plus : des Américains, des Italiens, des Français furent tués ; presque toutes les maisons appartenant à des Européens furent incendiées comme celles des chrétiens indigènes.

Les massacres se propagèrent dans toute la province et gagnèrent également la Syrie septentrionale : Hadjni, Zeitoun, Marasch, Alexandrette, Alep eurent leurs scènes de carnage, les autorités étant complices — comme le mutessarif de Djebeli Bereket, Assif-Bey, qui avait armé toute la populace et l'avait lancée sus aux chrétiens de sa circonscription administrative — ou bien se cantonnant dans une superbe indifférence.

A qui doit incomber la responsabilité de ces massacres qui rappelent s'ils ne les dépassent les horreurs des massacres du Liban et de la Syrie en 1860 et qui, cependant, n'ont excité en Europe qu'une faible attention, tous les esprits étant absorbés par les événements qui amenaient la déposition d'Hamid ? Les Arméniens accusent nettement le gouvernement ottoman et d'aucuns parmi eux mettent également en cause le Comité. Quoiqu'on ait dit des projets de l'ex-sultan Abd'ul Hamid, pour organiser des massacres sur toute l'étendue de l'empire afin de forcer le Comité à envoyer de ci de là toutes les troupes de Macédoine pour réprimer les désordres, ce qui aurait laissé le champ libre à Yildiz, les massacres de Cilicie n'ont pas été l'œuvre du souverain déchu. *Le Sultan rouge* en a assez sur la conscience sans qu'on le charge encore de forfaits imaginaires comme par exemple l'égorgement en masse de la population chrétienne de Constantinople prémédité par lui et que l'en-

trée inopinée des troupes rouméliotes dans la capitale a prévenu. Ç'a été une légende accréditée pour rendre les Jeunes-Turcs plus sympathiques à l'Europe et prouver à tous que la déposition d'Abd'ul Hamid était indispensable. Les massacres de la Cilicie et de la Cœlé-Syrie ont été l'œuvre du parti fanatique et naturellement aussi du parti réactionnaire, mais celui-ci ne venant qu'en second lieu et essayant de faire tourner le mouvement à son profit. Ç'a été le résultat de la mentalité des populations musulmanes de l'Asie en même temps que des procédés de l'administration turque. Sans doute, le 17 avril, quand on abattait l'Arc de Triomphe de la Liberté, élevé lors du rétablissement de la Constitution, les soldats criaient : « Vive le sultan Hamid ! Vive le Chériat ! » et un fonctionnaire supérieur du conak vociférait : « Malheur à quiconque prônera encore la Constitution ! » mais la sédition du 13 avril à Constantinople avait convaincu tous les asiates que le régime constitutionnel avait sombré et que les temps anciens étaient revenus où l'extermination des Arméniens était un dogme politique, et les fonctionnaires du gouvernement croyaient se faire bien venir de Constantinople en devançant la pensée du maître.

Le grand tort du Comité a été de ne pas faire prompte et bonne justice. Bien que la complicité dans les massacres du vali Djevad-Bey ait été nettement établie; bien que le gouvernement ait lui-même reconnu sa culpabilité puisqu'il l'a destitué ; bien que Djevad-Bey ait hautement affiché pendant les tueries sa haine de la Constitution et la ferveur de sa foi hamidienne, il n'a été nullement inquiété. Le mutessarif de Djebeli Bereket, traduit devant la cour martiale, a été acquitté. Cette impunité accordée aux fauteurs des massacres a été la conséquence d'un plan malheureux adopté par le gouvernement actuel. Pour prouver que le fanatisme n'existe pas chez les populations musulmanes, pour mettre hors de cause l'administration ottomane et l'armée, on a voulu rejeter la responsabilité des massacres sur la provocation des Arméniens, sur une prétendue conspiration ourdie par l'archevêque arménien

Mouchegh. Les dépêches officielles d'Adana, lues à la Chambre des députés, donnant le chiffre des morts et des blessés, attribuaient aux Musulmans plus de victimes qu'aux Arméniens, d'où la conclusion forcée que ces derniers avaient couru sus aux premiers. On a condamné et pendu des Arméniens dont le seul crime avait été de se défendre eux et leurs familles ; on a condamné à 101 ans de bagne (!) l'archevêque Mouchegh — qui, heureusement pour lui se trouvait alors en Égypte — comme le chef de la conspiration arménienne. Ces dénis de justice amenèrent la démission du patriarche arménien, S. B. Tourian exigeant une déclaration solennelle du gouvernement du loyalisme des Arméniens, la recherche des responsabilités si haut placées qu'elles fussent et la punition des coupables sans aucune considération de nom ou de rang.

De janvier 1831 date la communauté arménienne-unie. Le patriarche élu par la nation et confirmé par le sultan, étend son autorité civile sur les Arméniens ralliés à Rome ainsi que sur les Chaldéens-unis et les Syriens-unis. L'autorité spirituelle était jadis complètement distincte de l'autorité temporelle. La première se partageait entre le patriarche de Sis élu par le synode et confirmé par le Pape, et l'archevêque-primat de Constantinople, relevant directement du Pape. La publication de la bulle *Reversurus* et la concentration du pouvoir civil et spirituel dans les mains de Mgr Hassoun amenèrent un schisme dans la communauté.

En 1870, les Arméniens *conservateurs*, tout en protestant de leur attachement à Rome, déclarèrent répudier Mgr Hassoun et revendiquèrent, à leur profit exclusif, les droits de la communauté sur les églises, les immeubles et les revenus qui lui appartenaient. De la part des anti-hassounistes, c'était une question d'argent au moins autant qu'une question de principes religieux. Le Pape excommunia les partisans du schisme sans pouvoir les réduire à l'obéissance. Le 11 mai 1872, la Porte retira à Mgr Hassoun son bérat d'investiture ; huit jours après, les néo-schismatiques élisaient patriarche Mgr Kupélian et le gouvernement impérial le confirmait le lendemain. Les Hassounistes

furent dépouillés non seulement de tous les édifices religieux et civils appartenant à la communauté, mais encore de ceux qu'ils avaient fait bâtir à leur frais et avec l'aide des souscriptions des catholiques d'Europe. Bien plus, le gouvernement ottoman essaya de forcer l'opinion publique à considérer comme de bons catholiques les kupélianistes excommuniés par le chef de la catholicité! Ordre fut intimé aux journaux de Constantinople de ne désigner les schismatiques que sous le nom d'Arméniens catholiques. L'exil de Mgr Hassoun mit le comble à la victoire de ses adversaires; mais le triomphe de ces derniers ne devait pas être de longue durée. Au mois d'avril 1879, Mgr Kupélian quittait brusquement Constantinople pour aller abjurer solennellement ses erreurs aux pieds du Pape. Quelques jours après, le bérat d'investiture était rendu à Mgr Hassoun. Libres sous le rapport religieux, les schismatiques avaient cessé de former une communauté privilégiée dans l'ordre civil. En 1888, les dissidents dont le nombre avait toujours été en décroissant, acceptèrent un compromis que leur proposa Mgr Azarian, successeur de Mgr Hassoun et la communauté arménienne unie se retrouva compacte sous l'autorité du patriarche.

Les Chaldéens-unis et les Syriens-unis, relèvent au temporel du patriarcat arméno-catholique.

Une troisième communauté arménienne existe encore : c'est celle des Arméniens protestants. Dans la première moitié du siècle, des missionnaires anglicans et américains réussirent à convertir au protestantisme quelques milliers d'Arméniens. En 1850, sur les pressantes réclamations des cabinets de Saint-James et de la Maison Blanche, la Porte reconnut les nouveaux convertis comme corps de nation. Le gouvernement britannique a dépensé beaucoup d'argent, depuis le traité de Berlin, pour propager le protestantisme parmi les Arméniens ; les sociétés évangéliques et piétistes fondent chaque jour des écoles, des temples, des hôpitaux, mais le succès est loin d'être en proportion avec les efforts. Les Arméniens grégoriens restent rebelles aux séductions du protestantisme.

*Kurdes.* — Les Kurdes — en qui certains auteurs veulent voir les anciens Carduques de Xénophon et que d'autres nient être aborigènes de la région qu'ils habitent et font venir à la suite des armées victorieuses des Grecs — sont de même sang et de même race que les Arméniens. Seulement ils sont restés nomades tandis que leurs frères devenaient sédentaires. En outre, pendant que les Arméniens se convertissaient au christianisme, les Kurdes restaient païens ou embrassaient l'Islamisme. Il en est résulté un antagonisme complet entre les deux peuples dont l'un est la victime et le souffre-douleurs de l'autre.

A cause des déplacements continuels des tribus kurdes et de leurs allées et venues sans fin entre la Perse et la Turquie, il est tout aussi difficile d'évaluer le nombre de cette population que de déterminer sa nationalité. Ritter en compte trois millions dont 1 250 000 de Kurdes ottomans. Ces derniers sont répandus dans les villayets de Mamouret-ul-Aziz, Diarbékir, Bitlis, Van, Erzeroum, Sivas où ils sont généralement mélangés avec les Arméniens de façon tellement intime qu'on ne peut, comme l'aurait voulu la diplomatie européenne, en opérer la sélection.

Ils se divisent en trois classes : les *touroum* ou nobles ; les *rayas* ou guerriers et cultivateurs ; les *zazas* ou la plèbe. Chaque tribu est gouvernée par des chefs héréditaires, investis d'une autorité illimitée. Comme les anciens chefs des clans du Border et des Highlands, ils prélèvent sur les habitants de la plaine toutes sortes de taxes que ceux-ci n'osent jamais refuser d'acquitter. Les colonnes des journaux arméniens étaient chaque jour remplies des récits de leurs méfaits, avant que le gouvernement ottoman ne baillonnât complètement la presse de Constantinople.

Mais quoique le Divan eût cru mettre la lumière sous le boisseau, le misérable état des Arméniens n'en était pas moins connu. Les Kurdes étaient un fléau permanent pour les populations chrétiennes, car ils se savaient assurés de l'impunité et ils n'ignoraient pas qu'ils aidaient aux desseins secrets de la Porte qui ne demande qu'à être débarrassée des

chrétiens. Le gouvernement constitutionnel aura fort à faire pour les réduire.

Jusqu'en 1836, les tribus Kurdes étaient, en réalité, indépendantes de la Porte : leurs beys et leurs cheikhs traitaient de puissance à puissance avec les pachas. La campagne dirigée en 1836 par Reschid-Pacha contre les Kurdes du Taurus et du Gordyène et celle de 1846 conduite par Osman-Pacha, qui se termina par la défaite de Beder Khan et de Khan Mahmoud, amenèrent la soumission de la plus grande partie des Kurdes. D'autres expéditions, notamment en 1851, 1859, 1865, 1869 achevèrent de réduire les tribus kurdes à l'obéissance, du moins en apparence. En effet, les troupes expédiées contre eux étaient à peine retirées que ces belliqueux nomades reprenaient toute leur turbulence et leur indocilité. Lors de la guerre turco-russe, ils fournirent à l'armée turque des volontaires en quantité innombrable qui doublèrent l'effectif des forces régulières du maréchal Ahmed Mouktar-Pacha. Une fois la guerre terminée, tous ces volontaires, au lieu de regagner leurs tribus écorchèrent à qui mieux mieux les Arméniens et, leur turbulence native reprenant le dessus, ils voulurent reconquérir leur ancienne indépendance. Une première rébellion fomentée dans les districts de Djéziré et de Bohdan par les fils de Beder Khan fut réprimée en 1878. Une seconde insurrection des Kurdes de Hekkiari et d'Abagha, aux ordres du cheikh Obéidullah fut plus difficilement abattue en 1879. Grâce à la protection du ministre de la Justice, Djevddet-Pacha, le cheikh échappa aux conséquences de sa révolte. En 1880, les tribus Kurdes des provinces persanes de l'Azerbaïdjan et de l'Ardélian, lassées de la tyrannie des gouverneurs persans se soulevèrent en masse sous la haute direction du cheikh Obéidullah qui songeait à se tailler un royaume aux dépens de la Perse et de la Turquie. Écrasé après une lutte sanglante qui mit, un instant, en péril le trône du schah, le cheikh fut interné à Stamboul. Au bout de près de deux ans de captivité, il s'évada, au milieu de 1882 et gagna Hekkiari appelant aux armes toutes les tribus kurdes. Attiré dans un guet-apens, il fut fait prisonnier et déporté à Médine où il

ne tarda pas à mourir. A l'heure actuelle des velléités insurrectionnelles se font de nouveau remarquer chez les Kurdes.

### Groupe Sémite.

*Druses.* — Hammer considère les Druses comme les descendants des anciens Mardes, qui habitaient le pays au nord de la Caspienne et que les empereurs de Byzance transportèrent dans la Syrie au VIe siècle. Il est bien plus probable qu'ils descendent d'une tribu arabe qui ayant refusé de subir la loi religieuse du Prophète et persécutée par les nouveaux croyants se sera réfugiée dans le Liban pour défendre sa liberté et adorer Dieu à sa guise.

Leur centre principal est le Chouf, au Sud de Damas jusqu'à Djezzin. Ils s'étendent au Nord jusque dans le Matten où ils sont mêlés aux Mutualis et aux Maronites ; à l'Est, dans l'Anti-Liban, depuis Rascheya jusqu'à Balbeck. Le livre jaune de 1861, qui restait au-dessous de la vérité, portait le nombre des Drusses à 60 000, chiffre auquel on doit ajouter les Ausaryèhs, répandus dans le Djebel-el-Ala, depuis Kars-Kaleci jusqu'à Kilis. On les évalue à 200 000 âmes.

La religion des Druses et des Ausaryhès est encore un mystère car ces peuples affectent généralement la religion de toutes les nations avec qui ils se trouvent en rapport. Les Turcs les regardent comme musulmans mais sans plus de raison qu'ils n'en ont de ranger les Tchinghaniés parmi les islamites.

« Par ce qu'on sait de la religion du plus grand nombre, écrit le baron de Tott, ces montagnards sont les sectateurs de Hakem Bamr-Illah, khalife d'Égypte, de la famille des Fathimites. Les Druses, en le divinisant, n'ont conservé que le nom de son apôtre Doursi. Cette étymologie prise de leurs livres sacrés suffit pour détruire celle que M. Pujot de Saint-Pierre leur donne, il fait descendre les Druses du comte de Dreux ! Cette origine est trop absurde pour être discutée. Le khalife Hakem et son apôtre paraissent avoir

renchéri sur le mépris que ces sectaires ont toujours montré pour l'humanité : ils ont divisé leurs sectateurs en trois classes, les prêtres, les initiés, le peuple.... Par la hiérarchie établie dans cette secte, toutes les pratiques sont impénétrables aux yeux des profanes ; leurs livres sont gardés avec soin, surtout celui des prêtres, le livre par excellence ; il paraît impossible de se le procurer. »

Aujourd'hui, malgré les travaux publiés sur cette question, on n'est guère plus avancé, en réalité, qu'à l'époque où le baron de Tott écrivait ces lignes.

Quant aux Ausaryéhs ou Naïssaryéhs, ils rejettent l'une et l'autre de ces dénominations peur conserver celle de Druses. « On voit le plus grand nombre adorer le soleil ; à son lever, ils font trois génuflexions et semblent vouloir prendre avec la main les premiers rayons de cet astre pour se purifier en s'en frottant le corps.... Une autre secte adore, dit-on, la lune. Ils rendent aussi un culte particulier à Ali, fils d'Abou-Talib. La divinité, après sa dernière manifestation dans la personne d'Ali, a disparu et s'est cachée dans le soleil, mais elle n'a pas cessé d'exister sous l'espèce de vin que l'imam consacre dans la célébration de l'office. Les âmes des fidèles passent après leur mort dans les astres et celles des pécheurs dans les corps animés, où elles évoluent jusqu'à ce qu'elles se soient purifiées et s'élèvent, elles aussi, dans les astres[1] ».

On les divise en quatre sectes : les *Chemsi* ou adorateurs du soleil ; les *Camari* ou adorateurs de la lune ; les *Kellerzi* ou chaufourniers (?) ; les *Chemâh* ou gauchers (?). Les renseignements font absolument défaut sur ces deux dernières sectes.

Autrefois, pillards redoutés et brigands de grand chemin, ils sont devenus depuis 1840 pâtres et laboureurs.

*Arabes.* — Répandus dans les villayets de Basra, de Bagdad, de Mossoul, d'Alep, de Syrie, les Arabes forment la population entière de l'Arabie. On les classe en Arabes sédentaires et en Arabes nomades ou Bédouins. C'est chez

1. Baron de Tott : *Mémoires.*

ces derniers qu'il faut chercher le vrai type arabe dans toute sa pureté.

Ennemis irréconciliables des Turcs, les Bédouins sont continuellement en guerre avec les pachas dont ils bravent l'autorité. Souvent châtiés, jamais domptés, toujours en armes, ils rançonnent ou pillent les caravanes et se jouent des garnisons turques. En Arabie, sauf les côtes et les places fortes de l'intérieur où ils tiennent garnison, les Turcs ne possèdent rien. Aux portes de la Mecque, de Médine, etc., les convois sont enlevés. Chaque année le Sultan est obligé de payer une somme qui va toujours croissant aux chefs arabes qui barrent la route de Djeddah à la Mecque pour que les cadeaux de la caravane sacrée, destinés au tombeau du Prophète, ne soient pas pillés en route.

En dehors de l'Arabie, les principales tribus sont les *Ehl-el Djebel* dans le Hauran, les *Hamarès* en Syrie, les *Khaledi* en Mésopotamie, les *Mautefiés*, de Bagdad à Bassorah, etc. Les Wahabites, au nombre de 1 500 000, qui habitent le Nedj sont complètements indépendants des Ottomans, bien que la Porte fasse figurer leur pays parmi les possessions du Grand Seigneur.

On ignore le nombre des Arabes. Un recensement turc de 1889 portait à 7 300 000 le nombre des Arabes rien que pour la Tripolitaine et les parties de l'Arabie soumises aux Ottomans. Et encore, les femmes ne figurent pas dans le dénombrement.

*Maronites.* — Les Maronites occupent toute la partie septentrionale du Liban, depuis Tripoli jusqu'à Nahr-el-Kelb, au nord de Beyrouth. Au-delà de cette ville jusqu'à Saïda, ils sont mêlés aux Druses et aux Mutualis. Enfin, ils forment un groupe compact entre Tripoli et Antioche et s'étendent jusqu'à Damas.

Ce sont les plus anciens habitants du Liban. Dès le VIII^e siècle ils constituaient une nation qui conserva toujours au milieu des révolutions sanglantes de la Syrie, son indépendance politique et sa foi catholique. Sous la domination ottomane, ils gardèrent par suite de la protection des rois

de France leur autonomie civile et religieuse. Pour reconnaître les services que les Maronites lui avaient rendus pendant la croisade où ces montagnards, « armés de foi au dedans et de fer au dehors » combattaient dans les rangs français, saint Louis leur octroya une charte (1259) par laquelle il s'engageait, pour soi et ses successeurs, à leur prêter en toute occasion, aide et assistance comme aux Français eux-mêmes. Sous les Valois et surtout sous les Bourbons, les rapports des Maronites avec la cour de France devinrent de plus en plus suivis. Chaque fois que les Maronites avaient une réclamation à adresser à la Porte, c'était la France qui s'en chargeait. En 1842 ce fut à la France qu'ils s'adressèrent pour demander la restauration de la famille de Chehab ; en 1860 ce fut elle encore dont ils invoquèrent l'appui contre les massacreurs. Malgré la mauvaise politique suivie en 1867, quand l'empire sacrifia Joseph Karam, pour plaire aux Anglais et aux Turcs et après 1870, quand les consuls français s'unirent à Rustem-Pacha pour persécuter le clergé maronite, ce sont les Maronites qui ont empêché l'influence française de disparaître du Liban et de la Syrie.

« Le peuple maronite, dit Lamartine, forme un peuple à part dans l'Orient ; on dirait une colonie européenne jetée par le hasard au milieu du désert. Pendant que tout périt autour de lui d'impuissance et de vieillesse, lui seul semble rajeunir et prendre de nouvelles forces. A mesure que la Syrie se dépeuplera, il descendra de ses montagnes, fondera des villes de commerce au bord de la mer, cultivera les plaines fertiles qui ne sont plus aujourd'hui qu'aux chacals et aux gazelles et établira une domination nouvelle dans cette contrée où les vieilles dominations expirent.... L'Europe est intéressée à ce que ce vœu se réalise, c'est une colonie toute faite qu'elle aurait sur ces beaux rivages. Il y a plus d'avenir là qu'en Egypte. L'Égypte n'a eu qu'un homme. Le Liban a un peuple. »

Pour le chiffre des Maronites, mêmes divergences que pour les autres races de l'Empire. Les uns le portent à 500 000 tandis que d'autres le rabaissent à 200 000.

Ils forment une communauté gouvernée par un patriarche qui porte le titre de patriarche d'Antioche et de qui relèvent huit évêques ou archevêques. Le patriarche est élu par les évêques et confirmé par la cour de Rome. Quant aux évêques, ils sont choisis par ce patriarche sur une liste de trois candidats, par siège épiscopal, élus par le clergé et les notables. Les prêtres séculiers et les curés sont mariés. Le clergé maronite a toujours donné l'exemple de toutes les vertus. « Si l'on veut avoir sous les yeux ce que l'imagination se figure des premiers temps du christianisme naissant et pur, si l'on veut voir la simplicité et la ferveur de la foi primitive, la pureté des mœurs, le désintéressement des ministres de la charité, l'influence sacerdotale sans abus, l'autorité sans domination, la pauvreté sans mendicité, la dignité sans orgueil, la prière, les veilles, la sobriété, la chasteté, le travail des mains, il faut venir chez les Maronites. Le philosophe le plus rigide ne trouvera pas une réforme à faire dans l'existence publique ou privée de ces prêtres qui sont restés les modèles, les conseillers et les serviteurs du peuple. »

*Mutualis*. — Cette tribu, qu'on suppose venue en Syrie lors de la conquête fathimite, occupa d'abord la vallée de Balbeck. De là, les Mutualis se répandirent dans les districts de Matten et de Djezzin et dans les vallées autour de Sour (Tyr) et de Seid. Le reste de la nation est disséminée dans la plaine de Bakaa. Leur chiffre total paraît s'élever à 30 000.

*Ismaïliens*. — A une journée de marche de Latakieh, à côté des Druses Ausaryéhs, dans le Djebel-el-Cadmous et le Djebel-Irachout, habitent les Ismaïliens, au nombre de cinq ou six cents familles. Ce sont les débris des anciens Hatchichi, si célèbres dans l'histoire des croisades sous le nom d'Assassins et que les Mongols exterminèrent.

Sur le versant oriental du Djebel-el-Cadmous est une petite peuplade, les *Quedamécés* qui sont païens : ils pratiquent la gynécolatrie.

*Yézidis*. — Les Yézidis qu'Hammer identifie avec les Kurdes, mais qui sont bien de race arabe, habitent le Sindjar,

massif montagneux situé au milieu des déserts de la Mésopotamie entre Nissebin et Mossoul. Professant un mazdéisme mélangé de manichéisme, ils se retirèrent dans ces montagnes pour échapper aux persécutions religieuses des musulmans. Jusqu'en 1837, ils gardèrent leur indépendance. A cette époque, ils reconnurent l'autorité de la Porte, tout en conservant leurs lois spéciales et leurs chefs particuliers. Ils atteignent environ 20000 âmes[1].

*Chaldéens* et *Syriens*. — Ces deux peuplades appartiennent à cette race antique et guerrière qui fonda Babylone et Ninive et régna sur toute l'Asie occidentale jusqu'à la conquête de Cyrus. Retirés dans les montagnes, les Chaldéens ont gardé leur caractère belliqueux et sauvage, les Syriens, au contraire, sous la domination grecque et romaine, ont montré un penchant marqué pour la civilisation, mais se sont efféminés.

Bien armées, ne respirant que l'amour de la bataille, ignorant la crainte de la mort, les tribus chaldéennes des montagnes conservent leur indépendance à l'abri de leurs rochers inaccessibles. Les habitants de la plaine, adonnés à l'agriculture, vivent paisiblement et acquittent régulièrement les impôts. Ceux-ci, les Turcs les appellent *rayas*; quant à ceux là, ils leur appliquent le même nom qu'aux Kurdes, *Achérété*, du mot *Achéret* (tribut). Ils suivent la doctrine de Nestorius, hérésiarque du v^e^ siècle, qui enseignait la dualité de personnes en Jésus-Christ. Leur patriarche ou *marchoumioun* réside à Kouhannès. Au point de vue civil, ils sont sous la juridiction du patriarcat arménien grégorien.

En juillet 1892, le *Bulletin* du diocèse de Beauvais avait annoncé, d'après une lettre du délégué apostolique en Perse, Mgr Montety, archevêque de Béryte, la conversion au catholicisme du patriarche chaldéen, lequel avait, le mois précédent, abjuré l'hérésie entre les mains de l'archevêque chaldéen-uni d'Ourmieh, Mgr Andon. La feuille épiscopale prévoyait la conversion en masse, à bref délai, de tous

1. Borée : *Correspondance et Mémoires d'un voyageur en Orient.*

les nestoriens faisant retour à Rome. Cet espoir ne s'est pas réalisé. L'abjuration du patriarche a été un fait isolé : les nestoriens ont persisté dans leur hérésie.

Les Syriens, appelés aussi *Jacobites* du nom de Jacob Langale qui les convertit (541-572) à l'hérésie d'Eutychès, sont également sous l'obédience temporelle du patriarcat arménien. En 1873, le patriarche jacobite, Mgr Bedros, avait obtenu de la Porte un bérat d'investiture qui donnait à l'église jacobite une existence civile en la reconnaissant comme communauté mais il fut désavoué par l'immense majorité de ses ouailles. Le patriarche jacobite réside au couvent de Zapéran, près Mardin.

*Juifs.* — L'établissement des Israélites dans l'Empire ottoman date de leur expulsion hors d'Espagne et Portugal sous Philippe II et Philippe III. On a accoutumé de dire que cet acte des successeurs de Charles-Quint contribua puissamment à la décadence de l'Espagne en ruinant son industrie et son commerce. Mais les Israélites qui, chassés de la péninsule ibérique, se sont réfugiés en Turquie n'ont apporté dans l'empire ottoman aucune industrie et ne l'ont doté d'aucun produit nouveau, ainsi que firent les huguenots français réfugiés dans le Brandebourg ou ailleurs. Ils ont été des parasites et non des travailleurs utiles

Ils se partagent en trois groupes : 1° Les *Talmudistes*, qui sont l'immense majorité. 2° Les *Mamins*, au nombre de sept à huit mille, résidant surtout à Salonique et qui font semblant de pratiquer extérieurement l'islamisme, comme leurs ancêtres, en Espagne, feignaient de pratiquer le christianisme. 3° Les *Caraïtes*, au nombre d'un millier environ, qui rejettent le Talmud et les applications rabbiniques pour ne connaître que la Bible.

Le *Khakham Bachi*, chef de la communauté juive, est assisté de deux conseils. Le premier veille à la conservation de la loi religieuse qui, chez les Juifs comme chez les Turcs, se confond avec la loi civile; le second s'occupe de l'administration de la gestion des finances et est aussi tribunal de paix. Les rabbins sont les maîtres absolus dans la communauté juive et ils tyranisent leurs administrés de la

façon la plus cruelle. Les exactions des évêques grecs sur leurs ouailles sont peu de chose en comparaison des procédés des rabbins, d'autant plus que ces derniers ne pressurent jamais que de pauvres diables qui gagnent à peine de quoi manger, eux et leurs familles. Il y aurait à écrire sur les Juifs du Levant un livre des plus curieux.

La langue que parlent les Juifs est un espagnol ancien corrompu.

---

# CHAPITRE XXII

## L'ADMINISTRATION

Gouvernement et administration. — Divisions administratives. — Provinces privilégiées : *Zeïtoun, Kozan, Liban.* — Pays tributaires : *Égypte, Samos.*
Finances : Dette publique ; dette flottante ; recettes et dépenses ; les revenus concédés à la Dette publique ottomane. — La régie des tabacs et la contrebande. La gendarmerie.
Justice.
Instruction publique : les divers enseignements ; le lycée de Galata-Seraï ; les écoles françaises. La liberté de l'enseignement.

### Gouvernement et administration.

Ce n'est que depuis la déposition d'Abd'ul Hamid, on peut le dire, que la Turquie jouit du régime représentatif. Même à l'époque où la constitution de Midhat était censément en vigueur et où le premier Parlement siégeait, le sultan n'avait d'autres bornes à son pouvoir discrétionnaire que celles qu'il voulait bien s'imposer lui-même. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, le Parlementarisme a pris possession effective de la Turquie.

La Constitution de 1876, rétablie par la révolution du 23 juillet 1908, a été modifiée par la Chambre des députés en juin 1909 ; mais la revision issue des délibérations de la

Chambre était encore à l'étude au Sénat lors de la dissolution du Parlement et plusieurs de ses dispositions ne furent pas acceptées par la Chambre haute. Ainsi, par exemple, le projet de la Chambre refuse au Sénat le droit d'interpellation; or, dans la séance du 7 décembre 1909, le Sénat a introduit dans la nouvelle loi constitutionnelle un article lui conférant cette prérogative.

La souveraineté ottomane qui réunit dans la personne du souverain, le khalifat suprême de l'Islamisme appartient à l'aîné des princes de la dynastie d'Osman, conformément aux règles établies *ab antiquo* (article 3 de la Constitution de 1876, conservé dans la revision et devenu l'article 4).

A son avènement, le souverain se rendra au Parlement où il jurera solennellement de respecter les dispositions du Chéri et celles de la Constitution, ainsi que d'être fidèle à la nation et à la patrie. Si l'avènement ne coïncide pas avec une session parlementaire, on attendra pour la cérémonie du serment la prochaine session (adjonction du projet de revision).

L'article 5 de la Constitution de 1876 portait : « Sa Majesté est irresponsable et sa personne est sacrée. » L'article 6 de la revision lui a substitué ce texte : « Le siège suprême du Khalifat et les attributions souveraines étant inviolables et sacrées, la responsabilité des actes gouvernementaux retombe sur les ministres. »

Les prérogatives du Sultan sont ainsi définies par l'article 8 de la Constitution revisée, qui remplace l'article 7 de l'ancien statut :

Il a l'initiative de toutes sortes de lois; il nomme un grand vézir pouvant jouir de la confiance de la Chambre et sanctionne les fonctions des autres ministres choisis, à l'exclusion du cheikh-ul-Islam, par le grand-vézir; il confère les grades militaires, les fonctions et les insignes de ces grades; il donne l'investiture aux chefs des provinces privilégiées dans les formes déterminées par les privilèges qui leur ont été accordés; il fait frapper la monnaie; son nom est prononcé dans les mosquées, pendant les prières publiques; il conclut les traités de paix, de commerce, de cessions d'échange et d'annexion des territoires, les traités relatifs aux droits fondamentaux et personnels des

Ottomans, les traités qui impliquent des dépenses à condition toujours que ces traités soient approuvés par le Parlement; il déclare la guerre; il commande les armées de terre et de mer[1], il fait exécuter les dispositions du chéri et des lois; il fait les règlements de l'administration publique, il remet ou commue les peines prononcées par les tribunaux criminels et déclare l'amnistie avec le consentement du Parlement; il ouvre le Parlement et le ferme aux périodes prévues par la Constitution; il convoque le parlement avant la période, s'il survient quelque chose d'extraordinaire; il dissout la Chambre, s'il le trouve nécessaire, à la condition stricte de faire procéder à la réélection dans trois mois.

Le titre officiel dû au souverain est *padischah* (empereur). Le mot khan, qui suit dans les actes le nom et qui vient de la langue tartare, signifie haut et puissant seigneur. La qualification de *sultan* qui s'employait autrefois pour tous les membres de la famille impériale ne s'applique plus qu'au padischah et aux princesses du sang.

En ce qui concerne le droit public des Ottomans, la Constitution proclame le principe de l'inviolabilité de la liberté individuelle. La première rédaction portait : « Nul ne peut être arrêté ni subir une peine quelconque que dans les cas déterminés par la loi.... » La revision y a ajouté les mots « *par le Chéri* ». Cette addition est une conséquence de la sédition du 13 avril.

Les privilèges religieux accordés aux diverses communautés sont maintenus.

La presse est libre dans les limites tracées par la loi et elle ne peut, en aucune façon, être soumise à la censure. Le droit de réunion est reconnu aux Ottomans dans les limites tracées par la loi, de même le droit de pétition.

L'enseignement est libre, toutefois « toutes les écoles seront placées sous la surveillance de l'État. Il sera avisé aux moyens propres à unifier et à régulariser l'enseignement donné à tous les Ottomans, mais il ne pourra être porté atteinte à l'enseignement religieux des diverses commu-

1. Ce dispositif rencontra une vive opposition à la Chambre; néanmoins il fut adopté, mais à la majorité faite des deux tiers qui est requise en cas de modification de la Constitution.

nautés » (article 16 de la Constitution de 1878 reproduit par l'article 18 du projet de revision). C'est en se basant sur cet article que le gouvernement essaie de supprimer les écoles nationales des communautés non musulmanes pour les remplacer par ses écoles officielles.

Tous les Ottomans sont égaux devant la loi ; ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, mais la connaissance du turc, langue officielle de l'État, est une condition pour l'admission aux fonctions publiques.

La propriété immobilière et mobilière est garantie ; le domicile est inviolable ; la confiscation des biens, la corvée le *djérimé* (exaction sous forme de pénalité pécuniaire), la question et la torture sont prohibés.

On a vu plus haut, à l'énumération des prérogatives du souverain, que le Sultan nomme le grand-vézir et le cheïkh-ul-islam. L'article 27 de la Constitution disait ensuite : « La nomination des autres ministres a lieu par iradé impérial ». L'article 29 du statut revisé lui a substitué cette rédaction : « Le grand-vézir doit choisir les ministres dont la nomination a lieu par Iradé impérial ».

Quand la Constitution de Midhat a été rétablie en 1908, des journaux ont soulevé la question de la suppression de la charge de grand-vézir pour la remplacer par la fonction de premier ministre. Leur campagne est restée infructueuse et pourtant ils avaient pleinement raison, car il s'agissait non d'une querelle de mots mais de l'affirmation du principe constitutionnel. En 1878, la charge de Sadrazam avait été supprimée et remplacée par le poste de premier ministre créé pour Ahmed-Véfik-Pacha. Elle fut rétablie à la chute de l'ancien président de la Chambre des députés. La crise ministérielle qui provoqua la démission du grand-vézir Haïreddin-Pacha fit triompher de nouveau la théorie de l'abolition du grand vézirat (juillet 1879). Rétabli, supprimé, rétabli encore, le poste de premier ministre fut définitivement sacrifié le 2 décembre 1882, à la suite du dernier ministère d'Ahmed-Véfik-Pacha qui ne dura que deux jours. Au premier abord, cela pouvait paraître une contestation byzantine d'étiquette : la Turquie demeurant

un État autocratique et théocratique, peu importait, semble-t-il, que le chef du gouvernement du sultan s'appelât grand-vézir ou premier ministre. Mais le grand-vézir n'était responsable de ses actes que devant le padischah qui, lui-même, ne devait des comptes qu'à Dieu dont il était le représentant sur terre. La substitution d'un premier ministre au Sadrazam impliquait l'idée de la responsabilité des ministres devant la nation, en dépit de la suppression du parlement ottoman. Actuellement, si au lieu d'un grand-vézir il y avait un premier ministre, la disposition qui confie au sultan le droit de nommer le Sadrazam devrait disparaître de la Constitution.

La revision du statut organique établit nettement la responsabilité ministérielle. A l'ancien article 30 assez vague : « Les ministres sont responsables des faits et gestes de leur gestion », il substitue le texte suivant : « Les ministres sont collectivement responsables devant la Chambre de la politique générale du gouvernement. Chaque ministre est responsable devant la Chambre des actes ressortissant à son département ; il accepte la responsabilité en contresignant au bas du décret impérial » (article 32).

Une des modifications les plus importantes est celle qui a trait à la dissolution de la Chambre. L'article 35 stipulait que, en cas de rejet par la Chambre d'un projet de loi pour l'adoption duquel le ministère insistait, le sultan ordonnait soit le changement du ministère, soit la dissolution de la Chambre. L'article 37 de la Constitution revisée est ainsi conçu :

« En cas de rejet, par un vote motivé de la Chambre des députés, d'un projet de loi pour l'adoption duquel le ministère croit devoir insister, le cabinet doit se conformer à la décision de la Chambre ou donner sa démission. En cas de démission, si le nouveau ministère insiste à l'égal de son prédécesseur et que la Chambre, par un vote motivé, rejette le projet, S. M. le Sultan ordonne, dans l'exercice de sa souveraineté, soit le changement du ministère, soit la dissolution de la Chambre, si toutefois les deux tiers des membres du Sénat, sont de l'avis du souverain, à charge de réélection des députés dans le délai fixé par la loi. Si la nouvelle Chambre insiste sur la décision prise par la Chambre précédente, la décision de la Chambre doit être absolument acceptée.

Pour que l'équivoque qu'avait essayé de créer Kiamil-Pacha au 13 février ne puisse se reproduire, l'article 40 du statut revisé, tout en conservant l'article 38 de la Constitution, lui ajoute le paragraphe suivant : « Si la majorité des députés émet un vote de méfiance, par suite de l'interpellation, le ministre tombe. Si le vote de méfiance est formulé contre le grand-vézir, le ministère entier tombe ».

L'article 56 du projet de revision comme l'article 54 de la Constitution de 1876 reconnaît au sultan le droit de véto. Le souverain est libre de refuser la sanction impériale à un projet de loi voté, mais celui-ci revient à l'étude dans un délai de deux mois.

La représentation nationale se compose de deux Chambres, la Chambre des seigneurs ou Sénat et la Chambre des députés. Les deux Chambres se réunissaient auparavant le 1/14 novembre, sur convocation, et siégeaient jusqu'au 1/14 mars. Le projet de revision stipule, article 45, que les Chambres se réunissent « sans convocation » le 1/14 octobre et siègent jusqu'au 1/14 juin.

Primitivement, les sénateurs étaient nommés directement par le sultan et leur nombre ne pouvait dépasser le tiers des membres de la Chambre des députés. Le projet de revision propose qu'un tiers des sénateurs soit nommé par le souverain et que les deux autres tiers soient nommés selon un mode à déterminer par la commission, la nomination par la Chambre des députés n'ayant pas prévalu. Pour être nommé sénateur il faut être âgé de quarante ans et avoir rempli avec distinction les fonctions administratives, judiciaires ou militaires, ou réunir les qualités requises et jouir de la confiance générale. La durée du mandat est de neuf ans et le Sénat se renouvelle par tiers, par période triennale. Le Sénat a le droit d'initiative pour la proposition des lois, mais le projet de revision lui dénie le droit d'interpellation.

La Chambre des députés est composée à raison d'un député sur 50 000 sujets ottomans du sexe masculin. Le mode de l'élection sera déterminé par une loi spéciale. Sont irréguliers : ceux qui, en vertu du règlement spécial

en vigueur jouissent des immunités attachées au service étranger qu'ils remplissent ; ceux qui ne savent pas lire et écrire en turc ; ceux qui n'ont pas trente ans révolus ; les Grecs attachés au service d'un particulier; les faillis non réhabilités; ceux qui sont notoirement déconsidérés par leur conduite ; ceux qui ont prétendu appartenir à une nation étrangère, etc. La durée d'une législation est de quatre ans. Auparavant, le président et les deux vice-présidents de la Chambre étaient choisis par le sultan sur une liste de trois candidats pour chaque fauteuil, élus par l'Assemblée. La revision a décidé l'élection directe du président et des vice-présidents par la Chambre, à la majorité des voix. Cette procédure a été suivie à la session parlementaire qui a ouvert le 1/14 novembre 1909, bien que le projet de revision non seulement n'eût pas encore reçu la sanction souveraine mais que le Sénat ne l'eût pas voté.

La Constitution peut être modifiée dans les conditions suivantes. Toute proposition dans ce sens devra être soumise d'abord à la Chambre des députés ; si elle est approuvée à la majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée, elle est transmise au Sénat ; si elle est adoptée également par celui-ci, elle est soumise à la sanction impériale.

Autrefois, le grand-vézir, le cheïkh-ul-Islam, les ministres, le mustechar ou sous-secrétaire d'État du grand-vézirat, le président et le vice-président du Conseil d'État, le directeur général des contributions indirectes, le directeur des archives, le préfet de Constantinople et quatre membres des conseils supérieurs formaient le Conseil privé *Medjliss-i-Khass*. Les membres portaient le titre de *Vakals-i-Sultanat — Seniyé-vé-aghassi-i-Medjlis-Khass* (délégués de la puissance élevée et membres du Conseil privé). C'était le Divan. Dans les circonstances exceptionnelles, on convoquait le Divan extraordinaire auquel assistaient tous les ministres et les anciens ministres, les maréchaux et les fonctionnaires civils ayant le grade de muchir, les chef des grandes administrations et les principaux ulémas. Avec la Constitution, le Divan n'a plus aucune raison d'être.

En 1882, le Conseil des réformes, *Medjliss-i-Idjacarat*, qui existait, depuis Abd'ul Aziz, avait été remplacé par une Commission des réformes divisée en deux sections. La première dite « des réformes pratiques » devait s'occuper de la réorganisation de la gendarmerie et trouver les moyens d'assurer aux fonctionnaires de l'État le paiement intégral et régulier de leurs appointements. La seconde, dite « des travaux publics » devait doter la Turquie d'un réseau complet de routes, de canaux, de chemins de fer. Ces deux Commissions, la première surtout, n'ont rien fait qui les signalât tant soit peu à l'attention publique. Même avant la révolution du 23 juillet 1908, elles ne fonctionnaient plus.

La seule institution de l'ancien régime qui reste debout est le Conseil d'État, *Choura-i-Devlet*.

Créé en 1868, sur le modèle du Conseil d'État français et divisé en cinq sections, il fut, après diverses modifications, réorganisé en 1875 et réduit à trois sections. Sous Abd'ul Hamid le nombre des sections fut porté à sept : législative, civile, financière, cour d'appel, cour de cassation, comité de compétence et chambre des mises en accusation. Le nombre des membres des trois premières sections était variable. La cour d'appel se composait de six membres élus parmi les conseillers. La cour de cassation comprenait vingt et un membres titulaires et deux adjoints ne devant faire partie ni de la chambre des mises en accusation, ni de la cour d'appel. Elle était présidée par le président du Conseil d'État en personne. Le Comité de compétence chargé d'examiner les conflits surgis entre les tribunaux civils et les conseils administratifs des provinces était constitué sous la présidence du président du Conseil d'État par trois membres de ce corps et trois membres de la cour de cassation du ministère de la justice. La chambre des mises en accusation comportait trois membres et un adjoint. A la révolution du 23 juillet 1908, le Conseil d'État comprenait : 1 président, 5 vice-présidents, 1 secrétaire général, 34 conseillers, 19 adjoints de diverses classes, 3 procureurs généraux et 3 substituts, 1 juge d'instruction.

Le nouveau régime qui a entrepris de réduire le nombre des fonctionnaires a ramené le Conseil d'État aux proportions suivantes : 1 président et un secrétaire, 18 conseillers chargés des sections législative, civile et financière, 3 présidents pour la cour de cassation, la cour d'appel et le tribunal de première instance.

Quant aux conseils spéciaux des ministères et des grandes administrations — guerre, artillerie et génie, marine, instruction publique, cour des comptes, commerce, agriculture, travaux publics, police, contributions indirectes, postes et télégraphes, santé — qui étaient constitués en grands corps de l'État, ce n'était qu'une fantasmagorie à l'usage des Européens.

Dans les premiers temps de l'empire, l'Europe et l'Asie ne formaient, chacune, qu'un seul gouvernement général à la tête duquel était un *beylerbey*. Chaque gouvernement était distribué en *sandjaks* administrés par des sandjaks-beys, pachas à une queue. En 1574, Murad III partagea l'Empire en plusieurs gouvernements ou *eïalets*, contenant chacun plusieurs sandjaks. Les gouverneurs des *eïalets*, pachas à trois queues avaient le rang de vézir et ceux des sandjaks se recrutaient parmi les pachas à deux queues. En 1834, Mahmoud inaugura une nouvelle organisation en vingt-huit gouvernements, trente-un sandjaks, cinquante-quatre voïvodies indépendantes. Après l'introduction du *Tanzimât*, on revint à l'ancienne classification par *eïalets*. Ceux-ci furent subdivisés en sandjaks ou *livas*; les livas en *cazahs*; les cazahs en *nahiehs*.

En 1864, Sahi-Bey, Djevddet-Effendi, Ahmed-Vefik-Effendi et Riza-Effendi furent chargés d'inspecter les deux premiers les provinces d'Europe, les deux derniers, les provinces d'Asie. Le rapport des commissaires fut un acte d'accusation en règle contre le régime existant.

» Les fonctionnaires, disaient-ils, se gorgent d'impôts. Le peuple souffre et travaille comme un nègre sous le fouet, en tournant ses regards vers Stamboul. Votre Majesté doit connaître la vérité tout entière. La prévarication est à l'ordre du jour. Le produit de l'impôt est partagé entre les em-

ployés au lieu de rentrer dans les caisses de l'État. »

A la suite de ce rapport, fut institué le système des *vilayets* encore en vigueur aujourd'hui. Les gouvernements locaux devaient en quelque sorte, se suffire à eux-mêmes. Chaque vilayet avait pour chef un gouverneur-général ou *vali*, nommé par le Sultan, résidant au chef-lieu de la province et ayant la haute main sur tout excepté sur la justice et sur l'armée.

En 1880, le gouvernement annonça l'intention de modifier la loi sur les vilayets. Entre autres changements, les valis devaient être nommés pour trois ou cinq ans, ne pouvant être révoqués que dans certains cas spécifiés d'avance. Ce projet, inspiré par l'ambassade d'Angleterre, n'aboutissait à rien autre chose qu'au morcellement de l'Empire en une infinité de vice-royautés. De plus l'excessive décentralisation que produisait cette sorte d'inamovibilité des fonctionnaires politiques allait à l'encontre du résultat que cherchait la diplomatie britannique, la mise en pratique de réformes sérieuses que, seul, le pouvoir central pouvait accomplir en Turquie.

Ce système eut cependant un semblant d'essai en Syrie où Midhat-Pacha reçut, de mauvaise grâce, l'autorisation de l'expérimenter. Mais bientôt le vézir se heurta à une hostilité intransigeante de la part du palais et ne tarda pas à quitter la Syrie pour aller administrer Smyrne où déjà on préparait le piège dans lequel il devait tomber. Tout resta comme auparavant.

Au chef-lieu du vilayet, résident, avec le vali, le *mouavim* ou sous-gouverneur; le *defterdar*, directeur des finances; le *mektoubji*, secrétaire-général chargé de la correspondance officielle; le chef de la police et le commandant de la gendarmerie de la province; enfin, tous les chefs des services administratifs.

Le liva est administré par un *mutessarif* qui, ainsi que le vali, est nommé par Iradé impérial. A la tête du cazah est un *Kaïmakam*, promu à ce poste par simple décret ministériel.

Tout village renfermant deux cents maisons au minimum

forme une communauté, régie par un *mudir*, un mouavim, élus par les habitants et un *moukhtar* ou maire, nommé par le gouvernement. Dans les villages mixtes, le mudir est choisi parmi la communauté la plus nombreuse; le mouavim, en compensation appartient à la minorité. Le mudir est chargé à la fois de l'administration générale, de la police et des finances du village. Les fonctions purement administratives sont remplies par le moukhtar.

Constantinople et sa banlieue forment un vilayet à part, relevant directement du ministère de l'intérieur. Au point de vue municipal la capitale constitue une préfecture divisée en dix arrondissements ou cercles municipaux.

### Divisions administratives.

Au début de la guerre turco-russe, en 1877, l'empire était partagé en 29 vilayets ou gouvernements généraux, dont dix en Europe, seize en Asie, deux en Arabie, un en Afrique. Les remaniements territoriaux du traité de Berlin amenèrent des modifications importantes dans les circonscriptions administratives de l'empire qui compta 32 vilayets et 5 mutessarifats indépendants. Entre ces derniers et les vilayets, il n'y a de différence que le nom. Les vilayets étaient en Europe : 1° *Stamboul*, avec les deux rives du Bosphore, les îles des Princes, dans le golfe de Nicomédie, les districts de Cartal, Guebzé et Chilé, en Asie, sur le golfe de Nicomédie, et celui de Kutchuk-Tchekmedjé sur la côte européenne de la Marmara; 2° *Edirné*, chef-lieu Andrinople; 3° *Sélanik*, chef-lieu Salonique; 4° *Yanniah*, chef-lieu Janina sur le lac du même nom: 5° *Monastir*, chef-lieu Bitolia ou Monastir, près du Kara-sou — les Grecs l'appellent *Erigon* et les Bulgares *Tzerna*; 6° *Kossovo*, chef-lieu Prichtina; 7° *Scodra*, chef-lieu Scutari d'Albanie, sur le lac du même nom; 8° *Ghirit* (la Crète), chef-lieu La Canée, ancienne Cydonia. Sauf Stamboul et Andrinople, il ne reste plus rien aux Turcs en Europe.

En Asie : *Hudavendighiar*, chef-lieu Brousse, au pied

du mont Olympe; villes principales : Ghemleck et Moudania, sur le golfe du même nom; Bedek et Panderma, sur la Marmara, Isnik, l'ancienne Nicée, sur le lac du même nom; Aïvalik, sur le canal qui sépare l'île de Mételin de la terre ferme; 2° *Angora*, chef-lieu Angora; villes principales : Yozgat et Kaïssarieh; 3° *Aïdin*, chef-lieu Smyrne, au fond du golfe du même nom, au pied du mont Pagus; villes principales : Phocée, à l'embouchure de l'Hermus; Néa-Phocée, à deux heures et demie de l'autre, sur la mer, bâtie au XIII^e siècle par les Byzantins; Ménémen à 32 kilomètres de Smyrne, Ala-Chehir et Cassaba, le premier à 100 kilomètres de Smyrne et le second à 93 kilomètres; Aïdin, Pergame, Magnésie au pied du mont Sypèle; Denizli, Ephèse, Vourla; Baïndir; 4° *Koniah*, chef-lieu Koniah; villes principales : Adalia, sur le golfe du même nom et Nigdé au pied du Menendys-Dagh; 5° *Castamouni*, chef-lieu Castambol, bâti sur les ruines de l'ancien Castromonia, à 18 kilomètres de la mer; villes principales : Inéboli, port de Castambol, et Sinope sur la mer Noire; 6° *Trabézoun*, chef-lieu Trébizonde, sur la mer Noire, principale échelle du commerce de transit avec l'Arménie et la Perse; villes principales : Ordou, Samsoun tête de ligne de la poste de Bagdad, Kerassunde, Tiréboli, sur la mer Noire; Bafra, sur le Kizil-Irmak, à 7 kilomètres de Samsoun; 7° *Sivas*, chef-lieu Sivas, ancienne Sebaste, sur le Kizil-Irmak, position qui commande la route du plateau de l'Anatolie; villes principales : Amassia et Tokat; 8° *Erzeroum*, chef-lieu Erzeroum, en arménien *Gabyn*, à une heure de l'Euphrate; villes principales : Erzindjian, à 20 minutes de l'Euphrate et Bayazid; 9° *Van*, formé avec des districts enlevés au vilayet d'Erzeroum, chef-lieu Van, sur le lac du même nom, qui a 80 milles de long sur 40 de large, et au pied d'un immense rocher; villes principales : Nareg, Ardjeh et Tadouar sur le lac; 10° *Bitlis*, formé avec des districts détachés des anciens vilayets d'Erzeroum et de Diarbékir, chef-lieu Bitlis, en arménien *Ghert*, entre la branche occidentale du Tigre, le Bitlis-Tchaï et la branche orientale le Bohdan-Sou; ville principale Mouch,

entre deux affluents du Kara-Sou ; 11° *Diarbékir*, chef-lieu Diarbékir, ancienne Amida, sur la rive droite du Tigre ; villes principales : Mardin et Arghani-Madéni avec ses riches mines de cuivre ; 12° *Mamouret-ul-Aziz*, formé avec des districts enlevés aux anciens vilayets d'Erzeroum et de Diarbékir, chef-lieu, Mamouret-ul-Aziz ; villes principales : Kharpout, Arabgueur, Eghine sur l'Euphrate, Malatia, Khozat ; 13° *Mossoul*, formé avec une partie des anciens vilayets d'Alep et de Bagdad, chef-lieu Mossoul, sur la rive droite du Tigre ; villes principales : Kerkuk ou Chehr-Zor et Suleymanié ; 14° *Haleb*, chef-lieu Alep ; villes principales : Alexandrette sur la Méditerranée, Aïntab, Antioche sur l'Oronte ; 15° *Soura*, chef-lieu Damas, en turc *Scham*, sur le Baracla ; 16° *Beyrouth*, détaché de l'ancien vilayet de Syrie, chef-lieu Beyrouth ; villes principales : Saïda, ancien Sidon ; Tripoli de Syrie ; Saint-Jean-d'Acre, en turc *Akkia* ; Caïffa, au pied du Mont Carmel ; Latakiéh sur la Méditerranée ; 17° *Adana*, chef-lieu Adana, au pied du Taurus ; villes principales : Tarsous ; Mersine, sur la Méditerranée, à 67 kilomètres d'Adana ; 18° *Bagdad*, chef-lieu Bagdad, sur la rive gauche du Tigre ; villes principales : Hillé sur l'Euphrate, Kerbela ; 19° *Basra*, chef-lieu Bassorah, sur la rive droite du Chatt-el-Arab ; ville principale Fao, sur la bouche occidentale du fleuve près du golfe Persique, port de Bassorah ; 20° *Djézaïr*, chef-lieu Rhodes, comprenant les îles Chio, Psara, Nicaria, Léros, Kalymnos, Cos, Rhodes, Carpathos, Symi, Cassos, Mételin, Nidyos, Plomari, Mosco-Missa, Lemnos, Imbros, Ténédos. Sauf ces deux dernières et les îles du Dodécanèse qui lui appartiennent encore officiellement, la Turquie a perdu toutes les îles de la mer Égée.

En Arabie : 1° *Hedjaz*, chef-lieu La Mecque ; villes principales : Djeddah, sur la mer Rouge, port de la Mecque ; Medine et Taïf ; 2° *Yemen*, chef-lieu Sanna'a ; villes principales : Confidah et Hodeïdah, sur la mer Rouge ; Taïz, Bert et Fateh.

En Afrique : 1° *Tarablous-i-Gharb*, chef-lieu Tripoli de Barbarie ; 2° *Benghazi*, chef-lieu Benghazi, ancienne Béré-

nice, sur la Méditerranée ; ont été enlevés à la Turquie par l'Italie.

Les mutessarifats indépendants, c'est-à-dire qui relèvent directement du Ministère de l'intérieur, sont :

En Europe ; 1° *Tchataldja*, chef-lieu Tchataldja, avec Buyuk Tchekmedjé et Silivrie sur la Marmara.

En Asie : 1° *Ismidt*, chef-lieu Ismidt, au fond du golfe de Nicomédie ; villes principales : Caramoussal, Ada-Bazar, Candéré, Ghéivé ; 2° *Bigha*, chef-lieu, les Dardanelles, en turc *Kaléi-Sultanié* ; villes principales : Lampsaque sur l'Hellespont et Bigha sur le Granique ; 3° *Zor*, chef-lieu Déir-el-Zor, sur l'Euphrate ; ville principale : Tadmour près des ruines de l'ancienne Palmyre ; 4° *Jérusalem*, détaché en 1887 de l'ancien vilayet de Syrie, chef-lieu Jérusalem ; villes principales : Jaffa, sur la Méditerranée, Gaza et Hebron.

### Provinces privilégiées.

Certains districts, des provinces même, en vertu de privilèges *ab antiquo*, résultant de contrats synallagmatiques ou de conventions diplomatiques passées avec les puissances étrangères, jouissaient d'une organisation spéciale qui leur conférait une autonomie plus ou moins complète. Une des principales préoccupations du gouvernement d'Abd'ul Hamid a été de détruire ou de confisquer les privilèges de ces provinces pour ramener celles-ci dans le droit commun. De ces provinces privilégiées, les unes comme la Mirditie, la Crète, Samos, le Mont-Athos n'appartiennent plus à la Turquie depuis la guerre balkanique, les autres comme Zeïtoun et le Kozan ont été dépouillées de leurs immunités et droits.

ZEÏTOUN. — Quand l'invasion des khalifes d'Égypte détruisit le royaume de Petite-Arménie, des vaincus échappés au fer des conquérants se réfugièrent dans les gorges du Taurus. La petite colonie s'accrut bientôt de tous ceux qui restaient fidèles à la liberté. Il en résulta un petit

État qui prospéra rapidement. Son nom lui vient des nombreuses plantations d'oliviers qui couronnaient les hauteurs des localités où s'établirent les débris de la nation arménienne. D'après Langlois, le Zeïtoun proprement dit comptait, en 1856, 150 000 habitants, répartis en trois bourgs; Ghiavour-Dagh et Hadjin en renfermaient de 25 000 à 30 000.

Jusqu'au règne d'Abd'ul Aziz, le Zeïtoun, gouverné par quatre *ischkhans* héréditaires, se maintint indépendant, mais en 1861, le gouverneur de Marasch, Aziz-Pacha, marcha contre les tribus arméniennes à la tête de bandes de bachibozouks. Le village d'Alabasch fut dévasté : les moines furent égorgés et des chiens enterrés avec leurs cadavres, les églises pillées, les vases sacrés souillés et vendus à l'encan, les femmes violées, etc. Après cet exploit, Aziz-Pacha se dirigea sur Zeïtoun. 150 cheïkhs ou mollahs, ayant à leur tête le mufti, précédaient la colonne. Les Zeïtounlis marchèrent à leur rencontre, conduits par leurs prêtres qui portaient processionnellement la croix et l'évangile et psalmodiaient les psaumes de la pénitence. Les irréguliers d'Aziz furent écrasés (14 août). Des troupes nombreuses furent alors dirigées contre le Zeïtoun qui fut étroitement bloqué. Mgr Hassoun, patriarche des Arméniens catholiques, sollicita l'intervention de l'ambassade de France et la Porte consentit à nommer une commission d'enquête composée d'un fonctionnaire musulman, de l'évêque arménien-uni, de l'évêque grégorien et d'un Arménien protestant.

Cependant les Zeïtounlis, menacés de la disette et effrayés du déploiement de forces dont ils étaient l'objet, se soumirent et consentirent à recevoir un *mudir* dont ils payeraient les appointements (9000 piastres) et à verser au Trésor une contribution annuelle de 12 000 piastres. Achir-Pacha, qui avait succédé à Aziz-Pacha, en guise d'adieux aux Zeïtounlis, fit tomber dans un guet-apens les quatre ischkhans qui furent condamnés à mort pour crime de rébellion. Le jugement fut cassé et la Porte donna l'ordre de mettre les prisonniers en liberté. Mais le pacha ne lâcha pas sa proie si facilement. Un an après, les quatre chefs étaient encore

dans les fers et deux d'entre eux mouraient dans leur cachot sans pouvoir recevoir les secours de la religion.

Les mudirs mis à la tête de l'administration du Zeïtoun furent généralement mal choisis et leurs exactions ne cessèrent d'exciter le mécontentement de la population. En 1878, une révolte éclata causée par l'élévation de l'impôt de 12 000 piastres, porté brusquement à 500 000 piastres et la tyrannie du mudir Davoud-Effendi.

Un vol ayant été commis dans le conak, le mudir fit mettre à la torture un domestique arménien sur qui se portaient ses soupçons. Exaspéré de la fermeté avec laquelle l'innocent supportait les tourments, il étrangla lui-même sa victime. Sous la pression de l'indignation publique, le mudir fut traduit devant les tribunaux. Ceux de Zeïtoun et de Marasch le condamnèrent à mort; la Cour d'appel d'Alep cassa la sentence et l'acquitta. Quelque temps après, il était nommé procureur général à Bassorah. Les Arméniens, exaspérés de ce déni de justice, coururent aux armes. L'insurrection fut battue par Kiamil-Pacha et Veyssi-Pacha, mais pour faire poser les armes à un chef énergique, nommé Babik, dont la guérilla défiait tous les efforts des troupes turques, la Porte accorda une amnistie et s'engagea à nommer au mudir un adjoint arménien.

L'inexécution de ces promesses amena une nouvelle prise d'armes, trois ans après, à la suite de laquelle, sur l'intervention de l'ambassade de France et de l'ambassade d'Angleterre, le gouvernement fit droit aux réclamations des Zeïtounlis. En 1890, eut lieu encore une tentative de rébellion, causée par les procédés arbitraires du pacha de Marasch, mais qui fut vite apaisée, satisfaction ayant été donnée au Zeitoun. En octobre 1895, pendant les massacres des Arméniens qui ensanglantaient toute l'Anatolie, les montagnards à l'instigation d'émissaires des comités haïcans, prirent les armes, au nom de l'indépendance de la nation haïcane. Il fallut un déploiement considérable de forces, presque un corps d'armée pour venir à bout du Zeitoun, et quand la résistance cessa, en janvier 1896, les Zeitounlis obtinrent une capitulation garantie par les puis-

sances européennes qui confirma leur autonomie. Depuis cette époque, les choses ont changé : par des empiétements savamment gradués et calculés en dehors de toute violence, le gouvernement est arrivé à annihiler peu à peu l'autonomie de la montagne. Lors des massacres de Cilicie, en avril 1909, Hadjin a été entièrement saccagé et sa population décimée. Au mois de septembre de la même année, il fut question de transplanter ailleurs les Zeïtounlis pour repeupler la contrée avec des Kurdes, des Turcomans, des Tcherkess, des Turcs, etc.

Kozan. — Situé au nord-ouest du golfe d'Alexandrette, dans l'Anti-Taurus, le Kozan fait partie administrativement du vilayet d'Adana. Il tire son nom du chef de la tribu kurde des Pharsaks à qui Sélim I donna, moyennant un léger tribut le gouvernement héréditaire de cette partie de la montagne, en récompense de ses services contre Schah-Ismaïl. Les montagnards ne tardèrent pas à secouer complètement le joug de la Porte et Aziz-Pacha ne put les ramener qu'à un semblant de soumission. En 1878, ils coopérèrent à la prise d'armes de leurs voisins de Zeïtoun et partagèrent leur sort. On estime leur nombre à 50 000, tous kurdes, sauf quelques turcs et arméniens. Aujourd'hui leurs privilèges ont à peu près disparu sous l'action incessante des empiétements de l'autorité centrale.

Liban. — A la suite des massacres de 1860 et de l'expédition française en Syrie, une commission européenne élabora (1861) un règlement susceptible de revision après un laps de trois années. En 1864, la conférence de Constantinople élabora un statut organique en dix-huit articles qui fut promulgué sous forme de firman.

Un gouverneur chrétien, du grade de muchir, nommé pour cinq ans par le Sultan, avec l'assentiment des puissances européennes, et relevant directement du souverain, administre le Liban. La France avait demandé que le gouverneur-général fût indigène. L'Angleterre, par jalousie contre la France, s'opposa à cette demande et encouragea la Porte à la refuser. Le gouvernement français céda et abandonna le principe de l'indépendance administrative du Liban, fondé

sur les droits séculaires des populations de la montagne.

Le gouverneur réside à Deïr-el-Kamar, dans le Kesrouan. Il dispose de la force armée, nomme à tous les emplois administratifs, pourvoit à tous les offices judiciaires, perçoit les impôts, etc. Une milice indigène-mixte, d'un millier d'hommes, commandée par un colonel libanais, est chargée de veiller au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois.

Près du gouverneur siège un medjliss central qui répartit l'impôt et contrôle les dépenses. Son autorité est, en réalité, illusoire, car il n'a que voix consultative, et il doit attendre que le gouverneur veuille bien lui soumettre les questions. Il se compose de douze membres, renouvelables par tiers, tous les deux ans.

Le Liban est partagé en sept circonscriptions administrées chacune par un sous-gouverneur, nommé par le gouverneur au sein de la religion dominante. Ce sont :

1° Le *Koura*, moins la ville de Kalmom, sur la côte;

2° La partie du *Kesrouan* comprenant Djebel, Beherreh, Ravieh et Belad-Batroun ;

3° Le *Kesrouan* proprement dit jusqu'à Nahr-el-Kelb ;

4° *Zahlé* et son territoire ;

5° Le *Metten*, Katta et Solima ;

6° Le *Chouf*, au sud de la route de Damas jusqu'à Djezzin ;

7° *Djezzin* et le Teffah.

Au conseil administratif, le Koura délègue un grec orthodoxe ; les deux circonscriptions du Kesrouan envoient, chacune, un maronite ; Zahlé nomme un grec catholique ; le Metten est représenté par un maronite, un druse, un mutuali et un grec orthodoxe ; le Chouf désigne un druse ; Djezzin élit un maronite, un druse et un musulman.

L'article 16 du statut de 1864, prescrivait de faire, dans le plus bref délai, un recensement de la population par commune et par religion, et enjoignait de procéder à la levée du cadastre de toutes les terres en culture. Rien n'a été exécuté. La montagne doit comprendre un million d'habitants et même davantage probablement.

En 1883, l'albanais catholique, Wassa-Pacha, dont les

pouvoirs furent, en vertu même du firman d'investiture, prolongés pour une seconde période de cinq années, avait remplacé Rustem-Pacha (comte Marini), italien devenu ottoman, dont l'administration, néfaste pour le Liban, a été signalée par la persécution des évêques libanais et du clergé maronite ainsi que par des intrigues incessantes contre la France. Wassa-Pacha, mort en 1892, fut remplacé par Naoum-Pacha, fils de l'ancien gouverneur-général du Liban, Franco-Pacha. Naoum-Pacha, mort ambassadeur de Turquie, à Paris, administra la montagne pendant dix ans, et développa considérablement sa prospérité. En 1902, il fut remplacé par Muzzaffer-Pacha (comte Czaïkowski), polonais naturalisé ottoman, dont le gouvernement fut déplorable. Depuis 1912, le Liban a pour gouverneur-général l'arménien catholique Coujoumdjian.

### Pays tributaires.

ÉGYPTE. — Démembrée de l'Empire par Méhémet-Ali, l'Égypte est héréditaire dans la famille de ce dernier et dans la ligne masculine directe. Sous Abd'ul-Aziz, le Khédive était arrivé peu à peu à secouer presque complètement le joug de la Porte. Un tribut annuel et l'obligation de fournir, en temps de guerre, un corps auxiliaire de 15 000 hommes : tels étaient les seuls liens qui le rattachaient à la Turquie.

Profitant des démêlés d'Ismaïl-Pacha avec les puissances européennes, le Divan fit un coup d'État en abrogeant le firman de 1873 et en déclarant que l'Égypte n'était plus qu'un simple vilayet ottoman. La France et l'Angleterre s'émurent et adressèrent des représentations à Constantinople, menaçant de reconnaître l'indépendance absolue de l'Égypte si le gouvernement turc persistait dans ses desseins. La Porte renonça à ses projets, mais le firman d'investiture du nouveau Khédive, Tewfik-Pacha, lui rendit une partie des prérogatives qu'elle avait perdues.

Tous les actes publics doivent être publiés au nom du

sultan. Le Khédive n'a plus le droit de battre monnaie à son coin, de nommer des officiers-généraux, ni de contracter des emprunts à moins que ce ne soit pour le règlement de la situation financière actuelle. L'armée égyptienne ne peut excéder 18000 hommes sur le pied de paix. En temps d'une guerre de la Turquie avec une autre puissance, comme les forces égyptiennes doivent concourir à la défense de l'Empire, ce nombre pourra être augmenté autant que cela sera nécessaire. L'Égypte perd le droit d'entretenir une marine de guerre. Elle continue à payer un tribut de 18 millions. Au point de vue diplomatique, tous les traités conclus par le Khédive, toutes les conventions passées par son gouvernement doivent être communiqués à Stamboul.

La révolte d'Arabi-Pacha contre le Khédive, en 1882, amena l'intervention de la Grande-Bretagne et l'occupation de l'Égypte par les Anglais. Depuis cette époque, non seulement la suzeraineté de la Porte, mais l'autorité même du Khédive sont devenues une illusion. En dépit de toutes ses protestations de désintéressement, la Grande-Bretagne, solidement installée dans la vallée du Nil, à Alexandrie, au Caire, à Assouan, paraît fermement décidée à garder pour soi l'antique pays des Pharaons.

Sous les successeurs de Méhémet-Ali et, notamment sous Ismaïl-Pacha, les Égyptiens avaient étendu leur domination sur tout le bassin du fleuve Blanc, jusqu'aux grands lacs de l'Équateur. Certes, en beaucoup d'endroits, cette domination était plus nominale que réelle, surtout dans les provinces équatoriales, mais elle n'était pas moins reconnue par toutes les puissances. Toutes ces conquêtes furent perdues à la suite de la révolution religieuse qui souleva tout le Soudan égyptien contre les Turcs et les Égyptiens. Un cheïkh de l'île d'Abba, Mohammed-Ahmed, qui se donnait pour le Maahdi (Messie) annoncé par Mahomet, après cinq années de lutte (juillet 1881-avril 1886) refoulait victorieusement devant ses bandes enthousiastes, à travers la Nubie, les débris des troupes égyptiennes et les régiments anglais venus au secours de Gordon enfermé dans Khartoum, la capitale du Soudan. La frontière égyptienne

était reportée à Wady-Halfa. De l'Equateur, elle reculait au 21e degré de latitude nord. Au-delà de cette ligne, il ne restait à l'Égypte que Souakim, dont la garnison était bloquée par les guerriers d'Osman-Digna, un des principaux lieutenants du Maadhi, et Massaouah que les Italiens occupent et ne rendront sans doute jamais.

Cependant à la suite de l'issue malheureuse de la campagne entreprise en Éthiopie par les Italiens, le gouvernement anglais craignant de voir Ménélik victorieux déborder dans la vallée du fleuve Blanc résolut de reconquérir le Soudan égyptien. L'expédition fut longuement préparée et la construction d'un chemin de fer devant assurer le ravitaillement des troupes et plus tard les transports commerciaux précéda la marche des colonnes anglo-égyptiennes. Celles-ci avancèrent lentement d'abord jusqu'à Dongola puis jusqu'à Kassala. A la fin de juin 1898 elles commençaient leur dernière étape et dans le courant de juillet lord Kitchener après avoir écrasé les derviches à Ondourman entrait en vainqueur dans Khartoum. L'autorité de l'Égypte ou pour mieux dire celle de l'Angleterre était rétablie dans tout le Soudan oriental et même dans la région du Bahr-el-Ghazal et celles des grands lacs sur lesquelles l'Égypte n'avait jamais eu tout au plus qu'une souveraineté illusoire.

La question de la frontière de la presqu'île du Sinaï, faillit en 1906 amener entre la Turquie et l'Angleterre un conflit dans lequel l'Égypte aurait été fatalement entraînée puisque c'était en son nom et pour faire respecter l'intégrité de son territoire que l'Angleterre agissait.

Quand le traité de Londres enleva à Méhémet-Ali, la Cilicie, la Crète, la Syrie et le Hedjaz, pour les restituer au sultan, la presqu'île du Sinaï resta à l'Égypte. Une ligne conventionnelle tirée d'Akaba, à l'extrémité du golfe du même nom, sur la mer Rouge, à Refah, sur la Méditerranée, séparait la péninsule du Hedjaz de la Palestine et de la Syrie. La possession du désert de Sinaï paraissait de si minime importance aux Turcs que ceux-ci ne s'en souciaient ni prou ni peu. Ainsi le gouvernement ottoman autorisait

le gouvernement égyptien à occuper militairement la rive orientale du golfe d'Akaba, relevant du Hedjaz, et certains points du littoral de la mer Rouge, comme Moïlah, et ce, pour assurer la protection de la caravane des pèlerins égyptiens se rendant à La Mecque et à Médine. Cet état de choses dura sans contestation jusqu'en 1872 où, à l'avènement du Khédive actuel, la Porte réclama Akaba et les localités du Hedjaz où des postes égyptiens avaient été autorisés. Le télégramme du grand-vézir Djevad-Pacha relatif à cette revendication reconnaissait le maintien du *statu quo ante* pour la presqu'île du Sinaï. Cette protestation de la Porte demeura platonique jusqu'au moment où, en 1906, la construction du chemin de fer du Hedjaz amena un projet d'établissement d'un embranchement partant de Maan pour aboutir à Akaba. Mais Akaba, se trouvant accoté à la frontière égyptienne, était complètement à la merci du poste égyptien de Tabah sur la rive occidentale du golfe, si des ouvrages fortifiés étaient élevés en ce point. Pour parer à cet inconvénient, les Turcs occupèrent simplement Tabah, sous prétexte que l'administration de la presqu'île du Sinaï n'avait été confiée à l'Égypte que provisoirement et que, d'ailleurs, l'Égypte faisant partie intégrante de l'empire ottoman, aucune ligne frontière ne saurait exister entre elle et les autres provinces ottomanes.

Si l'Angleterre admettait l'action ottomane, elle annihilait tous les résultats de la politique orientale qu'elle avait suivie depuis vingt ans. La question d'Égypte qu'on était en droit de considérer comme close depuis l'accord anglo-français du 8 avril 1904 aurait été rouverte et tout le terrain patiemment gagné en Arabie aurait été perdu. Une agitation commençait à se dessiner dans une partie de la population musulmane en Égypte. Le journal *El Liwa*, dirigé par Mustapha-Pacha-Kamel, chef du « parti national égyptien » subventionné à la fois par le sultan et par l'Allemagne, menait une campagne acharnée contre les Anglais, faisant appel au fanatisme musulman au nom de la doctrine panislamique; il y avait urgence pour la Grande-Bretagne à mettre fin aux agissements des Turcs

avant qu'ils pussent engendrer des conséquences fâcheuses pour sa prédominance en Egypte. Les réclamations du Khédive étant restées infructueuses, l'Angleterre se substitua à lui et les pourparlers engagés entre le gouvernement égyptien et le haut commissaire impérial ottoman, le maréchal Ahmed-Ghazi-Mouktar-Pacha, furent poursuivis simultanément à Londres entre le Foreign office et l'ambassade de Turquie, à Constantinople entre sir Nicholas O'Connor et la Porte. Finalement la négociation menaçant de s'éterniser, le gouvernement britannique notifia le 4 mai 1906, un ultimatum accordant un délai de dix jours pour l'évacuation par les troupes ottomanes des points qu'elles avaient occupés dans la presqu'île du Sinaï. Passé ce délai, les troupes anglaises recevraient l'ordre de chasser par la force les garnisons turques.

Si la Turquie avait pu songer à entrer en lutte avec l'Angleterre, c'est qu'elle avait été poussée par l'Allemagne, croyant faire un coup de maître en soulevant cette question du Sinaï et causer à la Grande-Bretagne les plus graves embarras. Sans doute, les Allemands savaient mieux que personne que le sultan était hors d'état de lutter contre les Anglais, car si un gouvernement était bien renseigné sur la situation réelle de l'empire ottoman, c'était le gouvernement allemand qui avait pour informateurs tous les fonctionnaires supérieurs allemands dont il avait peuplé tous les services de l'administration ottomane. Sans doute, on n'avait, à la Wilhelmstrasse aucune intention de prêter aux Turcs une aide effective, mais on espérait — c'était d'ailleurs le conseil qui avait été donné — que les Turcs pourraient, en manœuvrant en conséquence, porter la question sur le terrain de l'arbitrage et amener l'Angleterre devant le tribunal de La Haye. Là, on aurait donné subitement au débat les proportions les plus larges, en invoquant la convention de 1885, négociée par sir Drummond Wolff, ainsi que les différentes déclarations du Foreign Office au sujet du retrait éventuel des troupes anglaises de la vallée du Nil. La délimitation de la frontière du Sinaï devait être l'amorce d'une mise en demeure de l'évacuation

de l'Égypte. Mais toutes les habiletés devaient être impuissantes contre la force à laquelle la Grande-Bretagne était décidée à recourir.

Le 11 mai, le ministre des Affaires étrangères de Turquie, Tewfik-Pacha, apportait à l'ambassadeur d'Angleterre, sir Nicholas O'Connor la réponse du gouvernement ottoman. La note turque disait que, avant d'envisager l'hypothèse de l'évacuation de Tabah, la Porte devait procéder à la délimitation de la frontière turco-égyptienne, opération qui serait l'œuvre d'une commission mixte composée de Turcs et d'Égyptiens. Or, pour les Turcs, la frontière, au lieu d'être tracée en ligne droite entre El-Refah et Akaba, devait partir d'El-Arieh, un peu au sud d'El-Refah et obliquant fortement à l'ouest, aboutir à Suez, enlevant ainsi presque toute la presqu'île du Sinaï et permettant aux Turcs de menacer directement le canal de Suez. En même temps, la réponse turque s'arrangeait de manière à établir que l'Égypte était partie intégrante de l'empire ottoman et à réserver tous les droits de souveraineté du sultan. Elle arrivait par un adroit artifice de rédaction à mettre en cause justement l'occupation anglaise en Égypte. L'ambassadeur d'Angleterre déclara ces propositions inacceptables. Le lendemain, le vice-consul d'Angleterre partait pour Le Pirée, porteur d'instructions pour lord Charles Beresford, commandant en chef de la flotte anglaise de la Méditerranée et l'ambassadeur faisait ses préparatifs de départ, se tenant prêt à abattre son pavillon à l'expiration du délai fixé par l'ultimatum. Le 14, à la dernière minute, Tewfik-Pacha revenait à l'ambassade d'Angleterre et annonçait que le sultan acceptait le maintien du *statu quo ante*, retirait ses troupes de Tabah, reconnaissait la ligne El-Refah-Akaba comme la frontière séparant les possessions égyptiennes des possessions ottomanes et admettait que la délimitation précise de cette ligne conventionnelle fût effectuée par une convention mixte dans laquelle la Grande-Bretagne serait représentée au même titre que la Turquie et l'Égypte.

Pendant tout le règne d'Abd'ul Hamid, il s'est joué une véritable comédie diplomatique entre le sultan, le khédive

et les Anglais, donnant lieu à un assaut de finesse, de ruse, d'astuce, au besoin de force en ce qui concernait la Grande-Bretagne. Le padischah cherchait par tous les moyens à circonvenir le khédive pour le pousser à entrer en lutte avec les Anglais ; le panislamisme n'eut pas de plus fervents adeptes que les nationalistes égyptiens dont le programme se résumait dans cette seule proposition : l'évacuation de l'Égypte par la Grande-Bretagne. Abbas-Hilmi avait d'abord essayé de louvoyer entre ses protecteurs, les Anglais, et son suzerain, le sultan, en entretenant avec tous autant que possible les meilleurs rapports, mais la situation se tendant de jour en jour le khédive finit par être obligé de quitter le juste milieu pour se porter soit à droite soit à gauche. Se laissant persuader par la rhétorique de Mustapha-Pacha-Kamel, il adhéra à son programme pour la constitution du grand parti national égyptien qui aurait délivré l'Égypte du joug étranger. La conséquence fut, en décembre 1906, un ultimatum de lord Cromer portant les conditions suivantes : éloignement de Mustapha-Pacha-Kamel et de certains personnages de la suite khédiviale; diminution du contingent des troupes égyptiennes proprement dites et augmentation du nombre des troupes anglaises, en même temps que dans les corps égyptiens la proportion des officiers serait de sept sur dix; cessation de toute correspondance directe entre le khédive et le gouvernement ottoman, cette correspondance devant s'effectuer par le canal du ministère des affaires étrangères égyptien, sur lequel les Anglais avaient la haute main; renvoi du haut commissaire ottoman Ghazi-Mouktar-Pacha comme dirigeant la campagne entreprise par Mustapha-Pacha-Kamel dans *El Liwa*, pour entretenir l'agitation dans les esprits et attiser le fanatisme musulman au nom du panislamisme. Le khédive dut s'incliner pour les trois premières conditions; quant à la dernière elle ne dépendait pas de lui. Le sultan déclarant que jamais il ne rappellerait Ahmed-Mouktar-Pacha, les Anglais n'insistèrent pas, contents de ce qu'ils avaient obtenu du khédive.

Samos. — Quoique les Samiens se fussent rudement battus contre les Turcs pendant toute la guerre de l'indé-

pendance hellène, la diplomatie européenne les laissa en 1830 sous le joug ottoman ainsi que les autres îles grecques de l'Archipel en dehors des Cyclades. Cependant devant l'opiniâtre résistance des Samiens qui se refusaient à poser les armes, la Porte, sur les représentations de la France et de la Russie, accorda à l'île son autonomie, afin de terminer l'insurrection (10 décembre 1832). Samos devenait une principauté tributaire de la Turquie, sous la garantie de l'Angleterre, de la France et de la Russie. Les troupes turques étaient exclues de l'île et la Porte ne conservait d'autres droits que la nomination du gouverneur — qui devait être un chrétien orthodoxe, d'origine grecque — et un tribut de L. T. 4000 à prélever chaque année.

En 1835, Samos entra en possession de ses privilèges et Stéfanaki-Bey-Vogoridès fut nommé gouverneur de l'île. La mauvaise administration de ce bulgare fanariotisé et de son adjoint Gabriel-Effendi-Crestovitch amena en 1850 une révolte générale. La Porte expédia à Samos 10 000 hommes sous les ordres d'un certain Mustapha-Pacha, surnommé Bonaparte à cause d'une vague ressemblance avec le vainqueur des Pyramides, mais les troupes ottomanes furent repoussées avec de grandes pertes. L'intervention des puissances garantes arrêta la lutte. Stéfanaki-Bey-Vogoridès fut destitué; mais, en violation du statut organique, la Porte laissa une garnison à Vathy capitale de l'île.

Le gouverneur général, le prince comme il s'intitulait, était le chef du pouvoir exécutif et gouvernait avec l'assistance d'un sénat de 4 membres choisis par lui sur une liste de 8 candidats élus par les districts. Il recevait une liste civile de 1500 L. T. par an plus un droit sur les passeports qui rapportait de L. T. 150 à 200.

A l'assemblée des députés appartenait le pouvoir législatif. Les députés, au nombre de 37 — un par village — étaient nommés au suffrage à deux degrés. Chaque commune élisait, pour une durée de trois ans, un certain nombre de délégués en proportion de son importance et, chaque année, ces délégués électoraux nommaient le conseil municipal, le maire

et le député. Pour être éligible à ces diverses fonctions, il fallait payer un certain cens.

Abd'ul-Hamid, qui avait pour principe de supprimer les privilèges qui faisaient à certaines provinces une situation spéciale dans l'empire, devait s'efforcer de battre en brèche l'autonomie de Samos et ses tentatives devaient forcément provoquer des conflits, d'autant plus que les Samiens sont gens assez indociles et que le gouvernement de l'île n'est pas une petite affaire. D'après le statut organique, le prince devait être de race grecque et de religion orthodoxe ; il en résultait que le choix était circonscrit aux fonctionnaires du gouvernement de race grecque dont le nombre se restreint de jour en jour, la Porte manifestant plus de défiance envers les Grecs et ceux-ci délaissant de plus en plus la carrière du fonctionnarisme. Le gouvernement ottoman s'ingéniait à trouver parmi ses fonctionnaires grecs le moins énergique, le plus complaisant pour l'envoyer à Vathy et travailler sous son couvert à la démolition des prérogatives de l'île. Mais les Samiens veillaient et la lutte ne tardait pas à s'engager entre le prince, docile exécuteur des volontés de la Porte, et l'assemblée, gardienne jalouse du statut organique. Le résultat était toujours le même : au bout d'un certain temps le prince était obligé de capituler et il était rappelé. Que si, d'aventure, le prince et l'assemblée faisaient bon ménage, s'accordant pour la défense des privilèges de l'île, alors c'était la Porte qui cherchait noise au premier et le révoquait sous le premier prétexte venu.

Un des derniers gouverneurs de l'île, Costaki-Bey-Karathéodori, qui avait été nommé en juillet 1906, avait pris au sérieux ses fonctions de prince de Samos et il avait entrepris d'accentuer dans le sens d'une autonomie complète le développement politique et économique du pays. Entre autres projets qu'il avait fait voter par l'assemblée figurait la création d'une banque d'État, avec le concours de la Banque d'Athènes. La Porte y mit son veto et comme Karathéodori invoquait la charte de l'île, il fut, en septembre 1907, destitué et remplacé par un fonctionnaire qu'on jugeait plus souple, Georgiadès-Effendi, un obscur

juge à la cour de cassation. Celui-ci ne restait pas trois mois en fonctions, il devait partir devant l'hostilité déclarée des Samiens. A sa place on envoya André Kopassis-Effendi, conseiller d'État, grand rhéteur de la Grande Église, qui s'était fait un nom dans les lettres grecques comme historiographe de Christophe Colomb. Accueilli d'abord avec faveur par le Sénat et l'assemblée, il ne tarda pas à s'aliéner les esprits par le despotisme dont il fit preuve et sa prétention de gouverner en se passant de la Chambre, dont il ajournait la convocation *sine die*. La Porte avait trouvé l'homme qu'elle cherchait pour attenter aux libertés des Samiens.

A la suite d'une manifestation populaire contre lui, en mai 1908, Kopassis, pris de peur, demanda des troupes à Smyrne, pour sa protection personnelle. Deux cents hommes débarquèrent dans l'île : reçus à coups de fusils par la population que secondait la gendarmerie samienne, ils durent se réfugier dans le conak où ils furent bloqués. Aussitôt de Constantinople, on expédia à Samos un croiseur et un contre-torpilleur, pendant que de Smyrne partaient pour Vathy plusieurs canonnières et cinq bataillons d'infanterie. « La majesté et la puissance militaire du gouvernement impérial », pour employer les expressions de Kopassis-Effendi, triomphèrent sans peine de la résistance des Samiens. Les fusils de ceux-ci furent impuissants contre les mitrailleuses des navires turcs : Vathy bombardé fut à demi-incendié, Sofulis, président du Sénat, et son collègue Hadjikakis, le commandant de la gendarmerie Orologas et un certain nombre de notables samiens furent déférés à la cour martiale. Heureusement pour eux, ils purent éviter la potence, les uns en s'embarquant pour la Grèce, les autres en trouvant un abri sûr dans l'intérieur de l'île.

Kopassis-Effendi gouvernait selon son bon plaisir, sous la protection des baïonnettes turques, quand en septembre 1912 il fut assassiné à La Canée. Son successeur, Bogleris-Bey, a dû fuir quand les Samiens ont proclamé leur indépendance[1].

1. L'île a été attribuée par les puissances à la Grèce.

**Finances : dette publique; dette flottante; recettes et dépenses; les revenus concédés à la Dette publique ottomane; la Régie des tabacs et la contrebande. La gendarmerie.**

L'institution du ministère des finances date de 1838 et le premier budget régulier — prescrit par le règlement organique de 1855 — fut établi en 1861. Même au temps de la plus grande splendeur de l'Empire, les finances turques ne furent jamais, sauf de rares exceptions, un modèle d'ordre et de régularité. Les deniers publics furent toujours mis au pillage par les fonctionnaires ou gaspillés par les souverains. A plus d'une reprise, les sultans durent, pendant le XVII^e siècle et le XVIII^e siècle, recourir à l'expédient désastreux de l'altération des monnaies et provoquèrent ainsi des séditions terribles. Mais ce désordre financier avait des limites. On se contentait de dévorer les ressources présentes et on ne mangeait pas d'avance celles de l'avenir.

Au XIX^e siècle, on commença à trouver que cela ne suffisait pas et pour combler les déficits toujours croissants qui s'accumulaient d'année en année, on recourut à des emprunts. De 1858 à 1875 la Turquie contracta onze emprunts et en 1876 elle faisait banqueroute. Les milliards qu'elle avait soutirés à l'Europe avaient disparu sans profit dans un abîme sans fond.

Dette publique. — Créée en 1875 par l'aliénation de certains revenus de l'État au profit des particuliers, en échange de l'argent prêté par eux au gouvernement, la Dette publique comprend :

1° *Dette générale* représentant les emprunts de 1858 à 1875. Ce total se montait à L. St. 218 436 510 y compris l'emprunt à prime des lots turcs — capitalisation d'une rente de 14 000 francs par kilomètre de voies ferrées à construire dans l'Empire ottoman — qui avait été garanti par le gouvernement turc. Lors de la banqueroute de la Turquie, en 1876, en vertu des amortissements effectués

jusqu'alors, la Dette se chiffrait exactement par la somme de L. St. 192 488 085.

Quand, en exécution des déclarations faites par son représentant au Congrès de Berlin, dans la séance du 11 juillet 1878, la Porte conclut avec ses créanciers l'arrangement financier du 20 décembre 1881, la somme de la Dette ottomane, par suite de l'adjonction de L. St. 61 803 915 représentant les intérêts arriérés échus depuis septembre 1876, atteignait au chiffre de L. St. 254 292 000.

En vertu de la convention du 20 décembre 1881, ce passif a été réduit à L. St. 106 437 233, portant un intérêt de 1 pour 100 qui pourra être, selon les circonstances, progressivement élevé jusqu'à 4 pour 100. Sur les revenus affectés au service de la Dette, quatre cinquièmes sont attribués à l'intérêt et un cinquième à l'amortissement. Toutefois il n'y a lieu de s'occuper de l'amortissement qu'une fois l'intérêt payé.

Le service de la Dette convertie et réduite est assuré au moyen de la cession aux porteurs de fonds turcs des revenus suivants qu'ils administrent eux-mêmes :

*a.* Six contributions indirectes : tabacs, sel, spiritueux, soie, timbre, pêcheries.

*b.* Excédent des recettes des douanes de l'Empire, résultant de la modification du taux des taxes, en cas de revision des traités de commerce.

*c.* Excédent des revenus qui découlera de l'application générale de la loi sur les patentes comparé aux recettes antérieures de cet impôt.

*d.* Tribut de la principauté de Bulgarie. remplacé, jusqu'à ce qu'il ait été fixé par les puissances signataires du traité de Berlin, par une somme de Lt 100 000, à prélever sur la dîme des tabacs.

*e.* Excédent des revenus de l'île de Chypre, remplacé, au cas où il ne serait pas à la disposition du gouvernement turc par une somme de Lt 130 000 à prélever sur l'excédent de la dîme des tabacs ou couvertes par des traites sur la direction générale des douanes.

*f.* Redevance de la Roumélie Orientale, fixée à Lt 240 000 plus le produit net annuel des douanes de la province évalué à Lt 5000.

*g.* Revenu du tumbeki, jusqu'à concurrence de Lt 50 000, assuré au moyen de traites sur la direction générale des douanes.

*h.* Toutes sommes revenant au gouvernement impérial comme parts contributives de la Serbie, du Monténégro, de la Bulgarie et de la

Grèce sur la dette ottomane, d'après les stipulations du traité de Berlin et l'article X de la Convention de Constantinople du 24 mai 1881.

Les six contributions indirectes figurant au titre *a* étaient engagées depuis le 22 novembre 1879 aux banquiers de Galata envers qui l'État était débiteur d'une somme de L. T. 8 590 000. Elles furent rachetées, en vertu de la convention du 28 décembre 1880 entre les cessionnaires et le gouvernement ottoman, moyennant L. St. 7 427 200, en obligations à 5 pour 100 d'intérêt et 2 pour 100 d'amortissement, ayant droit de priorité sur tous les autres emprunts de la Dette publique. Sur les revenus concédés aux créanciers de la Turquie une somme de L. T. 590 000 était affectée annuellement au payement des intérêts et de l'amortissement de ces obligations privilégiées dites « de priorité ».

Le 30 avril 1890, le délégué anglais au conseil d'administration de la Dette publique ottomane, M. Caillard, le délégué français, M. Aubaret, et le directeur-général de la Banque ottomane, sir Edgar Vincent firent la conversion des « Priorités » qui causa à l'époque un si beau tapage. L'opération remplaça les anciennes Priorités par 391 363 obligations nouvelles au porteur, de cinq cents francs l'une — dont le prix d'émission était fixé à 411 fr. 50 — portant intérêt à 4 pour 100 et amortissable au pair en quarante-quatre ans, c'est-à-dire en 1934 — tandis que les Priorités étaient éteintes en 1906 — par tirages semestriels. Le service des nouvelles actions n'exigeant que 430 500 L. T. il en résultait une différence de 160 500 L.T. ou 146 960 L. St. qui devenait ainsi disponible. Le conseil de la Dette appliqua 145 000 L. St. aux quatre séries de la dette, les 1.960 L. St. qui restaient devant servir aux frais divers pour les nouveaux titres, car, disait le conseil : « Ce sont en premier lieu les porteurs de séries qui profiteront de la susdite conversion ».

D'autre part, le syndicat financier qui se chargeait de l'opération, émettait un emprunt nominal de L.T. 4 999 500 dit de consolidation, aujourd'hui dénommé « Osmanié »,

dont la moitié était destinée à la consolidation de la dette flottante. Sur l'autre moitié revenant au Gouvernement ottoman, la Banque ottomane prenait à 76 ferme L. St. 1 372 500. Le reste des obligations était à partir du 1-13 décembre à la disposition du trésor.

Ces deux opérations étaient intimement liées : la conversion des priorités était la condition expresse de l'emprunt. Tout le monde y trouvait son compte, sauf les bondholders qui en faisaient tous les frais. En 1906, la Dette publique rentrait en possession de l'annuité de L.T. 590 000 ; la conversion des priorités la grevait jusqu'en 1934 d'une servitude de L.T. 430 500.

Une seconde conversion a eu lieu le 12 juillet 1906 qui a fait entrer les Priorités dans le total de la dette convertie unifiée pour un montant de L. St. 8 670 000.

En effet une opération d'unification des séries de la dette consolidée avait été effectuée en septembre 1903, ramenant les trois séries à un type unique 4 pour 100 et réduisant le capital de L. St. 69 016 380 existant à cette date à L. St. 29 762 520. Le montant de la dette unifiée, priorités converties incluses, était au 1-14 mars 1909 de L. St. 36 806 700. A la même date le capital des lots turcs était d'environ Frs 332 305 000 et le nombre des lots en circulation de 1 842 450.

D'après le compte-rendu de l'administration de la Dette publique ottomane le total net applicable au service de la dette, a été, pour les deux exercices 1907-08 et 1908-09, de L. T. 3 308 465,57 et de L. T. 3 358 461,15 respectivement. Ce total se répartit ainsi :

*Exercice* 1907-1908 :

| | | |
|---|---|---|
| Intérêt sur le capital de la Dette convertie unifiée, 4 0/0. . . . . . . . . . . . . | L.T. | 1 691 030 88 |
| Part de l'amortissement ordinaire de la Dette convertie unifiée. . . . . . . . . | » | 196 344 47 |
| Annuité fixe revenant aux Lots turcs . . . | » | 270 000 |
| Excédent. . . . . . . . . . . . . . . . | » | 1 151 089 72 |

L'excédent est attribué : 75 pour 100 au gouvernement, soit, dans l'espèce L. T. 863 317,29 et 25 pour 100 à la

Dette publique ottomane dont deux cinquièmes pour les lots turcs, soit L. T. 115 108,97 et trois cinquièmes pour l'amortissement extraordinaire de la dette convertie unifiée, soit L. T. 172 663,46.

*Exercice* 1908-1909 :

| | | |
|---|---|---|
| Intérêt sur le capital de la Dette convertie unifiée, 4 0/0. . . . . . . . . . . . . . | L.T. | 1 691 030 88 |
| Part de l'amortissement ordinaire de la Dette convertie unifiée. . . . . . . . . | » | 240 666 04 |
| Annuité fixe revenant aux Lots turcs. . . | » | 270 000 |
| Excédent. . . . . . . . . . . . . . . . . | » | 1 401 085 80 |

Répartition de l'excédent : gouvernement impérial L. T. 1 050 814,35 ; lots turcs, L. T. 140 108,58 ; amortissement extraordinaire de la dette convertie unifiée L. T. 210 162 87.

2° *Emprunts divers.* — Emprunt Osmanié 4 pour 100 conclu avec la banque ottomane le 18-30 avril 1890, au capital de L. T. 4 999 500, en 227 250 obligations de L. T. 22. Annuité de L. T. 249 975 à 4 pour 100 d'intérêt et 1 pour 100 d'amortissement. Garantie de L. T. 311 000 dont 231 000 sur la dîme des céréales des sandjaks de Brousse, Kara-Hissar, Karassi, Kir-Chéhir, Césarée, Yozgat, et 80 000 sur les produits des douanes, avec stipulation que ce dernier montant sera majoré de la différence pouvant résulter de l'insuffisance des recettes des dîmes.

Emprunt Obligations ottomanes 5 pour 100 conclu avec la Banque ottomane le 29-12 mars 1896, au capital de L. T. 3 272 720, en 148 700 obligations de L. T. 22. Intérêt 5 pour 100, amortissement un demi pour 100, par tirages au sort, exigeant une annuité de L. T. 180 000. Garantie de L. T. 200 000 dont 120 000 sur les revenus du Aghnam des vilayets d'Aïdin, de Hudavendighiar et de Salonique, et 80 000 sur les dîmes de vallersée, de l'opium et des huiles d'olives des divers sandjaks. En cas d'insuffisance des revenus affectés à l'annuité, le gouvernement ottoman doit verser directement à la Dette publique ottomane toute

somme nécessaire pour parfaire le service, quinze jours avant l'échéance du coupon.

Emprunt 4 pour 100 de 1903 avec garanties spéciales (ancien emprunt des pêcheries du 8 octobre 1888, au capital de 30 millions de marks à 5 pour 100 d'intérêt et de 2 pour 100 d'amortissement par tirage.) Par suite de la conversion du 21-6 mars 1903, capital nouveau de francs 60 000 000, marks 48 960 000, divisé en 120 000 obligations de francs 500 ou marks 408. Intérêt 4 pour 100, amortissement un demi pour 100 par voie de rachats et de tirages au sort. Annuité de francs 2 700000 ou L. T. 118 000 garantie par L. T. 138 000 dont 108 000 sur les droits de pêche des localités autres que celles déjà cédées à la Dette publique ottomane, les permis de chasse, les permis de pêche, les permis de vente du tumbéki, les dîmes des soies, la quote part du gouvernement dans les recettes des nouveaux actes soumis au timbre, et 30 000 de l'affectation privilégiée sur la dîme des céréales du sandjak de Smyrne, avec stipulation que si les six premiers chapitres des revenus précités ne rapportent pas L. T. 108 000 les 30 000 livres de l'affectation privilégiée seront majorées de la différence en moins.

Emprunt 4 pour 100 1901-1905. Conclu avec la Banque ottomane, le 21-4 décembre 1901, au capital de L. T. 1 254 000, à 5 pour 100 d'intérêt et 1 pour 100 d'amortissement. Par une nouvelle convention en date du 6-19 novembre 1903, le capital de l'emprunt a été porté à L. T. 2 666 664 à 4 pour 100 d'intérêt et demi pour 100 d'amortissement. Un autre contrat du 25-8 mai 1905 a élevé le capital à L. T. 5 306 664, divisé en 241 212 obligations de L. T. 22 à 4 pour 100 d'intérêt et un demi pour 100 d'amortissement, par voie de rachat au dessous du pair ou par tirages au sort avec remboursement au pair. L'annuité est de L. T. 238 800, garantie par L. T. 274 700 dont 82 700 sur les dîmes du sandjak de Mentesché et de divers cazahs, 70 000 sur la surtaxe de un demi pour 100 prélevée pour le compte du gouvernement par la Dette publique ottomane sur toutes les dîmes dont elle a la gestion, 122 000

sur les revenus des douanes de Salonique, Smyrne, Andrinople, Brousse et Beyrouth, après prélèvement de l'annuité afférente à l'emprunt douanes.

Emprunt Tedjhizat-Askérié, conclu le 4-17 avril 1905 avec la Deutsche Bank, au capital nominal de L. T. 640 000 divisé en 120 000 obligations de L. T. 22, à 4 pour 100 d'intérêt et un demi pour 100 d'amortissement par voie de rachats au-dessous du pair ou de tirages au sort avec remboursement au pair. Annuité L. T. 118 800, garantie par L. T. 120 000 dont 90 000 de la surtaxe Tedjhizat-Askérié applicable aux revenus gérés par la Dette publique ottomane pour le service des garanties kilométriques et des emprunts ci-dessus énoncés, et 30 000 sur les droits que la douane perçoit pour le compte de la caisse du Tedjhizat Askérié.

Le service de tous ces emprunts est fait par la Dette publique ottomane qui gère les revenus qui leur sont affectés en garantie.

Il faut y ajouter l'emprunt dit « des douanes » l'emprunt 1908 et l'emprunt 1909, dont le service est assuré par le gouvernement lui-même, sans l'intervention de la Dette publique ottomane.

Emprunt douanes, contracté en 1886, au montant nominal de 147 727 francs, à 5 pour 100 d'intérêt et 1 pour 100 d'amortissement; garanti par les revenus généraux des douanes de l'empire; converti en octobre 1902 en un type 4 pour 100, avec un demi pour 100 d'amortissement, au capital nominal de L. T. 8 600 000, a été émis à 80.

Emprunt 1908, conclu en 1908, au capital nominal de L. T. 4 711 124, divisé en 214 142 obligations de L. T. 22 ou 500 francs portant intérêt à 4 pour 100; garanti sur les revenus généraux des douanes; annuité L. T. 220, garantie par L. T. 40 000 sur les excédents des dîmes et autres revenus gérés par la Dette publique ottomane pour le service des garanties kilométriques et des emprunts gagés par les dîmes et revenus susdits ; L. T. 180 000 sur les douanes, dont 50 000 versées à la Banque ottomane par la direction générale des contributions indirectes et le reste prélevé

d'office par la Banque sur les recettes des douanes de Smyrne, Salonique, Beyrouth, Andrinople, Brousse.

Emprunt 1909, conclu le 13 octobre, au capital nominal de L. T. 7 000 000, à 4 pour 100 d'intérêt et 1 pour 100 d'amortissement. Il est garanti par l'annuité de L. T. 350 000 qui ressortait à l'indemnité de guerre, due à la Russie en vertu du traité de Berlin et qui a été rendue disponible par suite de l'arrangement entre la Russie, la Turquie et la Bulgarie pour le règlement de l'indemnité due par cette dernière puissance en raison de sa prise de possession de la partie des chemins de fer orientaux se trouvant dans la Roumélie orientale et des autres questions afférentes à la proclamation de l'indépendance bulgare. Les dîmes que représentent ces 350 000 livres seront gérées par le gouvernement ottoman en dehors de tout contrôle étranger. En cas de déficit, le gouvernement le comblera avec l'excédent des recettes douanières que donnera l'augmentation des droits de douane qu'il est question de porter de 11 à 15 pour 100.

Emprunt 1911, au capital nominal de L. T. 7 040 000 à 4 pour 100 d'intérêt et 1 pour 100 d'amortissement, garanti par des affectations spéciales sur les douanes de Constantinople.

2° *Dette flottante* comprenant les emprunts conclus au jour le jour avec les banquiers de Galata, les mandats du trésor, les bons des ministères, les rentes payées par l'État à des titres divers, etc.

Évaluer la Dette flottante même approximativement est chose impossible. En 1879, le gouvernement impérial devait aux seuls banquiers de Galata la somme de L. T. 8 590 000. Cette Dette a été réglée par la convention du 20 décembre 1881. Quatre ans après, au mois d'octobre 1885, le gouvernement avouait pour la Dette flottante un chiffre de L. T. 7 000 000. Et encore ne figurait pas dans ce compte la créance que possédait la Banque ottomane sur l'État. Ce règlement de comptes entre la Banque et le gouvernement, opéré en juillet 1886, a été un dol absolu pour la Turquie. La Banque réclamait une

somme de sept millions et demi de livres turques, tandis que Agop-Pacha, ministre de la Liste civile, prétendait, et avec raison, que l'État ne devait que deux millions au maximum. Appuyée par le grand-vézir Kiamil-Pacha, la Banque triompha. On lui reconnut une créance de quatre millions et demi et on lui accorda le droit d'émettre pour L. T. 6 500 000 d'obligations, dont deux millions seraient à la disposition du trésor et qui auraient pour garantie une assignation sur les revenus des douanes.

Un Iradé impérial en date du 27 avril 1890 a décrété l'émission d'un emprunt privilégié 4 pour 100 de Fr. 195 681 500 garanti par les revenus concédés à la Dette publique et destiné à la conversion ou au remboursement, selon la volonté des détenteurs de titres, des obligations de « priorité ». Cet emprunt était divisé en 391 363 obligations, remboursables à 500 francs en 88 tirages semestriels, lesquelles étaient émises à 411 fr. 50. Il en résultait pour le gouvernement un bénéfice de 45 millions en chiffres ronds qui devaient, partie entrer dans ses coffres, partie être consacrés à la conversion d'une fraction de la Dette flottante. L'emprunt fut émis le 22 mai, et le 3 juin un communiqué officiel inséré dans les journaux turcs définissait les conditions d'une nouvelle opération : la conversion partielle des titres de la Dette flottante : *Schims* [1], soit *Mubédellé* (convertis), soit *Djédidiés* (nouveaux), soit *Adié* (ordinaires), *Moukata* et *Istikrazi Dahlé Tahvilati* (emprunt intérieur) [2], qui devaient être échangés, contre des obligations au porteur dites « obligations ottomanes » rapportant 4 pour 100 d'intérêt et jouissant d'un amortissement de 1 pour 100. Le chiffre du capital à convertir était fixé : pour les *Schims* convertis [3]

1. Les *Schims* sont en Turquie ce qu'étaient autrefois en France avant 1789 les bons de caisse sur les intendances du royaume.

2. Emprunt forcé contracté à l'intérieur pendant et après la guerre russo-turque.

3. Ces *Schims* avaient déjà subi, en 1870, une conversion qui leur avait fait perdre 58 pour 100 du capital primitif.

Il est bon d'ajouter que les intérêts de toutes les catégories de

et nouveaux à une somme égale à 10 années d'intérêts calculés au taux établi pour ces valeurs ; pour les *Schims* ordinaires et pour les *Moukata* à une somme égale à huit années d'intérêts ; pour la Dette intérieure sur la base du capital existant.

Quand, après la révolution de juillet 1908, le gouvernement ottoman fit appel à M. Laurent, président de la Cour des comptes de France, pour venir débrouiller le chaos des finances ottomanes, le premier acte de M. Laurent fut de déclarer au ministre des finances que, pour établir un budget bien équilibré et assurer le crédit de l'État sur des bases solides, il était indispensable de déterminer les dettes du Trésor. Or le montant de la Dette flottante n'était pas connu même approximativement. On l'estime à 15 millions de livres turques, mais c'est une évaluation qu'il est impossible de contrôler en l'absence d'une comptabilité en ordre au ministère des finances. Cependant, on a, d'après un projet de M. Laurent, entrepris de faire un classement de ces engagements sur la base de la qualité des créanciers :

Dettes envers des sujets étrangers : detttes protégées, dettes non protégées.

Dettes envers des sujets ottomans : dettes négociées, dettes non négociées.

Les dettes de la première catégorie, prises jusqu'à un certain degré sous la protection des ambassades, ne doivent pas être comprises dans la Dette flottante, elles seraient remboursées au fur et à mesure sur les emprunts qu'on concluera. Quant aux autres, pour empêcher les gouvernements respectifs de les prendre sous leur protection, si la politique le veut ainsi, le gouvernement devra s'efforcer de remplir ses engagements. Rien de mieux, seulement le projet de M. Laurent oublie de dire comment ces engagements seront tenus. Le règlement des comptes de la Liste

*schims* n'avaient jamais été payés. Les caisses publiques acceptaient ces titres en payement des impôts et ils se négociaient à 75 pour 100 de perte.

civile d'Abd'ul Hamid n'est pas d'un bon augure à ce sujet. Nombre d'étrangers engagés par contrat, par le ministère de la Liste civile, à des titres divers : service de la police, fabrique de porcelaine de Yildiz, professorat, jardins des palais impériaux, etc., n'ont pu obtenir le payement de ce qui leur était dû. On n'a jamais voulu reconnaître la validité de leurs contrats, on leur a offert à peine 40 pour 100 de leurs créances. Les Allemands créanciers de la Liste civile ont alors fait mettre arrêt-saisie sur l'argent déposé par Abd'ul Hamid à la Reichsbank.

Quant aux sujets ottomans créanciers de l'État, ils devront subir une réduction sensible de leur capital. Partant de ce principe que ceux qui ont acheté ces créances sur l'État les ont eues à vil prix, souvent à 25 pour 100 de leur valeur nominale, taux auquel elles se négociaient chez les sarrafs ou changeurs, le projet stipule une réduction des trois quarts du capital. Pour les dettes directes, on rognera plus ou moins considérablement le capital des dettes « trop vieilles » (?) car, d'après une nouvelle théorie financière, elles ont perdu de leur valeur, en proportion du temps écoulé.

Un délai de deux mois, qui a été prolongé a été accordé à tous les créanciers de l'État pour faire enregistrer leurs réclamations, à peine de forclusion pour eux. On ignore encore quel a été le résultat de l'opération, d'autant plus que le gouvernement, tout en ayant adopté le projet de M. Laurent ne semblait pas très enchanté de ce recensement de la Dette flottante dans laquelle étaient compris les appointements arriérés, dont, sans qu'il veuille l'avouer, il espère faire bénéficier le Trésor.

3° *Indemnité de guerre due à la Russie, en vertu du traité de Berlin* :

Elle avait été réglée par la Convention du 2/14 mai 1882 de la manière suivante : la Porte amortissait sa dette se montant à Fr. 802 500 000 soit L. T. 35 000 000, au moyen d'une annuité de L. T. 350 000 payable pendant cent ans. A ce service sont affectés les aghnams et les dîmes des vilayets d'Alep, Koniah, Castamoni, Adana, Sivas. Le

total de ces revenus était évalué à L. T. 427 000. Mais par suite de la mauvaise gestion ainsi que des famines qui avaient désolé l'Asie Mineure, la Porte devait, en 1888, à la Russie, des arriérés s'élevant à L. T. 600 000. Le 31 mai, M. de Nélidow, ambassadeur de Russie à Constantinople, adressait au grand-vézir Kiamil-Pacha une note des plus vives, le sommant de s'acquitter. Le 21 juillet le ministre des Affaires étrangères, Kurd-Saïd-Pacha, prenait l'engagement que les annuités seraient dorénavant payées régulièrement et que les arriérés seraient réglés au moyen de versements annuels de cent mille livres. Mais l'annuité de 1889 se soldait par un déficit de L. T. 121 118,75. Aussi le 24 janvier 1890, l'ambassadeur de Russie revenait à la charge, mettant la Porte en demeure de procéder à l'épuisement du compte de l'indemnité de guerre. Les Turcs faisant la sourde oreille, M. de Nélidow adressa une seconde note le 10 mai, puis une troisième, le 16 juin, portant que si la Porte ne s'exécutait pas « le gouvernement russe se verrait dans la nécessité de pourvoir lui-même à son remboursement sur les sommes que le gouvernement turc avait à toucher à l'étranger, en vertu de récentes opérations financières ».

Au fond, la Russie aurait été déroutée dans ses calculs si les Turcs avaient réglé ponctuellement leurs annuités. Plus sa créance restait en souffrance, plus la Russie possédait un puissant moyen d'action pour obtenir de la Turquie, au moment psychologique, telle ou telle concession réclamée par les intérêts de la politique moscovite. C'est comme cela, qu'en 1900, M. Zinoviev a arraché au sultan la convention reconnaissant à la Russie « un droit de préemption pour la construction et l'exploitation de toutes voies de communication dans le bassin de la mer Noire, aux mêmes conditions que celles du chemin de fer de Bagdad et sous réserve des concessions déjà accordées dans ces parages ».

C'est encore cette indemnité de guerre due par la Turquie qui avait servi à la Russie à restaurer son prestige dans la péninsule balkanique, en assurant la reconnaissance

de l'indépendance de la Bulgarie par les Turcs, moyennant la cession à ceux-ci de quarante des annuités qui restaient à courir.

4° *Indemnité due aux négociants russes lésés par la guerre de* 1877-78.

Primitivement fixée au chiffre maximum de 26 750 000 fr. et ramenée au chiffre de 6 186 543 francs, cette indemnité était payable immédiatement. Sur la demande de la Porte, la Russie consentit à ce que le règlement se fit par annuités de L. T. 50 000. La première annuité devait être versée en 1881, elle le fut seulement en 1884. Une seconde fut payée en 1889 ; une troisième, en 1892. Le 14 avril 1893, un troisième versement de L. T. 75 000 fut effectué ; le 27 octobre, quatrième versement de L. T. 50 000. Le 24 février et le 26 mai 1902, la Banque Ottomane avisait l'Ambassade de Russie qu'elle tenait à sa disposition L. T. 42 438. Restait un solde de L. T. 1539. L'Ambassade répondit en réclamant un surplus de 20 millions de francs à titre d'intérêts composés. La Porte proposa un arbitrage que la Russie refusa. Enfin le 22 juillet 1910 on convint de porter la question devant le Tribunal de la Haye. La sentence en date du 11 novembre 1912, débouta la Russie de sa prétention.

Recettes et dépenses. — En 1875-76 le budget de la Turquie se soldait par un déficit de cinq millions de livres turques en chiffre rond. Le budget de 1880, qui d'après l'exposé officiel, n'accusait qu'un déficit de L. T. 880 000, présentait, de l'aveu du *Vakit*, organe semi-officiel, un déficit de trois millions de livres turques, et, dans la réalité, le déficit était encore plus grand. Les aperçus budgétaires publiés en bloc, depuis, plus ou moins régulièrement, donnaient des chiffres dont l'inexactitude était voulue. Chaque année, un nouveau déficit s'ajoutait aux déficits des années précédentes et toute l'économie financière du gouvernement se réduisait à ceci : emprunter et toujours emprunter, dût le grand Turc épouser Mme La Ressource.

Pendant tout le règne d'Abd'ul Hamid, il ne fut publié qu'un seul budget détaillé, le 4 janvier 1897, et on ne peut

imaginer rien de comparable à ce projet de budget pour l'exercice 1313 (mars 1897 à mars 1898), élaboré uniquement pour essayer de contracter un emprunt en Europe, en montrant combien les finances ottomanes étaient florissantes. Selon les dires officiels, le budget en déficit chronique, jusqu'alors, se soldait par un excédent de L. T. 81 912. La vérité était que l'excédent était fictif et que le budget accusait un déficit respectable, malgré la réduction des appointements de tous les fonctionnaires et autres amputations de dépenses.

Tout d'abord la part revenant au gouvernement dans les bénéfices de la Régie des tabacs faisait double emploi dans les revenus. Elle figurait au chapitre « Contributions indirectes et produits divers » pour L. T. 55 000 et au chapitre « Recettes administratives » pour L. T. 51 775.

Les recettes du seraskerat, de l'amirauté, de la grande maîtrise d'artillerie et de la gendarmerie étaient comptées pour L. T. 532 793. Or le seraskerat n'avait d'autres revenus que ceux du *Bedel-e-askeryié* (taxe d'exonération militaire) et ce dernier était déjà enregistré au chapitre « Impôts divers, dîmes et taxes » pour L. T. 886 210. L'Amirauté, elle, encaissait les recettes quotidiennes des deux ponts de Karakeuy et d'Azap-Kapou ainsi que les revenus de la Compagnie de navigation Mahsoussé. Les recettes des ponts étaient en partie engagées à des banquiers pour des emprunts contractés, le reste était envoyé à Yildiz ; quant à la Mahsoussé ses recettes prétendues supérieures aux dépenses de L. T. 60 189, étaient déjà minutées à la section des départements civils. La grande maîtrise de l'artillerie et la gendarmerie ne percevaient rien, en dehors du produit de la vente par la première de la poudre de chasse et de la poudre de mine, ainsi que des vieux canons mis au rebut ; mais elles avaient affectés à leurs besoins, dans diverses provinces, certains impôts dont elles opéraient elles-mêmes la rentrée. Après avoir compté ces impôts sous les rubriques auxquelles ils appartenaient, le budget les supputait une seconde fois.

Les divers tributs étaient inscrits aux recettes pour

L. T. 1 136 316. De cette somme à peine quelques mille livres entraient-elles dans les caisses du Trésor ottoman. Le tribut de l'Égypte est presque tout entier donné en gage d'emprunts qui ne figurent pas dans la dette convertie; la redevance de la Roumélie orientale appartenait à la Dette publique ottomane. Il ne restait guère à la Porte que les 2000 livres de Samos et les 720 livres de l'Athos.

En retranchant des recettes tout ce qui faisait double emploi, on arrivait sans même discuter les chiffres, au lieu d'un excédent quelconque, à un déficit nominal de dix-huit cent mille livres.

Rien ne montrera mieux ce qu'étaient les finances ottomanes sous Abd'ul Hamid que les dithyrambes publiés le 26 mai 1900 par les journaux turcs pour démontrer la magnanimité du sultan qui depuis son avènement au trône avait fait cadeau au pays de près de onze millions de livres turques. Voici le compte établi, par ordre, par les feuilles de Stamboul :

| | | |
|---|---|---|
| Offert pour les réformes financières. . . . | Lt. | 7 350 000 |
| Offert depuis 1296, le 1/5 de la Liste civile. | » | 2 580 522 |
| Offert depuis 1296 sur les revenus des immeubles impériaux. . . . . . . . . | » | 252 000 |
| Offert depuis 1296 (valeur de viande) . . | » | 420 000 |
| Offert depuis 1313 sur la Liste civile. . . | » | 200 000 |
| Total donné jusqu'à présent sur la Liste civile. . . . . . . . . . . . . . . . | Lt. | 10 802 000 |

« Mais continuait l'*Ikdam* en dehors de ces donations qui n'ont de précédent chez aucun des ancêtres de Sa Majesté, S. M. I. le Sultan a donné jusqu'à présent, sur les revenus des domaines impériaux et du ministère de la Liste civile, 72 780 129 piastres pour les fondations pieuses, pour les institutions militaires, pour les armes et munitions de guerre ainsi que pour les travaux d'utilité publique.

« En outre, tandis que dans tous les pays civilisés les frais de réception des souverains étrangers et les cadeaux offerts en ces occasions, sont supportés par le Trésor du pays, S. M. I. le Sultan paie exclusivement sur sa cassette particulière les cadeaux offerts aux souverains étrangers qui visitent sa capitale, aux membres de leurs familles et aux gens de leurs suites.

« Les frais pour la réception des souverains étrangers ne sont amais prélevés sur les revenus généraux de l'État. Et tandis que dans les autres pays il est du devoir du Trésor de payer des pensions

aux familles des fonctionnaires S. M. I. le Sultan alloue, sur sa cassette particulière, des pensions aux familles des fonctionnaires de l'État et des personnes qui sacrifient leur vie ou qui deviennent impotentes pour sauvegarder l'ordre et la tranquillité....

« Toutes ces donations ont été obtenues grâce à la bonne administration de la Liste civile, qui paie, successivement, les dettes résultant de ce chef. »

La loi organique des finances de 1855 avait fixé la liste civile à 30 millions de francs. Cela ne tirait pas à conséquence, le caprice du souverain étant la loi suprême en Turquie, à moins que ce caprice ne se mit en hostilité avec la loi du Chéri, la loi religieuse, la loi sainte, auquel cas la désobéissance est un devoir pour tout bon musulman. Les décrets que rendait un jour le padischah ne l'engageaient plus le lendemain. Un jour de belle humeur le sultan s'était déclaré prêt à renoncer à son droit de puiser à volonté dans les coffres de l'État et s'était modestement alloué une somme fixe sur laquelle la cassette impériale devait payer les pensions des princes et princesses du sang, défrayer toutes les dépenses du palais et pourvoir à l'entretien des officiers de la maison du souverain. Mais la première fois que le padischah eut besoin d'argent, toutes ses belles résolutions s'en allèrent en fumée. Ainsi, pour le mariage de sa fille, Abd'ul Medjid dépensait plus de 40 millions de francs. De 1861 à 1875, Abd'ul Aziz a gaspillé près de 200 millions en constructions inutiles de palais, de kiosques. Quant aux sommes employées en achats d'esclaves, de bijoux, de diamants, de chevaux, etc., elles sont incalculables. Sous Hamid le sérail absorbait à lui seul près de 200 millions. Et ce chiffre n'a rien qui doive surprendre quand on voit la fourniture du sucre en poudre pour le harem impérial, se monter en un trimestre à 400 000 francs. La liste civile ne représentait en quelque sorte que l'argent de poche du sultan. Les dépenses ordinaires et extraordinaires du Palais étaient réglées par les différents ministères qui tantôt les passaient sous silence, en les supprimant à leurs budgets, — on en était quitte pour diminuer d'autant les dépenses, — tantôt les imputaient à des affectations fantaisistes. Il suffisait d'un mot du sultan pour que tout l'or contenu dans

les caisses des administrations publiques fût envoyé au Palais. La liste civile, c'était le revenu de l'État tout entier.

Le premier budget régulier de la Turquie a été établi pour l'exercice 1909-10. On pourra se rendre compte des difficultés que présentait l'élaboration d'un budget en lisant ce que Djavid-Bey, ministre des Finances, écrivait dans l'exposé de motifs pour le budget de 1910-1911.

« Vous n'hésiterez pas à reconnaître l'étendue des difficultés contre lesquelles nous avons dû lutter, si vous prenez en considération les recherches qu'il a fallu faire dans des registres *informes* pour y découvrir les chiffres qui devaient servir de matière première pour notre travail; le temps qu'il fallait consacrer à ces recherches; la circonspection avec laquelle nous avons dû procéder pour le choix des éléments devant servir de bases à nos prévisions de recettes; enfin l'absence d'écritures régulières et surtout de statistiques qui constituent l'âme, la vie même d'une administration publique. Nous devons donc constater que nous avançons sur un terrain douteux et obscur. Toutes les fois que nous avons voulu avoir recours aux éléments d'appréciations de la veille nous nous sommes trouvés en face du chaos qui caractérisait les années antérieures. Nous avons constaté parfois des choses tellement étranges que nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre étonnement devant l'idée qu'une grande puissance comme la nôtre, ait pu se maintenir dans de telles conditions. »

Voici d'après le projet de budget déposé par Djavid-Bey le 1/14 novembre 1910, à l'ouverture de la session parlementaire, ainsi que le veut l'art. 99 de la loi constitutionnelle, les recettes et les dépenses comparées avec celui de l'exercice précédent.

Les recettes se décomposaient ainsi :

En 1908-1909 : Revenus administrés par le gouvernement : *recettes*, P 2 306 179 100 ; *dépenses*, 8 052 862 492 ; prévisions pour 1909-1910 : *recettes*, P 2 584 896 660 ; *dépenses*, P 3 027 780 080.

Le budget 1911-1912 n'ayant pu être même discuté quand

la Chambre a été dissoute en août 1912, on se base depuis sur le budget de l'exercice précédent qui avait été voté à la diable, ou plutôt on agit selon le bon plaisir. L'état de siège justifie tout.

L'exposé du Malié lui-même fait apparaître pour l'exercice 1912-1913 une diminution des recettes et un accroissement notable des dépenses, ce qui peut d'ailleurs s'expliquer par la guerre.

Le budget prévoyait, pour ledit exercice, un revenu total de L. T. 29 740 895 alors que les recettes effectives ont atteint seulement L. T. 28 605 017 et cela avec les L. T. 1 593 504 provenant de l'impôt de guerre, revenu que ne comportait pas l'estimation budgétaire précitée. En dépit donc du revenu extraordinaire fourni par cet impôt, les recettes réelles accusent encore sur toutes les recettes estimatives une diminution de L. T. 1 075 870 et, si l'on défalque l'impôt de guerre, la différence ressort à L. T. 2 869 382. Toutefois, il faut prendre en considération qu'en 1912-1913 la Turquie a été privée des revenus de plusieurs sandjaks pour les périodes indiquées, par suite de leur occupation par les troupes italiennes, bulgares, grecques et serbes, revenus qui s'étaient élevés en 1911-1912 à L. T. 2 599 142. Si cette somme était ajoutée aux recettes de 1912-1913, le total des revenus ne révélerait alors qu'une minime différence en moins sur les chiffres estimatifs.

Il ne faut pas oublier qu'en 1912-1913 les recettes ont bénéficié d'un appoint important, dit impôt de guerre, consistant en une augmentation de 25 pour 100 des impôts fonciers et des taxes de Temettu ; en une taxe de 3 pour 100 sur les appointements de tous les fonctionnaires de l'État ; en une majoration de L. T. 10 pour les exceptions militaires ; en une augmentation de 10 paras par kilogramme du prix fiscal du sel et en un relèvement de 100 pour 100 de la taxe sur les liqueurs.

Or les recettes totales, comparées à celles de l'année précédente 1327 (1911-1912), accusent une diminution de L. T. 1 229 996 ; mais si la somme de L. T. 2 599 142 représente les revenus de 1911-1912, les recettes pour 1912-

1913 expriment une progression de L. T. 1 193 707, qui est à peu près l'équivalent des nouvelles taxes imposées comme impôts de guerre.

On est donc conduit à cette conclusion que les recettes de la Turquie d'Asie sont à peu près les mêmes que l'année précédente, malgré les circonstances défavorables de la double guerre. Sans cette circonstance, les recettes auraient donc continué à progresser, comme c'est leur cas depuis 1900.

Les crédits de 1912-1913 s'élevaient à L. T. 56 715 837, dont 32 240 986 pour les dépenses ordinaires, 9 184 088 pour les dépenses extraordinaires et 13 290 763 pour les dépenses supplémentaires, contre un crédit total en 1910-1911 de L. T. 39 324 611, dont 35 315 483 pour les dépenses extraordinaires et seulement 3 229 401 pour les dépenses supplémentaires.

Le total des dépenses effectives de 1912-1913 s'élève à L. T. 37 056 410 dont 15 817 964 dépensées par le ministère de la guerre. L'année précédente le total des dépenses atteignait L. T. 29 150 372 dont 9 122 917 étaient absorbées par le département de la guerre. Rapprochant les L. T. 37 056 410 dépensées des L. T. 23 765 017, encaissées, l'on constate pour l'année 1912-1913 un déficit de L. T. 8 391 393. Mais ce déficit sera vraisemblablement doublé quand on aura clôturé les comptes de dépenses relatives à cette guerre.

On arrive donc finalement à cette conclusion que le déficit à la fin de l'exercice qui vient de se terminer sera d'à peu près 17 millions de livres turques.

Quoique aucun nouvel emprunt ne fût émis publiquement en 1912-1913, le Trésor a néanmoins eu recours à des emprunts à court terme pour faire face aux besoins urgents du moment. Pendant l'année il s'est procuré de cette manière L. T. 5 931 000 dont L. T. 84 570 ont été remboursées. Des émissions de bons du Trésor ont été autorisées pour une valeur de L. T. 8 500 000, mais ils ne furent pas tous placés et environ 1 million de livres turques ont déjà été appliquées à des remboursements. Pendant l'année courante des emprunts à court terme ont été effectués pour environ 2 millions de livres turques. Cependant ces avances ne sont

pas immédiatement remboursables et doivent être plutôt considérées comme une perception anticipée de revenus.

Revenus concédés a la Dette publique ottomane. — Comme on l'a vu plus haut, les six contributions indirectes : tabacs, sel, spiritueux, soies, timbre, pêcheries ont été cédées, par la convention du 20 décembre 1881, aux créanciers de la Turquie quand la Porte a voulu purger sa faillite. Voici le rendement de ces diverses branches de revenu.

*Tabacs :*

| | | |
|---|---|---|
| Avant la guerre de 1877-78. . | 96 000 000 | piastres. |
| Administration des banquiers de Galata : | | |
| 1880 . . . . . . . . . . . . | 87 382 723 | piastres. |
| 1881 . . . . . . . . . . . . | 87 767 193 | — |
| Administration des Bondholders : | | |
| 1882 . . . . . . . . . . . . | 90 087 182 | piastres. |
| 1883 . . . . . . . . . . . . | 88 523 453 | — |

Par la convention du 3 septembre 1883, le Conseil d'administration de la Dette publique ottomane a rétrocédé les tabacs à une Société financière composée de la Banque ottomane et de son groupe (Comptoir d'escompte, Banque de Paris et des Pays-Bas, Reinach, Neutsch, Mallet) du Crédit-Censtadt de Vienne et du banquier Bleichröder de Berlin, pour être exploités en régie co-intéressée. En échange, la Société de la Régie paye aux bondholders chaque année et d'avance une somme de T. 750 000. En cas de faillite de la Régie, les bondholders reprennent de droit les tabacs. D'où il suit que les tabacs donnés en gage par le gouvernement ottoman à ses créanciers sont fallacieusement affectés à l'emprunt de 50 millions — primitivement du double — que la Régie ottomane a été autorisée de contracter. Que si la Régie avait fait faillite — hypothèse qui n'a eu rien d'anormal pendant un certain temps — ses créanciers n'auraient eu aucun recours puisque le gage qui leur est assigné était déjà grevé d'une hypothèque pleine et entière.

Sir Robert Hamilton Lang, directeur général de la Dette

publique ottomane, au moment de l'institution de la Régie, avait dans tous ses rapports combattu la création de cette institution — et il s'y connaissait puisqu'il avait installé la Régie des Tabacs en Roumanie. Il motivait son opinion sur les difficultés insurmontables qu'on rencontrerait dans la répression de la contrebande et sur les dépenses excessives qu'entraînerait pour la Régie l'achat de tous les tabacs produits en Turquie, auquel elle était tenue par son cahier des charges. Les rédacteurs de celui-ci avaient cru faire un coup de maître en spécifiant que toute culture au-dessous d'un demi-deunum, à peu près un demi-hectare, serait interdite. Ils espéraient qu'ils ruineraient ainsi toute la petite culture et que la production du tabac qui se chiffrait par trente millions d'ocques, tomberait à dix-sept ou dix-huit, chiffre suffisant pour les besoins de la Régie.

Une lutte s'est engagée entre les paysans et la Régie, lutte dans laquelle les premiers avaient naturellement les sympathies, sinon l'appui des autorités, d'autant plus que la destruction des petites cultures de tabacs devait avoir pour effet de réduire à la misère des populations entières — et ce sont surtout les musulmans qui cultivent le tabac. Devant la clameur générale, parut en novembre 1897 un iradé impérial ainsi conçu :

« Attendu que des plaintes incessantes sont de toutes les parties de l'empire, adressées à S. M. I. le Sultan contre la Société de la régie;

« Attendu que la Régie des tabacs, bien qu'ayant promis au gouvernement impérial des revenus beaucoup plus grands que la somme payée aujourd'hui, n'a prouvé des progrès que la première année seulement et qu'immédiatement après elle a créé nombre de sous-sociétés sous le nom de *Tabaco corporation*, *Cigarette exportation* qui ont absorbé une partie de ses revenus, ce qui a mis obstacle à l'augmentation de la part revenant au gouvernement;

« Attendu que la Régie étant, en vertu de son cahier des charges, obligée d'acheter des tabacs produits dans l'empire ottoman destinés à la consommation intérieure, a intérêt à ne pas laisser une production de tabac supérieure à ses besoins, et que, par suite des difficultés énormes qu'elle oppose aux cultivateurs pour limiter la culture du tabac, des milliers de pauvres paysans ne peuvent entreprendre cette culture, leurs seuls moyens de subsistance, et sont tombés dans la misère;

« Attendu que des rixes et des rencontres sanglantes ont lieu, pour

motif de la répression de la contrebande entre les coldjis et les contrebandiers en tabacs, qu'un grand nombre d'hommes sont tués et que la tranquillité du pays en est troublée;

« Attendu qu'un des préjudices causés au pays par la Régie est la perte de la qualité qui faisait la renommée des tabacs de Turquie, ce qui a nui à une des sources de la richesse nationale;

« Attendu que tous ces inconvénients proviennent de ce que la Régie n'observe pas strictement les prescriptions de son cahier des charges et que les autorités, de leur côté, n'apportent pas l'attention voulue à l'exécution desdites prescriptions;

« En conséquence, un Iradé impérial prescrit la formation d'une commission spéciale chargée d'arrêter les mesures propres à mettre fin à cette situation regrettable;

« Elle devra étudier minutieusement la question de faire observer justement à la Régie son cahier des charges et les lois de l'empire; l'obliger à acheter tous les tabacs produits en Turquie, à l'exception de ceux destinés à l'exportation; garantir les droits des cultivateurs de tabac pauvres; rendre au tabac son ancienne qualité;

« Et prendre, en un mot, toutes les mesures susceptibles de procurer au gouvernement et au pays un profit réel de l'existence de la Régie ».

Mais cet iradé eut la même fortune que tous les iradés — ils formeraient plusieurs volumes — que le sultan fit paraître pour les réformes. Le gouvernement ottoman étant toujours atteint du mal que Rabelais appelait la « faulte d'argent » la Régie des tabacs trouva des accommodements. Elle sut échapper à l'exécution des clauses onéreuses pour elle de son cahier des charges, dont la stricte observation exigée par le gouvernement aurait entraîné pour elle la faillite.

Si la Régie met tant d'acharnement, malheureux du reste, à supprimer la petite culture du tabac — ce à quoi elle ne parviendra jamais, car il pourrait en résulter une jacquerie ottomane — c'est que la petite culture est surtout la source d'alimentation de la contrebande. Celle-ci s'étale au grand soleil, nargue le fisc, défie douaniers et gendarmes, grâce à l'appui ouvert ou déguisé qu'elle trouve chez toutes les classes de la société. Les traditions, les coutumes, les mœurs, les besoins du pays viennent en aide aux contrebandiers au point de faire de leur métier une institution extra-légale mais normale et, à de certains

points de vue, indispensable. Dans tout l'intérieur de la Turquie d'Asie, on ne consomme que du tabac de contrebande. Les gens du peuple n'ayant pas les moyens d'acheter le tabac de la Régie que les droits excessifs dont il est grevé, rendent inabordable à leur maigre bourse, sont on le comprend, enthousiastes du contrebandier qui est pour eux une providence au petit pied. La Régie avait songé à remédier à cet état de choses en créant une qualité de tabac au plus bas prix, spécialement affectée à l'intérieur de l'Asie. Mais ce produit était une telle mixture d'ingrédients sans nom que personne ne pouvait en user. Le peuple, et même les gens aisés, qui achètent aux contrebandiers du bon tabac à un prix inférieur à celui de la Régie quelque abaissé que ce dernier ait été et qui reçoit l'ocque de 1286 grammes, au lieu du kilogramme, que la Régie vend au prix de l'ocque, dédaigne les résidus de l'Administration.

Chaque fois que les agents de la Dette publique ottomane ou de la Régie entreprennent une perquisition pour saisir des objets quelconques de contrebande, ils sont à peu près certains de revenir bredouilles, quand même l'objet recherché serait sous leur nez. A peine sont-ils signalés que toutes les marchandises suspectes sont transportées dans le haremlik où nul homme ne peut pénétrer. Tenter de violer le harem d'un musulman, ce serait ameuter toute la population qui mettrait en pièces les agents de l'administration. Entrer dans une maison turque est également chose des plus difficiles pour les douaniers. A peine de violation de domicile, la présence du *moukhtar* (maire) et de l'imam est indispensable et quand, les formalités accomplies, on peut pénétrer dans l'immeuble, les contrebandiers et leur butin sont depuis longtemps en lieu sûr. Si les agents de l'administration étaient libres de pénétrer dans les maisons quand bon leur semble, on verrait se produire de singulières scènes. La Régie ne s'est-elle pas imaginée, pour pouvoir tenir tête à la contrebande dans le vilayet d'Aïdin, d'enrôler parmi ses coldjis tous les anciens brigands qui avaient obtenu l'aman ou qui ne

trouvaient plus assez d'avantages à tenir la montagne. On conçoit aisément quels exploits furent ceux de ces bandits de grand chemin déguisés en agents de la force publique. Il fallut que le vali intervînt et forçât la Régie à licencier ses étranges gardes-douaniers.

Une circulaire du ministère de l'intérieur à tous les valis en 1899 dépeint merveilleusement, à cause même de sa naïveté, la situation brillante de la contrebande. Il est notifié aux valis et aux mutessarifs indépendants, que le commissaire impérial près la Régie des tabacs s'est plaint au ministre des finances que la plupart des employés de l'État et surtout les hauts fonctionnaires ne fument que du tabac de contrebande. En transmettant la plainte, le malié disait que si les lois et règlements étaient muets à l'égard des fumeurs de tabac de contrebande, l'article 12 du cahier des charges de la Régie stipulait que toutes les qualités de tabac ne peuvent être mises en vente que dans des boutiques de débitants dûment autorisées. En conséquence, tout tabac acheté autre part que dans lesdites boutiques ne saurait être que du tabac de contrebande. L'acquisition d'icelui par des employés de l'État étant inadmissible, les valis étaient invités à veiller à ce que les fonctionnaires ne fumassent que du tabac de la Régie.

Mais comme valis et mutessarifs indépendants avaient bien d'autres soucis en tête que d'inventorier les blagues à tabac de leurs subordonnés, la circulaire ministérielle demeura sans aucun effet appréciable.

A maintes reprises, sous le règne d'Hamid, la Régie a demandé que les autorités militaires fussent ainsi que la gendarmerie et la police, tenues de concourir à la répression de la contrebande, sur la réquisition des agents supérieurs de l'administration. Le gouvernement a toujours refusé, tous les généraux étant opposés à cette transformation des soldats en gabelous. Dans nombre de cas, l'intervention des troupes se heurterait à une impossibilité absolue : il faudrait procéder à une véritable mobilisation et employer l'armée entière à faire campagne contre la population.

Sur tout le littoral de la Turquie, la contrebande du sel, qui se cumule souvent avec celle des armes, est une industrie atteignant une prospérité inconnue à bien des branches du commerce ottoman. Les faux-saulniers de la mer Noire sont renommés entre tous. Lazes en général, pirates de naissance, ils sont les maîtres de la mer où leurs embarcations se jouent des croisières de surveillance. Partout où ils abordent, ils peuvent compter sur le concours empressé des populations. Des caravanes s'organisent sous leur direction, sous l'escorte de gaillards armés de fusils à tir rapide, elles portent le sel dans tous les centres de consommation, à Constantinople même. « Ici les Lazes, ailleurs les nomades Kurdes ou Bédouins, dit un rapport de la direction générale de la Dette publique ottomane au Conseil d'administration, il n'est sorte d'attaques et de déprédations auxquelles la gabelle ne soit en butte et nous devons le dire, quoique cet état de choses constitue pour le gouvernement impérial même un grand danger, ce n'est pas sans difficultés et sans lenteurs que nous décidons les autorités à nous prêter l'assistance prescrite par l'iradé de Mouharrem. »

Placés très haut dans la considération des populations, le contrebandier et le faux-saulnier sont sûrs de la connivence et de la complicité de tous. Si les autorités ferment les yeux sur leurs faits et gestes, c'est que pour la majorité des fonctionnaires, au moins autant que pour le peuple, la contrebande est une protestation contre les étrangers qui exploitent à leur profit plusieurs des principaux revenus du pays. Tout le monde est ligué contre l'administration et les tribunaux mêmes témoignent d'une mansuétude extraordinaire pour les contrebandiers que leur malchance a fait pincer. Les *medjliss* (conseils administratifs) des vilayets se soucient si peu de l'administration que si on les pressait tant soit peu, ils n'hésiteraient pas à proclamer qu'ils ne voient pas la nécessité de son existence. C'est ainsi que le medjliss de Brousse refusa de faire exécuter les condamnations prononcées contre les fraudeurs et, chose piquante, si la justice était du côté de l'administration l'équité était du côté du medjliss. Le

conseil établissait que les délinquants étaient hors d'état de payer les amendes qui leur avaient été infligées. La loi permettait de vendre leurs biens « mais l'insuccès des tentatives de ce genre faites pour la perception des contributions directes prouve que cette mesure ne saurait être appliquée ».

En conséquence le medjliss concluait qu'il était impossible de prendre en faveur d'intérêts étrangers des mesures de coercition que le gouvernement refusait d'employer pour son propre compte, d'autant plus que ces mesures n'auraient d'autre effet que de réduire au désespoir une foule de gens qui, menacés de mourir de faim, n'auraient pour seule ressource que le brigandage.

Le tabac (redevance de la Régie, part des profits, etc.,) a produit en ces dernières années :

| | | |
|---|---|---|
| 1909-1910 . . . . . . . . . . . . | L. T. | 895 883 32 |
| 1910-1911 . . . . . . . . . . . . | L. T. | 940 994 23 |
| 1911-1912 . . . . . . . . . . . . | L. T. | 874 753 43 |
| 1912-1913 . . . . . . . . . . . . | L. T. | 863 980 04 |

Le privilège de la Régie des tabacs qui expirait du 1 au 13 avril 1914 a été prolongé pour quinze ans moyennant un emprunt de L. T. 6 150 000 consenti au gouvernement par le groupe.

Voici le revenu des contributions indirectes gérées par la Dette Publique :

*Sel :*

| | | |
|---|---|---|
| Avant la guerre de 1877-1878 . . . . | P | 80 000 000 |
| Administration des banquiers de Galata : | | |
| 1880-1882 (moyenne). . . . . . . . . | P | 60 200 000 |
| 1882-1887 — . . . . . . . . . | L. T. | 651 087 96 |
| Administration des Bondholders : | | |
| 1909-1910 . . . . . . . . . . . . . . | P | 1 147 237 72 |
| 1910-1911 . . . . . . . . . . . . . . | L.T. | 1 156 954 10 |
| 1911-1912. . . . . . . . . . . . . . | L.T. | 1 271 703 58 |
| 1912-1913. . . . . . . . . . . . . . | L.T. | 978 424 45 |

*Spiritueux :*

| | | |
|---|---|---|
| Avant la guerre de 1877-78. . . . . . | P | 30 000 000 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Administration des banquiers de Galata : | | | |
| 1880-1882 (moyenne) | P | 12 310 000 | |
| Administration des Bondholders : | | | |
| 1882-1887 (moyenne) | L. T. | 198 358 | 82 |
| 1909-1910 | L. T. | 288 270 | 70 |
| 1910-1911 | L. T. | 316 392 | 05 |
| 1911-1912 | L. T. | 357 146 | 43 |
| 1912-1913 | L. T. | 258 300 | 76[1] |
| *Timbre :* | | | |
| Avant la guerre de 1877-78 | P | 14 500 000 | |
| Administration des banquiers de Galata : | | | |
| 1880-1882 (moyenne) | P | 12 877 843 | |
| Administration des Bondholders : | | | |
| 1880-1882 (moyenne) | L. T. | 146 822 | 24 |
| 1909-1910 | L. T. | 420 364 | 66 |
| 1910-1911 | L. T. | 465 669 | 64 |
| 1911-1912 | L. T. | 506 164 | 17 |
| 1912-1913 | L. L. | 417 831 | 67 |
| *Soie :* | | | |
| Avant la guerre de 1877-78 | P | 5 500 000 | |
| Administration des banquiers de Galata : | | | |
| 1880-1882 (moyenne) | P | 2 136 000 | |
| 1882-1887 (moyenne) | L. T. | 24 145 | 61 |
| 1908-1909 | L. T. | 110 995 | 48 |
| 1909-1910 | L. T. | 178 945 | 02 |
| 1910-1911 | L. T. | 88 749 | 99 |
| 1911-1912 | L. T. | 90 661 | 50 |
| 1912-1913 | L. T. | 57 230 | 37 |
| *Pêcheries :* | | | |
| Administration des banquiers de Galata : | | | |
| 1880-1882 (moyenne) | L. T. | 2 845 844 | |
| Administration des Bondholders : | | | |
| 1882-1887 (moyenne) | L. T. | 34 356 | 78 |
| 1908-1909 | L. T. | 71 287 | 45 |
| 1909-1910 | L. T. | 87 803 | 47 |
| 1910-1911 | L. T. | 57 749 | 99 |
| 1911-1912 | L. T. | 67 653 | 17 |
| 1912-1913 | L. T. | 63 032 | 75 |

La mauvaise organisation des services publics a toujours jusqu'ici privé l'État de la meilleure partie de ses ressour-

1. Une surtaxe provisoire sur le sel et les spiritueux a rapporté L. T. 200 885 83 et L. T. 77 713 13.

ces. Sous Abd'ul Hamid, sauf les bataillons casernés à Yildiz, les troupes étaient payés on ne peut plus irrégulièrement et à chaque instant éclataient des mutineries de soldats réclamant leurs arriérés de solde. A plusieurs reprises les fournisseurs de l'armée et de la marine refusaient de ne rien livrer que contre argent comptant et la Porte était obligée d'emprunter à la petite semaine pour nourrir ses soldats. Les bureaux des administrations publiques étaient encombrés d'une foule d'employés parasites qui ne rendaient pas le moindre service ; mais il fallait bien placer tous ceux qui avaient des attaches plus ou moins étroites avec la domesticité de quelque harem influent. En outre, l'industrie et le commerce étant des plus languissants en Turquie, les professions libérales existant à peine, tous les sujets du padischah n'ont qu'une aspiration : devenir fonctionnaires de l'État et augmenter l'armée déjà innombrable des budgétivores. Les hauts fonctionnaires émargeaient des sommes énormes, les employés subalternes avaient à peine de quoi vivre et leurs modiques appointements ne leur étaient généralement payés qu'une fois sur deux ou trois échéances. Ils étaient obligés par la force des choses de se créer des ressources extra-légales. Les revenus de l'État étaient livrés à un effroyable gaspillage. Et quand les employés ne pouvaient voler l'État, ils rançonnaient les particuliers, souvent même ces deux exploitations marchaient parallèlement. Au lieu de couper le mal dans sa racine en renvoyant cette armée de scribes de toutes catégories, en ne gardant que les employés nécessaires sur la capacité et le travail desquels on pourrait faire fond et en leur assurant des émoluments convenables et fixes, la Porte préférait toutes ces nullités ruineuses. Elle se bornait à rogner chaque jour les appointements des petits employés, mesure qui n'avait d'autre résultat que la généralisation de la fraude et du *backchich* qui s'étalaient impudemment au grand jour.

Le nouveau régime a voulu remédier à ces abus et la Chambre des députés a entrepris la réorganisation des services publics en réduisant le nombre des fonctionnaires

de l'État. Seulement les excellentes intentions dont elle était animée se sont traduites plutôt par des mesures malheureuses. La loi du *Tensikat* (Réforme) a, comme on dit vulgairement, mis la charrue avant les bœufs. Sans nul doute, il y a pléthore des fonctionnaires et le nombre excessif de ceux-ci est une plaie pour le Trésor et pour le pays ; mais pour qu'une réforme sérieuse puisse s'opérer, il faut commencer par réformer les procédés administratifs qui compliquent outre mesure le service par des formalités oiseuses, tracassières, n'ayant d'autre raison d'être que de justifier l'existence de postes superflus. Or, on a congédié les employés sans simplifier le service, sans supprimer les formalités innombrables d'une paperasserie sans bornes. Qu'en est-il résulté? Les employés conservés ont dû se répartir la besogne de ceux remerciés et l'expédition des affaires n'y a rien gagné. Que si une pièce doit subir des enregistrements dans différents bureaux et si de ces enregistrements on ne laisse subsister que deux ou trois, on rend ainsi inutiles les sept ou huit employés qui devaient se consacrer à ce travail. Mais si on met au rancart ces sept ou huit fonctionnaires, tout en gardant les enregistrements ou toutes autres formalités nullement indispensables, qui exigeaient leur présence dans les bureaux, on ne saurait faire œuvre qui vaille. Déjà, tout le fatras de formalités subsistant, on a été obligé, dans certains départements, de reprendre des fonctionnaires « tensikés » pour satisfaire aux exigences des pratiques bureaucratiques.

Le *Hatti humayoun* de 1856 avait supprimé l'ancien mode de perception des impôts, qui consistait dans leur affermage, et avait établi le système de la régie par l'État. Quelque temps après on revint aux anciens errements pour les dîmes, le revenu le plus important de l'Empire. L'impôt est fixé par le Conseil du cazah, puis réparti dans chaque commune par le moukhtar, assisté du Conseil des anciens du village. Le moukhtar est en même temps percepteur : c'est lui qui verse dans la caisse du cazah les sommes recueillies.

Après avoir passé par les caisses du liva et du vilayet,

l'argent arrive au Trésor bien diminué, ainsi que le constatent les rapports de Djevddet-Effendi, de Riza-Effendi, de Sahi-Bey et d'Ahmed-Vefik-Effendi. La population paye la plupart du temps le double de l'impôt légal et le gouvernement n'en sait rien ou feint de n'en rien savoir.

### Justice.

L'organisation judiciaire comporte deux sortes de tribunaux :

1° Tribunaux du *chéri* statuant d'après la loi religieuse et ne connaissant d'autres codes que le Koran, les Ehadess et la Sunna. Ils repoussent la preuve écrite et n'admettent que la preuve orale. Le témoignage des chrétiens n'y est pas admis. Ils relèvent du Cheïkh-ul-Islam et comprennent :

*a*) Une cour d'appel *arz-odaci* partagée en deux chambres, Roumélie et Anatolie, composées chacune d'un Kaziasker, président, et de quatorze juges.

*b*) Un nombre de grands ressorts judiciaires égal à celui des vilayets administrés par des *naïbs* nommés par le sultan et révocables à son gré.

Midhat-Pacha, lors de son passage au ministère de la justice, avait voulu soustraire les naïbs à l'autorité du Cheïkh-ul-Islam et faire décréter leur inamovibilité. Il échoua contre la résistance opiniâtre du grand mufti dont cette réforme lésait les intérêts pécuniaires. En effet, chaque nomination, chaque mouvement dans le personnel des naïbs rapporte au Cheïkh-ul-Islam un droit de mutation qui compte parmi ses principaux revenus.

*c*) *Kadiliki* fonctionnant au chef-lieu du liva et du cazah. Les kadis sont nommés sur la proposition du Cheïkh-ul-Islam. Devant ce tribunal, chaque partie munie d'un fetwa du mufti plaide elle-même sa cause et produit ses témoins. L'*ayak-naïb*, sorte de greffier, résume les débats et le kadi prononce la sentence.

2° Tribunaux *nizamiyehs* ou tribunaux civils jugeant d'après le code civil ottoman (*Medjellé*). Sauf le mode de

nomination des juges qui sont à la discrétion absolue du gouvernement, l'organisation de ces tribunaux est presque identiquement calquée sur celle des tribunaux européens, surtout ceux de France. Ils comprennent :

*a*) Une cour suprême, à Constantinople, divisée en deux sections : la première, cour de cassation, est partagée en deux chambres, civile et criminelle, chargées de décider des pourvois en cassation ; la seconde, haute cour d'appel, est divisée en trois chambres, civile, commerciale et criminelle, et prononce définitivement sur les questions litigieuses déjà tranchées par un arrêt formel.

*b*) Cours de justice, intituées aux chefs-lieux des vilayets avec deux sections civile et criminelle. Elles examinent les recours en appel des tribunaux inférieurs et jugent les crimes et les délits emportant des peines afflictives. Elles sont présidées par des naïbs. Cette dernière disposition est des plus vicieuses car les naïbs qui, par leur caractère même d'ulémas, ne peuvent admettre d'autre loi que celle du Chéri sont systématiquement hostiles aux prescriptions du code civil. C'est une manière élégante que le gouvernement avait trouvée de rendre illusoire l'action des tribunaux de la réforme.

*c*) *Temzi-Houkouk-Medjlisseri*, dans les chefs-lieux des livas, qui servent de cours d'appel pour les tribunaux de première instance et jugent, en dernier ressort, les actions civiles jusqu'à 5 000 piastres.

*d*) Tribunaux de première instance dans les chefs-lieux des cazahs, qui connaissent en dernier ressort, de toute action civile n'excédant pas 1000 piastres et de toute action correctionnelle emportant la peine d'une semaine d'emprisonnement et de 100 piastres d'amende. Ils statuent, à charge d'appel sur les actions civiles au-dessus de 1000 piastres et sur les actions correctionnelles entraînant 3 mois de prison et 5000 piastres d'amende.

En 1913 une loi provisoire — c'est-à-dire décrétée en l'absence du parlement mais qui doit ensuite être sanctionnée par lui quand il siégera — a créé des justices de paix pour tout l'empire.

**Instruction publique : les divers enseignements. — Le lycée de Galata-Seraï. — Les écoles françaises. La liberté de l'enseignement.**

Jusqu'en 1846 l'instruction publique était une des prérogatives et une des fonctions des ulémas. Dans leurs mains l'enseignement était resté stationnaire : il était encore au XIXe siècle tel qu'aux premiers temps de l'Empire. Deux sortes d'écoles existaient : les *Mektebi*, écoles élémentaires confiées aux imams des quartiers; les *Médressés* annexés aux grandes mosquées et entretenus par les Vakoufs. Dans les premières on enseignait tout juste à lire et à écrire. Dans les autres les études roulaient sur le droit et la théologie; elles comprenaient : la grammaire, la syntaxe, la logique, la morale, la science allégorique, la théologie, la jurisprudence, le Koran et ses commentaires, les lois orales du Prophète. Les seules langues enseignées étaient l'arabe et le persan. La loi de 1846 sépara l'enseignement religieux de l'enseignement civil; l'école devint indépendante du temple. Les *Médressés* restèrent sous la dépendance du Cheïkh-ul-Islam, mais les *Mektebi* passèrent sous l'administration de l'État.

Actuellement l'instruction publique comprend trois degrés, enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement supérieur.

*Enseignement primaire* : pour les musulmans, l'enseignement primaire est obligatoire. Chaque père de famille doit se présenter devant le *Moukhtar* ou chef de la municipalité du quartier pour faire inscrire ses enfants des deux sexes, dès qu'ils ont six ans, sur les registres des écoles *Sibian* à moins qu'il ne justifie de ses moyens de donner à domicile l'instruction requise. L'enseignement primaire comprend trois sortes d'écoles : 1° *Mukiatibi Sibian* qui correspondent à nos asiles d'enfants; 2° *Ibdadiés*, écoles primaires proprement dites; 3° *Ruehdiyehs*, écoles primaires supérieures.

Le programme des *Ibdadiés* comporte quatre années d'études ainsi réparties : 1° syllabaire, versets du Koran, lecture turque, numération parlée; 2° Koran, préceptes religieux, numération parlée et écrite, calligraphie; 3° Koran, psalmodie religieuse, grammaire turque, calligraphie, arithmétique; 4° Koran, notions de géographie et d'histoire, règles de l'orthographe, arithmétique, calligraphie.

Dans les écoles *Ruehdiyehs* où les enfants entrent à dix ou onze ans les cours durent quatre années. On y enseigne : la grammaire et la syntaxe arabe, turque et persane; l'orthographe, la composition et le style; l'histoire ottomane et universelle; la géographie, les éléments de la géométrie, le dessin linéaire et la langue d'une des communautés non musulmanes de la localité. Pour les filles le programme est ainsi conçu : instruction religieuse; grammaire turque, éléments de grammaire arabe et persane; notions de littérature, d'histoire, de géographie et d'arithmétique; économie domestique et travaux à l'aiguille; dessin et musique — cette dernière facultative.

Chaque village de quelque importance doit posséder un *Sibian* et un *Ibdadié*, entretenus aux frais de la communauté. Toute agglomération de 500 maisons doit avoir un *Ruehdiyeh*, mais il n'en existe guère plus de 400 dont 29 à Constantinople et le reste dans les provinces. Sur ce nombre les écoles de filles ne sont que de 13 dont 10 dans la capitale. Les dépenses des *Ruehdiyehs*, entretien des écoles, traitement des professeurs, achats des livres sont à la charge du trésor, l'enseignement primaire étant gratuit. L'obligation n'existe pas pour l'enseignement primaire supérieur.

*Enseignement secondaire* : il comporte deux sortes d'écoles : les *Idadiehs* ou écoles préparatoires et les *Sultaniyehs* ou lycées.

Les premières sont mixtes et reçoivent les enfants musulmans et chrétiens qui ont suivi les cours des ruehdieyhs et satisfait aux examens de sortie. Toute ville comptant 1000 maisons doit avoir un idadieh. Le programme des études embrasse : la littérature ottomane, le style épistolaire, la rhétorique, la langue française, les éléments d'économie

politique, l'histoire universelle et la géographie, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et l'arpentage, la physique et la chimie, l'histoire naturelle, le dessin.

Chaque chef-lieu de vilayet doit avoir un lycée à deux divisions : une de grammaire dont l'enseignement est le même que celui de l'Idadieh ; une supérieure, partagée en section des lettres et en section des sciences.

A vrai dire, l'enseignement secondaire n'existe que sur le papier il n'est représenté que par une école de bureaucratie et par le lycée impérial de Galata-Seraï à Constantinople.

Ce dernier a été fondé en 1868 par le sultan Abd'ul Aziz. C'était un succès pour l'influence française, obtenu par l'ambassadeur M. Bourée, car le lycée, qui devait être exclusivement français était le seul établissement d'instruction secondaire que possédait l'empire. Le premier directeur effectif en fut M. de Salve, inspecteur d'académie à Marseille, avec M. Granet, père de l'ancien ministre des postes et télégraphes, comme sous-directeur. M. Baudoin, inspecteur général de l'Université, et M. Vertel, qui en avaient été nommés d'abord directeur et sous-directeur, n'avaient fait que procéder à l'élaboration des programmes. Le personnel, tant pour le professorat, l'administration et la surveillance comprenait 32 membres français, désignés par le ministère de l'instruction publique et détachés en mission en Turquie. En 1872, le privilège de l'équivalence en France était accordé aux diplômes de Galata-Seraï.

Les désastres de l'année terrible en portant un coup des plus sensibles à l'influence française à Constantinople amenèrent toute une campagne d'intrigues et de sourdes menées pour le renvoi de l'élément français et la transformation du lycée en un établissement purement ottoman. M. de Salve écœuré des chicanes sans nombre qu'on lui cherchait, démissionna à la fin de 1872. Immédiatement, sans même en aviser le gouvernement français, on le remplaça par un fonctionnaire ottoman, l'arménien Vahan-Effendi. Passèrent sucessivement à la direction du lycée les fanariotes Photiades-Bey et Karadja-Pacha lequel servait dans ses appartements privés du lycée des soupers anacréontiques demeurés célèbres

à Péra, le coutzo-valaque Sawas-Pacha. C'est alors, 1875, que M. Granet, qui avait toujours tenu bon après le départ de M. de Salve, donna sa démission.

Peu à peu l'élément français a été évincé de Galata-Seraï. En 1904 il n'y avait plus que neuf professeurs français dont quatre engagés par contrat et cinq recrutés à Constantinople. Néanmoins c'était toujours un foyer de culture française, ce qui avait une importance considérable, car le lycée de Galata-Seraï est la pépinière d'où sortent presque tous les fonctionnaires de l'empire. Or M. Chaumié, alors ministre de l'instruction publique à Paris, prit en 1904 la mesure la plus propre à irriter les Turcs et à faire perdre à Galata-Seraï le caractère français qu'il avait conservé encore envers et contre tous. Il supprima l'équivalence pour les diplômes de Galata-Seraï, les examens du baccalauréat devant se passer désormais à l'ambassade de France. Cette décision du gouvernement français fut notifiée par une lettre dactylographiée à la direction générale du lycée. Cette lettre était ainsi conçue :

« *A S. E. Abd'ul Rhaman, directeur général du lycée « impérial de Galata-Seraï,*

« Excellence, — J'ai l'honneur de vous communiquer « ci-joint, d'ordre de mon gouvernement, un arrêté de S. E. « Monsieur le Ministre de l'instruction publique, par lequel « le privilège d'équivalence accordé au lycée de Galata-Seraï, « par arrêté du 12 février 1872, est rapporté. »

« *Copie.* — Vu l'article 17 § 2 du décret d'août 1904, relatif au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, qui dispose que le diplôme de bachelier ès sciences ne sera délivré que jusqu'à la session de novembre 1904 inclusivement ;

« Vu la décision de 10 février 1904, relative à l'institution d'examens correspondant au baccalauréat de l'enseignement secondaire à Constantinople et à Smyrne, par les voies de l'Ecole française d'Athènes;

« Vu l'avis de M. le Ministre des affaires étrangères, en date du 16 août 1904;

« Arrête : L'arrêté du 12 février 1872 portant que le grade de bachelier ès sciences, qui sera conféré par le directeur et les professeurs du lycée impérial de Galata-Seraï, pourra être déclaré équivalent au diplôme français de bachelier ès sciences, est rapporté. »

Dans une correspondance que j'adressais au *Sémaphore de Marseille*, j'appréciais ainsi la portée de cette mesure.

« Que va-t-il en résulter? C'est une profonde erreur de croire que les élèves de Galata-Seraï iront subir les examens à l'ambassade de France, car le gouvernement ottoman ne connaît que les diplômes délivrés par son lycée, et s'il désire que ceux-ci obtiennent l'équivalence dans un pays européen, il trouvera de suite les Allemands empressés à accéder à ses désirs. Il adviendra tout simplement que les jeunes gens qui, sortis de Galata-Seraï, allaient en France compléter leurs études dans les lettres, les sciences, le droit, l'économie politique, etc., se dirigeront maintenant vers l'Allemagne où leurs diplômes de Galata-Seraï seront tenus pour bons et valables. Il en sera de même pour les élèves des écoles grecques — également privées de l'équivalence — où déjà l'enseignement allemand fait une rude concurrence à l'enseignement français et où la suppression de l'équivalence assurera la défaite de celui-ci au profit de celui-là. Le français, obligatoire pour ces élèves, deviendra un cours facultatif ou, tout au moins, sera relégué à l'arrière-plan. »

Mes prévisions n'ont été que trop réalisées, malheureusement. Près de trois ans après, à propos de l'incendie qui détruisit à moitié le lycée de Galata-Seraï dans la nuit du 9 au 10 mars 1907, j'écrivais en constatant l'éviction toujours progressive de l'élément français :

« De trente-deux, à l'origine, le nombre des professeurs français est tombé à neuf. La direction et l'économat appartiennent, non plus à des Français, mais à des Ottomans; seule, la sous-direction est restée à un Français, mais le sous-directeur n'a plus, en réalité, aucun pouvoir. Les programmes, élaborés autrefois de concert entre le gouvernement français et le gouvernement ottoman, sont, aujour-

d'hui, exclusivement établis par le ministère de l'instruction publique de Stamboul et on peut dire qu'ils le sont drôlement. Ainsi, en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire, Anastasie hanum a pratiqué tant de coupures qu'on ne sait vraiment plus ce qui reste de la succession des âges. Les croisades, la Réforme, les guerres de religion, tout cela est biffé. Un peu de Louis XIV et un peu de Louis XV, ça suffit pour l'histoire moderne. Inutile de dire que tout ce qui a trait à la Révolution française — l'Évolution, comme la censure politique veut que disent les journaux de Péra — est impitoyablement supprimé. Un peu du règne de Louis-Philippe ; quelques mots sur la guerre de Crimée ; la guerre franco-allemande de 1870-1871 ; voilà pour l'histoire contemporaine. De l'histoire de l'empire ottoman, pas un mot : c'est trop scabreux.

« Il y a une tendance de plus en plus marquée à évincer l'élément français du lycée de Galata-Seraï, tout en laissant subsister l'enseignement en langue française. On ne veut plus, en haut lieu, de professeurs appartenant à l'Université de France, nommés sur la présentation de l'ambassade de France, ayant des contrats en bonne et due forme avec le gouvernement ottoman. Il faut que les professeurs soient à la nomination directe du gouvernement turc, qui les choisira comme bon lui semblera, les prendra Suisses, Belges ou Ottomans, les nommera et les révoquera selon son bon plaisir. On doit reconnaître que cette régression de l'influence française ne saurait être mise à la charge des professeurs du lycée de Galata-Seraï. Ils ont toujours vaillamment lutté pour le maintien de l'influence française, mais ils n'ont pas trouvé chez leur gouvernement un appui suffisant. Ainsi, quand l'ambassade de France, mal informée, accepta, en 1875, M. Lepostel comme sous-directeur français, c'était bien le choix le plus malheureux qu'on pût faire. Occupé uniquement à complaire aux Turcs pour garder sa situation, M. Lepostel se laissa peu à peu dépouiller de toutes les attributions qui faisaient de la sous-direction le poids compensateur de la direction turque et pour lesquelles M. Granet avait toujours énergiquement combattu. Pendant

les vingt-neuf ans qu'il est resté à ce poste, de 1875 à 1904, date de sa mort, M. Lepostel n'a fait qu'induire en erreur l'ambassade par des rapports qu'on aurait dit rédigés par le docteur Pangloss, rapports auxquels on préférait croire plutôt qu'aux doléances des professeurs. »

Le gouvernement jeune-turc est encore plus hostile à la France que le gouvernement hamidien : pour lui en dehors de l'Allemagne, il n'y a rien.

Si elle est en décroissance auprès du gouvernement l'influence française cependant ne perd pas de terrain à Constantinople : la langue française a même réalisé du progrès, malgré le développement extraordinaire du commerce allemand, grâce à la grande activité des écoles des missions catholiques. Les écoles laïques françaises à Constantinople sont seulement au nombre de trois : deux lycées de garçons, dont l'un a une annexe à Kadikeuy, et une école laïque. Les établissements congréganistes sont bien plus nombreux. Les Frères ont 3 collèges pour l'enseignement moderne, dont un avec institut commercial à Kadikeuy, et 4 écoles gratuites ; les Assomptionnistes 3 écoles gratuites, à Stamboul et à Kadikeuy ; les Capucins, 1 collège pour l'enseignement classique ; les Lazaristes 1 grand établissement d'instruction secondaire où l'on donne simultanément l'enseignement classique et l'enseignement moderne et qui est divisé en deux collèges ; les Géorgiens une école gratuite. Du côté des femmes sont : les Sœurs de charité, avec une école payante et 5 écoles gratuites ; les Dames de Sion, avec 2 pensionnats, dont l'un à Kadikeuy, une école primaire de garçons payante, 1 école de filles gratuite qui ne comprend pas moins de 300 élèves auxquelles on donne à déjeuner à midi et qu'on habille en grande partie ; les Sœurs Franciscaines, avec 2 écoles ; les Sœurs de l'Assomption, avec 2 écoles ; les Sœurs de l'Immaculée-Conception, avec 1 école.

Dans toutes ces écoles, l'enseignement est donné exclusivement en français ; ce sont les programmes français qui sont suivis, les méthodes pédagogiques françaises employées : c'est l'esprit français qui s'en dégage pour imprégner les élèves et préparer ainsi des adeptes et des soutiens

futurs de l'influence française. Si les écoles laïques font vaillamment leur devoir, on ne saurait contester que les écoles des congrégations sont l'instrument de propagande le plus précieux, car l'Orient, pays théocratique par excellence, où la religion non seulement est inséparable de la politique mais prime celle-ci, où le symbole de la foi est le drapeau de la nationalité, ne conçoit pas l'école sans Dieu. Pour les chrétiens des différents rites, en général, il n'y a que les écoles confessionnelles. Et ce sentiment de la religiosité est tel qu'on voit des Bulgares, des Grecs, des Arméniens, des Musulmans mêmes envoyer leurs enfants dans les écoles catholiques françaises, malgré la diversité des croyances, parce qu'on y enseigne *Dieu* et que la supériorité de cette éducation leur paraît incontestable.

L'enseignement supérieur comprend : 1° l'université impériale, faculté des lettres, faculté des sciences, faculté de droit, qui n'a qu'un semblant d'existence. L'école des hautes humanités, fondée en 1855, et l'école des ponts et chaussées, fondée en 1874, tiennent lieu, tant bien que mal, des facultés des lettres et des sciences. On avait institué au lycée de Galata-Seraï un cours de droit élémentaire et d'économie politique pour être le commencement d'une faculté de droit. Ce cours n'a donné aucun résultat et il a été abandonné.

2° Les écoles spéciales supérieures, savoir : l'école normale supérieure, destinée à former des professeurs, l'école impériale de médecine (1826) qui est le meilleur établissement d'instruction publique de la Turquie, l'école des mines, l'école forestière et l'école télégraphique, plutôt fictives que réelles, relèvent du ministère des Finances. L'école des Arts et Métiers pour les deux sexes dépend du ministère des Travaux Publics en même temps que de celui de l'Instruction Publique.

Le gouvernement jeune-turc attache un grand prix au développement de l'instruction publique. A chaque instant les journaux turcs font de superbes déclarations à ce sujet, toutefois le résultat, non seulement ne répond pas aux efforts, mais est même en raison inverse. La raison? Le

Dr Riza-Nour-Bey, député de Sinope, l'a dit à la tribune de la Chambre, le système scolaire ne fera pas de progrès tant que la science et l'enseignement ne seront pas libres. Voici en quels termes s'est exprimé le député libéral.

« Lorsque vous transmettrez la science d'une façon adultérée, vous ne pourrez jamais répandre l'instruction. Essayez aujourd'hui de démontrer aux gens d'Anatolie l'anatomie d'un chien. Vous avez envoyé partout des abécédaires illustrés. A cause des illustrations qui s'y trouvaient, ces gens les ont renvoyés. Pourtant il n'y avait là rien de blessant à la morale. C'étaient des illustrations d'animaux domestiques comme on les trouve à la campagne. Toute cette affaire, c'est comme si l'on voulait construire des vaisseaux de guerre sans avoir au préalable établi des chantiers. Si je veux me placer quelque part instituteur et que je me fasse raser la barbe on me destituerait du coup. Dans les autres pays, les sciences naturelles et les mathématiques ne sont pas exposées à la censure qui s'exerce chez nous. Le gouvernement peut protéger la religion, mais il ne faut pas dire : A quoi bon la science? En Anatolie, il y a encore des superstitions profondément enracinées sans nombre. Je voudrais voir ce que diraient ces braves moukhtars si je leur parlais géométrie. Avant de jeter les fondations d'une école primaire, il faut désenchaîner la pensée scientifique. »

---

# CHAPITRE XXIII

## L'ADMINISTRATION (SUITE)

*Guerre* : l'organisation militaire ; la loi d'épuration des cadres et la loi d'avancement ; le projet de von der Goltz et l'ordre ternaire. La mission Liman von Sanders.
Le service militaire des non-musulmans.
*Marine* : décadence de la marine turque. — La flotte actuelle.
Agriculture : ruine de l'agriculture ; banque agricole ; instabilité de la propriété ; vakoufs ; brigandage. Gendarmerie.
Industrie et commerce : mines ; le bassin houiller d'Héraclée ; chemins de fer et garanties kilométriques.
Le Bagdad-Bahn et le partage économique de la Turquie d'Asie.
La propriété industrielle en Turquie ; monopoles et droits de douane ; les Capitulations.

### Guerre : l'organisation militaire; la loi d'épuration des cadres et la loi d'avancement; le projet de von der Goltz et l'ordre ternaire. La mission Liman von Sanders.

Quelques modifications que put faire la mission militaire allemande qui, depuis 1882, éduqua à la prussienne l'armée ottomane jusqu'en 1912, le système militaire fonctionnant en Turquie demeura dans ses grandes lignes celui qu'Husséin-Avni-Pacha avait introduit en juin 1869. L'armée se divisait en : 1° armée active, composée de deux bans : *nizam*, armée active, proprement dite ; *ichtidt*, armée active en congé illimité ; 2° armée de réserve ou *rédif*, composée également de deux bans ; 3° armée territoriale ou *Mustahfiz*. La durée totale du service était fixée à 20 ans : armée active, 6 ans, dont moitié dans chaque ban ; armée de réserve, 8 ans, dont moitié dans chaque ban ; armée territoriale, 6 ans. L'âge du tirage au sort était depuis 1887 fixé à 21 ans. Le con-

tingent annuel était établi sur le pied de 50 000 hommes. Auparavant les non-musulmans n'étaient pas admis dans l'armée; l'impôt du sang était, pour eux, remplacé par la taxe d'éxonération militaire *Bedel-i-askeriyeh.* Depuis 1909 les non-musulmans doivent le service militaire; ils peuvent cependant se racheter contre 30 L. T.

Dans l'armée active ne sont pas compris : 1° la gendarmerie (*zaptiés*) de la capitale et des provinces; 2° la troupe irrégulière, Tcherkess, Bachi-Bozouks, Kurdes, Zeïbeks, dont il est impossible d'évaluer le nombre, car il dépend d'une foule de circonstances, du théâtre de la guerre, de l'ennemi à combattre, des dispositions des tribus et surtout de l'argent distribué à leurs chefs.

Le Khédive doit fournir à la Turquie, en cas de guerre, un contingent auxiliaire; mais, ce dernier doit être tenu pour une quantité négligeable, pour ne pas dire nulle, car les Anglais, qui occupent l'Égypte, ne permettront jamais que le Khédive envoie des troupes à la Turquie, comme cela a eu lieu lors de la guerre de 1877-1878, où une division égyptienne, commandée par le prince Hassan-Pacha, fils d'Ismaïl-Pacha, a fait la campagne à l'armée de Méhémet-Ali-Pacha.

Le ministre de la guerre ou *serasker* est le chef de l'armée qu'il dirige et administre. En 1909, on créa un conseil supérieur de la guerre calqué sur le modèle de l'organisme similaire français; il a été supprimé le 4 janvier par Enver-Pacha, le lendemain même de sa nomination au ministère de la Guerre. L'artillerie, le génie et le contrôle du matériel de guerre ressortissent à la grande maîtrise de l'artillerie dont le titulaire, autrefois nommé par le sultan et relevant directement de lui, était en quelque sorte un autre ministre de la guerre qui, par ses attributions, avait autant d'importance que le serasker. Depuis le rétablissement de la Constitution, le grand maître de l'artillerie a perdu le rang de ministre et il est subordonné au ministre de la guerre.

Toutes les forces militaires de l'empire sont réparties en corps d'armée placés sous le commandement d'un maréchal

ou d'un général de division. L'état-major du corps d'armée dirige la partie tactique; le conseil du corps d'armée *ordoucinum midjliss*, la partie administrative. A proprement parler, le grand état-major est encore à organiser, car on ne saurait considérer comme le suppléant les insuffisants états-majors particuliers de chaque arme, et le nombre des officiers d'état-major formés par la mission militaire allemande est encore restreint.

Les rédifs ont des cadres spéciaux et forment des unités tactiques complètes.

Après la guerre de Crimée et jusqu'en 1870, il y avait eu à Constantinople une mission militaire française comme instructeur du corps d'officiers de l'armée ottomane. Elle fut supprimée lors des désastres de l'année terrible. Au début de son règne, Abd'ul Hamid n'était pas le partisan de l'Allemagne qu'il est devenu depuis, parce qu'il voyait en elle la puissance la plus forte de l'Europe. Il avait même demandé au gouvernement français le rétablissement de la mission militaire française, comme elle avait existé sous son père Abd'ul Medjid, et sous son oncle Abd'ul Aziz. A Paris, on commit la grosse faute, sous l'empire d'une phihellénisme exagéré de décliner la proposition du sultan et plus encore d'envoyer en Grèce l'amiral Lejeune et le général Vosseur réorganiser l'armée grecque. Abd'ul Hamid en conçut un vif ressentiment que le prince Radziwill, lors de sa mission à Constantinople sut exploiter habilement, et, en 1882, le gouvernement ottoman fit appel à l'Allemagne pour l'aider à compléter sa réorganisation militaire.

Une mission composée d'officiers de différentes armes, le colonel de Köhler des hussards, le major de Hobbe des dragons, le major de Restow de l'artillerie, le major de Kamphœvener de l'infanterie de ligne, fut envoyée à Constantinople par le maréchal de Moltke. L'année suivante, elle fut renforcée du colonel von der Goltz, qui après la mort du colonel de Köhler, devint le chef de la mission. Les rapports de Köhler-Pacha — car tous ces officiers allemands avaient été promus par le sultan, généraux de brigade, puis généraux de division, sans préjudice des 40 000 francs

d'appointements qu'ils touchaient par an — évaluaient, en 1884, l'armée ottomane à 235 bataillons, 169 escadrons, 130 batteries d'artillerie et 6 bataillons de pionniers. Le projet de réorganisation de la mission allemande réclamait la formation de 8 bataillons de chasseurs à pied et de 14 escadrons de cavalerie, la création d'un corps du train des équipages et l'institution d'un corps d'officiers de la réserve de l'actif *ichtidt*. Les corps d'armée devaient être portés à treize, mais le projet allemand ne put être mis à exécution.

Sur le papier l'effectif de guerre avant la guerre balkanique comportait un million et demi d'hommes[1]. En réalité, il se montait à peine à 800 000 une fois défalqués les hommes qui n'avaient aucune instruction militaire et ceux qu'on dénombrait d'après des unités tactiques qui n'existaient que de nom, comme une grande partie des 666 bataillons *Ilavé* (supplémentaires) sur lesquels 170 affectés à la Turquie d'Europe n'étaient pas tous encore organisés et les 32 régiments de cavalerie du *rédif* (réserve) sur lesquels une quinzaine seulement étaient formés. L'état militaire de la Turquie comportait sept *ordous* ou circonscriptions militaires plus deux divisions indépendantes. Il n'y avait pas à tenir compte du 7e ordou (Yémen) ou des deux divisions indépendantes du Hedjaz et de la Tripolitaine qui, non seulement ne pouvaient rien fournir à la mobilisation, mais qui demandaient des troupes détachées des autres cir-

1.

| | |
|---|---|
| Armée active ou *nizam* . . . . . . . . | 404 000 h. |
| Armée de réserve ou *redif* . . . . . . | 600 000 h. |
| *Ilavè* . . . . . . . . . . . . . . . . . | 350 000 h. |
| Armée territoriale ou *mustahfiz* . . . . | 100 000 h. |
| Total . . . . | 1 454 000 h. |

Les chiffres officiels y joignaient encore *pro memoria* :

| | |
|---|---|
| Réserve de l'armée territoriale . . . . | 100 000 h. |
| Cavalerie Hamidié . . . . . . . . . . | 60 000 h. |
| Troupes irrégulières de Tripolitaine. . | 40 000 h. |
| Volontaires Albanais . . . . . . . . . | 40 000 h. |
| Total général. . . . | 1 694 000 h. |

conscriptions. En temps de guerre, chacun des six ordous restants devait théoriquement former quatre corps d'armée : un de l'armée active ou nizam, deux de l'armée de réserve ou rédif, un de l'armée territoriale ou mustahfiz. Cette dernière n'étant pas organisée, les corps qu'elle était censée fournir n'étaient mentionnés qu'académiquement. Quant au rédif, les corps d'armée constitués avec les hommes du second ban devaient, en certaines circonscriptions, avoir bien de la peine à être formés. Les corps d'armée du nizam étaient naturellement : à deux divisions d'infanterie, à deux brigades de deux régiments, à quatre bataillons l'un, plus un bataillon de chasseurs, soit 17 bataillons; 1 division de cavalerie, à 3 brigades de 2 régiments, à 5 escadrons, soit 30 escadrons; 2 brigades d'artillerie à 2 régiments de 2 sections à 3 batteries, plus 1 section d'artillerie à cheval de 3 batteries, soit 51 batteries.

Les événements de Macédoine ont bouleversé toute cette organisation. Ainsi, en 1908, au moment où, au mois d'octobre, on avait pu craindre un conflit armé entre la Turquie et la Bulgarie, le 2e corps d'armée (Andrinople) comptait 4 divisions d'infanterie, 3 brigades 1/2 de cavalerie, 52 batteries de campagne, 3 batteries à cheval et 6 batteries d'obusiers. Le 3e corps d'armée (Salonique) devenu une véritable armée comportait 7 divisions 1/2 d'infanterie, 2 brigades 1/2 de cavalerie, 70 batteries de campagne ou de montagne, 6 batteries d'obusiers et 3 batteries à cheval.

L'effectif de guerre du bataillon de ligne ou de chasseurs est de 1000 hommes, officiers, sous-officiers et soldats, et celui de l'escadron de cavalerie de 120 sabres, mais ces chiffres ne sont jamais atteints. Pendant la guerre turco-grecque, les bataillons les plus forts atteignaient à peine 800 hommes. Quant à la cavalerie, un escadron sur le pied de guerre n'a jamais guère plus de 80 sabres, faute de chevaux pour monter les hommes. Cela pourra sembler extraordinaire, mais la Turquie, avec les belles races chevalines qui se trouvent sur son territoire est, pour la remonte de sa cavalerie et de son artillerie, obligée d'acheter des chevaux d'armes et des bêtes de trait en Hongrie et en Russie, ce

qui lui revient hors de prix et ne lui donne que des animaux médiocres. Il y a quelques années, on a songé à se procurer dans le pays les chevaux d'armes dont on avait besoin.

Voici comment on procède.

Des commissions mixtes d'officiers et de fonctionnaires civils parcourent tous les districts et réquisitionnent les chevaux qui, par la taille et l'âge semblent propres au service militaire. En échange, on délivre au propriétaire un titre *basfié* (mot à mot : règlement) représentant le tiers ou le quart au maximum de la valeur réelle de la bête. Ce bon ne sera jamais remboursé, tout le monde le sait, ceux qui le délivrent comme ceux à qu'il est remis, mais il pourra être retourné au gouvernement en paiement partiel des impôts. Le cheval ainsi acquis doit être tenu à la disposition de l'autorité militaire qui le prend quand elle juge à propos. Mais, en attendant, tous les frais de son entretien incombent au propriétaire sans qu'il ait la moindre indemnité à espérer. Et si ce dernier a le malheur de vendre sa bête une fois qu'elle a été réquisitionnée, il est condamné à en payer la valeur au double du prix estimé, sans préjudice d'une amende de 15 L. T. Au cas où il n'aurait pas d'argent on saisit ses biens et on les vend. Ce n'est pas ce système qui peut donner à la cavalerie turque les chevaux d'armes qui lui manquent.

Dans toutes les guerres qu'il a soutenues jusqu'ici, le gouvernement turc appelait à la rescousse les irréguliers et ceux-ci constituaient la véritable cavalerie de l'armée ottomane. Ces bachi-bozouks à cheval sont fournis par deux éléments, les tcherkess et les kurdes, qui sont tous d'excellents cavaliers. Le traité de Berlin a interdit à la Turquie d'employer de quelque manière que ce soit les Tcherkess en Europe, mais, le cas échéant, la Porte ne s'est gênée nullement de passer outre à cette prohibition, ainsi que cela a eu lieu dans la guerre de 1912-1913. Quant aux Kurdes, ils ont été enrégimentés et ils forment, de compagnie avec certaines tribus arabes sédentaires des vilayets de Mossoul et de Bagdad, les régiments Hamidié comptant actuellement

278 escadrons, qui doivent fournir un contingent précieux en cas de guerre contre la Russie.

Il est assez difficile de faire venir en Europe ces turbulentes milices, d'abord à cause des sommes considérables qu'on devrait débourser, ensuite parce que les chefs kurdes y mettraient la plus mauvaise volonté, se rendant parfaitement compte qu'en laissant partir leurs hommes pour la Roumélie, ils affaibliraient leurs forces et s'exposeraient à rester désarmés et impuissants en face du gouvernement ottoman qui, tout en les flattant, et en leur montrant les Arméniens comme une proie assurée, cherche à anéantir les derniers vestiges d'indépendance qu'ils ont pu conserver et à supprimer leur autonomie. Il n'y a donc pas à faire grand fond sur le renfort que les bachi-bozouks seraient capables d'apporter à la cavalerie ottomane. D'autant plus que ces Tcherkess et ces Kurdes, pour bons cavaliers et pour braves individuellement qu'ils soient, font les plus mauvais soldats du monde, par leur ignorance des moindres notions militaires, leur indiscipline, leur passion du pillage. Ils se battent avant tout pour le butin et s'il y a trop de coups à recevoir, ils ne sont plus de la partie. Hors de leur pays, ils ne valent rien ; ils ne sont même pas bons au service d'éclaireurs.

Pendant la dernière guerre qui a, une fois de plus, prouvé la vérité de cette assertion, on n'a pu tirer du Kurdistan que 4 à 5000 volontaires.

Les canons proviennent de l'usine Krupp. C'est également l'Allemagne qui fournit les fusils de l'infanterie et les carabines de la cavalerie. Le fusil de l'armée ottomane est le Mauser du calibre 7$^{mm}$,65 et 9,5 (magasin à tuyau, cinq cartouches et neuf cartouches.)

Le soldat turc a toutes les qualités requises pour être un soldat excellent. Il est brave, sobre, patient, dur à la fatigue, façonné à l'obéissance passive. Ce qui manque à l'armée ottomane ce ne sont pas non plus les officiers généraux ; ce sont l'officier subalterne et surtout le sous-officier. « Le soldat turc, dit l'amiral Jurien de la Gravière, a de grandes vertus militaires. Le jour où on lui donnera pour le com-

mander des officiers instruits et sensibles au point d'honneur, il pourrait étonner encore le monde. La classe moyenne est inconnue dans l'organisation militaire de la Turquie, parce qu'elle n'existe pas dans la société ottomane. Une réforme sociale pourrait seule donner à l'armée du Sultan des officiers qui méritassent plus de confiance. »

Jusqu'ici, en Turquie, il n'y avait pas eu de règlement pour l'avancement des officiers et on eût bien étonné le gouvernement en lui parlant d'une loi des cadres. Le grade n'était pas une propriété puisque le bon plaisir suffisait à en priver un officier en dehors de toute règle, de tout jugement, témoins tous ces généraux déportés et dégradés par ordre d'Abd'ul Hamid. Le régime constitutionnel qui avait tant protesté contre les abus du despotisme n'a pas mieux agi que lui; il a même généralisé l'arbitraire qui ne s'exerçait que contre des unités, en lui donnant l'apparence de la légalité, avec la belle loi sur « l'épuration des grades » votée par le parlement.



Excipant des abus scandaleux qui se produisaient sous le règne d'Abd'ul Hamid, où des fils de familiers de Yildiz encore sur les bancs de l'école étaient bombardés généraux, la Chambre décida la révision de tous les grades et la rétrogradation des officiers qui, quels que fussent les services rendus, n'auraient pas l'ancienneté que la Commission de la Chambre avait arbitrairement établie pour chaque grade. Il en résulta des dénis de justice révoltants. Le maréchal Chukri-Pacha fut remis général de division; le généralissime Mahmoud Chevket-Pacha, de birindji férik redevint divisionnaire; le général de division Ali Riza-Pacha fut rétrogradé brigadier; les birindjiférik Mahmoud Mouktar-Pacha commandant en chef le 1er corps d'armée et Pertew-Pacha, chef d'état-major général, ainsi que le général de division Salih-Pacha, ministre de la guerre redescendirent au rang de colonel, Niasi-Bey et Enver-Bey, au lieu de majors ne furent plus que capitaines. Si les parlementaires traitèrent ainsi les officiers qui avaient été les restaurateurs de la Constitution et dont l'épée avait réparé ensuite les fautes des politiciens, on doit préjuger du traitement auquel furent

soumis les officiers qui n'étaient pas en odeur de civisme.

Certes, il était urgent de débarrasser l'armée de tous les parasites qui pullulaient comme vermine — mais rien n'était plus aisé que de balayer cette séquelle sans attenter aux grades de tous les officiers. La Turquie est en pleine révolution — car la révolution ne fait que commencer —; en temps de révolution, il faut agir révolutionnairement sous peine d'être dévoré par la révolution elle-même. Il n'y avait tout simplement qu'à casser de leurs grades les anciens favoris d'Hamid. Ç'aurait été illégal. Soit, mais on en a fait bien d'autres et nul parmi ceux qui se vantent d'être les plus scrupuleux observateurs de la légalité n'y a trouvé à redire. Ainsi tels hauts fonctionnaires qui ont été traduits devant la cour martiale et acquittés par elle, comme l'amiral Ratib-Pacha, ex-vali du Hedjaz, ou qu'on n'a jamais voulu faire passer en jugement comme les maréchaux Riza-Pacha, ex-ministre de la guerre, et Zéki-Pacha, ex-grand maître de l'artillerie, ont été déportés par simple mesure administrative et leurs biens ont été confisqués. On pouvait même agir par la manière douce. Pour peu qu'on leur eût manifesté le désir de les voir s'en aller, tous les individus marqués pour être mis au rancart, se seraient empressés de donner leur démission, trop heureux d'en être quittes ainsi. Au lieu de cela on a instruit le procès de l'armée tout entière.

Alors que le problème militaire qui se pose partout est le rajeunissement des cadres et surtout du haut commandement, la Chambre, sans vouloir prendre l'avis du ministre de la guerre ni des généraux, a superbement voté un projet de loi d'après lequel l'avancement est calculé à l'ancienneté. Un officier sorti de l'école ne pourra désormais arriver au grade de général de division que lorsque il aura soixante-cinq ans, c'est-à-dire à l'âge où en Europe on met les généraux à la retraite. Désormais, plus d'espoir pour le sous-officier de devenir officier. Quant aux officiers sortis des rangs — il y en a encore au moins 40 pour 100 dans l'infanterie et dans la cavalerie — tout espoir d'avancement leur est interdit; le haut commandement est une Mecque

qu'ils peuvent regarder de loin, mais où ils n'entreront jamais. Pour devenir divisionnaires, il leur faut de 65 à 71 ans de grade d'officier; ils seraient alors presque centenaires.

Cette loi impolitique au premier chef a causé un mouvement universel dans l'armée, car elle lésait les droits de tous. Sans doute, les officiers même injustement victimes de la rétrogradation se sont inclinés. Ils ont même déclaré ostensiblement qu'ils se soumettaient avec joie aux décisions de la Chambre. Ce fut un grand acte d'abnégation patriotique de leur part; ils craignaient qu'une protestation de leur part n'ébranlât le régime constitutionnel dont ils venaient d'assurer le triomphe. Mais ils en gardèrent une amertume qui couvre un ressentiment profond. Voici un extrait d'une lettre que m'adressait un des grands chefs les plus en vue de l'armée ottomane, lettre qui en dit long sur les sentiments des officiers :

« Dans les armées où le temps et l'expérience se rejoignent, l'ancienneté doit dicter la loi jusqu'à un certain point. Espérons que désormais nous serons dans le même cas; mais jusque-là l'armée a besoin non pas des plus anciens, mais des plus capables de ses chefs. Issue d'une idée saine, celle d'écarter des officiers qui n'étaient point dignes de ce nom ou qui ne méritaient point les rangs qu'ils avaient acquis par faveur, cette loi a dégénéré jusqu'à ne vouloir satisfaire que des passions telles que la jalousie ou la haine. Elle prit donc une tournure des plus malsaines que l'on doit profondément déplorer. C'est du reste là que doit forcément aboutir tout mouvement venant d'en bas, au mépris de toute hiérarchie. »

Le corps des officiers se recrutera donc maintenant seulement parmi les élèves des écoles militaires de Coumbarhané et de Pancaldi, la première qui forme les officiers d'artillerie et du génie, la seconde les officiers d'infanterie, de cavalerie, et, depuis ces derniers temps d'état-major. Fondée par le baron de Tott, sous le règne de Mustapha III, l'école d'artillerie fut d'abord installée à Kiathané (Eaux Douces d'Europe). Réorganisée par Sélim III, puis par Mahmoud,

elle fut transférée sur la Corne d'Or, à Coumbar-hané, en face la mosquée d'Eyoub. Supprimée au commencement de la guerre russo-turque et réunie à l'école de Pancaldi, elle fut rétablie en 1878 et réinstallée à Coumbar-hané. Les élèves y entrent à quinze ans, passent quatre années dans la division préparatoire, deux années dans la division supérieure, sont alors promus sous-lieutenants et après une autre année d'études complémentaires sortent de l'école avec le grade de lieutenants. La division inférieure reçoit la solde de simple soldat, 30 piastres par mois; la première année de la division supérieure la solde de caporal, 59 piastres par mois et la seconde année celle de sous-officier, 70 piastres par mois. L'école est commandée par un général de division et dépend de la grande maîtrise d'artillerie. Jusqu'en 1840, elle avait été commandée par des officiers français. C'est le meilleur établissement d'instruction militaire que possède la Turquie et c'est lui qui a fourni au parti des réformes ses chefs les plus illustres et ses soldats les plus dévoués. A l'école de Pancaldi, les élèves entrent également à quinze ans, passent quatre années dans la division inférieure, deux dans la division supérieure et sortent avec le grade de sous-lieutenant. Ceux qui se destinent à l'état-major passent une année supplémentaire sur les bancs de l'école et sortent avec le grade de capitaine. Cette école fournit environ par année 15 capitaines d'état-major, 60 à 90 sous-lieutenants d'infanterie et 40 à 60 sous-lieutenants de cavalerie.

Outre ces deux grandes écoles, il existe actuellement dans l'empire quinze écoles militaires tant anciennes que modernes. Ce sont : 1° l'école des sous-officiers d'infanterie à Yildiz et à Béchiktache à trois bataillons; 2° l'école des sous-officiers de Beyrouth, comprenant un bataillon de deux compagnies; 3° l'école des sous-officiers d'Erzindjan qui a la même composition; 4° l'école des sous-officiers à Bagdad, nouvellement établie, un bataillon de deux compagnies; 5° le bataillon modèle des sous-officiers qui se recrute avec des soldats sachant passablement lire et écrire; 6° le bataillon modèle des sous-officiers à Erzindjan de nouvelle création.

Ont été maintenus : 7° le bataillon modèle de sous-officiers à Bagdad ; 8° l'école pour officiers de la réserve à Beylerbey ; 9° l'école de tir pour l'infanterie à Maltépé ; 10° le camp d'officiers de cavalerie à Daoud pacha ; 11° l'école de sous-officiers de cavalerie à Ayaz Agha kiosk ; 12° l'école de tir d'artillerie de campagne à la caserne Ramis à Constantinople ; 13° l'école de tir pour l'artillerie montée à Météris Tchiftlik ; 14° l'école des sous-officiers pour l'artillerie de campagne à Kiathané, à Constantinople ; 15° l'école de sous-officiers pour l'artillerie à pied à Ramis.

Les cadres des écoles numéro 12 à 15 ont été élargis par l'adjonction de plusieurs batteries.

Depuis 1910, l'armée ottomane a été réorganisée d'après un projet du feld-maréchal baron von der Goltz. La division des forces militaires en *ordous* (circonscriptions militaires), avait été maintenue, seulement la répartition des unités stratégiques avait été entièrement changée. Au lieu de sept ordous, il y en avait treize ainsi répartis : en Europe : 1^er^ quartier-général, Constantinople ; 2^e^ Rodosto ; 3^e^ Kirk-Kilissé ; 4^e^ Andrinople ; 5^e^ Salonique ; 6^e^ Monastir ; 7^e^ Kossovo ; en plus, trois divisions indépendantes : Scodra, Kozana et Janina, en Asie ; 8^e^ Damas ; 9^e^ Erzmeyian ; 10^e^ Erzeroum ; 11^e^ Van ; 12^e^ Mossoul ; 13^e^ Bagdad ; en plus, le corps de l'Yémen et la division indépendante du Hedjaz. Les corps d'armée étaient formés à deux ou trois divisions et celles-ci comportaient trois régiments à trois bataillons, plus un bataillon de chasseurs, soit dix bataillons de guerre, et trois de recrues ou de réservistes, lesquels étaient forcément d'une valeur inférieure. Les brigades n'existaient plus, les 13 bataillons étant sous le commandement direct du général de division. C'était à vrai dire l'ordre ternaire, mais avec des modifications peu heureuses.

L'organisation binaire, ternaire, a fait jadis noircir bien du papier au temps où il était de mode de mettre l'art militaire en formules et la victoire en équations. Cette scolastique était complètement oubliée, quand, en 1903, M. Messimy, député de la Seine, la ressuscita, non pas parce qu'elle subvenait au mieux aux nécessités militaires, mais

parce qu'elle permettait une réduction des cadres et des économies budgétaires. Ce sont les mêmes considérations qui semblent avoir inspiré le projet du général von der Goltz.

L'ordre ternaire est certes défendable, mais les arguments techniques qu'on invoque pour le défendre sont loin d'être irréfutables. Avec l'ordre binaire actuel, disent les partisans de l'ordre ternaire, le commandant de corps d'armée ne peut opérer que de deux façons : engager ses deux divisions de front, et alors il reste sans réserve, ou bien engager l'une d'elles et conserver en réserve l'autre tout entière, c'est-à-dire une fraction trop considérable. L'ordre ternaire, au contraire, se prête à des combinaisons plus nombreuses et mieux appropriées aux diverses situations. Tous les ordres peuvent se soutenir par des raisonnements du même genre. Il n'y a pas d'ordres parfaits ; tous ont des avantages et des inconvénients. La vraie difficulté consiste non à en choisir un, mais à le bien employer. Napoléon en était si convaincu que, dans ses armées, les corps avaient les compositions les plus diverses. Il utilisait tous les éléments dont il pouvait disposer, en se pliant aux circonstances et en tenant compte des capacités de ses lieutenants.

Avec les effectifs des armées modernes, cette indétermination ne pourrait donner de bons résultats. Le rôle du corps d'armée a d'ailleurs changé, car, comme unité stratégique, il a été remplacé, en Europe, par l'armée. L'organisation de cette dernière est restée variable, mais il est bon que celle de l'unité inférieure soit fixe et dès lors, bien qu'elle n'ait pas l'importance qu'on lui attribue parfois, il est naturel de chercher la meilleure, tout en se gardant d'une intransigeance déplacée. L'ordre ternaire n'a, par lui-même, aucune perfection particulière, mais dans le projet du général von der Goltz il présentait le grand inconvénient de rester boiteux. Pour donner tous les résultats qu'on en attendait l'ordre ternaire devait comporter la formation ternaire du corps d'armée à trois divisions mixtes de trois régiments l'une. Or, les corps d'armée turcs se trouvaient constitués d'après une disposition tout à fait arbitraire : ici,

deux divisions; là, trois; ailleurs, huit. Si la division avait la formation ternaire, les corps d'armée variaient, selon les circonscriptions militaires entre la formation binaire et la ternaire. C'était un motif de confusion stratégique. La guerre de 1912 l'a prouvé.

Mais le projet du général von der Goltz soulevait un autre problème des plus importants pour l'état militaire de la Turquie. Il amenait le bouleversement complet du rédif ou armée de réserve, qui, comme je l'ai dit plus haut, a ses cadres spéciaux et son organisme indépendant. Une de ses conséquences immédiates était la réduction des cadres, laquelle se fait encore bien plus sentir dans le rédif que dans l'armée active permanente. A la mobilisation, on n'a pu, on l'a vu en 1912, encadrer les formations de réserve. L'armée turque n'avait pas assez d'officiers de carrière pour qu'on put songer à diminuer le nombre de ceux-ci ; on aurait dû, au contraire, s'attacher à l'augmenter[1].

Après la guerre désastreuse de 1912-13, les Turcs ont éprouvé le besoin de refaire leur armée. Tout en couvrant de fleurs le feld maréchal Von der Goltz et en confessant qu'ils n'avaient pas su profiter de ses leçons, ils ont demandé de nouveaux officiers à l'Allemagne. Mais, cette fois, on fait « Kolossal ». Une mission militaire allemande, sous les ordres du lieutenant général Liman von Sanders, commandant la 22e division du 11e corps, quartier général à Cassel, comprenant soixante à quatre-vingts officiers de toutes armes et de tous grades est chargée de réorganiser l'armée ottomane. Mais ces officiers ne seront pas seulement des instructeurs, de simples professeurs ou conseillers militaires comme les membres de l'ancienne mission militaire allemande ; ils seront des officiers de rang, des officiers de front, exerçant des commandements actifs. Le général Liman von Sanders devait prendre le commandement en chef du 1er corps d'armée (Constantinople) ; l'état-major général de ce corps, les divisions et les brigades ainsi qu'un régi-

1. En 1910, le ministre de la guerre disait à la tribune de la Chambre que des bataillons actifs n'avaient que *cinq* officiers.

ment par division auront à leur tête un officier allemand ; les inspections permanentes des diverses armes, des fortifications, des écoles de tir et des écoles d'instruction militaire seront conférés à des allemands. Bien mieux, le ministre de la guerre réunissant maintenant à ses fonctions la charge de chef d'état-major général, le premier sous-chef d'état-major général sera un Allemand. C'est la mainmise militaire allemande sur Constantinople, c'est le protectorat germanique sur la capitale de la Turquie.

Comme on l'a fait très bien remarquer dans la presse russe et dans la presse française, depuis 1909, c'est la garnison de Constantinople qui a été le facteur dominant de la politique intérieure ottomane. C'est elle qui a fait et défait les gouvernements. Sa neutralisation politique sous un général et des chefs allemands aura pour effet de consolider au pouvoir l'Union et Progrès et l'Allemagne sera en mesure d'obtenir à tout instant la récompense de cette consolidation.

La presse russe attaque avec la dernière violence la mission militaire allemande. Ainsi, le *Novoje Vremja* écrit :

« Le pouvoir suprême, appartient en apparence au sultan ; en réalité, c'est l'armée qui est maîtresse des destinées du pays, et plus particulièrement le commandant des troupes de Constantinople.

Ce chef suprême sera un Allemand. Les officiers sous ses ordres seront des Allemands ou des officiers turcs ayant fait leurs études en Allemagne. Toute la garnison de Constantinople sera donc un corps d'armée allemand, car si les soldats sont le corps d'une armée, c'est le cadre qui en constitue l'âme. De cette façon, le véritable padischah turc sera un général-lieutenant allemand. »

Rappelant que, en 1878, quand l'armée russe était aux portes de Constantinople, l'Angleterre menaça la Russie de la guerre si elle occupait la ville, l'auteur de l'article dit :

« Aujourd'hui, elle va être occupée non par les Russes, mais par les sujets de l'empereur Guillaume, et on dirait que les Anglais, devenus nos amis, ne remarquent pas que c'est un détachement de la garde de la porte de Brande-

bourg à Berlin qui monte la faction devant la Sublime-Porte à Constantinople. »

Dans un autre article, le même journal s'exprime de la sorte :

« La diplomatie européenne envisage avec une indifférence étonnante ce coup d'Etat, qui a été préparé en silence et qui s'accomplit sans bruit.

« On a discuté, on s'est disputé, risquant même de provoquer des complications, au sujet de Cavalla ou des frontières albanaises. On a failli engager des hostilités pour une question aussi peu importante que celle du sandjak de Novi-Bazar, et lorsque l'Europe se trouve en présence d'un événement dont les conséquences sont infinies, celle-ci a l'air de ne rien remarquer.

« La diplomatie européenne feint de ne pas voir que Constantinople, capitale d'un pays indépendant, devient une sorte de faubourg politique de Potsdam. Des régiments turcs, commandés par des officiers allemands, feront un service semblable à celui que les régiments indigènes font aux Indes sous le commandement d'officiers anglais.

« La Turquie devient une véritable colonie de l'Allemagne, et l'armée turque devient un corps auxiliaire de l'armée allemande. »

Le 13 décembre 1913, à cinq heures et demie du soir, les trois ambassadeurs de Russie de France et d'Anglererre posaient au grand-vézir chacun séparément, la même question, dans des termes identiques portant sur les trois points suivants :

1. Le commandement des troupes et des fortifications des détroits du Bosphore et des Dardanelles relèvera-t-il du commandement du 1er corps d'armée qui aurait été confié au général Liman von Sanders?

2. L'état de siège existant à Constantinople, l'application des lois exceptionnelles et l'exercice de l'autorité militaire dans la capitale étant confiés au commandement du 1er corps d'armée, cet état de choses continuera-t-il après que ledit commandement sera confié au général allemand?

3. Eu égard aux pouvoirs qui auraient été conférés au

chef de la mission militaire allemande, l'indépendance ottomane pourrait-elle en être influencée?

Si la démarche des trois ambassadeurs avait un caractère préventif, on s'y prenait un peu tard, car le général Liman von Sanders était déjà en route pour Constantinople avec une dizaine d'officiers. Effectivement il y arrivait le 14 à 10 heures du matin.

Saïd-Pacha Halim déclara à chacun de ses interlocuteurs que sa démarche tendant à empiéter sur l'indépendance de l'empire, il ne pouvait leur donner de réponse officielle et les renvoya au surlendemain jour de réception officielle à la Porte. En ce qui concernait le troisième point, inutile d'attendre quoi que ce fût, car attentatoire à l'indépendance ottomane, il ne pouvait même être examiné.

Le 15, en recevant le corps diplomatique, le grand vézir fit à chaque ambassadeur de la Triple-Entente séparément une déclaration verbale dont, au dire des journaux turcs, la teneur peut se résumer ainsi :

1. Le commandement des troupes et des fortifications des détroits du Bosphore et des Dardanelles ne relève pas du commandement du 1er corps d'armée.

2. L'application des mesures de l'état de siège et l'exercice du pouvoir militaire, séparés du commandement du 1er corps d'armée, relèvent du ministère de la guerre.

Comme on devait s'y attendre, la presse turque jeta feu et flammes contre la Triple-Entente. Le *Tasviri Efkiar* prit à partie spécialement la Russie, qui, disait-il, de temps en temps, se fait le champion du christianisme en prenant en main l'étendard d'un grossier fanatisme, qui n'a jamais laissé échapper une occasion de nuire à la Turquie, n'ayant d'autre objectif que d'écraser le Turc et le musulman. Depuis que les Turcs ont mis le pied en Europe, ils se sont heurtés au fanatisme des chrétiens — voilà comme on écrit l'histoire à Stamboul! — et c'est encore le même esprit qui anime la Triple-Entente quand elle proteste contre la mission militaire allemande.

« Pour nous, la question est des plus simples. La Russie, qui est à la tête des demandeurs de réformes, est

également à la tête des puissances chrétiennes qui ne veulent pas la régénération et le bonheur de l'Empire ottoman. En demandant des réformes, elle vise à nous empêcher de travailler à notre relèvement et à nous paralyser par des difficultés sans cesse renaissantes. Nous voulons réorganiser notre armée avec le concours d'une mission militaire allemande. Pourquoi rendrions-nous des comptes à la Russie? Ne sommes-nous pas libres? Il est évident que la Russie en veut à notre existence. Quant à l'Europe, toute chrétienne qu'elle soit, ne commet-elle pas la plus grande des vilenies et des stupidités en soutenant cette politique russe, ennemie des Turcs et de l'Islam? La Turquie ne doit compte à personne des réformes et des progrès qu'elle veut réaliser chez elle à titre d'État musulman, dans la plénitude de son indépendance.... *Le gouvernement ottoman s'empresse de déclarer, à cette occasion, qu'il ne tolérera ni la moindre influence ni le moindre contrôle de l'Europe, sous quelque forme que ce soit, dans les mesures réformatrices qu'il adoptera, non seulement pour l'armée, mais pour toutes les branches de son administration.* Si l'Europe, mue par le fanatisme chrétien, ne saurait souffrir l'indépendance du Sultanat ottoman, nous n'avons qu'à lutter à mort pour notre liberté. Si tel n'est pas le but de l'Europe, qu'elle cesse de nous blesser et qu'elle mette fin à ses grossières et basses démarches. »

Le *Tanin* raillait la presse française selon qui l'arrivée du général Liman von Sanders à Constantinople signifierait la fermeture des détroits à la flotte russe. Après avoir insisté sur le fait que Liman-Pacha, par son arrivée même en Turquie, cesse d'appartenir à l'armée allemande et relève directement du seraskerat, le journal unioniste demande ce que la Triple-Entente aurait à dire si la Turquie faisait adhésion à la Triplice, et il ajoute :

« Les puissances qui s'alarment de ce qu'un général allemand commande le premier corps d'armée ne réfléchissent-elles donc pas que le gouvernement ottoman pourrait, si cela lui convient, conclure une alliance militaire

avec l'Allemagne et disposer ainsi, non pas d'une armée, mais de plusieurs armées et de beaucoup de fortifications. Si nous avions mis les forteresses du Bosphore à la disposition de l'Allemagne, la Russie aurait le droit d'élever des objections et de s'y opposer. Mais rien de pareil ne s'est produit. La Turquie, jusques ici, a servi de gardienne des détroits pour le compte de la Russie ; elle continuera, comme par le passé, à remplir son devoir. »

S'il faut en croire le *Tasviri Efkiar*, déjà nommé, un membre du cabinet lui aurait fait les déclarations suivantes :

« Le Gouvernement doit considérer comme réglée la question de la mission militaire allemande qui n'était qu'une tragi-comédie. Vous dites que la Russie semble vouloir insister, je ne crois pas que cela soit sérieux et surtout que la France et l'Angleterre soutiennent la Russie. Il ne faut pas oublier que pareille insistance blesse l'amour-propre et la dignité de l'Allemagne. »

Mais en janvier 1914, le général d'infanterie Liman von Sanders étant nommé général de cavalerie par le Kaiser, ce qui le haussait d'un degré dans la hiérarchie militaire allemande, fut promu maréchal en Turquie en vertu du principe admis par les Turcs, qu'un officier étranger au service de la Porte doit avoir un grade immédiatement supérieur à celui dont il est titulaire dans son pays. Le commandement du 1^er^ corps étant alors au-dessous du grade du chef de la mission militaire allemande, des pouvoirs supérieurs devaient lui être dévolus. Il est question de le nommer *inspecteur général* de l'armée ottomane. Le maréchal Liman von Sanders ne commanderait plus seulement le 1^er^ corps d'armée, il commanderait les 13 corps d'armée de l'Empire ottoman. La charge d'inspecteur général est de création toute moderne, mais jusqu'ici il n'y avait eu que des inspecteurs généraux de corps d'armée, comme sous Hamid, ou de plusieurs corps, comme sous le régime actuel. Jamais d'inspecteur général de *toute* l'armée ottomane. Mahmoud Chevket lui-même, n'était inspecteur général que des corps d'armée de la Roumélie.

En 1911, l'armée active ottomane comptait 14 corps d'armée formant 38 divisions, plus 5 divisions indépendantes. Une nouvelle répartition vient d'être adoptée : les corps d'armée sont au nombre de 13, avec 34 divisions et 2 divisions indépendantes. Trois corps d'armée en Europe, le 1er (quartier général à Constantinople), le 2e (Andrinople), le 3e (Rodosto). Deux corps d'armée dans l'Anatolie occidentale qui jusqu'ici ne contenait aucune force active, si l'on néglige la garnison de Smyrne : le 4e (Smyrne) et le 5e (Angora). Deux corps d'armée : le 9e (Erzeroum) et le 11e (Van), qui n'étaient formés qu'à deux divisions reçurent une division complémentaire. Deux corps d'armée en Syrie, le 8e à Damas et le 6e à Alep formés à deux divisions par l'ancien 8e corps dédoublé. Dans l'Yémen, le 14e corps devient le 7e, et la division de l'Assyr enlevée à l'ancien 14e corps devient indépendante.

Par cette nouvelle disposition les forces militaires actives sont diminuées le moins possible, et la défense de l'Anatolie est mieux assurée.

Les inspections d'armée restent au nombre de quatre. Des chefs du service du recrutement sont nommés, pour chaque corps d'armée (généraux de brigade ou colonels) et pour chaque division (colonels ou lieutenants-colonels). Ces derniers remplacent les anciens commandants des divisions de rédifs.

**Le service militaire des non-musulmans.**

Autrefois la politique du sultan, qui était fondée sur l'asservissement des populations chrétiennes conquises, à moins qu'elles n'apostasiassent pour embrasser l'Islam, posait en principe que le ghiaour ne pouvait porter des armes. Non seulement les chrétiens étaient exclus de l'armée mais le fait d'avoir chez eux une arme quelconque les exposait aux peines les plus sévères. C'était une précaution contre une insurrection possible des vaincus ; il y en avait encore une autre, celle d'enlever chaque année, un certain

nombre d'enfants chrétiens pour les instruire dans l'Islam et en faire des recrues pour le corps des janissaires. Ce système d'enlèvement, sur lequel j'ai rétabli la vérité historique dans les premiers chapitres de ce livre, ne dura qu'un temps et même quand il fut en vigueur, il ne porta pas sur la généralité des chrétiens. De même l'interdiction pour ceux-ci de servir dans l'armée subit, par la force des choses, de notables dérogations.

Ainsi les équipages de la flotte étaient en majorité composés de matelots grecs, ce qui s'expliquait parfaitement, la population des îles et des côtes de l'empire, sauf le Lazistau dans la mer Noire et les états barbaresques, étant de race grecque. Ce n'est qu'à partir de la guerre de l'indépendance hellénique que les chrétiens furent exclus de la marine turque. D'ailleurs, le Kapoudan-Pacha avait pris la précaution de faire égorger les matelots grecs qui servaient à bord de ses vaisseaux. L'armée de terre elle aussi comptait des contingents chrétiens. D'abord les tribus catholiques de l'Albanie, qui avaient conservé une demi-indépendance, étaient astreintes à fournir des troupes, qui combattaient sous leurs chefs nationaux et sous l'étendard de la croix. Ensuite, à maintes reprises, des chrétiens servirent dans l'armée, non à titre individuel mais en corps constitués.

Au XVII^e et au XVIII^e siècles, quand de toutes parts, les gouverneurs des provinces se révoltaient contre le pouvoir central de Stamboul et que la féodalité turque battait son plein ; quand des bandes, rappelant les grandes compagnies du moyen âge en Europe désolaient la Thrace, la Bulgarie et la Macédoine, tous les pachas et les beys qui se rebellaient avaient pour premier soin de se constituer des corps de troupes dévouées, en les composant d'éléments chrétiens, ceux-ci devant leur être d'autant plus fidèles qu'en cas de triomphe du gouvernement, ils devaient d'autant plus appréhender ses vengeances et comme insurgés et comme chrétiens. Les Ecorcheurs, les tard-venus, les malandrins qui écumaient le pays comptaient dans leurs rangs autant, sinon plus, de chrétiens que de musulmans. Il y avait des grandes com-

pagnies chrétiennes et d'autres musulmanes mais il y avait aussi des compagnies où chrétiens et musulmans assemblés faisaient très bon ménage, unis pour le pillage. A l'heure actuelle, les bandes des rois des montagnes voient musulmans et chrétiens fraterniser. Lorsque Kupruli nettoya la Roumélie des bandes connues sous le nom de Krisdalis, il prit à sa solde une partie de ces grandes compagnies, de préférence les chrétiennes. C'est ainsi qu'un de ces capitaines d'aventures chrétiens, l'Albanais Ghika devint en récompense de ses services, hospodar de Valachie et fut la tige de la famille princière de ce nom. Les compagnies des Armatolis et celle des Klephtes n'étaient que trop souvent à la solde d'un pacha. Ali de Tebelen comptait à sa cour de Janina autant de capitaines chrétiens que de chefs musulmans.

Ce n'est qu'à partir de la guerre de l'indépendance hellénique que l'exclusion des chrétiens du service militaire devint absolue et constitua un des principes fondamentaux de l'État ottoman. La Constitution a inscrit dans ses dispositions, en vertu même de l'égalité de droits et de devoirs pour tous les ottomans, le service obligatoire pour les non-musulmans. Cette réforme a été accueillie avec la plus vive satisfaction en apparence par les musulmans et par les chrétiens; mais, au fond ni les uns ni les autres ne désiraient la voir se réaliser. A première vue, quand on lit la chose sur le papier, le service des non-musulmans semble tout ce qu'il y a de plus logique, de plus normal; mais quand on se rapporte à l'organisation politique, sociale et confessionnelle de la Turquie, on voit quels problèmes complexes, d'une solution des plus ardues, soulève cette question qui, prise pour renforcer considérablement la force militaire de l'empire, est susceptible de le conduire à la ruine.

Dans la première édition de cette histoire, j'avais, raisonnant par analogie de ce qui se pratique en Algérie avec nos régiments de tirailleurs indigènes et de spahis, préconisé le service militaire des non-musulmans et la formation de régiments chrétiens. A propos du Hatti-Chérif de Gul-

Hané qui décrétait déjà sur le papier, le service militaire des chrétiens, je disais :

Faire de la Turquie un régiment, inspirer à tous ses habitants l'amour et le respect du drapeau, c'était fonder la *patrie ottomane*. Le projet du gouvernement était juste et logique; on n'y donna point de suite. Musulmans et chrétiens s'unirent dans une opposition commune. Les premiers ne pouvaient tolérer que ces rayas, leurs esclaves d'hier, portant encore au front les stigmates honteux de la servitude, eussent le droit de porter des armes, devinssent non seulement leurs égaux, mais encore leurs chefs. Plusieurs même, parmi les partisans les plus chauds des réformes, voyaient celle-ci non sans inquiétude et effroi ; qui les assurait de la fidélité de ces rayas si longtemps opprimés, si longtemps abreuvés de dégoûts, de vexations ? N'était-il pas à craindre que ces chrétiens ne tournassent un jour contre l'empire les armes qu'il leur aurait mises à la main, l'instruction et la science militaires qu'il leur aurait données ? Les chrétiens, eux, réclamaient une loi réglant l'avancement dans l'armée et des garanties pour que la différence de religion n'eût aucune influence dans les promotions ; enfin ils voulaient pouvoir parvenir aux grades les plus élevés, même celui de muchir (maréchal). Le gouvernement battit en retraite devant cette résistance ; le système du remplacement fut admis à titre provisoire : il fonctionne encore. A l'ancien kharadj fut substituée une taxe d'exonération : *Bedel-i-askeriyeh*.

Pourquoi la Porte ne tenterait-elle pas l'expérience de former des régiments exclusivement composés de chrétiens? Les musulmans qui répugnent à obéir à des chrétiens seraient affranchis de cette nécessité, et les chrétiens n'auraient plus l'appréhension de se voir sacrifiés aux musulmans dans la répartition des grades. La Porte n'a aucun motif plausible de douter de la fidélité de ces régiments chrétiens, n'est-ce pas parmi eux que le grand vézir Ibrahim avait trouvé ses soldats les plus dévoués ? L'exemple des régiments arabes, au service de la France, n'est-il pas fait pour prouver à la Porte que les différences de religion s'effacent sous le drapeau ? Dans toutes les insurrections de l'Algérie, tentées au nom d'Allah et du Prophète, jamais les régiments de turcos et de spahis n'ont tourné ; ils se sont toujours battus contre leurs coreligionnaires, fidèles aux devoirs militaires.

Un séjour de plus de trente années en Turquie, une pratique constante des hommes et une connaissance approfondie des choses du pays m'ont convaincu de mon erreur.

Jusqu'ici ce qui a permis aux Turcs, de maintenir leur domination, ç'a été leur supériorité militaire qui rendait

vaines toutes les insurrections des chrétiens, tant qu'elles n'avaient pas l'appui d'une armée étrangère. Du jour où les chrétiens, par le fait de leur passage dans l'armée, auront acquis l'instruction, la science militaires ; qu'ils ne le céderont en rien aux troupes régulières ; qu'ils seront constitués en unités permanentes avec leurs cadres, leurs dépôts et leurs magasins d'armes et de munitions — car le rédif ou armée de réserve a son organisation distincte, séparée, autonome — ne seront-ils pas un danger pour la sécurité de l'empire? En cas d'une insurrection tous ces soldats chrétiens ne formeront-ils pas les cadres et les têtes de colonne qui transformeront les guérillas d'antan en une véritable armée insurgente? C'est ce que beaucoup de Turcs craignaient, c'est ce que pensait l'état-major général ottoman, en dépit du mot d'ordre officiel qui était de célébrer le service militaire des non-musulmans comme une des plus grandes conquêtes du nouveau régime de liberté inauguré en Turquie.

Du côté des chrétiens, les patriarcats soulevèrent la question de la liberté religieuse de leurs ressortissants pendant leur incorporation. Le souvenir des janissaires les hantait. Ils réclamaient des garanties qu'il était difficile au gouvernement de leur donner, car elles auraient été attentatoires à son autorité. Les patriarcats, conduits par le Fanar qui menait le branle s'inquiétaient peu de savoir s'il y aurait effectivement égalité de droits entre chrétiens et musulmans, si les premiers auraient tous les grades comme les seconds, s'ils ne resteraient pas dans la vie militaire des rayas comme ils l'étaient dans la vie civile. Ils ne songeaient qu'à s'assurer qu'aucune propagande religieuse ne s'exercerait sur leurs ouailles, non seulement en ce qui concerne la conversion des chrétiens à l'Islam, mais en ce qui touche le passage des chrétiens d'une confession à une autre. Le Fanar ne voulait nullement que les slaves de la Macédoine demeurés patriarchistes malgré eux allassent à l'exarchat bulgare. Il en était de même de l'exarchat bulgare dans le sens contraire.

Inutile de relater toutes les demandes du patriarcat

œcuménique touchant les aumôniers militaires : l'érection de chapelles dans les casernes, l'observation par les soldats des pratiques religieuses de l'orthodoxie, etc. Mais il est une revendication du Fanar sur laquelle on doit s'arrêter, celle relative à la formation pour les chrétiens de régiments ou de compagnies séparés. Le gouvernement n'a voulu en entendre parler à aucun prix et avec juste raison, car il ne saurait constituer à côté de son armée une autre armée qui s'insurgerait contre lui au premier signal. Admettre dans l'armée ottomane l'existence de corps non-musulmans recrutés d'après la nationalité, ce serait former autant de noyaux d'armées bulgare, grecque, arménienne, prêtes à la conquête de l'indépendance. Et si on avait fait des corps chrétiens distincts, il serait arrivé certainement que les Arabes et les Kurdes auraient exigé à leur tour d'être traités de la même manière. Ç'aurait été l'anarchie militaire et la Turquie n'en aurait pas eu pour longtemps à vivre.

Au surplus le Fanar qui, par profession, n'avait guère de connaissances des choses militaires, aurait certainement été très embarrassé d'indiquer au gouvernement comment il devrait s'y prendre pour former avec les conscrits chrétiens des compagnies ou des bataillons séparés. Où aurait-on pris les caporaux, les sous-officiers, les officiers de ces compagnies chrétiennes, puisque les non-musulmans n'ayant jamais servi ne possèdent aucune instruction militaire, ne se doutent même pas des éléments rudimentaires de celle-ci? On aurait dû donc absolument constituer les cadres des compagnies chrétiennes uniquement avec des musulmans. Et non seulement les gradés auraient dû être tous des musulmans, mais il aurait fallu encore incorporer un certain nombre de vieux soldats, musulmans eux aussi, pour servir de têtes de colonne aux conscrits chrétiens.

L'amalgame des chrétiens et des musulmans dans les unités de combat donne-t-il de meilleurs résultats que la création de corps séparés? En aucune façon. Les non-musulmans, de par le Chériat, de par la mentalité des musulmans, sont condamnés à végéter comme simples soldats

ou, en mettant les choses au mieux, à moisir dans les grades de bas officiers, à n'être, en quelque sorte, que les valets d'armée des Turcs. Un musulman n'acceptera pas d'être commandé par un ghiaour. Il y a eu dans l'état-major ottoman des généraux étrangers de diverses nationalités : aucun n'a jamais eu de commandement actif dans les corps de troupes [1]. Si les Turcs refusent d'obéir à des officiers chrétiens des grandes armées européennes dont ils reconnaissent *in petto* la supériorité, comment accepteraient-ils des ordres de rayas que, hier encore, ils considéraient comme leurs serfs, taillables et corvéables à merci. Jamais un Kurde n'obéira à un caporal ou à un officier arménien ; un musulman quelconque, à un Juif. Il en est de même des Bulgares et des Grecs entre eux.

Il y a aussi la question financière qui joue un grand rôle dans le problème du service militaire des non-musulmans, L'augmentation de force militaire très douteuse qu'en reçoit l'empire compense-t-elle vraiment la perte de seize cent mille livres turques qu'occasionne la suppression de la taxe d'exonération militaire prélevée sur les chrétiens et les juifs ? Le ministre des Finances a jeté un cri d'alarme à ce propos, en signalant le déficit qu'éprouvera le budget quand cette taxe d'exonération militaire aura disparu. Des gens avisés ont cherché à faire payer aux chrétiens la taxe, tout en les soumettant au service militaire. Le moyen était simple : seraient exemptés de la taxe ceux-là seuls qu'on aurait appelés sous les drapeaux ; les autres auraient continué de payer. Cette théorie n'a point prévalu devant le parlement.

En résumé personne — sauf peut-être les Arméniens qui y virent l'occasion d'acquérir pour une future action de leurs comités, l'armement et l'encadrement qui leur manquent — ne veut réellement du service militaire des non-musul-

1. J'ai dit quelques pages plus haut que depuis le 15 décembre 1913, le général Liman von Sanders devait être nommé inspecteur-général de l'armée ottomane, et que les officiers allemands qui l'accompagnent seraient tous pourvus de commandements effectifs l'avenir montrera qui sera la plus puissante de la force d'inertie turque ou de la persévérance allemande.

mans. Et ceux-là, musulmans ou chrétiens qui le réclamèrent le plus bruyamment, en sont au fond les adversaires les plus déterminés.

Les Turcs, prisonniers de leur formule et trop engagés par leurs précédentes déclarations enthousiastes sur la fraternisation des races et des nationalités par l'armée, firent bonne mine à mauvais jeu ; mais ils essayèrent en dessous main d'amenuiser autant que possible le contingent militaire chrétien que donne la conscription. Tout d'abord l'élément chrétien, quel que soit son nombre, ne doit figurer dans l'armée que pour un cinquième au maximum ; c'est un principe posé par l'état-major général ottoman. Et on aura soin d'offrir aux chrétiens toutes les facilités requises pour devenir des « embusqués » afin qu'ils ne figurent pas parmi les combattants. En outre, les chrétiens peuvent se racheter individuellement du service actif en payant 50 L. T. au gouvernement.

Dans les classes tant soit peu aisées, tous les chrétiens sauf rares exceptions, profitent avec enthousiasme de cette facilité de rachat : l'élément chrétien qui est appelé sous les drapeaux ne comprend que les artisans, les manouvriers, les ouvriers agricoles, etc., qui n'ont pas le pécule nécessaire à l'exemption.

Une difficulté encore se présente et qui n'est pas mince. Les chrétiens posent comme une condition primordiale à leur présence sous les drapeaux qu'ils accompliront leur service militaire dans leur pays ou tout au moins dans une certaine circonscription déterminée. Si on ne leur donne pas cette assurance, si on ne prend pas des engagements formels à ce sujet ils seront réfractaires. De même, ils protestent contre toute hypothèse de leur envoi dans l'Yémen.

Dans une interview qu'il a donnée le 14 octobre 1909 à un rédacteur d'un journal de Constantinople, le patriarche œcuménique Joachim III disait que la question du service militaire des non-musulmans était loin d'être résolue. En effet elle a de quoi exercer encore longtemps la sagacité des hommes d'Etat ottomans.

Au surplus, les chrétiens n'ont pas tort de vouloir

prendre leurs précautions. Les conscrits chrétiens, en effet ne sont que trop généralement en butte aux mauvais traitements des gradés et des soldats musulmans ainsi qu'à des tentatives de conversion à l'islam. En campagne, on les met au premier rang car on se méfie d'eux. Les désertions ont atteint dans la guerre balkanique un chiffre énorme et il en résulta qu'on a fusillé en grand les soldats chrétiens. Les Turcs ne se gênent pas pour dire que la déroute lamentable de Lulé Bourgas est due aux soldats chrétiens qui ont organisé la panique. L'état-major turc avait si peu de confiance dans l'élément chrétien que tous les soldats non-musulmans ont été renvoyés des lignes de Tchataldja. On envoyait de Stamboul des imams prêcher la guerre sainte aux musulmans : les soldats chrétiens devaient donc être éliminés [1].

**Marine : décadence de la marine turque. — La flotte actuelle.**

Il n'existe point en Turquie d'inscription maritime comme en France. Le ministre de la Guerre qui, seul, est chargé du recrutement militaire, verse chaque année au ministère de la Marine le nombre d'hommes nécessaire aux besoins de la flotte. C'est pourquoi, à l'exception des Lazes qui sont de bons marins, mais en nombre restreint, la marine turque ne recrutait que des hommes absolument ignorants des choses de la mer. Les chrétiens étant, jusqu'en 1909, exclus de l'armée de mer comme de l'armée de terre, et la marine marchande musulmane n'existant pas, — car la navigation de petit et de grand cabotage, la seule que connaissent les voiliers ottomans est faite presque exclusivement par les rayas grecs, — on conçoit aisément que la Turquie ne put posséder de marine militaire sérieuse. Depuis l'expédition de Soukhoum-Kalé, dirigée par Hobart-Pacha et par Man-

1. Izzet-Pacha avait préparé un projet de loi supprimant l'obligation du service militaire pour les non-musulmans et leur permettant de se racheter ; le nouveau ministre, Enver-Pacha, l'a mis au rancart.

thorp-Bey, c'est-à-dire depuis 1877, les vaisseaux ottomans n'avaient jamais été réunis en escadre. La plupart du temps, les cuirassés turcs restaient ancrés dans la Corne d'Or ou dans le Bosphore. Ce n'est qu'en 1909 que la flotte a exécuté une croisière en règle dans la Méditerranée.

Jusqu'au XVII^e^ siècle, la Turquie fut la première puissance maritime de l'Europe, mais sa déchéance fut encore plus rapide que n'avait été sa triomphante suprématie. Au XV^e^ et au XVI^e^ siècles, les Turcs n'avaient à lutter que contre les marines de Venise, de Gênes, d'Espagne, de Rhodes et de Malte. L'art nautique et la tactique navale en étaient encore au rudiment. Maîtres de toute la côte méditerranéenne de l'Afrique, sauf le Maroc, des côtes de la mer Noire, de la péninsule illyrique et de l'Asie Mineure, les Turcs avaient une supériorité numérique tellement écrasante qu'elle suffisait à leur assurer la victoire finale dans une guerre. Ils possédaient deux pépinières inépuisables d'excellents matelots et de bons capitaines. Les matelots grecs du Péloponèse, des Cyclades et des Sporades, tous forbans de naissance et d'éducation formaient une bonne partie des équipages des Kapoudans pachas qui s'inquiétaient peu de savoir s'ils étaient chrétiens et ne voyaient en eux que leurs meilleurs marins. Les corsaires d'Oran, d'Alger, de Tunis, de Tripoli fournissaient des escadres toujours sur le pied de guerre, montées et commandées par des hommes prêts à tous les coups de main, et qui se recrutaient parmi les aventuriers les plus déterminés de l'Europe cherchant fortune en piratant sous l'étendard du Croissant. Les plus grands hommes de mer de la Turquie ont été des Grecs comme Haïreddin Barberousse, des Barbaresques comme Oloudj-Ali et Pialé, ou des renégats comme Mezzomorto.

Un premier coup fut porté à la puissance navale des Ottomans par la bataille de Lépante, mais l'anarchie qui désola l'empire à la fin du XVI^e^ siècle et au commencement du XVII^e^, combinée avec l'incurie des incapables successeurs de Suleyman le Grand, fit plus pour la ruine de la marine ottomane que plusieurs désastres de ce genre n'au-

raient pu le faire. Après la conquête passagère de la Morée par les Vénitiens, les matelots grecs furent peu à peu exclus des bâtiments de guerre turcs. En même temps, les Barbaresques pourchassés par les marines des puissances européennes, et surtout par la marine française, devaient avant tout songer à leur propre défense. D'ailleurs devenus presque indépendants de fait, ils se souciaient médiocrement des intérêts des Osmanlys. De la sorte, la Turquie perdait subitement l'élite de ses officiers et de ses matelots. Pendant que les marines européennes se constituaient et se développaient de plus en plus, la marine turque croupissait dans l'ignorance, ne sachant rien des nouvelles méthodes de construction et de gréement des navires, des progrès réalisés par la science de la navigation, des perfectionnements apportés dans la manière de combattre, des inventions de nouveaux engins de guerre. Il faut lire les mémoires du baron de Tott, agent secret de la France en Turquie, favori de Mustapha III, qui fut avec Bonneval le régénérateur de l'artillerie turque, qui donna les plans des défenses des Dardanelles et du Bosphore, — dont les grandes lignes subsistent toujours, — pour se faire une idée de la phénoménale ignorance de la marine ottomane au XVIII^e siècle.

Par suite de la révolution de 1821 qui a abouti à la constitution du royaume hellénique et de la conquête de l'Algérie par les Français qui ont détruit pour jamais la piraterie barbaresque, la Turquie a vu se tarir les deux sources dont elle tirait ses marins. La guerre de 1877-78 l'a réduite au littoral asiatique de la mer Noire et de la Méditerranée, plus les côtes de la Thrace et de l'Albanie. Or, toute la population riveraine de la mer, sauf dans le Lazistan et dans quelques autres districts encore plus petits, était chrétienne, et par conséquent de nulle ressource pour le recrutement de la flotte ottomane. S'il avait suffi de vaisseaux en bois ou en fer pour qu'une flotte existât, la Turquie en aurait eu une; mais si avec des vaisseaux il faut absolument des matelots et des officiers, la Turquie n'avait pas de marine. Aussi presque tous les mécaniciens des différents

bâtiments de l'escadre cuirassée étaient des Anglais ou autres étrangers.

Est-il besoin de rappeler la catastrophe de l'*Erthogrul*, cette frégate en bois qui partit en 1889 de Stamboul pour aller au Japon convertir au Mahométisme l'empire du Mikado. C'était la première fois que des marins turcs entreprenaient un voyage d'aussi longue haleine. La frégate avait à son bord l'élite des matelots et des officiers de la marine turque et toute une promotion de l'école navale à qui ce voyage devait servir de campagne d'instruction. C'était le contre-amiral Osman-Pacha, gendre du ministre de la Marine qui avait le commandement supérieur. Tous les hommes compétents avaient déclaré que jamais le navire n'arriverait à sa destination, tant la chaudière et les machines étaient rongées par la rouille et tant le bateau était en piteux état. Un ingénieur anglais, employé à l'arsenal avec le grade de colonel, Atkinson-Bey à qui on avait offert le grade de contre-amiral s'il voulait faire partie de l'expédition refusa catégoriquement, disant que la frégate sombrerait infailliblement; il adressa même en haut lieu un rapport en ce sens. On ne tint aucun compte des observations : le ministre de la Marine se borna à faire repeindre le bateau à neuf. L'*Erthogrul* mit onze mois pour arriver au Japon, après avoir échoué deux fois en route et avoir été mis sous embargo à Ceylan et à Singapour à la requête de ses fournisseurs de charbon dont il était impuissant à acquitter les notes. En quittant le Japon au mois d'octobre 1890, l'*Erthogrul* sombrait à la suite de l'explosion de sa chaudière. Sur plus de 600 hommes d'équipage, officiers et matelots, une soixantaine à peine furent sauvés. Les journaux turcs de Stamboul, au lieu d'accuser l'incurie gouvernementale, glorifièrent le padischah et le Ministère de la marine disant que si l'*Erthogrul* avait péri c'était parce que « des malveillants avaient jeté un sort au navire ».

La guerre avec la Grèce força cependant Yildiz à reconnaître que la flotte était dans un état lamentable et qu'il lui était impossible d'entreprendre la moindre opération active. Cuirassés et torpilleurs ottomans avaient dû rester prudem-

ment les uns à Smyrne, les autres à l'entrée des Dardanelles. Les cuirassés ressemblaient plus à de vieux pontons hors de service qu'à des navires de combat. On avait bien remplacé les chaudières anciennes passées par trop à l'état d'écumoire par de nouvelles et remis plus ou moins en état les machines ; on avait également placé à bord des canons de gros calibre, mais réparations et armement avaient été accomplis avec si peu de discernement que la stabilité des bâtiments avait été complètement détruite et que ceux-ci ne pouvaient, sans courir les plus grands dangers, s'aventurer au large et se risquer dans un combat. Aussi la paix conclue, le Sultan songea à reconstituer sa marine.

Tout d'abord on avait tracé un programme de grande envergure dont l'exécution devait absorber non seulement l'indemnité de guerre hellène, mais encore quelques millions de livres turques. Pour commencer quatre cuirassés de première classe, deux croiseurs-cuirassés à grande vitesse et une douzaine de torpilleurs devaient être construits dans les chantiers de l'Allemagne. Mais l'argent manquant pour la réalisation de ce programme, on se décida, en 1899, à se borner à la réfection des unités de l'escadre cuirassée qui pouvaient être transformées utilement. La réfection du *Messoudié* — transformation de la coque, blindage, machine, outillage, artillerie — fut adjugée à la maison Ansaldo, de Gênes, et celle de l'*Assari tewfik*, aux chantiers de la Germania à Kiel. La maison Ansaldo fut également chargée de la réfection des quatre corvettes cuirassées : *Féthi-Bulend*, *Avn-Illah*, *Muin-i-Zaffer* et *Mukadémé-i-Haïr*. Ces six bâtiments étaient achevés en 1904.

La même année entraient en service deux croiseurs-protégés le *Hamidié* et le *Medjidié*, un croiseur torpilleur le *Erthogrul* et deux contre-torpilleurs *Akkissar* et *Alpazot* construits à l'étranger.

La flotte nouvelle comprenait encore : deux avisos-torpilleurs *Peleng-i-Déna* (1890) et *Chahin-i-Déna* (1892) ; trois contre-torpilleurs *Beck-Efschan* (1894), *Hamidié* et *Medjidié* (1905) ; un torpilleur de haute mer (1890) ; quinze

torpilleurs de première classe (1886-1892) ; six torpilleurs de seconde classe (1885-1890) ; deux sous-marins.

Soit un total de 40 bâtiments, jaugeant 36 681 tonnes, avec 102 220 chevaux, portant 274 canons et 73 tubes lance-torpilles.

Étaient en construction sur le papier : deux croiseurs-cuirassés ; deux croiseurs protégés de première classe et deux de seconde classe ; deux croiseurs-torpilleurs ; quatre torpilleurs de haute mer et sept torpilleurs de première classe.

En 1907 un croiseur du type *Hamidié* était commandé aux chantiers Ansaldo.

Le gouvernement constitutionnel avait eu de grands projets pour la marine. Il était question d'affecter aux constructions navales une somme de seize millions de livres turques (365 millions de francs) à répartir sur un certain nombre d'exercices. Mais comme le budget qui est en déficit ne pouvait supporter une pareille charge, on devait avoir recours à l'emprunt pour se procurer les 16 millions de livres nécessaires. On se contenta d'acheter aux Allemands pour un millier de livres deux vieux cuirassés qui allaient être mis hors de service et qu'on dénomma *Haireddin Barbarossa*, en l'honneur du grand amiral de Suleyman-le-Magnifique, et *Torghoud Reis*, en l'honneur de l'émule de Barberousse. Après les pertes qu'elle a subies pendant la guerre de Tripolitaine et pendant la guerre de 1912-1913 la flotte turque ne compte plus, comme unités de combat, que les trois cuirassés cités plus haut, le *Messoudié*, le *Medjidié* et le *Hamidié*. Un dreadnought, le *Réchadié* est en construction en Angleterre. Dans les derniers jours de décembre 1913 la Porte a acheté au Brésil le dreadnought *Rio de Janeiro* construit pour le compte de cette république dans les chantiers Wickers Armstrong.

La durée du service dans la marine est de douze ans ; cinq dans l'actif (*nizam*), trois dans la réserve de l'actif (*ichtiat*), quatre dans la réserve (*rédif*).

Dans l'œuvre de réorganisation générale de l'empire qu'a entreprise le gouvernement constitutionnel, la marine ne

pouvait ne pas figurer en bonne place. On s'est adressé à l'Angleterre pour avoir des instructeurs et la flotte est actuellement sous les ordres de l'amiral Lympus qui pousse avec vigueur l'éducation militaire et navale des officiers et des équipages. Le corps de la marine avait grand besoin d'une épuration. Ainsi, d'après les journaux turcs, il y avait inscrit dans les cadres de la flotte et émargeant au budget en conséquence 6000 officiers pour 6000 matelots! Il est toutefois permis de ne pas accepter cette assertion comme exacte. Quelques abus qu'il y ait eus sous le règne d'Abd'ul-Hamid, jamais les choses n'ont été à ce point. En général, les officiers de la marine étaient plus accessibles que les officiers de l'armée de terre aux idées libérales, mais les équipages étaient tous dévoués au sultan et si celui-ci avait su se servir d'eux, après le 13 avril, jamais il n'aurait été renversé du trône.

L'école navale de Halki, fondée par le baron de Tott et réorganisée en 1868 par Hobart-Pacha forme les officiers de marine.

A l'amirauté appartient aussi un régiment d'infanterie de marine, fort de cinq à six mille hommes sur le papier, qui fait partie de la garnison de Constantinople. Après la prise de Constantinople par les troupes rouméliotes, ce régiment qui était animé du plus mauvais esprit, a été, bien qu'il n'eût opposé aucune résistance au 24 avril, dissous et les hommes déportés en Macédoine pour être, comme les autres troupes mutinées de Constantinople, employés aux travaux des routes. Il n'a pas encore été reformé.

**Agriculture : ruine de l'agriculture; banque agricole ; instabilité de la propriété; vakoufs; brigandage. Gendarmerie.**

Douée par la nature d'un sol d'une rare fertilité et qui, dans plus de la moitié de son territoire, pourrait produire deux récoltes par an ; riche d'inappréciables richesses

minières, houillères et forestières ; abondamment pourvue de tout ce qui importe non seulement à l'existence, mais à la prospérité d'un grand peuple ; possédant, grâce à sa position géographique, les plus grandes facilités d'échange et de commerce, la Turquie est dans une situation déplorable : elle roule incessamment de faillite en banqueroute. Dans un rapport adressé au sultan Abd'ul Aziz en 1867, Mustapha-Fazyl-Pacha s'écriait :

« Les embarras financiers de votre gouvernement ne sont rien par eux-mêmes. Ce qui est effrayant, c'est la situation secrète qu'ils révèlent. Le gouvernement de Votre Majesté est, en définitive, un de ceux qui, eu égard au chiffre de la population, vivent avec le budget le plus modeste. Pourquoi donc ce budget médiocre écrase-t-il l'Empire? C'est d'abord parce que l'impôt est prélevé par les procédés les plus vicieux mais surtout parce que la population travaillant peu et ignorant tout est arrivée au dernier degré de la misère. L'agriculture, le commerce, l'industrie, tout décline dans l'Empire. Les peuples semblent avoir perdu le besoin et l'art de produire : ils voient leur détresse et cette détresse ne secoue pas leur léthargie, ne les pousse à aucun effort. »

Quand elle pourrait disputer à la Hongrie et à la Russie le marché européen des céréales, la Turquie exporte pour quelques millions de francs de maïs et achète du dehors le blé qui lui est nécessaire. « Labourage et pâturage sont les mamelles de la France », disait Sully. Les Ottomans feraient bien de méditer ces paroles du grand ministre et surtout de les appliquer chez eux. Les trois quarts des terres arables sont en friche. Partout, aux portes même des grandes villes et de la capitale, de vastes étendues de terres végétales n'offrent à l'œil étonné que des pierres ou des plantes parasites dont le vent a apporté les germes. En Asie, il y a des districts où on laisse pourrir le blé sur pied soit à cause des exactions des fermiers de la dîme, soit par suite du manque de moyens de transport ou de l'insécurité de la contrée. Dans le Kurdistan et la Mésopotamie les routes n'existent pas ; dans la majeure partie du reste de

l'Empire, elles sont : pendant l'hiver des fondrières remplies de boue, infranchissables aux piétons comme aux voitures; pendant l'été, des amoncellements de poussière où les *arabas* enfoncent jusqu'au moyeu. Mais parmi les différentes causes qui ont amené la ruine de l'agriculture, trois surtout méritent d'être signalées : l'instabilité de la propriété, les vakoufs et le brigandage.

Rien n'est plus instable que la propriété en Turquie, car il suffit qu'un individu, muni d'un *tapou* (certificat constatant qu'on a payé les droits d'enregistrement) que le premier venu peut se procurer moyennant quelques piastres, se présente devant le tribunal avec deux témoins musulmans attestant qu'il est le propriétaire pour qu'il soit envoyé en possession. Tous les actes et documents ne sauraient prévaloir contre la parole de deux témoins musulmans. C'est ainsi qu'on a vu, dans le vilayet d'Aïdin, un vaste domaine appartenant à M. Mavroudi, drogman du consulat-général des États-Unis, à un sujet hongrois et à un sujet anglais, lesquels l'avaient acheté, en bonne et due forme de la Liste civile, attribué à un haut personnage qui le guignait. Il fallut plus d'un an de démarches diplomatiques pour que la légation des États-Unis, l'ambassade d'Autriche-Hongrie et l'ambassade d'Angleterre obtinssent non pas qu'on rendît le domaine à ces messieurs, mais qu'on leur en donnât un autre en compensation.

Malgré les promesses solennelles contenues dans le Hatti chérif de Gul-Hané, qui inaugura l'ère du Tanzimat en 1839, et du Hatti-Humayoum de 1856, qui confirma l'acte précédent, le droit de propriété immobilière et de propriété industrielle n'a effectivement appartenu aux étrangers qu'à partir de 1868 pour la première, de 1879 et 1886 pour la seconde. La reconnaissance du droit de propriété immobilière a été obtenue au prix de restrictions regrettables au principe de l'inviolabilité du domicile des étrangers en Turquie et de l'abandon de la juridiction consulaire en ce qui concernait tous les procès relatifs à la propriété immobilière, lesquels étaient dévolus aux tribunaux ottomans.

En 1906, le gouvernement ottoman, se basant sur ce que

le protocole de 1867 a soumis les étrangers à la législation ottomane en ce qui concerne la propriété immobilière, prétendit leur appliquer la jurisprudence du Chéri et voulut en vertu de celle-ci, modifier le droit successoral des étrangers possédant des propriétés en Turquie. Il déniait aux propriétaires de biens *mulk*, biens libres par opposition aux Vakoufs, le droit de laisser les immeubles qu'ils possédaient à leurs filles mariées à des étrangers d'une autre nationalité. C'était une atteinte formelle portée au statut personnel des étrangers qui, en vertu des capitulations, les suit en Turquie, et une violation flagrante du protocole même de 1867 qui stipule que les immunités, consacrées par les traités, dont jouissent les étrangers, restent pleines et entières, sauf la dérogation relative à la restriction de l'inviolabilité de domicile et à la limitation de la protection consulaire à un rayon de neuf heures de distance du plus prochain consulat. Si cette théorie avait prévalu, il en serait résulté que l'étranger propriétaire en Turquie n'aurait plus été en droit de disposer par testament de ses biens mulk et que même il aurait vu bientôt toutes les transactions de vente ou de transmission complètement entravées. La prétention du gouvernement ottoman fut rejetée par toutes les ambassades.

Si pareilles choses se passent pour les étrangers, on peut s'imaginer comment les indigènes doivent être traités. La question agraire qui résulte de la spoliation des terres des paysans par les puissants du jour n'est pas un des moindres facteurs du problème de la réorganisation intérieure de la Turquie. Pourquoi le paysan peinerait-il pour cultiver un champ dont il peut se voir dépossédé du soir au lendemain ou dont il a quatre-vingts chances sur cent que la récolte lui échappe. D'abord si les terres sont situées à quelque distance du village, on court le risque d'être enlevé en route, à l'aller ou au retour, par une des bandes de brigands qui pullulent dans presque tous les vilayets. Ensuite, quand vient l'époque de la moisson se présentent le derebey, qui réclame son droit d'aghalik, qui trouve toujours le moyen de doubler, s'il ne les triple pas, les

15 pour 100 auxquels s'élève actuellement la dîme. De la sorte, le paysan a travaillé presque uniquement pour les autres. Quant à prétendre résister soit aux brigands, soit aux beys, soit aux fonctionnaires, soit aux maltôtiers, il n'y faut point songer, le paysan n'y gagnerait rien autre chose que les pires traitements et courrait même le risque de la vie. C'est pourquoi on voit dans l'intérieur du pays des quantités considérables de terres et d'excellentes terres, laissées en friche parce que les paysans auraient plus à perdre qu'à gagner à les mettre en valeur et qu'ils préfèrent les abandonner.

« Chez les musulmans, dit d'Ohsson, tous les biens consacrés aux temples ou aux fondations pieuses portent la dénomination de *wafks*, vulgairement vakoufs. Ce mot qui répond à ceux de cession, consignation, abandon, dépôt, emporte dans son acception ordinaire l'idée d'une chose sacrée, d'un objet voué aux besoins de l'humanité et du culte public par un sentiment de piété et d'amour envers Dieu. Ces wafks se partagent en trois classes : la première comprend ceux des mosquées qui forment pour ainsi dire les biens ecclésiastiques de la nation ; la seconde, les wafks publics ou fondations établies pour le soulagement des pauvres et le bien général de l'humanité ; la troisième, les wafks coutumiers qui relèvent des mosquées. »

Ceux des deux premières catégories s'appellent *wafk cher'y*, vakouf légal, parce qu'ils s'appuient sur la législation religieuse même. Ils sont généralement inaliénables, car la propriété, d'après la loi, appartient à Dieu, et les hommes n'en ont que la jouissance. Les wafks coutumiers sont des biens cédés aux mosquées par les propriétaires à titre de wafk, en échange d'une somme qui n'excède guère 10 ou 12 pour 100. Le propriétaire garde le bien comme usufruitier et acquitte envers la mosquée, une redevance annuelle qui n'est autre que l'intérêt de la somme payée par la mosquée. Les vakoufs étaient exempts d'impôts et ne pouvaient être vendus pour dettes. La mosquée hérite tout bien dont le propriétaire ne laisse pas à sa mort d'enfants mâles de la première génération, à l'exclusion

des héritiers naturels, même des petits-fils. Le but que poursuivirent les particuliers en cédant leurs biens aux mosquées était à la fois de soustraire leur fortune à l'arbitraire des confiscations et de l'assurer contre l'esprit de dissipation des héritiers. Les trois quarts des immeubles et des biens-fonds de la Turquie appartiennent aux mosquées à titre de vakouf d'une catégorie quelconque. A plusieurs reprises des grands-vézirs comme Kupruli, Ragyb, Baraïktar essayèrent de séculariser les vakoufs, si on peut se servir de cette expression. Aali-Pacha reprit leurs idées. La loi du 8 juin 1867, décida qu'à défaut d'héritier du premier degré, le vakouf au lieu de tomber en deshérence et de revenir à l'Evkaf serait attribué aux héritiers naturels jusqu'au 7e degré. Un Iradé de 1872, complété par la loi du 23 avril 1875 assujettit les wakoufs à un droit fixe de transmission et à une imposition annuelle frappée sur le fonds. Mais tout cela n'a été qu'un faible palliatif et les vakoufs restent une des institutions les plus fatales de l'Empire.

Les vakoufs dont l'importance est telle qu'un ministère spécial leur était assigné ont causé à l'Empire un mal irrémédiable en frustant le fisc d'une partie notable de ses revenus, en immobilisant la fortune foncière et immobilière et en la laissant improductive. *Latifundia perdidere Italiam*; ce cri désespéré poussé par l'écrivain latin en présence de la décadence de l'agriculture dans l'*ager romanus*, où la majeure partie des terres était en friche, dépeint à merveille la situation agricole de la Turquie. Seulement dans l'Empire ottoman les *latifundia* s'appellent biens vakoufs.

En 1889, le sultan Abd'ul Hamid à qui, en dépit de sa tyrannie, la Turquie est redevable de plus d'un progrès matériel, a institué la Banque agricole qui devait initier le pays au crédit agricole et arracher les paysans aux griffes des usuriers, véritables fléaux de la province, surtout en Asie où l'argent est si rare que celui qui possède quelques livres turques en numéraire peut passer pour un banquier. Le taux auquel on prête est ordinairement de

cinq piastres par mois pour cent piastres et si la somme n'est pas remboursée, capital et intérêt, au bout du mois, elle va grossissant à intérêts composés. Le capital de la Banque agricole était constitué au moyen de centimes additionnels sur la dîme. L'institution a rendu de réels services mais l'action qu'on était en droit d'attendre d'elle n'a pu s'affirmer assez efficacement pour détruire l'usure. Cela a tenu à des causes multiples.

En 1893, l'organe officiel du ministère des travaux publics *Oumouri Nafae vé Ziraat medjmonassi*, répondant à des critiques formulées contre le fonctionnement de la Banque agricole par certains journaux écrivait :

Les principaux de ces motifs consistent, dans l'état intellectuel des paysans qui, ne sachant ni lire ni écrire, sont guidés par des *moukhtars* et des *imams* qui ne sont guère plus savants qu'eux en ce qui regarde l'accomplissement des formalités requises pour emprunter de l'argent à la Banque agricole. C'est ainsi que des documents officiels tels que certificats, etc., destinés à être présentés aux succursales, sont souvent retournés à leur lieu d'origine parce qu'ils ne sont point dressés en bonne et due forme.

Il arrive aussi parfois que les arriérés de l'impôt foncier grèvent tellement les propriétés qu'il devient impossible d'accepter ces sortes d'immeubles en garantie d'un prêt si minime qu'il soit. D'autres fois, l'immeuble n'appartient pas à l'emprunteur, mais à son aïeul ou à son bisaïeul. Ce sont les refus justifiés par des cas semblables qui rebutent les cultivateurs. Mais en vue de rendre ces cas moins fréquents, autant que faire se peut, la Direction de la Banque a obtenu de faire transmettre par la Sublime-Porte aux autorités provinciales l'ordre formel de reviser l'impôt foncier et de diminuer la charge des immeubles fortement taxés ; de ne point exiger la totalité des arriérés obérant les immeubles, mais de se contenter de percevoir chaque année l'impôt afférent à l'exercice en cours et une annuité des arriérés seulement. Si ces ordres étaient strictement exécutés, la tâche serait rendue extrêmement facile tant à la Banque qu'aux emprunteurs, mais ce n'est malheureusement pas le cas. La Direction de la Banque cherche actuellement à apporter un remède à cette situation, en appelant sur elle l'attention des autorités compétentes.

Inutile d'ajouter que rien de tout cela n'a été fait.

Mais ce qui a mis surtout obstacle au bon fonctionnement de la Banque agricole, c'est que les fonds de celle-ci ont été employés à toute autre chose que le dévelop-

pement de l'agriculture. A la fin de l'exercice 1907-1908 le capital de la Banque atteignait P. 945 835 308, soit, en chiffre rond 208 millions de francs; mais sur ce capital P. 514 295 577 seulement étaient représentées en espèces. Le reste était constitué par des créances de la Banque sur le trésor, le chemin de fer du Hedjaz et autres administrations de l'État auxquels elle a dû, en vertu d'Iradés impériaux, prêter son argent. La Banque a réclamé la restitution de son bien. On a passé sa créance dans la Dette flottante.

Des efforts louables furent tentés sous le règne d'Abd'ul Hamid pour venir en aide à l'agriculture par l'introduction de méthodes nouvelles, grâce à la création de l'école d'agriculture de Halki, et de fermes modèles dans différents vilayets, de chambres agricoles dans les chefs-lieux des vilayets, des sandjaks et des cazahs, pour la recherche des moyens de développer la culture des céréales et d'améliorer les races d'animaux domestiques; par la disparition des épizooties, par suite de l'institution d'un laboratoire bactériologique[1] qui avait installé un service de sérum antipesteux pour les bestiaux, etc. Mais ce n'étaient là que des palliatifs qui ne pouvaient qu'à peine remédier au mal.

En 1907, une commission — ce qu'il y a de commissions en Turquie est incroyable — avait été instituée pour rechercher les moyens de développer l'agriculture. Elle n'imagina rien de mieux en mars 1902 que de décider que dorénavant tout le pain consommé dans la capitale et dans tout son ressort serait fabriqué avec des farines indigènes,

1. Le service bactériologique a été installé en 1893 par le docteur Nicolle, de l'Institut Pasteur, qui resta à sa tête jusqu'en 1903. Le docteur Nicolle fut remplacé par un français également, le docteur Remlinger, qui dirigea le service jusqu'au rétablissement de la Constitution. Le nouveau gouvernement avait décidé son remplacement par un Turc, puis mieux avisé, il lui rendit son poste.

C'est aussi au docteur Nicolle qu'on doit l'institution du service de désinfection, qui, depuis sa création en 1893, était dirigé par M. Mondragon, et qui sous son habile direction, a été d'une inappréciable utilité pour la capitale. C'est pourquoi le nouveau régime a cassé aux gages M. Mondragon qui avait 19 ans de service.

à l'exclusion des farines étrangères. L'importation de ces dernières n'était pas interdite, mais les boulangers étaient prévenus que s'ils employaient des farines étrangères, les pains fabriqués avec celles-ci seraient confisqués, sans préjudice d'une belle et bonne amende. Dans la communication officielle que les journaux turcs publièrent à ce propos, il était dit :

« Le Conseil des ministres a opiné qu'on irait à l'encontre du principe de la liberté du commerce en limitant la fabrication du pain aux farines indigènes et qu'il est naturel de permettre dans l'avenir, comme jusqu'à présent, la fabrication du pain avec des farines importées de l'étranger, aux conditions qui sont énoncées plus bas. Mais comme la municipalité a pour mission spéciale de prendre les mesures propres à permettre à la population indigène d'acheter à bon marché le pain, aliment de première nécessité; comme il a été prouvé par les essais que ce but pourrait être atteint par l'emploi des farines indigènes; comme l'augmentation de la consommation des produits indigènes fera rester dans le pays une somme de près de 1 100 000 Lt. ; comme d'autre part, la réduction du prix du pain procurera à la population une économie de 200 000 Lt. par an, le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes, lesquelles ont été sanctionnées par un Iradé impérial. »

Suivaient les dispositions relatives au prix du pain confectionné avec les farines indigènes. Quant aux farines étrangères, il n'en était nullement question. En réalité la faculté laissée aux boulangers de fabriquer des pains de première qualité « pour maintenir le principe de la liberté du commerce » s'appliquait non pas aux matières entrant dans la composition du pain, mais au prix auquel les boulangers étaient libres de le livrer.

Assurément le gouvernement ottoman avait le droit et même le devoir de s'ingénier à donner aux classes laborieuses le pain au meilleur marché possible; mais il en prenait trop à son aise quand il voulait contraindre les boulangers à n'user que des farines indigènes. Si les puissances étrangères avaient admis le principe posé par la Porte, elles auraient été bientôt entraînées joliment loin dans cet ordre d'idée. Les Turcs auraient été fondés à décréter que, pour protéger et développer l'élevage du

bétail, la fabrication de la soie, l'industrie des spiritueux, les bouchers ne pourraient plus abattre que des bœufs de provenance indigène, les magasins de nouveautés ne vendre que des soies de Brousse ou de Syrie, les cabaretiers et limonadiers ne débiter que le raki national.

Un rapport d'Amassian-Effendi, ancien élève de l'école d'agriculture de Grignon, adressé au ministre du commerce et de l'agriculture dépeint ainsi l'état de l'agriculture : « Sous le rapport de la fertilité du sol, nos terrains étaient jadis très fertiles, mais aujourd'hui, ils commencent à s'épuiser, nos vieux paysans l'affirment avec inquiétude, en disant qu'ils n'obtiennent plus le rendement que la terre donnait du temps de leur jeunesse, où ils récoltaient 15 à 20 pour 1 de semence : aujourd'hui, en moyenne le rendement ne dépasse pas 6 pour 1.... L'immensité des terrains propres à la culture est certainement une richesse, mais vu nos faibles moyens pour les faire valoir, cette surabondance de terres est plutôt un mal qu'un bien puisque n'étant pas utilisées, elles se trouvent abandonnées et exposées aux inondations, si bien que nos plaines les plus fertiles ne sont que des foyers d'exhalaisons insalubres et de fièvres intermittentes, ce qui empêche l'accroissement de la population. Les animaux qui y pâturent en hiver surtout, ne sont pas exempts de l'influence délétère de l'humidité, aussi voit-on très souvent naître dans ces lieux des épizooties qui se répandent par contagion jusque dans les endroits les plus sains.... »

Dans un autre rapport, adressé au grand-vézir, le même fonctionnaire disait : « A chaque instant l'on entend dire, surtout par les étrangers : « Faites des chemins de fer et « la production agricole augmentera. » Sans doute de bonnes voies de communication sont un bienfait pour un pays. En Europe, elles contribuent à l'accroissement de la production, mais l'exemple de l'Europe n'est pas entièrement applicable à l'empire ottoman, car les voies ferrées sont un moyen de transport économique et non pas un moyen de production. Les voies ferrées supposent l'abondance des produits et les moyens d'augmenter la pro-

duction, car s'il n'y a pas de produits à transporter, les chemins de fer, loin d'être un bienfait pour le pays, deviennent une charge pour le gouvernement. Or, en Turquie, les seuls produits à exporter sont ceux de l'industrie agricole et ces produits ne sont pas assez abondants pour faire prospérer une ligne de chemin de fer. Dans notre pays, la quantité des produits agricoles n'augmentera pas tant que les moyens de production resteront les mêmes, c'est-à-dire tant que le cultivateur restera enfermé dans sa routine, n'ayant pour instrument de travail que ses deux bras, son araire antique et son savoir borné. Pour augmenter les produits agricoles, il faut que le cultivateur ait les moyens de produire cinq ou six fois plus qu'il ne fait avec la même somme de temps et de travail.... »

Et en tête de ces moyens qui ne peuvent être fournis que par le gouvernement, le rapport indiquait la sécurité. Or, la sécurité est ce qui manque le plus en Turquie où le brigandage semble avoir choisi sa terre d'élection. Kurdes, Bédouins, Zeïbeks, Tcherkess, Turcomans; réfugiés de tous les pays perdus par la Porte; aghas ou dérébeys qui prétendent exercer leur droit féodal en détroussant les gens et en enlevant les propriétaires aisés pour les mettre à rançon; réfractaires et déserteurs; paysans ruinés ou tyrannisés par les autorités que la misère ou le désespoir conduit au crime; tous écument à l'envie les chemins. Le brigandage fleurit sous toutes ses formes et règne en maître dans les campagnes. Les bandes ressuscitent au xxe siècle les traditions des Écorcheurs et des Tard-venus du Moyen âge : elles livrent aux troupes régulières de véritables combats où elles ont souvent l'avantage; elles enlèvent les riches propriétaires pour les mettre à rançon, détroussent les caravanes de marchands, pillent la poste, arrêtent les trains de chemin de fer et frappent des contributions sur les petites villes. Quand les brigands sont fatigués de rançonner le pays, quand ils sont las de la vie d'aventure et qu'ils veulent, comme d'honnêtes citoyens jouir en paix du fruit de leurs travaux, ils vendent leur soumission, en échange d'une amnistie sans réserve et

souvent même d'un grade dans l'armée ou dans la gendarmerie.

En Turquie le brigandage est une profession très bien portée; on peut même dire que c'est une carrière noble. Il a pris possession du pays et affirme son omnipotence en face de la toute puissance du commandeur des Croyants. Le paysan à qui on réclame plusieurs fois la dîme dans la même année, qu'on accable de corvées et de prestations, dont on saisit les bêtes de somme ou de labour sous le plus futile prétexte, qu'on exproprie de sa chaumière au profit du fisc qui n'en retire rien ou presque rien, finit par se lasser de suer sang et eau pour les gens qui le tyrannisent. Il trouve plus avantageux de se faire brigand, ou s'il n'est pas assez brave pour prendre le fusil, de devenir le recéleur et le pourvoyeur des rois de la montagne. C'est le seul moyen qu'il ait à sa disposition de se venger de tous les fonctionnaires, juges, maltôtiers, zaptiés qui l'ont pressuré et dépouillé sans relâche du peu d'argent qu'il possédait.

Dans tous les pays où des conquérants étrangers se sont installés en maîtres, le brigandage a été une sorte de protestation des vaincus contre les vainqueurs et, dans bien des cas, les bandits sont devenus des héros nationaux, comme les Klephtes d'antan que les poètes se sont évertués à chanter. Mais la grande cause qui fait que le brigandage n'a pu jusqu'ici être extirpé en Turquie et qu'il a, au contraire, toujours trouvé des recrues sans nombre, c'est la mauvaise administration du gouvernement. Au fond de l'histoire de nombre des chefs de bande qui font parler d'eux, il y a un méfait de l'administration, qui a suscité un désir fou de vengeance.

Il faut considérer aussi que l'état économique et social du pays est des plus propices à la floraison et au développement du brigandage. En dehors des grandes routes qui relient les chef-lieux des vilayets entre eux et ceux-ci à un certain nombre de villes importantes, les chemins de communication font généralement défaut ou ils sont dans le plus grand état de délabrement. Il est presque impossible de poursuivre les brigands à travers la brousse, les

halliers et les montagnes qu'ils connaissent admirablement, tandis que les détachements de gendarmes ou de soldats, chargés d'opérer contre eux, ignorent presque toujours la nature des lieux, d'autant plus que les cartes du pays leur manquent totalement.

Le brigandage se recrute encore d'autres éléments. Il y a d'abord les réfractaires infiniment plus nombreux qu'on ne pourrait le croire en Europe, vu l'opinion communément reçue que les Turcs ne demandent qu'à se battre à tort et à travers. Dans le seul sandjak de Seert, d'après les rapports de la Dette publique ottomane, intéressée dans la question à cause des salines qu'elle possède dans la région, il y a plus de trois mille réfractaires qui sont tous brigands ou contrebandiers ou, pour mieux dire, tantôt brigands, tantôt contrebandiers selon les circonstances ou suivant les saisons. Un autre contingent nombreux est fourni par les émigrés musulmans, venus du Caucase, de la Bulgarie, de la Dobroudja, sur les belles promesses du gouvernement ottoman et qui ne trouvant pas les moyens de vivre ou étant trop paresseux pour travailler, préfèrent écumer les grandes routes.

Quand les Russes, chassant devant eux les débris démoralisés des armées ottomanes écrasées, marchaient sur Constantinople, le gouvernement ottoman commit la grosse faute de pousser tous les Musulmans à émigrer devant l'ennemi et à se réfugier dans la capitale. Le sultan croyait qu'il terroriserait la population chrétienne par l'arrivée de ces hordes affolées et furieuses, en même temps qu'il impressionnerait les ambassades européennes par l'étalage de leurs misères. Constantinople et sa banlieue se trouvèrent encombrées de 800 000 individus des deux sexes et de tout âge, pour la plupart sans le moindre moyen d'existence. Une partie fut emportée par le typhus ou mourut de faim; l'autre, hâve, déguenillée, pleurant famine et criant merci, fut parquée dans les cours des mosquées, dans les bâtiments inoccupés, chez des particuliers réquisitionnés, et reçut une maigre pitance. Après de longs mois, pendant lesquels le gouvernement regarda stoïquement agoniser

cette foule, il se décida à constituer une « Commission des réfugiés » chargée d'affecter des terres aux *mohadjirs* dans les différentes provinces de l'empire. Mais que pouvaient faire de pauvres hères, avec des terres sans maisons pour se loger, sans grains pour ensemencer, sans bestiaux et sans instruments oratoires pour labourer. Ils furent une mine inépuisable de recrues pour le brigandage. Persistant dans sa néfaste politique, le Sultan ne cessa depuis le traité de Berlin, de travailler sous main les musulmans de la Bosnie, de la Bulgarie, de la Dobroudja, de la Thessalie, du Caucase pour qu'ils émigrassent en Turquie. Il ne comprit pas qu'il faisait ainsi le jeu de ses adversaires. La leçon qu'on aurait dû retirer de la première émigration circassienne avait été perdue pour les hommes d'Etat ottomans.

Tous les brigands sont pourvus d'armes perfectionnées. Le vulgaire tromblon d'antan a cédé la place à des fusils à tir rapide. En Europe, la majorité des rois des montagnes, sauf en Albanie, sont des chrétiens, qui perpétuent en quelque sorte la tradition des Klephtes : en Turquie, on ne sait jamais où l'insurgé finit et où le bandit commence. En Asie, les proportions sont renversées : les chrétiens ne comptent guère en activité de service dans les bandes ; ils sont plutôt indicateurs ou recéleurs. Seul le vilayet d'Aïdin, le plus important et le plus riche de l'empire, a l'heureuse fortune de voir musulmans et chrétiens fraterniser dans le brigandage et cette union a donné au banditisme une perfection qu'on chercherait vainement ailleurs. De tout temps ce vilayet a été renommé pour ses brigands. Certains d'entre eux sont devenus tellement légendaires que leur nom est un symbole; il se transmet comme un titre de noblesse parmi les rois des montagnes et il appartient au plus digne ; et tous les hauts faits de ces diverses personnalités finissent par se confondre pour composer une épopée qui est attribuée à un seul homme et qui transforme le brigand qui porte accidentellement le nom du preux en une entité fabuleuse que tout le monde redoute, que beaucoup révèrent, que plus d'un envie.

J'ai dit, dans un autre chapitre, comment sous le proconsulat de Kiamil-Pacha, le fils de celui-ci, le contre-amiral Saïd-Pacha, commanditait le brigandage dans le vilayet d'Aïdin. Kiamil-Pacha et son digne fils partis, on organisa la répression du brigandage et la tâche fut confiée à un général énergique Kara-Saïd-Pacha, qui apporta à l'accomplissement de sa mission beaucoup de zèle et d'habileté. Il avait déjà obtenu des résultats très appréciables quand survint la révolution du 23 juillet. Les bandes qui tenaient la montagne disparurent comme par enchantement : plus un seul brigand dans le vilayet ; par exemple, la contrebande faisait rage. Or, tout d'un coup, après la prise de Constantinople par Mahmoud-Chevket-Pacha, le brigandage reparut avec une violence inouïe, simultanément aux points les plus opposés de la province. Les bandes foisonnèrent à tel point que les sceptiques se demandèrent ce qu'il pouvait bien y avoir derrière elles. Deux chefs surtout furent l'objet de l'admiration publique : Capitan Andrea, un chrétien, — depuis un demi-siècle il y a toujours dans le vilayet d'Aïdin un chef qui porte le nom d'Andrea, illustre dans les fastes du banditisme — et Tchakirdji-Mehemed, un musulman. Ce dernier paraissait destiné à éclipser la gloire de tous ses devanciers. D'une audace qui ne reculait devant rien, d'une cruauté inouïe quand il avait une vengeance à exercer et d'une générosité déconcertante quand il était de bonne humeur ; insaisissable, se riant des gendarmes et des troupes lancées à sa poursuite ; faisant rêver toutes les femmes, car il était, paraît-il, très beau garçon ; ayant tous les paysans pour lui, car il les protégeait contre les exactions du fisc et, au besoin, leur donnait de l'argent pour acquitter leurs impôts, il était le roi non seulement de la montagne mais de la plaine. Le gouvernement avait mis sa tête à prix pour L. T. 1000 ; Tchakirdji répondit en mettant à prix la tête du vali pour L. T. 2000. On décida l'envoi de quinze bataillons contre lui : il continuait à braver le gouvernement. Il a été tué, en 1912, victime, a-t-on dit, de la vengeance d'un de ses lieutenants.

Les pirates ne sont pas moins à craindre en mer que les brigands sur terre : il y a des forbans dans la mer Noire, dans la Marmara, dans les Dardanelles. « Chaque année nombre de bateaux viennent des îles de l'archipel ottoman et des villages riverains de la Propontide apporter à Constantinople les produits de l'industrie locale, légumes, fruits, éponges, huile, vin, etc. Quand après avoir bien vendu leurs marchandises, les patrons de ces caïques s'en retournent joyeux, lestés de livres turques et de medjidiés, ils sont exposés à voir tout à coup surgir au large quelque grande barque pontée pleine de bandits armés jusqu'aux dents. Toute embarcation qui est abordée est irrémissiblement perdue. Une fois en possession de l'argent, les forbans massacrent l'équipage et coulent la barque pour que la mer engloutisse toute trace du crime. » En vain les plaintes arrivent de toutes parts au gouvernement central, le pouvoir reste impassible. Rien ne trouble la sérénité des autorités. Tout au plus se bornent-elles à faire insérer dans les journaux, des communiqués portant que toutes les nouvelles relatives aux brigands et aux pirates sont inventées par des ennemis de l'Empire.

A la Conférence de Constantinople qui précéda la guerre russo-turque de 1877-1878, le gouvernement ottoman avait affiché hautement l'intention de former une gendarmerie modèle. Le colonel Baker devait l'organiser avec un cadre d'officiers anglais et en avoir le commandement supérieur. Cette gendarmerie n'a jamais existé. Baker-Pacha et ses officiers se sont morfondus à attendre en vain que la Porte voulût bien statuer sur le projet d'organisation d'une gendarmerie qu'ils lui avaient soumis. En 1881, les officiers anglais étaient congédiés pour la plupart et, deux ans après, Baker-Pacha, dégoûté de la Turquie, passait au service du khédive. Une Commission de réorganisation de la gendarmerie existait sous Abd'ul Hamid au ministère de la guerre, mais cette Commission eut beau tenir des séances, la question en resta toujours au même point.

En exécution du programme de Muerzsteg pour les réformes à introduire en Macédoine, une gendarmerie, censé-

ment mixte, en réalité purement musulmane, avait été organisée à partir de 1904, pour les trois vilayets, Salonique, Monastir et Kossovo, par des officiers européens, sous le commandement en chef du général italien de Giorgis, puis du général comte de Robilant. Au moment de la révolution du 23 juillet 1908, la gendarmerie réorganisée comptait 7 bataillons, 4 à Salonique, 2 à Monastir, 1 à Uskub, avec un effectif de 4700 hommes dont un quart à cheval, commandés par 185 officiers dont 118 provenant de l'armée active, et 27 des sous-officiers ayant suivi les cours de l'école des élèves-officiers à Salonique.

Lors de la tentative de contre-révolution du 15 avril 1909, un fort contingent de troupes de la gendarmerie réorganisée accompagna l'armée constitutionnelle dans sa marche sur Constantinople. « Après l'occupation de la capitale, ce furent eux qui assumèrent la mission, particulièrement délicate, de rétablir et de maintenir l'ordre dans cette immense cité sortant à peine d'une violente tourmente. La façon dont ils s'en acquittèrent leur valut l'admiration et la reconnaissance de tous les habitants, ottomans et étrangers, et de ce moment, l'uniforme des *bleus* de Salonique, comme on les appelait, acquit une popularité de bon aloi[1]. »

D'après le plan arrêté, l'empire devait être divisé en 5 régions de gendarmerie — Constantinople, Salonique, Smyrne, Beyrouth et Trébizonde — lesquelles auraient compris 25 régiments à 1826 officiers et 52 800 gradés et gendarmes, occupant 4450 postes. En 1911, l'effectif *réorganisé* était de 650 officiers et 10 000 gendarmes environ. Vu les crédits affectés à la gendarmerie dans le budget de 1911-1912, on estimait qu'on pouvait avoir en 1913 au moins 20 à 22 000 gendarmes réorganisés. La guerre de 1912-1913 a forcément tout modifié. C'est à l'Arménie surtout que doit être affectée la gendarmerie dont l'effectif s'élèverait actuellement à 15 000 hommes. Elle est sous le commandement supérieur du général français Baumann.

1. Colonel Lamouche : *La réorganisation de la gendarmerie ottomane*, 1904-1910.

**Industrie et commerce; mines, le bassin houiller d'Héraclée; chemins de fer et garanties kilométriques.**

Non moins que l'agriculture, l'industrie et le commerce périclitent. Voici ce qu'écrivait, dans son livre : *Des réformes nécessaires aux États musulmans*, Haïreddin-Pacha, qui fut ministre du bey de Tunis et grand-vézir de de l'empire ottoman : « Nous ne possédons, dans notre état actuel, comme produits que les matières premières. En effet, chez nous le cultivateur de coton, le séricículteur, l'éleveur de bétail passent toute l'année dans des travaux pénibles et finissent par vendre à bas prix leurs produits aux Européens qui, dans un court délai, les leur revendent transformés par leur industrie, à des prix dix fois plus élevés. Le besoin de recourir à l'étranger pour presque tous les objets de première nécessité démontre l'état arriéré des sciences, des arts et de la fabrication du pays. »

Quand elle devrait non seulement se suffire mais prétendre voir les autres pays ses tributaires en bien des choses, la Turquie achète tout de l'étranger. Depuis les cuirassés et les canons qui viennent d'Allemagne, d'Angleterre, des États-Unis, de France, jusqu'aux fez que fournit l'Autriche, et aux « facchioles » (fichus pour les femmes) que la Suisse expédie ici, elle est la tributaire de l'industrie européenne. Toutes les tentatives pour doter le pays d'industries indigènes ont échoué complètement quand l'entreprise a été dans les mains ou sous la haute direction des Turcs. Même les entreprises purement industrielles installées par les Européens n'ont pu prospérer, pour la plupart, à cause de tous les obstacles qu'on leur a opposés. Un exemple de la façon dont on comprend en Turquie les encouragements à donner à l'industrie.

Abd'ul-Hamid avait installé dans les dépendances de Yildiz une fabrique de porcelaine pour laquelle le ministère de la liste civile avait engagé à Limoges des maîtres-

ouvriers et un peintre M. Narcisse. Quoique très mal administrée par des fonctionnaires ottomans qui n'y entendaient rien, la fabrique, grâce à son personnel français, livrait des produits remarquables par le fini du travail et par leur cachet artistique. Il est vrai qu'elle ne travaillait que pour le Palais et que ses produits n'étaient pas mis dans le commerce. Après la déposition d'Abd'ul Hamid, au lieu de garder soigneusement cette fabrique pour en faire une école de céramique destinée à former l'élément indigène dans cette branche et doter ainsi le pays d'une industrie qui lui manque, on a congédié le personnel, sans lui payer même ce qui lui était dû; on a fermé la fabrique et on l'a même quelque peu saccagée. Sur les démarches faites par Hamdi-Bey, directeur du musée impérial, il fut question de la rouvrir, mais on ne trouva pas les fonds nécessaires pour cela.

De même la ferme-modèle créée dans la dépendance de Yildiz a été, après le 24 avril, abandonnée et les animaux, des bêtes de premier choix, qui avaient coûté des sommes considérables, ont été distribuées à l'un ou à l'autre ou envoyées à l'abattoir[1].

En forêts et en mines, l'empire ottoman est un des pays les plus favorisés, mais cette richesse est aussi stérile que pourrait l'être l'indigence. D'après les données officielles de 1890 les forêts occupent une étendue de 85 955 192 *deunums*[2] soit 24 pour 100 de la superficie du territoire de l'Empire. Elles comprennent 15 espèces de bois dont les plus répandues sont : le chêne, l'orme, l'érable, le peuplier, le pin et le sapin, le platane, le bouleau, le châtaignier, le cornouiller, le frêne, le noyer, le buis, etc. Quoiqu'il faille, dans la réalité, en rabattre quelque peu de ce chiffre de

1. Il semblait que parce qu'une chose avait été faite par Abd'ul Hamid, elle ne dût rien valoir. On aurait pu parfaitement affermer avantageusement Yildiz à un entrepreneur, car les offres ne manquaient pas. On a préféré laisser tout à l'abandon. Mais auparavant, on a dévasté les magnifiques serres et le potager créés par le jardinier en chef du sultan, un Français, M. Henry.

2. Le *deunum* vaut 919 m.c. 30.

85 millions de deunums — car, en bon nombre d'endroits, la forêt a été remplacée par la broussaille — la Turquie est encore assez abondamment pourvue de forêts pour fournir toute l'Europe de bois de construction. Malheureusement elle est incapable d'exploiter ses forêts. Bien plus, le gouvernement laisse les paysans brûler les forêts ; ce n'est pas par malveillance que ceux-ci agissent, mais par stupidité. Chaque année, l'incendie dévore des milliers de deunums de bois auxquels les bergers mettent le feu uniquement afin de ménager à leurs troupeaux un pacage pour l'année suivante. Les règlements qui ont été édictés sur la matière sont restés lettre morte ; les comités consultatifs qui ont été institués pour remédier au mal n'ont fait ni prou ni peu ; l'école forestière qu'on a fondée n'a pu donner encore de résultats sérieux et elle sera impuissante à agir tant que le gouvernement persistera dans ses errements. En attendant, la flamme poursuit son œuvre de destruction et le déboisement marche à pas de géant, d'autant plus que les incendiaires ne sont l'objet d'aucune mesure de rigueur.

Argent, plomb, fer, cuivre, mercure, etc., existent à profusion, mais on les laisse généralement dormir en paix dans les entrailles de la terre. Les mines d'Asie produisent en chiffres ronds : argent, 694 000 k. ; plomb, 176 000 k. ; cuivre, 1 206 000 k. La construction des hauts fourneaux turcs est des plus défectueuses et les procédés métallurgiques appartiennent à l'enfance de l'art. « En moyenne, on peut admettre que dans la fonte et l'affinage de l'argent, du cuivre et du plomb, les métallurgistes turcs perdent 32 pour 100 sur le premier, 12 pour 100 sur le second et 40 pour 100 sur le troisième. Comme l'Asie Mineure fournit annuellement 2 077 801 kilogrammes de différents métaux, il s'en suit que, chaque année, on perd dans les usines plus de 400 000 kilogrammes de métal »[1]. Les gisements de houille sont tout aussi riches et tout autant négligés.

La Turquie possède en Anatolie un immense bassin

1. Amiral Tchithatcheff.

houiller, qui, des côtes de la mer Noire, dans les parages d'Eregli, l'ancienne Héraclée pontique, et de Zoungouldak, s'étend dans l'intérieur jusqu'à une distance qu'on ne connaît pas encore. Pendant longtemps ces mines d'Héraclée ne furent l'objet que de quelques rares exploitations rudimentaires. Plusieurs même se bornaient à traiter à nouveau les scories accumulées depuis un temps immémorial, à la suite d'exploitations anciennes encore plus primitives. Le charbon d'Héraclée jouissait d'une mauvaise réputation : il donnait trop de fumée, ne dégageait pas assez de chaleur, encrassait trop. Cependant, le charbon d'Héraclée est de la meilleure qualité et il ne le cède en rien au Cardiff, ainsi que le démontrèrent les études faites dans le bassin houiller, par un ancien officier français du génie, entré au service de la Turquie, mort il y a quelques années général de division, Lecocq-Pacha.

Ces études avaient été poursuivies pour le compte d'un grand industriel français, M. Mayniel, qui sollicitait la concession de toutes les mines d'Héraclée. L'influence allemande ne s'exerçait pas encore alors dans l'empire ottoman : l'affaire était pour ainsi dire conclue quand une maladroite campagne de presse, pour ne pas la qualifier autrement, entamée en France vint tout faire échouer. Le lieutenant-colonel Paul Mayniel, fils de l'industriel qui demandait la concession, ayant été nommé attaché militaire à Constantinople, les journaux de l'opposition d'extrême gauche, à Paris, crièrent au scandale, s'indignant qu'on voulût, par cette nomination, faire pression sur le sultan pour obtenir un moment plus tôt l'Iradé accordant la concession des charbonnages d'Héraclée. On mena si grand tapage que la nomination du lieutenant-colonel Mayniel fut rapportée. Cette décision du gouvernement français fut interprétée à Yildiz comme un désaveu de M. Mayniel par son propre gouvernement et, les intrigues des adversaires de l'influence française aidant, la concession qui allait être accordée fut refusée. M. Mayniel essaya bien de reprendre l'affaire plus tard, mais alors il se heurta à la sourde hostilité des Allemands qui s'implantaient en Turquie. Finalement sa mort

amena l'abandon de cette entreprise qui aurait été si profitable aux intérêts français en Turquie.

Depuis une compagnie s'est formée, dans laquelle entraient des capitalistes français, la Banque ottomane et des banquiers indigènes, qui construisit un port à Zoungouldak et exploita différentes mines appartenant soit à la Liste civile, soit à l'Amirauté, soit à des particuliers qui lui avaient rétrocédé leurs droits à l'exploitation. En octobre 1907, il fut question de nouveau de l'absorption de tout le bassin houillier d'Héraclée par un syndicat français, à la tête duquel étaient le comte Vitali, directeur de la Régie générale des chemins de fer et la Banque ottomane. L'affaire mal conduite échoua, devant une intrigue italienne.

Les charbonnages d'Héraclée semblent fatalement destinés à échoir aux Allemands qui attendent patiemment le moment d'apparaître en scène. La Société du chemin de fer d'Anatolie a la concession d'une ligne ferrée d'Ada-Bazar, sur la ligne Ismidt-Angora, à Bolou, avec prolongement jusqu'à la mer et qu'elle est libre de construire quand bon lui semblera. Sa concession lui confère le droit d'exploiter, dans une zone de vingt kilomètres de chaque côté de la voie, toutes les mines qui se rencontreront, sous réserve des droits acquis de tiers. Avec cela, quand elle jugera opportun, elle sera maîtresse du bassin houiller d'Héraclée.

En ce qui concerne la navigabilité des voies fluviales et les canaux, tout est à créer en Turquie : la batellerie est chose inconnue. Pour régulariser le cours des fleuves qu'un abandon séculaire a transformés en torrents dévastateurs, pour construire des canaux, pour dessécher les marais dont les eaux ont remplacé les moissons, il faudrait plus d'argent que n'en laissent disponibles les vices organiques de l'administration turque et plus de consistance dans les plans que n'en permettent les continuelles fluctuations de la Porte.

Sous le rapport des chemins de fer l'empire ottoman est mieux doté et on ne saurait contester qu'il le doive au Sultan déchu. Les lignes en exploitation sont :

I. En Europe : 1° *Réseau des chemins de fer orientaux* Constantinople-Mustapha Pacha, 356 kilomètres[1], qui rattache la capitale de l'empire au réseau européen par les chemins de fer bulgares et les chemins de fer serbes; Andrinople — Dédéagatch 149 kilomètres; Tirnova-Yamboli, 107 kil.; Salonique-Mitrovitza, 363 kil.; Utskub-Zibeftché, 85 kil.; qui rattache la ligne de Salonique aux chemins de fer serbes.

2° *Salonique Monastir*, — 220 kilomètres, concédé, en 1890, à la Deutsche Bank, avec faculté de prolongement soit sur Durazzo, soit sur Avlona. Appartient maintenant aux Grecs et aux Serbes.

3° *Jonction Salonique Constantinople*, 510 kil. 589, qui a ses points de départ à Féredjik, à l'est, et à Karassolou, à l'ouest, concédé en 1892 à une société française. Parallèle à la côte, la ligne longe la chaîne du Rhodope, à la plus grande distance possible du rivage, afin d'être à l'abri d'un coup de main de l'ennemi. Cependant à un certain endroit elle pourrait facilement être détruite par le canon d'une escadre. C'était une ligne purement stratégique, ayant pour objectif de permettre aux Turcs d'envoyer de Constantinople des troupes en Macédoine et en Albanie, sans être obligés d'emprunter la voie de mer. La concession comportait trois embranchements à l'option : Port Lagos — Gumuldjina; Serrès-Ochrida; la vallée de la Mœsta, en remontant le cours du fleuve vers Djouma. Appartient maintenant aux Grecs et aux Bulgares[2].

II. En Asie Mineure : 1° *Smyrne-Aïdin-Diner*, concédé en 1856 à une société anglaise, 376 kil. 509, pour la ligne principale, et 139 kil. 191, pour sept embranchements.

1. Les 206 kilomètres des Orientaux qui étaient sur territoire bulgare ne sont plus exploités par la Compagnie depuis 1908. Salonique-Mitrovitza et Utskulb-Zibeftché appartiennent maintenant aux Serbes et aux Grecs.

2. Bien que ces lignes n'appartiennent plus à la Turquie, il est impossible de parler des chemins de fer de l'Empire ottoman, sans les citer : car elles donnent lieu à des négociations auxquelles participe la Porte.

La concession primitive, donnée pour cinquante ans, assurait à la compagnie une garantie de 6 pour 100 sur le capital employé avec maximum de L. T. 72 000; mais le délai de quatre ans fixé pour l'achèvement des travaux ne fut pas observé. Par de nouvelles concessions en 1861 et en 1863, le capital garanti fut porté à L. T. 1 784 000 et le tracé modifié pour éviter les passages difficiles. En 1867 la ligne Smyrne-Aïdin était reçue mais l'exploitation commencée, la Compagnie ne put s'entendre avec l'État pour les comptes de garantie. On finit cependant par s'arranger et une convention de 1879 accorda à la Compagnie des prolongements dans la vallée du Méandre. En 1888, ce prolongement fut étendu jusqu'à Diner. La convention de 1888 prolongea la concession de vingt-cinq ans, l'État ne garantissant plus d'intérêts. En 1906 une nouvelle convention accorda le prolongement de la ligne de Diner à Eghcrdir avec un embranchement sur Bourdour.

2° *Smyrne-Cassaba et prolongement*, 420 kilomètres pour la ligne principale, plus 91 kil. 730 pour l'embranchement Magnésie-Soma, et 4 kil. 828, pour l'embranchement jonction Bournabat.

La concession primitive accordée en 1863 à une Compagnie anglaise ne comprenait que le railway de Smyrne à Cassaba, 93 kil. qui fut livré à l'exploitation en 1866. De 1872 à 1878, la Porte construisit à ses frais la section de Cassaba à Ala-Schéhir. Elle en céda l'exploitation à la Compagnie à la condition que celle-ci renoncerait à la garantie kilométrique à laquelle elle avait droit et que la durée de sa concession serait, de 99 ans, ramenée à l'échéance du 13 mars 1891. Une autre convention, en date de 1888 accorda à la Compagnie l'embranchement Soma-Magnésie. En 1893 tout le réseau de Cassaba fut concédé à une compagnie française, à charge pour elle de payer 36 millions de francs à l'ancienne compagnie, avec faculté de prolongement jusqu'à Afioun-Kara-Hissar, 252 kilomètres.

La Société de Smyrne Cassaba a obtenu en 1910 la concession de la ligne Soma à Panderma, sur la Propontide,

sans aucune garantie kilométrique. La ligne, 190 kilomètres, a été livrée à l'exploitation le 12 décembre 1912.

3° *Réseau du chemin de fer d'Anatolie* comprenant les sections suivantes : Haïdar Pacha-Ismidt, 93 kil. 150 ; Ismidt-Angora, 485 kil. 561 ; Eski Chéhir Koniah, 444 kil.

En 1875-76, le gouvernement avait construit à ses frais la ligne Haïdar Pacha-Ismidt et l'avait affermée. En 1887, il la concéda avec son prolongement jusqu'à Angora à la Deutsche Bank. La ligne complète a été livrée à l'exploitation en décembre 1892.

En février 1893, la Deutsche Bank obtint la concession du prolongement de la ligne d'Angora jusqu'à Césarée, 410 kil., et d'un embranchement Eski Schéhir Koniah, qui partant de l'ancienne Dorylée, sur la ligne Ismidt-Angora, aboutit, par Kutahia et Afioun-Kara-Hissar, à l'ancien Iconium. Cet embranchement fut achevé en 1898. Quant à la ligne Angora-Césarée, la Deutsche Bank y a renoncé en mai 1893, la trouvant trop onéreuse. La Compagnie s'est réservée le droit de construire un embranchement d'Ada-Bazar, sur le lac de Sabandja, à Héraclée, sur la mer Noire, centre du bassin houiller de l'Anatolie, 130 kil. environ.

4° *Moudania-Brousse*, 41 kil. 280, à un mètre d'écartement, concédé en 1891 à une compagnie française et ouvert au trafic, en juin 1892.

Le concessionnaire avait également obtenu une ligne allant de Panderma, sur la Propontide à Koniah, environ 700 kilomètres, mais il n'a pu trouver les capitaux qu'exigeait une affaire aussi importante et, on peut le dire, aussi mauvaise.

5° *Mersine-Tarsous-Adana*, 67 kilomètres concédé en 1885 à une société franco-anglaise, livré à l'exploitation en 1886. En 1892 la Compagnie avait demandé la construction d'une ligne à petit écartement d'Adana à Eréki, 92 kil.; elle ne put l'obtenir. Toutes les actions de la Compagnie appartiennent aujourd'hui à la société du chemin de fer de Bagdad.

Cette ligne devait être l'amorce d'une grande voie remontant vers la mer Noire, mais chaque fois que le prési-

dent du conseil d'administration, baron Evain de Vendeuvre tenta des démarches pour obtenir le prolongement, il se heurta à l'opposition sourde des Allemands qui nourrissaient déjà le projet du Bagdad-Bahn et tous ses efforts demeurèrent vains, d'autant plus qu'ils étaient ceux d'un simple particulier, tandis que derrière le moindre Allemand il y a toujours le gouvernement Allemand et le Kaiser. C'est une constatation qu'ont pu faire tous ceux qui ont habité assez d'années la Turquie et qui ont bien voulu observer.

Un moment, cependant, la Compagnie a pu se croire près du succès, le Seraskerat ayant donné un avis favorable au prolongement de la ligne jusqu'à Diarbékir, pour des raisons stratégiques de haute importance. En effet, Diarbékir est la position militaire centrale de la Turquie d'Asie, d'où une armée peut rayonner dans tous les sens et, à ce point de vue, elle a une bien autre valeur qu'Erzeroum qui, à cause de sa situation excentrique ne peut couvrir que l'Asie Antérieure. Le veto des Allemands empêcha tout encore.

Après la concession aux Allemands de la ligne Koniah-Bagdad, le chemin de fer Mersine-Adana n'avait plus aucun avenir devant soi, la nouvelle ligne devant draîner tout le transit de l'arrière-pays d'Adana : il était condamné à mourir d'inanition. Par contre, s'il appartenait aux Allemands, il pouvait leur être d'un concours précieux, car il les mettait en communication avec la mer et Mersine pouvait suppléer Alexandrette. Les produits de l'Osroène, de la Karamanie, de la Cilicie au lieu de faire le grand détour par Éski Schéhir et Constantinople pouvaient d'ores et déjà s'écouler par Adana et Mersine. La Deutsche Bank a donc acheté en 1906 toutes les actions de la Compagnie Mersine-Adana.

On a déploré la chose dans les quelques journaux français qui daignent s'occuper d'une manière suivie des affaires d'Orient, mais à qui la faute? Cette entreprise française n'ayant jamais été soutenue par les pouvoirs publics français — comme tant d'autres françaises, d'ailleurs — était

acculée à la ruine ou à la faillite, aux deux mêmes, celle-ci devant être la conséquence et le commencement de celle-là: les actionnaires ont bien fait de vendre et de sauver ainsi leur argent. Au surplus, il n'y avait pas à s'indigner de cela vu que le Bagdad-Bahn se construit principalement avec de l'argent que les banques françaises ou soi-disant telles draînent sur la place de Paris pour le compte de leur associée de Berlin, la Deutsche Bank. C'est l'argent français qui fournit aux Allemands le moyen de réaliser l'asservissement économique de l'Asie Mineure et de la Mésopotamie.

6° *Smyrne-Dardanelles*, en passant par Ismidt avec embranchement sur Kara-Bigha, 450 à 500 kil. à 1 mètre d'écartement, concédé en janvier 1914 à la société Omnium d'entreprises de Paris pour 99 ans.

III. En Asie Mineure et Mésopotamie : *Chemin de fer de Bagdad* concédé à la Société du chemin de fer d'Anatolie, autrement dit à la Deutsche Bank le 5 mars 1903.

Le chemin de fer de Bagdad pouvait partir de deux points : Angora, au nord; Koniah, au Sud. Le tracé du nord était d'un établissement plus difficile et d'un parcours plus long mais il présentait de grands avantages stratégiques pour la Turquie, en lui permettant de concentrer rapidement des forces imposantes en Arménie. Les Russes se déclaraient nettement opposés à ce tracé et les Allemands ne s'en souciaient guère, à cause de la trop grande dépense qu'il aurait occasionnée. La voie du Sud, partant de Koniah fut donc préférée. Primitivement la ligne devait passer par Adana; Aïntab, Biredjik, point où commence la navigation de l'Euphrate, Ourfa, l'ancienne Edesse, Diarbékir, et descendre le Tigre jusqu'à Mossoul. De cette dernière ville, elle continuait par la rive gauche du fleuve jusqu'au confluent de celui-ci avec l'Euphrate et jusqu'à Bassorah. D'après la convention du 5 mars 1903, la ligne, en partant de Koniah traverse Karaman et Eregli et, après avoir franchi la chaîne du Taurus, arrive à Adana. De là, elle remonte dans la vallée du Djihoun, l'ancien Pyramus, se dirige à l'est, en passant par Haminieh, Kazanali, Killis,

Tell-Habesch, pour atteindre l'Euphrate à une vingtaine de kilomètres au sud de Biredjik. Le fleuve franchi, elle remonte au nord-est et par Harran, Nissihir, Avniat, arrive à Mossoul. De ce point, elle infléchit au sud, en longeant la rive droite du Tigre jusqu'à Bagdad. Là, elle oblique sur l'Euphrate qu'elle franchit à Musseyib, dessert Nadjef — lieux de pélerinage des Schiites — Zobéir et Bassorah. De Zobéir, un embranchement doit courir directement vers le golfe Persique pour l'atteindre en un point à fixer ultérieurement.

Cette ligne principale comporte trois embranchements : de Tell-Habesch à Alep; d'un point à déterminer sur la ligne à Ourfa ; de Sadijé, sur le Tigre, à Arékine, près de la frontière persane.

En outre la Société d'Anatolie a, aux mêmes conditions de construction et d'exploitation que pour la ligne principale, droit de préemption pour des embranchements devant desservir Aïntab, Marasch, Birédjik, Mardin, Erbil (l'ancien Arbelles), Hitt. Ce dernier qui partira probablement de Tigrit, réunira la ligne à l'Euphrate à travers une des parties les plus fertiles de la Mésopotamie.

D'après la convention et le cahier des charges, le chemin de fer est divisé en sections d'environ 200 kilomètres chacune et la ligne entière, avec ses embranchements, doit être achevée dans un délai de huit ans. Mais il y a tant d'exceptions prévues que les Allemands ont le temps qu'ils veulent pour construire.

Les sections achevées jusqu'ici forment trois réseaux séparés qui ne seront réunis que lorsque les parties difficiles du Taurus cilicien et de l'Amamus seront terminées.

Voici quelles sont les parties achevées :

*Premier réseau*, à l'ouest du Taurus cilicien : Koniah-Boulgourlou, 200 kilomètres; Boulgourlou-Ouloukichla, 37 kil.; Ouloukichla-Karabounar, 63 kil. 1/2.

*Second réseau*, Plaine d'Adana, entre le Taurus et l'Amamus : Dorak-Adana-Osmanié, 114 kil. 7; Adana-Mersine, 67 kilomètres; Toprakkalé-Alexandrette, 60 kilomètres.

*Troisième réseau*, entre l'Amamus et l'Euphrate : Radjous-Alep-Djerablous, 202 kil. 7. On espère livrer à la circulation, d'ici peu de temps, le tronçon Bagdad-Samarra, ainsi que 110 kilomètres au delà de Djerablous vers la Mésopotamie septentrionale.

IV. En Syrie. 1° *Jaffa-Jérusalem*, 86 kil. 659, à écartement d'un mètre; concédé en 1890 à une compagnie française et livré à l'exploitation en septembre 1892.

2° *Chemin de fer Damas-Hamah et prolongement* comprenant : la ligne Beyrouth-Damas 147 kil., avec une voie de raccordement de la gare aux quais de Beyrouth longue de 2204 mètres; la ligne Damas M'zérib (Hauran), 100 kil., toutes deux à écartement de 1 m. 05; la ligne Rayak-Alep, 331 kil. à écartement normal.

Les deux premières lignes ont été concédées en décembre 1891, à une Société française. Celle-ci obtenait en juin 1893, la concession d'une ligne reliant Damas à Birédjik, 550 kilomètres, avec prolongement éventuel jusqu'à Telek. Par un acte additionnel en date du 12 octobre 1896, la construction de la ligne Damas-Birédjik fut suspendue pour cinq années à partir du 1er janvier 1897. En vertu d'un nouvel acte additionnel du 28 mai 1900, la section Rayak-Hama devait être construite dans un délai maximum de trois ans. Le 18 mai 1905, le gouvernement accordait à la société la section de Hama-Alep. Celle-ci a été ouverte à l'exploitation dès le mois d'octobre 1906.

V. En Syrie et en Arabie : *Chemin de fer du Hedjaz*, reliant Damas à Médine et à La Mecque, long de 1320 kilomètres, et son embranchement de Caïffa, 163 kilomètres, c'est l'œuvre du panislamisme. Tout le monde musulman a été invité à participer par des souscriptions à la construction de ce chemin de fer destiné à faciliter aux fidèles du Prophète l'accès des villes saintes et leur permettre d'accomplir plus aisément le pèlerinage du tombeau de Mahomet. C'était pour le gouvernement d'Abd'ul Hamid un moyen de se mettre en relations directes avec les personnages musulmans les plus en vue des pays soumis à des puissances étrangères sans que celles-ci pussent en prendre ombrage

et continuer, sur une plus grande échelle et avec plus de liberté, ses menées en Égypte, en Tunisie, en Algérie, aux Indes, pour préparer, le cas échéant, un soulèvement général de l'Islam contre les Européens.

A vrai dire, le chemin de fer du Hedjaz est avant tout une ligne stratégique qui n'est destinée aux pèlerins que par-dessus le marché. La plupart des musulmans des pays étrangers n'auront aucun avantage à aller débarquer à Caïffa pour prendre le train qui les conduira à Deraat et, de là, aux villes Saintes, quand même le trajet serait gratuit pour eux. Les pèlerins venant de Java et des Indes continueront à débarquer à Djeddah pour gagner La Mecque en caravanes, il en sera de même des pèlerins égyptiens qui s'embarqueront pour Djeddah à Suez et à Kosseïr. Les seuls qui pourraient songer à profiter du chemin de fer du Hedjaz seraient, en dehors des pèlerins du Caucase, ceux du Maroc et de l'Algérie. Le grand avantage du chemin de fer du Hedjaz, au point de vue du pèlerinage est que la caravane sacrée, qui porte les cadeaux du sultan à La Mecque et qui part de Damas, au lieu de s'enfoncer dans le désert et d'être exposée à être razziée par les Bédouins, sera transportée par la voie ferrée. Au lieu de mettre plusieurs semaines pour effectuer le voyage, en courant le risque de nombreux dangers, elle ira en quelques jours, sans péril.

Au point de vue politique et militaire la ligne a une importance capitale et, véritablement, Abd'ul Hamid était en droit de dire que c'était la grande idée de son règne. La théorie du panislamisme étant fondée sur le principe du Khalifat, il est indispensable que celui-ci continue à appartenir aux Ottomans et, pour cela, il faut que l'Arabie ne puisse échapper à leur domination. Or, depuis des années, la situation est très critique pour les Turcs dans la péninsule arabique. L'insurrection y est à l'état endémique et l'Angleterre n'attend que l'occasion favorable de réaliser ses plans d'établissement d'un protectorat qui fera de l'Arabie une dépendance de l'Egypte. Elle enserre la péninsule par Aden, d'où elle agit dans l'Yemen et dans l'Assyr, soutenant sous-main Mahmoud Yahya Hamed-ed-Dine et

Seyid Idriss; par l'Oman, dont presque tous les chefs sont pensionnés par elle; par Kowéit, placé sous son protectorat virtuel, d'où elle fait parvenir des armes et des munitions à Abd'el-Aziz Ibn-Séoud, l'émir wahabite; par le Nedj, où les Wahabites sont devenus ses clients. Au Hedjaz même règne l'anarchie et les villes saintes sont à la merci d'un raid des Wahabites. Pour transporter des troupes en Arabie, la voie de mer, longue et coûteuse, ne permettait d'agir que par petits paquets. Un chemin de fer reliant Damas aux villes saintes donne à la Porte toute latitude d'envoyer au Hedjaz autant de troupes que les circonstances l'exigeront et de constituer à La Mecque et à Médine des centres d'opérations qui permettront une action efficace et contre l'Assyr et contre le Nedj pour y établir effectivement l'autorité ottomane. Le mouvement anti-turc qui se dessine dans le monde arabe en sera du coup enrayé. Le panislamisme en acquerra une nouvelle force de propagande anti-française et anti-anglaise, car c'est surtout contre la France et l'Angleterre qu'il est dirigé. Les Turcs ont toujours l'espoir de chasser les Français de l'Algérie et de la Tunisie, et les Anglais de l'Egypte. Ils comptent sur l'Allemagne pour les y aider.

Pour la construction de ses chemins de fer, le gouvernement ottoman s'est imposé de lourds sacrifices. Le service des garanties kilométriques absorbe une bonne partie de ses revenus les plus clairs, ceux des dîmes. En théorie générale, la multiplication des voies ferrées dans un pays ne peut que favoriser le développement de sa richesse économique, mais encore faut-il qu'elles soient établies de façon à répondre aux besoins des contrées qu'elles desservent et à ouvrir des débouchés à des centres réels de production. Or, en plus d'un cas, on est en droit de se demander si le gouvernement a été bien inspiré en consentant les sacrifices qu'il fait.

Les garanties kilométriques accordées par l'État affectent trois formes différentes : 1° garantie kilométrique franche : l'État garantit un minimum de recettes et si ce minimum n'est pas atteint, il paie la différence quelle qu'elle soit; —

2° garantie kilométrique avec contre-garantie : l'État garantit aussi un minimum de recettes, mais le concessionnaire contre-garantit à l'État que sa subvention de garantie ne dépassera pas un certain montant; — 3° l'État abandonne à l'exploitant une partie de la recette, par exemple la moitié, dont il ne garantit pas le montant, mais il garantit le montant de l'autre moitié destiné à couvrir les charges financières. Les lignes garanties selon l'un ou l'autre de ces trois modes, sont :

*Chemin de fer d'Anatolie*, garantie de 10 300 francs pour Haïdar-Pacha-Ismidt, et de 15 000 francs pour Ismidt-Angora ; affectation à la garantie la totalité des dîmes des sandjaks traversés Ismidt, Erthogrul, Kutahia et Angora ; insuffisance à combler par l'État : pour l'exercice 1907-08, 1 811 706 fr. 49 ; pour l'exercice 1908-09, 2 956 175 francs.

Garantie de 13 823 fr. 40 pour Eski Schéhir-Koniah, mais sans que l'État ait à payer plus de 6 734 fr. 30 par kilomètre quelle que soit l'infériorité des recettes; gage : dîmes de toute nature des sandjaks de Trébizonde et de Gumuch-Hané ; insuffisance à la charge du gouvernement : pour l'exercice 1907-08, 2 999 748 fr. 47 ; pour l'exercice 1908-09, 2 590 920 fr. 56.

*Smyrne-Cassaba et prolongement* : garantie du premier réseau Smyrne-Cassaba-Ala-Schéhir et embranchements une annuité de 2 310 000 francs, à couvrir par la moitié des recettes brutes, et en cas d'insuffisance par un prélèvement sur les dîmes du Sandjak d'Aïdin ; insuffisance à la charge de l'Etat : pour l'exercice 1907-08, 339 514 fr. 37 ; pour l'exercice 1908-09, 58 503 francs; garantie de la ligne de prolongement d'Ala-Schéher à Afioun-Kara-Hissar, 18 800 fr. assurée par le produit des dîmes des sandjaks traversés ; insuffisance : pour l'exercice 1907-08, 3 470 707 fr. 08 ; pour l'exercice 1908-09, 3 654 198 francs.

*Chemin de fer Damas-Hamah et prolongement* : garantie 13 600 francs, assurée par les dîmes des sandjaks d'Acre et de Damas; insuffisance à la charge du gouvernement : pour l'exercice 1907-08, 2 093 395 fr. 04 ; pour l'exercice 1908-09, 2 394 669 fr. 53

*Chemin de fer de Bagdad* (première section de Koniah à Boulgourlou). L'article 35 de la convention du 5 mai 1903 accorde au concessionnaire une annuité de 11 000 francs par kilomètre construit et exploité, et une somme annuelle de 4 500 francs par kilomètre pour les dépenses d'exploitation. Ces paiements s'effectuent de la manière suivante : un emprunt gouvernemental, au taux de 4 pour 100, avec un amortissement de 0,87538 pour 100, garantit l'annuité de 11 000 francs : le concessionnaire reçoit des obligations pour une valeur de 269 110 fr. 65 par kilomètre construit et exploité.

Pour la première section l'État a remis à la compagnie 54 millions de francs en obligations de l'emprunt 4 pour 100 conclu le 5 mars 1903, avec la Société des chemins de fer d'Anatolie. Pour couvrir l'annuité de cet emprunt s'élevant à L. T. 97 119 90, le gouvernement a affecté 106 000 L. T., sur les dîmes des sandjaks d'Alep et d'Ourfa et 36 000 sur les dîmes de certains cazahs des vilayets de Bagdad, Mossoul, Diarbékir et Aïdin.

L'annuité de 4500 francs pour les frais d'exploitation, qui doit être réduite après que les recettes auront atteint un chiffre déterminé, est garantie par l'excédent des revenus affectés à la garantie du chemin de fer d'Anatolie. L'insuffisance à combler par l'État a été : exercice 1907-1908 francs 2749,112 ; exercice 1908-1909 francs 2 732,03.

Le service des garanties kilométriques a donc exigé : frs 19382 187,10 pour l'exercice 1907-1908, et frs 19 834 000 pour l'exercice 1908-1909. Il s'écoulera bien des années encore avant que la plupart des lignes aient, par leur trafic, couvert la garantie de l'État, si même elles y arrivent jamais.

Le gouvernement actuel a pour programme de ne plus donner de garanties kilométriques pour la construction des chemins de fer à construire dans l'empire. Rien de mieux, mais avec quels capitaux ces chemins de fer se construiront-ils? Dénués de toute garantie, même d'intérêt, ils seront rapidement mis en déchéance et alors, le gouvernement turc se trouvera, à un moment donné, en présence d'interventions de puissances étrangères ; ou ils seront acculés à la

faillite, ce qui portera une atteinte directe au crédit de la Turquie, déjà si médiocre, ou bien, en mettant les choses au mieux, ils ne donneront que des lignes mal construites, mal exploitées, et toutes les difficultés consécutives pour le gouvernement.

Il est vrai que les jeunes Turcs sont encouragés dans leurs idées par les offres que leur font des syndicats qui, sans doute, s'illusionnent fort sur la rémunération possible des capitaux qu'ils engageront dans ces affaires. Ainsi, le gouvernement a été saisi de propositions de syndicats américains pour la construction, sans aucune garantie, de 2000 kilomètres de voies ferrés dans l'Asie-Mineure, l'Asie Antérieure et la Mésopotamie, avec la seule condition de la concession, pour une durée de 99 ans, de toutes les mines qui sont exploitées par l'État ou qui sont à découvrir dans une zone de vingt kilomètres de chaque côté de la ligne. Ce n'est pas sérieux.

Un projet de loi voté le 19 août 1909 par la Chambre des Députés a décidé la construction d'un chemin de fer, à petit écartement, au Yémen, allant de Hodeïdah à Sanna'a, avec deux embranchements : l'un de Hodeïdah au golfe de Djebana — où il n'y a absolument rien du tout et où le concessionnaire doit créer les installations nécessaires à l'accostage des bateaux, au débarquement des troupes et du matériel de guerre, etc. —; l'autre, de Sanna'a a Eumran. Le groupe financier français qui paraît-il, a conclu l'affaire, doit avoir trop d'argent et il a besoin de perdre cet excédent.

### Le Bagdad-Bahn et le partage économique de la Turquie d'Asie.

Bien qu'elle ait déclaré qu'elle considérait le traité de Londres comme inexistant et qu'elle ait prouvé par ses actes qu'elle le tenait pour nul et non avenu, la Porte en a retenu comme bonne et valable la clause relative à l'intégrité de la Turquie d'Asie et elle entend en faire la « grande charte » des rapports futurs de l'Empire Ottoman avec les

puissances. Ce n'est pas la première fois que des traités, et plus solennels que celui de Londres, ont enregistré des stipulations posant en principe l'intégrité de la Turquie. On sait ce qui en est résulté. D'ailleurs, ceux-là mêmes qui se posent le plus en gardiens vigilants de l'intégrité de la Turquie d'Asie sont ceux qui aspirent le plus à la mainmise sur l'Anatolie et la Mésopotamie. Frédéric le Grand avait accoutumé de dire : « Mon Dieu, gardez-moi de mes amis, je saurai me garder de mes ennemis ». Cette parole, les Turcs pourraient la méditer en songeant aux périls que leur fait courir le Bagdad-Bahn qu'ils ont concédé à leurs excellents amis les Allemands.

Dès l'origine, cette concession soulevait le problème de savoir si l'Anatolie et la Mésopotamie, tout en restant nominalement sous le sceptre du Sultan, deviendraient un apanage exclusif de l'Allemagne, au point de vue économique et même au point de vue politique. Mais le morceau était trop gros à avaler ; l'Allemagne dut compter avec l'Angleterre, la France et la Russie, chacune réclamant une part, et naturellement, c'est la Turquie qui dut faire les frais du règlement de comptes. Les négociations entamées par la Turquie avec chacune de ces quatre puissances et les pourparlers en cours entre l'une et l'autre, entre celle-ci et celle-là, sont les prolégomènes du partage économique de la Turquie d'Asie, en attendant le dépeçage politique.

Au surplus, le Gouvernement turc ne doit s'en prendre qu'à lui-même de ce qui arrive. Sa grande faute a été de persévérer dans les errements d'Abdul Hamid et de les exagérer même. L'ex-Sultan avait cru que, en se jetant dans les bras de l'Allemagne, il assurerait envers et contre tous le maintien de son autocratie. Les Jeunes Turcs, après avoir un moment hésité, se sont, comme lui, hypnotisés dans l'admiration des Allemands, convaincus qu'eux aidant, la domination ottomane en Europe et en Asie ne courait aucun danger. Ils ont été au-devant de toutes les exigences germaniques, ils se sont inféodés à l'Allemagne sans aucune réserve, livrant même ce qu'Abdul Hamid n'avait pas voulu concéder. Quand même les autres puis-

sances auraient été aussi désintéressées que la France qui n'a jamais eu de visées territoriales en Turquie, elles ne pouvaient laisser l'Allemagne accaparer la Turquie d'Asie pour en faire sa firme. L'Angleterre, la France et la Russie y ont des intérêts matériels et moraux si nombreux et si divers qu'elles ne sauraient les abandonner sans manquer à leurs nationaux et sans mentir à leur vocation historique. Elles ont donc dû demander un règlement à la Turquie et, naturellement à l'Allemagne. Du moment que le Gouvernement Ottoman livrait ses provinces asiatiques à l'Allemagne, elles se croyaient obligées de réclamer leur part des concessions de toute sorte accordées aux Allemands. Et comme aujourd'hui les questions politiques sont inséparables des questions économiques, celles-ci ouvrant la voie à celles-là, fatalement la tutelle économique de l'Europe entraînera pour la Turquie d'Asie la tutelle politique.

Après le règlement des comptes entre le Gouvernement et la Banque Ottomane, en 1886, dont il a été question déjà à propos de la dette flottante, certains commanditaires de la Banque à Londres et à Paris opinèrent pour une liquidation, estimant qu'il n'y avait plus de grosses affaires à traiter en Turquie et que les simples opérations de banque auxquelles on devait se consacrer ne donneraient que de maigres profits. L'avis contraire prévalut et on décida même d'étendre le cercle d'action de la Banque Ottomane de manière à assurer à celle-ci le monopole de toutes les entreprises en Turquie quelles qu'elles fussent. Sir Edgar Vincent, autrefois délégué des bondholders anglais et des néerlandais au Conseil d'administration de la Dette publique ottomane, puis directeur général des douanes égyptiennes, nommé directeur général de la Banque Ottomane, à la place de M. Forster, jugé trop vieux, fut chargé d'appliquer ce programme. Or, l'administration de Sir Edgar fut désastreuse. Sous elle, la Banque Ottomane se transforma en une maison de jeu. Une foule de Sociétés parasites, sur les titres desquelles la spéculation la plus effrénée se donnait libre cours, se créèrent et, quand elles sombrèrent, tout leur papier, à peine bon à vendre au poids, retomba sur la

Banque qui, jusqu'au dernier moment, avait voulu soutenir les cours exagérés auxquels on avait poussé des actions qui ne représentaient rien en réalité. Toute la réserve de la Banque était mangée et le portefeuille était bourré de valeurs non seulement véreuses mais fictives, entre autres des mines du Transvaal, n'ayant jamais existé que sur le papier. Il y avait eu sur la place de Constantinople un véritable affolement pour ces mines du Transvaal. Des actions émises à 2 L. T. étaient, en quelques jours montées à 15 L. T. La Banque faisait la plus grande propagande auprès de tous les déposants, pour les décider à convertir en valeurs minières leurs dépôts en argent. Quand les cours commencèrent à fléchir en Europe, la panique se déclara à Constantinople. La Banque, trop engagée pour pouvoir faire la part du feu, essaya de réagir et voulut soutenir les cours quand même. Elle accepta les actions de Sir Edgar au taux fictif où elles étaient montées, en nantissement d'avances. Cela dura jusqu'au moment où la débâcle, devenant irrésistible, submergea tout.

On allait se trouver en présence de deux alternatives également menaçantes : ou procéder à un appel de fonds, les actions de la Banque étant libérées seulement de moitié, ou liquider. Un appel de fonds n'avait aucune chance de réussir. Quant à la liquidation, ç'eût été une véritable catastrophe : la réalisation aurait produit une somme inférieure d'un million et demi de livres au capital versé. C'est alors que la Deutsche Bank offrit son concours à la Banque ottomane pour l'aider à sortir du gâchis dans lequel elle était embourbée. En décembre 1897, M. Théodore Berger, administrateur de la Banque ottomane à Paris, se rendait à Berlin avec cinq autres financiers français et, au nom d'un syndicat français avec participation belge, concluait avec la Deutsche Bank un accord relatif à l'unification des chemins de fer allemands et des chemins de fer français de Turquie ainsi qu'à la construction du chemin de fer de Bagdad.

Dans cette unification des chemins de fer l'apport des Allemands en lignes construites et exploitées était bien

supérieur à celui des Français et ceux-ci devaient conclure la différence en argent. Comme ils devaient en outre fournir 40 0/0 du capital nécessaire à la construction du chemin de fer de Bagdad, il en résultait que les débours des Allemands étaient réduits à la plus simple expression et que les Français supportaient la plus grosse part des charges financières de l'entreprise. La Deutsche Bank et le Syndicat franco-belge à la tête duquel était la Banque ottomane prenaient chacun 40 0/0 ; le reste était destiné à option, à l'Angleterre, à la Russie, etc. Les Allemands ne disposant que des deux cinquièmes des actions, l'influence germanique ne pouvait prédominer, disait-on, et le chemin de fer de Bagdad devenait une œuvre internationale. C'était une duperie. Tout d'abord, les participants belges du groupe français étaient les hommes de paille des Allemands. Dans toutes les entreprises en Turquie où les Allemands, pour une raison ou pour une autre, ne veulent pas paraître, les Belges se mettent en avant. C'est ainsi qu'ils ont fait le jeu des Allemands à la Régie des tabacs ; à la Compagnie des tramways, à la Dette publique ottomane quand le délégué allemand a demandé que la présidence ne fût plus dévolue aux seuls délégués français et anglais, mais alternât entre tous les membres du conseil. Dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad, ils devaient servir de rabatteurs aux Allemands. Quand bien même les Anglais et les Russes auraient pris la part qui leur était destinée, la prépotence des Allemands dans le chemin de fer de Bagdad était certaine.

La combinaison Banque ottomane-Deutsche Bank ayant échoué, les Allemands entreprirent seuls la construction de la ligne de Bagdad. Pour la première section, de Koniah à Boulgourlou, en pays plat, sans travaux d'art, pour ainsi dire, à exécuter, tout alla à souhait, d'autant plus qu'ils trouvèrent à Paris le tiers de l'emprunt de 54 millions, émis pour cette section. Les choses marchèrent même si bien que la Société de Bagdad économisa 18 millions sur les 54 qu'elle avait reçus en titres négociables. Mais la seconde section, de Boulgourlou à Adana, qui doit tra-

verser les hautes montagnes du Taurus, exigeait pour sa construction, des travaux des plus considérables et des plus coûteux qui devaient tripler, sinon plus, le prix du kilomètre de la première section. Le subside de 54 millions alloué par le gouvernement ottoman, joint aux 18 millions, représentant le boni de la construction de la première section, ne constituait qu'une somme de 72 millions absolument insuffisante. La construction du chemin de fer de Bagdad était arrêtée.

Mais les Allemands, il faut leur rendre cette justice, ont toujours dans toutes leurs entreprises en Turquie démontré un esprit de suite et de méthode, une ténacité alliée à la souplesse, une ingéniosité remarquables. Ils demandèrent à être autorisés à construire d'un seul coup quatre sections, du terminus actuel à Hélif, qui sera la station de Mardin, soit 840 kilomètres. De la sorte, ils gagnaient sur les troisième, quatrième et cinquième sections, qui sont en plaine et dont la construction est aisée, de quoi compenser les grosses dépenses nécessitées par la construction de la deuxième section pour la traversée du Taurus. L'affaire fut conclue le 2 juin 1908. Les emprunts nécessaires furent gagés au moyen des ressources financières disponibles sur les revenus désignés au remboursement d'une avance faite au gouvernement par la Deutsche Bank, sur l'excédent des dîmes engagées pour la garantie kilométrique du chemin de fer d'Anatolie, en attendant qu'en 1913 le gouvernement ottoman pût consacrer à cette entreprise l'excédent des revenus affectés à la Dette publique ottomane dont il devait avoir la libre disposition. Toutefois, une question restait à résoudre : comment le chemin de fer de Bagdad trouverait-il à emprunter les 220 à 230 millions — exactement 226 millions 053.441 fr. 20, d'après les chiffres spécifiés à l'article 35 de la convention du 5 mars 1903 — nécessaires pour pousser le chemin de fer jusqu'à Mardin. Le marché de Berlin ne pouvait absorber d'un seul coup un emprunt de cette importance, les disponibilités financières des Allemands étant tout à fait insuffisantes pour permettre un pareil effort. C'est alors qu'on revint à la combinaison de 1897, en

la modifiant, pour obtenir le concours du marché de Paris et celui du marché de Londres.

Une société pour la construction de chemins de fer en Turquie se fonda en décembre 1909, à Paris, en Suisse, au capital de 10 millions de francs — un chiffre bien modeste, qui ne saurait porter ombrage à personne — dont les créateurs furent la Deutsche Bank et la Banque ottomane. Celle-ci devait placer les titres de l'emprunt à Paris; sir Ernest Cassel devait être l'honnête courtier sur la place de Londres. Ce dernier choix était peu heureux. En effet, lors de l'emprunt turc de sept millions de livres turques, en 1909, deux millions devaient être placés par sir Ernest Cassel sur le marché de Londres : cinq cents mille livres seulement avaient été absorbées en Angleterre, le reste avait dû être remis à la Banque ottomane, laquelle avait été obligée de le garder en portefeuille. Ce précédent prouvait, à la fois, que la puissance financière de sir Ernest Cassel, malgré les innombrables affaires qu'il avait traitées en Egypte et les hauts appuis qu'on lui prêtait, était, en somme, assez limitée et que les Anglais n'avaient qu'une confiance très médiocre dans les affaires venant de Turquie. D'ailleurs le langage que tenait le *Times* en juin 1908, s'élevant contre toute participation éventuelle des capitaux britanniques au chemin de fer de Bagdad, permettait de conjecturer que sir Ernest Cassel subirait un échec complet.

Dès le principe, l'Angleterre avait pris position contre l'Allemagne à propos de la ligne de Bagdad. Le gouvernement britannique avait empêché la vente aux Allemands des actions du chemin de fer Smyrne-Aïdin, ce qui aurait donné à ceux-ci la prépotence économique en Asie Mineure ; il avait privé le chemin de fer de Bagdad de son débouché sur le golfe Persique, en plaçant Koweit sous le protectorat britannique, ce qui obligeait la Compagnie à installer son terminus à Khor-Abdallah. Toutes les difficultés que l'Angleterre suscita pour la mise en vigueur de la surtaxe douanière de 3 0/0, consentie par les puissances pour aider à l'application des réformes en Macédoine, provenaient, en réalité, de la crainte de voir le produit de

cette majoration appliqué en partie à la garantie du chemin de fer de Bagdad, pour permettre aux Allemands de pousser plus activement les travaux de construction.

Une grosse partie se jouait en Mésopotamie entre les Anglais et les Allemands. Abd'ul Hamid se préoccupait fort de la mise en valeur de la Mésopotamie, car la plus grande partie des terres susceptibles de culture et capables de rendement avaient été accaparées par la Liste civile, c'est-à-dire étaient devenues propriétés non de l'Etat, mais du sultan. Bien des projets furent formés à Yildiz pour la réfection des digues de l'Euphrate et de celles du Tigre ainsi que pour le rétablissement de la canalisation, qui, dans l'antiquité, et même jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane, faisait de la Mésopotamie une des contrées les plus fertiles. La Liste civile consacra même, à diverses reprises, des sommes importantes à l'étude de la navigation des deux fleuves. Mais, en fin de compte, rien de sérieux ne fut entrepris. Il en fut de cette question, comme de tant d'autres sous le règne d'Abd'ul Hamid ; les meilleures intentions furent paralysées par le choix déplorable de ceux qui étaient chargés de les mettre à exécution. Abd'ul Hamid, et c'est ce qui finalement l'a perdu, ne savait pas choisir les hommes qui devaient être les interprètes de sa pensée.

En 1907, les Allemands avaient résolu de fonder une banque à Bagdad : la concession leur avait été donnée par le sultan Hamid, quoi qu'en aient dit à l'époque les journaux allemands. Les démentis étaient intéressés, car on ne tenait pas à donner l'éveil aux Anglais sur les projets qu'on avait formés pour le chemin de fer de Bagdad et la partie qui se débattait à Constantinople entre l'Allemagne et l'Angleterre se doublait d'une autre partie qui devait s'engager à Téhéran. La nouvelle Banque de Bagdad devait entreprendre la construction de certains des embranchements que la convention du 5 mars 1903 reconnaît aux Allemands le droit d'établir — celui de Bagdad à Kerbela, la Mecque des Schiites, et celui de Bagdad à la frontière persane — en même temps qu'elle attaquerait les travaux de la grande ligne de Bagdad, en remontant vers Mossoul. L'embranchement à la

frontière persane avait une importance des plus considérables non seulement parce qu'il aboutissait à l'emporium commercial de Kermanchah, mais parce qu'il devait servir d'amorce à une ligne réunissant Bagdad à Téhéran, en passant par Chouster, avec embranchement de ce point sur Mohammérah, le port persan à l'embouchure du Chatt-el-Arab, au confluent de ce fleuve avec le Karoun.

Cela devait permettre aux Allemands de suppléer à Kowéit, en trouvant pour le Bagdad-Bahn un débouché sur la côte persane et menacer ainsi la prépondérance de la Grande-Bretagne dans le golfe Persique que les Anglais ont accoutumé de considérer comme une prolongation de leurs possessions de l'Océan Indien. L'Iran possède un énorme bassin pétrolier, non moins important que celui de la Mésopotamie, dont les produits auraient pu s'évacuer sur Mohammérah dans des conditions assez économiques. Dans les conditions actuelles le Bagdad-Bahn ne peut avoir de débouché sur le golfe Persique autre que Fao, dans le delta du Chatt-el-Arab, en dehors de la barre du fleuve. Pour y créer un port susceptible de recevoir les grands vapeurs, il faudrait des travaux tellement coûteux qu'il n'y a pas lieu d'y songer et encore les résultats qu'on obtiendrait seraient-ils très aléatoires. Mohammérah se trouve dans une situation meilleure que Fao, quoiqu'il soit loin de réunir les conditions voulues. Mais il n'était pas interdit de penser que, sur la côte persane, au sud — est de Mohammérah, dont les relevés hydrographiques sont encore à faire, il serait loisible de trouver une baie où le Bagdad-Bahn, au prix d'un détour, qui certes aurait été très grand mais qui n'aurait pas laissé d'être productif, aurait trouvé un libre débouché sur la mer.

La révolution en Perse et la révolution en Turquie ont fait échouer tous ces projets.

Abd'ul Hamid avait donné à la Liste Civile la concession de la navigation sur le Tigre et l'Euphrate et cette concession devait être exploitée par la Banque allemande de Bagdad, qui aurait été chargée du desséchement des marais formés par les inondations des deux fleuves, ainsi que de

la régularisation de l'Euphrate, du Tigre et du Chatt-el-Arab. Il existait, il est vrai, déjà deux services de navigation : l'un sur le Chatt-el-Arab, le Tigre et l'Euphrate, appartenant à une compagnie anglaise l' « Euphrates and Tigris steam navigation Compagny » fondée par la maison Lynch Brothers ; l'autre sur le Chatt-el-Arab et le Tigre, appartenant à une société ottomane ou plutôt à l'Etat qui s'était substitué à celle-ci.

En 1834, le capitaine Lynch avait obtenu du sultan Mahmoud un firman lui accordant le privilège de faire naviguer deux bateaux sur le Tigre et sur le Chatt-el-Arab. A vrai dire, le firman était donné au gouvernement britannique, car il ne portait aucun nom, et il y était dit qu'il était remis à l'Ambassade d'Angleterre pour être délivré à qui de droit. Le capitaine Lynch aurait été simplement le prête-nom du gouvernement anglais. Sous Abd'ul Medjid, la maison Lynch reçut l'autorisation de faire naviguer aussi un bateau sur l'Euphrate et, en 1841, elle régularisa, pour ainsi dire, sa situation.

En 1859, Geuzluku Réchid-Pacha, vali de Bagdad, fonda, à l'aide de capitaux versés par les négociants indigènes de Bagdad, une société de navigation, sous la démonination « Administration Oman. » Pendant son proconsulat à Bagdad, de 1861 à 1863, Midhat-Pacha donna une grande extension à ce service de navigation ; mais après son rappel, la compagnie périclita à cause de sa mauvaise administration. Des huit navires qui composaient sa flotte, il n'en resta bientôt plus que trois qui, de jour en jour devenaient moins aptes à la navigation. Quant aux autres, un avait fait naufrage, un second avait brûlé, les trois derniers étaient hors d'usage.

En 1889, Mustapha Assym-Pacha, vali de Bagdad, entreprit de relever la Compagnie, en constituant une société anonyme ottomane : il comptait trouver ainsi chez les capitalistes indigènes les fonds nécessaire à l'achat de nouveaux bateaux.

La tentative échoua. En 1892, le ministère de la Liste Civile prit, à son tour, l'initiative de la formation d'une

société anonyme ottomane, avec sa participation. La combinaison ne réussit pas plus que la précédente. Enfin, en 1899, un Iradé impérial accorda à la Liste Civile l'exploitation du service de la navigation sur le Tigre et l'Euphrate. De nouveaux bateaux furent commandés en Angleterre, mais la compagnie ottomane ne put lutter avantageusement contre la compagnie anglaise. Les bateaux anglais, fort bien entretenus, remontent à Bagdad en quatre ou cinq jours; ils redescendent à Bassorah en trois ou quatre jours, selon l'état des eaux. Les bateaux ottomans mettent de sept à huit jours pendant les hautes eaux et de quatorze à quinze, pendant les basses eaux, pour remonter à Bagdad. Ne pouvant charger beaucoup de matériel, ils prennent, pour suppléer à cette insuffisance, des barques à la remorque, ce qui ralentit beaucoup leur vitesse. Les bateaux anglais ont le transport de la malle des Indes et font concurrence aux bateaux ottomans pour les transports des groups, car on leur donne la préférence, quoique leurs tarifs soient plus élevés.

Les négociations entamées en 1907 entre la Liste Civile et les Allemands pour la concession à ceux-ci de la navigation sur le Tigre et l'Euphrate, de la régularisation du cours des deux fleuves et de l'irrigation de la Mésopotamie, furent interrompues par la révolution de 1908. Le gouvernement constitutionnel décida que l'Etat lui-même entreprendrait les travaux de l'irrigation et il entra en pourparlers avec la compagnie anglaise pour une fusion de celle-ci avec la compagnie ottomane. La nouvelle société aurait été ottomane et la moitié des actions auraient été réservées à des sujets ottomans. Elle aurait eu le monopole de la navigation sur les deux fleuves et ses bateaux auraient pu remonter jusqu'à Mossoul, d'un côté, et Diarbékir, de l'autre. C'eût été un coup des plus sensibles porté au futur chemin de fer de Bagdad, car il l'aurait mis dans une posture des plus mauvaises; aussi l'influence allemande usa-t-elle de tous les moyens dont elle pouvait disposer pour faire échouer la combinaison. La convention préliminaire passée par le cabinet Hilmi-Pacha avec la maison Lynch

fut attaquée avec violence par la presse turque de l'opposition, au nom de la doctrine formulée par le Comité : « La Turquie aux Turcs », doctrine d'après laquelle une concession quelconque ne pouvait être donnée qu'à des sujets ottomans.

Une question de droit constitutionnel fut soulevée qui devait faire tout échouer : le gouvernement ne pouvait accorder de concession sans l'autorisation préalable du parlement ; par conséquent la convention Lynch ne pouvait être signée par le ministère avant qu'elle eût été approuvée par la Chambre. Le Sénat se prononça en faveur de cette doctrine.

Une interpellation se produisit à la Chambre, qui occupa deux séances, celles du 11 et du 13 décembre 1909. Après des débats violents et confus, le cabinet Hilmi-Pacha obtint, par 168 voix contre 8 et 45 abstentions, un vote de confiance qui équivalait à l'enterrement de la convention Lynch. En effet l'ordre du jour stipulait que la convention ne devait comporter aucun engagement financier de la part du gouvernement. C'était en détruire toute l'économie. La maison Lynch n'accepta pas les modifications qu'on voulait introduire après coup dans la convention arrêtée entre elle et le gouvernement ; elle rompit les pourparlers, annonçant qu'elle remettait l'affaire entre les mains du gouvernement anglais pour qu'il fît valoir les droits à lui acquis en vertu des firmans de 1834 et de 1841. Quelques jours après le cabinet Hilmi-Pacha tombait, en grande partie à propos de cette question Lynch qu'il persistait à vouloir mener à bonne fin, estimant qu'il y avait pour la Turquie plus d'intérêt à ménager l'Angleterre que l'Allemagne.

Cependant l'influence allemande à Constantinople, qui avait semblé péricliter à la suite de la chute de l'absolutisme, n'avait pas tardé, grâce à l'habileté de l'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, baron Marshall von Bieberstein, et à l'appui qu'il trouvait dans le parti militaire unioniste à reprendre le dessus. La diplomatie allemande s'ingéniait à trouver les disponibilités nécessaires non seulement à la seconde tranche de l'emprunt Boulgourlou-Hélif (119 millions de francs), mais les trois tranches, de 54 millions chacune,

devant constituer l'emprunt El Hélif-Bagdad. Pour cela, elle aurait désiré que la Turquie qui, d'ailleurs, en avait besoin pour l'ensemble de son budget, fût autorisée à relever de 4 0/0 les droits de douane sur les marchandises étrangères importées. La Russie, l'Angleterre et la France ne consentaient à cette majoration que si elle ne devait, en aucun cas, servir à gager un emprunt pour le Bagdad-Bahn, à moins que leur participation à l'entreprise ne fût assurée d'une façon plus acceptable qu'auparavant. Ce fut à la Russie la première, comme étant la plus facile à amener à composition, que l'Allemagne s'adressa. Pour contraindre Pétersbourg à entrer en conversation, elle montra brusquement en avril 1910 la perspective de la concession à des Allemands de chemins de fer dans la zone réservée en Perse à la Russie en vertu de son accord avec l'Angleterre. Cette menaçe d'une intervention allemande dans les affaires de Perse inquiéta assez la Russie pour décider le ministre des affaires étrangères, M. Sazonow, à aller, à Potsdam, traiter directement avec le chancelier comte de Bethman-Holweg. Il en résulta, le 4 novembre 1910, un projet d'arrangement dont l'*Evening Times* donna une version qui suscita en France des critiques assez acerbes, car une bonne partie de l'opinion publique y voyait suivre une dénonciation par la Russie de l'alliance franco-russe, du moins une tendance de Saint-Pétersbourg à faire bande à part et à exploiter l'alliance à son profit exclusif.

Questionné à ce propos à la Chambre des députés, M. Pichon, ministre des affaires étrangères, disait le 12 janvier 1911, que le gouvernement français et le gouvernement anglais avaient été tenus au courant de ce que M. Sazonow avait été traiter à Potsdam. Mais la Porte, qui était restée en dehors de tout, s'émut, et le 9 février, Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères, avisait l'ambassadeur d'Angleterre que le gouvernement ottoman désirait entrer en pourparlers avec le gouvernement britannique sur les questions relatives à la Mésopotamie et au golfe Persique. Une démarche identique était faite auprès

de l'ambassade de France pour les questions soulevées par le Bagdad-Bahn et d'autres projets de chemins de fer. Enfin, la Porte entamait des négociations avec la Compagnie du Bagdad pour l'établissement des conditions de la prolongation de la ligne au delà d'El Hélif. Ces négociations aboutirent rapidement. Le 21 mars intervenaient trois conventions relatives respectivement au tronçon Hélif-Bagdad, à l'embranchement d'Alexandrette, à la construction du port de cette ville.

Par la première, la Compagnie renonçait à l'affectation des nouveaux revenus destinés à couvrir l'allocation annuelle spécifiée à l'article 53 du contrat de 1903, accordée pour la construction et l'exploitation du tronçon Hélif-Bagdad. La somme à payer à la Compagnie devant être prise sur le reliquat de l'excédent des revenus nets de la Dette Publique appartenant au gouvernement, d'après l'article 7 du décret de Mouharrem, déduction faite de la surtaxe douanière de 3 pour 100, la Compagnie renonçait donc à tous droits découlant des contrats échangés précédemment concernant le produit de la surtaxe de 4 pour 100 que le gouvernement essaie d'établir. Ladite somme serait acquittée sur l'excédent des recettes des dîmes affectées comme garantie kilométrique aux 200 premiers kilomètres de la ligne de Bagdad et aux lignes ottomanes d'Anatolie (*article* 2). La Compagnie avait le droit de demander au gouvernement d'émettre en bloc ou séparément les séries d'emprunt 4, 5 et 6, chacune de 54 millions de francs, à partir de la signature de la présente convention (*article* 4).

La seconde convention accordait à la Société du chemin de fer de Bagdad la concession de la construction et de l'exploitation d'une ligne à large voie entre Alexandrette et Mustafa-Bey ou Osmanié (*article* 1er), concession qui devait prendre fin en même temps que celle du tronçon entre Hélif et le deux-centième kilomètre de la ligne de Bagdad (*article* 3). Les travaux devaient être terminés dans un délai de deux ans à partir de leur approbation (*article* 5). La Compagnie construisait la ligne à son gré, à ses risques et périls, sans demander aucune garantie ou secours au

trésor (*article* 6). Le gouvernement ne pouvait racheter ce tronçon sans racheter également celui de Boulgoulou-Hélif. En cas de rachat, l'annuité à payer par l'État jusqu'à la fin de la concession était égale au produit moyen des cinq années précédant l'achat, déduction des sommes revenant à l'État. Elle ne pouvait être inférieure à l'amortissement à 6 pour 100 des dépenses de premier établissement et des travaux supplémentaires. L'État acquittait, en outre, le déficit des revenus bruts (*article* 10)[1].

La troisième convention visait la concession à la Société du port de Haïdar-Pacha, *alias* la Deutsche Bank, de la construction à Alexandrette d'un port permettant aux bateaux d'accoster directement les quais. Primitivement, le port d'Alexandrette et le chemin de fer Alexandrette-Alep étaient dévolus à la France; mais la maladresse du gouvernement de Paris, qui ne voulut jamais écouter les conseils de l'ambassade de Constantinople, avait amené une renonciation à tout droit d'option et sans la moindre compensation. Quand, en 1903, la signature de la convention du Bagdad-Bahn fit comprendre au gouvernement français l'étendue de sa faute, c'était trop tard. La Compagnie allemande avait le droit également de faire construire à Payas, un peu au nord d'Alexandrette, dans le golfe, une échelle pour l'embarquement et le débarquement des troupes et des voyageurs (*article* 6).

En échange de ces trois concessions, la Société du Bagdad renonçait au tronçon Bagdad-golfe Persique, à la concession du port de Bassorah, ainsi que du port à construire en un point du golfe Persique, contre une indemnité à fixer ultérieurement.

En négociant avec les Allemands l'abandon de la section du golfe Persique, la Porte avait voulu trouver un terrain d'entente avec l'Angleterre, opposée au Bagdad-Bahn, surtout à cause de ses intérêts dans le golfe. Le 22 mai, lord Curzon, ex-vice-roi des Indes, déclarait à la Chambre

1. Cette ligne, dénommée Toprak Kalé-Alexandrette, a été livrée à l'exploitation le 30 octobre 1913.

haute que le gouvernement britannique ne saurait se prêter à la participation de capitaux anglais à la construction du chemin de fer de Bagdad sans obtenir des garanties pour son commerce et ses intérêts politiques. La première de ces garanties était que la section à construire, Bagdad-golfe Persique, fût sinon anglaise, du moins internationale et que l'Allemagne ne pût avoir une situation prépondérante. En second lieu, l'Angleterre voulait que la Turquie reconnût les traités passés avec le cheïkh de Kowéit et celui de Mohammérah, et refusait de concéder au gouvernement ottoman le contrôle du Chatt-el-Arab. La Porte proposait que le capital ottoman entrât pour 40 pour 100 dans la construction de la section Bagdad-golfe, la part des Allemands, des Anglais et des Français devant être de 20 pour 100. L'Angleterre refusa, les 40 pour 100 turcs ne pouvant que renforcer les 20 pour 100 allemands, et proposa une participation égale de 20 pour 100 pour les Ottomans, les Allemands, les Anglais, les Français et les Russes.

Entre temps, était signé à Pétersbourg, le 19 août 1911, l'accord russo-allemand, annoncé dès le lendemain de l'entrevue de Potsdam. Le texte était à peu près le même que celui publié par l'*Evening Times*; la plus grande différence consistait dans le numérotage des articles. En échange de la promesse de l'Allemagne de ne pas rechercher pour ses nationaux des concessions de chemins de fer ou autres entreprises du même genre dans la Perse du Nord et dans une zone correspondant à peu près exactement à celle que l'accord russo-anglais du 31 août 1907 reconnaissait comme sphère d'influence russe, le gouvernement de Saint-Pétersbourg s'engageait « à ne pas prendre de mesures visant à entraver la construction ou à empêcher la participation des capitaux étrangers au chemin de fer de Bagdad, à condition, bien entendu, que cela n'entraîne pour la Russie aucun sacrifice de nature pécuniaire ou économique » (*article* 4). En outre, la Russie s'engageait à faire accorder aux Allemands, en Perse, une voie ferrée partant de Téhéran pour se raccorder avec l'embranchement Sadidjé-Hanekin de la

ligne de Bagdad, dès que cet embranchement aurait été achevé (*article* 2).

Si les négociations entre la Porte et l'Angleterre n'avançaient pas, les pourparlers anglo-allemands aboutissaient à un premier résultat. Le 5 juillet 1912, une convention était signée entre la Deutsche Bank, concessionnaire du chemin de fer de Bagdad, et l'Euphratis and Tigris steam navigation Company, société anglaise présidée par M. Lynch, pour la constitution d'une société dite « des transports fluviaux en Orient », ayant pour objet de préparer l'amalgamation de la Compagnie Lynch et de l'administration fluviale ottomane, exploitant la navigation du Chatt-el-Arab. Cet accord, qui semblait ne concerner que des intérêts particuliers, n'était que le prélude d'ententes plus importantes.

Le 16 mai 1913, les journaux turcs annonçaient avec enthousiasme que les négociations qui se poursuivaient à Londres depuis cinq mois entre l'ex-grand-vizir Hakki-Pacha et sir Edward Grey avaient abouti au plus heureux résultat. Au dire du *Tasviri Efkiar*, la Turquie reconnaissait le protectorat anglais sur Kowéit dont jusqu'alors elle revendiquait la souveraineté à laquelle protestaient les organes du Comité Union et Progrès elle ne renoncerait jamais. Elle accordait aux Anglais le monopole de la navigation sur le Chatt-el-Arab, avec la construction d'un port à Bassorah ; la construction et l'exploitation du tronçon Bassorah-Kowéit ; le libre passage en transit, par le Chatt-el-Arab, des marchandises anglaises destinées à Mohammerah. En échange l'Angleterre prêterait à la Turquie cinq millions de livres turques pour lui faciliter l'application des réformes en Syrie et en Arménie. En outre, elle consentirait un grand emprunt qui permettrait à l'empire ottoman de subvenir à ses besoins financiers. Enfin, elle agréait les demandes turques pour la majoration des droits de douane, la taxe de la patente, les monopoles, etc.

Un autre journal turc, le *Tanine*, qu'on pouvait considérer comme le moniteur de l'Union et Progrès ne se sentait pas d'aise de cet accord qui, selon lui, était destiné à chan-

ger la face de l'Europe, en général, et de la Triple Entente en particulier. Ce n'était pas qu'il s'agît d'une nouveauté ; on ne faisait que revenir aux conventions d'antan, comme le traité de Chypre du 4 juin 1878. Et la feuille turque se félicitait de ce que l'entente anglo-française était brisée, de fait, disant :

« Le *Temps* — une dépêche télégraphique a signalé ici un article de ce journal contre l'accord anglo-turc — se fâche tout rouge parce que le rapprochement anglo-turc sert au rapprochement anglo-allemand. Est-ce une faute de notre part d'avoir décidé de ne plus provoquer un antagonisme anglo-allemand si préjudiciable à nos intérêts... Si dans les affaires économiques la France a enregistré un insuccès, la faute en est à un diplomate qui, durant son séjour au quai d'Orsay, a trop voulu faire plaisir à la Russie. Le *Temps* parle encore de l'inaction de la France dans la question de Syrie et de la diminution de l'influence française au profit de l'Angleterre. C'est un aveu instructif pour tous les patriotes syriens. Nous en sommes reconnaissants au *Temps*, car son article réveillera l'opinion.

« Mais, à cette occasion, nous devrons constater quel paradoxe est l'amitié anglo-française. La France trouverait-elle encore comme à Fachoda, un adversaire dans la Grande-Bretagne? »

Prenant leurs désirs pour des réalités, les journaux turcs allaient un peu vite en besogne. Le 29 mai, à la Chambre des Communes sir Edward Grey remettait les choses au point. En ce qui concernait le chemin de fer de Bagdad les négociations, disait-il, n'étaient pas encore ratifiées ou conclues et il était impossible de donner des détails.

« Nous avons en main le brouillon de certains accords avec la Turquie, qui nous l'espérons, seront finalement signés. Fournir des détails à leur sujet au lieu d'en faire connaître la totalité ce serait s'exposer à voir l'opinion, en d'autres pays, exagérer l'importance de ces détails, leur donner une portée, un relief qu'ils n'ont pas et soulever d'avance le sentiment public contre les accords en entier. »

Le point central de l'accord avec la Turquie relativement

au Bagdad-Bahn est que la ligne ne dépassera pas Bassorah sans le consentement du gouvernement anglais. Si la Grande-Bretagne ne fait pas d'arrangements pour que le rail aille plus loin son terminus sera Bassorah.

C'était la théorie qu'avait toujours soutenue la presse anglaise. Ainsi en juin 1912, le *Times* disait qu'il était indispensable de connaître exactement les compensations promises aux Allemands en échange de la section Bagdad-Golfe. En effet, en abandonnant celle-ci, les Allemands avaient renoncé à la garantie kilométrique correspondante et « apparemment, le gouvernement turc avait pris l'engagement de leur donner une compensation ». Ce point ne pouvait être examiné de trop près par la Compagnie internationale se chargeant de la construction de la dernière section, qui ne saurait accepter des charges trop lourdes. Et l'organe anglais concluait :

« Plus importante encore est la question du terminus. On sait qu'il y a quelques semaines un journal allemand a fait courir le bruit qu'on aurait renoncé à prendre Kowéit comme terminus et que la ligne aboutirait à Khor-Abdullah. La solution de beaucoup la plus simple c'est de terminer le chemin de fer à Bassorah, le principal centre de la région et, de beaucoup, le plus ancien port de la Mésopotamie.... Le choix de Bassorah écarterait la seule objection sérieuse que l'Angleterre ait contre la construction du Bagdad-Bahn. En outre, le choix de Bassorah permettrait à la Turquie de reconnaître le cheïkh de Kowéit comme chef indépendant sous notre protection, sans porter atteinte aux droits titulaires que peut réclamer le sultan. »

Le projet de convention anglo-turc assurait à la Grande-Bretagne les avantages qu'elle réclamait dans la région de Kowéit. Sir Edward Grey fut très explicite à cet égard.

« L'arrangement que nous faisons, dit-il, met un terme aux appréhensions que nous avons eues au sujet du golfe Persique. Il sauvegarde nos intérêts et l'Allemagne sait qu'il ne lèse pas les siens. Il est entendu que tout prolongement de la ligne au delà de Bassorah ne pourra être fait sans un accord avec nous. La Turquie s'engage à accepter

le maintien du *statu quo* à Kowéit; en d'autres termes les accords conclus par les cheïkhs de Kowéit avec la Grande-Bretagne subsistent sans modification. La navigation jusqu'à Bagdad intéresse la Grande-Bretagne. L'arrangement stipule qu'il n'y sera pas apporté d'entraves et que la navigation sera développée. »

En ce qui concerne le secteur Bagdad-Bassorah, les intérêts anglais seront représentés par deux administrateurs anglais. « La Grande-Bretagne insiste, dit sir E. Grey, qu'aucun privilège ne soit accordé en matière de tarifs de transport et elle veut être certaine que ce principe sera mis en pratique. Le seul moyen efficace de savoir qu'il n'est pas fait usage de tarifs différentiels c'est pour elle de faire partie de l'administration. L'Angleterre ne peut pas, en effet, avoir la haute main sur un chemin de fer dont la concession a, depuis longtemps, été donnée à l'Allemagne. Deux administrateurs c'est trop peu pour diriger ou entraver l'exploitation, mais cela suffit pour nous tenir au courant des tarifs et des autres questions au sujet desquelles, le cas échéant, nous pourrions soulever des questions diplomatiques. »

Le chef du Foreign Office terminait ainsi ses explications : « L'Allemagne a ses ententes particulières avec la Turquie au sujet du Bagdad ; nous n'y sommes pas partie. Nos ententes sont conclues avec la Turquie et l'Allemagne n'y participera pas, mais en même temps il est essentiel qu'elle sache que rien dans notre entente avec la Turquie n'est de nature à ne pas s'accorder avec les droits que la Turquie lui a concédés. »

C'était là une réponse indirecte à certaines suggestions du gouvernement allemand qui, ayant eu connaissance des tractations anglo-turques, avait fait savoir à Londres qu'il estimait que les droits lui appartenant sur le secteur Bagdad-golfe Persique en vertu du firman de concession n'étaient nullement prescrits pour la concession du port d'Alexandrette et qu'il entendait participer à la construction ou, tout au moins, obtenir des avantages. Or ces avantages, on les connaissait déjà : promesse qu'à la confé-

rence financière de Paris, la Grande-Bretagne appuiera l'Allemagne quand elle demandera que la surtaxe douanière afférente à la garantie du Bagdad lui soit maintenue; renonciation de l'Angleterre à la ligne de Mohammérah qu'elle compte construire. Le gouvernement britannique s'était contenté de faire savoir à Berlin qu'il se concerterait, au préalable, avec le gouvernement français.

Dans l'affaire du Bagdad-Bahn, le gouvernement anglais avait toujours marché d'accord avec le gouvernement français ou l'avait loyalement tenu au courant de ses négociations. En 1909, un protocole avait été signé entre M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, et sir Edward Grey, dans la vue de réclamer pour la France et l'Angleterre la concession d'une ligne Tripoli-Homs-Bagdad-Bassorah, ce qui aurait permis aux deux puissances de prendre une position solide pour négocier avantageusement avec l'Allemagne. En 1910 la négociation que les deux gouvernements avaient décidé d'engager fut abandonnée, la diplomatie française y renonçant. En rechercher les motifs entraînerait dans une digression trop longue et qui tout intéressante qu'elle serait n'appartient pas à l'histoire proprement dite de la Turquie.

Quand après l'entrevue de Potsdam, la Porte voulut entrer en conversation avec l'ambassade de France sur la question du Bagdad-Bahn et conjointement sur la question de la surtaxe douanière et de la patente, les propositions françaises portèrent sur la construction et l'exploitation par des groupes français d'un réseau ferré dans l'Arméno-Kurdistan ou, pour employer le terme officiel turc, « l'Anatolie Orientale » ; sur l'attribution à ces mêmes groupes de la concession de la construction et de l'exploitation du trans-Danube-Adriatique et d'autres lignes secondaires en Albanie et en Macédoine; sur la régularisation de la situation des chemins de fer français de Syrie qui devaient lutter contre une concurrence contraire aux engagements du gouvernement ottoman que leur faisait la ligne du Hedjaz et l'extension de ceux-ci.

En ce qui a trait aux chemins de fer d'Albanie et de

Macédoine, la question a été tranchée par la guerre turco-balkanique. Les Ottomans n'ont plus rien à y voir. Quant aux autres chemins de fer, l'effort principal de la France aurait dû se porter sur ceux de la Syrie, car cette province de l'Empire ottoman est celle où *ab antiquo*, les intérêts français à tous points de vue occupent la place la plus considérable et où ils étaient le plus menacés. En effet le réseau français des chemins de fer de Syrie courait le risque d'être étouffé entre les embranchements du chemin de fer allemand de Bagdad au nord, et ceux du chemin de fer du Hedjaz, à l'est et au sud. Mais des intérêts financiers particuliers travaillaient à faire mettre au premier plan de la politique de l'ambassade de France à Constantinople, le réseau de l'Arméno-Kurdistan, 2000 kilomètres de lignes à construire et de lignes chères, devant aller de Samsoun à Sivas, Divrik, Harpout, Erzindjan, Erzeroum.

En Syrie la question des chemins de fer se présentait ainsi. L'arrangement intervenu en 1905 entre la Société française Damas-Hamah et le chemin de fer du Hedjaz n'avait pas été exécuté par les Turcs. L'accord de tarifs entre les deux directions pour empêcher une concurrence déloyale du chemin de fer hamidien, spécifié par la convention n'était jamais intervenu. Conception religieuse et stratégique, à l'origine, le chemin de fer du Hedjaz avait affiché des tendances commerciales. Au lieu de conserver comme tête de ligne Kadam, sanctuaire islamique, il avait pris comme point de départ Beramké, en plein centre commercial de Damas. Il poursuivait en outre la jonction de la ligne Deraa-Kaïffa à Jérusalem et un embranchement vers le Djebel Druse qui lui assurait complètement le transport des céréales du Hauran. L'administration accordait des détaxes, des dégrèvements aux marchandises qui empruntaient sa ligne, laquelle, construite avec des souscriptions et des donations pieuses n'avait pas, d'ailleurs, de capital à rémunérer.

Le 26 juillet 1911, le Syndicat français des obligataires de la Société Damas-Hamah présentait au quai d'Orsay une requête contre l'encerclement de son réseau et demandait

l'appui du gouvernement de la République. Le 7 septembre, une lettre au ministère des Travaux publics ottomans exposait les griefs de la Société et ses demandes de compensation. Celles-ci se résumaient ainsi : conclusion de l'accord de tarifs prévu par la convention de 1905 ; concession à la Société d'une ligne prolongeant celle d'Alep-Reyak jusqu'à Lydda, sur la ligne Jaffa-Jérusalem, avec prolongement éventuel jusqu'à la frontière égyptienne. Aucune suite ne fut donnée par le Gouvernement ottoman à ces réclamations.

Pour le réseau de l'Arméno-Kurdistan il y avait une question préjudiciable à résoudre ; il fallait obtenir le consentement de la Russie sans lequel on ne pouvait absolument rien faire. En effet, la convention de 1900, arrachée par M. Zinoview à Abd'ul Hamid, sous la menace d'une intervention armée des Russes en faveur des Arméniens, donne à la Russie le droit de préemption pour toute voie de communication à construire dans le bassin de la mer Noire, à moins que le Gouvernement turc lui-même ne procédât à leur exécution. Le Gouvernement ottoman ne donnait pas de concession comme pour le Bagdad-Bahn ; il signait seulement avec les deux Sociétés françaises qui devaient, l'une construire les lignes, l'autre les exploiter, des contrats leur donnant droit à des rémunérations. La Russie n'accepta pas cette manière de voir, fondant son refus sur la lettre de la convention de 1900. En réalité elle ne voulait pas d'un réseau de chemin de fer aboutissant à sa frontière du Caucase et facilitant la mobilisation turque dans l'Asie Antérieure. Au cours de son voyage en Russie, en 1912, M. Poincaré, président du Conseil en France, plaida la cause des Sociétés françaises. L'état-major russe insistait sur ce point que ces chemins de fer soulevaient une question stratégique qui contraindrait de renforcer considérablement l'armée du Caucase, ce qui ne pourrait s'effectuer qu'au détriment des troupes massées en Pologne. Néanmoins le gouvernement russe promit de se désister de son veto si le réseau s'arrêtait à Erzindjan.

Le 24 février 1913, M. Bompard, ambassadeur de France

à Constantinople, remettait à la Porte la liste suivante des réclamations, sur la base desquelles le Gouvernement de la République consentait à entrer en négociations sur l'augmentation des droits de douane et le droit de patente. Ces réclamations sont les suivantes :

I. — Délivrance des firmans qui permettront l'ouverture de certaines écoles et de certains autres établissements français — qui sont actuellement en instance d'autorisation — suivant les principes de l'accord franco-ottoman de 1901.

II. — Pour l'avenir, application régulière de cet accord.

III. — Assimilation des écoles françaises aux écoles publiques ottomanes, en ce qui concerne la valeur des diplômes, l'exemption des impôts, etc.

IV. — Les ressortissants français poursuivis devant la justice ottomane ne doivent subir une détention préventive que dans les prisons consulaires françaises.

(Les controverses auxquelles donnait lieu l'obscurité des capitulations autrichiennes, qui règlent la matière, ont provoqué des incidents fréquents et fâcheux: détention illégale et prolongée de ressortissants français ; impossibilité pour certains Français de retourner en Turquie, etc.).

V. — Reconnaissance aux Tunisiens et aux Marocains de la qualité de ressortissants français.

(Les Algériens, on le sait, sont de plein droit considérés en Turquie comme des ressortissants français; lorsqu'ils désirent acquérir la nationalité ottomane, ils doivent faire une déclaration après laquelle l'autorité consulaire française a un délai de soixante-quinze jours pour intervenir si elle le juge nécessaire.)

VI. — Compromis d'arbitrage pour le règlement de certaines réclamations pendantes.

VII. — Chemins de fer.

*a) En Arménie*, concession définitive (en régie) de la ligne Samsoun-Sivas-Kharpout-Diarbékir. Ce tracé sera complété par la ligne Diarbékir-Erzeroum-Trébizonde.

*b) En Syrie* :

1° Prolongement vers le sud du réseau Damas-Hamah à partir de Reyak, dans la direction de Jérusalem ;

2° Arrangement pour le partage du trafic entre les deux tronçons du réseau Damas-Hamah et de la ligne du Hedjaz, qui atteignent la côte de Syrie, le premier à Beyrouth et le second à Kaïffa.

(Ces deux mesures sont rigoureusement indispensables pour que les capitaux français engagés dans le réseau Damas-Hamah ne soient pas privés du champ d'activité qui leur appartient.)

VIII. — Ports.

Concession à des entreprises françaises des ports suivants: Inéboli et Héraclée sur la mer Noire; Tripoli, Kaïffa et Jaffa, en Syrie.

La presse turque ne put contenir son indignation des demandes de la France. Elle qui trouvait tout naturel que la Turquie renonçât, en faveur de l'Angleterre, à toutes ses prétentions de souveraineté sur les chefs, émirs ou sultans de la côte méridionale de l'Arabie dans le golfe Persique et dans la mer d'Oman, ainsi que les îles Behrein; qu'elle reconnût à la Grande-Bretagne le droit de police dans les eaux ottomanes du golfe Persique; qu'elle acceptât le protectorat anglais sur Kowéit, elle dénonçait la France comme exerçant un « abominable chantage » et pratiquant un « ignoble marchandage ». Voici la traduction de quelques extraits d'un long article du *Tanin* inspiré par le gouvernement.

« Pour accroître ses revenus, la Turquie travaille, on le sait, depuis des années à augmenter les droits de douane et à faire accepter par les étrangers l'impôt de la patente. Les grandes puissances en Europe, ainsi que le gouvernement américain, ont accepté le principe de l'application du temettu aux étrangers, mais par une note collective adressée à la Sublime-Porte, elles ont formulé quelques demandes relatives aux modalités d'application de ladite loi. Ces demandes concernent certaines assurances, certaines formalités. Nous croyons savoir que, très prochainement, le gouvernement ottoman fera connaître aux ambassadeurs son point de vue. Nous espérons que de ce côté la question ne rencontrera pas de difficultés. Mais l'affaire de l'impôt

de la patente se présente encore sous un autre aspect.

« En dehors de la note collective, chaque puissance a déclaré qu'elle faisait dépendre son acceptation de la patente de la solution de certaines questions en suspens depuis longtemps. Par conséquent, chaque puissance, à l'instar de la France, a présenté à la Sublime-Porte, une liste de revendication, longue ou courte. Les listes les plus longues sont celles de la France et de la Russie. Nous ne pouvons ne pas être émus et étonnés de ces demandes des puissances. Parmi elles la liste de la France est la plus importante, car elle traite de certaines questions politiques et financières. Nous pouvons espérer que le gouvernement français n'y insistera pas.

« Parmi les demandes françaises, il en est quelques-unes relatives à des concessions de chemins de fer et de ports. Jusqu'ici la Turquie n'a donné aucune concession par le canal d'une ambassade ; pourquoi l'ambassade de France se croit-elle autorisée à en demander? Les établissements fondés dans notre pays tant par le capital français que par le capital allemand, ont été créés à la suite de requêtes de particuliers et sous la rubrique : Société ottomane. Le chemin de fer de Bagdad lui-même, dont les Français parlent si bruyamment, se trouve dans cette situation juridique. Les dettes provenant de cette voie ferrée entrent dans la dette générale de l'Empire. Il n'est pas admissible que, par un document officiel, le gouvernement français demande de pareilles concessions. Des négociations amicales et sincères auraient pu avoir lieu, après l'application de l'impôt de la patente, mais un ignoble marchandage nous a été présenté. »

C'était une bien grande imprudence de la part des journaux turcs de tenir un pareil langage au moment où l'ex-ministre des finances Djavid-Bey se trouvait à Paris pour essayer de négocier un emprunt ottoman de 700 millions de francs. Il est vrai qu'on ne tarda pas à changer de ton et Djavid-Bey reçut l'ordre d'activer les négociations avec le gouvernement français pour arriver à une entente. Au mois de septembre, on annonçait que celle-ci était con-

clue, comportant, d'une part, l'acceptation du programme français tant au point de vue politique qu'au point de vue économique, les questions de chemins de fer et de ports ayant fait l'objet d'accords spéciaux intervenus avec les groupes français — accords qui avaient été paraphés par Djavid-Bey — et, d'autre part, l'adhésion du gouvernement français à l'élévation des droits de douane à 15 0/0, à l'application à ses ressortissants de l'impôt sur les revenus mobiliers, à l'établissement de monopoles ou de taxes de consommation sur le pétrole, les allumettes, les alcools, le papier à cigarettes, les cartes à jouer, etc.

On a dit aussi que le gouvernement français promettait de faciliter l'émission d'un emprunt turc à Paris. Il fut effectivement question de l'emprunt dans les pourparlers, mais aucun engagement ne fut pris, aucune promesse ne fut donnée par le Quai d'Orsay. L'adhésion du gouvernement français ne portait que sur l'acceptation des demandes turques énumérées plus haut et elle impliquait l'acceptation sans réserve par la Turquie de tous les desiderata français. Or, le gouvernement ottoman émit la prétention de reviser l'accord accepté par son délégué Djavid-Bey sous prétexte que celui-ci n'avait pas les pouvoirs de plénipotentiaire et introduisit des négociations intéressant à la fois les ententes sur les chemins de fer et les ports comme la partie purement politique du projet de convention.

Après de nouvelles négociations assez embrouillées entre les groupes français et la Porte, une entente fut obtenue en ce qui concerne les contrats de construction et d'exploitation du réseau de la mer Noire. La France obtenait la concession des lignes ferrées suivantes qui devaient être données à la Banque ottomane et être construites par la Régie générale de chemins de fer.

1° Samsoum-Sivas, Harpout-Arghana ;
2° Arghana-Bitlis et Van ;
3° Trébizonde-Erzeroum ;
4° Erzeroum-Erzindjian-Sivas ;
5° D'un point sur la ligne Samsoum-Sivas à Castamoni.

Les ports d'Ineboli et d'Héraclée étaient concédés aux groupes

français représentés par la maison Schneider et Cie, le Creusot agissant au nom du consortium des ports ottomans.

Pour le réseau syrien, le principe de la consolidation des recettes de la ligne Damas-Hamah et prolongements était admis, sauf une divergence de vues sur la formule de consolidation acceptée à Paris et sur la détermination du tracé en prolongement vers le sud. Les ports de Jaffa, Kaïffa et Tripoli de Syrie étaient concédés à la maison Schneider.

Quant aux questions politiques, elles devaient être réglées à Paris, où Djavid-Bey retournerait après avoir terminé, à Berlin, où il s'est rendu le 29 octobre, les négociations avec le gouvernement allemand nécessitées par la nouvelle répartition des sphères d'influence française et allemande et après être tombé complètement d'accord avec la Russie sur la modification de la convention de 1900 et les nouvelles taxes demandées par le gouvernement ottoman.

A peine les demandes françaises avaient-elles été introduites auprès de la Porte que les Allemands avaient formulé des contre-propositions. Dans le bassin de la mer Noire, ils revendiquaient les lignes Angora-Césarée-Sivas et Sivas-Harpout-Diarbékir, cette dernière, prolongement naturel et indispensable de la ligne française Samsoun-Sivas. Exerçant des abandons consentis autrefois dans la Syrie septentrionale par les groupes financiers qui avaient charge des intérêts français, l'Allemagne voulait se faire reconnaître solennellement un droit de préemption sur toutes les lignes pouvant aboutir à la mer entre Mersine et Tripoli de Syrie. On laissait entendre, il est vrai, que si la France combattait les réclamations des Balkaniens devant la commission financière de Paris et si elle permettait d'attribuer au Bagdad-Bahn une partie des ressources ainsi consenties au Trésor ottoman, un arrangement amiable pourrait se conclure entre l'Allemagne et la France.

J'ai dit déjà que lors des tractations qui eurent lieu de 1900 à 1903, pour que les capitaux français et les anglais participassent à la construction du Bagdad-Bahn, la France avait subordonné son adhésion à une égalité complète avec

l'Allemagne, mais que cela n'avait pas empêché la finance française de marcher. Elle avait même assumé 30 0/0 des charges du premier et du second emprunt du Bagdad. Les titres n'étant pas introduits sur le marché, le gouvernement était à couvert. Seulement les banquiers français étaient obligés de garder leurs titres en portefeuille et s'ils continuaient à aligner leur argent pour la construction du Bagdad, ils pouvaient, à un moment donné se trouver dans un fâcheux embarras de nature à réagir sur l'épargne française. La question se posait donc ainsi, le gouvernement français devait mettre la finance française en demeure de rompre avec le Bagdad-Bahn ou lui fournir les moyens d'émettre des titres qu'elle ne pouvait conserver indéfiniment. Autrement dit une participation au Bagdad présentait-elle quelque avantage?

La réponse est simple et négative au premier chef. En échange de sa coopération, le groupe français a dans le conseil d'administration du Bagdad-Bahn huit membres sur vingt-sept, c'est dire que l'élément français est sans action et sans force. Le Bagdad-Bahn est une affaire exclusivement allemande qui restera telle, jamais elle ne deviendra internationale. En agissant comme le joueur qui court après son argent et en participant aux autres tranches du Badgad les banques françaises auraient rempli un rôle de dupes. Les Allemands ont essayé de se passer du capital français par la convention de 1908 et celle de 1911 passées avec le gouvernement, mais pour que les affectations que le Bagdad a ainsi obtenues aient quelque valeur, il faut que la Dette publique ottomane présente des excédents, sinon les emprunts à venir ne pourront être couverts et ceux déjà émis resteront en souffrance. Or, par suite de la perte des provinces rouméliotes les excédents de la Dette vont subir des réductions qui pourraient bien compromettre le service des emprunts du Bagdad. Les recettes nettes de la dette pour l'exercice 1911-12 s'élèvent LT 4126000. Le service des emprunts — intérêt et amortissement de la dette unifiée et annuité fixe revenant aux Lots turcs — exige LT 2157600. D'où un excédent de LT 1969000. Dans ce

total, les revenus de la Roumélie figurent pour LT 970 000 et le produit de la surtaxe douanière de 4 0/0, sur les 8 0/0 précédemment existants, entièrement affectés à la Roumélie pour LT 950 000, soit un montant de LT 1 920 000. Ainsi les revenus de la Roumélie fussent-ils perdus sans compensation aucune pour la Turquie, les bondholders n'auraient rien à craindre pour le service de l'Unifiée et des Lots Turcs.

Mais les Allemands n'auraient rien, c'est la raison pour laquelle la diplomatie allemande insiste tant pour que les Balkaniens assument une quote-part de la dette ottomane.

Mais en dehors des participations des Balkaniens à la dette turque, il est d'autres moyens de rendre à la dette publique ottomane les excédents qu'elle perd, comme par exemple une modification des conditions d'amortissement de l'Unifiée et des Lots Turcs. Pour le 30e exercice, l'amortissement s'est élevé à LT 896 094, dont LT 631 633 pour l'Unifiée et de LT 254 240 pour les Lots Turcs. Il est certain qu'un tel amortissement est exagéré, alors que la situation financière de la Turquie l'oblige à contracter des emprunts nouveaux à des taux plus onéreux que les emprunts anciens.

Les Allemands ont besoin du consentement de la France à l'interprétation qu'ils donnent aux conventions de 1908 et de 1911 — ils réclament la *totalité* des excédents de la Dette revenant au gouvernement ottoman, sur la base des revenus de 1908 — ainsi que de l'appui de la France pour arriver à une reconstitution aussi large que possible des excédents de la Dette, afin de trouver l'argent nécessaire à la construction de la ligne de Bagdad et de ses embranchements. En échange ils doivent se désister de leurs prétentions sur le réseau du bassin de la mer Noire et admettre le partage équitable du trafic au nord de la Syrie entre le Bagdad et la Compagnie française Damas-Rayak-Alep.

Les conversations ont commencé entre Berlin et Paris au mois d'août entre les groupes financiers des deux pays intéressés, la Deutsche Bank pour l'Allemagne, la Banque Ottomane et la Régie générale de chemin de fer et travaux

publics pour la France, sur la base des accords franco-turcs acceptés, à Paris, par Djavid-Bey. Elles se sont poursuivies ensuite entre M. Cambon, ambassadeur de France, à Berlin, et M. de Zimmermann, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Les financiers se sont mis d'accord ou à peu de choses près, seulement le gouvernement français ne sembla pas d'abord disposé, et avec pleine et entière raison, à ratifier les concessions excessives que les groupes français se sont laissé arracher par la Deutsche Bank.

La Banque Ottomane retrocède à la Deutsche Bank les titres de Bagdad qu'elle détient en portefeuille et qui sont pour elle un poids mort; en échange, elle reprend les titres de l'emprunt turc de 1911, gagé sur les douanes de Constantinople, qui avaient été pris par les banques allemandes et qui n'avaient pu être écoulés dans le public par suite du refus du gouvernement français de les admettre à la cote de Paris. La participation financière de la Banque Ottomane au Bagdad se montant à 50 millions de francs et la tranche de l'emprunt de 1911 étant d'un montant nominal de LT 3 960 000, il y aurait une ristourne à donner aux groupes allemands. Cette opération se résume donc dans le placement en France d'un emprunt dont une bonne partie doit profiter aux groupes allemands qui ont consenti aux Turcs des avances à valoir sur cette seconde tranche et qui seront ainsi remboursés de leurs avances.

En Syrie, il faut que la ligne française cesse, au nord, d'être pour ainsi dire en l'air, privée d'avance du développement qu'elle est en droit d'attendre de l'avenir. Si on ne peut revenir sur les abandons d'antan, il est, du moins, licite d'assurer au réseau français la zone d'action qui lui lui revient normalement. Il doit avoir un droit de préemption pour tous les embranchements à construire au sud d'une ligne allant de Meskené sur l'Euphrate à la mer, en passant par Alep et pour le chemin de fer Alep-Meskené. « Il ne s'agit pas, dit ce propos M. Robert de Caix [1], de nuire à la Bagdad-Bahn ni de disputer ce que les Allemands

1. *Asie Française* d'octobre 1913.

doivent légitimement à leur persévérance... et à l'incapacité et à l'imprévoyance de politique d'abord opposée à la leur dans la question du Bagdad — nous avons dit assez qu'il fallait prendre les choses où elles en sont pour n'avoir pas besoin d'y insister. Il ne s'agit pas d'envahir le domaine des Allemands, mais de conclure avec eux un accord ne leur laissant aucun droit d'envahir le nôtre. Que l'on regarde la carte et l'on verra, qu'il faudrait en effet soupçonner chez eux l'arrière-pensée d'envahir notre zone, s'ils s'obstinaient à conserver le droit de construire un jour des voies ferrées en Syrie au Sud de la latitude d'Alep. »

Relativement au réseau de l'Arméno-Kurdistan, les Allemands sont disposés à renoncer à aller à Harpout, mais ils réclament Mardin-Diarbékir-Arghana, avec le droit de construire la ligne qui de Diarbékir irait vers la frontière russe. La Banque ottomane et la Régie générale acceptent que la ligne Sivas-Harpout aboutisse non à Diarbékir, qui est son terminus naturel, mais se raccorde à Arghana à l'embranchement du Bagdad. L'ambassade de France ici signala le danger de cet abandon. Diarbékir doit être dans la zone française. La Russie, d'ailleurs, dont l'assentiment est nécessaire, en vertu de la convention turco-russe de 1900, n'admet pas non plus que le rail allemand arrive à Diarbékir. Ses objections ont été très nettement exposées dans l'*Outro Rossiy* du 11 février.

« ...Abstraction faite, dit ce journal, des inconvénients économiques, la construction d'une ligne Angora-Sivas-Erzeroum aurait de fâcheuses répercussions sur notre défense du Caucase. En ce moment, notre frontière caucasienne est protégée non pas seulement par les positions fortifiées du front de Kars, mais aussi par le manque de routes sur l'éventuel théâtre d'opérations militaires en Arménie. Ce manque de routes complique, en effet, considérablement et rend parfois impossible la mobilisation des réservistes et la concentration des troupes à travers des sentiers de montagne couverts de neige en hiver et détruits au printemps par les torrents. C'est pourquoi la Russie peut confier sans crainte la défense de la région caucasienne à trois corps d'armée,

dont deux seulement sont disposés au delà du Caucase, sans risquer qu'ils soient mis dans l'embarras par la supériorité des forces turques avant l'arrivée de nos renforts. Mais la construction du chemin de fer d'Erzeroum, la jonction de cette place d'armes de la défense turque avec Angora, Karaguissar, Koniah, Harpout, Diarbékir, Mossoul et Bagdad changeraient radicalement les conditions du théâtre éventuel d'opérations militaires en Arménie. La concentration de l'armée turque pourrait alors s'effectuer sinon plus rapidement, du moins aussi vite que celle de nos troupes du Caucase. »

Les négociations franco-turco-allemandes sont en connexité absolue avec les pourparlers turco-russes à tel point qu'elles ne peuvent aboutir si ceux-ci ne réussissent pas. La discussion entre la Russie et la Turquie roule : 1° sur la revision de la convention de 1900, de façon à ne laisser aucune ambiguïté sur ce droit de préemption de la Russie en ce qui concerne la construction des voies ferrées, leur concession dans la région de l'Arméno-Kurdistan devant obtenir le consentement préalable de la Russie, qui aurait droit de contrôle sur les chemins de fer et une participation dans leur construction ; 2° sur un certain nombre de questions économiques, comme l'admission d'un délégué russe dans le conseil d'administration de la Dette publique ottomane, la sauvegarde des intérêts du commerce russe dans l'empire ottoman, le commerce du pétrole ; 3° sur les réformes en Arménie que, bon gré, mal gré les Turcs avaient dû accepter de discuter, bien que cette question entièrement politique n'eût absolument rien à voir avec les litiges économiques soulevés par le problème du chemin de fer de Bagdad, réformes dont la base est le contrôle européen dans l'Arméno-Kurdistan, c'est-à-dire la mise sous tutelle de la Turquie d'Asie.

Mais dans les débats relatifs à la définition exacte des intérêts européens dans la Turquie d'Asie, définition qui ressemble fort à la préparation d'une curée, la Sublime Porte n'a pas à compter seulement avec l'Allemagne, l'Angleterre, la France et la Russie. Les deux autres participants du con-

cert européen, l'Italie et l'Autriche, qui jusqu'ici n'avaient rien eu à voir en Anatolie s'y sont découvert subitement d'importants intérêts et réclament leur part.

Au mois de septembre, on annonçait que le « Banco di Roma » avait obtenu la concession d'un chemin de fer partant d'Adalia port sur la Méditerranée, en face de Rhodes que les Italiens occupent depuis la guerre de Tripolitaine — et aboutissant à Bourdour dans l'intérieur. — Ainsi présentée, la nouvelle était inexacte ; il s'agissait seulement d'une autorisation accordée par le gouvernement ottoman à la « Banca commerciale italiane » de Milan d'effectuer des études pour l'établissement éventuel d'une voie ferrée partant d'Adalia. D'après certains journaux italiens et non des moins autorisés, l'Italie aurait dans cette affaire partie liée avec l'Allemagne. Ainsi le *Messagero* se faisait adresser de Berlin une dépêche fort curieuse, en ce qu'elle prétendait refléter l'impression produite par la nouvelle de la concession italienne dans les milieux politiques d'Allemagne. On aurait attribué, dans ces milieux, la plus grande importance au chemin de fer d'Adalia, qui créera à la ligne du Bagdad un nouveau débouché vers la Méditerranée. Mais ce n'est pas le tracé Adalia-Bourdour qu'on aurait envisagé : c'est un tracé Adalia-Koniah.

« La ligne Adalia-Diner — affirmait le personnage allemand dont le *Messagero* rapportait les déclarations — offrirait en ce moment des avantages économiques très restreints, et devrait traverser un massif montagneux qui en rendrait la construction fort difficile. Or Diner se trouve précisément sur le prolongement de la ligne Adalia-Bourdour, et l'on sait qu'un projet allemand, aujourd'hui abandonné, consistait à relier Adalia à Afioun-Karahissar par le lac de Bourdour et Diner. Est-ce de cette ligne qu'il s'agit aujourd'hui, ou bien d'une ligne Adalia-Koniah ! La seconde serait en effet très importante, la première le serait beaucoup moins. »

Le personnage allemand ne semblait pas très bien renseigné sur la question. En effet, il aurait dû savoir que le rail de la Société d'Aïdin a atteint depuis longtemps Di-

ner et Bourdour et que par la convention de 1906 pour le prolongement de Diner à Eghcrdir le gouvernement impérial ottoman s'interdit la faculté de donner des concessions pour la construction d'une ligne de chemin de fer pouvant faire concurrence aux lignes du réseau d'Aïdin, à une distance de 40 kilomètres de chaque côté d'icelles. Comment dans ces conditions la ligne italienne d'Adalia pourrait-elle aller à Diner? D'ailleurs le tracé Adalia-Bourdour présente d'énormes difficultés techniques et n'offre qu'un intérêt économique des plus contestables.

On a parlé aussi d'une ligne de Dénizli à la côte en face de Rhodes. Mais Dénizli fait partie du réseau d'Aïdin et on ne voit pas comment une ligne italienne partirait de ce point pour se diriger vers Mermeris.

Quant à une ligne allant d'Afioun-Karahissar à Adalia, ce projet allemand est vieux et il n'a jamais été très sérieusement mis en avant. D'ailleurs la convention de 1906 entre le gouvernement et l'Aïdin en a rendu l'exécution impossible, au cas où l'on serait tenté de le reprendre.

Mais ce qui intéressait le plus le correspondant de la feuille romaine, c'était la signification politique de la concession obtenue par l'Italie; car on pouvait y trouver l'indice que l'Allemagne et l'Italie s'étaient mises d'accord au sujet des îles.

« Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de la mer Egée pour découvrir l'intime connexion qui existe entre le port d'Adalia et les îles de Rhodes et de Stampalia. Mitylène, Chio et les autres petites îles de la côte resteront très probablement à la Turquie; Rhodes et Stampalia très probablement à l'Italie. L'Allemagne est informée, non seulement de la concession du chemin de fer, mais encore des pourparlers en cours entre la Sublime Porte et la Consulta au sujet des îles de la mer Égée, et peut-être a-t-elle déjà donné son approbation. Cela pourra nous aliéner la Grèce ; mais on m'assure que, lors de la visite du roi Constantin, on n'a pas manqué de faire observer à ce souverain que l'Allemagne est l'alliée de l'Italie et qu'un accroissement de la puissance italienne dans la mer Egée répond au dessein général de la politique suivie par la Triple Alliance. »

D'après le *Secolo*, le chemin de fer italien irait d'Adalia à Koniah ; selon d'autres journaux, il s'agirait d'une ligne allant d'Adalia à Mersine, par Ermenek et Selefké. Le premier de ces deux tracés se conçoit. Le second laissera rêveur quiconque aura regardé une carte : à quoi pourrait-il bien rimer ? Au surplus, que le rail italien veuille toucher Koniah ou Mersine, cela lui est interdit par l'article 2 de la convention de 1906 avec l'Aïdin, qui stipule qu'aucune concession ne sera accordée pour la construction d'une ligne partant d'Adalia et aboutissant aux lignes soit de l'Aïdin, soit de l'Anatolie et du Bagdad-Bahn. On objectera peut-être en faveur du tracé Adalia-Mersine que ce dernier port n'appartient pas au Bagdad-Bahn et qu'il est à plus de 40 kilomètres d'Adana où passe la ligne de Bagdad. Mais le chemin de fer Mersine-Adana appartient à la Compagnie de Bagdad qui l'a acheté et dont il est devenu une annexe ; c'est une de ses lignes et partant l'inhibition édictée par la convention de 1906 a son plein effet pour lui aussi.

Quoi qu'il en soit, les Italiens déploient une très grande activité à Adalia où ils ont installé un vice-consulat, ouvert des écoles, créé un hôpital, monté une escadre.

Les visées autrichiennes sont plus intéressantes encore à noter que les italiennes. En effet, d'après les journaux de Vienne, la *Reichspost* et la *Neue Freie Presse* en tête, l'Autriche-Hongrie serait décidée à faire preuve de quelque activité en Asie Mineure, et la région la plus appropriée aux entreprises austro-hongroises serait la Cilicie, « *la dernière région encore inoccupée* », où peuvent réussir la culture du coton et celle de la canne à sucre et qui « *semble, à l'heure actuelle, à peu près inculte et abandonnée.* » Il est question de la constitution à Trieste d'un syndicat de banquiers autrichiens pour la construction de chemins de fer et l'exploitation de mines en Cilicie. Or ce que les Allemands mettent déjà en valeur, peut être considéré comme leur étant complètement acquis. Le Bagdad traverse la Cilicie au nord, et la ligne Mersine-Adana, qui sera reliée à Césarée, autrefois française, appartient aujourd'hui à la Deutsche Bank. En outre, la puissante société allemande

constituée pour l'irrigation de la plaine de Koniah compte fertiliser de même la région d'Adana, pour y cultiver le coton. Voilà des années que les allemands étudient cette question de la production du coton en Cilicie. Le Dr R. Fitzner, fondateur de la « Deutsch-Levantinische Baumwoll Gesellschaft » (Delagaba), professeur à l'Université de Rostock, l'homme qui connaît le mieux la plaine cilicienne, a publié à ce sujet des travaux remarquables. Enfin, Mersine semble être devenue une station navale pour les navires de guerre allemands, qui affectent se trouver là pour empêcher le renouvellement de massacres comme ceux de 1909. Comment concilier les intérêts allemands existants avec les aspirations autrichiennes?

### La propriété industrielle en Turquie; monopoles et droits de douane; les Capitulations.

En dehors de l'apathie, de l'ignorance, de l'esprit de routine, de la xenophobie, deux autres causes entravent le commerce et tuent l'industrie : les monopoles et les droits de douane intérieurs. En Turquie, tout est matière à monopole. A chaque branche de l'industrie correspond une corporation, un *esnaf*, dont le fonctionnement reproduit encore dans son ensemble l'organisation qui leur fut donnée en 1520 par Suleyman-el-Kanouni. Celle-ci est basée sur l'ordre hiérarchique; il y a trois rangs, dans chaque esnaf : les *oustas* ou patrons; les *kalfas* ou contremaîtres; les *tchiraks* ou apprentis. Le conseil de la corporation, la *londja*, formé de patrons et de contremaîtres, discute l'achat des matières premières, l'écoulement des marchandises, la fixation des prix de vente, les conditions du travail; il prend les décisions relatives aux rapports de la corporation avec l'autorité locale. L'esnaf constitue un compagnonnage étroit qui annihile toute initiative, s'oppose à toute innovation et empêche tout progrès. La concurrence ne peut exister et par suite l'amélioration des produits. Que si quelqu'un veut établir une usine, une fabrique de n'importe quel produit,

vite il demande au gouvernement la concession d'un privilège qui interdit aux autres l'exploitation de la même industrie.

En même temps que fleurit le monopole, la propriété industrielle est peut-être encore moins protégée que la propriété immobilière. Il existe une loi sur la propriété industrielle, mais elle est si mal venue et si insuffisante, elle est appliquée dans un tel esprit d'hostilité préconçue contre les commerçants étrangers qu'elle devient un moyen d'oppression. Dans un savant rapport, sur cette question à l'Union des délégués du commerce étranger[1], Me César Bonnet constate le fait en ces termes : « Les magistrats ottomans, particulièrement en province, s'assimilent difficilement les questions complexes du droit international. La délivrance d'un brevet destiné à protéger une industrie nouvelle est confondue avec l'octroi d'un monopole. L'enregistrement d'une marque de fabrique ne présentant cependant aucun des traits caractéristiques de l'emblème servant à la désignation de la marchandise est reconnu comme un titre spécial devant conférer au titulaire le droit exclusif à la fabrication et à l'importation dans l'empire. Toutes choses inadmissibles, incohérentes, qui constituent un danger sérieux pour l'industrie étrangère : la lutte avec les indus-

1. *La propriété industrielle en Turquie*, rapport présenté à l'Union permanente des délégués du commerce étranger, dans la séance du 21 avril 1906.

L'Union permanente des délégués du commerce étranger s'est constituée en février 1905, sur l'initiative de M. Ernest Giraud, président de la Chambre de Commerce française. Elle a pour objet la défense des intérêts commerciaux européens en Turquie. Les délégués sont nommés soit par la Chambre de Commerce établie à Constantinople, soit, pour les pays qui n'ont pas de ces institutions, par les consulats. L'Allemagne, la Belgique, les États-Unis, les Pays-Bas, la Roumanie, la Russie sont dans ce dernier cas. L'Union ne s'inspire nullement d'une idée d'hostilité quelconque contre la Turquie ou ses institutions; elle entend seulement défendre les droits du commerce étranger contre les avanies dont il est accablé. Et ce faisant, elle améliorera les conditions du commerce ottoman lui-même, car le commerce en général fonctionnant sans les entraves qu'on ne cesse de lui opposer, prendra un développement qui rendra un peu de sa prospérité passée au port de Constantinople qui, de jour en jour, dépérit.

triels est difficile sinon impossible, car la justice, par ses décisions surprenantes favorise indirectement la concurrence déloyale. »

En outre, assimilant à tort la propriété industrielle à la propriété immobilière le gouvernement ottoman a décrété que toutes les actions relatives à des contrefaçons seraient introduites devant les tribunaux turcs ordinaires même lorsque les deux parties appartiendraient à des nationalités étrangères. Cette obligation que prétend établir la loi ne comporte pas de sanction. On ne peut contraindre les étrangers à venir plaider devant les tribunaux ottomans sur leurs moyens respectifs du chef d'une marque de fabrique. Il suffit que l'étranger actionné devant le tribunal turc ne comparaisse pas — et il est impossible au gouvernement ottoman de demander aux autorités consulaires dont il relève qu'elles le fassent comparaître — pour que l'affaire tombe. Les légistes turcs ont voulu établir une analogie entre la loi de 1879 sur les brevets d'invention et le règlement de 1886 sur les marques de fabrique et de commerce d'une part, et le protocole de 1867 sur le droit de propriété immobilière des étrangers en Turquie, d'autre part. Or, ce dernier stipule que si, de ce chef, les étrangers sont soumis à la juridiction ottomane, ce n'est qu'avec « *la réserve la plus expresse des immunités attachées à leurs personnes et à leurs biens meubles, aux termes des traités* ». La propriété industrielle, le droit à la marque de fabricant, est une propriété essentiellement mobilière.

Quant aux procès en contrefaçon entre étrangers et ottomans, on ne saurait légalement leur dénier le droit de ressortir aux tribunaux mixtes. Les garanties que comporte cette juridiction sont de nature à sauvegarder dans une bien plus large mesure les intérêts des propriétaires de marques étrangères et à empêcher les fallacieuses interprétations de la loi par des juges ignorants ou le mauvais vouloir de magistrats prévenus contre les étrangers. Cette juridiction est composée de trois juges ottomans, rompus aux affaires de nature mixte, et de deux assesseurs étrangers, pris parmi les notables commerçants, lesquels sont à même de

fournir leur contingent de connaissances spéciales dans les questions industrielles et commerciales. La procédure a le mérite d'être expéditive ne comportant qu'un seul degré de juridiction dans la capitale.

Actuellement, la contrefaçon se trouve en Turquie comme dans un pays de Cocagne; chaque jour même, elle réalise des progrès de plus en plus considérables. Les meilleures marques européennes sont imitées impudemment, au grand dommage des propriétaires des marques qu'on contrefait, doublement lésés dans leurs intérêts. D'abord la vente de ces produits falsifiés diminue sensiblement le chiffre de leurs affaires en Turquie; ensuite l'infériorité des produits livrés sous leur marque porte un préjudice grave à leur réputation auprès des acheteurs inexpérimentés qui croient avoir acquis la véritable marchandise.

Jusqu'ici les économistes ottomans n'ont trouvé qu'un moyen de faire prospérer le commerce et l'industrie, c'est d'augmenter les droits de douane. La Turquie en est même encore aux douanes intérieures, par une anomalie qu'on s'étonne de trouver au xx^e^ siècle. Les marchandises indigènes fabriquées, expédiées d'un port de l'empire à un autre doivent aquitter un droit de 1 pour 100 *ad valorem*, quand bien même, la matière première servant à la fabrication du produit manufacturé a déjà payé, à l'importation le droit de douane de 11 pour 100. Auparavant même le droit intérieur était de 3 pour 100; c'est Abd'ul Hamid qui l'a réduit des deux tiers, malgré les objections fiscales qu'on lui opposait.

Les marchandises étrangères importées en Turquie payaient, en vertu des traités de commerce conclus par l'empire ottoman avec les puissances étrangères, un droit de 8 pour 100 *ad valorem*. La question macédonienne a valu au commerce étranger une augmentation de droits de 3 pour 100. La Porte se déclarant hors d'état d'exécuter des réformes en Macédoine faute d'argent et réclamant l'établissement d'une surtaxe douanière de 3 pour 100, les puissances ont fini par y consentir. Depuis le 29 juin, 12 juillet 1907, les droits de douane sont de 11 pour 100 *ad valorem*. Le premier soin du gouvernement constitutionnel

a été de réclamer de l'Europe une nouvelle majoration de 4 pour 100, qui portera les droits de douane à 15 pour 100. Les puissances doivent bien ce petit sacrifice à la cause de la liberté. D'ailleurs, dans le traité de commerce qu'elle a négocié, en 1890, avec la Turquie — et qui est resté lettre morte, toutes les concessions consenties aux Turcs se trouvant annihilées par la clause de la nation la plus favorisée,— l'Allemagne avait accepté de porter les droits de douane à 15 pour 100. L'Autriche-Hongrie a donné aussi son consentement, en principe, par le protocole relatif à la Bosnie-Herzégovine; l'Italie de même par le traité d'Ouchy. Il reste donc à obtenir l'assentiment des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie. S'il faut en croire les journaux turcs, le gouvernement ottoman aurait reçu de toutes ces puissances des assurances positives que l'affaire ne rencontrerait aucune difficulté, mais il est prudent de ne prêter qu'une foi très modérée aux assertions de la presse turque.

Cependant, il s'est trouvé en Turquie des hommes politiques pour blâmer cette majoration de 4 pour 100. Le Sénat se proposait de protester dans sa réponse au discours du trône qui a ouvert la session législative, le 1-14 novembre 1909, contre la surtaxe, la jugeant nuisible aux intérêts bien entendus du commerce et de l'industrie. Il est vrai qu'il n'a pas persévéré dans sa résolution, ne voulant pas entrer en conflit avec la Chambre des députés pour qui cette surtaxe de 4 pour 100 était un article de foi, car elle y voyait un succès politique et un acheminement vers sa libération économique. Mais pour être libre économiquement, il faut être maître de ses tarifs de façon à pouvoir les modifier selon les besoins du pays et du moment. Or, tel n'est pas le cas puisqu'on continue à imposer un tarif unique à toutes les marchandises sans distinction. Des tarifs différentiels permettent seuls de protéger utilement l'industrie. En ce qui concerne l'agriculture, les charges qu'elle supporte sont telles, que l'augmentation projetée des droits de douane ne réussira jamais à compenser l'écart qui existe en faveur de la production étrangère. Il est en-

core un autre point de vue auquel personne ne s'était placé et qui a été exposé dans un article remarquable publié par un journal de la ville et dû à un homme des plus compétents en matière de finances.



Si l'on prend, y est-il dit, pour base le rendement de la surtaxe de 3 pour 100 déjà en vigueur, soit 24 millions de francs environ par an, on voit que la nouvelle surtaxe de 4 pour 100 devra rapporter 32 millions. Nous croyons inutile de prouver que cet argent sortira de la poche du consommateur turc et non de celle du fabricant étranger et que le client pauvre sera le plus fortement atteint, l'augmentation des droits de douane devant forcément se traduire par un nouveau renchérissement de l'existence.... A-t-on songé, en outre, qu'une bonne partie des recettes ainsi obtenues s'en ira aux capitalistes étrangers et que l'on puisera dans la poche du contribuable turc pour remplir celle du rentier européen ?

En effet, en vertu du décret annexe qui a présidé à l'unification, 25 pour 100 de l'excédent des recettes des douanes à provenir de l'augmentation des taxes reviennent à la Dette publique ottomane. Celle-ci doit consacrer 60 pour 100 de cette somme à l'amortissement extraordinaire de l'Unifiée et 40 pour 100 à des rachats de Lots turcs. Ainsi, le capitaliste étranger qui bénéficie déjà d'une recette supplémentaire de 6 millions de francs par an, du chef de la surtaxe de 3 pour 100, prélèvera 8 millions sur le produit de la seconde surtaxe projetée, soit en tout 14 millions par an, dont six seront consacrés au rachat des Lots turcs.

Et qu'on n'aille pas s'imaginer que le gouvernement hâtera d'autant le remboursement de sa dette. Les financiers, et cela sans qu'on puisse le leur reprocher, se sont, en effet, empressés d'escompter et de capitaliser avant la lettre la part qui leur reviendra sur l'augmentation des recettes des douanes, en majorant proportionnellement la valeur des Lots turcs. Si donc le montant consacré à l'amortissement a augmenté d'une part, d'autre part le capital effectif à rembourser a augmenté parallèlement, de sorte que les délais d'amortissement n'ont pour ainsi dire pas changé. En voici la preuve : quand il n'était pas encore question de la surtaxe de 3 pour 100, les Lots turcs valaient 130 francs. A la seule annonce de l'établissement probable de cette surtaxe, ils montèrent à 150 francs et, après son application, à 180 francs.

De même, dès qu'il a été question de la surtaxe de 4 pour 100, le cours des Lots turcs a passé de 180 francs à 220 francs. La différence totale due à l'augmentation des droits de douane est donc actuellement de 220 — 130 — 90 francs. Si l'on calcule, d'autre part qu'il reste environ 1 600 000 Lots turcs à amortir, cela fait une augmentation effective de capital de 144 millions. En d'autres termes, avant l'établissement des surtaxes de 3 pour 100 et de 4 pour 100, le gouver-

nement payait 130 francs le Lot turc qu'il rachetait au rentier européen, tandis qu'il doit le payer maintenant 220 francs.

L'appauvrissement de la population indigène au bénéfice de l'étranger, tel était donc un des principaux inconvénients de la mesure contre laquelle comptait s'élever le Sénat....

D'ailleurs les Turcs n'ont pas dit leur dernier mot par rapport à leurs exigences fiscales. Ils voudraient constituer le monopole de l'alcool et celui du pétrole, afin d'affecter à la réalisation d'un emprunt la redevance annuelle payée au Trésor. Mais il est une question bien autrement grave pour les Européens que celle des tarifs douaniers et des monopoles ; c'est la question des Capitulations dont l'abrogation, réclamée déjà par Aali-Pacha, lors du traité de Paris et poursuivie avec une rare ténacité par Abd'ul Hamid pendant tout son règne, constitue un des points essentiels du programme de la Jeune-Turquie. En 1900, au cours des pourparlers avec la France pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce, les Turcs avaient insisté pour la suppression, dans ce nouvel acte diplomatique de l'article 1 des traités de 1838 et de 1861 qui stipule le maintien et la confirmation de tous les privilèges et immunités dont les Français jouissent en vertu des anciens traités. En conséquence, les capitulations devenaient caduques et étaient implicitement abrogées.

Le gouvernement d'Abd'ul Hamid motivait sa demande, en se basant sur le traité de commerce conclu dix ans auparavant avec l'Allemagne, mais qui n'a pas été mis en vigueur et n'a même jamais été soumis au Reichstag. Les Allemands y ont fait, en quelque sorte, abandon des capitulations, autorisant la visite de leurs navires par les douaniers turcs, consentant à des perquisitions domiciliaires dans les magasins et même dans les maisons des négociants et des commerçants. Seulement tout en faisant ces concessions, les Allemands savaient qu'elles resteraient platoniques, car une clause de leur traité leur garantissait le traitement de la nation la plus favorisée. Il suffisait donc qu'une autre puissance refusât d'accepter les mêmes conditions pour que l'Allemagne fût dégagée des obligations

qu'elle s'était reconnues. Et chaque fois que ses nationaux, quels qu'ils fussent et si bas qu'ils se trouvassent dans l'échelle sociale, ont été lésés, l'Allemagne, en dépit de son fallacieux traité de commerce, a toujours su rappeler le gouvernement ottoman au respect des capitulations et faire rendre aux siens bonne et prompte justice.

Témoin la disgrâce éclatante qui atteignit Féhim-Pacha[1], le fils du frère de lait du sultan, le chef de la police secrète du Palais, le grand favori, à qui Abd'ul Hamid avait sacrifié ses plus fidèles serviteurs, qui était le vice-sultan, mais qui avait osé s'attaquer à un sujet allemand. Le corps diplomatique avait fait des démarches à Yildiz, par l'intermédiaire de son doyen, le baron Calice, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, pour la destitution et l'éloignement de la capitale de Féhim-Pacha devenu la terreur de la ville. Il n'avait rien pu obtenir. En janvier 1907, Féhim-Pacha ayant fait saisir un voilier porteur de traverses en bois destinées à des chemins de fer allemands, parce que le capitaine refusait de lui verser un bakchich, le baron Marshall

1. Féhim-Pacha avait débuté, à l'âge de 19 ans, étant élève de la classe « des nobles » à l'école militaire de Pancaldi, en tuant ou blessant douze personnes.

Le 31 janvier 1895, à 5 heures et demie du soir, Féhim, qui, après une absorption de plusieurs bouteilles de raki, avait été pris du délire du sang, parcourait Pancaldi, un handjar au poing, frappant indistinctement tous les gens qu'il rencontrait sur son passage. Il blessait deux jeunes Arméniennes, la première dans le dos, la seconde à la figure, et fendait l'épaule à un marchand de salade. Un épicier, attiré sur le seuil de sa boutique par les cris des victimes, recevait un coup qui lui coupait le nez en deux. Une couturière grecque, qui rentrait chez elle, et un jeune Arménien qui sortait du café, étaient frappés, la première au sein droit, le second à la gorge. Plus loin, un turc, Mahzar-Bey, employé au bureau des Archives, à la Sublime Porte, avait une oreille abattue par le forcené. C'est alors que celui-ci rencontre sa huitième victime, un Allemand naturalisé Américain, M. Stupe, caissier au Métropolitain Railway, qu'il tue roide d'un coup dans le cœur. Poursuivant sa route, l'assassin blesse encore plus ou moins grièvement quatre personnes : un mendiant arménien, un employé turc, un porteur d'eau, un enfant de six ans; puis, il disparaît dans la nuit, dans la direction de Yildiz. C'était cette boucherie qui avait signalé Féhim à l'attention du sultan et lui avait valu un chemin si rapide qu'à 24 ans il était général de division.

von Bieberstein, ambassadeur d'Allemagne, exigea l'exil du coupable. En vain le sultan fit-il agir son ambassadeur à Berlin, en vain intervint-il personnellement auprès de l'empereur Guillaume pour sauver Féhim dans la mesure du possible, rien ne réussit. Le gouvernement allemand soutint énergiquement les revendications de son représentant, estimant avec juste raison que le prestige allemand en Turquie était intéressé à leur succès, et imposa au sultan le bannissement à l'intérieur de Féhim. Le 17 février, celui-ci partait pour Brousse où il était interné. Il devait y trouver la mort : il fut lynché par la population, après le rétablissement de la Constitution.

Si les capitulations sont supprimées, les étrangers résidant en Turquie ne sont plus suivis par leur statut personnel, sont assujétis à tous les impôts et taxes frappés sur les indigènes et sont soumis à toutes les lois du pays, quelles qu'elles soient : l' « *awani* » ou le fait du prince, le chériat ou la loi de Dieu. Or, tant que l'égalité civile entre musulmans et chrétiens ne sera pas, non seulement un principe inscrit dans une Constitution dont on tient plus ou moins compte, mais une réalité attestée par une pratique quotidienne; tant qu'une réforme judiciaire, opérée de fond en comble, n'aura pas rendu les tribunaux ottomans les similaires des tribunaux européens; tant que la loi religieuse pourra être opposée à la loi civile et l'emporter sur elle, il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, aux puissances de consentir à l'abrogation des Capitulations, malgré les promesses faites par certaines d'entre elles. J'ai parlé tout à l'heure de l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, aussi, s'est engagée, par le protocole du 26 février 1903, à abroger les capitulations, de même l'Italie par le traité d'Ouchy. La Russie, à en juger par une circulaire de son ambassadeur à Constantinople, M. Tcharikow, adressée en 1910 à tous les consulats russes dans l'empire ottoman, avait paru disposée à entrer dans cette voie, mais M. Tcharikow s'était trop avancé ; il a été désavoué à Pétersbourg. L'Angleterre, la France, elles, seraient devenues favorables.

# CHAPITRE XXIV

## L'AVENIR DE LA TURQUIE

Gravité de la situation. — Le monde arabe et le monde turc. — La Turquie aux Turcs et la xénophobie. — Haines de races et de religions. — Les Musulmans et le statut des chrétiens : la question des privilèges. — La Constitution et le Chériat.

### Gravité de la situation.

Quand la Constitution de Midhat-Pacha a été rétablie et qu'on a annoncé la prochaine convocation du parlement ottoman, on a été généralement sceptique en Europe sur l'issue de ce second essai du régime constitutionnel en Turquie. On a immédiatement parlé de l'ignorance absolue où les Turcs étaient, disait-on, de la pratique du parlementarisme et ce fut à qui sortirait les histoires les plus drôles, mais aussi d'une authenticité des plus douteuses, à la charge de l'ancien parlement, pour montrer que le régime représentatif ne serait qu'une comédie et qu'un leurre. Ainsi, un des ana les plus accrédités, qui passait pour parole de Koran ou d'Évangile était le suivant : Ahmed Véfik-Effendi, président de la Chambre, aurait, racontait-on, indiqué aux députés que les amis du gouvernement devaient se tenir à droite et ses ennemis à gauche : là-dessus, tous les Honorables, comme un troupeau de moutons, auraient couru en masse à droite. C'était faux ; mais, même si ç'avait été vrai en 1877, ce ne le serait plus maintenant. On a péché, au contraire, par un excès opposé, on s'est même tellement disputé à la Chambre dissoute en 1912, à la suite d'un coup d'état légal, que le parlementarisme a abouti à un fiasco complet.

La grande majorité des députés, tout nouvellement lancés dans la vie politique, manquaient absolument d'expérience; beaucoup étaient animés d'une grande bonne volonté et faisaient preuve d'une véritable ardeur au travail, mais, ils ne savaient pas coordonner leurs efforts pour obtenir le plus de travail utile. Députés, sénateurs, ministres n'avaient pas une compréhension bien définie du régime parlementaire. La Chambre voulait réduire le Sénat à n'être que le bureau d'enregistrement de ses volontés; elle tendait même, tout en s'indignant qu'on lui prêtât de pareilles idées, à jouer le rôle d'une Convention, en concentrant dans ses mains le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif. La notion de la séparation des pouvoirs lui était inconnue. Au lieu de travailler ensemble, la Chambre et le Gouvernement allaient chacun de son côté, sans s'inquiéter de ce que faisait l'autre. Quand le Gouvernement déposait un projet de loi, la commission parlementaire à laquelle il était renvoyé, taillait, rognait, bouleversait, sans que les ministres qui sont cependant responsables, fussent admis à émettre leur opinion. Et lorsque ce projet entièrement transformé par la commission venait en discussion, les ministres se désintéressaient des débats, à moins que la Chambre ne requît leur présence. Lorsque Férid-Pacha, l'ex-grand-vézir, ministre de l'intérieur dans le cabinet Hilmi-Pacha est venu *proprio motu* combattre la loi sur les grèves et celle sur les associations, élaborées par le parlement, en opposition avec le projet gouvernemental, ce fut presque un scandale. Dans la conception des parlementaires ottomans, le pouvoir exécutif doit n'être qu'un employé subalterne de la Chambre.

Quoi qu'on puisse dire à ce sujet, ce n'est là qu'un problème secondaire à résoudre par la Turquie constitutionnelle. Quand les Turcs auront une pratique plus grande des institutions parlementaires; quand leur période d'apprentissage terminée, ils auront acquis les connaissances qui leur manquent pour régler le jeu de l'organisme constitutionnel; quand ils auront formé le personnel idoine aux nouveaux principes que la révolution du 23 juillet 1908 a

fait prévaloir, l'empire ottoman pourra faire aussi bonne figure constitutionnellement que tel ou tel autre pays. Mais il est d'autres problèmes plus redoutables qui se dressent devant la Turquie constitutionnelle, comme autant de points d'interrogations menaçants, et qui proviennent : de l'orientation à donner à la politique extérieure, la neutralité pouvant être aussi périlleuse que l'action, ou les dangers dont les convoitises de certaines puissances menacent l'empire ; de la mentalité des Turcs qui leur fait considérer les étrangers comme des ennemis-nés ; de l'antagonisme qui sépare les diverses nationalités faisant de la Turquie un pandémonium d'éléments ethniques et un capharnaüm d'éléments ethnocratiques, antagonisme irréductible car il est la conséquence normale de vocations historiques exclusives les unes des autres ; de l'impossibilité pour chrétiens et musulmans de vivre sous le même statut personnel ; de la confusion de la loi civile avec la loi religieuse qui, maintenant la Turquie État théocratique selon la formule musulmane, aboutit à la négation du régime constitutionnel.

### Le monde arabe et le monde turc.

Quand les réformistes turcs ont triomphé au 23 juillet 1908, une question s'est posée : quelle serait l'attitude de l'Angleterre en présence de l'agitation du monde arabe? Continuerait-elle au cheik de Kowéit, à l'émir des Wahabites, aux chefs de l'Yémen la protection plus ou moins déguisée qu'elle leur avait accordée et songerait-elle à profiter des embarras du nouveau régime, pour réaliser ses plans ou renoncerait-elle, pour le moment du moins, à ses desseins primitifs, à cause des conditions nouvelles dans lesquelles se trouvait la Turquie? La politique panislamite du sultan était un objet d'inquiétude pour l'Angleterre, c'est pourquoi elle voyait d'un bon œil tous les mouvements séparatistes arabes et qu'elle tentait d'établir son influence dans la péninsule arabique. Après le rétablissement de la Constitution,

le sultan déchu de son omnipotence devait renoncer à son rêve de transformer sa suprématie religieuse sur les musulmans du monde entier en une prédominance politique ; le gouvernement constitutionnel déclarait qu'il n'entendait nullement soulever la question de l'occupation de l'Égypte par les anglais ; il renonçait à entretenir l'agitation anti-anglaise que les émissaires de Yildiz avaient créée. En outre, l'influence anglaise semblait devoir remplacer à Constantinople l'influence allemande. Le grand-vézir Kiamil-Pacha passait pour complètement inféodé à la Grande-Bretagne et le roi Edouard VII lui envoyait un télégramme constituant un satisfecit sans exemple dans l'histoire. L'Angleterre s'instituait la protectrice de la Turquie régénérée et ce nouveau rôle lui imposait l'obligation de ne pas la dépouiller. Pousser au mouvement arabe, travailler à la formation d'un royaume du Hedjaz sous le protectorat britannique, ç'aurait été commettre au détriment de la Turquie, une bien autre spoliation que celle dont les Anglais faisaient volontiers de si amers reproches à l'Autriche-Hongrie. En annexant la Bosnie-Herzégovine, les Autrichiens se sont seulement transformés, de possesseurs pour un temps indéterminé en propriétaires ; en enlevant le Hedjaz aux Turcs, les Anglais commettraient un véritable abus de confiance.

Malheureusement pour les Turcs, Abd'ul Hamid a laissé un legs funeste au régime constitutionnel, le panislamisme, et le gouvernement ottoman se trouve débordé par les chauvins du nationalisme turc qui poussent nettement, ouvertement les nationalistes égyptiens à la révolte contre le khédive, pour lui arracher une constitution, en attendant qu'ils prêchent la prise d'armes contre les Anglais. Un fort parti travaille à Constantinople pour que le gouvernement ottoman soulève officiellement la question de l'évacuation de l'Égypte et certains journaux turcs somment les Anglais de s'en aller au plus vite, sous peine de se voir jetés dehors par tout le monde musulman soulevé contre eux. Sur les excitations venues des exaltés de Stamboul, le panislamisme fait plus que jamais rage en Égypte. Et comme le khédive ne veut pas marcher avec eux — car les

avertissements comminatoires qui ne lui ont pas manqué chaque fois qu'il a voulu faire preuve d'une initiative de nature à déplaire aux Anglais, lui ont démontré que ce serait folie à lui, d'essayer, en se prononçant contre la Grande-Bretagne, d'entreprendre la lutte du pot de terre contre le pot de fer — les nationalistes égyptiens attaquent à outrance Abbas-Hilmi. Or, cela ne peut qu'indisposer au plus haut point le khédive et l'inciter à se rapprocher plus étroitement des Anglais qui se trouvent devenus les défenseurs de la prérogative khédiviale.

D'ailleurs, le choix du khédive ne saurait être douteux. En liant parti avec les chauvins turcs, il aurait tout à perdre, car, en admettant qu'il ne soit pas brisé par les Anglais, il serait, sous la domination turque, astreint à un joug bien plus pesant que le protectorat britannique. Avec les Anglais, si Abbas-Hilmi n'a pas l'exercice réel du pouvoir, il en possède toutes les apparences extérieures : il est traité en souverain. Avec les Turcs, il ne serait plus rien du tout; il ne serait pas plus considéré qu'un simple pacha, la théorie turque étant que l'Égypte forme un vilayet de l'empire ottoman, vilayet privilégié il est vrai, mais qui n'en demeure pas moins sous l'absolue dépendance du sultan, au même titre que ses autres provinces. Au surplus, il est permis de douter que le grand parti national égyptien représente bien les aspirations de la masse du peuple. Ses adeptes se recrutent surtout parmi les intellectuels, parmi les classes dirigeantes, les Turcs, les Albanais, les Tcherkess qui constituent l'aristocratie de l'Égypte et qui n'ont rien de commun avec le fellah, qui forme le fond de la population indigène. Peut être réussirait-on à le faire marcher un moment en surexcitant le fanatisme, mais au fond le fellah ne reconnaît pas sa cause dans celle des nationalistes turco-égyptiens qui ne sont pas de sa race, de son sang.

La campagne nationaliste menée contre les Anglais à propos de l'Égypte à Constantinople et au Caire a naturellement ravivé les appréhensions de la Grande-Bretagne et cette politique agressive gratuitement, car la Turquie ne

saurait songer à entrer en lutte avec l'Angleterre, ne peut que pousser celle-ci à donner une nouvelle force d'impulsion à ses plans de se servir du monde arabe contre les Turcs. C'est en vain qu'on essaierait de le nier, depuis quelque temps le monde arabe, fortement travaillé par les idées nationalistes est en proie à une effervescence qui permet de conjecturer un soulèvement en masse à bref délai. Tant que la révolte arabe s'est trouvée limitée au Yémen et au Nedj, quelque importance qu'elle pût avoir pour le gouvernement ottoman, en mettant en jeu sa domination en Arabie et la tranquille possession des villes saintes, elle n'affectait pas les territoires immédiats de l'empire et on pouvait toujours localiser le mouvement. Mais celui-ci s'étend faisant la tache d'huile ; il a gagné le vilayet de Bassorah et celui de Bagdad et il s'est communiqué à la Syrie.

Deux races, deux principes se trouvent en présence : les Arabes ne veulent plus obéir aux Osmanlys. Le programme des nationalistes turcs est « la Turquie aux Turcs » autrement dit la consécration de la prépotence de la race turque non seulement sur les chrétiens de l'empire mais sur les autres races musulmanes. C'est ce que les Arabes ne veulent plus admettre. Heureusement pour les Turcs, les Arabes sont en proie à de telles divisions intestines qu'il semble peu probable, à moins que ne surgisse parmi eux un homme de génie, qu'ils puissent concerter une action commune. Les Seyidiés du Yémen ne veulent pas entendre parler des Wahabites du Nedj ; les gens de l'Assyr sont d'une hétérodoxie autre que les précédents, quoique le Wahabisme compte dans ces deux contrées un certain nombre d'adeptes. Toutes les tribus de l'Irak ou peu s'en faut sont insurgées, mais chaque confédération agit isolément pour son propre compte, sans s'inquiéter de se mettre d'accord avec ses voisins. Mais, si les Arabes trouvaient un appui aussi puissant que serait celui de l'Angleterre, menacée dans sa tranquille possession de l'Égypte, la lutte entre le monde arabe et le monde turc s'engagerait et l'issue serait désastreuse pour les Osmanlys.

### La Turquie aux Turcs et la xénophobie.

La révolution militaire qui a restauré le régime constitutionnel a été une protestation du désespoir national non seulement contre la tyrannie d'Abd'ul Hamid poussée à tel point que, selon l'expression populaire turque « le couteau avait pénétré dans l'os » mais surtout une réaction furieuse du patriotisme turc et du fanatisme musulman contre l'intervention de l'Europe dans les affaires intérieures de la Turquie. Tant que le sultan avait pu amuser l'Europe avec ses promesses de réformes en Macédoine, avec ses Iradés impériaux, ses Hatti-Cherif, pavés comme l'enfer de bonnes intentions, le principe de la domination turque n'était pas mis en question. Mais quand après la faillite sanglante du programme de Muersteg, une entente anglo-russe s'établit pour en finir avec la question macédonienne par la dépossession de l'administration ottomane en Macédoine, les réformistes trouvèrent dans ce démembrement imminent de l'empire, le levier qu'ils cherchaient pour soulever tout l'élément musulman contre Yildiz. Sans doute le régime hamidien avait dépassé les bornes, mais l'Orient est habitué au despotisme, à la tyrannie : il ne connaît même pas d'autre forme de gouvernement. Il s'est produit contre Abd'ul Hamid le même mouvement d'opinion qui s'était manifesté contre Abd'ul Aziz, mais plus intense et plus violent. On a détrôné Aziz pour sauver l'empire qu'il se préparait de vendre aux Russes; on a dressé la Constitution contre Hamid pour préserver l'empire de la ruine de ses possessions d'Europe.

A peine la Constitution fût-elle rétablie que le mot d'ordre fut : « La Turquie aux Ottomans ». Et peu après vint la variante : « la Turquie aux Turcs », à l'exclusion non seulement des étrangers mais des éléments ethniques, autres que le turc, musulmans aussi bien que chrétiens. On a réclamé immédiatement, comme une conséquence logique de la Constitution devant laquelle l'Europe devait s'incliner

sous peine de mentir à tous les principes de 89 et de soulever contre elle trois cent millions de musulmans — le panislamisme d'Abd'ul Hamid n'a pas de plus fervents adeptes que les constitutionnels turcs — la disparition des postes étrangères fonctionnant en Turquie, la suppression de la Dette publique ottomane, l'abrogation des Capitulations comme étant les seuls moyens pour l'Europe de prouver la sincérité de ses bonnes dispositions envers la Turquie. Les journaux du comité, s'érigeant en docteurs en droit international, soutenaient gravement la thèse que les traités passés par l'ancien régime étaient caducs — idées, qui d'ailleurs s'inspiraient du droit musulman lequel pose en principe que, seule, la loi du *Cheri* est obligatoire et que toute loi civile ou *ourfi*, n'oblige pas même celui qui l'a décrétée d'après son bon plaisir, et doit être violée s'il peut en résulter quelque bien pour l'Islam — que les concessions accordées par lui étaient entachées de nullité, du fait de la déchéance du Sultan, et devaient faire retour à l'État.

Un des griefs que les Turcs formulent le plus volontiers, contre les Européens, c'est que ceux-ci les ont odieusement exploités, qu'ils leur ont prêté de l'argent à des taux ultra-usuraires et se sont fait attribuer, aux conditions les plus onéreuses pour le pays, des concessions de toute nature qui sont autant d'entraves au développement économique du pays. C'est bien la plus singulière façon d'écrire l'histoire. Ce n'est pas la faute de l'Europe si le gouvernement d'Adb'ul Aziz a gaspillé tous les millions qu'il empruntait, et si, en 1876, Mahmoud Nédim-Pacha a décrété la banqueroute. Les créanciers de la Turquie se sont même montrés bons princes envers elle quand ils lui ont accordé le concordat du 20 décembre 1881.

Le trésor ottoman a toujours été mauvais payeur, par suite de la déplorable administration financière de l'empire et déjà, au XIII^e siècle, les annalistes turcs déploraient cette situation, se demandant si ce n'était pas une mauvaise fortune attachée au Khalifat. Les Turcs ne demandent pas mieux d'emprunter, mais ils ne veulent plus donner des

garanties de leur solvabilité. Leur en demander soit pour des emprunts, soit pour des concessions de travaux publics, c'est les offenser maintenant que la Constitution permet à la nation de se gouverner par elle-même.

Toutes les grandes entreprises industrielles qui existent dans l'empire ottoman appartiennent à des compagnies étrangères. Les chemins de fer, sauf la ligne du Hedjaz, sont allemands, anglais, autrichiens ou français. La régie des tabacs est française (75 pour 100), allemande (12 1/2 pour 100), autrichienne (12 1/2 pour 100). Le port de Haïdar-Pacha est allemand ; le port de Beyrouth et les quais de Constantinople sont français. Presque toutes les exploitations minières appartiennent à des étrangers. Les tramways de Constantinople sont allemands ; la Compagnie des eaux est française ; le gaz de Stamboul est germano-belge ; le gaz de Scutari-Kadikeuy est belge avec certains apports français et allemands, etc. Or, au lendemain du rétablissement de la Constitution les petits employés et les ouvriers de ces sociétés industrielles se sont mis en grève les uns après les autres. On a vu des manœuvres Kurdes, c'est-à-dire les gens les plus illettrés et les plus ignares de l'empire, réclamer le droit d'association, le droit de coalition et le droit de grève ! Au lieu de chercher à calmer les ouvriers et à leur démontrer l'absurdité de leurs prétentions de s'immiscer dans la direction des sociétés étrangères et de se contenter d'obtenir une augmentation de salaire, les politiciens turcs, dans le fol espoir de profiter des perturbations occasionnées par les grèves, pour déposséder les concessionnaires ont encouragé les meneurs à aller de l'avant.

Ce qui s'est passé pour le chemin de fer d'Anatolie est typique à ce point de vue. Il y avait grève générale et les pouvoirs publics, manquant à leur devoir, avaient non seulement toléré les violences des ouvriers, mais des membres du comité et des hauts fonctionnaires, chargés d'enquêter sur la grève, avaient plutôt encouragé les grévistes en leur laissant entendre qu'il suffisait d'un peu de patience car bientôt l'État reprendrait le réseau concédé

à la Deutsche Bank et alors sous une administration turque, ce serait l'âge d'or. Il est vrai qu'on oubliait de dire comment cette reprise, ou pour mieux dire cette spoliation, s'accomplirait. Cependant, ne doutant de rien, le gouvernement ottoman tenta d'opérer d'une façon détournée cette reprise. Le délégué et fondé de pouvoirs des grévistes, un avocat, qui espérait arriver ainsi à la députation, s'en vint trouver le grand-vézir Kiamil-Pacha et lui demanda carrément de remettre l'exploitation du réseau de la Société d'Anatolie aux grévistes, lesquels se chargeaient d'assurer le service de la ligne, la Compagnie étant déchue de son droit. Et le grand-vézir — sa sénilité ne saurait excuser un pareil acte — de donner des ordres pour la dépossession de la Compagnie. Heureusement pour la Turquie, — car l'exécution des ordres de Kiamil-Pacha eût provoqué un beau conflit avec l'Allemagne, et toutes les autres puissances menacées au même titre qu'elle dans les concessions accordées à leurs nationaux l'auraient appuyée — le directeur général des chemins de fer d'Anatolie, M. Huguenin, se trouvait à ce moment à la Sublime-Porte; informé de ce qui se passait, il courut chez le Sadrazam et il parla si haut et si ferme, lui remontrant toutes les conséquences de sa décision, que Kiamil se décida à la rapporter.

Les chauvins turcs fulminent contre les écoles étrangères qui fonctionnent dans l'empire, les accusant d'être des foyers de dénationalisation ottomane et ils visent même particulièrement les écoles françaises. Ils attaquent à fond de train les établissements de crédit européen, installés ici, grâce auxquels la Turquie doit de vivre, les représentant comme des Gobseck qui les mettent en coupe réglée. C'est ainsi qu'une campagne furibonde fut menée dans la presse turque contre la Dette publique ottomane et contre la Banque ottomane; que lors de la discussion du projet de loi de l'emprunt de 125 millions, — emprunt qui, entre parenthèses, était déjà mangé à l'avance — des députés ont soutenu cette thèse que la Turquie était volée puisqu'elle empruntait à 17 pour 100! Explication : l'emprunt portant 4 pour 100 d'intérêt et étant émis à 87 — les frais à la

charge du gouvernement — treize et quatre faisaient dix-sept!!

Si les chemins de fer, les mines, toutes les grandes entreprises industrielles, commerciales et financières appartiennent aux étrangers, c'est que le commerce et l'industrie sont en Turquie dans l'état le plus rudimentaire; que l'argent fait défaut et que les Turcs ne vivent que des capitaux européens; que les Turcs ont été jusqu'ici incapables non seulement de rien faire par eux-mêmes mais d'entretenir en bon état ce qui avait été édifié par les Européens — le chemin de fer du Hedjaz lui-même, la grande pensée du règne d'Hamid n'aurait jamais pu être mené à bonne fin sans l'allemand Meissner et le français Gaudin, deux hommes de la plus haute valeur, et sans les quelques ingénieurs et contremaîtres européens qui leur servaient d'aides —; qu'en dehors du paysan, musulman ou chrétien, dont la condition n'est que trop souvent celle d'un hilote, les Turcs ne sont qu'un peuple de fonctionnaires ou de soldats; que le Trésor ottoman, même quand on prétend que tout marche régulièrement, ne fait face à ses engagements qu'avec de grandes difficultés, de grandes irrégularités et même peu de bonne foi[1]. Sans les capitaux étrangers, jamais l'empire ottoman n'aurait pu être doté du réseau de chemins de fer qu'il possède actuellement; sans la Dette publique ottomane, jamais il n'aurait pu purger la faillite décrétée par Mahmoud-Nédim-Pacha et restaurer son crédit; sans la Banque ottomane et les autres établissements qui lui consentent des emprunts, jamais il n'aurait été à même de procéder à la réorganisation de ses

1. C'est ainsi que le gouvernement a refusé de reconnaître la validité des contrats passés par la liste civile de l'ex-sultan avec des Européens, qui étaient au service du palais, arguant que cela regardait Abd'ul Hamid et non l'État, comme si quand Abd'ul Hamid régnait l'État n'était pas lui. Bien plus, on a confisqué l'argent d'Abd'ul Hamid mais les créanciers du sultan n'en n'ont pas été davantage réglés. On leur a fait un compte à forte réduction, d'après une loi à laquelle on a donné force de rétroactivité; néanmoins leurs créances ne sont pas encore entièrement soldées.

forces militaires ni de subvenir aux besoins de son administration.

Il est tout naturel que les capitalistes ayant leurs fonds dans les entreprises en Turquie veuillent veiller à la gestion de ceux-ci et qu'ils prétendent avoir, par des administrateurs de leur choix, la haute main sur lesdites entreprises. Mais les Turcs, tout en demandant de l'argent à l'Europe, entendent se soustraire à tout contrôle et être libres d'administrer à leur guise les millions qu'on leur confie. Les étrangers sont bons pour leur prêter de l'argent, mais une fois celui-ci versé, ils n'ont plus rien à voir ni à dire. En 1909, une banque foncière devait être établie à Constantinople par des capitalistes anglais et français, lesquels versaient immédiatement comme entrée de jeu cinq millions de livres turques au gouvernement. Au dernier moment les Turcs ont émis la prétention que non seulement la Société fût ottomane et qu'elle ressortît aux tribunaux ottomans, mais que les quatre cinquièmes des membres du conseil d'administration fussent des sujets ottomans. L'affaire a été enterrée.

Cependant quelques-uns qui ont l'étoffe de véritables hommes d'État comprennent que la Turquie va à l'encontre de ses intérêts bien entendus en prétendant exclure les Européens de toute participation aux affaires en Turquie, car sans les capitaux étrangers, rien ne saurait, au point de vue industriel, être tenté dans le pays, comme d'ailleurs au point de vue financier et au point de vue commercial. Il est donc bien naturel que les gens qui mettent leur argent dans une affaire veuillent savoir comment il est employé. Et le seul moyen pour cela est qu'ils aient un droit de direction et de contrôle. D'après l'arrangement conclu en 1911, entre Djavid-Bey, ministre des finances et M. Paul Revoil, ex-directeur général de la Banque ottomane, la perception des impôts devait être effectuée par la Dette publique ottomane, ce qui aurait mis fin à toutes les exactions dont les agents du fisc sont coutumiers en même temps qu'aux coulages qui portent un si grand préjudice au Trésor; la Banque ottomane aurait été érigée en tréso-

rier-payeur général pour l'empire et chargée des payements de l'État. Cet arrangement est devenu caduc. Les Turcs ne veulent d'autre contrôle que le leur.

**Haines de races et de religions.**

Au rétablissement de la Constitution on a eu preuve de la puissance des mots. Pour la plupart, la Constitution était un terme cabalistique, une sorte de « Sésame ouvre-toi ! » qui devait leur procurer tous les biens de la terre. D'aucuns y voyaient la solution de toutes les questions politiques et économiques, pour la plus grande gloire de la Turquie. La Constitution devait faire rendre à l'empire Chypre, la Bosnie et l'Herzégovine, la Crète, l'Égypte, la Tunisie, voire l'Algérie; elle devait remplir les coffres de l'État; elle devait clore l'ère sanglante des luttes de religion. Dans l'ivresse de se voir débarrassé aussi subitement et d'une façon aussi inespérée de la tyrannie hamidienne, on ne parlait que de la fraternisation, que de l'union de toutes les races de l'empire. Désormais plus de distinction entre les chrétiens et les musulmans, plus d'antagonisme entre les Kurdes et les Arméniens, entre les Bulgares, les Grecs et les Serbes; plus de lutte entre les Turcs et les autres nationalités à eux soumises, les musulmanes comme les chrétiennes.

Tout ce qui s'est passé depuis le 24 juillet 1908 tend à démontrer péremptoirement que l'unité ottomane, telle que l'inscrivait dans son programme le comité « Union et Progrès » est un mythe; que la Turquie est plus que jamais un État disparate, fait de pièces et de morceaux, où les nationalités symbolisées par les religions demeurent irréductibles; que, par la force des choses le régime constitutionnel ne peut aboutir qu'au fédéralisme, par le développement normal des autonomies nationales des diverses races, ou à l'écrasement de ces dernières par la race turque menacée de se voir déposséder de sa suprématie. Dans les deux cas, c'est la fin de l'empire ottoman.

Certes la pensée qui guidait les promoteurs du mouvement qui, au 24 juillet 1908, a balayé le régime d'Abd'ul Hamid, était des plus généreuses. Égalité de droits et de devoirs pour tous ! Le raya, le ghiaour réhabilité, devenait comme considération, comme *auctoritas capitis* l'égal du musulman ; les chrétiens, jusque-là destitués du droit de porter des armes, admis au service militaire. Désormais, il ne devait plus y avoir ni Turcs, ni Bulgares, ni Grecs, ni Serbes, ni Coutzo-Valaques, ni Kurdes, ni Arméniens, ni Pomaks, ni Tcherkess, ni Druses, ni Maronites, ni Arabes, ni Turcomans, ni musulmans, ni chrétiens, ni catholiques, ni Grecs orthodoxes, ni Grégoriens, ni Nestoriens, ni Jacobites, ni Sunnites, ni Schyites, ni Wahabites, ni Kizilbachs, etc. : la patrie ottomane définitivement fondée ne connaissait plus que des ottomans. Malheureusement, en traçant ce programme, on n'avait pas tenu compte de la réalité ; on avait méconnu et les traditions ancestrales de chaque race et la vocation historique de chaque nationalité, et leur mentalité et leurs aspirations et les nécessités de leur développement futur et les conditions mêmes de leur existence actuelle.

A chaque minute, on s'aperçoit, quand on veut passer de la théorie à la pratique, que l'égalité dont tout le monde était féru et que les politiciens prônent toujours dans leurs programmes est une décevante chimère que toutes les meilleures volontés du monde ne pourront jamais transformer en fait concret. Ainsi, le service militaire des non-musulmans, un des grands principes de la Constitution, le moyen sur lequel on comptait le plus pour fonder l'unité de la patrie ottomane, en la basant sur la fraternité d'armes n'a pu être effectué ; tout s'y opposant : et les antagonismes religieux et les haines de races et les tendances séparatives des chrétiens et l'intérêt de la sécurité de l'État.

**Les Musulmans et le statut des chrétiens. La question des privilèges.**

Depuis l'antiquité l'Orient a toujours été le pays par excellence de la théocratie. Jamais il n'a pu concevoir la distinction entre la loi civile et la loi religieuse. Son esprit est obstinément fermé à la compréhension de cette conception et son idéal est toujours la théocratie. La religion y a toujours été mêlée à la politique et celle-ci même n'est que le corollaire de celle-là. C'est la religion qui détermine la nationalité. Que le Basileus, aimé du Christ, favori des apôtres Pierre et Paul, règne dans Byzance, ou que le sultan, ombre d'Allah sur terre, vicaire du prophète, domine dans Stamboul, c'est toujours l'idée religieuse qui inspire la politique. Sans doute, les chefs du parti jeune-turc qui ont passé en Europe de nombreuses années d'exil; qui ont pu, par l'étude, par la comparaison, modifier leur mentalité, affichèrent la prétention de guider la patrie ottomane en dehors de toute idée religieuse. C'est certainement une entreprise hardie qui mérite tous les éloges et a droit à tous les encouragements; mais c'est aussi une rêverie d'une réalisation on ne peut plus difficile en l'état actuel des choses.

Ce ne sont pas seulement les musulmans qui subordonnent tout à la question religieuse, — quoiqu'on en dise, la loi religieuse, la loi sainte, la loi du *chéri*, est toujours, plus que jamais même, pour tous les vrais croyants, y compris les membres du comité « Union et Progrès », la loi fondamentale de l'empire, le clef de voûte de l'État, la seule loi strictement obligatoire contre laquelle la loi civile ne saurait prévaloir, — les communautés chrétiennes n'agissent pas autrement. Elles apportent un esprit d'exclusivisme aussi outré dans la doctrine qui fait dépendre la nationalité de la religion et voit dans celle-ci un symbole de celle-là.

On a beau être de même race, de même sang, de même

langue, si on ne professe pas le même dogme, si on ne pratique pas le même rite, on se tient réciproquement pour des étrangers, pour des ennemis. A l'agonie du Bas-Empire, les Byzantins s'écriaient : « Plutôt le turban du turc que le chapeau du cardinal! » Du reste, ce n'était pas la première fois que l'hystérie hétérodoxe poussait les Grecs à préférer l'apostasie du christianisme à la soumission à la discipline ecclésiastique ou au symbole de foi qu'ils refusaient d'admettre. Les rapides progrès réalisés par l'Islamisme, en général, et par les Turcs en particulier dans l'empire d'Orient, n'ont été rendus possibles que par l'aide que les sectateurs de Mahomet ont trouvé chez tous les hérésiarques chrétiens, passés tous au Koran, en haine de la saine orthodoxie. Sans des Michel Kieusé, des Ewrenos et autres, à la fois traîtres à leur patrie et apostats de leur foi, les Turcs n'auraient jamais réussi aussi facilement à faire dans les possessions byzantines la brêche qui a été toujours s'élargissant jusqu'au jour où ils ont emporté le réduit de la défense de l'empire d'Orient, c'est-à-dire Byzance. Aujourd'hui encore il en est de même : on est schismatique-orthodoxe, avant d'être grec : grégorien ou catholique avant d'être arménien, etc.

Cela n'a rien qui doive surprendre ; le clergé joue encore aujourd'hui en Orient — par suite d'un calcul de la politique turque qui a pu être juste à l'origine mais qui, depuis, par la succession des événements est devenu complètement faux — le rôle qu'il a rempli en Occident au IVe et Ve siècle, lors de l'effondrement de l'empire romain et de l'invasion des Barbares. Il y a toutefois une différence essentielle : le clergé d'Occident était le défenseur de ses ouailles, le bon pasteur du troupeau qui était confié à ses soins : sous la conquête turque, le clergé orthodoxe a été plutôt entre les mains des vainqueurs un instrument d'oppression des vaincus.

En détruisant les institutions politiques des peuples conquis, les Turcs laissèrent subsister leur organisation religieuse, dans les contrées du moins où l'apostasie ne fut pas préférée à la servitude. On ne saurait faire honneur à

la tolérance de l'Islam de la conservation du christianisme là où il subsista, car les musulmans ont mis tout en usage pour forcer les vaincus à l'apostasie. Les populations restées fidèles à l'Évangile ont été réduites en esclavage et leur histoire n'a été qu'un long martyrologe. On a dit que les Turcs auraient pu exterminer les chrétiens que le sort des armes avait mis à leur merci. S'ils ne l'ont pas fait, ç'a été uniquement par intérêt politique. Les chrétiens étaient en nombre au moins égal avec les musulmans ; ils eussent sans doute préféré tomber sur un champ de bataille plutôt que de se laisser saigner comme veaux à l'abattoir. L'alternative de l'apostasie ou de l'égorgement en masse eût pu aisément provoquer un soulèvement général, circonstance susceptible de déterminer une X^e croisade. En outre, l'extermination des chrétiens eût été la ruine des ottomans, car c'étaient les ghiaours qui, seuls, travaillaient, peinaient, produisaient, qui suaient sang et eau pour subvenir aux dépenses que nécessitaient les armements formidables que l'empire ottoman lançait contre l'Europe, pour alimenter le luxe du sérail.

Et, pour mieux tenir les populations chrétiennes sous leur dépendance, en prévenant toute tentative de révolte de leur part, les Sultans associèrent le haut clergé à leur tyrannie en confirmant les privilèges qu'il avait su obtenir de la piété des Césars byzantins ou qu'il avait pu usurper sur la faiblesse des Porphyrogénètes, en lui octroyant de nouvelles prérogatives, en laissant le patriarche et les évêques exercer la juridiction civile sur leurs ouailles en tout ce qui concernait leur statut personnel, en lui permettant toutes les exactions au détriment des rayas chrétiens. Dès la quatrième élection des patriarches, la toge, la couronne et la crosse, insignes de ce rang suprême furent obtenues à prix d'argent, et la simonie du trône patriarcal, envahissait, jusqu'aux derniers degrés de la hiérarchie ecclésiastique[1]. Les *berats* ou exequatur des évêques s'obtenaient moyennant finances. Comme ils tenaient à ferme

1. Voyez Pouqueville, *Voyage en Grèce*, tome IV.

l'impôt sur le culte chrétien et qu'ils devaient chaque année payer au gouvernement des redevances énormes, les patriarches, sous prétexte de droits d'Église, frappaient les fidèles de taxes qui leur permettaient de satisfaire aux exigences des Turcs et de faire, en même temps, des fortunes scandaleuses, pour le cas où leurs ennemis parviendraient à les faire exiler ou à les faire déposer.

Leur principal revenu était la vente des prélatures. Les acheteurs des archevêchés et des évêchés en sousbaillaient des parties aux dignitaires ecclésiastiques d'ordre inférieur, tels que les archimandrites, les sacellaires et les exarques. Les diverses charges et fonctions de leur système administratif étaient également vendues à l'encan. Chaque paroisse, chaque succursale de paroisse payait au nouvel évêque un tribut de bienvenue, indépendamment de la redevance annuelle dénommée par antiphrase, sans doute « don volontaire » et au droit d'installation auquel était tenu le prêtre, chef de la paroisse ou de la succursale. Tous les ans, archevêques et évêques faisaient, en personne ou par l'intermédiaire d'un légat, la visite de leurs diocèses, pour recueillir les tributs, offrandes, droits de toute nature dont se composait leur revenu. Ils accordaient moyennant salaire les dispenses de mariage et autres immunités ; ils réglaient les affaires contentieuses, selon que l'une des parties y mettait un plus gros prix que l'autre. Et dans ces voyages, ils marchaient escortés de soldats turcs, chargés de faire respecter, d'imposer leurs décisions.

Un homme qui ne saurait être taxé de partialité contre les Grecs, car il fut un des philhellènes les plus ardents du siècle dernier, Armand Carrel écrit :

« Ils (Les Turcs) avaient institué sous le nom de synode, un conseil composé de dix évêques métropolitains qui leur était dévoué et réglait quant aux formes l'élection du patriarche. Cette Assemblée s'étant bientôt par intrigues élevée au-dessus de ses attributions primitives, elle pouvait soutenir ou renverser les patriarches suivant ses intérêts. Ceux-ci, de leur côté, une fois élus, cherchaient à dominer le synode épiscopal ou à lui dérober la connaissance des

affaires sur lesquelles il était appelé à statuer avec eux. Dans ce but, ils reversaient sur un synode particulier, dévoué à leur personne, composé de leurs créatures prises dans le bas clergé, une partie des attributions du grand synode. Qualifiés par les Grecs de très saints despotes, revêtus du pallium impérial qui leur rappelait le temps de leur splendeur sous les Césars de Byzance, décorés par les Turcs du titre de grands juges des chrétiens, et en cette qualité marchant entourés d'une garde de Janissaires toujours à leurs ordres, les patriarches n'avaient toutefois qu'une assez mince importance politique ; ils n'étaient pour cette Eglise grecque dont ils se disaient les pasteurs et les protecteurs auprès de la Porte que d'une utilité bien douteuse et dérisoire à certains égards[1]. »

Depuis le jour que Mohammed-el-Fatyh a constitué le patriarche de Constantinople, le chef des chrétiens de rite orthodoxe, le patriarcat du Fanar n'a cessé de poursuivre par tous les moyens, licites ou non, la destruction des Églises autocéphales et la subordination absolue de celles-ci au Fanar. Dans cette œuvre, il eut généralement l'appui du gouvernement ottoman. Non seulement les fonctionnaires fanariotes étaient nombreux dans les administrations ottomanes et puissants à la Porte, mais le Divan croyait avantageux aux intérêts de l'Etat de soumettre tous les chrétiens orthodoxes à la loi du Fanar, exécuteur docile et complaisant des volontés du gouvernement. Supprimer l'autonomie religieuse des Serbes, des Bulgares, des Arabes, des Syriens au profit de la suprématie du patriarcat œcuménique c'était, dans la pensée des hommes d'Etat ottomans, abattre les velléités d'indépendance qu'auraient pu nourrir ces populations et assurer la sécurité de la domination turque. Le clergé se trouvait intéressé au maintien de la domination turque : pour conserver leur omnipotence sur leurs ouailles, patriarche et évêques devaient s'ingénier à combattre les tendances nationalistes qui essayeraient de se produire en dehors d'eux et à enfermer l'idée nationale

1. Armand Carrel, *Résumé de l'histoire des Grecs modernes.*

dans le cercle étroit de l'intérêt particulier de leur secte.

Seulement, il est advenu ceci que les mêmes discussions religieuses qui avaient tant troublé le Bas-Empire, ont également agité les communautés chrétiennes courbées sous le joug ottoman. Les dissidences en matière de dogme ou de rite se sont affirmées comme des manifestations émancipatrices des nations restées opprimées, et quand, au siècle dernier, les différentes populations chrétiennes de la Turquie reprirent conscience d'elles-mêmes, le mouvement de renaissance patriotique se traduisit immédiatement par la revendication de l'ancienne autonomie religieuse, en attendant mieux. L'instrument de domination qu'avaient cru forger le conquérant et ses successeurs se retournait contre les Turcs. Le patriarcat œcuménique, lui-même, tout en faisant appel au gouvernement impérial contre les chrétiens orthodoxes de races autres que la grecque, se posait en adversaire de la domination turque, étant devenu forcément, depuis la constitution du royaume hellénique, un facteur de la réalisation de la *mégali idea* qui était le programme d'Athènes. La politique de la Porte à l'égard des communautés chrétiennes changea alors et le gouvernement commença la guerre contre les privilèges du patriarcat, en s'attaquant au Fanar, car les autres patriarcats ne font que bénéficier des mêmes prérogatives que celui-ci.

En proclamant le principe de la liberté et de l'égalité de tous devant la loi, la Constitution de 1876 — bien que, par l'article 11, elle maintînt les privilèges accordés aux communautés chrétiennes — posait fatalement le principe de la disparition de ceux-ci à une échéance plus ou moins brève. La Turquie devenant constitutionnelle et étant dotée du régime parlementaire, il était contraire au bon sens, à la logique, à l'essence même du système gouvernemental, que les patriarcats continuassent à jouir de privilèges exceptionnels, en constituant en quelque sorte de petits Etats dans l'État. Quant à savoir comment le même droit public pourrait régir musulmans et chrétiens, c'était une question que Midhat-Pacha avait évité de toucher. Il voulait avant tout, avec sa Constitution, faire œuvre patriotique

contre le despotisme du sultan et contre l'étranger et jeter les bases d'une unification naturelle, au profit de l'élément turc.

Le patriarche œcuménique comprenait si bien que les privilèges du Fanar étaient incompatibles avec le régime constitutionnel et que l'ancien état de choses ne pouvait subsister qu'avec l'absolutisme que, quelques jours après le rétablissement de la Constitution, en 1908, faisant visite au grand vézir Saïd, sous prétexte de le féliciter du grand acte qui venait de s'accomplir, il déplorait, avec une hardiesse de langage qui surprit les uns et indigna les autres, que le gouvernement eût cru devoir remettre en vigueur l'œuvre de Midhat-Pacha. Généralement, on blâma Joachim III de ce qu'on considérait comme une sortie intempestive, comme une manifestation déplacée. Les Grecs eux-mêmes ne furent pas les derniers à tomber sur lui. Mais leurs sentiments n'ont pas tardé à changer ; aujourd'hui, Joachim III est considéré comme un grand politique, ayant seul prévu tous les dangers que la Constitution recélait pour les Grecs, pour l'orthodoxie, pour l'hellénisme, car tout cela est synonyme, en menaçant la situation privilégiée qu'occupait le Fanar en Turquie.

D'après la doctrine du patriarcat œcuménique les privilèges dont il excipe sont *de jure* et ils résultent d'un contrat passé entre lui et le gouvernement ottoman représenté par le conquérant s'engageant pour lui et pour ses successeurs, contrat qui le reconnaissait comme le successeur des empereurs de Byzance et lui conférait, il n'ose pas dire des droits souverains, mais une représentation de ceux-ci sur les chrétiens de rite orthodoxe. Le patriarche émet la prétention d'être traité comme un souverain. Ainsi un article publié par l'*Ecclesiastiki Alithia*, organe officiel du Fanar, se plaignait amèrement que le sultan eût envoyé une mission extraordinaire au Vatican pour notifier son avènement au trône du Pape, tandis que le généralissime Mahmoud-Chevket-Pacha traitait cavalièrement le patriarche. A l'appui de ses revendications le patriarcat excipe d'un rescrit de Mohammed-el-Fatyh des plus explicites en ce sens, rescrit

constituant la charte *ne varietur* du privilège de la Grande Eglise. Malheureusement, il ne peut produire ce texte : le document a disparu dans un incendie. De même, d'autres Hatts de même nature, subséquents à celui-ci, sont devenus introuvables[1].

J'ai exposé plus haut les raisons politiques pour lesquelles le conquérant et ses successeurs avaient pris le patriarche et le clergé pour intermédiaires entre eux et les populations conquises. Ces intermédiaires avaient des privilèges vis-à-vis des chrétiens pour mieux tenir en bride ceux-ci au profit de la domination musulmane, mais en regard du gouvernement, ils n'étaient que des sujets comme les autres, sujets plus qualifiés, plus décorés et plus décoratifs, mais qui ne comptaient pas plus que le *servum pecus* devant le caprice du sultan, maître du monde. Il suffit de lire les chroniqueurs grecs contemporains pour se rendre compte immédiatement de l'état de domesticité, pour ne pas dire plus, dans lequel se trouvait le patriarche, après la soi-disant reconnaissance de ses droits impériaux par Mohammed-el-Fatyh. Voici d'après Hypsilanti comment en 1472 le patriarche était traité :

« Le sultan rasa la barbe au patriarche Joasaph et fendit le nez à l'ecclésiarque (maître de chapelle) pour ne pas avoir obéi à son ordre de donner un permis de l'église au protovestiaire de Trébizonde qui, bien que sa femme fût encore vivante, voulait se marier avec la femme de l'archonte d'Athènes, ou selon d'autres, avec sa fille qui surpassait en beauté les femmes de ce temps-là. Après il déposa du trône œcuménique ce Joasaph. »

Quatre ans plus tard, en 1476, Marc Xylocarabas et Siméon de Trébizonde étaient en concurrence pour la succession du premier qui avait été déposé du patriarcat par le sultan. Alors, toujours d'après Hypsilanti « Marie, la marâtre du sultan et femme du sultan Murad, ayant su cela,

1. Voir à ce sujet une étude historique très bien faite, parue dans un journal de Constantinople, l'*Osmanischer Lloyd*, nos des 25 et 26 octobre 1909.

chercha à faire élire patriarche Denys, métropolitain de Philippopoli, qu'elle connaissait depuis longtemps. Or, ayant mis sur un plat en argent 2000 pièces d'or, elle le remit au sultan et demanda que son ami Denys fût nommé patriarche. Le sultan, ayant reçu l'or, la remercia et donna un édit pour qu'il fût fait selon sa demande. »

Où étaient donc ces fameux privilèges du patriarcat?

En principe, la théorie des privilèges du patriarcat faisant partie intégrante des lois de l'Etat musulman ne saurait se soutenir. Elle est même une violation du droit public musulman auquel le Fanar en appelle pour justifier ses prétentions puisqu'il les base sur des édits du sultan. En Turquie, comme en tout pays musulman d'ailleurs, la loi découle de quatre sources : le Koran, qui est la parole de Dieu; le Sunna, qui est la parole du Prophète; les sentences des quatre grands imams et spécialement d'Abou-Hanifah; les volontés du souverain. Les trois premières constituent la loi immuable donnée par Allah à son peuple fidèle et contre laquelle on ne peut aller sans encourir l'anathème du Prophète et la malédiction de Dieu. C'est le *Chéri*. La quatrième, qui varie au gré des caprices du souverain est la législation accessoire; c'est l'*ourfi*. Cependant celui-ci ne doit être que l'explication et la paraphrase du Chéri. En aucun cas il ne saurait être en contradiction avec la loi sacrée. Non seulement les lois ourfi n'engagent pas les successeurs du souverain qui les a édictées, mais elles ne lient même pas celui qui les a promulguées. En les octroyant, comme en les abrogeant, en veillant à ce qu'elles soient respectées comme en les laissant violer, le padischah n'excède pas la plénitude de son droit. Ainsi donc, quand un sultan tient pour nuls et non avenus les privilèges qu'il a daigné accorder au patriarche dans le bérat d'investiture à lui délivré, il est absolument dans la lettre et dans l'esprit de la loi islamique.

Dans la pratique, par la force même des faits, la thèse du patriarcat est parfaitement justifiée. En effet, le Fanar se recommande d'un droit de consuétude, découlant des stipulations répétées au cours des âges des firmans d'investitures des patriarches et des bérats des métropolitains,

qui contiennent l'énoncé des privilèges leur conférant une juridiction sur leurs ouailles. Il était même difficile qu'il en fût autrement — et ce qui était dans le temps passé subsiste encore dans le temps présent — car le même droit public ne peut, quant au statut personnel, régir le musulman polygame et le chrétien monogame, toutes les questions relatives au mariage, au divorce, aux pensions alimentaires, aux successions concernant les chrétiens devaient forcément ressortir à des tribunaux statuant d'après le droit canon et les seuls qualifiés dans l'espèce étaient les tribunaux ecclésiastiques. Les prescriptions du code civil ottoman régissant ces matières sont toutes fondées sur la loi du Chéri et on conçoit aisément qu'elles ne puissent être appliquées aux chrétiens.

### La Constitution et le Chériat.

Dans une interview qu'il accorda à un rédacteur d'un journal de Constantinople[1] le patriarche Joachim III, protestant qu'il défendrait « jusqu'à la mort, avec ses ouailles » les privilèges du patriarcat, déclarait que tant que l'Islam serait religion d'État, que le Cheïkh-ul-Islam siégerait au conseil des ministres, il était impossible de parler de l'abrogation des privilèges. Il ajoutait même que le sultan devrait alors renoncer à se dire en même temps Khalife. Ce dernier postulat, qui semblera quelque peu exagéré, car il revient à demander que les Turcs cessent d'être des musulmans et que le sultan signe sa propre déchéance aux yeux de l'Islam n'a sans doute été émis que pour mieux montrer, dans la pensée de son auteur, l'incompatibilité qui existe entre les institutions actuelles de la Turquie constitutionnelle et la loi fondamentale de la Société musulmane et de l'État ottoman qui demeure toujours la loi religieuse.

Il est de fait qu'avec le Chéri, à quelques commentaires qu'on ait recours pour l'accommoder à la moderne, il est

1. *La Turquie* du 14 octobre 1909.

impossible de réaliser l'union des Ottomans qui est le programme officiel du comité jeune-turc et du gouvernement. A chaque instant des faits brutaux viennent démentir cruellement les plus généreuses intentions. Les masses ne veulent rien entendre en dehors du Chéri et il n'y a que trop d'adeptes du parti fanatique pour leur prêcher que la succession des âges a beau se dérouler, les usages, les coutumes, les mœurs se modifier, des besoins nouveaux imposer des nécessités imprévues, le Chéri ne peut subir ni changement ni perfectionnement; que c'est un devoir sacré de refuser toute obéissance à la loi qui contredit aux prescriptions du Chéri, cette loi eut-elle reçu l'approbation des ulémas et la sanction des fetwas du Cheikh-ul-Islam. Le drame qui s'est passé le 21 octobre 1908 à Bechiktach montre avec quelles passions populaires les Jeunes-Turcs doivent compter dans leur œuvre de régénération.

Un jardinier grec Teodori, avait noué des relations intimes avec une jeune veuve musulmane Bédrié Hanum, âgée de 17 ans. Celle-ci, amoureuse folle de lui, voulait abjurer et se faire chrétienne pour épouser son amant. Or, la loi du Chéri punit de mort ainsi que son complice, toute musulmane qui aura eu commerce avec un non musulman; en outre, le Chéri porte également la peine de mort contre tout musulman qui renoncera à la loi de Mahomet pour se faire l'adepte d'une autre religion[1]. Sur la plainte du père de la jeune femme, poussé par quelques fanatiques, la police arrêta les deux amants qui furent conduits au poste de police de Bechiktach. A peine la nouvelle

1. En 1879, un hodja, Ahmed Tewfik, qui donnait des cours de turc à l'ambassade d'Angleterre et à des missionnaires du Bill House, s'était converti au protestantisme et était parti sans tambour ni trompette pour Londres. Quelques mois après, il commit l'imprudence de revenir à Constantinople; il fut immédiatement appréhendé au corps, malgré son passeport anglais, conduit au Cheikh-ul-Islamat, jugé et condamné à mort. Heureusement pour lui, l'ambassade d'Angleterre intervint énergiquement en sa faveur et força la main au gouvernement turc, en le menaçant d'une rupture des relations. Le hodja chrétien fut remis en liberté, mais à la condition qu'il quitterait la Turquie et n'y remettrait plus les pieds.

fût-elle connue dans ce faubourg qu'une foule furieuse de gens de la basse classe se portait sur le poste, demandant que Bédrié Hanum et son amant lui fussent livrés pour que justice fût faite, conformément à la loi du Prophète, de la musulmane infidèle et du ghiaour son complice. Un uléma essaya de sauver les malheureux en haranguant la foule et en disant que Bédrié Hanum était atteinte d'aliénation mentale, que, par conséquent, on devait la laisser conduire au Cheïkh-ul-Islamat pour qu'elle fût mise en observation; on ne l'écouta pas d'autant plus que l'attitude du chef de la police et des soldats mandés de renfort disait clairement aux manifestants qu'ils pouvaient tout oser. En peu d'instants, le poste était envahi, Teodori et Bédrié assommés à coups de gourdin. Il se passa alors des scènes hideuses. Le corps de Teodori fut traîné dans la rue et subit les mutilations les plus honteuses. Les yeux, les oreilles, la langue, les parties nobles furent mis sur un plateau et promenées à travers le faubourg par une foule hurlante, pendant qu'on piétinait le cadavre et qu'on le couvrait d'immondices. Ces saturnales durèrent jusqu'à ce qu'un escadron de cavalerie arrivât qui chargea les manifestants et les dispersa. Les journaux turcs furent unanimes à flétrir le crime et à demander la punition des coupables. On arrêta une quinzaine d'individus présumés les auteurs du mouvement, puis on classa l'affaire : on n'avait pas osé sévir et faire pendre les assassins, de peur d'un soulèvement du parti fanatique à Stamboul.

Et ce n'est pas là une explosion isolée de fanatisme religieux. Celui-ci se retrouve partout en tout ce qui touche à l'état social. On en a eu un exemple bien frappant dans la question de l'émancipation de la femme qui s'est posée au lendemain du rétablissement de la Constitution et à laquelle tous les libéraux, le Comité en premier ont mis bon ordre.

Le Comité a mis en tête de son programme l'éducation des masses pour les acheminer, par l'instruction, à la compréhension du mécanisme constitutionnel et à la connaissance des droits qui leur appartiennent et des devoirs civi-

ques qui leur incombent. On doit fonder des écoles partout dans les campagnes, on doit instituer des cours du soir dans les villes, etc., enfin l'instruction publique devra être la grande pensée du nouveau régime. Tout cela c'est de la poudre aux yeux et tant qu'on n'aura pas relevé le niveau moral de la femme, tant qu'on n'aura pas libéré celle-ci de l'esclavage qui l'opprime, les Jeunes-Turcs ne feront qu'œuvre morte. Mais les préjugés religieux comme la mentalité atavique s'opposent à la libération de la femme musulmane.

Sauf quelques brillantes exceptions, la femme turque est d'une ignorance qui n'a d'égal bien souvent que son fanatisme; sous ce dernier rapport, elle laisse bien loin derrière elle les illuminés du vieux parti turc. Les enfants, dont la mère s'occupe peu ou point, restent dans le harem, livrés aux soins mercenaires des domestiques ou des esclaves. Les premiers exemples qu'ils ont sous les yeux sont mauvais, les premières leçons qu'ils reçoivent sont pernicieuses et déposent dans leur âme un germe précoce de corruption. Adulés, encensés, habitués à voir tout plier sous leurs volontés, s'entendant répéter qu'ils sont les beys, les seigneurs, les maîtres[1], ils se persuadent qu'ils n'ont besoin de rien apprendre, de rien savoir. La famille entretient l'enfant dans ces idées; la mère trouve étrange que son fils aille à l'école; le père est, les trois quarts du temps, incapable de résister aux séductions du harem; il laisse faire. Pour accroître encore la vanité et l'outrecuidance de l'enfant, on l'affuble des insignes paternels, si le père occupe une position officielle quelconque. La femme turque, achetée les trois quarts du temps à droite et à gauche, n'a pas, à proprement parler, de patrie; sa pensée ne franchit point les murs du harem, elle ignore totalement ce que c'est que le patriotisme. Comment du reste le saurait-elle? Devoir, abnégation, sacrifice, ces mots, qui résument l'idée de la patrie, sont pour elle vides de sens; on ne les a jamais murmurés à son oreille. Ce n'est pas elle qui dirait comme

1. Nous ne parlons ici, bien entendu, que des classes dirigeantes.

cette mère spartiate présentant le bouclier à son fils : « Reviens dessus ou dessous. »

De l'émancipation de la femme découleraient fatalement son instruction et la suppression de la polygamie. La femme libre, tous les geôliers employés à la garder, muets, eunuques, et tout ce personnel ruineux, encombrant et inutile, spécial aux harems, n'a plus de raison d'être. La polygamie n'existe en Turquie que chez les riches et dans les classes élevées ; on conçoit aisément que le peuple ne puisse se passer le luxe dispendieux de plusieurs femmes. Mais où il atteignait des proportions inouïes, c'était au palais du sultan. Pendant la guerre de 1877 on a pu former un régiment entier avec une partie de la domesticité du sérail, sans que le service du palais s'en ressentît aucunement. Les premiers padischahs n'entretenaient pas sept à huit mille personnes dans leur palais ; en revanche, ils conquéraient des royaumes. A la mort de chaque sultan, il faut constituer un douaire à ses femmes, les loger, les entretenir dans les palais impériaux. Il suffirait d'un mot du padischah ; il suffirait qu'il donnât l'exemple pour que la polygamie disparût de Turquie. Si le sultan voulait se résoudre à mettre à la porte son harem, ses odalisques, ses eunuques de toutes les couleurs, ses cavehdjis, ses tchiboukdjis, etc. ; si, à l'exemple des grands padischahs des premiers âges de la monarchie, il voulait être un homme et non un sybarite ; s'il mettait en pratique, lui, successeur du Prophète, le précepte du Koran qui déclare que c'est faire une œuvre agréable à Dieu que de n'avoir qu'une seule femme, la solution de la réforme sociale serait considérablement facilitée. L'abolition du harem, en brisant les entraves de la femme, entraînerait forcément son émancipation et créerait le foyer domestique qui manque à peu près complètement chez les Turcs.

La femme libre voudra sortir de l'ignorance dans laquelle elle est plongée ; elle en aura honte et elle voudra savoir. Actuellement beaucoup d'Ottomans de la classe élevée se soucient peu de faire donner de l'instruction à leurs filles, car, la science, disent-ils, ne leur fera que plus vivement

sentir l'esclavage dans lequel elles sont condamnées à vivre; il vaut mieux qu'elles restent dans la tranquillité et la quiétude de l'ignorance.

Cependant un lent travail de transformation s'est produit dans la société musulmane pendant le règne d'Abd'ul Hamid, travail souterrain en quelque sorte qui ne tend rien de moins qu'à changer de fond en comble sa constitution. Un vent de révolte souffle chez les femmes turques et déjà les velléités séditieuses qui se manifestaient chez elles alarmaient le palais de Yildiz, qui en appelait à la police, au Chéri, pour faire rentrer dans l'ordre les affamées de liberté. Ainsi en 1901 un iradé impérial interdisait aux familles musulmanes de prendre des institutrices étrangères. En décrétant cette inhibition, le sultan khalife avait surtout en vue d'arrêter le développement de l'esprit d'insubordination parmi les recluses des harems, en leur refusant les moyens d'apprendre les langues étrangères et en les maintenant dans une ignorance complète de tout ce qui n'était pas conforme aux prescriptions du Koran, aux us et coutumes de l'Islam.

Ce qui horripile surtout les gens du parti vieux-turc et même ceux du parti jeune-turc, c'est la tendance, chaque jour plus hardiment affichée des hanums de délaisser leur costume traditionnel si laid, si disgracieux, pour s'attifer galamment « à la franca ». Il ne s'est guère passé d'année sous le règne d'Abd'ul Hamid que, d'ordre supérieur, le cheikh-ul-islam n'ait fait promulguer par l'autorité séculière quelque bon édit de haut style devant ramener les hanums dans le droit chemin. Voici la traduction littérale d'un de ces derniers décrets, à la fois somptuaires et moraux :

« La loi du Chéri fait un devoir absolu aux dames musulmanes de se voiler. Il a été constaté cependant qu'elles portaient dans leurs promenades tant aux bazars que dans d'autres endroits publics, des accoutrements incompatibles avec les usages, la modestie et la pudeur musulmane. Ce fait qui les rend laides aux yeux des personnes honnêtes et vertueuses, n'attire sur elles que des regards de dégoût. Cette mise indécente viole les pres-

criptions du Chéri aussi bien que les ordres de S. M. I. le sultan, notre souverain maître, protecteur de la religion et du Chériat, régénérateur de l'honneur et de la confiance. C'est pourquoi, bien qu'on ne puisse rien dire aux dames qui désireraient se promener, on se verrait obligé de sévir contre celles qui apporteraient la moindre infraction au voile prescrit par le Chériat et par la pudeur musulmane ou qui en fréquentant certains endroits donneraient lieu à la poursuite d'hommes animés d'intentions lascives. Ceux parmi ces derniers qui se livreraient à de telles recherches galantes, incompatibles avec le Chériat et avec la décence, seront également punis. A ces deux catégories de délinquants on appliquera les lois et les règlements conformément à une communication du cheikh-ul-islamat, motivée par un iradé impérial du sultan. En nous soumettant à cet ordre impérial nous déclarons donc que les dames qui se trouveront dans l'accoutrement signalé ainsi que les hommes qui poursuivront des dames dans des conditions contraires à la décence seront punis sans rémission. »

Le rétablissement de la Constitution détermina une explosion de joie à Constantinople: mais il ne suscita nulle part plus d'enthousiasme que chez les hanums. Puisque le Comité inscrivait en tête de son programme les mots magiques « Liberté, Égalité! » l'heure de l'émancipation avait sonné pour elles. Désormais, elles pourraient sortir à leur guise sans être captives jusque dans la rue, par suite de la surveillance incessante dont elles étaient l'objet; elles s'habilleraient comme bon leur semblerait; elles ne seraient plus isolées, dans leurs propres demeures derrière des grilles et des verroux; elles exerceraient leur part d'action légitime dans la société ottomane. Elles durent vite en rabattre. Quand les hanums se mirent à sortir sans voile, habillées à l'européenne, ce fut d'abord une stupeur parmi l'élément masculin, stupeur à laquelle succéda bientôt l'indignation. Ce fut bien pis quand certaines hanums revendiquèrent dans les journaux les droits de la femme et posèrent nettement le problème de l'émancipation de

celle-ci. C'était un scandale qui ne pouvait durer. De zélés observateurs du Chéri se mirent à donner la chasse dans les rues aux hanums qui contrevenaient à la loi du voile, qui remplaçaient les babouches, autrement dit les savates, par des bottines à hauts talons, qui portaient des jupons brodés, qui délaissaient le *yachmak* et le *féradjé*, lesquels font ressembler les femmes à des sacs ambulants. Devant les protestations furibondes des Jeunes-Turcs aussi bien que des autres, Ahmed-Riza-Bey dut désavouer sa sœur, Selma hanum, qui avait fondé un journal destiné à être l'organe des revendications féministes et qui avait pris position comme le chef du mouvement d'émancipation. Aujourd'hui plus que jamais la femme turque est la prisonnière du Chéri, malgré les efforts de quelques-uns et les assurances officielles des cercles dirigeants et quoi que prétendent des observateurs par trop superficiels et légers.

La sédition militaire du 13 avril 1908, qui a failli emporter le régime constitutionnel, a été faite au nom du Chériat et pour la plus grande gloire de la loi sainte, aux acclamations enthousiastes de toute la population de Stamboul. Le canon de l'armée de Macédoine a réglé le différend entre le Chériat et la Constitution en faveur de celle-ci. Mais les vainqueurs, comme s'ils étaient retenus par la crainte d'une force qu'ils n'avaient pas soupçonnée, dont ils avaient eu une révélation inopinée, qu'ils redoutaient encore, bien qu'ils en eussent triomphé, n'ont pas cherché à dégager les conséquences de leur succès. Au lieu de profiter de l'occasion qui s'offrait à eux, et qui peut-être ne se représentera plus aussi belle, pour affirmer la supériorité de la Constitution sur le Chériat et préparer ainsi la voie, et la voie large, à l'état laïque ottoman, ils ont hésité et généralement ont reculé. La Constitution s'est abritée derrière le Chériat; elle s'est recommandée de lui; elle a reconnu n'être que son interprétation et a proclamé n'exister que par lui et avec lui. Naturellement les publicistes turcs, parmi lesquels de savants ulémas faisant autorité en matière de dogme, ont entrepris de démontrer à grand renfort de textes tirés du Koran et de la Sunna, que la Constitution

était en germe dans les livres saints et que la forme démocratique était la véritable forme de gouvernement préconisée par l'Islam, mais l'impossibilité d'associer réellement la Constitution et le Chéri dans la pratique sociale et gouvernementale n'en subsiste pas moins aussi entière, aussi flagrante. En dépit de toutes les contingences parlementaires, de toutes les compromissions officielles, de tous les mensonges politiques, tant que le Chéri, c'est-à-dire la loi religieuse musulmane, sera proclamé la loi suprême à laquelle l'État doit se subordonner, les non-musulmans seront fondés à dire que l'égalité qu'on leur vante est une duperie dont ils sont victimes.

Quelques hommes vraiment supérieurs, comme Ahmed-Riza-Bey, l'ancien président de la Chambre des députés; comme le Dr Riza-Tewfik-Bey, qui, lorsqu'il était professeur à l'École de médecine militaire, subit la torture dans les ergastules d'Abd'ul Hamid, ont essayé de rompre avec cette idiosyncrasie orientale qui ne veut pas démordre de la confusion de la loi civile avec la loi religieuse. Malgré leur autorité, malgré leur prestige, ils ont échoué du tout au tout. Quand Riza-Tewfik-Bey a revendiqué, à la Chambre, le droit pour chacun de changer de religion, si cela lui plaisait, il a déchaîné une tempête. Non seulement les quarante ulémas ou softas, membres du Parlement, protestaient avec la dernière indignation au nom du Chéri et menaçaient de quitter à tout jamais une Chambre où des propositions aussi monstrueuses étaient émises; mais la majorité des membres du propre parti de Riza-Tewfik-Bey, ses collègues mêmes du Comité « Union et Progrès » invectivaient l'orateur. Pour ne pas être la cause d'un désarroi général de son parti et ne pas faire le jeu de l'opposition dite libérale, Riza-Tewfik-Bey dut faire amende honorable et expliquer qu'il n'avait entendu parler que des non-musulmans.

Quand à la prestation de serment du sultan Mohammed V à la Chambre, les députés renouvelèrent le serment à la Constitution, Ahmed-Riza-Bey refusa de jurer selon la formule religieuse consacrée *Vallahi Billahi!* y substituant

le serment sur son honneur et sur sa conscience. Ce fut un tolle général à la Chambre : Ahmed-Riza, seul de son bord, céda et finit par prononcer la formule sacramentelle. Et non seulement chez les musulmans, mais chez les chrétiens indigènes, chez les Européens eux-mêmes, il fut blâmé. Les plus indulgents pour lui le taxèrent de maladresse, compromettant par son idéologie positiviste, l'autorité du président de la Chambre, car, chose curieuse à remarquer, ce sont les incroyants en Europe, les libres-penseurs les plus déterminés en France, qui adjurent le plus énergiquement les Turcs de conserver leur foi islamique dans toute son intégrité, et qui, athées dans leur pays, se découvrent fanatiques en Turquie. Rarissimes furent ceux qui comprirent la portée de sa démonstration et en apprécièrent la valeur. En effet, c'était un acte de haute politique en même temps que de grand courage civique, car c'était la rupture nette, sans resoudure possible entre le Chériat et la Constitution, c'était poser le principe de la séparation absolue entre la loi civile et la loi religieuse.

Malheureusement Ahmed-Riza-Bey ne persista pas et il aura devant l'histoire la responsabilité d'avoir pu imposer la Constitution au Chéri et de ne l'avoir pas fait. Je terminerais la première édition de cette histoire en parlant de la nécessité de « la double révolution, à la fois politique et sociale, mais surtout sociale », sans laquelle la Turquie ne pouvait se régénérer. La révolution sociale qui se résume dans la suppression de la polygamie et l'émancipation de la femme, est encore un mythe même pour les plus avancés parmi les Jeunes-Turcs. Quant à la révolution politique, elle a seulement commencé; elle ne sera achevée que le jour où la prédominance de la Constitution sur le Chériat aura été indiscutablement établie, où la séparation de l'Église et de l'État sera un fait accompli. Mais où et quand viendra l'homme capable de le réaliser?

---

# BIBLIOGRAPHIE

Il serait impossible de donner ici une bibliographie complète de l'histoire de l'empire ottoman; nous nous contenterons d'indiquer, en outre des ouvrages déjà cités dans cette histoire, ceux que le lecteur curieux de détails pourra consulter avec fruit [1].

HISTOIRE GÉNÉRALE. Indépendamment des œuvres remarquables de d'Ohsson et de Hammer, des histoires de Cantemir, de Juchereau de Saint-Denis, de Lavallée. — Collection du journal asiatique. — Encyclopédie de l'Islam. — Chalcondyle et d'Embry. *Histoire de la décadence de l'empire grec et de l'établissement de celui des Turcs*, par Chalcondyle, Athénien, *avec continuation de la mesme histoire depuis la ruine du Péloponèse jusqu'en* 1612, par Artus Thomas, sieur d'Embry (1 vol., Paris, 1632). — Hadji-Kalfa, dit Kiatilb Tchelebi : *Chronologia historica, etc.* (traduit du turc en italien, par Rinaldo Carli (1 vol., Venise, 1697). — Pétis de la Croix : *État général de l'empire ottoman depuis sa fondation jusqu'à présent et l'abrégé des vies des empereurs par un solitaire turc* (3 vol., Paris, 1695). — Francesco Sansovino : *Historia universale delle origine et imperio de' Turchi* (1 vol., Venise, 1582). — Guer : *Mœurs et usages des Turcs, leur religion, leur gouvernement, avec un abrégé de l'Histoire ottomane* (2 vol., Paris, 1746). — D'Herbelot : *Bibliothèque orientale* (*continuée par Galland et Visdelou*) (1er vol., Maestricht, 1776; 2e vol., La Haye, 1779). —

1. Nous ne donnons dans cette nomenclature que les ouvrages orientaux traduits en langues latines.

Abbé Mignot : *Histoire de l'empire ottoman depuis son origine jusqu'à la paix de Belgrade* (4 vol., Paris, 1771). — Comte de Salaberry : *Histoire de l'empire ottoman jusqu'en* 1792 (4 vol., Paris, 1813). — Alix : *Précis de l'histoire de l'empire ottoman* (3 vol., Paris, 1822-1824). — Jouanin et Van Gaver : *Histoire de Turquie* (1 vol., Paris, 1840. Collection de l'Univers pittoresque.) — Chapin et Ubicini : *Bosnie, Servie, etc.* (1 vol., Paris, 1856. Collection de l'Univers pittoresque). — Chopin, Famin, Boré : *Russie, Crimée, Arménie* (2 vol., Paris, 1838. Collection de l'Univers pittoresque). — Poujoulat : *Histoire de Constantinople comprenant le Bas-Empire et l'empire ottoman* (2 vol., Paris, 1853). — Lamartine : *Histoire de la Turquie* (8 vol., Paris, 1861). — Halil Ganem : *Les sultans ottomans* (2 vol., Paris, 1901). — G. Noradounghian : *Recueil d'actes internationaux de l'empire ottoman* (4 vol., Paris, 1897-1903).

INTRODUCTION. Caussin de Perceval : *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme, pendant Mahomet* (4 vol., Paris, 1847). — Carsten Niebühr : *Voyage en Arabie* (traduit de l'allemand, 2 vol., Amsterdam, 1776). — *Description de l'Arabie* (traduit de l'allemand, 2 vol., Paris, 1779). — Albufeda : *Vie de Mohammed* (traduit de l'arabe par Noël des Vergers, 1 vol., Paris, 1837). — Washington Irving : *Vie de Mahomet* (traduit de l'anglais par Henry Georges, 1 vol., Paris, 1865). — Léonce Caetani prince de Teano : *Annali dell' Islam Compilati* (3 vol., Rome, 1905-1910). — De la Roque : *Voyage fait par ordre de Louis XIV en Palestine, vers le grand émir, chef des princes arabes du désert, comprenant la description de l'Arabie par le sultan Ismaël Albufeda* (1 vol., Paris, 1717). — Garcin de Tassy : *L'islamisme d'après le Coran* (1 vol., Paris, 1874). — Comte H. de Castries : *L'Islam* (1 vol., Paris). — Nicolas de Tormanauw : *Le Droit musulman* (traduit du russe par Eschbach, 1 vol., Paris, 1860). — El-Macin : *Histoire mahométane ou les quarante-neuf chalifes du Macin,* traduit par Pierre Vattier (1 vol.,

Paris, 1657). — Ibn-Khaldun : *Ibni-Khalduni narratio de expeditionibus Francorum in terras islamismo subjectas* e codicibus Boldejanis edidit et latine vertit C. J. Tornberg (1 vol., Upsal, 1841). — L. du Sommerard : *Deux princesses d'Orient au* XII$^{e}$ *siècle* (1 vol., Paris). — Charles Diehl : *Figures byzantines* (2$^{e}$ série). — Gustave Schlumberger : *L'épopée byzantine du* X$^{e}$ *siècle* (2 vol., 1896-1900). — Du même : *Renaud de Châtillon* (1 vol., 1898). — Idem : *Expédition des Almorgavares ou routiers catalans en Orient* 1302-1311 (1 vol., 1902). — Idem : *Campagnes du roi Amaury I*$^{er}$ *de Jérusalem en Égypte au* XII$^{e}$ *siècle* (1 vol., Paris, 1906). — Michaud : *Histoire des Croisades* (6 vol., Paris, 1841, édition Poujoulat). — Ferd. Chalandon : *Essai sur le règne d'Alexis I*$^{er}$ *Commène* (1 vol., Paris, 1900). — Bentick : *Histoire généalogique des Tatars, traduite du manuscrit tartare d'Abulgasi Bayadur-Chan* (1 vol., Leyde, 1726). — Sedillot : *Histoire des Arabes* (1 vol., Paris, 1854). — Clément Huart : *Histoire des Arabes* (2 vol., Paris, 1912). — Gustave Le Bon : *La civilisation des Arabes* (1 vol., 1884). — Ducange : *Histoire de Constantinople sous les empereurs français* (1 vol., Paris, 1657). — Deguigne : *Histoire générale des Huns, Turcs, Mongols et des autres Tartares occidentaux, tirée des livres chinois* (4 vol., 1756-1758).

Livre premier. — Cousin : *Histoire de Constantinople depuis Justin l'Ancien jusqu'à la fin de l'empire* (8 tomes en 10 vol., Paris, 1785). — Lebeau : *Histoire du Bas-Empire* (22 vol., Paris, 1757-1779). — Ducange : *Historia byzantina* (1 vol., Paris, 1680). — Comte de Ségur : *Histoire du Bas-Empire*. — Saad'eddin : *Saad' ed' dini annales turcici usque ad Muram I* turcice et latine curâ Ad. Kollar de Kerenstch (1 vol., Vienne, 1755). — Léon Cahun : *Introduction à l'histoire de l'Asie, Turcs et Mongols des origines à* 1405 (1 vol., Paris). — Comte Daru : *Histoire de la république de Venise* (9 vol., Paris, 1853). — Hecquard : *Histoire et description de la Haute-Albanie*

(1 vol., Paris, 1859). — H. Thiers : *La Serbie, son passé et son avenir* (1 vol., Paris, 1862). — Belin : *Du régime des fiefs militaires dans l'islamisme et particulièrement en Turquie* (1 vol., Paris, 1870). — Ahmed-Effendi : *L'histoire du grand Tamerlan traduite de l'arabe d'Ahmed, fils de Gueraspe,* par Pierre Vattier (1 vol., Paris, 1658). — Scherit'eddin-Ali : *Histoire de Timur-Beg,* etc. (traduit du persan par Pétis de la Croix, 4 vol., Paris, 1722). — Georgievitz : *De origine imperii Turcorum eorumque administratione et disciplinâ* (1 vol., Paris, 1568). — Georges de Hemgaria : *Tractatus de ritu et moribus Turcorum auctore Vallacho quodam vel Ungarico qui ab anno* 1436 *ad annum* 1455 (1458) *in captivitatem a Turcis abductus est* (1 vol., Leipzig, 1488). — Barletius : *De vitâ et rebus gestis G. Castrioti* (1 vol., Frankfort, 1578). — S. de Sacy : *Relation de l'Égypte, par Abd'allatiph, médecin arabe de Bagdad, suivie de divers extraits d'écrivains orientaux et d'un état des provinces et villages de l'Égypte dans le* XVI^e^ *siècle,* le tout traduit de l'arabe (1 vol., Paris, 1810). — Takki'Eddin-Amed-Makrisi : *Histoire des sultans Mamelucks d'Égypte* (traduit de l'arabe par Quatremère, 1 tome en deux parties, Paris, 1837-1840). — Comte de Salaberry : *Essai sur la Valachie et la Moldavie* (Paris, 1821).

LIVRE DEUXIÈME. Amiral Jurien de La Gravière : *Les Corsaires barbaresques et la marine de Soliman.* — Vertot : *Histoire de Malte* (7 vol., Paris, 1772). — Busbeck : *Lettres du baron de Busbec, traduites en français avec notes,* par l'abbé de Foy (3 vol., Paris, 1748). — Armand Baschet : *La diplomatie vénitienne et les princes de l'Europe, au* XVI^e^ *siècle, etc.* (1 vol., Paris, 1862). — Alberi : *Relazione degli ambasciatori veneti al senato* (XVI^e^ siècle) (15 vol., Florence, 1839-1863).— L. de Ranke : *Histoire de la papauté pendant les* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles* (traduit de l'allemand par Herber, 4 vol., Paris, 1844). — Du même : *L'empire ottoman et la monarchie espagnole* (en allemand) 1 vol., Lepzig, 1857). — Kemal-Pachazade :

*Histoire de la campagne de Mohacz* (traduit du turc par Pavet de Courteille, 1 vol., Paris, 1869). — Flassan : *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française depuis la fondation de la nationalité jusqu'à la fin du règne de Louis XVI* (6 vol., Paris, 1809). — César Famin : *Histoire de la rivalité et du protectorat des églises chrétiennes en Orient* (1 vol., Paris, 1853). — Depping : *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe* (2 vol., Paris, 1830). — Charrière : *Négociations de la France dans le Levant* (1515-1580), (4 vol., Paris, 1848-1853). — Champollion-Figeac : *La captivité de François Ier* (1 vol., Paris, 1847). — Ribier : *Lettres et mémoires d'État* (2 vol., Paris, 1666). — Pouqueville : *Mémoire historique et diplomatique* (dans les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, IX). — Albert Lefaivre : *Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie* 1526-1722 (2 vol.). — Sander Rang et F. Denis : *Fondation de la régence d'Alger; histoire de Barberousse. Chronique arabe du* XVIe *siècle. Expédition de Charles-Quint* (2 vol., Paris, 1837). — *Relation des voyages de M. Savary de Brèves tant en Grèce, Terre-sainte, Égypte qu'aux royaumes de Tunis et Alger, ensemble un traité fait en l'an* 1604 *entre le roi Henry le Grand et l'empereur des Turcs* (1 vol., Paris, 1628). — A. Boppe : *Journal et correspondance de Gédoyn « Le Turc » consul de France à Alep* : 1623-1625 (1 vol., Paris).

Livre troisième. Galland : *Relation de la mort du sultan Osman et du couronnement du sultan Mustapha* traduit du turc (1 vol., Paris, 1678). — Petis de la Croix : *Canon de Suleyman représenté à sultan Murad IV pour son instruction ou état politique et militaire tiré des archives les plus secrètes des princes ottomans*, etc., traduit du turc (1 vol., Paris, 1725). — De la Roque : *Voyage en Syrie et au mont Liban contenant l'histoire du prince Furnès, maronite, mort pour la religion* (2 vol., Paris, 1728). — *Relation du siège de l'île de Candie* (1 vol., Paris, sans date, XVIIe siècle). — Leibnitz : *Epistola ad regem*

*Franciæ de expeditione ægyptiaca* (Paris, 1672), traduit en français par Valet, sous le titre : *Mémoire pour la conquête d'Égypte* (1 vol., Paris, 1840). — Montecuculli : *Mémoires; art militaire; Guerre contre les Turcs; Campagne de* 1664 (traduit de l'italien avec commentaires de T. de Crissé, 3 vol., Paris, 1769). — Ricaut : *État présent de l'empire ottoman* (traduit de l'anglais par Briot, 2 vol., Paris, 1670). — Petis de la Croix : *Mémoires* (2 vol., Paris, 1684). — De Salvandy : *Histoire de Jean Sobieski et du royaume de Pologne* (2 vol., Paris, 1829). — Chardin : *Le couronnement de Soleyman* (1 vol., Paris, 1691). — Voltaire : *Histoire de Pierre le Grand.* — Golovin. *Pierre Ier* (1 vol., Leipzig, 1861). — Comte de Bonneval : *Mémoires* (2 vol., Paris, 1806). — A. Vandal : *L'odyssée d'un ambassadeur : le marquis de Nointel* (1 vol., Paris, 1900). — Du même : *Une ambassade française sous Louis XV; le marquis de Villeneuve* (1 vol., Paris). — L. Bonneville de Marsangy. *Le chevalier de Vergennes* (2 vol., Paris). — La Mamie-Clairac : *Histoire de Perse depuis le commencement de ce siècle* (3 vol., Paris, 1750). — La Mottraye : *Voyage* en Europe, en Asie et en Afrique (3 vol., La Haye, 1727). — Otter : *Voyages en Turquie et en Perse avec une relation des expéditions de Tahmas-Kouli-Khan* (2 vol., Paris, 1748). — Anonyme : *Histoire de Tahmas-Kouli-Khan, nouveau roi de Perse ou histoire de la dernière révolution de Perse* (1 vol., Paris, 1748). — Comte de Saint-Priest : *Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie* (1 vol., Paris, 1878). — Marquis de Bonnac : *Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie,* publié par C. Schefer (1 vol., Paris.)

Livre quatrième. Rulhières : *Histoire de l'anarchie de Pologne et du démembrement de cette république* (4 vol., Paris, 1807). — Lady Craven : *Voyage en Crimée* (traduit de l'anglais, par Guedon de Berchères, 1 vol., Paris, 1789). — Lady Montague : *Lettres* (traduit de l'anglais par Auson, 2 vol., Paris, 1891). — Vassif-Effendi : *Précis historique de la guerre des Turcs contre les Russes, de* 1769 à 1774

(traduit du turc par Caussin de Perceval, 1 vol., Paris, 1822). — Comte de Ségur : *Mémoires.* — Volney : *Voyage en Syrie, en Palestine et en Egypte* (2 vol., Paris, 1787). — A. Sorel : *La question d'Orient au* XVIII^e^ *siècle. Origines de la triple alliance* (1 vol., Paris, 1878). — Volney : *Considérations sur la guerre actuelle des Turcs* (1 vol., Paris, 1688). — *Journal d'Abderrahman C'barti pendant l'occupation française*, suivi *d'un précis de la même campagne* fait par Nicolas El Turki, *secrétaire du prince des Druzes* (traduit de l'arabe par Alex. Cardin, 1 vol., Alexandrie, 1835). — Nakoula-El-Turk : *Histoire de l'expédition française en Egypte* (traduit de l'arabe, par Desgranges, 1 vol., Paris, 1839). — Richardet : *Nouveaux mémoires sur l'expédition d'Égypte* (1 vol., Paris, 1848). — Chef d'escadron breveté C. de La Jonquière : *L'expédition d'Égypte* (1798-1801). Publication de l'état-major de l'armée, section historique (5 vol., Paris, 1900-1905). — Général J.-P. Doguereau : *Journal de l'expédition d'Égypte*, édité par le chef d'escadron de La Jonquière (1 vol., Paris, 1904). — M. Herbette : *Une ambassade turque sous le Directoire* (1 vol.). — Juchereau de Saint-Denys : *Révolutions de Constantinople* (2 vol., Paris, 1814). — Thornton : *État actuel de la Turquie* (traduit de l'anglais, 2 vol., Paris, 1812). — Saint-René Taillandier : *Kara-Georges et Milosch; la Serbie au* XIX^e^ *siècle* (1 vol., Paris, 1875). — Cunibert : *Essai historique sur la révolution et l'indépendance de la Serbie* (2 vol., Leipzig, 1855). — Pouqueville : *Vie d'Ali-Pacha* (1 vol., Paris, 1822). — Ibrahim Mansour-Effendi : *Mémoires sur la Grèce et l'Albanie pendant le gouvernement d'Ali-Pacha* (1 vol., Paris, 1827). A. Boppe : *l'Albanie et Napoléon* (1 vol., Paris 1913). — — Buchon : *La Grèce continentale et la Morée* (1 vol., Paris, 1843). — Du même : *Voyage dans l'Eubée, les cyclades et les Iles Ioniennes*, publié par Longnon (1 vol., Paris, 1911). — Pouqueville : *Voyage de la Grèce* (6 vol., Paris, 1825). — Du même : *Régénération de la Grèce* (4 vol., Paris, 1826). — Gervinus : *Insurrection et régénération de la Grèce* (traduit de l'allemand par Minnsen

et Léonidas Sgouto, 2 vol., Paris, 1863). — Maxime Raybaud : *Mémoires sur la Grèce pour servir à la guerre de l'indépendance* (2 vol., Paris, 1825). — A. Debidour : *Le général Fabvier : sa vie militaire et politique* (1 vol., Paris, 1904). — Commandant Persat : *Mémoires*, édités par Gustave Schlumberger (Paris, 1910). — Comte de Moltke : *Campagnes des Russes dans la Turquie d'Europe en* 1828 *et* 1829 (traduct. Demmier, 2 vol., Paris, 1834). — Félix de Fonton : *La Russie en Asie Mineure ou campagnes du maréchal Paskiévitch en* 1828 *et* 1829 (1 vol., Paris, 1840). — C. Rousset : *La conquête d'Alger* (1 vol., Paris, 1871). — Merruau : *l'Égypte contemporaine* (1 vol., Paris, 1858). — D'Aubignosc : *La Turquie nouvelle* (2 vol., Paris, 1839). — De Caldavène et Barrault : *Histoire de la guerre de Méhémet-Ali avec la Porte* (2 vol., Paris, 1836). — Des mêmes : *Deux ans de l'histoire d'Orient* (2 vol., Paris, 1840). — Ferrier : *La Syrie sous le gouvernement de Méhémet-Ali* (1 vol., Paris, 1840). — Prokesch-Osten : *Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie*, 1813-1828 (2 vol., Paris). — Prince G. Bibesco : *Histoire d'une frontière* (1 vol., Paris). — Du même : *Roumanie : d'Andrinople à Balta-Liman* (1829-1849), *Règne de Bibesco* (2 vol., Paris). — Alexandre Sturdza : *De l'histoire diplomatique des Roumains* (1821-1859). *Règne de Michel Sturdza* (1 vol., Paris). — Houry : *De l'intervention européenne en Orient ; son influence sur la civilisation des musulmans et sur la condition sociale des chrétiens d'Asie* (1 vol., Paris, 1843). — Destrilhes : *Confidences sur la Turquie* (1 vol., Paris, 1855). — Poujoulat : *La France et la Russie à Constantinople. La question des lieux saints* (1 vol., Paris, 1853). — *Histoire diplomatique de la crise orientale de* 1453 *à* 1856, etc., *suivie d'un mémoire sur la question des lieux saints* (1 vol., Bruxelles, 1858). — Ed. Bapst : *Les origines de la guerre de Crimée*. — C. Rousset : *Histoire de la guerre de Crimée* (1 vol., Paris, 1877). — Kinglake : *Invasion de la Crimée* (traduit de l'anglais par Th. Karcher, 3 vol., Bruxelles, 1864, — écrit dans un esprit hostile aux Fran-

çais). — Niel : *Le siège de Sébastopol* (1 vol., Paris, 1858). — Fay : *Souvenirs de la guerre de Crimée* (1 vol., Paris, 1869). — A. Rambaud : *Français et Russes. Moscou et Sébastopol* (1 vol., Paris, 1880). — Anitschkoff : *La campagne de Crimée* (traduit de l'allemand de Baugmarten par Soye, 2 vol., Paris, 1858-68). — Ed. de Todleben : *La défense de Sébastopol* (traduit en français, 4 vol., Saint-Pétersbourg, 1864). — Gourdon : *Histoire du Congrès de Paris* (1 vol., Paris, 1857) — Ubicini : *La question des principautés devant l'Europe* (1 vol., Paris, 1858). — D'Escayrac de Lanture : *La Turquie et les Etats musulmans* (1 vol., Paris, 1858). — Dufaure : *Les Maronites et la France* (1 vol., Paris, 1860). — Louet : *Expédition de Syrie* (1 vol., Paris, 1862). — Saint-Marc-Girardin : *La Syrie en* 1861 (1 vol., Paris, 1862). — Ed. Engelhardt : *La Turquie et le Tanzimât* (Paris, 1884).

Livre cinquième. L. de Baudicour : *La France au Liban* (1 vol., Paris, 1879). — *Joseph Karam aux gouvernements chrétiens d'Europe* (brochure, 1868). — Pasco Wasa : *Le Monténégro d'après les traditions de l'Albanie* (brochure. Constantinople, 1878). — Iovanovitj : *Les Serbes et la mission de la Serbie dans l'Europe d'Orient* (1 vol., Paris, 1870). — Ballot : *Histoire de l'insurrection crétoise* (1 vol., Paris, 1868). — *Documents diplomatiques sur le conflit turco-grec* (1 vol., Paris, 1864). — Colas : *La Turquie en* 1864 (1 vol., Paris, 1864). — Chertier : *Les réformes en Turquie* (1 vol., Paris, 1868). — Duc de Valmy : *La Turquie et l'Europe* en 1867 (1 vol., Paris, 1867). — Osman-Bey[1] : *La Turquie sous Abd'ul-Aziz* (1 vol., Bruxelles, 1868). — Brunswick : *La crise financière en Turquie* (brochure, Paris, 1874). — Ali-Suavi-Effendi : *A propos de l'Herzégovine* (1 vol., Paris, 1875). — Cl. Lecomte : *Guerre d'Orient* (1876-1877) (3 vol., Lausanne, 1877-1878). — Gladstone : *Bulgarian horrors and the*

1. Frederick Millingen, connu aussi sous le nom de major Wladimir Andriewitch.

*question of the East* (brochure, Londres, 1876). — Léouzon-le-Duc : *Midhat-Pacha* (1 vol., Paris, 1877). — Brunswick : *La vérité sur Midhat-Pacha* (brochure, Paris, 1877). — Ubicini : *La constitution ottomane* (1 vol., Paris, 1879). — *La guerre d'Orient* (1877-1878), par un tacticien (1882). — Eugène Forcade : *Histoire des causes de la guerre d'Orient*. — Général Husseïn-Tevfik-Pacha : *Turkey and Mohammedanism* (lecture faite à la Société historique de Rhod'Island, 1878, n'a pas été mis dans le commerce). — Ch. de Freycinet : *La question d'Égypte* (1 vol., Paris). — A. Bourguet : *La France et l'Angleterre en Égypte* (1 vol., Paris). — D'Estournelles de Constant : *La politique française en Tunisie. Le protectorat et ses origines* (1854-1891) (1 vol., Paris). — Dick de Lonlay : *En Tunisie, souvenirs de 7 mois de campagne* (1 vol., Paris, 1882). — Léonce Cazaubon : *La Turquie vis à vis des puissances européennes* (1 brochure, Paris, 1887). — Comte Charles de Mouy : *Lettres sur le Bosphore* (1 vol., Paris, 1870). — Du même : *Souvenirs et causeries d'un diplomate* (1 vol., Paris). — Lieutenant C. Becker : *La guerre contemporaine dans les Balkans et la question d'Orient* (1885-1897) (1 vol., Paris, 1899). — Pierre Mille : *De Thessalie en Crète* (1 vol., Paris, 1898). — Kolmar Fr. von der Golz : *Der Thessalische Krieg und die Turkische Armee* (1 vol., Berlin, 1898). — A. G. Hulme-Beaman : *Twenty years in the Near East* (1 vol., 1898). — Sir Charles Eliot : *Turkey in Europe* (1 vol., 1897). — E. Fazy : *Les Turcs d'aujourd'hui* (1 vol., Paris, 1898). — Max Cool : *Le sultan et les grandes puissances* (traduit de l'anglais par J. Longuet (1 vol., 1899). — Ch. Wood : *La Turquie et ses voisins* (1 vol., Paris). — Albert Vandal : *Les Arméniens et les réformes en Turquie* (1 brochure, Paris, 1897). — D. Brancoff : *La Macédoine et sa population chrétienne* (1 vol., 1904). — Bolmiteano : *Voyage chez les Roumains de la Macédoine* (en roumain, 1 vol., 1863). — Maurice Gandolphe : *La crise Macédonienne* (1 vol., Paris). — Draganoff : *La Macédoine et les réformes* (1 vol., Paris.) — O. Focieff : *La justice turque et les*

*réformes en Macédoine.* — Ch. Hecquard : *L'Empire ottoman sous Abd'ul Hamid II.* (1 vol., 1901). — Paul Fesch : *Constantinople aux derniers jours d'Abd'ul Hamid II.* — Serge Gorianow : *Le Bosphore et les Dardanelles* (1 vol., Paris, 1910). — André Chéradame : *La question d'Orient* (1 vol., Paris, 1903.) — Victor Bérard : *La politique du sultan* (1 vol., Paris). — Du même : *Les affaires de Crète* (1 vol., Paris, 1900). — Idem : *La Turquie et l'Hellénisme contemporain* (1 vol., Paris). — Idem : *Le sultan, L'Islam et les puissances* (1 vol., Paris, 1907). — Idem : *Pro Macedonia.* — Idem : *La Macédoine* (1 vol.) — Idem : *La Révolution Turque* (1 vol., Paris, 1909). — René Pinon : *L'Europe et l'Empire ottoman* (1 vol., Paris). — Idem : *L'Europe et la jeune Turquie* (1 vol., Paris, 1911). — Paul Imbert : *La rénovation de l'empire ottoman* (1 vol., Paris, 1909). — G. Charmes : *L'avenir de la Turquie* (1 vol., 1881). — Wiett : *Le district d'Alessio et de la Mirditie* (1 vol., Paris, 1866). — A. Degrand : *Souvenirs de la Haute Albanie* (1 vol., 1901, Paris). — Gabriel Louis Jaray : *L'Albanie inconnue* (1 vol., Paris, 1913).

L. Thouvenel : *Trois années de la question d'Orient.* — A. de La Jonquière : *La vérité sur la mort d'Abd'ul Aziz.* — *La revision du procès de Malta Kiosk.* (*Le Courrier d'Orient*, n<sup>os</sup> du 9 au 19 juin 1909, Constantinople). — Ali Haïdar Midhat : *Midhat-Pacha, sa vie et son œuvre* (1 vol., Paris, 1908). — Général Mahmoud Mouktar : *Événements d'Orient.* — Gabriel Charmes : *Voyage en Syrie* (1 vol., Paris, 1889). — Max Choublier : *La question d'Orient depuis le traité de Berlin* (1 vol., Paris, 1899). — A. Blunt : *Bedouin tribes of Euphrates.* — Victor Bérard : *La mort de Stamboul* (1 vol., Paris, 1913). — Colonel Immanuel : *La guerre balkanique* (2 vol., en cours de publication, traduit de l'allemand, Paris, 1914). — Lieutenant-colonel Boucabeille : *La guerre turco-balkanique* (1 vol., Paris, 1913). — Colonel Pierron de Mondésir : *Le siège d'Andrinople* (1 vol., Paris, 1914). — Capitaine de Ripert d'Alauzier : *Sur les pas des alliés* (1 vol., Paris, 1914). — Général Izzet Fuad : *Paroles de*

*vaincu* (1 vol., Paris, 1913). — Général Mahmoud Mouktar : *Mon commandement au cours de la campagne de Thrace* (traduit par le commandant Minart sur l'édition allemande du général Imhoff, 1 vol., Paris, 1913). — Major de Hochwaechter : *Au feu avec les Turcs* (traduit de l'allemand par le commandant Minart, 1 vol., Paris, 1913). — Lieutenant Sélim-Bey : *Carnet de campagne d'un officier turc* (1 vol., Paris, 1913). — E. Ashmead-Bartlett: *With the Turks in Thrace* (1 vol., Londres, 1913). — Alain de Penennrun : *La guerre des Balkans en* 1912 (1 vol., Paris, 1913). — René Puaux : *De Sofia à Tchataldja* (1 vol., Paris, 1913). — Corrado Zoli : *La guerra turco-bulgara* (1 vol., Milan, 1913). — A special correspondent : *The Balkan war drama* (1 vol., Londres, 1913). — Lieutenant Wagner : *Vers la victoire avec les armées bulgares* (traduit de l'allemand par le commandant Minart (1 vol., Paris, 1913). — Jean Leune : *Une revanche, une étape* (1 vol., Paris, 1914).

Livre sixième. Élisée Reclus : *Géographie universelle.* — Vivien de Saint-Martin : *Description historique et géographique de l'Asie-Mineure* (2 vol., Paris, 1852). — Idem : *Dictionnaire de géographie.* — Général Adréossy : *Voyage à l'embouchure de la mer Noire* (2 vol., Paris, 1828). — De Tchihatcheff : *Le Bosphore et Constantinople* (1 vol., Paris, 1877). — E. de Amicis : *Constantinople* (traduit de l'italien par Mme H. Loreau (1 vol., Paris, 1878). — Gaston Deschamps : *Constantinople.* — Du même : *Sur les routes d'Asie.* — Comte de Cholet : *Voyage en Turquie d'Asie.* — Guys : *Voyage en Syrie* (1 vol., Paris, 1855). — Kaïrallak : *La Syrie* (1 brochure, Paris, 1912). — Habib K. Chiha : *La province de Bagdad* (1 vol., Le Caire, 1908). — Baron d'Avril : *L'Arabie contemporaine* (1 vol., Paris, 1878). — Ubicini : *Les Slaves de Turquie* (1 vol., Paris, 1863). — Cyprien Robert : *Les Slaves de Turquie* (1 vol., Paris, 1862). — Lejeune : *Ethnographie de la Turquie d'Europe* (1 vol., Gotha, 1861). — Marino Vreto : *Mélanges néo-helléniques* (1 vol., Athènes, 1855).

— Theeman : *Vocabulaire vlaque* (1 vol., Venise, 1773). — S. de Sacy : *Essai sur la religion des Druses* (2 vol., Paris, 1838). — Ricaut : *Histoire de l'Église grecque et de l'Église arménienne* (traduit de l'anglais par Rosemond) (1 vol., Paris, 1692). — Dulaunier : *Histoire, dogmes, traditions et liturgies de l'église arménienne orientale* (1 vol., Paris, 1855). — Stanislas de Nolhac : *La Dalmatie, les Iles Ionniennes, Athènes et le Mont-Athos.* — V. Langlois : *Le Mont-Athos et ses monastères* (1 vol., Paris, 1867). — Michaud et Poujoulat : *Correspondance d'Orient* (7 vol., Paris, 1833-1835). — Saint-Martin : *Mémoire historique et géographique sur l'Arménie* (2 vol., Paris, 1818). — Lazdivertzi : *Histoire d'Arménie* (traduit de l'arménien par Prudhomme) (2 vol., Paris, 1867-1869). — Mgr Mouchegh : *Les Vêpres ciliciennes : Les responsabilités, faits et documents* (1 broch. : Alexandrie, 1909) [1]. — A. Schopoff : *Les réformes et la protection des chrétiens en Turquie* (1673-1904) (1 vol., Paris, 1905). — Anonyme : *La Bulgarie et le haut clergé grec* (brochure, Constantinople, 1860). — *La vérité sur la question bulgare* (brochure, Paris, 1860). — *La Bulgarie schismatique et la Bulgarie catholique* (brochure, Paris, 1874). — Baron d'Avril : *La Bulgarie chrétienne* (1 vol., Paris, 1867). — Belin : *Essai sur l'histoire économique de la Turquie* (1 vol., Paris, 1865). — Charles Morawitz : *Les finances de la Turquie* (1 vol., Paris, 1902). — A. du Velay : *Essai sur l'histoire financière de la Turquie depuis Mahmoud II jusqu'à nos jours* (1 vol., Paris, 1903). — Féraud-Giraud : *De la juridiction française dans les échelles du Levant* (2 vol., Paris, 1866). — *Les Capitulations* (brochure, Lyon, 1873). — Gavillot : *Essai sur les droits des Européens en Turquie et en Égypte* (1 vol., Paris, 1873). — André Mandelstam : *La justice ottomane dans ses relations avec les puissances étrangères* (1 vol., Paris, 1911). — Comte Léon Ostrorog : *Pour la réforme de la justice ottomane* (1 vol., Paris,

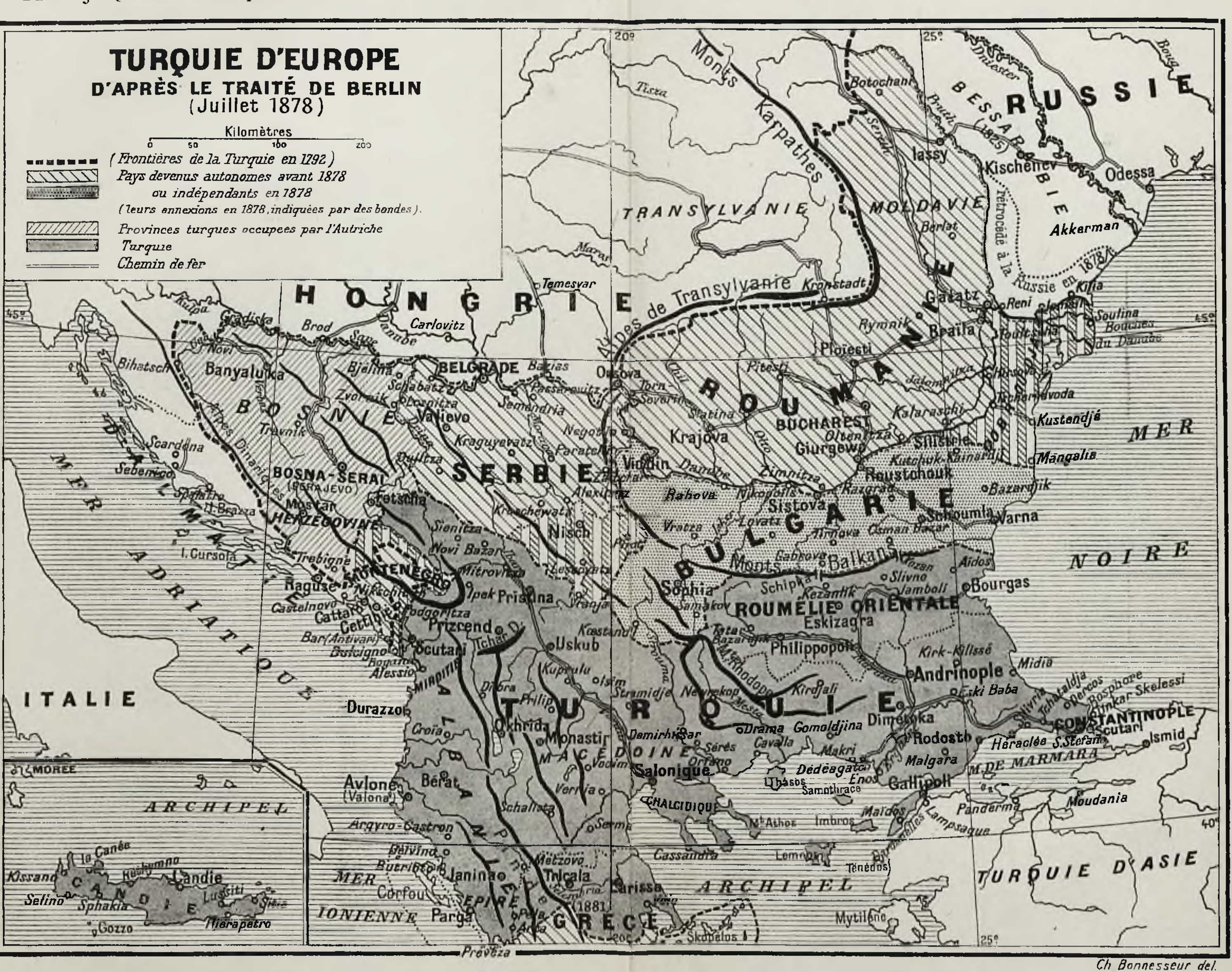
1. Cette brochure valut à l'archevêque des Arméniens, Mgr Mouchegh, une condamnation à mort en Turquie.

1912). — Étienne Lamy : *La France du Levant* (1 vol., Paris). — René Henry : *Questions d'Autriche-Hongrie et question d'Orient.* — Du même : *Des monts de Bohême au golfe Persique.* — Vicomte de Caix de Saint-Aymour : *Les pays sud-slaves de l'Austro-Hongrie.* — Albert Dumont : *Le Balkan et l'Adriatique.* — Un latin : *Une confédération orientale comme solution de la question d'Orient* (1905, 1 brochure). — Georges Goyau : *Vieille France et Jeune Allemagne.* — Negib Azoury : *Le réveil de la nation arabe dans l'Asie turque.* — Martin Hartmann : *Die arabische Frage* (1909). — Eugène Jung : *Les puissances devant la révolte arabe* (1 vol., Paris, 1906). — Ludovic de Contenson : *Chrétiens et Musulmans* (1 vol., Paris, 1901). — Idem : *Les Réformes en Turquie d'Asie* (1913). — Pierre Arminjon : *Étrangers et protégés dans l'Empire ottoman* (2 vol., 1904). — Comte J. de Steen de Jehay : *De la situation légale des sujets ottomans non-musulmans.* — Padel et L. Steeg : *De la législation foncière ottomane en Turquie.*

N. Verney et G. Dambmann : *Les puissances étrangères dans le Levant* (1 vol., Paris, 1899). — J. Menant : *Les Yezidis* (1 vol., Paris, 1892). — Vital Cuinet : *La Turquie d'Asie* (5 vol., Paris, 1896).

---


FORMATION DE L'EMPIRE OTTOMAN 1281-1520
Kilomètres
0 100 200 300
Principauté d'Oman 1221
Conquêtes d'Osman 1281-1326
Conquêtes d'Orkhan 1326-1360
Conquêtes de Murad Ier 1360-1389
Conquêtes de Bayezid Ier 1389-1402
Conquêtes de Murad II 1421-1450
Conquêtes de Mohammed II 1450-1481
Conquêtes de Sélim Ier 1512-1520
KHANAT DE CRIMÉE
TARTARES
CRIMÉE
M. D'AZOV
Batchi-Seraï
Kertch
Caffa
Kouban
Dniepr
Dniestr
Danube
Drave
Save
Tisza
Soulina
Kustendje
Varna
MER NOIRE
EMPIRE
Belgrade
Semendria
Widdin
Nisch (Nissa)
Pirot
Sophia
ROYme BULGARE
SERBE
Scutari (Scodra)
ALBANIE
Durazzo
Avlona
Philippopolis
Andrinople
EMPire GREC
Constantinople
Bosphore
Thessalonique
Salonique
Thasos
Samothrace
Imbros
Gallipoli
Lemnos
Metelin
Chio
Yeni Schéhir (Larisse)
Janina
Corfou
Prévésa
Ste Maure
Céphalonie
Zante
PRté D'ATHÈNES
Lépante
Patras
Corinthe
Thèbes
Athènes
Negrepont
PRté DE MORÉE
Tripolitza
Argos
Calamata
Navarin
Modon
Coron
Mistra
Nauplie de Malvoisie
Cérigo
Naxos
Cos
Rhodes
CANDIE
MER MÉDITERRANÉE
CHYPRE
Nicomédie
KODSCHA-ILI
Brousse
KOUDAVENDIKIAR
SULTAN-ŒNI
Kutahia
KUTAHIA
KARASI
Magnésie
SAROU-KHAN
Smyrne
KERMIAN
Aïdin
AIDIN
MENTESCHE
Moughla
Kara-Hissar
KARA-HISSAR
KARAMANIE
Konieh (Iconium)
Angora
Ak Seraï
Adana
Alaïa
Sélefké
KASTAMOUNI
Kastamouni
Sinope
Samsoun (Amisus)
Osmandjik
Amassia
Tokat
Sivas
Trébizonde
EMPre DE TRÉBIZONDE
Kaisarieh Césarée
DIARBEKIR
Kara-Amid (Diarbekir)
Mardin
Orfa (Edesse)
Biredjik (Bir)
Tigre
Euphrate
SULTANIE DU CAIRE
Haleb (Alep)
Oronte
Ch. Bonnesseur del.


TURQUIE D'EUROPE
D'APRÈS LE TRAITÉ DE BERLIN
(Juillet 1878)
Kilomètres
0 50 100 200
(Frontières de la Turquie en 1792)
Pays devenus autonomes avant 1878
ou indépendants en 1878
(leurs annexions en 1878, indiquées par des bandes).
Provinces turques occupées par l'Autriche
Turquie
Chemin de fer
HONGRIE
RUSSIE
ROUMANIE
BULGARIE
SERBIE
BOSNIE
HERZÉGOVINE
MONTÉNÉGRO
ROUMÉLIE ORIENTALE
TURQUIE
ALBANIE
MACÉDOINE
ÉPIRE
GRÈCE
TRANSYLVANIE
MOLDAVIE
BESSARABIE
ITALIE
TURQUIE D'ASIE
MER ADRIATIQUE
MER NOIRE
MER IONIENNE
ARCHIPEL
M. DE MARMARA
CANDIE
MORÉE
CONSTANTINOPLE
Andrinople
Philippopoli
Salonique
BELGRADE
BUCHAREST
BOSNA-SERAI (SERAJEVO)
Sophia
Monts Balkans
Monts Karpathes
Alpes de Transylvanie
Ch. Bonnesseur del.

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE V

## LA TURQUIE CONTEMPORAINE

### CHAPITRE XV

ABD'UL AZIZ (1861-1876)



### CHAPITRE XVI

ABD'UL HAMID II ET LA GUERRE D'ORIENT



### CHAPITRE XVII

ABD'UL HAMID II

## CHAPITRE XVIII

### CHUTE DE L'ABSOLUTISME : DÉPOSITION D'ABD'UL HAMID II (27 AVRIL 1909)



## CHAPITRE XIX

### MOHAMMED V : LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL

## CHAPITRE XX

### MOHAMMED V ET LE GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL LE DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE



---

# LIVRE VI

# ÉTAT ACTUEL DE LA TURQUIE

## CHAPITRE XXI

### ETHNOGRAPHIE ET ETHNOCRATIE

## CHAPITRE XXII

### L'ADMINISTRATION



## CHAPITRE XXIII

### L'ADMINISTRATION (*suite*)



## CHAPITRE XXIV

### L'AVENIR DE LA TURQUIE



74195. — Imprimerie LAHURE, rue de Fleurus, 9, à Paris.